

Université Jean Moulin
Lyon III

LA RELATION DU SIEUR LE MAIRE

1682 - 1695

Un voyage en Afrique ? 1682-83

Edition de 1695



Mémoire de maîtrise

Jacques Grosson

1981-1982

- SOMMAIRE -

Sources et bibliographie	
Introduction	1
<u>1° PARTIE - L'OUVRAGE DANS LE CONTEXTE</u>	3
<u>Chap. 1 : L'EUROPE FACE A L'AFRIQUE</u>	4
I - L'arrivée des Européens	5
II - La destabilisation des royaumes africains	7
III - La compagnie du Sénégal	11
<u>Chap. 2 : LES PROTAGONISTES DU RECIT</u>	16
I - Le Maire	16
1°) une absence de preuves historiques	16
2°) le parcours du voyageur d'après sa relation	19
II - Saviard	24
1°) un personnage bien réel	24
2°) le problème de la réécriture	26
III - Dancourt et la relation de François de Paris ...	27
<u>Chap. 3 : L'OUVRAGE</u>	32
I - Histoire des éditions	32
II - Structure de l'ouvrage	34
1°) le catalogue	35
2°) la préface	37
la réfutation d'un auteur (37)	
les thèmes (39), la contribution de Saviard (39)	
3°) l'iconographie	40
4°) la relation anonyme	41
III - Le récit.....	43
1°) un récit structuré	43
2°) la symbolique du voyage	44
<u>2° PARTIE - L'APPORT INFORMATIF</u>	49
<u>Chap. 1 : LE PAYS ET LES HOMMES</u>	50
I - Un pays contrasté	50
1°) une vision géographique réduite	50
2°) les rivières.....	52
le Sénégal, une bouche du fleuve Niger (52); l'obsession des rivières(55)	
3°) le bestiaire africain	57

II - L'approche politique	60
1°) les peuples	60
2°) un aperçu des structures politiques	64
3°) le thème de la tyrannie	70
III - L'économie traditionnelle et la vie domestique	74
1°) du monde paysan au commerce local	74
2°) la vie quotidienne : le thème de la pauvreté	78
<u>Chap. 2</u> : LE TEMOIGNAGE SUR LA SOCIETE AFRICAINE	82
I - Quelques aspects particuliers	82
1°) l'environnement social	82
2°) la femme africaine	85
3°) culture et sociabilité	90
II - La religion	93
1°) présence de l'Islam	93
2°) la religion traditionnelle	97
<u>Chap. 3</u> : LA PRESENCE DES EUROPEENS	101
I - La traite	101
1°) les échanges et le profit	101
2°) les contacts	105
II - Le monde de la traite	109
1°) Français et Portugais	109
2°) Mulâtres et Gourmets	112
Conclusion	116
<u>3° PARTIE</u> - L'IMAGE DU NEGRE ET LA MENTALITE DU SIEUR LE MAIRE.....	119
<u>Chap. 1</u> : L'IMAGE DU NOIR	120
I - Le portrait du Noir	120
1°) le portrait physique	120
2°) le portrait moral	123
II - Le thème de la paresse	130
III - La comparaison entre les Nègres et les Maures..	135
<u>Chap. 2</u> : LA PLACE DE LE MAIRE DANS LA PERMANENCE DE L'IMAGE	141
I - L'accentuation des vices africains	141
1°) face aux écrits antérieurs	141
2°) les procédés démonstratifs	146
3°) l'intention	150

II - Le rôle de Le Maire dans la transmission des clichés	154
1°) Godefroy Loyer, plagiaire de Le Maire	154
2°) la filiation de Le Maire.....	158
3°) de formidables permanences	160
<u>Chap. 3</u> : LA MENTALITE DU SIEUR LE MAIRE.....	164
I - Le Maire porteur des idéaux de l'Europe technicienne et marchande	164
1°) une philosophie de l'action.....	164
2°) le temps de Le Maire face au temps africain	167
3°) Le Maire : un homme de la ville....	168
II - La méfiance face au corps et à la femme.....	171
1°) le refus de l'expressinnisme.....	171
2°) la hantise du corps.....	173
3°) la place "naturelle" de la femme...	177
III - Le Maire et la religion	180
Conclusion	184
 CONCLUSION GENERALE	 185
 ANNEXES	 191
 NOTES	 202

888888888888888888

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ABREVIATIONS:

B.N : Bibliothèque Nationale de Paris
B.M : Bibliothèque Municipale de Lyon
B.U : Bibliothèque Interuniversitaire de Lyon
B.IFAN : Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire
R.F.H.O.M : Revue Française d' Histoire d'Outre Mer.

I - SOURCES:

1°) Archives : nous avons consulté,

A.N. fond ancien colonies

Col. C6 1 Compagnies des Indes Occidentales d'Afrique
et du Sénégal 1588-1689

Col. C6 2 idem 1690-1699

Col. C6 27 Mémoires et documents 1667-1802

Col. E Dossiers du personnel colonial ancien

A.N. fond ancien marine

Mar. C7 Dossiers du personnel ancien.

2°) Imprimés anciens :

R.P. BOUSSINGAULT : Le nouveau théâtre du Monde...l'Afrique
Paris 1681 298p (BN)

O. DAPPER : Nouvelle description de l'Afrique
Amsterdam 1686 534p (BN)

P. DAVITY : Etats ou Empires... T3 Description générale
de l'Afrique seconde partie du Monde
Paris 1637 490p (BN)

F. FROGER : Relation d'un voyage fait en 1695-1697 aux côtes
d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil...
Amsterdam 1699 227p (BN)

père GABY : Relation de la Négritie Paris 1689 92p (BN)

J.B. LABAT : Nouveaux voyages aux îles Paris 1722
2 vol. (BM, BN)

Relation de l'Afrique Occidentale Paris 1728
5 vol. T2 376p (BM, BN)

A.P. de LA CROIX : Relation universelle de l'Afrique ancien
et moderne Lyon 1688 4 vol.
T2 et T3 495 et 520p (BN, BM)

LE MAIRE : Les voyages du sieur Le Maire aux îles Canaries,
Cap Vert, Sénégal et Gambie Paris 1695 205p

Les voyages du sieur Le Maire... "suivant la copie
à Paris" Paris 1695

LEON L'AFRICAIN : Description de l'Afrique Lyon 1556
2 vol. T2

+3 descriptions anonymes qui précèdent

' pp. 477-485

Cartes pp. 453-54.

- A. de SAINT LO : Relation du voyage au Cap Vert
Rouen 1637 175p (BN)
- anonyme : Relation du voyage fait sur les côtes d'Afrique
au mois de novembre et décembre 1670...
Paris 1674 23p (BU)
- 3°) Imprimés récents :
- L. MOREAU de CHAMBONNEAU : Traité de l'origine des Nègres
du Sénégal
in CARSON I. RITCHIE : Deux textes sur le Sénégal
1673-1677 B.IFAN T30 jan. 1968 p 289
- G. LOYER : Relation du royaume d'Issyny 1702-1704 Paris 174
in P. ROUSSIER : L'établissement d'Issyny
1935 242p
- G.T. MOLLIEN : L'Afrique Occidentale en 1818, vue par un
explorateur français C.Lévy 1967 300p
- M. PARK : Voyage dans l'intérieur de l'Afrique
Maspero 1980 359 p
- FRANCOIS de PARIS : Voyage à la côte d'Afrique dite de
Guinée et aux îles de l'Amérique, fait
en années 1682-1683 (inédit)
in G. THILMANS : La relation de F. de Paris
B.IFAN T38 1976 p41
- VILLAUD de BELLEFOND : Relation des côtes d'Afrique appelé
Guinées Paris 1669
in G. THILMANS - N.I. de MORAES : Villaud de Bellef
sur la côte occidentale d'Afrique. Les deux
première campagne de l'Europe 1666-1671
B.IFAN T38 n°2 1976 p
- FURRETIERE : Dictionnaire de la langue française (1690)
ed. Robert 1978 3 vol.
- Dictionnaire raisonné des sciences...ou Encyclopédie
Genève 1751-1777
Grand Larousse du XIX^es Paris 1874
- M. BRIELE : Documents pour servir à l'histoire de l'Hôtel
Dieu de Paris Paris A.N. 1872 4 vol.
- II - BIBLIOGRAPHIE :
- 1°) sur l'Afrique :
- B. BARRY : Le royaume du Woalo : le Sénégal avant la
conquête Maspero 1972 395p
- C. BECKER, V. MARTIN : Kayor et Baol : royaumes sénégalais
et traite des esclaves au XVIII^es
R.F.H.O.M 1975 p 270

- P. CULTRU : Histoire du Sénégal Larose 1910 376p
- H. DESCHAMPS : Les Européens hors d'Europe 1434-1815
Coll. Sup PUF 1972 200p
- G. MEILLASSOUX : L'esclavage en Afrique précoloniale,
17 études présentées par G.M.
Maspero 1975 582p
- J.C. NARDIN : Recherches sur les Gourmets d'Afrique
Occidentale R.F.H.O.M 1966 p 215
- M. NIANG : L'évolution du statut de la femme en Afrique
traditionnelle et moderne
B.IFAN T38 n°1 1976 p 52
- J. KI ZERBO : Histoire de l'Afrique Noire
Hatier 1972 704p
- Dictionnaire des civilisations africaines
F.Hazan 1968 456p

2°) sur les Compagnies :

- P. BONNASSIEUX : Les Grandes Compagnies de commerce, étude
pour servir à l'histoire de la colonisation
Plon 1892 567p
- L. CORDIER : Les Compagnies à chartes et la politique
coloniale de Colbert thèse Nancy 1906 304p
- P. CULTRU : Le premier voyage du sieur de La Courbe fait
à la côte d'Afrique en 1685
Champion Larose 1913
- A. LY : La Compagnie du Sénégal de 1673 à 1696. Evolution
du commerce français d'Afrique noire dans le dernier
quart du XVII^os thèse Bordeaux 1955 310p
- J. MACHAT : Documents sur les établissements français
d'Afrique Occidentale au XVIII^os
thèse Paris 1905 140p

3°) sur le contexte européen et les mentalités :

- G. ATKINSON : Les relations de voyages du XVII^os et
l'évolution des idées
Champion 1924
- J. MENDEZ-CASTRO, R. MAUNY : G.Loyer (1714) plagiaire de
Le Maire (1695)
Notes Africaines juillet 1952
vol. 55 p 88
- F. BRAUDEL : Civilisation matérielle, économie et capitalisme
A.Colin 1979 T2 599p
- P. CHAUNU : La civilisation de l'Europe classique
Arthaud 1970 708p
- W.B. COHEN : Français et Africains : les Noirs dans le
regard des Blancs 1530-1880
NRF 1981 408 p

- Mgr DELACROIX : Histoire universelle des missions
T2 Les missions modernes 423p
Paris 1956-1958
- J.L. FLANDRIN : Les amours paysannes XVI-XIX^{es}
Archives Julliard 1977 256p
- J.P. GUTTON : La société et les pauvres : l'exemple de la
généralité de Lyon 1534-1789
thèse Lyon 1971 504p
- A. LY : La conséquence des cas Labat et Loyer
B.IFAN janvier 1953 p751
- R. MANDROU : Histoire de la civilisation française
Coll. U 1969 T2 379p
- H.J. MARTIN : Livres, pouvoirs et société à Paris au XVII^{es}
Droz Genève 1969 2 vol. 1092p
- R. MERCIER : L'Afrique noire dans la littérature française:
les premières images XVII-XVIII^{es}
Publication de la Section de Langues et
Littérature n° 11 Dakar 1962 242p
- dir G. DUBY : Histoire de la France urbaine Seuil 1981
5 vol. T3 652p

4°) Autres :

- Encyclopédia Universalis : art. Afrique, Negro-Africain.
- P.M. CONLON : Prélude au siècle des Lumières en France.
Répertoire chronologique
3 vol. 1970 T2 1692-1699 527p
- A. HIRSCH : Biographisches Lexikon der hervorragenden Ärzte
6 vol 1962

Catalogue du British Muséum

National Union Catalogue

A short title Catalogue of french book 1601-1700
fascicule IV

INTRODUCTION

En mai 1695, paraissait à Paris un petit ouvrage in 12, "Les voyages du Sieur Le Maire aux Isles Canaries, Cap Vert, Sénégal et Gambie...", relation d'un Français embarqué en 1682 avec le Sieur Dancourt, directeur d'une compagnie de commerce.

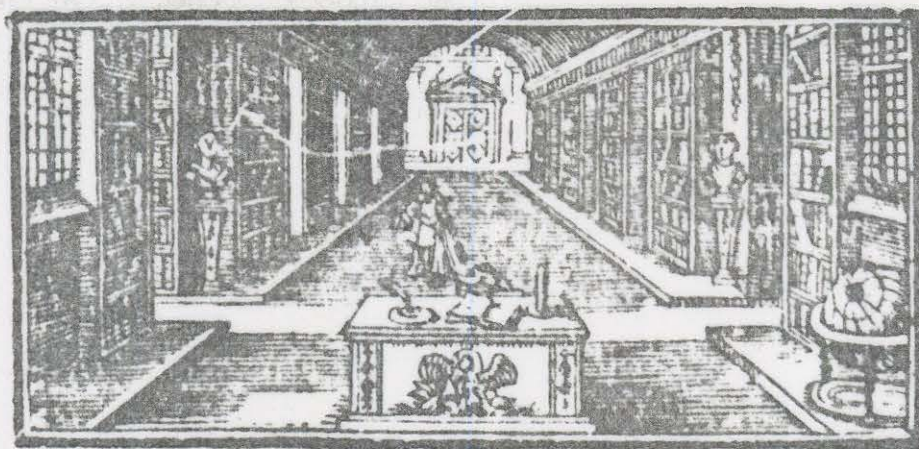
Lyon possède deux exemplaires provenant du fond ancien de l'ex-bibliothèque du séminaire Saint Irénée, déposés, l'un à la Bibliothèque Municipale (cote 345.750), l'autre à la Bibliothèque Interuniversitaire de Lyon (cote 34.310). L'iconographie et la carte de Brest de ce dernier, a disparu.

Nous nous proposons d'étudier certains aspects de cette relation de voyage. Elle a été présentée comme l'un des premiers témoignages sur les moeurs des peuples entre Sénégal et Gambie. Nous verrons ce qu'il en est.

Si le voyageur témoigne sur les pays qu'il parcourt, il est aussi à travers ses réactions et ses jugements, un fidèle témoin de son temps, de son propre pays dont il fait apparaître les traits de mentalité majeurs. Nous essaierons de les distinguer, mais nous nous attarderons aussi sur l'image de l'Afrique et des Africains, l'image qui peut rester après la lecture de Le Maire. En reliant cette analyse constamment au contexte, et d'abord au problème de la traite négrière qui s'intensifie au XVII^{ème} siècle, nous verrons qu'une simple relation de voyage joue son rôle dans la transmission des schémas mentaux.

D'autres écrits ont paru sur cette partie de l'Afrique au XVII^{ème} siècle ; des relations de voyages, celle du Hollandais Dapper, du Père Gaby, des traités de Géographie Générale, ceux de Davity, du Lyonnais La Croix, du Père Boussingault, des rapports des commis de la Compagnie du Sénégal, comme Chambonneau, La Courbe. Ces écrits, que nous privilègerons dans cette étude, et d'autres, nous seront de précieux éléments de comparaison. Mais au delà du XVII^{ème} siècle, d'autres auteurs ont écrits sur l'Afrique, et un modeste sondage à travers les siècles peut mettre en évidence d'étonnantes permanences.





LES
 VOYAGES
 DU SIEUR
 LE MAIRE,

*Faits aux Isles Canaries, Cap-
 vert, Senegal, & Gambie.*



L y avoit près de trois
 ans que je servois en
 qualité de Chirurgien
 à l'Hôtel-Dieu de Pa-
 ris, lorsque j'appris que Mon-

Départ
 de Paris.

A

PREMIERE PARTIE :

L'ouvrage dans le contexte.

La relation de Le Maire est l'instant d'un contact, celui entre l'Afrique et l'Europe : les contextes particuliers de chacun des continents, ainsi que les modalités du contact doivent retenir notre attention. Une recherche dans les archives des Compagnies, les Archives Hospitalières de Paris et la lecture d'une relation inédite de 1683, permet de situer parfois, les protagonistes du récit. Enfin l'ouvrage lui-même demande qu'on s'y arrête : sa structure très complète nous est un exemple de l'édition de la fin du XVIIème siècle.

Chapitre I : L'EUROPE FACE A L'AFRIQUE.

La période la plus brillante de l'histoire africaine occidentale est celle qui correspond pour nous au Moyen-Age. De grands empires se construisent, comme celui du Ghana (VIII-XIèmes siècles) entre Niger et Sénégal, mentionné par les géographes arabes. Trop vaste, il succombe sous le coup des Almoravides en 1076, ceux-ci apportant l'Islam sur les bords du Sénégal. (1). Les Sérères réfractaires à l'Islam émigrent au Sud. Ce royaume et de nombreux autres passent sous la domination des Mandingues, à partir de la fin du XIIIème siècle, qui édifient le vaste empire du Mali. Ce dernier atteint son apogée avec Kankou Moussa (1312-1337) dont le pèlerinage fastueux à la Mecque en 1324 fit sensation (2). D'une part l'Afrique entrait sur la scène internationale ; d'autre part ce pèlerinage marque le début de la fabuleuse légende de l'or du Soudan qui hantera les imaginations européennes jusqu'au XIXème siècle...

L'empire du Mali s'épuise dans les luttes de succession, et dès le XIVème siècle, s'édifie un royaume puissant, le Songhaï qui soumet au XVème siècle tous les royaumes avoisinants, notamment ceux de la Côte. Cette civilisation atteint son apogée vers 1550-1580, mais les Sultans du Maroc convoitant le sel de Teghazza et l'or du Soudan lancent des expéditions dès 1577. En 1591, les troupes du Sultan Al Mansour armées de mousquets et commandée par un renégat portugais, le pacha Djouder, écrasent à Tomdibi les guerriers songhaïs, nettement supérieurs en nombre. L'empire s'écroule mais les Marocains abandonnent le Soudan à lui même, l'épuisement des gisements aurifères africains et la découverte des mines américaines détournant de lui l'attention. Mais dans les mentalités, les mines d'or fabuleuses du Soudan existent toujours.

La période des grands empires est terminée.

Une phase dualiste, amorcée à la fin du XVème siècle et qui durera jusqu'au milieu du XIXème siècle, s'affirme, qui

Européens, et d'autre part, une zone intérieure inconnue de ces derniers, et orientée vers les échanges sahariens avec l'Afrique blanche.

L'image de l'Afrique dans la mentalité européenne sera tributaire de ce contact.

I - L'ARRIVEE DES EUROPEENS.

Au XVème siècle les puissances ibériques amorcent l'expansion de l'Europe. Seules à être prêtes aux découvertes, elles ont en elles les forces nécessaires : une bourgeoisie commerçante active, un potentiel d'hommes de guerre et de hobereaux désargentés, avides de conquêtes, la volonté du pouvoir royal et enfin la technique.

Le Portugal, sa croisade intérieure terminée, s'empare de Ceuta, au début du XVème siècle et se lance dans des expéditions maritimes vers le sud : en 1434, le Cap Bojador est passé, par Gil Eanes, et dès lors on lance une expédition tous les ans. La peur est vaincue, les légendes terrifiantes s'estompent, l'habitude se prend de manoeuvrer malgré les alisés.

En 1441 le Cap Blanc est atteint, en 1443 Arguin, en 1444 le Sénégal et le Cap Vert (occupé en 1461), en 1462 on arrive à Sierraléone et le fond du golf de Guinée est rejoint en 1475, en même temps qu'est occupée l'île de Sao Tomé.

En 1443, le Portugal reçoit le monopole du commerce, mais de nombreux interlopes, espagnols puis français, fréquentent les côtes africaines, en quête de la maniguette (faux poivre) et de l'or (4).

Au début du XVIIème siècle, les Hollandais se lancent contre les possessions portugaises de l'Océan Indien et de l'Afrique. S'appuyant sur la Compagnie des Indes Orientales (1602), la Banque d'Amsterdam (1609) qui facilite le crédit, et enfin la Compagnie des Indes Occidentales, ils ravissent presque tous les comptoirs, notamment Arguin, Gorée (1617), La Mine, Loanda (5).

Les Français quant à eux, fréquentent les côtes d'Afrique depuis le XIVème siècle si l'on en croit la

tradition qui attribue aux Dieppois les premières relations commerciales avec cette partie du monde. Leur présence est plus sûre ^{au} XVème siècle, notamment sous Louis XI, puisque des corsaires français sont au Cap Vert, un certain Jean Baptiste ayant sa base sur l'île Mayo (6).

Vers 1540, apparait un commerce triangulaire, qui devient vite régulier. Vers 1556, les Français sont à Gorée et Rufisque et jusqu'en 1570 ils tiennent de nombreux comptoirs au Brésil. Le Sénégal n'est presque jamais mentionné dans les sources. Ce trafic est bien sûr illégal, l'Afrique étant un domaine réservé aux Portugais ; à la paix de Cambrai (1529) François Ier s'est vu interdire pour ses sujets le voyage de Guinée ; et l'Amiral de France est obligé, suite aux plaintes des ambassadeurs ibériques, d'interdire parfois le départ des vaisseaux normands. (7)

Ce n'est qu'au début du XVIIème siècle que les établissements français se fixent définitivement. En 1626, des marchands de Rouen ont formé une compagnie privée pour exploiter la côte du Sénégal à la Gambie. Ils installent la première habitation à l'embouchure du Sénégal en 1638, (les Anglais ont tenté de s'y installer en 1628 sans succès). Un certain Capitaine Lambert construit sur une île du fleuve, l'île Bocos, qui appartient à un chef local, nommé Jean Barre, maître de la rivière, une méchante bâtisse de briques. L'habitation ne sert encore que d'escale; de lieu de séjour pendant les mois de traite, et ce n'est qu'en 1641 que des commis y demeurent en permanence. Deux ans plus tard, on élève des fortifications, mais l'île est ravagée en 1658 par la mer qui brise le cordon de dune. Le commis Caulier fait rétablir une habitation sur une autre île, mieux protégée, qui deviendra l'île Saint Louis, centre de la traite du fleuve Sénégal (8). Ce dont Le Maire témoigne :

"Il y a environ vingt ans qu'elle (la digue) s'ouvrit vis à vis de l'île où étoit l'habitation des Français : ils furent obligés de monter plus haut". (9)

Le 1er novembre 1677, l'amiral d'Estré s'empare facilement de Gorée, île hollandaise dont il fait raser les forts,

suivante de Rufisque, Portudal et Joal et conclut des traités avec les chefs indigènes.

L'année suivante, Ducasse attaque Arguin et prend l'habitation (août ou novembre 1678), après être passé en Gambie et avoir repoussé les Hollandais venus récupérer Gorée, acquise définitivement au traité de Nimègue.

Les Français ont, en 1679, établi des comptoirs fixes à Arguin, Saint Louis, Rufisque, Gorée, Portudal, Joal et enfin Albreda sur l'embouchure de la Gambie, éliminant ainsi les Hollandais de la côte sénégalaise (10).

Mais la position reste instable et les rois indigènes conservent parfois l'initiative : en 1679 sur l'instigation des Hollandais, les rois du Sine et de Baol font arrêter les commis de la compagnie et piller les comptoirs de Joal et Portudal. Ducasse mène une dure répression et obtient un traité qui garantit la seigneurie de la compagnie sur le rivage et le monopole du commerce (11). Le Maire ne signale pas cet événement survenu trois ans avant son arrivée.

Les Français tolèrent les comptoirs anglais de Gambie, mais en 1693, Saint Louis et les autres habitations sont occupées par Booker, de la Royal African Compagny. Repris en 1694, les comptoirs reçoivent pour gouverneur André Brûe à partir de 1697.

II - LA DESTABILISATION DES ROYAUMES AFRICAINS.

Au XVème siècle, les pays wolof, sérère et le Tekrour sont conquis et unifiés par le roi (ou Bour) du Diolof, lui même tributaire du Mali. En 1482, le frère de ce prince lui conteste son pouvoir et demande aide au roi Jean du Portugal qui lui dépêche sans succès quelques caravelles (12). Chaque province de cet empire à l'exception du Walo qui avait un vice-roi ou Brak, était dirigée par un gouverneur dit Lamane, payant tribut à chaque grande fête de l'année. Le Lamane du Cayor devrait en plus apporter du sable blanc qu'on étalait sur le sol du palais (13).

La dislocation de l'empire Diolof à la fin du XVIème siècle, due aux conflits dynastiques et à l'esprit d'indépendance des Lamanes, donne naissance à de petits royaumes côtiers. Le premier coup est porté par le Lamane du Cayor qui écrase l'armée impériale et proclame l'indépendance en 1549 ; il prend le titre de Damel, le sécessionniste.

Les autres provinces font de même et les Lamanes dissidents prennent des titres royaux : celui de Baol devient le Tein, celui du Siné, le Bour Siné, celui du Walo garde son ancien titre de Brak. Le Diolof démenbré est réduit à l'ancienne province du Ferlo et son roi doit se défendre contre l'ambition du Damel (14).

Ces royaumes wolofs évoluent sensiblement de la même façon : on observe la même dégradation des rapports entre l'aristocratie et la paysannerie, la même ascension du groupe militaire des tiedos, guerriers esclaves animistes, les mêmes conflits dynastiques entretenus par le commerce des esclaves, les Français soutenant leur candidat.

Deux faits dominent l'histoire de cette région, la traite des esclaves et les menées de l'Islam qui parfois ne font qu'un.

Jusque vers 1675, les rapports avec les Européens restèrent cordiaux. Les épices, l'or, la gomme, les peaux, les esclaves en petit nombre, alimentaient les échanges. Mais dès la fin du XVIIème siècle, la traite des esclaves devenait l'élément essentiel du commerce. Les chefs locaux perçoivent des redevances sur les traitants et ravitaillent les comptoirs français. L'insécurité devient permanente : pillages et enlèvements se succèdent. Le Maire expose bien cette situation et nous y reviendrons.

Dès le XVIIème siècle, "il faut conclure à une désorganisation de la société traditionnelle et à la transformation des structures sociales, politiques et religieuses" (15).

Une classe sociale liée aux rois et aux prétendants, celle des guerriers-captifs, modifie les rapports avec la paysannerie : les tiedos n'hésitent pas à piller les sujets du roi et les lamanes, chefs paysans détenteurs de droits fonciers, qui pouvaient encore au XVIIème siècle, destituer le Damel dans

le royaume du Cayor, voit leur rôle réduit en même temps que les paysans perdent leur place dans la société. Des réactions ont lieu contre cette autorité politique trop engagée dans la traite, et en 1673, elles prennent l'allure d'un soulèvement religieux.

Depuis longtemps l'Islam est présent dans l'ensemble de la Sénégambie, mais l'islamisation reste très relative et inégale. Pourtant en 1673, le Marabout Nasir Al Din et son parti les Toubenans (convertis), après avoir tenté vainement de convertir le Saïgi (17), (Le Maire parle du Cheyratik), suscite un soulèvement populaire et religieux contre les rois. Après le Saïgi, le Damel -dynastie Fall-, c'est le Bëk du Walo qui est éliminé. Nasir Al Din oriente sa prédication sur deux points : la lutte contre les pratiques non orthodoxes des dogmes de l'Islam et la lutte contre la tyrannie des rois, suscitées par la traite atlantique. Le Maire souligne ce dernier aspect du conflit, "il se rendit maître de tout le pays... leur disant qu'il était suscité du ciel pour venger la tyrannie de leur roi" (18).

Cet épisode peut être vu comme une réaction du commerce transaharien contre le monopole, ou la trop forte concurrence du commerce du fleuve par Saint-Louis.

Le mouvement n'est pas dirigé contre l'esclavage en lui même mais contre le trafic exclusif des Européens. Sous le couvert de l'Islam, le parti Toubenan tente d'installer des monarchies théocratiques tournées uniquement vers le commerce transaharien. (19)

Le gouverneur de Saint-Louis de Muchin, après un premier échec, réussit à convaincre le nouveau brak Yérim Kodé qui quitte le parti Toubenan et le combat désormais. En 1674, Nasir Al Din est tué; la guerre est entretenue par les rois locaux et profite à Saint-Louis grâce à un commerce intense de captifs. En 1677, le parti Toubenan est éliminé, les marabouts se réfugient dans le Fouta Djallon d'où ils ont peut être contribué à préparer les révolutions théocratiques du XVIIIème siècle.

Cet échec est le triomphe de Saint-Louis qui élimine une force politique susceptible d'unifier le pays. C'est aussi

dominées par les guerriers tiedos dont l'activité essentielle est le pillage et la fourniture d'esclaves aux comptoirs français. Le thème de la tyrannie des rois nègres, si fréquent dans les relations de voyage, révèle, malgré les erreurs de jugement, ce nouvel état.

Lorsque Le Maire visite la région, la guerre a provoqué une rude famine, obligeant les habitants à se vendre eux-mêmes. En 1676, le Damel, successeur de Yerim Kodé, semble être (20) Fara Penda qui règne jusqu'en 1686. La région est déstabilisée. Les royaumes wolofs sont souvent en guerres, et les Damels tentent à plusieurs reprises de mettre la main sur l'ensemble de la région, mais échouent.

Plus de grands empires mais dorénavant des royaumes nombreux vont se constituer sur une base plus étroitement ethnique (21).

Royaumes wolofs du Walo, du Cayor, petits royaumes sérères dont celui du Baol, royaumes peuls le long du fleuve Sénégal, qui tous tirent un profit maximum du commerce, soit en traitant directement avec les comptoirs français, de l'ivoire, des cuirs et surtout des esclaves, soit en exploitant les tribus de l'intérieur.

"Lors qu'il vient quelques montagnards (c'est ainsi qu'ils nomment ceux des terres) pour négocier avec nous, il n'y a point de tromperie que les Nègres des côtes ne leur fassent. Car sous prétexte de les aider à porter leur marchandise et de leur servir d'interprètes, ils leur retiennent la moitié du paiement qu'ils reçoivent de nous, comme s'il y avait à se satisfaire pour quelque droit". (22)

Au cours du XVIIème siècle, les contacts avec l'Afrique perdent leur caractère individuel : désormais les initiatives privées sont limitées. Les relations de la France avec le continent noir se feront désormais jusqu'à la fin du XVIIIème siècle par l'intermédiaire des grandes compagnies de commerce.

III - LA COMPAGNIE DU SENEGAL.

La première compagnie établie en France pour faire le commerce du Sénégal avait été formée vers 1626 par quelques marchands de Dieppe et de Rouen, qui, "sans lettres patentes, sans concession du roi entreprirent le négoce des côtes d'Afrique..." (23)

Puis Richelieu accorde les premiers privilèges sur le commerce d'Afrique occidentale, concédant le monopole du Sénégal à la Gambie, à la compagnie Rozée, en juin 1633, qui fixe le premier établissement français à l'embouchure du Sénégal. Cette compagnie subsiste jusqu'en 1658, date à laquelle elle est rachetée par la nouvelle "compagnie du Cap Vert et Sénégal". A noter deux autres compagnies privées qui se partagent ce commerce, celle de Jean Briant Larcy, bourgeois de Saint-Malo, et celle de Pierre de la Haye ; elles reçoivent leur monopole respectivement en 1634 et 1635 (24)

En 1664, la compagnie des Indes Occidentales est constituée. Par l'ordonnance du 22 mai, les petites compagnies sont invitées à céder leurs établissements (25). La nouvelle compagnie a le monopole du commerce du Cap Blanc au Cap de Bonne Espérance. Ce champ d'action s'avère vite trop vaste ; les Antilles suffisant à absorber toute l'activité de la compagnie qui ne fait rien pour s'étendre en Amérique, "encore moins pour mettre à profit ses concessions d'Afrique" (26). Une mauvaise administration, des pertes infligées par les Anglais, de nombreux accidents, comme l'incendie qui détruit cinq vaisseaux en rade à la Martinique, font que la société se trouve vite en situation critique.

Dès 1672, la compagnie est ruinée ; en 10 ans elle a perdu trois millions de livres. Par l'arrêt du 9 avril 1672, le roi ordonne la décharge de tout commerce et nomme des commissaires pour liquider l'affaire. Ces derniers arrêtent deux mesures :
- la dissolution de la Compagnie des Indes Occidentales ;
- la création d'une Compagnie du Sénégal (27).

Le 8 novembre 1673, la Compagnie des Indes Occidentales vend aux Sieurs François, Ergot et Raguenet "l'habitation et effets du Sénégal avec la faculté d'y

négociier et jusque à la rivière de Gambie..."

La Compagnie de Sénégal voit le jour "avec privilège d'un commerce exclusif pendant 30 années, aux mêmes exemptions et privilèges dont avait joui la compagnie d'occident et dans toute l'étendue de sa concession" (28). Elle a pour principale mission l'approvisionnement en esclaves noirs des colonies d'Amériques, soutenue en cela par le privilège exclusif de la traite, concédé par Colbert.

Le 31 décembre 1674, le roi acquiert pour lui même et réunit à son domaine toutes les terres et îles de la Compagnies des Indes Occidentales, qu'il déclare ouvertes au trafic pour tous ses sujets. Des directeurs sont nommés pour gérer le domaine. Ménager et Bellinzani, directeurs, signent ce contrat avec la Compagnie. Cette compagnie se révèle également trop faible et malgré une tentative de Colbert, en juin 1679, qui introduit de nouveaux hommes dont la richesse devait permettre "de pousser le négoce du Sénégal autant qu'il était convenable pour le besoin des îles".

La Compagnie du Sénégal doit déposer son bilan (29).

Les livraisons d'esclaves restent largement insuffisantes pour l'économie des îles : 600 noirs sont livrés en 1679-80 pour une période de 16 mois, au lieu de 200 par an demandés.

La guerre contre la Hollande (1678-79), les lourdes pertes successives de nègres pendant les voyages dues à l'inexpérience des négriers français, les naufrages et destructions de marchandises, les dépenses excessives pour honorer le contrat de 1679 concernant la fourniture de chiourmes pour les galères de Marseille, ruinent la compagnie. La faillite des banquiers Kerver et Simonnet qui en 1680, avaient endossé les lettres de change de la Compagnie, met un point final à cette chute. La Compagnie du Sénégal est mise en vente par décision royale. Après des difficultés pour trouver des acquéreurs, le contrat de vente du 2 juillet 1681 est signé entre l'ancienne compagnie et Claude Dappouigny, officier de finance. Les nouveaux acquéreurs sont "...Claude Dappouigny conseiller secrétaire du roi et de ses finances, seigneur de Jambeville... ; Guillaume de Kessel,

ordinaire en sa chambre des comptes ; Guillaume Mesnager
conseiller du roi, directeur général du domaine royal
d'Occident, René de Larré, Escuyer Seigneur du dit lieu,
Conseiller Secrétaire du Roi, receveur général du dit lieu,
Conseiller Secrétaire du Roi, Receveur Général des Finances
à Caen ; Paul Acéré, écuyer sieur des Forges...

Jean Massiot Le Jeune, marchand demeurant à La Rochelle, de
présent à Paris... Jean Faure, Ecuyer Prieur de Valfery et de
Nostre Dame du Puy serviant... Jean du Casse, Claude Ceberet
Ecuyer sieur du Boullay... " (31)

Ils se substituent dans tous leurs droits et obligations aux anciens intéressés dont seul subsiste le Sieur François François sans qu'il apparaisse dans le contrat, et s'engagent à payer la somme de 110 015 livres, montant des dettes de la compagnie.

C'est dans le cadre de cette nouvelle "Compagnie Royale du Sénégal" que se place l'inspection de Dancourt. On ne relève pas son nom dans la liste des acquéreurs. Directeur Général, il a été "nommé par les intéressés pour s'occuper de toutes leurs affaires quelles qu'elles fussent", et, on s'en doute, surtout celles qui concernent les lointains comptoirs d'Afrique.

La vente est homologuée par les lettres patentes du 22 juillet 1681 (32) qui confirment tous les privilèges de l'ancienne compagnie, et apportent quelques modifications. La compagnie possède "en toute propriété, justice et seigneurie" toute la côte d'Afrique. Elle a le pouvoir de nommer les gouverneurs, les officiers de guerre et de justice, les prêtres et curés. (33)

La Compagnie peut disposer de son privilège comme bon lui semble, par exemple le vendre, à condition que ce soit au profit de Français, l'autonomie de l'organisation de la Compagnie est reconnue aux intéressés qui décident "entre eux en leurs assemblées à la pluralité des voix..." et peuvent entrer dans la société dans déroger. La compagnie reçoit les armes de la Compagnie des Indes Occidentales

modifiées "un écusson en champ d'azur semé defleur de lys sans nombre, deux nègres pour support et une couronne tressée". Deux sauvages supportaient l'écusson de la Compagnie des Indes.

Les terres sont divisées en trois catégories : les concessions faites par le roi, les terres acquises par traités avec les indigènes, et les conquêtes, notamment les comptoirs pris aux Hollandais dont Gorée (prise le 30 octobre 1677 par Ducasse) (34)

Dès fin 1681, Claude D'Appougny rachète certaines parts aux actionnaires, et devient pour longtemps, le principal soutien de la Compagnie d'Afrique. (35) Cette opération est considérée comme une tentative de "sauvetage et d'assainissement" à l'initiative du pouvoir royal. (36). La personnalité de Dappougny renforce cette idée. Conseiller Secrétaire du roi, Maison Couronne de France et de ses Finances, Dappougny paraphe lui-même les documents, lettres patentes, contrats de vente, "collationnés à l'original" alors qu'il est le principal intéressé en cette affaire. On reconnaît aisément sa signature et son titre sur les documents. (37)

Malgré, semble-t-il une tentative de réorganisation du marché antillais -Ducasse est le représentant de la compagnie à la Martinique -le mouvement des navires s'est considérablement ralenti. Le 12 septembre 1684 tout en reconnaissant à la Compagnie du Sénégal la totalité de ses droits et privilèges sur le "pays de Sénégal, Cap Vert et lieux circonvoisins jusque et y compris la rivière de Gambie". Le roi révoque les privilèges de la compagnie sur le reste des côtes d'Afrique. (38). Après une plainte de Dappougny (janvier 1685) auprès du roi, le privilège est étendu du Cap Blanc au Nord à la Sierre Léone au Sud. La Compagnie de Guinée, créée en janvier 1685, exploite alors le reste des côtes, spécialement celles de Guinée, et s'oriente exclusivement vers la traite des esclaves (39). Les conflits entre les deux compagnies sont jugés au Conseil du Roi.

Les années 1680 sont aussi marquées par une lutte sourde entre des groupes financiers dont Dappougny pour

obtenir la ferme du Domaine d'Occident (40). Attribuée au financier Jean Oudiette depuis 1675, elle se termine en 1681 mais lui est prorogé jusqu'au 1er juillet 1685, date à laquelle elle passe à Fauconnet, malgré les visées de Dappoungny et Ceberet, directeurs de la Compagnie du Sénégal. Au 1er janvier 1688, la ferme échoit enfin à Dappoungny (41). La Compagnie Royale du Sénégal est en perte de plus d'un million de livres en 1687. Dappoungny, seul soutien de la compagnie, rachète l'ensemble des parts des autres directeurs, en juin 1692 pour 300 000 livres. En janvier 1696, Dappoungny crée une nouvelle société, qui reçoit les mêmes privilèges jusqu'en 1709 où Dappoungny est écarté au profit d'un autre groupe financier, celui de Mustelier (42).

Tous ces remaniements n'ont eu qu'un but, assainir la situation financière catastrophique des différentes sociétés. Dans les comptoirs de graves problèmes subsistent : les bâtiments s'effondrent, le personnel ne s'occupe pas toujours des affaires de la compagnie et il existe souvent des conflits de personnes, que les tournées d'inspection essaient de résoudre.

Dancourt doit régler un désaccord entre Van Doorn, agent général sur la côte et Jamineau, gouverneur de Gorée.

En 1687, La Courbe inspecte les comptoirs et s'affronte plus ou moins à Chambonneau, commis de Saint-Louis.

Les conflits sont dus avant tout à la définition très vague des compétences de chacun. Même au niveau de l'entreprise, "pas d'idées logiques des résultats à atteindre, ni des moyens à employer... seulement des désirs, des vellétés, des projets peu arrêtés" (43). En somme, la spontanéité du XVIIème siècle s'exprime même dans ses entreprises commerciales.

Chapitre II : LES PROTAGONISTES DU RECIT.

Trois personnages sont à l'origine du récit.

Tout d'abord l'auteur présumé, le Sieur Le Maire. Conserve-t-on souvenir de lui dans les archives, et quel a été son parcours en Afrique ?

Celui qui a mis en forme les notes de Le Maire est un certain Monsieur Saviard, comme nous l'apprend un précieux entrefilet du libraire. Qui est-il et quelle est sa part dans l'ouvrage ? Enfin, le voyage de Le Maire a pour support la visite de Dancourt, directeur général de la Compagnie du Sénégal fondée par Dappouigny. Qui est-il et quel a été son action en Afrique ?

I - LE MAIRE.

1°) Une absence de preuve historique.

On ne sait rien ou presque sur le personnage de Le Maire. Seules les indications données par lui-même dans son livre permettent de le situer. "Il y avait près de trois ans que je servois en qualité de chirurgien à l'Hôtel Dieu de Paris, lorsque j'appris que Monsieur Dancourt était prest à partir pour le Cap Vert". (1)

Le Maire fait donc partie du milieu des chirurgiens de l'Hôtel Dieu, chargés de soigner les pauvres. Il n'indique pas sa situation très précisément. A-t-il été reçu maître chirurgien ? Cela paraît peu probable, les études sont très longues, on le verra pour Saviard, et dans cette éventuelle position, il n'aurait guère eu d'intérêt à s'engager dans la Compagnie d'Afrique, pour un métier plein de danger. A notre avis, Le Maire n'a occupé qu'une place subalterne à l'Hôtel Dieu, et le contrat signé avec Dancourt est pour lui une promesse de réussite.

Car nous ne pensons pas que Le Maire accompagna Dancourt "autant par amitié pour lui que par curiosité... sans faire d'ailleurs partie du cadre des employés". (2). Il est dit expressément que Le Maire a été présenté aux Messieurs de la

Compagnie qui acceptèrent son voyage, peut-être en tant que chirurgien de navire : "Dancourt agréa que je fusse de la partie et après être convenus ensemble des conditions, il me présenta le 14 janvier 1682 à Messieurs de la Compagnie qui ratifièrent le Traité que nous venions de conclure".

On ne peut pas avancer que Le Maire ait été envoyé comme chirurgien dans les établissements du Sénégal à la seule lecture du livre. D'ailleurs Le Maire ne parle jamais de son métier de chirurgien. Le Maire est-il revenu en même temps que Dancourt ? Deux éléments plaident pour l'affirmative ; Saviard déclare que la relation lui a été remise par Le Maire, "au retour du voyage qu'il a fait dans les pays qu'il décrit", et d'autre part la dernière date donnée par Le Maire est le début de l'année 1683. Le prétexte du voyage reste l'inspection de Dancourt qui rentre en France cette même année. De plus dans le cours du discours, il ajoute "Voicy ce que j'ai observé en ces lieux-là pendant le peu de temps que j'y ai été". Nous n'en savons pas plus. Les grandes biographies spécialisées, notamment celle de Hirsch (3), sur les médecins, ne le mentionnent pas, alors qu'il est possible de trouver des traces de Saviard.

La relation de François de Paris récemment découverte et éditée (4), n'apporte aucune précision : François de Paris se trouvait en 1682 à Gorée, lorsque Dancourt est arrivé pour son inspection, mais il ne mentionne à aucun moment le nom de Le Maire ni même la présence d'un chirurgien. Ce qui nous semble conforter l'idée que si Le Maire est parti avec le directeur général de la compagnie, c'est comme employé, et non comme ami particulier, ce qui l'aurait nécessairement mis en avant dans les contacts avec un témoin comme François de Paris.

Notre recherche dans les archives hospitalières n'a rien donné. Nous avons fait quelques sondages dans des Archives de l'Hôtel Dieu (5), (inventaires et répertoires), ainsi que dans "Collections de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris", qui reprend les délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel Dieu (6). Aucune trace d'un chirurgien du nom de Le Maire. Les archives des compagnies restent pauvres,

et nous n'avons découvert aucune mention de Le Maire, ni dans les cartons des sous-séries Colonie C6, (1,2, 27), ni dans les dossiers du personnel colonial ancien que renferme la série E. Rien non plus dans la série Marine. (6 bis)

On le voit, nous en sommes réduits aux conjectures, et même nous pouvons aller jusqu'à mettre en doute l'existence de Le Maire, face à cette absence totale de témoignage historique. Une hypothèse peut être avancée. Le nom de Dancourt revient fréquemment dans l'ouvrage, la plupart du temps avec son titre de "Directeur Général de la Compagnie". Il est présent dans le titre même, "Les voyages du Sieur Le Maire... sous Monsieur Dancourt, Directeur Général de la Compagnie Royale d'Afrique", puis la préface nous apprend sa contribution à l'oeuvre : Saviard, l'ami de Le Maire qui a fait paraître la relation, a consulté Dancourt sur le contenu du récit, pour juger de sa véracité. Saviard ne manque pas de faire l'éloge du Directeur. "Monsieur Dancourt, Directeur Général de la Compagnie d'Afrique sous qui mon ami a fait le voyage, qui s'est acquis une parfaite connaissance des vies et des moeurs des peuples qui habitent ces îles et des singularités de ce Païs par les longs voyages qu'il a faits, presque dans toutes les parties du monde ce qui lui a acquis l'estime de Messieurs Colbert et Seignelay n'a pas peu contribué à me déterminer en faveur de cette dernière relation par les conférences que j'ai eues avec lui et il l'a trouvée fort exacte, et l'Auteur est entré dans des particularités qui n'avaient été jusqu'ici remarquées de personne". (7)

La présence de Dancourt au Sénégal dès la fin de l'année 1682 est certaine. Il a effectivement parcouru le pays de Gorée à Saint-Louis, et peut donc rapporter tout aussi bien que Le Maire des informations sur le pays. L'insistance avec laquelle on présente avantageusement Dancourt - "le mérite de Monsieur Dancourt est si connu dans l'Europe...", dit le libraire - l'absence à la fois de preuve historique de l'existence de Le Maire et d'information sur lui-même ou son travail dans la relation, peut laisser supposer la non-existence de Le Maire : l'ouvrage serait alors celui de Saviard et Dancourt.

Mais en l'absence de preuves effectives, nous nous en tiendrons pour l'instant, à ce que dit l'ouvrage : c'est un chirurgien entré à l'Hôtel Dieu de Paris vers l'année 1677-1678, parti en 1682 pour le Sénégal dans le cadre de la Compagnie Royale d'Afrique, créée l'année précédente. Il aurait remis ses notes de voyage à un ami parisien, Saviard, à son retour, dans le milieu de l'année 1683.

2°) Parcours du voyageur d'après sa relation.

Le 14 janvier 1682, Le Maire est présenté par Dancourt aux Messieurs de la Compagnie d'Afrique "qui ratifia le traité que nous venions de conclure" (8). Le 4 février il est à Brest, mais ce n'est que le 20 mars que la Sainte-Catherine sort de cale sèche. Le 12 avril 1682, Dancourt arrive enfin à Brest où la frégate appareille dans l'instant. Le dimanche 26, par $32^{\circ} 13'$ longitude est, le Cap Cantin et les côtes du Maroc sont en vues (à 6 lieues) alors que semble-t-il, le pilote pensait être passé très à l'ouest de Madère. Le capitaine est un dénommé Moncégur (9). Le 29 avril (mercredi) "on aperçut l'île de l'Ancerotte l'une des sept Canaries, que nous laissâmes environ à dix lieues au Sud Est", (10), et le vendredi 1er mai 1682, le vaisseau mouille près du chateau espagnol de la grande Canarie et repart le lendemain. Après avoir croisé au large de Sainte-Croix (Ténériffe), le 3 mai, la Sainte-Catherine passe le tropique du Cancer "le jeudi septième à midy, étant par 23° de latitude septentrionale et par 28 minutes de longitude est. Puis on retrouve Le Maire le lendemain, au large des côtes de Barbaries ($21^{\circ} 47'$ LN) mais il est alors trop tard pour gagner le Cap Blanc, qui n'est rejoint que le samedi 9 mai, le cap étant localisé "à vingt degrez trente minutes de latitude septentrionale et 359 degrez, dix minutes de longitude occidentale" (12). Le vaisseau fait une escale à Arguin. Moncégur "y descendit avec trente hommes, croyant y trouver encore le vaisseau La Ville De Hambourg", navire hollandais interlope. Il ne reste qu'une barque que Moncégur fait incendier.

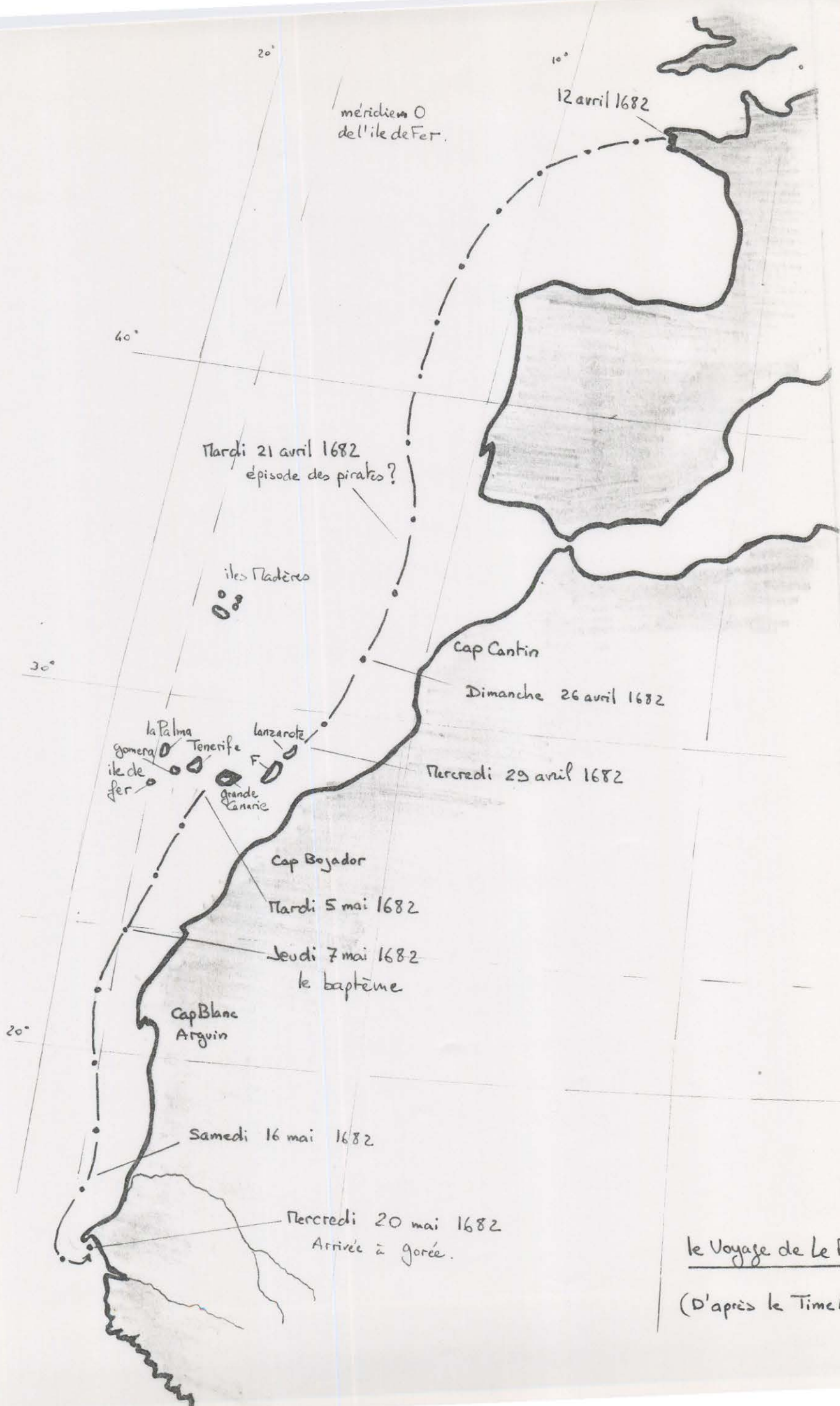
Il faut ensuite huit jours pour gagner l'embouchure du Sénégal, et "le samedi seizienne nous continuâmes nôtre route pour Gorée" (13). "Le mardi 19 nous découvrimes le Cap Vert..." (14° 45' LN) pour enfin arriver à Gorée le mercredi 20 mai 1682 après donc 38 jours de voyage.

Il faut attendre le 6 décembre 1682 pour que Dancourt commence sa "tournee d'inspection" le long de la côte, entre Sénégal et Gorée. C'est l'avantdernière date citée par Le Maire. Alors que celui-ci abonde en précision sur son voyage en mer, indiquant pour nombre de points le jour, parfois l'heure où il s'y trouve, il reste d'une discrétion déconcertante pour tout ce qui touche son périple terrestre, se contentant d'indiquer la date de départ de Gorée (le 2 décembre 1682), la date d'arrivée à Saint-Louis (le 13 décembre à deux heures après minuit), (14), et la date du réembarquement de Saint-Louis pour Gorée, le 10 janvier 1683 (15). Dancourt reste donc près d'un mois à Saint-Louis pour y régler les affaires de la compagnie. C'est par terre que Dancourt commence son inspection "...par le Sénégal, où nous ne pûmes aller par mer à cause d'un vent de Nord absolument contraire", problème bien connu des marins de l'époque qui pour rentrer en Europe se devait de passer par les îles d'Amérique. "Cependant comme les affaires de ce lieu (Saint-Louis) requéraient la présence de Mr. Dancourt, à cause de la mort du gouverneur arrivée quelques jours auparavant, il résolu d'y aller par terre..."; il envoie le vaisseau "La Renomé" à Saint-Louis. Celui-ci fit plus de 500 lieues de route pour atteindre le Sénégal alors que le droit chemin n'en est que de 40, à cause des vents de Nord qui obligent à louvoyer (16). Le voyage par terre dure six jours pendant lesquels Le Maire "s'instruisis de tous ce qui concerne le pays, la religion, les moeurs et les coutumes des Africains du Cap Vert..." (17).

Il semble que Dancourt ait également visité les comptoirs du Cap Vert à la Gambie, notamment Joal que Le Maire signale. Une phrase ambiguë nous l'indique : quand Dancourt eut "donné ses ordres en tous les comptoirs, nous reprimes la route que nous avions tenue et emplyâmes huit jours entiers à revenir" (19). Il faut considérer que Le Maire a employé

contraires. Le Maire mentionne d'ailleurs la rivière de Gambie, mais dit ne pas connaître le Rio Grande (20). Aucune allusion n'est faite au comptoir d'Albreda.

Les deux cartes suivantes permettent de mieux suivre le voyageur.



meridiem 0
del'ile de Fer.

12 avril 1682

Mardi 21 avril 1682
épisode des pirates?

iles Madères

Cap Cantin

Dimanche 26 avril 1682

Mercredi 29 avril 1682

la Palma
Tenerife
Lanzarote
Grande Canarie
Gomera
ile de fer

Cap Boyador

Mardi 5 mai 1682

Jeudi 7 mai 1682
le baptême

Cap Blanc
Arguin

Samedi 16 mai 1682

Mercredi 20 mai 1682
Arrivée à Gorée.

le Voyage de Le Plaire

(D'après le Time Atlas)

Carte

(carte tracée de
RHOM 1964)

arrivée le 13 décembre
1682

départ le
10 janvier
1683

ATLANTIQUE

TRARZA

LAC CAYAR

Mont
de MARINGUINS

PODOR ILE AU MORFIL

SÉNÉGAL

LAC PANIER FOUL

DUALO

PAYS C
(FO

S^T LOUIS
du SÉNÉGAL

Bière

LEYBAR

CANDIOLE

MOUÏT

CAYOR

WOLOF

SENEGAL

départ le
6 décembre 1682

CAP VERT

YDF

LES MAMELLES

RUFISQUE

BAOL

SERER

DESER
DU FER

L'OPRÉE

PORTOAL

SINE

Jouat

SALDUM

ROYAUME de BARRE

GAMBIE

ALBRED

FORT JAMES (James Island)

FLOUP

CASAMANCE

CASAMANCE

CAPADOSE

BAGNON

RIO ENCHRED

CACHEU

PAPEL

RIO GEB

P^r BIONTO

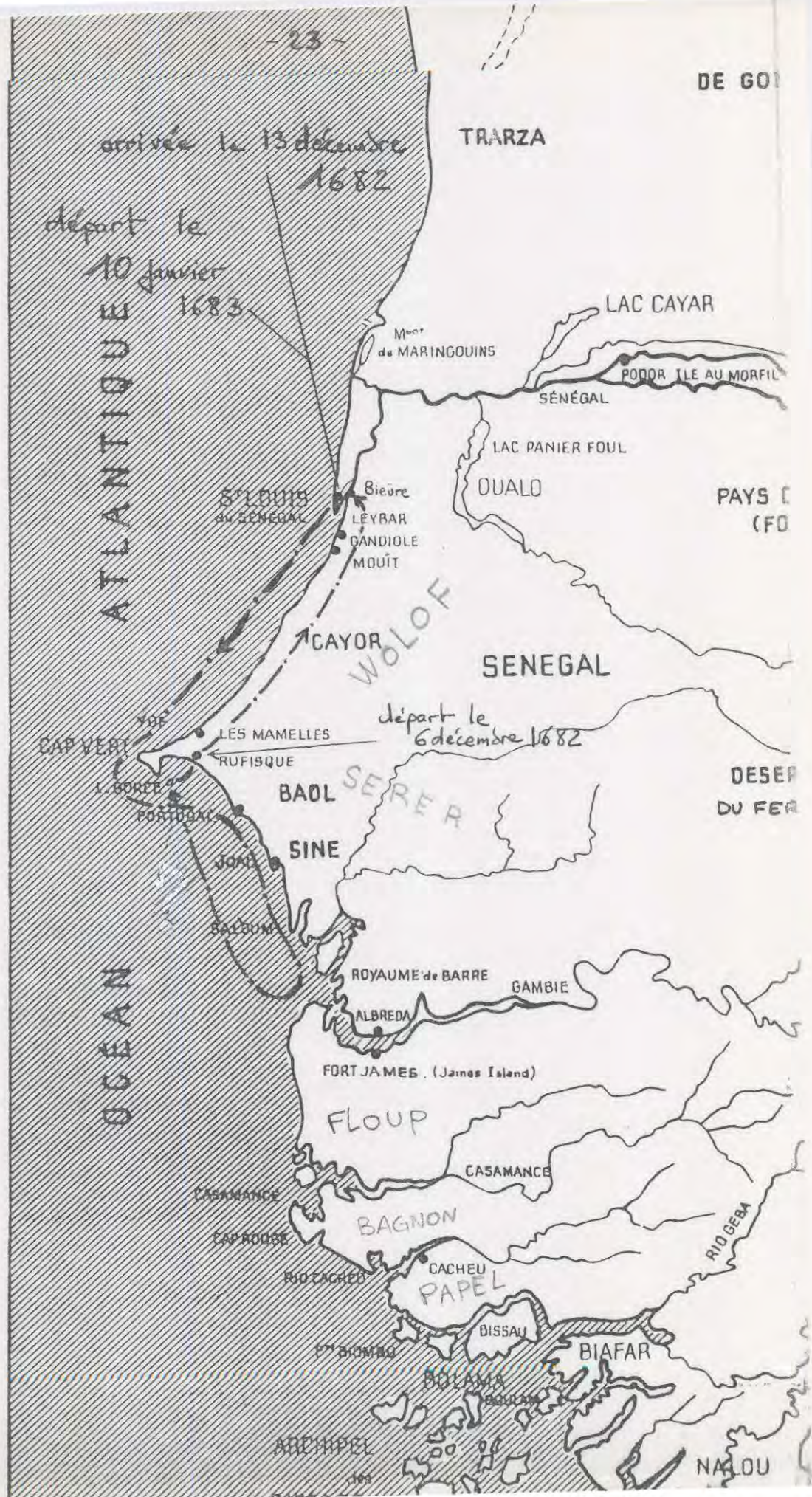
BISSAU

BIAFAR

SOULAMA

ARCHIPEL

NA LOU



II - SAVIARD.

1°) Un personnage bien réel.

Ce dernier a laissé plus de traces. Barthélémi Saviard est né le 18 octobre 1656 à Marolles-sur-Seine, et est mort à Paris le 15 août 1702 (21).

Le 31 juillet 1687, il est reçu maître chirurgien ; les délibérations du bureau de l'hôpital de Paris en conserve le souvenir :

" Se sont trouvés au bureau les sieurs Garbes pères, Marteau, Lombard, Morin, Enguehard et Garbes fils, médecins ordinaires de l'Hôtel Dieu, le sieur Du Tertre, Substitut perpétuel du médecin du roi, les sieurs Hostomes Ducos, Simon et Le Breton, prévôts des maîtres chirurgiens de Paris suivant qu'ils en avaient été priés de la part du Bureau, pour interroger B. Saviard, le plus ancien des compagnons chirurgiens de l'Hôtel Dieu et donner leurs avis s'ils le trouvaient capable de remplir la place de compagnon chirurgien de l'Hôtel Dieu gagnant sa maîtrise, auquel interrogatoire ils ont vaqué l'un après l'autre... et ont tous dit qu'ils le trouvaient capable. sur quoi la Compagnie a admis ledit Saviard en ladite place de premier compagnon chirurgien de l'Hôtel Dieu, aux mêmes gages et droits dont ont joui ceux qui l'ont précédé en ladite place pour, après six années continuelles, être reçu maître-chirurgien dans Paris, sans examen et sans frais." (22)

Saviard a donc été reçu définitivement maître chirurgien, vers le mois de juillet 1693. Si l'on suit le grand Larousse du XIX^{ème} siècle qui signale sa promotion au rang de maître après 17 ans d'études et de pratiques à l'Hôtel Dieu et au collège Saint-Côme (23), on peut avancer que Saviard a commencé ses études dans les années 1676, ce qui nous place à peu de chose près à l'instant de l'entrée de Le Maire. Nous aurions ainsi l'explication de l'amitié entre ces deux personnages : entrés sensiblement à la même date à l'Hôtel Dieu, l'un aurait poursuivi ses études de chirurgie, tandis que l'autre, peut-être rebuté par l'extrême longueur des études, aurait cherché le moyen "d'arriver" plus vite.

Saviard acquit la réputation d'un des plus habiles opérateurs de son temps, notamment "pour les opérations de la taille"; et l'on trouve dans la collection des délibérations du Bureau, en date du 20 septembre 1692, cette décision : "Sur le rapport fait par monsieur le premier président que s'étant informé du nombre des pauvres qui ont été taillés en la présente année à l'Hôtel Dieu on lui adit qu'il y en a eu 104 et qu'il n'en est mort que 18 et qu'il croit y avoir de la justice de donner une petite gratification aux chirurgiens opérateurs, en reconnaissance de leurs peines et soins et pour les exciter à les continuer à l'avenir, la Compagnie a accordé scavoir 200 livres au Sieur Saviard, premier opérateur, 150 livres au Sieur de Jovy, second opérateur et 60 livres à Maurice, qui a le soin du pansement" (24). Dans les années 1696-1698, un différent l'oppose au sieur de Jovy, et à Madame de Gouley, sage femme de l'Hôtel Dieu, concernant la mort d'une femme enceinte, morte sans doute à une grossesse extra-utérine. Saviard fait paraître un rapport sous forme de lettre dans le Journal des Savants du 26 novembre 1696 concernant cette mort mystérieuse, mais il est attaqué quelques temps après par son condisciple de Jovy, et par la sage femme, sous le prétexte qu'il n'était pas suffisamment bien placé lors de l'autopsie pour pouvoir donner ses conclusions (25). En 1698, Saviard donne une "Réponse de Monsieur Saviard... à la critique de l'extrait de sa lettre..." et c'est à Jacques Collombat qu'il confie le soin d'imprimer et de diffuser ce petit opuscule (26), après avoir fait paraître chez lui, en 1695, "les voyages du Sieur Le Maire...". C'est encore chez Jacques Collombat, qu'en 1702, Saviard fait paraître "Nouveau recueil d'observations chirurgicales", ouvrage fort apprécié des maîtres de la médecine du temps si l'on en juge par les approbations en début du recueil (27). Il en existe d'ailleurs une traduction anglaise de 1740 (28).

2°) Le problème de la réécriture.

Nous avons cerné autant que faire se peut, le personnage de Saviard qui n'est pas mis en avant dans l'ouvrage qui reste supposé de la plume de Le Maire. Mais ce voyageur s'est rendu en Afrique dans les années 1682-83 et la relation n'a été éditée qu'en 1695, et par Saviard. Il faut donc poser le problème de la réécriture, car l'ouvrage que nous avons en main est très certainement plus celui de Saviard que celui de Le Maire. C'est un homme de Paris, n'ayant pas vécu le voyage, ni connu l'Afrique, si ce n'est à travers l'ouvrage d'un "Auteur de ce siècle" (29), qui nous livre ce témoignage.

Voilà qui explique le sentiment du non-vécu que l'on ressent à la lecture de Le Maire, sentiment renforcé si on le met en parallèle avec des récits comme ceux de La Courbe, ou de François de Paris. Contrairement à ces derniers "les voyages du Sieur Le Maire" sont structurés ; il y a un plan dans l'exposé, un plan qui n'est pas linéaire ou chronologique, c'est-à-dire, qui suivrait le voyageur mais bien ici thématique, voire analytique.

Voilà qui explique aussi le jugement de Guy Thilmans considérant la relation de Le maire "terne, vague et pleine de réticences" (30) quand il la compare avec celle de François de Paris. Mais il faut considérer que ce dernier écrit dès son retour en France en 1683, et effectivement son récit fourmille de détails sur son séjour, alors que Saviard reprend les notes de Le Maire, douze ans après l'expédition. Manifestement, ce ne sont pas les allers et venus de Le Maire que l'on a eu l'intention de donner au public, mais bien une image de l'Afrique.

Dans cette optique la réécriture opérée par Saviard devient tout à fait intéressante pour l'étude des mentalités. Tout d'abord, quels aspects de l'Afrique va-t-on retenir, et transmettre par le livre ? Et ensuite quelles sont les idées forces de la civilisation européenne que va nécessairement faire apparaître Saviard, chirurgien de l'Hôtel Dieu, qui ne connaît de l'Afrique que ce qu'on lui a rapporté ?

contacts de civilisation. Ce serait même un élément catalyseur.

Par contre, il faudra suivre de près les informations qu'il nous donne sur l'Afrique et les Africains. Apporte-t-il une nouvelle somme de connaissances ou ne fait-il que reprendre ce que l'on sait déjà ? La réponse à cette question, influencera notre opinion finale sur l'ouvrage, et éclairera les rapports entre ces deux personnages, Le Maire et Saviard.

III - DANCOURT ET LA RELATION DE FRANÇOIS DE PARIS.

Dancourt n'a pas laissé, en tant qu'individu, beaucoup de traces aux archives. Rien dans les dossiers du personnel colonial ancien et peu de chose dans les dossiers Colonies C6.

L'action de Dancourt à Gorée et au Sénégal nous est connu paradoxalement par une autre relation de voyage, jamais éditée en son temps, celle de François de Paris, qui se trouvait lui-même à Gorée au temps de l'arrivée de Dancourt (31)

Le Maire quant à lui reste extrêmement discret sur ce point, et sur les affaires de la compagnie en général. Arrivé à Gorée le mercredi 20 mai 1682, Dancourt montra "les lettres de la compagnie qui l'établissait Directeur" et "prit possession de son emploi. Il trouva les affaires en très mauvais état, par la conduite méchante de deux personnes qui prétendaient toutes deux le commandement. L'un était français et commandant de Gorée pour la compagnie, et l'autre leur agent général le long de la côte" (32). Voilà tout ce qu'il nous apprend, la phrase suivante, comme une nouvelle réticence, nous en expliquant le pourquoi "comme ces choses ne sont point de mon fait, je n'en dirai pas davantage".

Grâce à François de Paris que P. Cultru ignorait alors, nous savons que Van Doorn "commis général de la côte pour les Français", s'était brouillé avec le gouverneur de Gorée, Jamineau, et lui avait refusé des marchandises (33). Après une visite au roi de Barre et une tournée en Gambie, Jamineau et François de Paris sont de retour à Gorée le 24 mai 1682 où ils trouvent un vaisseau "venu nouvellement de Brest, nommé la Catherine, commandée par Moncegu, armé de

40 pièces de canon qui avait amené Monsieur Dancourt pour directeur général dans toute l'Afrique" (34).

Avant même d'avoir mis pied à terre, Jamineau apprend sa destitution, tandis que Moncégu part pour Portudal, capturer Van Doorn. Il est fait prisonnier par André, un métis portugais qui veut être dédomagé des pertes subies lors de l'action répressive de Ducasse en 1679. Monségurs' évade grâce à un lapto. "La Catherine" est de retour dans la nuit du 9 au 10 juillet et va mouiller près de Sarène où Moncégu avec trente hommes va massacrer le portugais André. François de Paris rapporte alors l'épisode d'Arguin où Dancourt a fait incendier un "brigantin neuf qui était encore sur les chantiers et prirent au large un bot flamand qui était à la pêche à la tortue..." (35).

Jamineau , le 19 avril 1682 avait capturé un navire coulandais interlope, "La Sirène". Expédié à Gorée, le bâtiment est inventorié par Dancourt le 27 mai. Une déclaration de bonne prise au Conseil d'Etat du 20 février 1684 signale le fait et confirme la présence de Dancourt à Gorée (36).

Un autre épisode du même type apporte une troisième preuve du voyage de Dancourt, après François de Paris et cette déclaration : un navire portugais, "La conception Saint Jean Baptiste" est arraisonné car "il n'avait point de commission" (37). Un témoignage portugais rapporte que "l'équipage fut mis dans la forteresse commandée par le Général Dancor..." (38).

François de Paris est déçu de voir échapper cette capture car "ce pauvre navire... fut mis en proie aux gens du fort et des autres navires de la rade, qui le pillèrent comme des forbans" (39), sur ordre de Dancourt "disent que tout lui appartenait y compris le navire puisqu'il était le maître de toute cette côte et que personne n'y pouvait commercer..." (40)

Le navire portugais déchargé, l'équipage, sauf le capitaine Joao Porto "qui demanda à rester à Gorée pour passer en France" selon François de Paris, "maintenu prisonnier... et qui mourut misérablement à Gorée" selon S. Barcellos, est renvoyé avec son bâtiment sur l'île Saint Jago.

arrêt du Conseil d'Etat en date du 13 décembre 1683, qui confirme les dires de notre témoin et la présence de Dancourt qualifiée de "Baillif de longue robe est d'épée dans l'étendue de la concession de ladite compagnie..." (41).

Désigné par les directeurs de la compagnie pour s'occuper de toute leur affaire (42), les attributions de Dancourt dépassent le simple cadre commercial : la justice royale est présente dans les concessions africaines, par l'intermédiaire de la Compagnie qui possède des droits de seigneurie sur ces terres et doit prêter l'hommage-lige au roi (43).

Dancourt exerce son pouvoir à partir de Gorée avec autorité, ce qui semble être quelque chose de nouveau. Selon la relation inédite, le gouverneur de l'île n'avait autrefois sous son commandement que le fort de Gorée et la côte du Cap Vert à la Gambie "... mais de présent, depuis que Monsieur Dancourt y est arrivé, il porte la qualité de Directeur Général de la compagnie sur la coste d'Afrique, tellement que le Sénégal dépend aussi de lui, ainsi que la côte du Jûdat d'Adre. Même les navires qui partiront de France pour cett-cy seront tenus de venir recevoir leurs ordres à Gorée du Directeur Général du commerce d'Afrique qui y fait sa résidence." (44). Cette réforme coïncide donc bien avec une tentative de reprise en main du commerce, opérée par la Compagnie du Sénégal sous l'impulsion de Dappoungny, dans ces années 1681-82. Même s'il ne faut pas exagérer le témoignage de François de Paris, simple officier de navire, voilà qui redonne à l'inspection de Dancourt une importance qui lui était contestée. A. Ly, dans sa thèse sur la Compagnie du Sénégal note "que la seule source de l'histoire de ce que l'on est convenu d'appeler 'l'inspection de Dancourt' soit l'ouvrage de Le Maire... quant aux résultats... ils ne durent pas être appréciables (Cultru 1910, page 78), il n'en reste, en tout cas aucune trace à notre connaissance. C'est pour cette raison que nous ne reviendrons plus sur ce sujet dont l'importance semble avoir été exagérée du fait de l'existence de la relation de Le Maire." (45).

Que les résultats aient été médiocres cela est fort probable

les commis, dès le départ de Dancourt ont dû reprendre leurs habitudes. Le règlement que La Courbe édicta en 1687 n'aura pas plus de succès. Mais les différentes preuves invoquées ici, soulignent l'objet du voyage : réorganiser au niveau local les structures de la Compagnie, défendre le monopole et activer le commerce (46).

Le bateau de François de Paris reçoit trois fois l'ordre d'aller en Gambie faire la Traite, puis au retour "Dancourt nous fit appareiller pour Portudal y quérir 4000 cuirs... que la Catherine, laquelle y étoit allé charger les marchandises du Sénégal, devait venir quérir pour retourner en France..." De plus "... on attendait de jour en jour à Gorée le navire La Prudence que Mr. Dancourt avait mandé du Sénégal", et qui n'arrive que le 16 juillet 1682 (47). A la fin de ce mois, François de Paris signale le départ imminent de La Catherine (48).

On aura sans doute remarquer quelques discordances de dates entre la relation de Le Maire et celle inédite découverte à Aix en Provence.

	! François de Paris	! Le Maire
! arrivée de Dancourt	! 20 mai 1682	! 20 mai 1682
! à Gorée	!	!
!	!	!
! départ pour	! vers le 5 juillet	! 6 décembre 1682
! Saint-Louis	! 1682	!
!	!	!
! retour de	! 15 juillet 1682	! 10 janvier 1683
! Saint-Louis	!	!
!	!	!
! départ pour la	! fin juillet 1682	! ?
! France	!	!
!	!	!

Les deux récits sont d'accord sur la date d'arrivée de Dancourt à Gorée, mais alors que François de Paris donne le retour de Dancourt pour la France dès la fin juillet 1682, Le Maire fait séjourner le Directeur Général et lui-même plus de huit mois en Afrique. De plus, on se souvient que Le Maire prétend avoir parcouru la côte du Cap Vert à Saint-Louis à dos d'âne entre le 6 et le 13 décembre 1682, en compagnie de Dancourt, que le navire "La Renomé" partait pour Saint-Louis pour les ramener à Gorée. François de Paris ne signale pas ce périple terrestre. Dancourt ne semble d'ailleurs pas même quitter Gorée. Seul Moncégur (49), avec "La Catherine" est allé traiter au comptoir du Sénégal et en est revenu le 15 juillet 1682. De même aucune mention d'un vaisseau "La Renomé" n'est relevée dans la relation inédite. Le Maire ne donne pas la date du retour en France et aucun document ne certifie que le navire "La Catherine" soit présent en France à l'automne 1682. Par contre les archives conservent un document mentionnant son retour, au Havre le 8 septembre 1683, "considérablement chargée de cuirs, de gomme, de morfire, de cire", et donc venant du Sénégal. Pour Guy Thilman, il ne peut concerner qu'un voyage ultérieur(

Ces discordances dans la trame événementielle entre les deux relations, venant s'ajouter à l'absence de preuve sur l'existence du personnage de Le Maire, pose avec acuité le problème de l'authenticité du récit étudié. Le parcours de Le Maire, par terre, ne serait alors qu'un argument pour valider les informations recueillies sur le pays et ses habitants. L'aspect événementiel, n'étant que secondaire dans la relation de Le Maire, nous attendrons l'examen de son apport informatif pour conclure.

Nous avons cerné autant qu'il nous était possible les auteurs et les participants de ce voyage. Il est nécessaire maintenant de s'arrêter sur l'ouvrage lui-même. Après l'histoire des éditions, nous détaillerons certains aspects structurels de l'ouvrage, avant de mettre en évidence deux points particuliers du récit, savoir le style d'exposé de Le Maire-Saviard et la forme symbolique du voyage.

I - HISTOIRE DES EDITIONS.

La Bibliothèque Nationale possède deux exemplaires des "Voyages du Sieur Le Maire..." que l'on ne peut consulter que sur microfiche (1)_{1a}. Deux autres exemplaires sont présents à Lyon, provenant de bibliothèque du Séminaire Saint-Irénée.

1695 : Une double édition est proposée cette année là : l'original et une réédition "suivant la copie à Paris", chez le même éditeur Jacques Collombat. La comparaison des deux publications montre que l'ouvrage a été typographiquement recomposé, mais sans rien changer au texte du voyage, de l'anonyme, de la préface.

La page de titre est la même à deux exceptions près ; le prénom du libraire est orthographié Jaques, ainsi que la rue Saint Jaques, et l'emblème, l'estampille du libraire n'est pas la même : au lieu du pélican, enseigne de Collombat, nous avons une tête ailée. Dans le corps de l'ouvrage, la pagination est différente - le récit commence page 9 dans la copie - et les phrases sont coupées différemment. Les frontispices et enluminures des premières lettres sont différents, mais les gravures quoique d'une moindre qualité, sont identiques. Les tables des matières sont les mêmes ainsi que les privilèges, mais on constate l'absence du Catalogue du libraire dans l'édition copie.

En règle générale on peut dire que la seconde édition "suivant la copie à Paris" est la moins luxueuse.

1696 : Dès 1696, il existe une traduction anglaise, "A voyage of the Sieur Le Maire to the Canary Islands, Cape Verd, Sénégal and Gamby, under Monsieur Dancourt Director General of the Royal African Company Printed at Paris 1695 and now done into English", imprimée à Londres, en 1696, pour F. Mills et W. Turner in 12 (4).

L'ouvrage est accessible aux Anglais dans cette édition autonome, mais aussi, et dès 1696, dans un autre récit de voyage de Abraham Duquesne Le Jeune, intitulé "A new voyage to the east Indies in 1690-1691 by M. D." auquel est joint "a description of the Canary Islands, Cape Verd, Senegal and Gambia by Le Maire, done into english from the paris edition." (5) Signalons que les deux éditions françaises de 1695 sont présentes au British Museum.

Au XVIIIème siècle, aucune réédition n'est à signaler, en France; Le Maire semble encore intéresser les Anglais et les Allemands.

1745 : En 1745 parait à Londres "A collection of voyages and travels...", collection d'ouvrages inconnus ou édités partiellement, en deux volumes, par Thomas et Osborne, où figure la relation de Le Maire.

1752 : Elle est encore présente dans la célèbre "Collection of voyages and travels..." de Churchill, en 1752, volume 8, (page 597), (6).

A Leipzig, l'éditeur allemand Joham Joachim Schwabe, qui écrit aussi sous le pseudonyme de Blauroekel, publie lui aussi une collection de voyage en 14 volumes, entre 1747 et 1774, où la relation de Le Maire figure, traduite en allemand, sous le titre "Reise nach den Canarieninseln dem Grünen Vorgebirge, der Sanaga und Gambia... 1682". (7).

1826-31 : Il faut attendre le milieu du XIXème siècle pour voir réapparaître Le Maire en France, dans une "Collection des relations de voyage en Afrique", dirigée par le baron de Walkenaer, et éditée de 1826 à 1831 en 21 volumes,

1887 : En Angleterre, Edmond Marsden Goldsmid, insère une traduction de Le Maire "Voyage to the Canaries, Cape Verd and the coast of Africa, under the command of M. Dancourt... translated from the French by E. Goldsmid", dans un des derniers volumes de sa "Bibliotheca Curiosa", éditée en 1883 à Edinburgh (9).

La relation a fait l'objet d'un article dans le "Journal des Savants", en date du 30 mai 1695. L'auteur fait un résumé du récit, reprenant le parcours de Le Maire, son aventure en France, que nous détaillons plus loin, ses étapes sur mer. Aucun renseignement sur l'auteur n'est donné. Par contre, l'article reflète une idée contenue dans la préface : l'auteur a remarqué "beaucoup de choses des moeurs des peuples, de la nature des arbres, de celle des animaux..." (10), idée reprise dans le Grand Larousse du XIXème siècle.

Ainsi, hormis les deux éditions françaises de 1695 et l'édition anglaise de 1696, la relation de Le Maire n'a plus été éditée en elle-même, mais insérée dans des collections générales sur les voyages. Ce désintérêt est à souligner et trouvera son explication dans le contenu de l'ouvrage étudié plus loin.

II - STRUCTURE DE L'OUVRAGE.

La relation de Le Maire nous est un exemple de l'édition du XVIIème siècle et à ce titre nous allons en examiner certaines parties constitutives. On trouve successivement une page de titre, une préface écrite par Saviard, un encart du libraire, un "catalogue des livres nouveaux qui se vendent chez le même libraire, rue Saint-Jacques au Pélican", la relation de Le Maire proprement dite (des pages 1 à 179), une relation anonyme d'un "particulier fort connu qui a voyagé dans les côtes d'Afrique..."

tel que le présente un "avis du libraire au lecteur", mais sans citer son nom.

Vient ensuite une table des matières, (un index), où les sujets sont rangés par ordre alphabétique, et parfois résumés rapidement. A la fin de l'ouvrage se trouve le privilège du roi "registré sur le livre de la communauté des Libraires et imprimeurs de Paris, le 18 novembre 1694".

Nous nous arrêterons ici sur le catalogue, la préface, l'iconographie et la relation anonyme.

1°) Le catalogue.

Quarante deux ouvrages sont présentés en cette année 1695 par le libraire. Son catalogue est ordonné et nous pouvons distinguer successivement :

+ 11 titres ayant trait à l'histoire, à l'état présent de la France et de pays étrangers, dont 5 ouvrages traitant de régions non européennes,

"L'Etat présent du royaume de Perse" par le Sieur Sanson,

"L'Etat de l'empire de Maroc" par M. de S. Olon,

"L'Etat présent de l'Arménie",

"Journal du Voyage de Siam" par M. l'Abbé de Choisy,

"Les Voyages du Sieur Le Maire".

La Perse, le Maroc, l'Arménie, le Siam et un ouvrage sur l'Afrique Noire, celui de Le Maire.

Seules les relations de Le Maire et de l'Abbé de Choisy portent sur des voyages, pour les trois autres, on ne peut savoir s'il s'agit d'une "information neuve", mais il y a fort à parier que nous ayons affaire à des ouvrages de compilation. Un peu plus de 10% du catalogue constitue donc un regard, une fenêtre ouverte sur le monde extérieur à l'Europe. Nous retrouvons ici les modes de l'époque, et d'abord le monde musulman et l'Orient.

Enfin la relation de Le Maire se signale par son titre, le plus long du catalogue, cité dans son ensemble.

classer dans une rubrique "bel esprit".

Ce sont des manuels pour apprendre à bien se conduire en société.

+ Suivent divers ouvrages de morale religieuse, des traités de dévotions et quelques ouvrages en latin. En tout 12 ouvrages.

Quel enseignement peut-on tirer de ce catalogue ?

D'abord que les ouvrages traitant d'un sujet hors européens sont très minoritaires ; ce sont les ouvrages de maximes, de pensées, ceux de conduite en société, auxquels on peut ajouter les livres sur l'homme ou la femme honnête et raisonnable qui forment le corps principal du catalogue. Ceci nous renseigne sur le goût du public et sur le marché de l'édition. L'histoire également est un centre d'intérêt avec des biographies et plusieurs histoire de France.

D'autre part cette position très minoritaire donne tout son intérêt à la présence des cinq ouvrages privilégiés ici. Les pays d'Islam sont déjà connus par de nombreuses relations et donc l'attention se porte naturellement sur les deux ouvrages restant : celui de l'Abbé de Choisy "Journal du Voyage de Siam" et celui de Le Maire.

Le Siam a été un instant à la mode grâce à la percée missionnaire affectée par des Jésuites dans les années 1680 (11).

L'ouvrage de Le Maire reste alors l'unique source de renseignements sur l'Afrique. Or peu d'ouvrages ont paru sur l'Afrique aux XVI et XVIIèmes siècles.

Selon Atkinson (12), 250 ouvrages de géographie ont été publiés entre 1480 et 1609, dont 5 seulement sur l'Afrique Noire. Entre 1600 et 1650, 341 ouvrages consacrés au monde européen sont édités, dont 16 seulement parlent des côtes de l'Afrique et de l'intérieur, après 1650, 22 sur 334.

L'Afrique du Nord suscite beaucoup d'intérêt, comme de nombreuses autres régions du monde, mais l'Afrique Noire laisse indifférents les éditeurs.

H. J. Martin fait la même remarque : les curiosités du public se déplacent au cours du siècle, mais l'indifférence pour l'Afrique demeure. Dans les graphiques qu'il donne sur la fréquence des sujets édités, l'Afrique Noire n'est même pas prise en compte (13).

Voilà qui donne de l'importance à tout récit concernant l'Afrique Noire, et qui fait de la relation de Le Maire une pièce capitale du catalogue. Son intérêt peut être souligné encore par la nécessité de deux éditions la première année.

2°) La préface.

La préface écrite par Saviard est intéressante à plusieurs titres :

a) La réfutation d'un auteur.

Saviard se présente : "Il y a longtemps que cette relation m'avait été mise en main par le Sieur Le Maire mon amy particulier au retour du voyage qu'il a fait dans le pays qu'il décrit". Cependant il n'a pas dans un premier temps accueilli favorablement la relation : "J'en ai trouvé la lecture si divertissante et la description si singulière qu'elle m'a d'abord paru suspecte...", avant tout parce qu'elle "était différente en plusieurs choses essentielles à ce qu'en a dit un auteur de ce siècle dans un recueil qu'il a donné au public".

Malheureusement Saviard ne précise pas plus sa pensée. A quel ouvrage fait-il référence ?

Ou bien a-t-on affaire à un procédé littéraire classique qui consiste à décrier ce qu'ont dit les auteurs précédents, en affirmant avancer quant à soi la vérité ?

Relativement peu d'auteurs ont écrit sur l'Afrique au XVII^{ème} siècle. Un seul des ouvrages que nous avons consulté est fortement en contradiction avec l'image générale donnée par Le Maire. Le R. P. Boussingault, dans son "Nouveau théâtre du monde" présente cette partie de l'Afrique comme très fertile, et grâce au débordement du Niger la "terre ne laisse pas de produire quantité de chose en abondance." (14) .

étans malades y recouvrent aisément leur santé..." et l'on y trouve aucune "maladie pestilente et contagieuse" (15).

Le pays quant à lui "abonde en diverses choses comme or et argent". Le roi des Jalofes est fort puissant et riche en or, sa résidence est une ville, Tubacaton. "Les hommes sont tous soldats...", vont nus et se couvrent d'or moulu, ou bien sont complètement tatoués, ce qui leur sert d'habit, faute de moyens (16). Boussingault parle également des célèbres mines d'or de Guinée, et de la richesse du roi de Tombur.

On trouve aussi chez le même, l'image d'une Afrique misérable, peuplés d'hommes ignorants et nés à l'esclavage, mais cette image est moins développée que chez d'autres (17). Cette oeuvre de compilation d'un auteur "de ce siècle" reste la plus éloignée des propos tenus par Le Maire et peut passer pour ^{le} recueil réfuté par celui-ci.

Néanmoins il ne faut pas perdre de vue le procédé rhétorique de réfutation : contester un auteur, ou prétendre que ce que l'on va exposer contredit formellement un ouvrage antérieur est une bonne façon de mettre en évidence ses propres dires. C'est également chose courante. Par exemple, le Père Gaby, dans sa préface nous précise bien qu'à un certain moment il va réfuter catégoriquement une affirmation de Moreri : dans son dictionnaire celui-ci donne la ville de Tulucatan comme la capitale du royaume de Sénégal, le Père Gaby par deux fois (18), conteste (avec raison) l'existence de cette ville. Son insistance sur ce point particulier montre l'intérêt que l'on porte à ce procédé. Autre exemple, d'un autre siècle : dans la relation de son deuxième voyage, plus ou moins imaginaire (1784-85), François Levailant réfute plusieurs fois les dires de ses prédécesseurs (19).

Tout est fait pour démontrer la qualité de l'information contenue dans l'ouvrage. Il faut noter l'effort de renseignement, vrai ou simplement prétendu, opéré par Saviard, qui consulte différents témoins, dont Dancourt, pour s'assurer de l'exactitude du témoignage de Le Maire. Saviard tend à souligner l'authenticité du récit. Les dernières phrases de la relation se rattachent à cette idée : tout ce que le

lecteur peut "compter à mon égard" c'est que "je (Le Maire) préfère la vérité à la réputation de mètre distingué par des récits plus remplis de singularité, que ceux des autres" (20).

b) Les thèmes.

La préface retient ensuite notre attention par les thèmes qu'elle propose au lecteur : à propos des "peuples qui habitent les côtes d'Afrique", "on y verra leur origine, la tyrannie qu'ils exercent envers leurs sujets et leurs voisins, ... leur police et leur manière de faire la guerre..."

La première image d'une Afrique où règnent des despotes guerriers est suivie par un avertissement, "on y trouvera la perfidie de ces peuples envers les Européens sur le fait du négoce...", puis par un thème remarquable de cette relation, la mise en parallèle de deux aspects de l'Afrique et des Africains : "on y trouvera... la fertilité du pays sans le cultiver, leurs misères faute d'industrie et de prévoyance..." Les animaux "communs dans ce climat" sont évidemment annoncés, ainsi que "tout ce qu'il y a de plus singulier dans ces îles qui ne se voit point ailleurs".

La préface annonce sommairement et sans nuances le contenu de l'ouvrage ; de la même façon que G. Loyer au XVIIIème siècle. Ce dernier a repris mot pour mot l'image donnée ici (21).

L'origine des peuples, que nous promet Saviard, n'est pas expliquée dans le corps de l'ouvrage. Le préfacier a cédé à une mode, celle de donner l'origine et en même temps le pourquoi de la différence des peuples. Une des explications était alors de considérer les Africains comme les descendants de Cham, fils maudit de Noé, telle qu'on la trouve par exemple dans le "traité de l'origine des Nègres..." de Chambonneau(22). Le Maire par la suite n'aborde pas ce problème, comme s'il était sans importance à ses yeux : la situation observée reste l'élément essentiel.

c) La contribution de Saviard.

Il indique ce que le lecteur lui doit dans l'ouvrage et sa phrase n'est pas très claire :

"et afin que le lecteur n'ait quelque obligation de cet ouvrage, quoi que je n'en sois pas l'auteur, j'ai donné au

il a pris soin de faire graver des planches fort exactes de ce qu'il y a de plus curieux, dont il est parlé dans ce livre" Saviard aurait confié des dessins à Collombat, ce qui serait sa contribution à l'ouvrage, mais des dessins faits sur place. Il affirme cela pour donner un peu d'authenticité à l'iconographie, mais les sujets décrits laissent supposer le contraire.

3°) L'iconographie.

L'ouvrage de Le Maire possède une série de six gravures, dont la première est un plan du port de Brest. Les cinq autres (23) concernent respectivement :

"Les maisons des Nègres, et comment sont faits les lits". (p 6)

"Comment les Mores vont sur leurs chameaux..." (p 68)

"Comment les Nègres recueillent le vin de Palme..." (p 95)

"Habillage des Seigneurs et personnes considérables"(p124)

"Comment les Femmes sont habillées et comme elles portent leur enfant sur leur dos" (p 126).

Cette iconographie peut se caractériser par deux points.

Elle est d'un style dépouillé, assez élémentaire qui contraste avec les représentations allégoriques de certains ouvrages. Ici l'Afrique n'est pas une belle Signare entourée d'animaux sauvages, et de fruits exotiques. Il suffira de comparer les documents donnés en annexes. Même l'iconographie de Dapper présente un aspect allégorique, qui n'a pas sa place chez Le Maire (24).

Les gravures de cette relation se distinguent par un réalisme passe-partout. Elles sont destinées à montrer des curiosités - les lits, la manière de monter aux arbres ou de porter les enfants - qui sont déjà en elles mêmes des stéréotypes, ou plutôt qui vont le devenir. Un bon exemple est donné par "les Maisons des Nègres" (25), montrant une cabane ronde, au mur de paille relâchée dans les piquets qui soutiennent un toit arrondi. L'image de la CASE est ainsi fixée.

Elles se distinguent également par un manque de précision flagrant. Les arbres n'ont guère de caractères et

sont presque stylisés. Le paysage de collines qui, à plusieurs reprises, forme l'arrière-plan du décor semble sorti de l'imagination du dessinateur (26). De même il est bien difficile de comprendre le système d'attache qui permet aux femmes de maintenir leur enfant dans les pagnes...

Le dernier aspect curieux que nous relèverons ici concerne les visages des personnages. Si l'on observe plus particulièrement les trois dernières gravures (27), l'absence de traits négroïdes est évidente. Ils ne sont absolument pas marqués dans le cas du jeune homme qui s'apprête à recueillir le vin de Palme, et peut-être très légèrement esquissé dans le nez et la bouche de la femme. Ces visages présentent un faciès tout à fait européen : le nez est droit, la bouche petite, et les cheveux de la femme lui tombent sur les épaules. La couleur de la peau est simplement parfois suggérée par une légère série de points noirs, surajoutés aux hachures marquant les ombres. Comme il l'annonce lui-même, avec ambiguïté dans sa préface, Saviard est sans doute l'auteur des cartons. La présence étrange d'un plan du port de Brest confirme cette idée.

Brest fait partie des grands travaux portuaires exécutés sous l'impulsion de Colbert, par le Chevalier de Clerville, maître de Vauban (28). C'est l'occasion pour Saviard d'exalter la grandeur et "la puissance du Maître à qui de si grandes choses appartiennent..." (29).

4°) La relation anonyme.

La relation de Le Maire proprement dite occupe 179 pages. Elle est suivie par une relation anonyme, qui décrit la côte d'Afrique entre la rivière de Bresalme (Saloum) et celle de Rio Grande. Nous ne savons rien de l'auteur, mais selon l'"avis du libraire au lecteur" (30), il s'agit d'un "particulier fort connu qui a voyagé dans les côtes d'Afrique". Il prétendait d'autre part avoir connu Le Maire, car il "dit avoir vu l'auteur de ces voyages résident à Gorée". En l'absence de plus grande précision il est impossible d'avancer un nom ; ce point viendrait plutôt s'ajouter aux différentes tentatives pour authentifier la relation.

L'anonyme termine d'ailleurs par ces mots "Je ne parle point du Cap Verd, ny des îles Canaries, ny de Sénégal, attendu que le Sieur Le Maire... en dit plus que je n'en pourrais dire" (32)

L'anonyme décrit les terres entre le Cap Vert et le Rio Grande.

L'édition du XVIIème siècle est encore artisanale : il faut vendre le maximum et tout de suite (32). Cette relation est ajoutée pour donner à l'ouvrage une meilleure consistance, le libraire jugeant que la relation de Le Maire seule ne suffit pas. Cette pratique est courante au XVIIème siècle et, par exemple, on trouve dans l'ouvrage de Pyrard de Laval, "Voyage de François Pyrard" (Paris 1679), un traité ajouté par l'éditeur Louis Billaine "discours des voyages aux pays éloignés et des préparatifs nécessaires pour les entreprendre et en composer des relations exactes." (33).

On réunissait aussi des courtes relations, sans lien entre elles que l'on éditait en un seul ouvrage ; c'est le cas de la relation d'un voyageur anonyme parcourant les côtes africaines en compagnie de l'Amiral D'Estrée, insérée avec un traité sur le royaume du prêtre Jean, une relation sur Saint-Christophe... Le tout édité à Paris en 1674 (34).

L'édition se termine par une table des matières très complète dont certains articles, Nègres, Roy des Nègres, seront détaillés plus loin. Il est difficile de faire une typologie devant l'ambiguïté de certains articles, mais sommairement on peut distinguer deux grandes catégories, les références d'ordre géographique (lieux, rivière, faune...) et les références pour tout ce qui touche les Africains, avec un léger avantage numérique pour la seconde.

Celle-ci peut se détailler par ordre quantitatif décroissant, en société, politique, caractère des "Nègres", religion.

Ce livre est donc une édition très complète, dont les éléments qui entourent la relation elle-même ont permis d'apporter quelques précisions.

1°) Un récit structuré.

Le récit ne suit pas le voyageur, on ne parcourt pas le pays en sa compagnie. Il est au contraire ordonné en trois parties assez distinctes, quoique non individualisées dans le texte : le voyage de Paris à Gorée, le pays et les peuples du Sénégal et Gambie, les "moeurs et génie des Nègres". Le nombre de pages est respectivement pour chacune, 63, 53, et 63, montrant donc une structure très équilibrée.

Le voyage comprend successivement les péripéties du départ et la visite des îles Canaries, le tout entrecoupé de deux instants obligés : la vue des pirates (35), et le baptême du Tropique (36). Le Maire rappelle enfin pourquoi les Français possèdent ces comptoirs : l'action du Capitaine "Ducas" et de l'Amiral d'Estrées (37).

Le second grand ensemble est complexe et manque d'unité. Le Maire nous parle de la région du fleuve Sénégal au Saint-Louis, les royaumes noirs et la présence des Maures. Le commerce des Français est abordé, puis les inondations du "Niger" auxquelles il donne une explication. Le retour à Gorée est évoqué d'une phrase et on passe à l'énumération des royaumes nègres de la région du Cap Vert.

Après une digression sur l'économie du pays, l'habitat etc... un grand nombre de pages est consacré aux animaux (20 sur les 179 de la relation). Le tout est entrecoupé de jugements divers sur l'aptitude des Africains à mettre en valeur le pays.

La dernière partie est plus nettement thématique : un portrait physique et moral du Noir, les aspects de la société, de l'économie traditionnelle, des structures politiques. Elle succède, fait à signaler, directement au paragraphe sur les animaux.

Nous employons à plusieurs reprises le terme d'exposé pour qualifier cette relation. Ceci ne fait que refléter le sentiment que l'on éprouve à sa lecture : un effort est fait pour donner au lecteur une somme de résultats. Le vécu est plus ou moins expulsé.

Le récit de Le Maire tient à la fois du traité de géographie, où il faut sans doute reconnaître la plume de Saviard, et de la relation de voyage.

2°) La symbolique du voyage.

Les relations de voyages semblent répondre à un modèle précis concernant le voyage en lui-même. On retrouve en effet une structure identique dans de nombreuses relations. Suivons Le Maire.

Il lui faut exactement 16 pages (38), entre l'instar où il quitte Paris et celui où il appareille à Brest le 12 avril, ayant couru sur le chemin, des dangers tels qu'il n'en connaîtra jamais en Afrique.

"Après avoir employé quelques jours à donner ordre à mes affaires et à prendre congé de mes amis, nous partimes pour Orléans, d'où nous primes un bateau, afin de nous rendre par la Loire à Nantes". Un tel voyage occupait habituellement deux ou trois jours, mais "il en fallut sept ou huit tous entiers et encore ce ne fut pas sans courir de grands risques".

"Nous eûmes toujours le vent contraire" et la Loire étant en crue "nous nous trouvions quelquefois échoués sur des troncs" (Après dix jours passés à Nantes, Le Maire traverse la Bretagne et arrive à Brest où le vaisseau "n'était pas en état on trouva que son radoub ne valait rien et qu'il était dénué de la plupart de ses agrès". Il faut donc attendre deux mois qu'on le remette "en état de résister à la mer et aux ennemis qu'on peut y rencontrer." (40).

Attendant l'arrivée de Dancourt, l'auteur décide d'une partie de chasse avec "quatre fils de famille qui venaient avec nous" ce qui nous donne droit à un épisode tragi-comique assez étonnant : les cinq chasseurs dans la barque du cuisinier gagnent la terre, à quelques lieues de Camaret, où ils abordent "au premier endroit, sans penser au péril que nous courions en passant sur des rochers escarpés, au bas desquels était la mer où je pensai tomber deux ou trois fois". Ne trouvant aucun gibier, ils décident de retourner au bateau mais à peine se

sont-ils éloignés du rivage "qu'il s'éleva un si gros vent que je pris le parti d'être dévot, croyant périr à toute heure". Cette tempête les oblige à regagner la terre, d'où malheur, ils aperçoivent "le humier défrêlé" de la Catherine "qui est le signal ordinaire quand on veut mettre à la voile". Et le bateau s'éloigne, laissant Le Maire au désespoir "sans aucun de (ses) instruments, exposé au hasard de la fortune", qui ce jour ne lui sourit guère puisque les cinq chasseurs perdus, passent une partie de la nuit à "s'entrechercher" et s'enlisent dans les marécages. Ce n'est que le lendemain que les infortunés constatent que leur vaisseau "n'était pas parti et qu'il mouillait à la rade de Camaret à trois lieues de Brest" (41), et il faut encore affronter les rochers, les vagues et le froid "jusqu'à ce qu'après bien des aventures nous arrivâmes à bord".

Huit lignes plus tard le bateau appareille enfin pour l'Afrique

On conviendra que le départ de Le Maire pour les côtes d'Afrique ne s'est pas fait sans embûches. Ce n'est pas n'importe qui, qui peut prétendre accéder à l'Afrique, et pas n'importe comment. Toute une série d'obstacles sont franchis par Le Maire. Quitter la France demande d'être averti des dangers et de savoir les surmonter. Le Maire a ainsi passé comme une sorte de test qui lui donne le droit d'affronter l'Afrique. Comprenons : ceux qui s'aventurent au loin ne sont pas des tendres. Cette idée est renforcée par un parallèle entre deux incidents. L'épisode de la barque échouée sur des troncs d'arbres lors des crues de la Loire, fait écho le même incident survenu à une expédition française sur le fleuve Sénégal : "...leur barque entre autre demeura à sec sur des arbres" (42). Les mêmes pages parlent de la violence de la barre et des dangers courus par les barques, qui rappellent l'ambiance sur les rochers de Bretagne.

La même mise en condition se retrouve dans la relation du Père Gaby : celui-ci, parti pour Le Havre de Grâce, apprend en cours de route l'incendie de l'église de Bayeux, puis une forte tempête sur la Bretagne empêche d'appareiller. Plus tard on craint de rencontrer des pirates mais par bonheur on n'en voit pas (43).

François de Paris reste trois mois à Dieppe "à attendre le départ du navire le Conquis qui était retardé par la violence des vents contraires" et il sort enfin "pour, dieu aidant, faire le voyage à la coste d'Afrique dite de Guinée". Un épisode est significatif. Le bateau tente de sortir du port et se range dans la rade, mais quelques jours plus tard "les vents se rejettent d'aval avec une violence si extraordinaire... (qu')il fut contraint de donner dedans le port" (44), et doit attendre trois semaines pour repartir. Ici aussi il faut se battre pour gagner l'Afrique.

Après ces difficiles embarquements, le voyage comprend trois autres instants stéréotypés, chers aux voyageurs : la tempête, les pirates et le baptême. François de Paris essuie trois semaines de gros temps et l'auteur, malade reste alité neuf jours. Neuf jours qui coïncident trop étagement avec un possible archétype de la gestation pour que le rapprochement n'en soit que fortuit. Et cette maladie précède de peu l'instant du baptême ... (45). Le Père Loyer, en 1701, subit aussi la tempête au large de la Bretagne. Sur le navire "l'épouvante y fut universelle : les matelots se laissant aller au désespoir abandonnant la manoeuvre, les uns fondant en larmes, et les autres implorant la miséricorde du Seigneur", (46), tandis que le prêtre prie. Le XVIIIème siècle popularise cette image, déjà romantique. Le Maire évoque la tempête et l'épisode des pirates : "on aperçut deux navires (et) A l'effort qu'ils firent pour nous gagner le vent on jugea que ce devait être des corsaires" qui n'insistent pas car "jugeant à notre contenance qu'il n'y avait que des coups à gagner". (47).

Et enfin comme pour clore le voyage, ou le consacrer la cérémonie du baptême, dont on peut détailler les éléments symboliques : l'eau, l'offrande et le rôle du Pilote - qui n'est pas le capitaine du navire - grand prêtre, celui qui seul peut faire passer le navire de l'autre côté de la "ligne" (le tropique). A noter aussi le caractère égalitaire de la cérémonie à

laquelle même un amiral ne saurait échapper (48). Il y a ici comme un nivellement, voire un renversement des valeurs. Ce que l'individu pouvait être avant, sur terre, ne lui sert de rien ici. Les maîtres sont le pilote et les marins initiés. La cérémonie donne lieu parfois à des règlements de compte.

Pour Le Maire, on peut, semble-t-il, ajouter une étape à ce chemin initiatique. Avant le baptême, il aborde aux Canaries, étape obligée vers l'Afrique. Outre que le bateau peut y faire du bois et de l'eau, acheter des vivres, ces îles sont un lieu intermédiaire qui évite au voyageur une rencontre trop brutale avec l'Afrique. Les Canaries, sont le premier contact avec la chaleur, les couleurs du Sud, le "sable gris et rouge mêlé de corail" (49). Le Maire est dans un milieu déjà étranger, où les habitants "qui sont restés dans leur patrie, se sont civilisés, et vivent à la manière de leurs conquérants" (50), les Espagnols, mais encore familier : il est reçu par le Consul français, un certain Rémond et nous décrit la Grande Canarie, siège du Souverain Conseil, du Tribunal de l'Inquisition et du palais épiscopal. Il y exerce même son art, la médecine, auprès des habitants et dans les maisons religieuses, ce qui lui donne l'occasion d'affirmer avec émotion la supériorité des chirurgiens français face à leurs collègues espagnols, "c'est ce qui fait que ces Insulaires sont si avides de chirurgiens français" (51). On a besoin de lui, on le demande. Passées les Canaries, Le Maire n'en parlera plus, le chirurgien disparaîtra. Ces îles jouent leur rôle de transition ; elles gardent un caractère familier, et annoncent un autre monde avec ses difficultés, (exemple : le refus du gouverneur de Sainte-Croix de recevoir le bateau, la mauvaise qualité de l'eau (52)) et son exotisme, présent déjà dans la curiosité des lieux (53)... Les maisons "sont toutes en terrasse par dessus... on dirait que se sont des maisons brûlées".

Dans certaines relations (Le Maire, François de Paris) les préparatifs et le voyage lui même occupent un nombre de

pages appréciables (54). L'aspect littéraire est bien sûr évident, et l'on est tenté de parler de stéréotype devant des analogies flagrantes : pas de voyages sans pirates et sans baptême. Le voyage réel, ennuyeux, rendu difficile par la promiscuité et le voisinage des marins, hommes rudes et violents le plus souvent rebus de la société, est escamoté, réduits à quelques instants particuliers (55).

Si toutes les relations reprennent ces instants, et plus particulièrement le baptême, c'est peut-être au delà du stéréotype, le moyen inconscient d'exprimer un sentiment. Faire un tel voyage demande un engagement de soi et l'on est pas sûr d'en revenir. Cette expérience est intransmissible, et l'on signifie au lecteur, que le baptême a fait entrer le voyageur dans un groupe d'hommes restreint, véritables initiés. Un passage de la relation de Villand de Bellefond est révélateur : il se félicite de n'avoir, pendant le voyage, perdu qu'un seul homme, le reste "ayant toujours été sain, dispos et gaillard sans aucune maladie". Le fait est assez rare pour qu'il le signale (56).

DEUXIEME PARTIE :

L'apport informatif.

Après avoir analysé et cerné l'ouvrage et son contexte, nous nous situerons maintenant dans une optique purement informative. Qu'apprend-t-on sur l'Afrique , sur les Africains, sur les Européens au Sénégal à la simple lecture de Le Maire ?

Une comparaison avec les écrits de l'époque permettra de déterminer l'originalité de son discours, si elle existe. Hier, comme aujourd'hui, l'information dépend de la qualité du regard que porte le voyageur, et il faudra en tenir compte.

Chapitre I : LE PAYS ET LES HOMMES.

Il s'agit de voir ici quelle image est donnée du pays (et d'abord ses qualités intrinsèques (géographie)). Aborder un continent, c'est aussi essayer de connaître les hommes, et Le Maire s'arrête sur les structures politiques, d'où va se dégager un thème important.

Enfin la perception économique fournit une autre vision schématique.

I - UN PAYS CONTRASTE.

Le Maire aborde par petites touches les problèmes géographiques tout au long de sa relation. Seul le bestiaire africain est traité dans un paragraphe monolithique.

1°) Une vision géographique réduite.

Le Maire détaille d'abord les côtes de "Barbarie" "Depuis le Cap Cantin" jusqu'au "Cap Blanc... sablonneux et stérile" où l'on "n'y voit pas la moindre verdure", s'étend une "plaine couverte de sable... nommée par les Anciens, désert de Lybie et par les Arabes Zaara". On apprend fort peu de chose sur cette région.

"Ces déserts confinent au Nord au Mont Atlas et midy au pays des Nègres"... "ce qui comprend 300 lieues d'étendue".

Le Maire évoque ensuite les tempêtes de sable qui "couvre(nt) homme et chameaux" (1).

A partir de l'instant où Le Maire va aborder la région de "Sénégal", deux images vont être données au lecteur : celle d'une région hospitalière, verdoyante et celle d'un territoire désolé, sableux et stérile.

Le Maire aperçoit le Cap Vert, ainsi nommé "par les Portugais qui le découvrirent... parce qu'ils y virent d'abord quantité d'arbres dont plusieurs sont verts toute l'année" (2), et lui même "cotoya toujours la terre, dont l'aspect est agréable par un nombre infini d'arbres perpétuellement verts." (3).

Plus loin on lit : le pays des Nègres "fécond en pâturages et

en arbres toujours verts" (4) puis "le païs est peuplé et fourny d'arbres" (5).

L'absence de l'automne et de ses conséquences sur la végétation frappe toujours les voyageurs. Cette verdure perpétuelle laisse l'image d'un terroir accueillant et facile, d'autant plus que Le Maire ne distingue pas les zones végétales ; il parle indifféremment du "pays des Nègres", qu'il soit près de la Mauritanie ou dans la région de Gambie.

L'auteur a du mal à repérer les pays géographiques. La réécriture opérée par Saviard se révèle encore ici. D'ailleurs on peut lire que tous leurs pays sont à peu près semblables et donc l'auteur emploie "...l'exemple de celui-ci (pays wolof) pour vous faire connaître les autres" (6).

On passe alors indifféremment de l'image d'abondance à celle de la rigueur : "les païs sont sablonneux et stériles", mais "fourny d'arbres" (7). On souligne la "stérilité" du terroir mais aussi "la bonté de la terre" puisque les paysans sèment et récoltent en trois mois (8). Pourtant la famine est présente le grain est rare et les populations mangent des racines (9).

Cette vision géographique est peu concrète. On en reste le plus souvent à des appréciations subjectives sur le pays. Seule exception, la description de la côte : la situation du Cap Vert "est mal marquée sur la carte qui la met à 14 degrés juste, au lieu qu'il est à 14 degrés et demy". "Il est haut, ... sur la cime sont deux Montagnes rondes ausquelles on a donné le nom de Mamelles". Très avancé dans la mer, le Cap "a un grand concours de Marées qui portent au Sud" et "va en se retirant au Nord Ouest et fait une Ance" où se trouve l'île de Gorée qui "a environ un quart de lieue de circuit... entourée de rochers. excepté une petite Anse". etc... (10).

On peut faire la même lecture sur une carte.

La côte reste le domaine des Européens. Elle est de mieux en mieux repérée, et constitue, associée avec les comptoirs, un monde à part de l'Afrique. Sur l'intérieur on ne sait rien ; le périple terrestre de Le Maire aurait dû au moins mettre en évidence la platitude du pays.

Autre élément révélateur : lors du voyage en mer, l'auteur fait

sur une carte. Quant au voyage sur terre, on sait simplement qu'il va de Rufisque à Saint-Louis. La rapidité avec laquelle Le Maire passe sur cet itinéraire est à souligner.

La lecture de la relation anonyme, confirme ce que peut être l'Afrique pour un voyageur du XVII^{ème} siècle : un liseret côtier.

2°) Les rivières.

La vision générale du pays peut être complétée par un thème présent en plusieurs points de la relation, celui des rivières. Nous distinguerons deux temps, et tout d'abord le fleuve Sénégal.

a) Le Sénégal : une bouche du fleuve Niger.

Le Sénégal et la Gambie sont présentés comme les "deux bouches du fleuve Niger" (11). Si on consulte une carte du XVII^{ème} siècle, celle d'Abbeville par exemple (12), on constate que l'époque imaginait un grand fleuve, le Niger, coulant d'Est en Ouest depuis le lac de Borno et se déversant dans l'Atlantique par d'innombrables bras.

Le Maire se conforme aux connaissances véhiculées par les traités de géographie de l'époque (13), et admises par tous (14). Seule exception singulière La Courbe pour qui, toutes les rivières de la région "n'ont aucune communication navigable les unes avec les autres." (15).

Ainsi "le Sénégal est un bras du Niger, sortant de ce fleuve environ 600 lieues au dessus de son embouchure".

Conformément à la carte de d'Abbeville, le Niger "se répand dans le royaume de Cantorsi, et de là se divise en plusieurs branches, dont les principales" hormis le Sénégal, "sont Gambie et Rio Grande" (16). Dans un article de la table des matières, on lit : "tentative pour naviguer du Sénégal à Gambie".

Quelques années auparavant "Messieurs de la compagnie... vouloient essayer si l'on pourroit naviguer de la Rivière du Sénégal en celle de Gambie..." (17), pour court-circuiter la traite anglaise par ce fleuve. Cette expédition qui échoua, est rapportée également par François de Paris (18).

Le fleuve Sénégal est plus précisément décrit dans son cours et ses inondations.

"Après avoir roulé depuis Cantorsi", le Sénégal "se vient rendre dans la mer par deux bouches à 15 degrés 32 minutes de latitude Septentrionale..." (19). Le Maire décrit l'embouchure particulière de ce fleuve plus précisément que ne la présente la carte d'Abbeville. Le Sénégal ne se jette pas directement dans l'océan, mais "entre la mer et la rivière, il y a une espèce de digue ou dune de sable" qui fait "qu'elle continue son cours l'espace de six lieues, sans se jeter dans la mer, quoi que leurs eaux soient de niveau". Cette bande de sable "dont l'endroit le plus large n'est que d'une petite portée de canon" est "percée en deux endroits" (20) formant ainsi une île. L'île Saint-Louis quant à elle, est "située au milieu de la rivière, cinq lieues au dessus de son embouchure". (21).

Les crues du fleuve n'ont pas manqué de frapper tous les observateurs et sont connues depuis longtemps (22).

Le Maire nous les rapporte et nous les explique.

Il ne pleut pas "sous la zone torride... hormis aux mois de Juillet, d'Août et de Septembre", - on se rappelle que Le Maire est sur le Sénégal au mois de Janvier - tandis qu'au "Sud de la ligne Equinoxiale les pluies commencent de meilleure heure et tombent en abondance..."

Ici, pendant trois mois les pluies "sont accompagnées de vents furieux" et suivies "d'un si grand calme et d'une chaleur si excessive, qu'à peine on peut respirer". "Deux ou trois heures après, la Tempête recommence". (23).

Malgré une première réticence à fournir une explication au phénomène - "...il est à propos de marquer quand et comment cela arrive, sans pourtant en vouloir rapporter aucunes causes physiques..." (24) - Le Maire, propose son analyse : "on sçait tout ce qui se dit des causes de l'inondation du Nil, ainsi je ne les rapporterai point. Celles du Niger doivent être produites par un même principe". Sa théorie, et ici on sent la plume de Saviard, peut se résumer ainsi : "...le soleil en repassant la ligne de Cancer... ramasse des vapeurs, qui se résolvant après en de grosses pluies continuelles, produisent ces débordements".

Juin ; icy c'est vers le 15 de Juillet... (qu')elles augmentent pendant quarante jours et diminuent autant de temps". (25).

Le rôle essentiel de ces inondations est souligné par Le Maire elles "fertilisent les campagnes".

Pendant cette saison "on ne connaît plus le lit du fleuve... " qui remplit "les campagnes, les Vallées et égalise(nt) tout", même si Le Maire se contredit quelque peu, car auparavant il notait : l'inondation "ne s'étend qu'au voisinage du rivage"(2) Il est d'ailleurs difficile de parler de vallées proprement dites dans cette région.

Deux dangers sont liés aux crues.

"Il est dangereux de naviguer sur ce fleuve... à moins qu'on en connaisse bien le Canal...". La barque de l'expédition française, que mentionne Le Maire "demeura à sec sur des arbres", (27), quand l'eau vint à se retirer. (Cet épisode est pendant africain d'un même incident survenu, on se le rappelle à Le Maire sur la Loire).

D'autre part "Cela cause de grandes maladies, des fièvres, des cholera morbus, des ulcères aux jambes, des vers de quatre ou cinq pieds aux extrémités et de fréquentes convulsions suivies de mort et de paralysie". (28).

On est loin de l'opinion de Boussingault sur le pays : "ceux même qui s'y retirent étans malades y recouvrent aisément leur santé" (29). Les traités de géographie et les relations de voyage soulignent fréquemment l'insalubrité des lieux, (30), et on devine la forte mortalité du personnel de la Compagnie. C'est à cause de la mort du commis^{de} Saint-Louis que Dancourt intervient sur le Sénégal.

Les chaleurs, enfin, "y sont plus grandes au mois de Janvier qu'en Juillet et Août en France" (31).

L'embouchure du fleuve est mouvante : "A chacune de ses bouches il se fait plusieurs bancs de sable que la Rivière entraîne avec elle et que la mer repousse", laissant des "levées très dangereuses pour les bâtiments, à cause du peu d'eau qui y passe." (32). Mais la grande difficulté de la côte reste la barre, phénomène bien connu des Français :

"Le mouvement continuel de la mer trouvant de la résistance contre ces bancs, rend les vagues d'une hauteur et d'une grosseur effroyable, et brisent souvent ou jettent les vaisseaux à la côte". Il n'y a alors que peu de ressources pour l'équipage car si "les hommes se veulent sauver à la nage ils sont presque toujours mangés par les requiems."

Ce passage "n'est dangereux que quand les Marées sont basses, et non lors du débordement du Niger" (33).

Le Maire ne donne pas de nom à ce phénomène, mais lorsque Dancourt décide de quitter Saint-Louis, il trouve que "la Babarre, ou embouchure étoit belle à passer à cause d'un petit vent d'Est qu'il faisait alors" (34). Le passage de la barre nécessite d'ailleurs des bâtiments spéciaux, - Dancourt fait "le trajet dans une barque destinée à cela" (35) jusqu'au vaisseau "La Renomé" - et également un personnel spécialisé, que Le Maire ne mentionne pas ici, mais sur lequel nous reviendrons.

b) L'obsession des rivières.

Hormis le fleuve Sénégal sur lequel Le Maire s'attarde, on n'apprend rien sur les autres fleuves, parfois cités comme la Gambie ou le Rio Grande. Rendant compte d'une réalité, puisqu'entre le Sud du Cap Vert et le Sénégal, aucun fleuve n'est présent, Le Maire n'est pas obsédé par les rivières mais s'intéresse au plat pays.

Tout autre est la relation anonyme placée en fin de l'ouvrage, qui offre l'image d'une côte découpée par un grand nombre de rivières : rivière de "Bresalme" (Saloum), de Gambie de "Zamenée" (Gasamance), de "Saint Domingue", avec ses affluents "Linguin" et "Bouguinde", de "Nounne", "Pougues" et "Sierlone" (Sierra Léone), de "Gève" (Rio Geba) et enfin de "Rio Grande". (36).

Le discours de l'anonyme est organisé en paragraphes détaillant chaque cours d'eau. On comprend que les fleuves sont les axes majeurs d'une certaine pénétration de l'Afrique. Mais les Blancs ne s'aventurent pas dans le pays. Ils restent sur leur bateau, remontent les petits fleuves côtiers et n'entrent en contact avec les différents peuples que pour les transactions commerciales et le ravitaillement en vivres,

rivières. L'Afrique désormais se limite sur les cartes à un liseret côtier, le plus souvent repéré précisément, avec toutes les embouchures de fleuves, les lieux de ravitaillement. Le Capitaine Monséguir a dressé une carte des côtes de Guinée qui est un bel exemple de cette nouvelle Afrique. (37).

Si la pénétration des fleuves au Sud de la Gambie reste limitée, surtout à cause de la faible profondeur des fleuves qui arrête les bateaux, des tentatives pour naviguer sur les plus grands cours d'eau ont été lancées. Le Maire rappelle une de ces expériences, arrivée "il y a environ 15 ans" soit vers l'année 1667-68 : la Compagnie, envoie pendant la crue du Sénégal, une expédition de "trente hommes dans ces barques qui allèrent jusqu'à près de 400 lieues de nôtre habitation". La saison des crues est choisie car "on ne pouvait travailler à cette découverte qu'en ce temps-là, où par le secours des eaux, on passe sur des rochers secs en un autre temps". L'objectif était de pouvoir gagner la Gambie "dont les Anglais qui sont Maîtres de l'embouchure, en empêche le commerce aux autres, par le Fort qu'ils y ont" (38). Il n'est pas question pour les expéditions, celle-ci rapportée par Le Maire, plus tard celle de Chambonneau, évoquée par La Courbe de quitter la sécurité du fleuve. Les Français ne s'aventurent dans le plat pays que pour rendre visite à un monarque ou pour traiter rapidement au bord du fleuve (39). Le parcours terrestre de Le Maire, apparaît à ce titre une exception. Parcourir le pays de Rufisque à Saint-Louis, à dos d'âne, soit 180 kilomètres, et en "six jours", relève de l'exploit. Ce parcours a lieu d'autre part au lendemain d'un conflit entre les traitants et les intermédiaires noirs de Rufisque même, et qui aboutit à la suppression du comptoir (40). Si l'on ajoute la fin de la "guerre des Marabouts" qui a secoué violemment la région, il paraît alors surprenant que le Directeur Général Dancourt soit parti de Rufisque jusqu'à Saint-Louis, par terre.

Pour ce qui est des rivières, la relation de Le Maire proprement dite n'apporte rien de plus aux connaissances du

siècle, mais il a le mérite d'exposer clairement les choses. C'est un homme du XVII^{ème} siècle qui s'étonne, observe et finalement cherche une explication, sans l'imposer : quand il expose sa théorie des pluies, ne dit-il pas "je croy que leur véritable cause procède de..." et sur les "causes physiques" : "si l'on peut les trouver par le détail des circonstances à la bonne heure, les voicy telles qu'elles m'ont paru" (41).

François de Paris note qu'en cette année 1682, la Compagnie a voulu lancer une expédition par le Sénégal, mais la saison des pluies était trop avancée : il faut en effet se trouver dès le mois de mai devant les rochers situés à 120 lieues de l'habitation. Le Maire ne dit rien de cette initiative (42).

3°) Le bestiaire Africain.

Peu de relation, voire même de traités de géographie accordent une large place aux animaux. Le Maire par contre nous entretient de la faune africaine pendant vingt pages, dans un paragraphe monolithique, sorte de catalogue sans passion. Tous les animaux traditionnellement énumérés quand on parle du continent noir sont présents : éléphants, léopards, tigres (sic), lions, singes, oiseaux multicolores, amphibiens. Cependant avant de commencer son catalogue, Le Maire, ou Saviard, nous avertit :

"Tout le long de la Côte il y a une infinité de sortes d'animaux, dont je ne prétens pas décrire tous les genres, parce que je suis trop peu versé dans cette sorte de science", en conséquence "je ne parlerai que de ceux qui me sont connus et dont on peut voir grand nombre en Europe, par le soin que divers Princes ont pris d'y en faire transporter." (43).

Ce ci appelle deux remarques.

Une nouvelle pièce s'ajoute au dossier concernant l'authenticité de la relation. Cette attitude est une nouvelle reculade, une prudence mesurée qui rappelle celle qui a conduit Le Maire, à ne rien rapporter sur les affaires de la Compagnie car n'étant "point de mon fait je n'en dirai pas davantage" (44)

D'autre part il faut y voir un certain rationalisme. Tous les animaux présentés existent bel et bien ; on ne trouve pas d'animal légendaire, merveilleux comme c'est encore le cas dans certains écrits (45).

Peut-être Le Maire-Saviard veut-il alors cacher sa méconnaissance du pays.

L'énumération distingue les bêtes féroces et le gibier. L'éléphant "renverse les hommes de sa trompe et les foule aux pieds, jusqu'à ce qu'il les fasse expirer" et il "renverse en marchant... les maisons des nègres" (46).

Après le lion, le "Tigre est plus furieux..." encore. Quel est ce tigre en question, dont "sa longueur et sa hauteur est presque comme celle d'un lévrier" ? Peut-être le guépard car les autres félins sont détaillés.

Le "léopard est cruel et agile..." et l'"Once que l'on dit estre plus cruel que le Tigre" est "ce que nous appellons panthère".

"Le Loup ne diffère en rien des nôtres, qu'en ce qu'il est plus grand et plus cruel" (47).

Le danger est aussi dans la Gambie où "des crocodiles de plus de trente pieds de long et gros à proportion... avalent un chevreau tout entier... sont très dangereux... dévorent les hommes", (48), et dans les airs avec "les vautours... qui dévorent les petits enfans quand ils les peuvent attraper à l'écart" (49).

Sur la côte il faut craindre le "requiem, monstre marin..." (50)

A cette image d'une Afrique dangereuse, s'oppose le thème de l'Afrique giboyeuse.

"On mange beaucoup de venaison icy... les sangliers y sont communs... les Gazelles, chevreuils et lièvres s'y trouvent en grand nombre".

Il faut encore y ajouter perdrix, pintades et poissons en abondance (parques, dorades, thons, mullets...), plus quelques curiosités comme l'autruche, le perroquet et l'oiseau tisserand (51). Rien n'est dit sur les poissons de rivières.

Une place particulière est faite aux singes, dont il existe plusieurs sortes, dont les "guenons avec une longue queue" et les "Magots qui n'en ont pas". Le Maire dans une

nouvelle preuve d'honnêteté intellectuelle précise "Je n'ai point vu de ces derniers". Ce qui ne l'empêche tout de même pas de les signaler (52).

Ces animaux "ont non seulement les pieds et les mains, mais encore quelque chose d'approchant de l'homme dans le geste". C'est sans doute ce qui fascine l'homme occidental si peu habitué à les cotoyer. Pourtant "ces animaux ne se plaisent qu'à mordre et à déchirer... cependant nous les aimons beaucoup". Un épisode comique donne la mesure de^{ce} ridicule : cet attachement "... donna lieu aux Nègres du Sénégal de nous apporter des rats en cages, comme si nous n'eussions été curieux que de méchantes bêtes ; et ils disaient qu'étant plus jolis et brisant tout de même que les singes, nous les devions aimer davantage." !

Pour les Noirs, ces animaux ne sont que les principaux dévastateurs des champs de mil (53). Par cette anecdote le Nègre montre ici beaucoup d'esprit !

D'autres ont parlé des singes, et dans les mêmes termes que Le Maire : l'image de "la femelle qui porte ses petits contre son ventre" est déjà un lieu commun, comme leur manière de piller les champs, en groupe, protégé par une sentinelle (54).

Il n'y a rien à ajouter à cette description de l'Afrique. On reste dans les connaissances des traités de géographie. Pour Le Maire, visiblement, l'intérêt de l'Afrique ne réside pas dans ses aspects géographiques. Le long passage sur les animaux, quant à lui, est très banal. Cependant une double image de l'Afrique est donnée : une Afrique dangereuse (les animaux, la barre, le climat...), et une Afrique plus accueillante (le gibier, la bonté de la terre, paysages verdoyants, les rivières). Quelle vision va-t-on retenir en dernier lieu ? L'examen des aspects humains et économiques orientera cette image vers son pôle négatif.

II - L'APPROCHE POLITIQUE.

Si Le Maire, contrairement à Chambonneau par exemple (55), nous renseigne peu sur le contexte et les événements historiques africains, il s'arrête néanmoins sur les différents royaumes et leurs structures politiques.

1°) Les peuples.

Le fleuve Sénégal, à l'exemple de O. Dapper, est défini comme une frontière géographique et raciale "le Sénégal sépare les Azoaghes, Maures ou bazanez d'avec les Noirs... le païs habité par les Maures n'est qu'un sable stérile privé de toute verdure et celui des Nègres est fécond en paturage, en mils et en arbres toujours verts..." (56).

Cette distinction par le fleuve, assurément trop tranchée, au moins en ce qui concerne la géographie, est corrigée, sur le plan racial, quand Le Maire parle du commerce et de la présence de marabouts maures auprès des souverains Noirs, rétablissant ainsi, l'idée d'une présence maure diffuse au Sud du fleuve (57). On sait peu de choses sur ces derniers, sinon qu'ils sont "errans, campent et ne font de séjour en un lieu qu'autant qu'y trouvent de paturages" (58). Leur univers politique est résumé rapidement, dans le cadre d'une comparaison avec le système noir : face aux rois nègres, tyrans, "ceux-là n'ont de supérieurs que ceux qu'ils veulent et sont libres" (59). Leur activité principale est le commerce, surtout la gomme arabique mais, "ils se retirent dans les terres sitôt que le Niger commence à déborder" (60). Dernier aspect de cette société, la présence des bouchers : des boeufs "ils les égorgent eux-mêmes autrement ils n'en mangeraient pas et il y a des personnes entre eux destinées à cela..." (61).

Le Maire détaille ensuite les royaumes nègres, et d'abord ceux qui bordent le fleuve.

"Le royaume du Sénégal est le premier de la terre des Nègres... son roi "s'appelle Brac, qui est un nom de dignité", et "sa domination s'étend le long du rivage l'espace de 40 lieues, sans compter quelques petits seigneurs près de l'embouchure qui lui sont tributaires et environ dix ou douze lieues dans la terre" (68). Le royaume du waolo que nous décrit Le Maire, est

fort déchu à la fin du XVIIème siècle "Il étoit autrefois très considérable ; présentement c'est peu de chose, quoy qu'il ait fort brave, parce que faute de forces, ce prince est devenu tributaire d'un autre." (63). Le souvenir des grands empires, ceux du Tekkrour, du Dioloff des siècles passés, perdure.

En remontant le fleuve "Après les états du Brac, on trouve ceux de Cheyratick, c'est à dire du très grand, de l'Empereur." (64). Il s'agit du Siratique, ou Sira Tigi, maître du fleuve, à qui les commis de la compagnie payaient des droits de commerce. "Son empire s'étend sur deux rives du fleuve du Sénégal et contient bien 300 lieues de païs". De lui dépendent "plus de dix petits rois et autres médiocres souverains" (65). Il peut, poursuit Le Maire "mettre 50 000 hommes en campagne", chiffre excessif pour un royaume tout de même modeste, "mais faute de vivres, ils n'y subsisteraient pas longtemps" (66).

Enfin "au delà des Etats de Cheyratick, sont les pays de Fargots et d'Enguelland, à 300 lieues de notre habitation". Ces trois royaumes sont des états peuls : "on nomme ces peuple Foules", que Le Maire distingue par leur trait physique "ils ne sont pas noirs, ny aussi si blancs que les Maures, mais ils tiennent un milieu". Ces groupes peuls sont les premiers et les plus fortement islamisés ; pour Le Maire, il existe un signe évident de cette imprégnation musulmane : un Peul "boit du lait, jamais de vin ny d'eau de vie, observant la loi de Mahomet plus religieusement que les autres nègres" (67). François de Paris parle de Fargot (Sarakollé) et de Malincope (Malinké). Les Fargots ne se rattacheront pas à l'ethnie peule comme le prétend Le Maire (68). Le Maire, fidèle à l'idée de ne dire que ce dont il a été témoin, note "comme il est impossible de monter plus haut, ma connaissance se borne ici et je ne sais rien par delà" (69). Pourtant auparavant il indiquait : le "royaume de Cantorsi" comme lieu où le Sénégal se sépare du Niger (70). En fait, Le Maire fait quelques concessions aux traités de géographie, et à leurs listes plus ou moins fantaisistes de royaumes africains de l'intérieur. Il cite "Hoden qui est à quatre journées dans la terre et où arrivent

les caravannes de Gualata, Tombut et autres endroits de la Lybie intérieure et pays des nègres" (71). Cantorsi, Gualata et Tombut sont des royaumes admis habituellement. Le Maire donne "Tombut, Melly, Borneo" comme point de chute des caravannes de Fez (72). Nicolas Sanson dans son traité "L'Afrique et plusieurs cartes nouvelles et exactes..." (73) reprend tous ces noms dans son répertoire des royaumes africains, après Davity, Léon l'Africain et d'Abbeville.

On passe ensuite aux peuples côtiers ; "les peuples qui habitent la côte depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à Gambie sont divisés en trois, scavoir les Geloffes, les Serere et les Barbecins..." (74). Le royaume le plus puissant est celui du Cayor, nom que Le Maire semble ignorer. Par contre son souverain wolof est mentionné "le plus grand terrien de tous est le roi d'Amel, souverain des Geloffes". Les Wolofs occupent une grande partie de la côte puisqu'ils "habitent depuis l'embouchure du Sénégal", donc depuis le royaume wolof du Brac, "40 lieues de côte maritime et de l'est à l'ouest cent dans les terres" (75). Les "Geloffes" n'ont donc pas encore atteint la presqu'île du Cap Vert, où ils se heurtent aux Sérers. "Le païs des Serères a pour roi, celui que nous nommons de Portugady, à cause d'un village qu'on appelle ainsi et qui lui appartient. Tain est le nom de sa dignité". On aura reconnu le Tègne (Tein) du Baol, souverain d'un royaume qui a "dix ou douze lieues le long de la côte et s'étend à près de cent dans les terres". Poursuivant son inventaire, plus au Sud, Le Maire signale "le royaume des Barbecins autrement de Joïalle (pour une raison semblable à celle que j'ai alléguée sur Sereres)" (76).

Pour préciser les dires, assez vagues, de Le Maire, quelques mots de La Courbe : Portudal (Portugady) est une escale "du roi de Baule (Baol) qu'on appelle Thein" suivi par le "royaume de chin dont le roi s'appelle Bourchin, et par corruption Barbechin" (77). Ceci permet de comprendre que Le Maire se trompe en présentant les Barbessins comme un peuple il s'agit du nom de dignité d'un roi, Serèr Sine (Chin) autre branche sérer concentrée autour de Joal. Le nom de Bour Sine rappelle le titre des souverains du Diolloff. François de Paris

ne fait pas une telle erreur (78). Ce dernier petit royaume "n'a pas plus de terre que le précédent, avec lequel il est souvent en guerre" (79).

La relation anonyme située à la fin de l'ouvrage complète cette connaissance des peuples. Les premières lignes reprennent l'erreur de Le Maire "le royaume des Barbessins... est fort petit". Il suit celui des "Iôloffes, commençant à un village nommé Ioüalle" (80). Le fleuve Gambie sépare le "royaume de Barra" dont "les peuples et habitants s'appellent Mandingues", au Nord, des "Nègres Flouppe... à l'entrée de la bande du Sud". Ces nègres Flouppes (Diola Floup) "peuple extrêmement sauvage... barbare et très cruel" occupent aussi les environs de la rivière "Zaménée" (Casamance). On les prétend anthropophages. Ils "sont tous payens", "n'ont point de roi" et "occupent environ six lieues dans les terres" (81). Les "Nègres Bagnons" dont le roi "demeure à douze à treize lieues éloigné de la mer" occupent les alentours des rivières de Saint Domingue et de Bouguinde. Mais on retrouve ici des "Flouppes beaucoup plus familiers que ceux dont j'ai parlé cy-vant (sic)" séparés des "Papels" par un mince ruisseau (82). On trouve également dans cette même région des Mandingues, puis de nouveau des Papels sur les îles de "Bussi" et Bisseaux qui font face au territoire des "Biaffares" (83). "La rivière de Gève serpente environ soixante et dix lieues dans les terres... Tous les villages qui sont des deux cotés... sont habités par des Biaffares" (84). L'anonyme mentionne la présence importante de métis portugais, ainsi que leur rôle d'intermédiaire dans le commerce. Nous y reviendrons plus précisément. L'exposé de Le Maire, clair, synthétique s'oppose ici à celui de l'anonyme, et rend compte d'une réalité : les peuples (Woloff, Sérèr, Peul) du Sénégal au Cap Vert sont plus facilement localisables, d'autant que les Peuls n'ont pas encore trop pénétré la région cotière, tandis que les pays au Sud de la Gambie et jusqu'à Rio Grande, dernière rivière citée par l'anonyme, offrent un conglomérat ethnique très complexe.({

2°) Un aperçu des structures politiques.

Parlant du "Roi d'Amel, souverain des Geloffes", Le Maire nous avertit : "Comme tous leurs gouvernements sont à peu près semblables, de même que leurs peuples et leurs païs j'emploieray l'exemple de celui-cy pour vous faire connaître les autres" (86). Si on peut déplorer cette généralisation outrancière, Le Maire a le mérite d'informer, malgré lui peut-être, le lecteur des limites de son témoignage. Les structures politiques se ressemblent mais les différences ne sont pas vue entre Sérér, Peul, Woloff... Les informations doivent être considérées par nous, comme décrivant le monde politique du royaume du Cayor, sans oublier que l'image retenue par le lecteur, sera une indifférentiation des situations et des structures politiques.

Le Damel reste pour nous anonyme. Le Maire ne cite pas son nom, mais stipule bien que "le nom d'Amel n'est pas particulier à ce prince c'est un nom de dignité", de même que celui de Brak (88). On apprend d'abord que "la Maison du Palais du Roi Damel surpasse toutes les autres en magnificence". Une grande palissade l'entoure : "en dehors aux cotés de cette palissade sont les cases des grands seigneurs". On ne précise pas qui sont ces grands seigneurs, mais une certaine "hiérarchie" se distingue dans l'ordonnement du palais. On y entre "par une large avenue... les personnes qui approche le plus près de celle du roy, ont leurs cases aux cotés de cette avenue" et, déjà au dessus des seigneurs logés à l'extérieur, "leur proximité ou éloignement de la combette royale marque leur rang". Les combettes sont des sortes de "pavillons" : une personne considérable en aura plus de trente "un pauvre n'en aura que deux ou trois ; et le roy plus de cent". Elles sont entourées de palissades, aussi faut-il "passer bien des courts avant de parvenir au roy". Les femmes du roi y "ont leur logement séparé et cinq ou six esclaves chacune pour les servir" (89).

Quant à la combette du roi, "peu de gens osent entrer dans la sienne", et un grand respect entoure la personne royale. Pour approcher le monarque, il faut se plier à un cérémonial que nous détaillerons plus loin.

Cependant les grands et le roi, "ont d'ordinaire auprès d'eux un Maraboux Maure". Ces étrangers "ont tout crédit sur leur esprit" (90). De même "personne ne mange avec le roy que le grand Marabou ou un des Seigneurs le plus qualifié, souvent il mange seul" (91). Quel poids politique représentent les Marabouts ? Il est difficile de le dire à la lecture de Le Maire d'autant plus qu'il se contredit : ils "n'ont plus présentement de Marabouts dans leur païs, tous ceux qu'ils peuvent attraper ils les font esclaves". Ce que l'on sait du contexte permet de penser que les Marabouts représentaient une force hostile aux comptoirs français (92). Une dernière remarque peut être faite : il existe une certaine solitude du pouvoir, institutionnelle : on n'approche pas le roi, on ne mange pas avec lui. Le pouvoir ferait du roi un être à part, mais tandis que cette vision reste plus ou moins romantique en Europe, elle serait inscrite dans les structures politiques africaines (93).

La fonction principale du roi est de rendre la justice. Ceci donne lieu à un double cliché. Pour Le Maire "leur manière ridicule de se justifier" consiste, pour l'accusé à "se passer un fer rouge trois fois sur la langue. Si elle est brûlée : il est réputé coupable" (94). L'ordalie, décrite par les auteurs anciens, est toujours associée au thème du "peu d'équité" des rois, que Le Maire argumente par une nouvelle anecdote.

"Deux petits rois tributaires de celui de Damel eurent différend pour la succession d'une très médiocre souveraineté" C'était "l'oncle et le neveu, c'est-à-dire fils du feu roi" (95). Le roi arbitre le conflit, et accorde le royaume au fils. Tandis que les griots célèbrent le bonheur du jeune héritier, "son oncle n'ayant point perdu de temps avoit fait un si beau présent au roi, qu'il oublia celui du neveu et le déposséda au matin de ce qu'il lui avait donné le soir et installa l'autre à sa place" (96)

Cette image d'une justice dévoyée, est dévalorisante. Elle se rattache au jugement porté par beaucoup sur le manque de parole des Noirs (97). Pour Dapper les rois exercent mal la justice, et qui donne le plus emporte la cause (98).

déjà ancienne.

Dans un autre paragraphe, Le Maire donne un exemple de punition du vol : "le châtement est assez rigoureux, car ils deviennent en ce cas, les Esclaves de ceux qu'ils ont volés" Sont punis de cette peine infamante "les vols faits de nuit et les personnes prises sur le fait" (99).

Il faut relever l'utilisation de l'esclavage comme sanction pénale. Cette observation vient s'ajouter à l'ordalie.

L'anecdote précédente peut révéler, au delà de l'injustice dénoncée par LE Maire, le système de succession : l'oncle, frère du défunt possède les mêmes droits, sinon plus que le fils du défunt. Mais l'iniquité réside dans le retournement de situation : le roi revient sur sa décision, et en dépit d'une loi de succession que l'Européen juge naturelle; le frère et non le fils du défunt hérite du royaume. La succession du roi à son neveu "qui paraît bizarre a pour fondement qu'il n'est pas certain que les enfans que le prince a de ses femmes soient véritablement de lui, au lieu qu'étant incontestable que les fils de sa soeur sont certainement d'elle" il s'en suit qu'ils sont plutôt du sang royal que les siens"(100). Avons nous affaire ici à une explication sociale fondée, ou à une interprétation européenne ? Le principe choque Le Maire : le fils, héritier "naturel", est débouté de ses droits. Tout rentre dans l'ordre avec une explication rationnelle. Trop peut être. On ne peut pas réduire à une unique interprétation biologique cette pratique sociale qui met en cause la notion occidentale de la famille et révèle une société structurée et complexe, difficilement appréhendée par le voyageur. Le lignage féminin joue un rôle important dans la transmission de la royauté et l'on peut penser que ce système successoral se trouve à tous les niveaux de la société ; la pratique au niveau de l'aristocratie pouvant être considérée comme l'émanation des rouages sociaux de base (101).

(Aujourd'hui les Sénégalais expliquent de la même façon leur système successoral. Les Africains ont-ils eux-mêmes intégré à leur mentalité ce cliché développé par les Européens jusqu'à la fin de la période coloniale ? Ils auraient sur ce point

particulier, une vision occidentale de leur propre société, qui en réduit l'originalité. Si cela pouvait se vérifier ce serait un bel exemple d'acculturation).

Le Maire voit dans cette pratique la cause des nombreux conflits de la période, ainsi "... l'Empire est toujours contesté et demeure au plus fort et plus heureux" (10

Un autre exemple intéressant de désignation du roi est donné par l'anonyme. Il concerne les Papels, peuple animiste, "Comment ils font l'élection des rois" : les différents prétendants sont les "Géagres... qui sont comme on pourrait dire les Ducs et Pairs de France". "Ils s'assemblent en rond, au milieu duquel est le Roy défunt dans une tombe faite de roseau et de bois extrêmement léger, soutenu en l'air par plusieurs Nègres, qui la font sauter, et celui sur qui elle tombe est reconnu pour Roy en place du défunt" (103).

Le monarque défunt, qui a rejoint l'au-delà, le royaume des morts et des ancêtres, désigne son successeur. Les hommes ne sont que des intermédiaires.

"Le roi a sous lui plusieurs ministres qui le soulagent dans le gouvernement de l'Etat et dans l'exercice de la justice" nous dit Le Maire, avant de citer trois grands dignitaires.

"Le Condy... est comme le connétable et a le commandement général des troupes". Quand la guerre arrive, il "fait assembler les grands seigneurs et les autres sujets dont il compose sa cavalerie et son infanterie".

"Le grand Geraff est le haut justicier dans toute l'étendue des Etats du roi Damel. Il parcourt de temps en temps tout le royaume pour écouter les plaintes de chacun". Enfin "l'Alzaïr du roi exerce le même emploi que le Géraff, mais son pouvoir est plus limité. Il a sous lui les Alkatys ou Alkaïrs des grands villages, qui en sont comme les seigneurs particuliers" (104).

Les structures politiques ne sont pas vues en profondeur. Il y a une simplification, une schématisation des institutions politiques et Le Maire manque de vocabulaire pour expliquer la situation. En fait, il projette les structures européennes. Le Condy est un "connétable" véritablement ressemblant à un

modèle français, puisque lui aussi "est un souverain... tributaire" du roi (105). Et il agit comme un seigneur de France, appelant le ban et l'arrière-ban pour former son armée "L'Alzaïr" est lui au sommet d'une pyramide hiérarchique, bien dans la conception que l'Europe se fait déjà de l'autorité. L'anonyme désigne les prétendants à la succession des rois Papels comme des "Ducs et pairs de France" (106). Si nous n'avons pas repéré le terme de Condy dans les écrits d'avant 1695, les autres dignitaires sont déjà bien connus. François de Paris parle des droits que les traitants paient "tant au roi... qu'aux Alcaires et Giraffes", Alexis de Saint Lô parle lui des "Alkaïres", et Dapper des "Alcaïdes", sorte de gouverneur. (107). Les "Alcaires" étaient chargés de percevoir les taxes sur les traitants lorsque ceux-ci venaient se ravitailler en vivres, eau et bois. Le Maire ne repère pas cette fonction, ^{fait} échange pour quelqu'un en contact avec la traite. Par contre il signale que les palmiers, pour la production d'huile de palme, "doivent quelque droit à l'Alzaïr ou seigneur du village" (108).

Les guerriers occupent une place importante dans la relation. L'"Armée" se compose d'une "cavalerie" et d'une "infanterie" peu nombreuse, elle dépasse "rarement un corps de plus de douze ou quinze cents hommes parce que leur guerre qu'une espèce de course!" Le chiffre de 50 000 hommes avancés pour l'armée du Siratique apparaît alors très fantaisiste. "Les cavaliers sont armés de Zagayes... façon de dard large et long, de trois ou quatre javelots... (qu') ils lancent assez loin". Munis d'un sabre et d'un "couteau à la Moresque", "ils parent les coups d'une rondache faite d'un cuir fort épais" Le "fantassin" possède, en plus du sabre et du javelot, un "arc... fait d'un roseau" et un "carquois garni de cinquante ou soixante flèches empoisonnées et dont la blessure est toujours mortelle, si l'on n'y met le feu". Le Maire leur reconnaît d'ailleurs une adresse remarquable "ils sont si adroits qu'ils donnent de cinquante pas dans un rond de la grandeur d'un écu" (109). D'autre part "les gens distingués dans l'Armée, surtout les cavaliers sont chargés de gris-gris".

Si l'observation de Le Maire, discernant dans cette "Armée" différents corps, voire une hiérarchie dans les "gens distingués", s'accorde à une image européenne du système militaire, la troupe en campagne surprend par son absence de méthode "Ils marchent sans aucun ordre de bataille, même dans le pays Ennemi", cependant que "les Guiriotz les excitent au Combat par le son de leurs instruments" (110). Le rôle de l'armée dans la fourniture des esclaves est à noter : lors des batailles "Ils tuent moins d'Ennemis qu'ils peuvent, afin de faire plus de captifs". Les conflits seraient peu meurtriers, mais "comme ils sont nus et d'ailleurs adroits, leurs guerres sont plus cruelles qu'elles ne seraient sans cela". D'ailleurs, tous sont "hardis et se laissent plutôt ôter la vie que de faire paraître la moindre lâcheté". Le sort des prisonniers est l'esclavage perpétuel, "comme si la guerre était éternelle" mais les chefs, les "personnes de qualités ne sont point épargnées" (111).

Le dernier point à souligner est une question de vocabulaire. Le Maire qualifie les hommes qui entourent le monarque de "Favoris" (112), soulignant encore le rapprochement qu'il fait avec l'exemple français. Si plus loin, il parle des "Coquins", composant la suite du monarque, il ne fait pas le lien avec les favoris. Ceci amène à une remarque.

Dans son exposé des structures politiques, Le Maire ne laisse pas transparaître une critique des institutions françaises. Le système politique des étrangers donne parfois l'occasion au voyageur de mettre en évidence les mauvais côtés des institutions nationales. L'épisode des "Favoris" aurait pu être un de ces instants. Il n'en est rien.

En fait, deux idées peuvent expliquer cela.

Tout d'abord, il semble évident que les contacts, s'ils ont eu lieu, n'ont été, et ne sont jamais que très sporadiques et superficiels.

De plus, un obstacle autrement sérieux se dresse pour contrarier une bonne compréhension du système politique africain. Ce dernier ne fournit pas une structure observable pour un Européen.

Le Maire cherche une hiérarchie pyramidale, il n'y en a pas,

il cherche des fonctions (connétable), des délégations de pouvoir (haut justicier, ministres)... Contrairement au monde politique de l'Islam, l'Afrique Noire offre beaucoup moins une forme de gouvernement, directement assimilable, et transposable par un observateur européen.

Enfin, les quelques éléments qui caractérisent le pouvoir noir renvoient plus ou moins à une image européenne de la royauté, voire même à une image moyenâgeuse : un roi -mais le mot a-t-il le même sens ici ?- entouré d'un Haut Justicier, d'un connétable, fonction tombée en désuétude en France, rend une justice primitive sanctionnée par un Jugement de Dieu... Si telle est la vision de Le Maire alors les institutions noires sont dévalorisées en elles-mêmes : le Moyen Age est une période obscure pour l'époque classique.

3°) Le thème de la tyrannie.

Le respect des sujets envers le roi est un thème important dans cette relation. Il rejoint et ne fait qu'un avec un autre thème, déjà classique de l'Afrique noire, celui de la tyrannie.

"L'on approche du roy qu'avec bien de la peine et de circonspections, aussi peu de gens ont le privilège d'être admis à l'intérieur de son palais". Ce respect extrême de la personne royale, s'exprime dans le cérémonial des audiences : "lorsque quelque grand Seigneur fut il même de ses parents, veut avoir une audience de lui, il ote sa chemise dès l'entrée de la cour et étant tout nu de la ceinture en haut, quand il est proche du lieu où est le roi, il se prosterne les deux genoux en terre. Il baisse ensuite la tête et avec ses deux mains se porte plusieurs fois du sable sur le front et sur la tête, se relève après, réitère la même cérémonie de distance et distance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à deux pas du roi" (11). Jamais le sujet ne porte alors son regard sur le monarque.

On pourrait penser que Le Maire nous donne ici un exemple concret de ce qu'il a vu. En fait, ce cérémonial fait déjà partie de l'imagerie traditionnelle, celle du roi tyran. Ce protocole est connu, et dans les mêmes termes employés par

Le Maire, depuis la visite du prince wolof Bemoy au Portugal, à la fin du XV^{ème} siècle. Davity l'expose dans sa "Description Générale de l'Afrique" (114).

A une telle humiliation du sujet, correspond le mépris du roi : "Le prince fort méprisant pour ses sujets, semble à peine l'écouter pendant qu'il parle. Il ne laisse pourtant pas à la fin de répondre en peu de mots à sa demande avec une extrême gravité..."

Cette cérémonie est pour Le Maire l'expression même de l'absolutisme, de la tyrannie. Une confusion s'opère, "Je ne crois pas qu'il y ait de prince au monde plus respecté et plus absolu que ces rois nègres". Le respect du sujet envers le roi (sujet → roi) est perçu comme l'expression de l'autorité du roi sur le sujet (roi → sujet). D'où la conclusion "Cette déférence est un effet de leur sévérité : car pour la moindre chose que fait un de leur sujet et qui ne plaira pas au Prince, il vient un ordre de trancher la tête, tous les biens sont confisqués et toute la famille est esclave" (115). Nous pouvons faire deux remarques.

Tout d'abord, si Le Maire, et les voyageurs en général, sont étonnés de ce respect, qui n'existe pas uniquement dans leur imagination, c'est peut être que les cours d'Europe n'offrent pas le même spectacle. Le Versailles de Louis XIV est parfois le théâtre de plaisanteries grivoises, même en présence du roi, et que Saint Simon s'est fait un plaisir de conter.

Ensuite, le contexte historique, figé par Le Maire à un instant précis, et qu'il ne perçoit pas comme changeant, apporte une explication. Comme nous l'avons exprimé dans la première partie de ce travail, la fin du XVII^{ème} siècle voit la montée d'un pouvoir personnel absolutiste, liée à l'affaiblissement des Badoles (paysans libres).

Le Maire ne perçoit pas ces changements, mais livre un instantané.

Après la cérémonie d'audience, l'épisode du roi en campagne est révélateur d'une certaine ambiance "quand il va en campagne il n'a pas besoin de vivandiers parce qu'il est défrayé par les femmes du village où il passe avec toute sa suite" (116).

Même en temps de paix, "parcourant son propre païs, demeurant deux jours dans un village trois dans un autre, où il se fait nourrir avec toute sa suite... composée de deux cent coquins des plus raffinés..." sans doute les guerriers tyedos que nous évoquions plus haut. Le Maire tient beaucoup à cette image d'une Afrique déstabilisée : dans la partie assez composite de son discours qui suit immédiatement le récit du voyage en mer, on lit "Si sa tyrannie n'a pu s'exercer sur ses voisins, il la fait sentir à ses sujets", avec un développement sur ce thème repris une seconde fois à la fin de l'ouvrage dans sa partie "moeurs et génie des nègres".

La suite du roi, ses guerriers-esclaves ruinent les villages, où "ils y font souvent des esclaves à la moindre ombre d'offence" (117).

La crise sociale atteint toutes les couches de la société, car "si le Prince est perfide, ses sujets ne le sont pas moins, car ils se vendent l'un l'autre sans égard aux degr de sang ensorte que le père vendra son fils et le fils son père et sa mère quand le cas y échoit". Suit une aventure "arrivée il y a quelque temps, qui vérifie ce que je (Le Maire) dit" : un père à l'intention de vendre son fils, mais ce dernier "s'en aperçut et dissimulant la chose, comme il entendoit le François,... il fut au Magazin, déclara qu'il avoit un esclave en traite et convient du prix, le livre et le vend ; cet esclave étoit le père". Ce crime, dit Le Maire ne resta pas impuni : un grand Seigneur fait esclave ce mauvais fils "et le vend à l'Habitation" (118).

Cette anecdote appelle deux observations :

Le Maire n'est pas le premier à exploiter ce thème d'un fils et du père. Pour François de Paris "un homme vendra sa femme ou la femme son mari, un père vendra son enfant ou l'enfant son père" et le cliché est présent déjà chez Léon l'Africain (119).

Une phrase revient comme un leitmotiv : ils se vendent l'un l'autre. L'anecdote rapportée par Le Maire n'ajoute rien à l'idée.

Cette dégradation des rapports sociaux, voire familiaux, est directement liée à la traite négrière. Le fils et l

père traitent avec les Français de l'Habitation et le seigneur vend le fils dans un comptoir.

Il apparaît clairement que les razzias opérées par les rois ont pour objectif la fourniture d'esclaves aux comptoirs. Mais il faut le lire entre les lignes (120).

Le sentiment d'oppression politique est renforcée par une constatation : vis à vis des rois "les Azoaghes, les Maraboux et les Français ont bien plus de liberté que les Nègres". L'audience est alors révélatrice : "quand les Européans, l'abordent, ils lui font la révérence, et il leur présente la main pour mettre sur la leur" (121). Le Maire insiste sur ce point. Dans la table des matières à l'article "Roy des Nègres", il y a un renvoi à "qui sont ceux qui ont le plus de liberté".

La description géographique nous avait laissé une double image. L'approche politique du monde africain vient accentuer l'image défavorable esquissée précédemment. Rien à ajouter sur la distinction des peuples et sur les structures politiques, sinon rappeler que les contacts superficiels de Le Maire, et d'une façon générale des hommes de la traite, avec les autorités locales ne permettent pas de définir correctement les formes politiques. Par contre la situation politique troublée aboutit à la constitution du thème de la tyrannie, ou plutôt vient renforcer l'opinion déjà contenue dans les traités de Léon l'Africain et de Davity. Le voyageur ne perçoit pas un monde en mouvement. Il donne un instantané qui passe pour être une situation constante. L'opinion de deux historiens est parfaitement justifiée ici : "Malgré les erreurs fréquentes et les jugements erronés qu'elles traduisent, les descriptions européennes au sujet de l'autorité et de la 'tyrannie' des rois manifestent clairement les changements survenus dans les relations entre souverains et sujets" (122).

Cette conséquence de la traite, fournit des arguments au thème de la tyrannie, qui, conforté au cours du XVIIIème siècle, permet aux colonisateurs du XIXème siècle de venir "libérer" le peuple de l'oppression de ses rois.

III - L'ECONOMIE TRADITIONNELLE ET LA VIE DOMESTIQUE.

Il faut entendre le mot économie dans son sens classique, et suivre Le Maire dans les parties de son discours qui nous renseignent sur les activités et la vie quotidienne des Nègres du Cap Vert.

1°) Du monde paysan au commerce local.

Les travaux des champs sont bien circonscrits dans le temps, entre Juin et Septembre, et le lien organique avec la saison des pluies est noté.

Les paysans "commencent à la fin de Juin à cultiver leurs terres,... les sèment quelque temps après qu'il a plu", c'est à dire vers Juillet, car les pluies qui commencent "vers le 15 de juillet", provoquent aux abords du Sénégal une "inondation qui fertilise les campagnes" (123). Comme ils "font la moisson en Septembre", pour Le Maire "cela fait voir la bonté de la terre" car en "trois mois ils labourent, sèment et recueillent". Une telle terre "leur produirait du grain en abondance, j'entends du mill", si deux obstacles n'entravaient pas ce projet : "cette stérilité" du terroir que le voyageur reconnaît encore une fois, et "leur paresse naturelle" (124).

Le travail est collectif : "ils se mettent quatre ou cinq ensemble, dans le champ qu'ils nomment Cougan ou Courgar" (125), et "ils grattent la terre qu'ils jettent devant eux et qu'ils ne pénètrent pas plus avant de trois ou quatre doigts." Ce labour en surface, adapté à un sol sableux et fragile, s'effectue avec un outil traditionnel l'hiler que l'on nous décrit ainsi "une manière de palette ronde de fer, un peu plus grande que la main et emmanchée de bois" (126). Le Maire confirme l'ancienneté de cet outil, que l'on a l^ogtemps cru importé par les Peuls au début du XIX^e siècle. (127). La terre labourée, "ils l'ensemencent comme quand on sème des pois en France". Le mill n'est pas la seule ressource, et on trouve "une racine noire qu'ils font sécher sans saveur", et "une autre nommée Gernotte dont le goût a du rapport à celui de la noisette", sans doute le manioc, ainsi que "des fèves noire et blanches", le Niébé, et des "Melons remplis d'une eau

insipide". Le Maire ne mentionne donc pas la culture attelée, d'introduction fort récente, et souligne la précarité de cette agriculture : "si par haserd leur récolte leur manque, ils meurent de faim", mais cela surtout parce qu'ils "ne se soucie point d'avoir du grain de reste" (128).

Ce témoignage n'apporte pas de précision sur le régime de la terre. Le Maire a constaté le travail en groupe, mais la terre est-elle un champ collectif ? Existe-t-il des "propriétaires" de la terre, et dans cette éventualité qui sont ils ? Les contacts ne sont encore que ^{trop} superficiels pour arriver à discerner un tel aspect de la société. D'autre part, la traite atlantique^{ne} se fait pas avec les paysans mais avec des chefs de guerre. La classe paysanne perd d'ailleurs son rôle dominant pendant cette période. Elle n'intéresse guère les traitants.

Une phrase qui permet à Le Maire de juger l'élevage bovin se retrouve comme un véritable leitmotiv dans tous les écrits sur l'Afrique : "leurs boeufs ne sont pas plus gros qu'un veau de huit ou neuf mois en France", cependant, Le Maire nuance "je crois que la sécheresse en est cause, car le long du rivage du Sénégal qui est rempli de pâturages, ils sont aussi gros qu'en Europe". Ces troupeaux représentent toute la richesse des Nègres car "qui en a le plus est estimé d'avantage" (129).

Le Maire signale trois types d'artisans (130), "Les nègres ont peu d'artisans parmi eux, les plus ordinaires sont les forgerons, les tisserands et les potiers", détaillés séparément.

Les forgerons "font les couteaux, les fers des esclaves, les menilles d'or, d'argent, de cuivre, de fer, les garnitures de couteaux ou de sabre et les couvertures des gris-gris". Ils ne font pas office de maréchaux "parce qu'ils ne ferment point leurs chevaux". Le travail se fait "à deux ou trois ensemble", mais Le Maire ne repère pas la tâche de chacun. Ils emploient un "petit feu", activé par "un soufflet fait de deux peaux, lequel ils pressent pour en faire sortir le vent, et qui ressemble à une vessie enflée". L'enclume ressemble à la "pierre dont les Faucheurs se servent pour affiler leur faux",

c'est à dire une pièce de métal comme un gros clou fiché dans le sol.

Peu de chose sur les tisserands : "les femmes filent le coton et les hommes font la toile, dont la pièce n'a que cinq doigts de largeur". Ils travaillent fort peu, car les Nègres "ne font pas un grand usage d'habits".

Les potiers ont aussi une activité modérée, et "ne font que d'une sorte de pots qui servent de marmites, et des pipes dont la tête seule est de terre... "

Ces artisans, appartiennent aux trois professions castées -ce que Le Maire ne remarque pas- et se situent, socialement, en dessous de la classe des hommes libres non castés (dyambour), (131). L'originalité de Le Maire est de nous les présenter dans une position groupée, comme si intuitivement il sentait ce partage. A la diversité des petits métiers artisanaux européens, s'oppose la stricte tripartition artisanale des sociétés africaines wolofs. En fait, le paysan africain n'a pas besoin de chercher ailleurs ce qu'il peut fabriquer lui-même.

Le littoral est le domaine des pêcheurs :

"La plupart de ceux qui (y) habitent... sont pêcheurs" car "Ils exercent de bonne heure leurs enfants à leur métier". La pêche s'effectue dans des canots "faits d'un seul arbre creusé et tout d'une pièce" qu'admirent tous les voyageurs. Fait à souligner, ils "vont à rame et à voile", ce que d'autres confirment dans leurs écrits.

La pêche se pratique ordinairement à deux, et "ils prennent le large jusqu'à six lieues en mer", soit près de vingt-cinq kilomètres. Leur courage est encore souligné par Le Maire ; "quand le vent est grand et la mer grosse, le canot tourne souvent, mais ils ne s'en soucient guère parcequ'ils sont bons nageurs...", ils retournent alors le canot "avec les épaules et remontent dedans comme si de rien n'était" (132).

Deux techniques sont utilisées ; "leur pêche se fait d'ordinaire à la ligne", mais pour les gros poissons, "ils les harponnent avec des fers... emmanchés au bout d'un bâton... et retenus d'une corde avec laquelle ils retirent le crampon après l'avoir dardé"

Aux yeux de Le Maire, la méthode de conservation du poisson, laisse à désirer. "Ils font sécher les petits poissons comme la sardine et ils fendent les gros comme on fait la morue" mais "comme on ne les sale point, ils sont presque toujours pourris avant d'être secs" (133).

On ne nous dit rien des pêcheurs de rivières, qui pourtant posent parfois des problèmes quand ils refusent l'accès des fleuves pour y faire l'eau et le bois. Un témoignage de Damon nous l'indique (134).

Le dernier aspect de l'économie traditionnelle concerne les échanges commerciaux. Les quelques lignes où Le Maire déplore leur médiocrité, permettent d'entrevoir le rôle des marchés locaux.

Même s'ils sont "peu importants", ces "marchés particuliers" sont des lieux d'échanges : on y trouve des "mauvaises légumes" "comme fèves et citrouilles", des ustensiles ménagers comme "des écuelles de bois et des nattes de palmiers", mais "aussi quelquefois des marchandises plus précieuses... des bagues d'or ou des grains de collier nommés par eux Dougaret du même métal...", mais le tout dépasse rarement "la valeur de cinq pistoles".

Il existe donc bien des courants commerciaux, axés sur des marchés dont il est difficile de préciser l'effet attractif sur les alentours. Le Maire vit "entr'autres un homme venant de six lieues pour apporter une barre de fer de demy-pied", mais c'est pour dénoncer la disproportion entre le trajet parcouru et la valeur marchande du produit qu'il souligne ce point.

Le troc a été supplanté par l'usage d'une monnaie : "Autrefois ils échangeaient tout, mais depuis leur commerce avec les Européens, ils se servent au lieu de monnaie de la Rassade et de bagatelles de verre, aussi bien que de la barre de fer"(135)

La barre, introduite par les Européens, est d'une taille et d'un poids variables selon les régions. Le fer est très recherché par les populations pour confectionner des outils agricoles et des armes. La toile sert aussi parfois de monnaie de compte, avec les Maures et en Guinée notamment. En fait, Le Maire se trompe en attribuant l'usage d'une monnaie

à l'arrivée des Européens. Depuis longtemps l'Afrique Soudanaise utilise les coquillages, notamment les cauris, pour ses échanges commerciaux. (136).

Une remarque s'impose. Si le commerce interne à cette région n'est pas à négliger, il semble cependant évident que l'intérêt commercial majeur ne réside pas dans les échanges traditionnels. Les chiffres que donne Le Maire sur le profit de la traite atlantique fait aussi apparaître les gains possibles des traitants nègres très supérieurs à la valeur des marchandises ici décrites (137).

De plus les échanges ne sont pas uniquement intérieurs. Un trafic existe avec les Maures que Le Maire note rapidement il "consiste en chevaux et chameaux" ; les Maures "reçoivent deux, six, huit jusqu'à dix esclaves pour un cheval ; mais pour chameau un, deux et quelquefois trois seulement". (138).

On constate déjà la disproportion en valeur des marchandises échangées entre le commerce transaharien et les marchés locaux. Les échanges portent ici essentiellement sur les chevaux et les esclaves. Quel est l'intensité de ce trafic ? Difficile à dire à la lecture de Le Maire. Un cheval a une valeur considérable. Le roi Brak "se contente d'une pipe de tabac et un peu d'eau de vie afin de laisser le mill à trois ou quatre chevaux qu'il a" (139).

Les Maures commercent depuis toujours avec les royaumes noirs. L'arrivée des Européens vient contrarier ce commerce.

2°) La vie quotidienne : le thème de la pauvreté.

Il est une caractéristique qui distingue le voyageur du XVIII^{ème} siècle de ses successeurs modernes : celui là est d'un naturel curieux. Beaucoup de choses l'étonnent, le surprennent et il en fait part au lecteur. Pourtant au delà des observations, se dégage une image "économique" de l'Afrique. Pauvreté de l'agriculture, somnolence de l'artisanat, faibles courants commerciaux sont les points relevés jusqu'à maintenant auxquels s'ajoutent certains aspects de la vie de tous les jours, souvent peu flatteurs.

Les maisons ordinaires, faites de "palmiers ou de paille assez industrieusement entrelacée" ont "environ quatre pas de diamètre". Le plus surprenant est qu'elles "n'ont ni portes, ni fenêtres... hormis un trou semblable à l'ouverture d'un four de village", mais si petite "qu'on est étonné qu'ils y puissent entrer et sortir". Pour mieux nous convaincre Le Maire nous raconte une anecdote qui souligne le ridicule de l'habitat : "un gentilhomme d'assez grande taille" y "demeura sans pouvoir rentrer ny sortir". Ces maisons n'ont qu "plancher de sable où l'on enfonce à mi-jambe" (140).

L'iconographie rend compte du type d'habitation décrit ici, et une coupe montre un intérieur rudimentaire, dont le seul mobilier est un lit "encore moins commode(s) que leurs maisons car formé d'une quantité de bâtons... joints ensemble par une corde... comme une claye... de gros bâtons tordus... remplisse les entre-deux et semblent uniquement placés pour rompre les côtes". Malgré cela "ils couchent la dessus sans autre façon..." (141).

La table des matières possède une rubrique "meubles des nègres renvoyant à un paragraphe révélateur : "les meubles du plus grand Seigneur se réduisent à quelques pôts de terre, à quelques vaisseaux de bois et des calebasses fendues par la moitié et dont ils se servent comme de tasses" (142). Cette description est très commune : La Croix et Dapper s'expriment dans les mêmes termes (143). A cette rusticité des intérieurs s'ajoute une pratique inconnue par Le Maire : ils font du dans leur case, "qui est toujours accompagné de beaucoup de fumée". Il est étrange qu'un voyageur n'ait pas perçu l'utilité de cette pratique. Le Maire se distingue d'ailleurs car d'autres indiquent qu'il s'agit par là de se protéger des moustiques(144).

Une boisson typique de la région est le vin de palme "Par des incisions que les Nègres font à ces palmiers" s'écoule une "liqueur de couleur de perle que l'on appelle vin de Palme". "Doux et agréable", le premier jour, "plus il est vieux plus il entête" ! Chaque arbre produit "environ un pot et demy de cette liqueur", qui reste rare mais ne "manque point chez les personnes considérables".

Détail amusant, Le Maire nous fait savoir que ces arbres produisent une "espèce de petit cocos, dont on tire l'huile punique, d'odeur de violette, de couleur de safran et de goût d'olive" et qui "entre dans la composition de l'Huile Musselin de Nicolas Alexandrin". Procédé publicitaire intéressant ! Les incisions se pratiquent au sommet de l'arbre. Comme le montre assez bien l'iconographie, Le Maire nous explique "leur manière de monter dessus", grâce à "une espèce de cercle fait d'écorce... dans lequel ils se passent". Ils montent alors "comme assis dessus et posant les pieds contre l'arbre". Cet exercice nous livre l'unique instant d'émotion vécue par le voyageur : "On ne saurait sans frayeur les voir si hauts et soutenus de si peu de chose" (145).

Le vin de palme est cependant peu courant, et la boisson ordinaire reste "l'eau de quelque(s) méchant(s) puits et souvent de quelque mare où elle aura croupi". Le lait même est rare (146).

La cuisine occupe quelques pages. Deux plats, deux recettes sont données ; celle du sanglet, préparation de mill "cuit ou avec du lait, ou avec du beurre ou du bouillon de viande, ou du poisson sec, ou avec de l'eau", et celle de la "couscouse... de mill broyé", parfaitement décrite. Un tel ragout dit Le Maire "est assez bon s'il est bien préparé et qu'il n'y ait point de sable, car il leur arrive souvent d'y en laisser" (147).

Au terme de cette description économique succincte, un thème nouveau apparaît, celui de la pauvreté. Après la stérilité des sols, l'indigence des populations. Le Maire s'arrête le soir dans les villages "mais on n'y trouve ny vivres pour nous ny mill pour nos voitures", et pourtant le mill est "la nourriture ordinaire des Nègres, qui souvent ne vivent que de racines faute de grains". Ils reçoivent de leur mieux les voyageurs "mais leur extrême pauvreté rendait ce miel insupportable..." (148).

Ils n'ont pas bâti "des Villes, des châteaux" mais des maisons "faites de paille et celle de leur roy aussi". Ainsi le roi "Brac", "tout souverain qu'il est c'est un misérable qui le plus souvent n'a pas du Mill à manger", et ne possède que trois ou quatre chevaux (149).

De même le roi des "Gefoffes", ne veut point que les Blancs le voient à table, parce qu' "il a honte de sa pauvreté" (150). Tous les Nègres "sont fort pauvres, n'ayant pour tout bien que quelques boeufs, le plus riche en aura quarante ou cinquante", parfois quelques chevaux et esclaves mais "il est rare quand ils ont quelques menilles d'or valant chacune onze ou douze pistoles" (151).

Le discours appris, les quelques connotations positives sur le pays "fécond en paturages, en mils, en arbres toujours verts...", s'effacent peu à peu devant la réalité. A ce propos, l'absence de référence à une légende pourtant coriace, celle de l'or du Soudan, est révélateur. Comme nous l'avons déjà noté, le merveilleux est expulsé de cette relation. Le mythe, fortement présent chez Boussingault, laisse plus de place à l'image de la "pauvreté des nègres" chez le Père Gaby (152), et disparaît quasiment chez Le Maire, laissant au lecteur l'impression d'une médiocrité de la vie, que renforce encore le portrait moral du Nègre, axé sur le thème de la paresse.

Chapitre II : LE TEMOIGNAGE SUR LA SOCIETE AFRICAINE

Voyons maintenant le témoignage dans son aspect plus "sociologique". Décrire une situation extérieure reste possible pour Le Maire, on l'a vu, mais son regard a plus de peine à pénétrer certaines profondeurs sociales. Pourtant on peut distinguer, dans l'étonnement du voyageur quelques formes particulières de la société africaine. Parallèlement, nous poursuivrons notre comparaison avec les écrits de l'époque.

I - QUELQUES ASPECTS PARTICULIERS.

1°) L'environnement social.

Le lecteur sera sans doute surpris de voir traiter parfois dans un même paragraphe l'habitat, les coutumes vestimentaires et les "classes" sociales africaines. Il s'agit simplement de suivre Le Maire et son regard d'homme du XVIIème siècle pour qui l'extérieur, le masque, révèle la fonction (1).

Si toutes les maisons "sont faites de paille", Le Maire distingue nettement celles des grands et repère bien les différences entre personnes : ils ont plusieurs maisons "selon la qualité des personnes et leurs biens... la maison d'un grand seigneur sera quelque fois composée de trente pavillons, qu'ils nomment Combettes et même de quarante et de cinquante... ". Un pauvre "n'en aura que deux ou trois", tandis que le roi en possèdera "plus de cent" (2).

Le Maire nous explique ensuite l'organisation de ces sortes de palais, avec une distribution complexe des combettes, des cour intérieures qui contraste avec l'image rudimentaire et rustique donnée par l'iconographie. "Celles des personnes considérables sont enfermées de palissades de paille ou d'épine... les combettes communiquent toutes les unes dans les autres par des chemins disposés en forme de labyrinthe".

Mais c'est la "maison du palais du roi Damel" qui attire le plus l'attention. "Avant que d'arriver à la porte de la palissade qui fait son grand enclos, on trouve une place spacieuse...

grands seigneurs. On entre de cette place, dans le palais par une large avenue... Les personnes qui approchent le plus près de celle du roi ont leurs cases aux cotés de cette avenue et leur proximité ou éloignement de la Combette royale marque leur rang". L'organisation interne ne s'arrête pas là, car "Chacune de leurs cases étant aussi enfermée de palissade, il faut passer bien des courts avant de parvenir au roi". Les plus pauvres ont aussi plusieurs cases, et non pas une unique maison comme le laisse supposer l'iconographie (3).

Détail important, "les femmes ont leur logement séparé" nous dit Le Maire.

On devine à travers l'habitat une véritable société, complexe et organisée, qui contredit l'image monolithique que Le Maire nous donne par ailleurs.

Si l'aristocratie wolof se distingue par son logement, qui en Afrique, comme en Europe (4), est le lieu d'une représentation sociale, elle se démarque aussi du commun par son vêtement. Les grands possèdent un habillement qui tranche face à la quasi nudité du peuple :

"Les seigneurs et personnes considérables... ont des chemises de coton faites comme la robe d'un cordelier, avec des manches longues et larges... n'ont qu'une ouverture à passer la tête".

"Ils portent aussi un haut de chausse comme une robe de femme cousue par le bas" et "ont des sandales". "Ils couvrent leur tête d'un bonnet étroit d'entrée et large de fond... "

Une bonne illustration est donnée par la figure 4 (5). On note la sensibilité de Le Maire pour distinguer les personnes considérables par leurs habits, leur résidence, comme d'autres l'ont fait avant lui (6).

Quant aux "pauvres gens" ils "n'ont qu'un morceau de toile de coton d'environ un demi pied de largeur sur les parties honteuses. Il est attaché avec une corde qui leur sert de ceinture. Ils laissent pendre devant et derrière les 2 bouts de la toile..." (7). Les femmes, et les filles nous dit Le Maire "sont nues depuis la ceinture en haut" et "se couvrent l'autre partie du corps d'un paigne", qui est une "pièce de toile de coton rayé... de la grandeur d'un petit linceul qui descend jusqu'à la moitié de la jambe" (8).

Il accorde aussi quelques lignes aux cheveux des hommes et des femmes qui "quoique courts, sont fort bien tressés", garnis de gris gris faits "d'argent, de cuir, de corail, de cuivre" et remarque une particularité de la coiffure féminine, "leur coiffure fait une huppe sur la tête de la hauteur d'un demi pied plus elle est haute et plus cela les fait estimer", plus ou moins bien rendue par l'image (9).

Le Maire décrit ici une coutume peule, qu'il généralise à tous les peuples.

Il ne nous dit rien, directement, des femmes des grands. Hormi cette nette distinction entre le peuple et l'aristocratie, les structures sociales et leur fonctionnement ne sont guère perçus en profondeur. Ainsi, notre voyageur note bien que "les filles et les garçons vont tous nus jusqu'à l'âge d'onze ou douze ans" (10), mais en reste à la constatation du fait. Ne plus aller nu signifie que le jeune quitte le monde de l'enfance, c'est un moment important de la vie, une étape liée à l'éducation (11). Ce fait est rapporté ici dans un paragraphe qui a trait essentiellement à l'habillement, et reflète toute la difficulté qu'il y a à comprendre une société étrangère.

Le regard du voyageur ne peut pas aller au delà de certaines constatations. Lorsqu'il nous parle des artisans il ne mentionne pas leur appartenance à une caste, qui fait des forgerons, tisserands, potiers, mais aussi des cordonniers, bouchers, griots, des hommes socialement inférieurs, hors de la société (12). Révélateur de ce point de vue est le discours sur les esclaves noirs. Le Maire, une seule fois, parle de l'esclavage africain ; le voleur prit sur le fait devient l'esclave de celui qu'il a volé (13). L'esclavage existe en Afrique antérieurement à l'arrivée des Européens. Dans la zone sahélienne, les esclaves représentent souvent 30 à 50 % de la population. Leur état est héréditaire et irréversible. Ils sont voués à l'exploitation de la terre, à la garde des troupeaux, mais ils peuvent être artisans, commerçants, soldats. Dans les zones forestières de Guinée, ils représentent de 1/5 à 1/7 de la population, et il existe un processus d'absorption, puisque le mariage avec une femme libre n'est pas prohibé. Le concept d'esclave n'a pas ici la même signification que dans le monde

d'exploitation, de notion de production, d'aspect moral. Les liens sont étroits entre esclavage et parenté. Ce sont ces critères complexes que cherchent à mettre en évidence des études récentes (14).

La traite atlantique favorise les états guerriers, et relance l'activité de capture, même si la traite extérieure existait déjà, avec le monde saharien depuis la plus haute antiquité, avec les Arabes en Afrique orientale.

Dé-socialisé et dépersonnalisé, le captif est économiquement et socialement disponible (15). Le témoignage de Mungo Park fait comprendre le système de la réduction en esclavage "... un malheureux esclave passe souvent d'un marchand à l'autre jusqu'à ce qu'il ait perdu tout espoir de jamais retourner dans son pays" (16).

Les esclaves africains peuvent avoir une origine biologique "esclaves de naissance ou ceux... nés de mère esclave", ou bien "étant nés libres sont tombés en servitude par l'un des moyens suivants : guerre... famine... insolvabilité... délits" (17). A la suite de la famine consécutive à la guerre des Marabouts, Le Maire rapporte que les Nègres se rendaient esclaves volontairement. Et Mungo Park signale le même phénomène dans les pays voisins de la Gambie (18). Mais Mungo Park s'est enfoncé profondément dans le continent, au tout début du XIX^{ème} siècle ; il a vécu, seul, parmi les Africains. Le Maire n'a fait que passer, et malgré son périple terrestre supposé, ne pouvait pas pousser aussi loin son analyse.

Les mêmes difficultés d'observation et d'interprétation vont apparaître pour les deux thèmes suivants.

2^o) La femme africaine.

Les femmes africaines ont de multiples activités, et d'abord les occupations domestiques.

Elles préparent, "dès la pointe du jour", le mill, "nourriture ordinaire des Nègres occidentaux", pour faire du couscous, ou du sanglet qui nécessite "six heures entières" de préparation. Elles pilent le mill "en des mortiers de bois hauts et profonds".



n'ayant pas l'usage des moulins". Ce travail est collectif, "elles se mettent deux ou trois à cela...", puis "quant le mill a quitté son écorce", elles "le vanne(nt) avec des vans faits de feuilles de palmiers" (19). Le Maire donne la recette du couscous puis rend hommage au travail de la femme africaine "Comme les femmes recommencent tous les jours cette manoeuvre elles ne sont pas peu occupées", et ajoute "s'il fallait que celles de France prissent tant de peine pour leur mari, ils passeraient souvent mal leur temps" (20). L'activité domestique est le rôle essentiel de la femme, souligné par Le Maire, qui en profite pour juger sévèrement l'attitude des Françaises : à ses yeux elles sont loin d'égaliser l'empressement des Africaines.

Elles s'occupent des jeunes enfants qu'elles portent "sur leurs dos... avec les jambes sur le coté, allongeant leurs pieds par devant, et les liants derrière avec une paigne dont elles se ceignent". Tant qu'ils "ne se peuvent encore soutenir seuls", les femmes les ont "toujours ainsi empaquetés sur leurs dos", "quelques ouvrages qu'elles fassent" et même "quand elle battent le mill" ; quand ils sont plus grands, elles "les laissent nus sur le sable, où ils se traînent le long des jours" (21). Le Maire donne l'image d'un laisser aller complet en ce qui concerne l'éducation des enfants. L'observation des attitudes extérieures, l'enfant nu qui se traîne par terre, vient simplement contredire sa connaissance de l'éducation en Europe où l'enfant est emmaillotté dans son berceau. Plus qu'un témoignage son observation est encore ici un jugement, que Dapper exprimait déjà (22). Les tâches domestiques ne sont pas les seules occupations de la femme. Elle participe à l'économie familiale : "les femmes filent le coton et les hommes font la toile", et au commerce : lorsque Le Maire arrive au Walo, il constate "comme autant de païs autant de coutûmes, nous reconnûmes qu'en celui-là les hommes ne se mêloient de rien, ce sont les femmes qui y font le trafic" (23).

L'instant de l'union conjugale fait partie de la description d'une société étrangère. Ici lorsqu'un homme trouve "quelque fille à son gré, il(s) la demande(nt) à son père". Ensemble ils conviennent "du prix" dit Le Maire, et "des boeufs"

font la dote qui tourne au profit du père", mais "jamais cette dote ne passe cinq boeufs". Le système dotal fonctionne à l'inverse du système français ; le jeune homme semble acheter sa compagne. C'est ainsi que Le Maire voit cette tractation où "le père en tire toujours quelques boeufs". Aucune cérémonie ne semble sceller l'union : "ce marché conclu ils couchent ensemble sans autre cérémonie" (24). A l'intérieur de cette "union", la femme conserve une certaine liberté : si le mari dans la suite "se lasse de sa femme, il la chasse" et "en est quitte pour perdre ce qu'il a donné", la femme "de même peut congédier son époux en lui rendant ses boeufs" (25). Cette procédure de divorce est à signaler ; elle tranche sur les habitudes européennes où le mariage est sanctifié à vie par un sacrement. On ne peut pas le rompre en tant que lien religieux et même la société laïque vise depuis le XVIème siècle à renforcer le pouvoir du mari sur la femme (26). L'équilibre des pouvoirs semble plus assuré dans la société wolof. Une fille n'apparaît pas non plus comme une charge dans une famille puisque "le père en tire toujours quelques boeufs". La présentation qu'en fait Le Maire est bien sûr ambiguë, il n'y voit qu'un marché, un échange commercial, voire une prostitution (le prix).

La même ambiguë s'observe dans tous ses propos sur la polygamie. Le Maire reprend à son compte un leitmotiv séculaire sur "leur facilité à avoir des femmes en quantité" ; la description du système polygame tient en une phrase, de connotation économique, ils ont autant de femmes "qu'ils en peuvent nourrir" (27). Davity quand il décrit les mœurs des Nègres Geloffes du royaume de Sénégal, note "ils ont autant de femmes qu'ils peuvent en entretenir, de sorte que leur roi en ont plus de trente". Phérotée de La Croix en 1688, reprend "un homme peut épouser autant de femmes qu'il en peut entretenir" et "lorsqu'un homme a jété les yeux sur une fille... il n'a qu'à la demander à ses parents". Des relations de voyage ont popularisé ce thème (28). La polygamie est constamment interprétée comme une licence sexuelle, renvoyant l'observation du voyageur à l'imaginaire collectif européen (29). Le Maire n'est pas le seul non plus à noter la place de la femme dans l'aristocratie :

5 ou 6 esclaves chacune pour les servir", et l'une d'elles est la favorite "Il y en a toujours une qu'il aime mieux..." (30) Son analyse ne va pas plus loin. S'il note bien la présence d'une favorite, donc d'une "hiérarchie" entre les femmes du roi, son observation est contaminée par un modèle européen : la position prépondérante d'une femme n'est due qu'au souhait du roi et "quand ils'en lasse il l'envoie en quelque village avec ses esclaves et lui donne les terres nécessaires pour son entretien", agissant comme le font les rois de France, et "A celle-là succède une autre" (31). De même "lorque le roi veut gratifier quelques grands il lui donne une des ses femmes mais ce grand ne la peut répudier et le Prince la peut reprendre quand il veut" (32). Sa vision est tout à fait superficielle et ne rend pas compte ni du système fort complexe de la polygamie africaine, ni du rôle prépondérant de la première femme et de la femme en général dans la société wolof. Par exemple les domaines et esclaves ne sont pas concédés par le roi qui d'ailleurs n'est pas le propriétaire exclusif de la terre, mais appartiennent en propre à la femme (33). De ce système rigide, Le Maire n'en voit que l'extérieur, et interprète : "le roi peut coucher avec laquelle il veut", et, ce qui n'est pas le cas à la cour de Louis XIV, cela "sans qu'elles e soient jalouses" (34). Cette description est en fait toute subjective et se confond avec le jugement moral du voyageur. Son information reste parcellaire et peu originale. Reprenant le chiffre de La Croix, Le Maire donne 30 femmes au roi Damel. Le même La Croix note l'absence de cérémonie de mariage (35).

Le Maire consacre quelques pages à la virginité et décrit une pratique, il dit "leur folie", que l'on retrouve déjà dans un récit de La Courbe en 1685 (36). Si la fille "a été donnée pour pucelle... on met une paigne blanche sur le lit qui doit servir de champ de bataille. S'il trouve du sang répandu après le combat ils tiennent pour sûr qu'elle est pucelle... alors on promène cette paigne dans le village accompagné de plusieurs guiriotsz qui chantent les louanges de la femme et le bonheur du mari..." (37).

La suite semble montrer que la virginité n'a pas une connotation positive aussi forte qu'en Europe, l'intérêt de Le Maire, et des autres voyageurs, pour cette "vertu féminine" n'est qu'une projection des structures mentales de l'Europe. Il n'est pas sûr que la virginité de la jeune fille africaine soit pour elle un faire valoir.

"Si au contraire la fille n'est pas telle qu'on la promise" ; c'est à dire, s'il y a un manquement à la parole donnée, ce qui place le problème sur un plan moral différent, alors "le père est obligé à la reprendre si le mary veut et à lui restituer ses boeufs".

"Mais, dit Le Maire, cela arrive rarement parce qu'on éprouve la fille auparavant et qu'on en fait la demande qu'après l'examen", et il souligne "la fille rendue n'en est pas plus méprisée parce que si elle n'est pas femme de l'un, elle sera concubine à un autre". Bel exemple d'interprétation et de confusion des références culturelles : le concubinage ne se définit que négativement par rapport au mariage, or ici où est le mariage ? Le premier rapport sexuel est la "consommation" du sacrement pour l'Européen. La perte de sa virginité fait de la jeune fille une future concubine.

La même ambiguïté réapparaît ensuite "ainsi le père en tire toujours quelques boeufs" (38).

Le Maire reconnaît aux femmes "plus d'esprit que les hommes", bien qu'elles soient "fort lubriques" (39). La galanterie est fort mal vue une fois que la femme est épousée, et les hommes "s'entretuent à coup de sabre ou de couteau", sauf si le galan est français ! (40). La Courbe signale aussi que "sitôt qu'elles ont pris un mari elles se font scrupule de lui être infidèle"(

Si Le Maire réserve à la femme africaine une place notable dans son discours, c'est avant tout pour dénoncer un état de prétendue licence sexuelle. Il faut chercher dans le témoignage du voyageur ce qu'il ne dit pas pour distinguer le rôle véritable de la femme dans la société wolof, rôle que l'on peut supposer différent, voire plus marquant, qu'en Europe. Le Maire se contente souvent de décrire, mais sans grand détail l'expression extérieure des structures sociales et noie son observation dans des jugements moraux. En cela il se conforme

aux autres témoins de l'époque : La Courbe, Chambonneau parler aussi de prostitution, de concubinage, de luxure...

La femme wolof devrait pourtant retenir l'attention elle possède son propre patrimoine (troupeaux, esclaves), elle gère son budget, contracte avec qui elle veut et possède une réelle indépendance juridique et économique face à son mari. Sur le plan politique surtout, la Lingeer, soeur, mère ou nièce du roi est une force politique prépondérante, (domaines, esclaves armées). Dans le discours de Le Maire, l'initiative de l'union conjugale semble réservée au mari et au père, comme si tout était organisé autour d'une vision patriarcale de la société. Il n'en est rien, car le lignage féminin, le meen, est dans la plupart des cas prépondérant (42).

3°) Culture et sociabilité.

Un aspect de la société wolof est particulièrement mal saisi et interprété par Le Maire : le phénomène culturel des griots. Les griots sont des gens cultivés, à la fois poètes et philosophes, musiciens et historiens. Ils sont hommes de caste et leur rôle essentiel est de conter les légendes, l'histoire du peuple et des rois, en un mot ils sont la mémoire vivante de l'Afrique, des "spécialistes du verbe"(43). Or Le Maire nous les dépeint comme de pâles flatteurs : "ils aiment tant les louanges qu'ils ont des gens appelés guiriots, qui n'ont d'autre métier que celui d'en donner... celles qu'ils leur donnent d'ordinaire, c'est qu'ils sont grands seigneurs, riches, aussi puissants que les Blancs qui sont les grands esclaves du Roi, et en un mot un infinité de pareilles sottises" (44). La raison d'être du griot ne serait que la satisfaction d'une vanité naturelle du Noir. Ces derniers "sont ravis de ces éloges et récompensent largement le guiriots et otent "jusqu'à leurs habits pour en payer ces fades et fausses louanges" (45).

Les griots, possèdent un réel pouvoir, car s'ils sont mal récompensés, ils "décrient, en publiant dans les villages autant de mal qu'ils en ont dit de bien", ceux qu'ils louaient précédemment(46).

Le roi possède son griot personnel, le plus estimé de tous et

"C'est pour eux le comble de l'honneur quand le griot du roi chante leurs louanges, aussi est-il bien récompensé car ils lui donnent jusqu'à 2 et 3 boeufs, et enfin la meilleure partie de ce qu'ils ont " (47).

Les griots reçoivent beaucoup, 2 ou 3 boeufs étant une richesse importante comme le signale Le Maire par ailleurs.

Le chant et la musique sont le domaine du griot : "les griotz portent des espèces de tambours longs de 4 ou 5 pieds... ils ont aussi des tambours à la mauresque" ainsi que des instruments à cordes. Mais décrits dans leur fonction, les griots le sont aussi dans leurs aptitudes musicales personnelles : leurs instruments seraient "assez harmonieux s'ils le savaient bien toucher", mais ils "accordent ces différents instruments au son de leur voix peu mélodieuse et chantent ainsi les louanges..." (48).

L'Européen est absolument insensible à cette manifestation culturelle : "ces griotz s'avisent aussi de chanter nos louanges en criant que nous sommes grands, riches et seigneurs de la mer. Mais ils ne trouvent pas leur compte avec nous, qui n'en sommes pas si friands que les nègres" (49).

Ainsi le griot n'est qu'un flatteur qui vit aux dépens de ceux qui l'écoutent. Son rôle dans la société n'est pas perçu. Mais d'autre part le témoignage de Le Maire souligne encore ici l'état de décomposition de la civilisation africaine dans les grands empires d'avant le XVIème siècle, le griot a indubitablement un rôle central dans la transmission de la culture orale, mais la déstabilisation politique a dévié sa fonction. Si l'on suit Le Maire, les griots ne sont plus que des intrigants politiques. L'autre point souligné par cette diatribe contre les griots, est l'importance dans la société noire de la renommée d'un personnage : la plus cruelle punition pour quelqu'un jugé ingrat envers l'éloge du griot sera la mauvaise réputation que celui-ci répandra dans le pays. Signe encore une fois de l'importance des contacts entre personnes, des relations sociales.

D'autres informations peuvent préciser la place spéciale du griot dans la société. Celle-ci se venge de son

pouvoir en le maintenant dans sa caste de paria. Dapper et Alexis de Saint Lô rapportent que les griots ne sont pas mis en terre, mais "enterrés" dans les arbres par ignominie.

La culture noire est réglée en une phrase : ils "n'ont aucune teinture de civilité, leur ignorance va jusqu'à ne pas savoir que deux et deux dont quatre, non plus que leur âge et les jours de la semaine auxquels ils n'ont point donné de noms". Le contact a été très superficiel et ces connotations négatives ne nous apprennent rien sur le monde africain du XVII^{ème} siècle, mais fait apparaître une grille de lecture sur laquelle nous reviendrons. Une civilisation orale est difficilement perceptible par l'homme de la culture écrite.

La culture s'exprime aussi à travers les chants et la danse : les femmes "sont gaies et aiment à danser surtout au soir et lorsque la lune se renouvelle", avec des postures "lascives... surtout quand un garçon danse avec elle". Ils s'accompagnent avec "unealebasse ou un chaudron (qui) leur sert de violon" et "chantent la première chose qui leur vient à la bouche" (50). Notons l'observation dévalorisante.

On notera en passant l'importance de la lune, même si Le Maire ne fait pas ouvertement le lien avec une cérémonie possible. La danse semble être le domaine des femmes, tandis que "l'exercice des hommes" est la lutte, avec ses rites où l'on célèbre le corps : ils se montrent "le doigt, le poing ou le pied... sont nus... se donnent de rudes secousses et le vaincu tombe lourdement" (51).

Attitude révélatrice d'une certaine sociabilité, l'hospitalité des Africains est soulignée par Le Maire qui en fait leur "seule bonne qualité". Quoiqu'ils soient très pauvres ils accueillent tous les voyageurs, ne laissant passer "aucuns étrangers de leur Nation sans leur donner à boire et à manger de ce qu'ils ont et même durant plusieurs jours" (52).

Les Wolofs font de grands trajets à pied, n'hésitent pas à venir de très loin apporter quelques marchandises au marché local. S'il n'est pas rare de voir "un homme venant de 6 lieues pour apporter une barre de fer de demi-pieds" (53), c'est que le marché n'a pas qu'un rôle économique. Il est un lieu de rencontre et de distribution de l'information.

veut nous le faire croire Le Maire. Si les Nègres "mangent tout fort salement couchés par terre, prenant à pleine main dans la gamelle"; il existe quand même un code de politesse : pour manger "ils ne se servent que de la main droite... La gauche est destinée pour le travail et ils regardent à cause de cela comme une indécence de s'en servir en mangeant..." (54).

II - LA RELIGION.

1°) Présence de l'Islam.

Le Maire relate brièvement un épisode historique, la guerre des Marabouts et son aspect religieux : la prédication musulmane. Les manifestations de l'Islam retiennent l'attention de Le Maire, mais la difficulté qu'il éprouve à les ordonner, à les séparer des croyances animistes est révélatrice d'une situation complexe. Dans les pages qu'il leur consacre, il passe sans distinguer des croyances animistes à l'Islam, ridiculisant les convictions des uns et les prières des autres. Il fait apparaître deux points essentiels : l'effort d'islamisation de la fin du XVIIIème siècle, et l'osmose de celui-ci avec les religions traditionnelles.

Les Noirs "ont pris la religion mahométane des Azoaghes ou Arabes" qu'ils observent "depuis cette côte jusqu'à la Gambie". Ce fleuve est la limite de pénétration de l'Islam car "dans les terres devers Sierre Léone et de la côte d'or ils n'ont pour la plupart point de religion" (55), note Le Maire qui pourtant n'est pas allé si loin, reprenant sans doute cette donnée dans un autre ouvrage. Il existe des mosquées, "le roy et les grands en ont" bien que "couvertes de paille comme leurs autres maisons...". Sensible aux manifestations extérieures, Le Maire décrit "leurs exercices et cérémonies dans leur mosquée" et on assiste à la prière d'un grand : "Ils s'y tiennent longtemps debout, regardant du côté du soleil levant, puis ils marchent deux pas en avant, marmotant quelques paroles entre les dents puis se couchent de leur long, le visage contre terre, ensuite se lèvent, se mettent sur les genoux, font un cercle sur la terre autour d'eux et sur la

tête deux ou trois fois. Ils baisent après la terre à plusieurs reprises, se mettent du sable sur le front avec les 2 mains et recommencent les mêmes cérémonies pendant demy-heure" (56).

Le vocabulaire dévalorise la cérémonie : la prière du volontairement silencieuse n'est plus qu'une "ridicule prière" que l'écrit marmonne (57).

De même, le contenu de la prière -demande de miséricorde, de luxure et d'abondance- ne réhausse pas le jugement : "l'un demande à Dieu de n'avoir point d'ennemi qu'il ne défasse, que Dieu ne leur fera point de mal, l'autre qu'il lui donne de belles femmes, beaucoup de Mill..."

Ils font "leur Sala au prière 3 fois le jour, le matin au lever du soleil, vers midi et au soir, quelques uns après midi..."(58)

Outre l'instant de la prière, le voyageur s'arrête à un deuxième temps important de l'Islam, "le ramadan ou Carême" "Le jour ils ne mangent, ny ne boivent, ny ne fument, quelques uns même n'osent cracher", mais "dès que le soleil est couché, ils font un grand bruit avec leur tambour et boivent et mangent jusqu'à la pointe du jour".

Pendant le ramadan a lieu l'épreuve de la circoncision

"Ils attendent pour la faire que l'enfant ait dix ou douze ans C'est un marabou qui coupe le prépuce, il le fait manger au circoncis, qui ne doit pas se plaindre quelque douleur qu'il sente...", et Le Maire semble impressionné par leur bravoure : "aussi rient-ils d'ordinaire lors même qu'on leur applique le feu pour arrêter le sang" (59).

Le Maire ne semble pas avoir repéré cette pratique en dehors d'un contexte islamique.

Le dernier tiers du XVIIème siècle apparaît comme un tournant dans l'orientation religieuse des couches sociales. C'est du moins ce qu'il ressort des propos de Le Maire. Dans un premier temps il constate que la religion, c'est à dire l'Islam "est fort mal observée par le petit peuple qui n'en a qu'une légère teinture", tandis que "les grands y sont plus attachés" (60). Ceux-ci possèdent des mosquées, font leurs prières avec assiduité et ferveur, et se couvrent de gris-gris.

"Les grands seigneurs surtout en ont leurs chemises toutes couvertes..." (61). Cette islamisation poussée de l'aristocratie s'explique par la présence de marabouts maures : "les grands y sont plus attachés parce qu'ils ont d'ordinaire auprès d'eux un marabout maure", et leur influence est grande car "ces coquons ont tout crédit sur leurs esprits" (62). Ils sont seuls admis au repas des rois.

Cependant la prédication est aussi le fait de marabouts autochtones, "qui ont quelquefois une légère teinture d'Arabe". Le véhicule de l'islamisation, de la Religion du livre, est la langue et l'écriture arabe. Même les marabouts nègres "écrivent leurs gris-gris en cette langue" (63).

Mais cette distinction semble se modifier, voire s'inverser dès cette époque ; lors du conflit de 1673 c'est une prédication populaire qui amène le renversement des dynasties royales. Alors que l'histoire des siècles précédents confirme le passage à l'Islam des chefs noirs, le XVII^e siècle voit donc le menu peuple subir un début d'islamisation qui conduira aux grandes entreprises du XVIII^e siècle.

"Sous prétexte de religion" un marabout, dont le nom n'est pas donné par Le Maire, "se rendit maître de tout le pays" et le roi fut déposé, mais quelques années après le damel est remis dans ses états. "Ils n'ont plus présentement de Marabout dans leur pays tous ceux qu'ils peuvent attraper ils les font esclaves" (64). La réaction anti-islamique oblige les marabouts à fuir les pays wolofs.

L'échec de cette tentative islamique est le succès des rois, c'est à dire de ce pouvoir personnel autoritaire favorisé par la traite atlantique. Il faut alors considérer que ce sont plus les monarchies qui refusent l'Islam et son programme politique (opposition à Saint Louis par exemple), que l'ensemble de l'aristocratie traditionnelle proprement dite.

Le Maire affronte la complexité de la réalité religieuse. Soulignons encore une fois le peu d'originalité de son témoignage, limité et vague, voire détourné : la guerre des marabouts est le prétexte pour démontrer la crédulité et la paresse des Nègres, plus qu'un exposé de la situation religieuse. Nous y reviendrons dans la troisième partie.

Pour plus de précision, il faut alors consulter Chambonneau contemporain des événements, La Courbe et même Gaby qui s'est inspiré du rapport de Chambonneau (65).

L'autre caractéristique de cet Islam noir est son aspect syncrétiste. Véhiculé par les Maures et par des marabou autochtones, il se charge de croyances locales et s'imprègne de la mentalité animiste, ce qui rend l'observation plus difficile.

Dans son exposé très succinct des croyances, Le Maire en amalgamant et en généralisant à tous certaines attitudes, souligne l'osmose entre animisme et islam : "ils croient la prédestination, et quand il leur arrive quelques disgrâces ils disent que la cause en vient de Dieu", exprimant ainsi une attitude musulmane classique, mais il enchaine sur une superstition générale empreinte de religion traditionnelle : l'animisme totem (66). Les commandements du Coran ne sont pas tous suivis "quoique ils ne puissent avoir plus de quatre femmes selon l'Alcoran ils en ont néanmoins tant qu'ils en peuvent nourrir" (67).

Cet islam tout particulier s'exprime surtout dans le phénomène des gris-gris, "billets dont les caractères sont arabes et entrelacés de figures de nécromance que les marabou leur vendent". Les Noirs ont en eux une confiance illimitée "les uns servent, à ce qu'ils croient, pour les empêcher d'être blessé, pour bien nager, pour faire bonne pêche ; d'autres pour avoir beaucoup de femmes... pour tout ce qu'ils craignent et souhaitent". Ils attendent sans crainte un coup de flèche. Les seigneurs, dont Le Maire signale la forte islamisation, "en ont leur chemise toute couverte et leurs bonnets et ils s'en couvrent si fort qu'ils sont souvent contraints de se faire mettre à cheval". Cela leur donne "l'air de diable" et "les rassurent dans les combats qu'ils peuvent avoir entre-eux..." (68). Les amulettes sont faites de petits sacs de cuir rouge le plus souvent, portées comme des colliers mais "dans lesquels les marabou ne mettent souvent rien, comme je l'ai examiné dans quelques uns de ceux de nos esclaves", et il faut offrir parfois 3 esclaves pour un gris-gris (69).

certains temps où ces prétendus sorciers font mille grimaces,
chantant ou pleurans quand le diable bat", et pourtant Le Maire
auparavant contestait cette présence "l'opinion qu'ont ces
nègres en leurs gris-gris, a fait croire à des français ignora
que chez ces peuples on voyait fréquemment des sorciers" (70).
Son appréciation en reste à cette équivoque.

Un dernier point peut être soulevé, au travers d'une
phrase en apparence anodine. Concernant l'efficacité des gris-
gris, les Noirs constatent, selon Le Maire "qu'il n'y a point
de gris-gris contre les poufs, c'est le nom qu'ils donnent à
nos armes" (71). Cette phrase montre la fissure qu'introduit
le contact de deux civilisations dans la structure mentale de
l'une d'elles. Le Maire s'attarde longtemps sur l'emploi des
amulettes soulignant par là un aspect important d'un système
d'explication du monde. Or face aux armes à feu, ce système
ne fournit pas de réponse. L'Africain persuadé jusqu'alors que
les gris-gris le protègent de tout, doit constater leur ineffi-
cacité brutale. Nous avons peut être ici l'exemple d'une
société menacée parce qu'elle ne peut pas trouver en elle-même
une réponse, donc dans une certaine mesure une défense, à une
confrontation désavantageuse.

2°) La religion traditionnelle.

L'islam a recouvert la religion traditionnelle :
"Autrefois ils étaient idolâtres, adorant le diable auquel ils
sacrifiaient des boeufs" (72). Cette citation pose d'entrée le
problème de la définition des religions animistes. Face aux
Chrétiens, et aux Infidèles, les peuples païens, les Gentils,
voient leurs croyances définies de manière négative. Ainsi pour
Le Maire, "dans les Terres devers Sierre Léone et de la côte
d'Or ils n'ont pour la plupart point de Religion" ; ce sont au
des "idolâtres adorant le diable" (73). L'homme occidental a
beaucoup de mal à discerner l'aspect sacré des manifestations
religieuses mais il témoigne quand même des croyances et des
pratiques.

L'opinion selon laquelle les Gentils n'ont pas de
religion est courante. Elle précède régulièrement un autre

cliché qui caractérise la religion traditionnelle africaine, dont Le Maire se fait l'écho : les Nègres "adorent la première chose qu'ils rencontrent au matin" (74). L'auteur anonyme, va encore plus loin. Les croyances et les pratiques animistes semblent absolument laissées à l'appréciation de chacun : les Flouppes "sont tous payens ayant chacun des Dieux selon sa volonté". Ainsi ils adorent "l'un une corne de boeuf, les autres un animal ou un arbre". Les rites même ne semblent pas réglés par un cérémonial : "Ils sacrifient en leur manière" (75). On reconnaît tout de même des croyances et des pratiques uniformes sur toute la côte. Les Flouppes, les Bagnons, les Papel sacrifient "à leurs Dieux qui ne sont ordinairement qu'un ou plusieurs arbres, ou une corne de boeuf et chose semblable". D'une manière générale ils immolent "des boeufs, des vaches, des cabrettes et des chapons" (76). Le Maire avance une opinion plus hardie : "quoi qu'ils mangeassent des animaux, ils croyaient cependant la Métempsycose" (77). Mais il est difficile de savoir si ces croyances englobent réellement tout ce que le mot désigne.

Ainsi, "il y en a même encore qui ne veulent point qu'on tue certains lézards qui courent dans leur case parce disent-ils que c'est l'âme de leur père ou mère" qui vient faire le Folga avec eux (78), c'est à dire la réjouissance. Un autre voyageur avait déjà constaté cette vénération, car "ayant voulu en tuer un, ... mon Noir se récria et me fit connaître par des gestes que ces animaux pouvaient quelque chose à leur sort..." (79). Les lézards ne sont pas les seuls animaux-totem : "ils s'imaginent qu'ayant de certains noms, on ne doit pas toucher aux bêtes qui peuvent en avoir en approchant du leur parce que cela les ferait mourir, ou leur attirerait quelque malheur" (80). On assiste d'autre part à une séance d'exorcisme : si l'envouté est une femme "ils l'habillent en homme avec une zagaye à la main et la promènent en chantant" (81). Il s'agit de tromper les forces du mal.

L'au-delà joue un grand rôle. On l'a vu par exemple pour l'élection d'un roi animiste, désigné par le souverain défunt.

Les rites de mort retiennent souvent l'attention des voyageurs.

Deux enterrements sont relatés dans l'ouvrage, un par Le Maire l'autre par l'anonyme. Celui de Le Maire, dont nombre d'éléments se retrouvent dans une relation antérieure, reprend parfois les instants d'une cérémonie occidentale : le mort est lavé et paré "des plus belles paignes qu'il ait eu pendant sa vie", et le marabout, maître de cérémonie "vient après dire quelques mots à l'oreille du mort", "...l'arc, le carquois et les zaga du défunt sont déposés près de lui (82).

Par la suite le mort est enterré dans sa cse, dont le dôme est abattu. L'endroit est entouré "d'épines ou de grands fossés pour défendre le corps des bêtes sauvages". L'enterrement est l'occasion d'un festin en l'honneur du défunt, tandis que "les guiriots ne cessent point de chanter ses belles qualités". Des chants et danses semblent mimer le combat contre la mort : "les garçons courent de toutes leurs forces les uns après les autres, le sabre nu à la main et s'entrechoquent à la rencontre en se frappant chacun sur le sabre de celui qui se présente". Lorsque tout est fini, "les pleureux continuent encore leurs grimaces pendant huit jours" (83).

Ce que Le Maire avançait sur l'imaginaire religieux se confirme par cette pratique mortuaire : on met près du mort "un pot de couscous et un d'eau qui est sa provision d'un an, parce qu'il imaginent qu'ils mangent quoique morts" (84). On se préoccupe beaucoup de la vie dans l'au-delà ; si le mort a besoin ici de nourriture, dans d'autres régions les grands personnages doivent être accompagnés de leurs serviteurs et de leur fortune.

L'anonyme en témoigne "Quand il meurt quelqu'un des rois, l'on a soin d'étrangler plus de trente personnes, surtout des jeunes filles et les esclaves qui ont été les plus fidèles au défunt que l'on enterre avec lui. L'on met dans sa tombe toutes ses richesses". Le passage est désigné par un encart "Cruauté. Ce qu'ils font à la mort des rois" (85).

On l'a constaté l'observation des rites animistes débouche sur une dévalorisation de ces pratiques. Outre la définition négative -les payens sont ceux qui n'ont pas de religion- quelques mots employés par Le Maire sont révélateurs grimace, superstition, sottises ennuyeuses (86).

Le voyageur a beaucoup de mal à percevoir le sacré. Il ne sent

anarchie là où les rites sont minutieusement réglés. Lorsque Le Maire nous dit que les Nègres adorent les forêts, qu'en est-il au juste ? Esct-ce que les hommes rendent véritablement un culte à la végétation? Il semble plutôt que nous ayons affaire à la forêt sacrée, périmètre tabou qui ne reçoit pas un véritable culte pour lui-même, mais est le lieu privilégié des cérémonies. Dans ce sens, le regard du voyageur est une simplification de la réalité; l'esprit animiste est relégué au rang des superstitions.

Le même processus d'interprétation à partir des critères européens est visible dans le témoignage sur l'islam le marabout est considéré comme un "prêtre", alors que l'islam ignore la césure entre clerc et laïque. Le marabout n'est qu'un chef de prière, il n'exerce pas un sacerdoce (87).

L'aspect important à retenir est la présence de l'Islam et sa répartition sociale qui est alors en train de changer : à l'ancienne conception, l'aristocratie islamisée, le peuple fort peu, lue déjà dans Léon l'Africain et reprise par Le Maire, il semble que les années 80 voient les prémices d'un renversement des convictions. La guerre des marabouts en est l'instant révélateur. De la rencontre entre le Coran et la religion traditionnelle naît ce que l'on a appelé depuis l'Isl Noir, un syncrétisme dont Le Maire se fait, parfois involontairement, l'écho.

Force est de constater encore une fois que l'information de Le Maire n'est pas originale. Situation et pratique religieuses ont déjà été données par beaucoup. Il faut retenir de ce paragraphe, la dévalorisation des pratiques et des croyances religieuses, aussi bien celle de l'Islam que de l'animisme, et la difficulté d'observation de cette profondeur sociologique qu'est la religion, conduisant à une simplification de l'image, une schématisation de la réalité. Sur le sujet de la religion, le procédé de réduction opéré par Le Maire est bien visible.

Chapitre III : PRESENCE DES EUROPEENS.

Bien que les affaires de la compagnie ne soient pas de son fait, Le Maire expose brièvement le principe de la traite, objet essentiel de la présence des Français.

Qu'échange-t-on, comment et quel en est le profit ?

Les Européens fréquentent les côtes d'Afrique depuis la fin du XVème siècle, et le commerce se fait grâce à des intermédiaires particuliers que nous révèle la relation.

I - LA TRAITE.

Nous distinguerons le commerce proprement dit, en considérant les marchandises et le profit, puis la problématique du contact, avec le rôle primordial qu'y joue l'eau de vie.

1°) Les échanges et le profit.

Les principaux lieux de commerce français sur la côte africaine sont Albreda, Joal, Portudal, Rufisque et Saint Louis. C'est quand il nous entretient de ce dernier comptoir que Le Maire aborde les problèmes de la traite. Il faut distinguer les échanges faits avec les Noirs et avec les Maures.

Les berges du fleuve Sénégal sont le lieu ordinaire du contact avec les Maures. Le commerce porte essentiellement sur la gomme arabique. Celle-ci "croit aux arbres qui la porte comme celle qui vient aux cerisiers et aux pruniers en France" Les "Azoaghes" la cueillent "dans les déserts de Lybie intérieure", au Nord du fleuve, où existaient les forêts de gommiers, aujourd'hui pratiquement disparues. La date de la transaction est fixe, "ils la viennent vendre un mois ou six semaines avant l'inondation du Niger", soit en mai et juin (1). Il est difficile de négocier avec eux, note Le Maire, et "il y a toujours de leur côté ou tromperie ou insulte...". Les marchandises payées sont immédiatement chargées sur les barques sinon on s'expose à se les voir reprendre de force par ces Maures, qui viennent de "cinq et six cent lieues dans les terres pour apporter, l'un un demy quintal de gomme et l'autre plus ou moins". L'échange se fait à l'Escale du Désert,

"à trente lieues au dessus de l'Habitation" (2). Les commis offrent "du drap bleu, de la toile de la même couleur et quelque peu de fer". Les toiles sont souvent des pièces de coton, de teinte indigo appelées Guinées, nom que semble ignorer Le Maire. Ce commerce difficile passe par une convention ; les traitants français fournissent des vivres aux Maures : "on achète leurs boeufs exprès afin de les en nourrir... en partie lorsqu'ils viennent pour trafiquer", comme en témoigne aussi La Courbe (3). Ensuite, "ils se retirent dans les terres sitôt que le Niger commence à déborder" (4).

Le Maire ne donne pas à proprement parlé de chiffre sur l'ensemble du trafic mauritanien. Celui-ci est plus considérable à Arguin qu'au bord du fleuve, mais chaque fois que le commerce est entravé près du Cap Blanc, la traite de la gomme augmente beaucoup à Saint Louis. Nous pouvons donner quelques références, non contenues dans Le Maire. La Courbe estime à 4000 quintaux de gommes, la traite à Arguin, qui reçoit aussi beaucoup de plumes d'autruche, un peu d'ivoire, et d'or provenant "du royaume de Tombuc" selon Ducasse (5). La gomme est contenue dans des sacs de cuir, ce qui désole les commis préférant trafiquer le cuir que d'en faire des sacs.

Si l'activité de Saint Louis est liée au régime du fleuve pour son commerce avec les Maures, les échanges avec les Noirs en sont moins dépendants. On repère deux types de contact.

Habituellement, les Noirs viennent trafiquer directement au fort de Saint Louis. "C'est là que les Nègres apportent cuirs, ivoire, captifs et quelque fois de l'ambre gris" (6) ; ce dernier est devenu assez rare vers 1682 (7). Ces marchandises caractérisent le commerce de cette partie de l'Afrique. Les cuirs sont fournis par les nombreux troupeaux de boeufs que Le Maire signale au cours de son récit, et l'ivoire se présente la plupart du temps sous sa forme brute dite morphil. En échange, on donne "à ces Nègres de la toile, du coton, du cuivre, de l'étain, du fer, de l'eau de vie et quelques bagatelles de verre" (8).

Mais les commis se rendent aussi dans les villages du fleuve ou des marigots, comme le note La Courbe en 1685, qui fait faire lui même une traite à terre par un commis et deux laptot. Le roi du Diolof donne rendez vous aux Français près du lac de Guier (9).

Question données quantitatives, aucune précision chez Le Maire. Selon Ducasse en 1697, il faut compter par an : 10 000 cuirs, 150 000 livres de gomme arabique, 20 000 livres d'ivoire ; 100 esclaves, quelques caisses de plumes d'autruche. Chambonneau donne des chiffres à peine moindres, en 1688 (10).

Par contre Le Maire avance deux chiffres significatifs sur le plan du profit commercial. La valeur des marchandises échangées, verroterie, toile et fer contre ivoire, esclaves et cuirs, laissent supposer un gain appréciable. Ainsi "le profit qu'on tire de ce commerce est de 800 %" (11), calcul fait pour le comptoir de Saint Louis vers 1682. Les témoignages s'accordent à reconnaître un profit considérable à ce trafic, qui inclu le commerce des esclaves. Le chiffre de Le Maire peut paraître excessif, mais il se comprend si on admet qu'il est calculé sur la valeur des marchandises échangées sur place. On ne tient pas compte alors des frais qui s'ajoutent par la suite, et d'abord le transport et le salaire des commis.

L'estimation faite par Le Maire du profit sur les esclaves est double.

En chiffre, "on en a des meilleurs à dix francs pièce, et on les revend plus de cent écus". Acheté dix livres aux comptoirs d'Afrique, l'esclave est revendu 300 livres aux îles d'Amérique soit trente fois plus cher.

Le Maire estime également que "pour quatre ou cinq pots d'eau de vie, souvent on aura un assez bon esclave" (12). D'autres approximations peuvent être tirées d'un rapport de La Courbe en 1693. Le prix d'un esclave sur la côte d'Afrique est donné à 36 livres, et il est revendu aux îles pour 300 livres, donnant ainsi un profit nettement moindre que celui annoncé par Le Maire (13).

En 1681, un devis est présenté au roi, qui permet de situer les données chiffrées du trafic. Pour un navire de 300 tonneaux, il faut dépenser 11. 400 livres pour le salaire des cinquantes hommes d'équipage, non compris le capitaine, 8000 livres pour les marchandises de traite, toile, verroterie, eau de vie etc..., et 4000 livres pour la nourriture des 200 esclaves que l'on se propose de traiter. Vendus aux îles, ces derniers rapportent 60 000 livres, plus la cargaison de sucre ramenée et vendue en France pour 10 000 livres. En tout 70 000 livres de recette pour 23. 400 livres de dépense (14).

En fait ce calcul est très théorique, et nous éloigne des propos de Le Maire. Celui-ci expose les données du problème. Les esclaves ne sont pas chers, mais "la dépense est moins dans l'achat que dans le transport à cause des grandes dépenses des vaisseaux" (15). On a vu le prix d'armement d'un navire, et il faut ajouter à cela les pertes considérables subies lors des traversées. La partie du voyage triangulaire, entre Afrique et Antille est la plus aléatoire. Si les marchandises sont souvent détériorées par l'eau lors des tempêtes, ou à fond de cale, les esclaves quant à eux supportent très mal le voyage. Il n'est pas rare que plus de la moitié des captifs meurent; l'entassement crée des conditions d'hygiène désastreuses, offrant un terrain favorable aux épidémies, sans compter parfois les suicides d'esclaves. Le prix d'un esclave est alors multiplié en proportion des pertes.

Ceci, ajouté aux frais d'armement d'un navire, justifie l'opinion de Le Maire, qui apparaît ici au fait des difficultés de la traite.

A partir des comptoirs, les marchandises prennent deux directions : "les cuirs et l'ivoire et la gomme se portent en France" (16). Le cuir, acheté 5 sols la pièce à Gorée est revendu 3 livres 5 sols ; l'ivoire 24 livres le quintal à Gorée se retrouve à 100 livres sur le marché français, si l'on suit les chiffres de La Courbe (17).

"Quant aux esclaves, on les envoie aux îles françaises de l'Amérique pour travailler au sucre" (18).

Les Antilles ont d'abord mis l'accent sur la culture du tabac

... XVIIème siècle. Une crise de surproduction, avec avilissement des cours, des spéculations néfastes sur la ferme du tabac, obligent à chercher une culture de remplacement, qui après des essais de coton et d'indigo, se fixe sur la canne à sucre. On attribue traditionnellement l'introduction de la canne et de l'industrie sucrière à des Juifs et Nègres "portugais" à partir du Brésil, et à l'initiative des Hollandais. A la Martinique, la Guadeloupe, Saint Christophe les années de crise du tabac, 1639-1645, marquent le début de la canne à sucre, qui s'impose comme monoculture dans les années 1680. La production de sucre nécessite "un changement dans la nature et le mode des cultures" (19). Désormais, il faut de grandes exploitations, avec plantation étendue, main-d'oeuvre nombreuse et matériel manufacturier. Dès les premiers essais, il apparaît préférable d'utiliser les esclaves non qualifiés, plutôt que les engagés, les "petits blancs", employés jusqu'alors, en même temps que les Noirs. Sujets du roi, ceux là sont plus difficilement exploitables, et le monde des engagés, à l'exception des corporations utiles (chirurgien, maçon, contremaitre.. disparaît. L'évolution de l'économie des îles vers une monoculture sucrière est terminée à la toute fin du XVIIème siècle, et apparaît comme un des facteurs essentiels de l'aggravation du trafic (20) négrier. Avant 1675, le commerce atlantique n'accordait pas encore une priorité au trafic des esclaves, et les échanges étaient diversifiés. La grande traite s'amorce à l'aube du XVIIIème siècle (21).

Le mot nègre devient aux Antilles synonyme de travailleur servile adulte. Le Maire emploie le mot nègre sans connotation péjorative liée au système esclavagiste. Il désigne ici les habitants noirs de l'Afrique, et la signification antillaise du mot n'a pas encore contaminée le vocabulaire européen.

2°) Les contacts.

Revenons plus précisément au récit de Le Maire pour essayer de voir comment se fait le contact avec les rois indigènes. Là aussi nous sommes un peu déçus du témoignage de Le Maire, car il ne nous présente jamais le déroulement d'une traite, contrairement à beaucoup de ceux qui, voyageurs ou

commis de la compagnie, ont eu des contacts commerciaux avec les chefs noirs. Et pourtant selon son témoignage, Dancourt lors de son séjour, s'employa "à faciliter le commerce, (à) visiter les comptoirs...", et "à rechercher l'amitié des rois nègres et des principaux chefs", ce qui n'aurait pas manqué de frapper Le Maire, qui accompagna le Directeur Général "dans tous ses voyages le long de la côte" (22). Son témoignage reste encore une fois assez impersonnel, et distant face à la réalité.

On se rappelle avec quelle déférence les sujets s'approchent de leur souverain. Le cérémonial est tout à fait différent lorsqu'il s'agit des Maures ou des Européens, en un mot des étrangers. Les Français "ont bien plus de liberté que les Nègres". Quand ils abordent le roi "ils lui font la révérence et il leur présente la main pour mettre sur la leur". Lors des audiences, le monarque est habituellement "assis ou couché... ayant la pipe à la bouche". Il fait asseoir les envoyés auprès ^{de lui}, et "demande ce qu'on lui apporte" (23).

Le système des cadeaux, ce code de politesse est incompris et transcrit en termes moraux. L'article "Roy des Nègres" dans la table des matières ne manque pas de souligner "combien il aime les présents". L'échange de cadeau ne se fait pas pour lui même. Si "on n'y vient jamais sans présents", c'est selon Le Maire, parce qu'il s'agit toujours "de lui demander quelque grâce, ou de se plaindre de ses officiers et des insultes faites à quelques Blancs" (24). Les contacts ne dépassent effectivement jamais le strict cadre commercial.

L'échange de cadeaux se fait dans les deux sens, les Français, avant toute discussion offrent "dix ou douze pots d'eau de vie, un peu de sucre, quelques têtes d'ail, cinq ou six aunes de toile, et quelques morceaux de corail", et parfois des habits, à moins que le monarque ne se serve lui même. L'anecdote du roi deshabillant littéralement l'envoyé européen, prend forme au XVII^{ème} siècle pour devenir bientôt un cliché classique. "Quand un envoyé a quelques choses sur lui qui plaisent au roi... il demande à les essayer et se les approprie les unes après les autres". Cette aventure est bien sûr arrivée "à un envoyé de Monsieur Dancourt" qui "serait revenu

L'iconographie du début du XVIIIème siècle montre déjà les rois à moitié nus et affublés d'oripeaux européens comme chapeau et veste d'uniforme. Le Père Loyer, qui puise dans Le Maire, donne dès 1714 une telle image (26).

Le roi offre pour sa part, la nourriture, "un quartier de chameau qui est un très mauvais manger", et du vin de palme. Parfois, selon Le Maire, il congédie l'envoyé "en lui donnant deux ou trois esclaves". Cette affirmation paraît assez suspecte, quand on sait le prix d'un esclave. Il semble que Le Maire argumente ici pour dénoncer encore une fois la tyrannie du roi, car "on ne choisit point et les premiers vents font la matière du présent" (27).

Le rôle de l'eau de vie dans les cadeaux et dans les marchandises de commerce est particulièrement important. On l'a vu, le mauvais alcool des traitants fait la meilleure part des présents au roi. Un voyageur anonyme gagne l'amitié des Nègres "en leur faisant boire de l'eau de vie". C'est le chemin ordinaire de la prise de contact, "c'est par là que j'ay toujours commencé mes compliments" dit-il, et "je m'en suis bien trouvé"(28).

L'eau de vie est échangée contre des esclaves, quatre ou cinq pots pour un homme, et apparaît comme le vecteur essentiel de la traite. Le Brak combat ses voisins, "les faits quelquefois esclaves et les vend pour de l'eau de vie". Il l'estime à un point tel qu'il doit lutter contre lui-même pour ne pas la boire dans l'instant. Quand sa réserve diminue, il l'enferme dans un coffre et "donne la clé à un de ses Favoris qu'il envoie à 30 lieues de là... et épargne ainsi ce qui lui reste" (29).

Quand au Damel, "tant que dure l'eau de vie, le Prince est yvre", et il faut attendre qu'il soit "desenyvré" pour obtenir réponse à une requête (30).

L'exemple des rois est d'ailleurs suivi par les sujets car selon Le Maire, "leur yvrognerie est extrême" et ils sont "incessamment plein d'eau de vie". Ses dires relèvent d'une généralisation abusive, mais souligne l'impact de l'alcool sur

le comportement des Noirs : leur ivresse est suivie "d'une perte totale de raison et d'une brutalité furieuse" (31). L'eau de vie a donc sa part dans le pourrissement des sociétés africaines de la côte.

Le Maire ne parle à aucun moment des droits ou "coutumes" que les traitants doivent payer aux "officiers" des différents rois, ceux qu'un voyageur appelle "le capitaine de l'eau", "le capitaine du bois" (32).

Pourtant, les rois ont su très vite profiter des traitants européens, instituant des taxes, faisant payer l'eau douce, le bois, les vivres. Par exemple près de Rufisque, il faut donner "un flacon d'eau de vie pour chaque chalouppée à l'alcaïre du village", dit François de Paris (33).

Les interprètes sont absolument nécessaires au commerce, ce que Le Maire déplore : "on est malheureux et exposé à leur fourberie" car ils "ne redisent presque jamais juste ce qu'on leur a dit et ils cherchent toujours quelque détour qui nous est contraire". Malgré le profit de 800 % annoncé, Le Maire pense que les interprètes rendent ainsi les "marchés litigieux" ! (34). La réputation de fourberie que fait Le Maire aux Nègres, peut aussi être imputée aux pratiques frauduleuses des Européens. Ceux-ci trompent souvent leurs partenaires sur la qualité et la quantité des produits : les tissus sont usagés, les armes rouillées, et les récipients qui servent à mesurer les marchandises sont parfois à double fond (35). La mauvaise foi des Africains répond à celle des Européens.

Quand on veut aborder la problématique du contact à travers la relation de Le Maire, de grosses difficultés surgissent. On ne peut pas comparer ses observations avec celle par exemple de Mollien ou Mungo Park. Dans ces deux derniers cas, le contact est effectif, et n'est pas entaché d'intention. Mollien et Park sont seuls et voyagent pour eux mêmes. Quelque soit leurs motivations, ils nous livrent un témoignage vécu, dont l'authenticité est indéniable, et qui laisse apparaître leurs sentiments et réactions face à un monde différent. Ceci permet de poser une problématique du contact : comment sont interprétées les attitudes des Africains par le voyageur européen ?

populations et les rois nègres est tout différent. Les Blancs sont ici avec une intention bien arrêtée, celle de réussir avantageusement la traite des marchandises ou des esclaves. Le contact est nettement plus intentionnel et passe par des instants obligés : échanges des cadeaux, discussion, traite. Ces moments stéréotypés font l'essentiel des récits des traites et c'est à ceux-ci que Le Maire se limite. Il ne nous fait aucunement part de ses émotions. La problématique du contact s'en trouve singulièrement réduite.

II - LE MONDE DE LA TRAITE.

Dans ses propos Le Maire aborde les problèmes de la traite uniquement dans ses grandes lignes. L'état des comptoirs du personnel n'est pas ou peu vu. Le Maire s'attarde seulement à revendiquer la légitimité de la présence française.

La situation des établissements français ne fournit donc pas ici un chapitre de premier ordre. Nous renvoyons à la partie contextuelle pour plus d'information.

Cette relation, livrée au "grand public" entend s'attarder plus sur l'Afrique et ses habitants que sur les menées européennes. Deux points sont pourtant à développer : les quelques informations sur les Européens en Afrique, et la présence d'une population indigène, particulière, métissée ou non, engagée dans le commerce atlantique.

1°) Français et Portugais.

Le principal comptoir français est Saint-Louis, situé sur une île du Sénégal. "Messieurs de la Compagnie y ont leur magasins... un commandant et des commis" (36). Le Maire ne nous apprend rien sur les bâtiments de l' "Habitation", mais par contre nous restitue la situation désastreuse de l'autre centre de la traite, Gorée. Les Français ont rebâti le vieux fort hollandais, dont "les bâtiments... servent de Magazins", protégés "d'une méchante muraille, élevée sur les ruines de l'ancien fort". Cette construction est là "seulement pour réprimer les insultes qui pourraient arriver de la part des Nègres" (37), son état de délabrement lui enlevant toute

efficacité contre une éventuelle attaque navale des concurrents européens. Les voyageurs s'accordent à reconnaître le mauvais entretien des comptoirs. Un mémoire de Ducasse de 1687, parle des établissements du Sénégal "en état de ne pouvoir pas se défendre contre une chaloupe, la forteresse sans parapet, ... tous les canons sans affût... les maisons en ruine" (38).

Hormis ces quelques lignes, rien sur la situation matérielle des postes de traite ; mais par contre, Le Maire n'oublie pas de rappeler la légitimité du commerce français. Ainsi, à propos du fleuve Sénégal : "plusieurs nations de l'Europe trafiquoient autrefois en cette rivière, à présent ce sont les seuls Français qui y font le commerce" (39).

Les Hollandais ont été éliminé à Gorée et Arguin, comme le rappelle brièvement Le Maire "Monsieur le Comte d'Estrées, Vice Amiral de France en 1678 au mois de Novembre s'empara" de Gorée et rasa les forts. (40). De même le fort d'Arguin, "pris par les Hollandais sur les Portugais", est "repris sur les autres... par Monsieur Ducas Capitaine de la Compagnie Royale d'Afrique" Le Maire place cet événement en 1672. Il a eu lieu en fait en 1678, presque un an après la prise de Gorée par d'Estrées, réalisée, elle, le 1er novembre 1677 (42).

Arguin "est demeuré aux Français par la Pais de Nimègue, comme tous les autres lieux qu'occupe la Compagnie" (43).

Les Anglais quant à eux conservent le monopole du commerce sur une bonne partie de la Gambie, et, maîtres de l'embouchure, "en empêchent le commerce aux autres par le fort qu'ils y ont" (44). L'anonyme donne le nom du principal comptoir britannique, "un village qui s'appelle Zeelfray" (45).

Il faut considérer que ce rappel bref des événements historiques constitue un réel effort de la part de Le Maire, pour affirmer la légitimité de la présence française. Les dates sont erronées mais l'essentiel -le message au lecteur- réside dans la revendication de la primauté nationale au commerce de Séné-gambie. Malgré le traité de Nimègue (1678), les Hollandais continuent d'envoyer des navires de traite à Arguin, ce qui constitue pour Le Maire "une infraction manifeste" (46).

Il est regrettable que Le Maire ne décrive pas plus avant l'organisation des comptoirs, sur lesquels nous sommes

gouverneurs vivaient au dépend de la compagnie et la quittaient ensuite, le plus souvent, parce qu'elle ne les payait pas. Les commis quant à eux n'étaient que fripons, voleurs et débauchés. De son côté la compagnie n'envoyait guère que le 1/4 des marchandises nécessaires à la vie des comptoirs, qui dépendaient ainsi beaucoup des indigènes (47). En constante difficulté financière, la compagnie devait soutenir des procès contre certains de ses membres, par exemple Ducasse, pourtant un des directeurs, qui se retire en 1684. C'est aussi le cas de Monséur, capitaine de la Sainte Catherine qui se tourne contre la compagnie, cette même année et fonde à Dieppe sa propre entreprise avec l'aide de Ducasse (48).

Une partie du témoignage de l'anonyme se rapporte aux établissements portugais qui montrent une organisation plus affirmée. La ville de Cacheau, occupée par les Portugais possède trois forts. "Un capitaine Major en a le gouvernement mais il dépend lui-même du "gouverneur des îles du Cap Vert", autre colonie portugaise. Ce gouverneur rend la justice. Le territoire est organisé comme peuvent l'être les Antilles françaises : les bâtiments qui viennent négocier à Cacheau "payent dix pour cent d'entrée et de sortie" à un "Receveur de droits du Roy". L'administration possède un notaire et un greffier. Ces établissements sont autre chose que de simples lieux de traite.

La présence chrétienne est très affirmée : "il y a encore une Eglise paroissiale, un Curé et un Visitador qui est comme un grand vicaire en France", sans oublier "un couvent de Capucins mais "où ils ne sont jamais guère que trois ou quatre religieux" (49).

Le récit de cet anonyme est particulièrement intéressant pour cerner le personnel de cette véritable colonie, et surtout ^{en} ce qui concerne la garnison. Tous les ans la métropole envoie "trente ou quarante soldats de Portugal qui en sont ordinairement bannis". Le pays se débarrasse ainsi de ses éléments indésirables, déchet de la société, qui viennent ici "remplacer ceux qui meurent faute de bonne nourriture".

Même si "c'est pour eux une manière d'exil", il semble cependant que pour certains ce soit "quelquefois supportable" (50).

Dernier élément qu'apporte Le Maire : il note que, déjà au XVII^e siècle, les Noirs désignaient l'ensemble des Blancs, sous le ^{nom} générique de "Thoubabes" (51).

2°) Mulâtres et gourmets.

L'Afrique a d'abord été un domaine réservé aux Portugais. Relayés par les Hollandais, les Anglais puis les Français, ils ne possèdent plus de comptoirs entre Sénégal et Gambie. Ils ont pourtant laissé derrière eux toute une population métissée, dont Le Maire révèle la présence : il y a un peuple "qui est d'une espèce de Portugais", issus "de ceux qui habitèrent les premiers cette côte après l'avoir découverte". Ainsi "des Nègresses qu'ils épousèrent nâquirent ces Mulâtres". Le processus de métissage ne semble pas s'être poursuivi car de ces mulâtres "viennent des plus noirs qu'eux". Ceux que l'on nomme portugais sont de véritables Noirs possédant un ancêtre européen. Le Maire pourrait avoir tiré cette phrase d'un rapport de Chambonneau car parlant des mulâtres il dit : ils "en ont fait encore de plus noir" (52). Le Maire leur attribue une deuxième origine possible : "Ils peuvent être aussi des Fugitifs du Cap Vert ou de Cacheau, autre colonie de cette Nation...". Les Portugais possèdent encore de nombreux petits fortins dans la région du Rio Cacheo.

Quel rôle jouent ces métis ? Le Maire nous en parle fort peu, mais ce qui semble les caractériser particulièrement sont leurs convictions religieuses : "comme ils ont suivi la religion de leurs anciens maîtres ils sont partie Juifs, partie Catholiques", et se distinguent en portant "un gros chapelet au col" (53). En effet, le Portugal a exilé à plusieurs reprises les Juifs de son territoire, en les envoyant notamment dans ses comptoirs d'Afrique (54). Le Maire ne se fait aucune illusion sur la conversion effective des métis ; pour lui "ils ne sont pas plus l'un que l'autre", juifs ou catholiques. "Ils se disent bon chrétien quoique... la plus grande partie ne sachent autre chose que le signe de la croix", dit d'eux, François de Paris (55).

On rencontre surtout les mulâtres portugais au sud de la Gambie, à Farim et Cacheau, ville qui "peut bien avoir.. deux ou trois cent habitants, la plupart mulâtres" (56), mais dans le domaine français, le témoignage de Le Maire ne permet pas de préciser leur présence et leur rôle. Pourtant un incident survenu en 1682, éclaire ce rôle. Le capitaine de la Catherine Moncégur élimine André, un mulâtre et met en évidence l'effort fait par les hommes de la compagnie pour supprimer les intermédiaires "portugais" (57).

Les métis sont très souvent des traitants, et sont assimilés à la haute société. Le Maire reste muet sur ce point mais François de Paris nous signale une "femme de cette nation nommée Marie Mar "laquelle est des plus considérée après le roi ayant, dit-on, plus de 40 mille livres de biens", en or, captifs et boeufs. Cette mulâtre qui réside à "Hieulefroid" (Geelfray) se distingue de ses compatriotes en ce qu'elle reçoit bien les Français.

Les métis ont quitté le cadre traditionnel et se distinguent par leur esprit d'indépendance. Ils travaillent pour eux mêmes et "se mettent fort peu en peine d'obéir au roi d'Houmel et Barbeçins" (58).

Les Européens ont engendré un autre phénomène, très répandu sur cette partie de la côte africaine, les "Gourmets", qui n'ont rien à voir avec des métis.

D'après l'anonyme, "tous les villages depuis Cacheau jusqu'à Farim sont habités par les gourmets des Portugais..." (59).

D'où vient ce nom curieux et qui sont-ils ?

Le mot vient du portugais "grumete", qui désigne le mousse, le jeune matelot dévolu aux basses besognes sur un navire (60) Ainsi Furretière, donne une double définition : les gourmets sont "des valets de navires qui servent... à nettoyer le navire tirer à la pompe, haler sur les cordages...", ils sont aussi sur les rivières, les jeunes valets, les gardes "que les marchands mettent sur les bateaux pour la conservation de leur marchandises" notamment le vin (61).

Le long des côtes d'Afrique, un phénomène marin, la barre, pose de gros problèmes aux barques qui veulent aborder. Premiers auxiliaires des Européens, des Noirs aident à franchir l'obsta

et emploient une "barque destinée à cela" dit Le Maire, profil spécialement avec uneproue surélevée. (62)

Ainsi on passe du gourmète européen au gourmète ou gourmet africain par analogie : les manoeuvres indigènes qui halent les barques des Blancs seront désignés du même nom que les matelots européens non qualifiés.

Ces Africains seront les premiers et les plus profondément européenisés. Très tôt, ils se font baptiser et vivent à l'Européenne. Le nom Gourmet glisse alors vers un nouveau sens celui de noir chrétien. Il désigne désormais les Noirs détribalisés, occidentalisés et chrétiens (63).

Les gourmets ne se contentent bientôt plus de hâler les barques sur les fleuves. Connaissant les langues et les moeurs du pays, indispensables comme personnel local, ils forment souvent l'essentiel des équipages des petits navires spécialisés dans la traite, notamment sur le Sénégal. On leur confie de plus en plus de responsabilités : ils passent ainsi d'une position subalterne à une position sociale plus élevée : la haute société des gourmets est assimilée aux mulâtres (64). Souvent au service des compagnies de traite, les gourmets sont des noirs libres, dans une société esclavagiste. L'apogée des gourmets français se place vers 1770 surtout à Saint Louis, mais avec l'abolition de l'esclavage au XIXème siècle, la caste des gourmets tendra à disparaître (65).

Dans le domaine portugais, et c'est sur lui que porte le témoignage de l'anonyme, la situation est quelque peu différente. Près du Rio Cacheau et Rio Géba, les "gourmets des Portugais" (66) habitent dans des villages particuliers et forment des îlots de noirs lusitanisés au milieu des Païens. Deux points sont à souligner. La captivité semble être une étape de la vie des gourmets portugais ; l'anonyme parle d'une île "occupée par les Gourmets, ou Nègres, qui se sont retirés de l'esclavage des Portugais" (67). Le gourmet n'est pas un mulâtre, mais ici un ancien esclave affranchi. Mais si "la plupart ayant même reçu le baptême", ils ont maintenant "renoncé à la foy catholique". Cette coupure d'avec le monde européen s'affirme dans les faits. Les villages de la région de Farim, sont indépendants : les gourmets y trafiquent pour leur compte.

"Ils cultivent cette île... ont des canots dont ils se servent pour négocier avec les Nègres de la grande terre" et "ont un soin particulier d'empêcher qu'aucunes barques ny bâtiments n'approchent de leur ile" (68). Cette attitude volontaire et individualiste, caractérise les gourmets portugais de Guinée, qui seront à l'origine des mouvements d'indépendance au XIXème siècle.

Les ilôts de métis portugais et de noirs lusitanisés au milieu des tribus païennes, sont peuplés de trois types d'habitants. Quelques négociants, blanc ou mulâtres vivent à l'Européenne. Les gourmets travaillent comme ouvriers ou matelots, "font des pagnes et quelque peu de cire, ... ramassent du coton". Enfin troisième composante, la garnison, mal vêtue, indisciplinée, déchet de la société portugaise (69)

Dans leur ascension sociale les gourmets ont laissé la place libre à une autre classe, celle des laptots. Ces employés nègres sont au service de la compagnie, comme matelot cuisiniers, hommes de métier, tandis que les gourmets sont devenus des maîtres d'équipages, des charpentiers. A l'adéquation gourmet-homme libre, s'oppose la relation laptot-nègre servile (ou assimilé). Cependant au XVIIème siècle, le laptot reste encore un homme libre (70). C'est un laptot qui sauve Moncégur prisonnier du métis André (71).

Si Le Maire se fait peu d'illusion sur la conviction religieuse des chrétiens métis, un témoin portugais juge encore plus durement l'attitude des gourmets : "ils sont chrétiens en ce qu'ils assistent à la messe... (et) entremêlent de quelques litanies de notre religion les faussetés de leur paganisme" (72). Ces intermédiaires noirs sont aussi des éléments troubles. Gourmets ou laptots, à Saint Louis comme en Guinée, profitent des expéditions de traite pour faire de la contrebande, jeter le trouble dans les villages, se servant sans payer, et laisse parfois échapper les captifs. Mais la compagnie dépend trop de son personnel local pour imposer des sanctions trop fortes (73)

Ce monde de la traite, au niveau local, est complexe et encore mal connu.

Au terme de cette seconde partie, nous pouvons conclure sur deux points.

Nous pensons avoir montré, à la suite d'un travail de comparaison, que la relation de Le Maire n'apporte rien de plus à la connaissance des pays visités. Toute son information peut avoir pour origine des écrits antérieurs. Cette relation apparaît comme un excellent condensé de ce que l'on sait à l'époque, réunissant à la fois les données des traités de géographie classique comme celui de Davity, ^{et Léon l'Africain} qui puisent dans la tradition et les informations des relations de voyages du siècle, celle de Dapper et Gaby notamment.

Le Maire n'est pas un plagiaire ; il n'a pas copié une relation particulière, mais semble avoir fait un véritable travail de compilation, en éliminant à la fois les aspects "merveilleux" des écrits traditionnels (légendes, animaux fabuleux, moeurs bizarres), et le caractère de précision des véritables relations de voyages. On peut difficilement prendre en défaut son information, car elle se caractérise par un certain flou : l'auteur s'en tient prudemment aux choses admises.

Son information ne justifie alors en rien l'opinion, présente dans la préface, puis dans un article du Journal des Savants, selon laquelle l'auteur aurait remarqué beaucoup de choses des arbres, des animaux, des moeurs des indigènes... ignorées jusqu'alors par d'autres. Faut-il rappeler par exemple que Le Maire ne parle que des animaux dont différents spécimens sont présents dans les ménageries de France ? Qu'il ne dit rien des affaires de la Compagnie car elles ne sont pas de son fait. La partie, moeurs et génie des Nègres, apparaît très en deçà des données fournies par O. Dapper (1663), qui reste la relation de référence, pillée par les auteurs du siècle. ^{Aussi l'}avis donné dans le Grand Larousse du XIXème siècle, seule encyclopédie cependant à signaler Le Maire, voyageur du XVIIème siècle, est-il tout à fait erroné : Le Maire n'est pas le "premier voyageur à nous renseigner sur les moeurs des habitants de Sénégambie".

Enfin, un caractère évident du récit, est l'absence de concret. A aucun moment on ne parcourt le pays en compagnie du voyageur. Alors que le voyage de Paris à Gorée est concrétisé

par des aventures, des positionnements géographiques nombreux --Le Maire fait très souvent le point sur mer-- le périple terrestre est à peine abordé. De même, les seules aventures de l'auteur sont des anecdotes tellement rabattues qu'elles en ont perdu leur saveur.

Ceci ajouté au peu d'information, contenue dans la relation, est peut-être le facteur essentiel expliquant le peu d'intérêt suscité par cet ouvrage. Hormis deux éditions en 1695, il n'a plus été réédité pour lui-même en France, et n'a paru qu'associé à des collections de récit de voyages à l'étranger.

Cette conclusion relativement pessimiste sur l'ouvrage de Le Maire ne doit pas faire oublier l'effort général fait par le XVII^{ème} siècle pour augmenter ses connaissances sur le continent noir. L'attitude qui consiste à éliminer des traités anciens tout aspect légendaire et que nous avons repéré chez Le Maire, ne lui est pas particulière. Toutes les relations, et tous les rapports plus confidentiels portent cette marque de rationalité. Il semble donc y avoir au XVII^{ème} siècle, un double mouvement des connaissances : une large perte d'information concernant l'intérieur (les cartes ne portent plus par exemple, les pistes caravanières), et un relatif gain sur les peuples et sociétés de la côte. Le XVIII^{ème} siècle jusqu'à son extrême fin, n'ajoutera que fort peu de chose au savoir du siècle classique.

Malheureusement l'apport du XVII^{ème} siècle s'accompagne d'une confirmation des jugements dévalorisants portés par les traités anciens.

Abstraction faite de ces premières remarques qui parfois dépassent le cadre de la relation de Le Maire, celle-ci donne au lecteur une image d'ensemble de l'Afrique dont il faut ici rassembler et résumer les éléments épars.

Le pays vu par Le Maire, est présenté alternativement comme fertile et stérile. La bonté de la terre est soulignée puisque sous la zone tropicale la période d'hivernage (saison des pluies) permet de semer et de récolter dans l'espace de trois mois. Cependant la stérilité de la terre est dénoncée plusieurs fois. Le paragraphe sur les animaux est lui aussi

ambiguë, car il se partage équitablement entre des connotations négatives (animaux sauvages) et positives (gibiers). Le Maire ne prend pas parti pour l'une ou l'autre des images. Pour l'ensemble on garde une image relativement favorable ; Le Maire au contraire de certains contemporains, insiste peu par exemple sur les maladies dévastatrices qui infestent ces régions.

Par contre, l'analyse des sociétés autochtones oriente la description vers son pôle négatif. Sur le plan politique, le thème de la tyrannie est fortement développé. Sur le plan économique, le thème de la pauvreté concerne tous les aspects de la vie. Les manifestations culturelles sont quant à elles, systématiquement dévalorisées.

Si l'image du pays reste ambiguë, celle de la société et des hommes est claire : on ne trouve pas en Afrique une civilisation élaborée, mais au contraire rusticité de la vie et anarchie politique.

L'aspect humain donne un ton parfaitement négatif à l'image finale.

D'où l'intérêt de détailler maintenant le portrait de l'Afrique du Nègre.

TROISIEME PARTIE :

L'image du Nègre et la mentalité du Sieur Le Maire.

Différent du simple apport informatif, le portrait physique et moral du Noir relève ici du jugement de valeur et de l'intention. Nous traiterons maintenant de trois points particuliers afférents à l'histoire des mentalités : la dévalorisation du Noir, la transmission des clichés, et la mentalité du Sieur Le Maire. Ce dernier point dépasse la personne du voyageur et révèle les lignes de force de la pensée européenne du moment.

Chapitre I : L'IMAGE DU NOIR.

Ce chapitre se développe autour de trois paragraphes qui composent essentiellement un portrait du Nègre tel que la relation de Le Maire le livre au lecteur. Il est nécessaire de cerner le plus près possible ce portrait avant de l'insérer dans une continuité historique, comme le chapitre suivant se propose de le faire.

I - LE PORTRAIT DU NOIR.

Nous pouvons distinguer dans ^{les} propos de Le Maire deux parties disproportionnées : le portrait physique du Nègre, peu développé et son portrait moral qui constitue un aspect majeur de la relation.

1°) Le portrait physique.

Quand il en a terminé avec sa longue description du bestiaire africain, Le Maire se propose de nous entretenir "des moeurs et du génie des Nègres" (1), et c'est tout naturellement qu'il commence par une description physique qui, par sa brièveté, va nous donner une sorte de portrait type : "Les Nègres sont tous bien faits et proportionnés dans leur taille..." (2).

Cette expression est un véritable leitmotiv dans les ouvrages de l'époque, où les nègres sont invariablement "bien faits et proportionnés".

Ils sont tels dans une relation anonyme de 1674, où "Ces inhumains sont bien faits de corps, ayant tous les membres proportionnés" (3), ainsi que dans un rapport de La Courbe, jugeant les Galofes "grands et bien faits et bien proportionnés" (4). Dans le grand classique du siècle sur l'Afrique, de Pierre Davity "ils sont des plus noirs mais bien proportionnés de leur membres..." (5), l'un compensant l'autre d'une certaine manière. Le Maire ne fait donc que reprendre un jugement déjà ancien ; il le confirme mais n'apporte rien de plus. Il n'est pas intéressé par une recherche des qualités physiques des peuples qu'il rencontre, et particulièrement en ce qui concerne les Noirs. Qu'ils soient du Sénégal ou de Guinée, une phrase suffit pour les définir.

Par contre Le Maire reste discret, là où d'autres comme Boussingault insistent sur les "grosses lèvres... le nez enfoncé... les cheveux cotonés" des indigènes (6), et où un anonyme fustige "le vilain nez camart"... et la "grosse bouche des Noirs" (7).

Les premiers mots de Le Maire débouchent donc sur un généralisation outrancière. Tous les Africains possèdent un physique avantageux et "on ne voit ni bossu ni boiteux chez eux" (8).

Hormis ce constat, qui tient en deux lignes, Le Maire s'étend peu sur les caractères physiques des Gélouffes. Ainsi, c'est à peine s'il note la couleur de la peau. Parlant du fleuve Sénégal, il nous dit que celui-ci sépare les Maures "bazanés" des Nègres parfaitement noirs (9). Plus loin, il parle des Foules, ou Peuls : "pas Noirs, ni aussi blancs que les Maures, ... ils tiennent un milieu" (10).

Mais s'il en parle peu, la noirceur de peau des Africains est bien insérée dans un tableau général qui instaure une hiérarchie en tête les Maures, puis les Foules, "plus civilisés que les autres nègres" et enfin les Gélouffes. La succession est donnée par une mise en parallèle des qualités respectives des peuples et la couleur de leur peau. Rien n'est dit bien sûr, mais le rapprochement est évident. Cela fait partie du portrait général du Noir.

Quand il parle des femmes, Le Maire est plus explicite : "A l'exception de la Noirceur, il y a des Nègresses aussi bien faites que nos dames européennes..." (12).

Ainsi la couleur de la peau reste un obstacle infranchissable si l'on veut comparer Blanc et Noir.

L'aspect purement physique du Noir n'est abordé dans le détail que par allusion. Parlant des enfants, l'auteur donne l'explication, au demeurant classique, du nez camus des Africains et du ventre protubérant des enfants que les femmes portent "empaquetés sur leur dos, même quand elles battent leur mill, c'est là vient qu'ils ont tous le ventre gros et le nez enfoncé, parce que la mère en se baissant et haussant par secousses leur fait donner du nez contre son dos et que ces enfants, pour éviter

ce coup qu'ils reçoivent néanmoins toujours, se retirent en arrière, avançant le ventre" (13), et Le Maire de conclure "Je crois que c'est la seule raison pourquoi les Nègres sont camus", car il est bien évident que le nez aplati des Noirs ne résulte que de la déformation mécanique d'un nez "normal", droit et pointu, donc d'un nez européen. De même que l'on recherche l'explication de la noirceur de la peau dans le soleil, le climat, la terre (éléments extérieurs), les caractères négroïdes, ici le nez, sont considérés comme des anomalies qui peuvent être expliquées rationnellement (14). C'est ma même conception que reflète Furretière dans son article "nez", où on lit l'exemple suivant : "Chez les Mores (comprendons les Noirs), les nez camus sont les plus beaux nez on leur aplatit, on leur escache le nez". (15)

Il poursuit, dans ses allusions descriptives en s'opposant à l'idée selon laquelle les Nègres aimeraient leur physique !...

"il n'est pas vrai qu'ils estiment le plus les grosses lèvres et le nez le plus écrasé" (15) car "ils considèrent autant la beauté que nous...". Qu'est ce que la beauté ? A cette question soulevée en son temps par Platon, Le Maire répond simplement "les beaux yeux, la petite bouche, les belles lèvres et le nez proportionné...", en un mot le visage européen ! (16).

L'iconographie jointe à l'ouvrage montre d'ailleurs des portraits supposés des nègres, qui ne sont que l'expression de l'esthétique classique : le nez est droit, l'œil rond, la bouche à peine plus accentuée. On a l'impression ici que l'on se refuse à croire à l'existence d'un homme physiquement différent, et surtout aussi éloigné du type européen.

La nudité caractérise les nègres. Ils ne portent "qu'un morceau de toile... sur les parties honteuses..." retenus par "une corde qui leur sert de ceinture" (17).

Cependant, "les seigneurs et personnes considérables" portent chemises, "de même que les chemises des Européens" (18), culottes et bonnets. Ainsi les seules personnes habillées sont de l'aristocratie, des couches sociales élevées, dominant le peuple qui va nu.

Par exemple si "le commun peuple" va les pieds nus, "les gens de qualité ont des sandales". Détail intéressant, ces dernières sont identiques aux "sandales des Anciens" (19). Par voie de conséquence, l'Européen, proche dans son attitude vestimentaire des "grands", se trouve valorisé face à la multitude de ceux qui sont presque nus. Il faut sans doute déjà voir dans ces requêtes, le sentiment de supériorité de l'homme "civilisé", de l'individu vêtu sur l'homme nu.

Très souvent les voyageurs, et Le Maire, ne peuvent s'empêcher d'ironiser à la vue des pagnes dont les Noirs "laissent pendre devant et derrière les deux bouts de la toile". Le comble paraît être qu'ils "regardent cela comme un grand ornement" (20).

Cette dévalorisation rejoint en fait le thème de la pauvreté développé précédemment, et concerne alors plus la société que la personne du Nègre. L'originalité de Le Maire est de donner un portrait physique en raccourci qui fait du Nègre, quel qu'il soit, un "grand costaud".

Cette généralisation se retrouve bien sûr depuis longtemps dans les écrits européens. Cependant, si les voyageurs s'accordent parfois à reconnaître des différences dans le physique des populations (21), l'Africain reste un homme avec les "épaules larges, les bras gros, les mains grandes" (22).

2°) Le portrait moral.

Si Le Maire s'étend peu sur les caractères physiques des Noirs, il est par contre prolixé quand il s'agit de dresser d'eux un portrait moral. Le Noir est ici totalement dévalorisé. "Ils sont stupides et dans adresse, même pour les moindres bagatelles, grands menteurs, encore plus grands voleurs" (23). Sans qualités intellectuelles, ils n'ont "ni esprit, ni talent" (24). Ce sont des brutes : ivres le plus souvent, "leur ivresse est suivie d'une perte totale de raison et d'une brutalité furieuse..." (25).

Dans les trois pages où l'auteur s'occupe plus particulièrement du "caractère des Nègres", on ne trouve à aucun moment des connotations positives. L'unique mention d'une "bonne qualité", l'hospitalité est immédiatement mise en doute

et suspectée, et l'on y voit hypocrisie et parasitisme. Détaillons ces différents points.

Sur le plan de la morale pure, le Nègre est défini en quatre mots, tout au long du récit : il est voleur, perfide, fourbe et menteur.

Les Nègres volent les Européens, raflant tout ce qui traîne, et malgré leur peu d'adresse, "le larcin est la seule chose pour laquelle ils ont de la dextérité... ramassant d'un pied ce qu'ils veulent prendre et le recevant par derrière" (26).

Ils pratiquent le vol, sans crainte des dures peines imposées par les rois. En quelque sorte les Nègres sont incapables d'aller contre leur nature. C'est du moins ce que le passage suivant laisse entendre : "la crainte des peines dont leurs rois punissent les vols... ne saurait les guérir de ce vice" (27). Habiles à voler, ils sont aussi habiles dans le commerce avec les Européens, en tant qu'intermédiaires indispensables entre les traitants et les tribus de l'intérieur. Le Maire parle alors de la fourberie des interprètes qui "ne redisent presque jamais juste ce qu'on leur a dit" (28).

On ne peut pas même reprocher à Le Maire de baser son jugement sur les rapports difficiles entre Blancs et Noirs. Il prétend au contraire nous révéler une situation générale. Il argumente en prenant des exemples dans la société noire. Perfides, voleurs et menteurs à l'égard des Européens, les Noirs ne le sont pas moins entre eux.

Par leur qualité d'intermédiaire du commerce, ils sont bien placés pour voler ceux de l'intérieur, les "montagnards" à qui "ils retiennent la moitié du paiement qu'ils reçoivent de nous, comme s'il y avait à se satisfaire pour quelque droit". Ce passage est souligné par un encart : "leur tromperie dans le négoce" (29).

Une anecdote participe de ce même principe, celle où le fils et le père veulent se vendre réciproquement comme esclave au comptoir de traite. Ainsi la table des matières possède un article "Perfidie des sujets du roi de Sénégal à se vendre les (uns) les autres" qui renvoie à cette anecdote (30).

tement du prince. Le Maire fait une "remarque sur le peu d'équité des rois Nègres" (31), d'après lui il est très facile de corrompre l'autorité suprême dans l'exercice de la justice. Le conflit de succession que nous avons déjà évoqué se règle grâce aux cadeaux faits au roi ; et souligne "sa mauvaise foi et son peu d'équité" (32).

Une conclusion s'impose : ce n'est pas le contact avec les Blancs qui pousse le Noir à une telle conduite, puisqu'entre eux les mêmes vices s'observent. Cependant, une constatation ultérieure modifie ce jugement. Parlant des coquins qui constituent la suite du roi Damel, Le Maire dit d'eux qu'ils n'ont retenu des Blancs que "les mauvaises qualités" (33). Mais il faut considérer ici que Le Maire réduit son constat à une catégorie particulière des Nègres, ceux en contact direct avec la traite. Pour les autres leur nature s'exprime librement.

La question du vocabulaire est ici importante, et souligne l'aspect dévalorisant de l'argumentation. Une fourberie est, nous dit Furretière, "une tromperie, un déguisement de la vérité". Mais plus révélateurs encore sur le plan des mentalités sont les exemples donnés par le lexicographe : "les honnêtes gens sont ennemis de la fourbe", et "lorsqu'on a découvert qu'un homme est un fourbe... on n'a plus de créance en lui" (34).

De même lorsque Le Maire traite de "coquins" les membres de la suite royale, il pense sans doute qu'ils n'ont en eux "aucun sentiment d'honesteté", puisque c'est la caractéristique principale, selon Furretière, de ces "petites gens qui mènent une vie libertine, friponne, fainéante", que sont les coquins (35).

Un autre thème cher à l'époque est la dénonciation d'un caractère sensuel du Nègre. Le Maire souligne "leur facilité à avoir des femmes en quantité" (36). Pourtant il reste relativement discret sur ce point, face à certains qui font de la luxure le vice majeur des Africains.

Ce sont surtout les femmes qui pâtissent de cette réputation. Elles sont "fort lubriques" et "les caresses des Blancs leur

plaisent beaucoup". Les contacts avec les Blancs sont immédiatement interprétés en terme de prostitution, et "comme ces femmes sont fort intéressées, elles ne leur accordent point de faveur pour rien" (37).

Même mieux, elles viennent débaucher les matelots. A saint Louis les femmes font du commerce, mais "sous prétexte d'apporter des marchandises elles venaient se divertir avec nos matelots qui s'en accommodaient" (38).

Les danses sont l'expression d'une sensualité dépravée ; les femmes y prennent "des postures lascives et infâmes, surtout quand un garçon danse avec elles".

Face aux femmes, les hommes semblent avoir plus de retenue, et l'adultère n'est guère toléré ; "ils s'entretuent à coup de sabre ou de couteau" si cela arrive (39).

Passons au second temps de la démonstration : le comportement social du Noir est constamment appréhendé dans une optique moralisante. Les situations décrites relèvent en effet toujours d'un jugement.

Le Maire dénonce l' "yvrognerie... extrême" de ces Nègres, "incessamment plein d'eau de vie" (40), comme si cette intempérance était une constante de leurs moeurs. L'exemple des rois, friands d'alcool, est répercuté sur l'ensemble des sujets.

L'emploi du mot "yvrognerie", à forte connotation morale, met en évidence ce "vice infâme". En même temps, sa dénonciation cache le rôle joué par les Européens, ceux qui fournissent l'eau de vie, en faisant passer les conséquences de cet aspect de la traite pour l'effet d'un vice moral particulier au Nègre. L'alcoolisme a son corollaire, la brutalité : "leur yvresse est suivie d'une perte totale de raison et d'une brutalité furieuse" (41).

Autre instant important qui provoque une réaction de la part de Le Maire, la "manière de manger des Nègres". Elle heurte fortement les préjugés de l'Européen. "Ils mangent tous fort salement", car ils prennent "à pleine main dans la gamelle", n'usant "ny de nappes ny de serviette". La descriptio

du repas est exprimée en termes dévalorisants, et veut traduire une certaine bestialité : "ils se jettent sur la viande qu'ils déchirent avec leurs doigts", ou bien "après y avoir mordu ils la remettent dans le plat pour ceux qui en veulent" (42).

Le Noir est aussi et surtout, "paresseux... fainéant". Nous touchons ici un grand thème de l'ouvrage, la paresse des Nègres. Les termes paresseux et fainéants sont présents dès qu'il s'agit de qualifier leur activité.

Le thème de la tyrannie doit être ajouté à cette dépréciation du comportement des Nègres. Il influence beaucoup l'observation du voyageur, et rejoint son jugement sur leur brutalité, leur "fourberie" à se rendre esclave les uns les autres.

Il en est de même du thème de la pauvreté qui s'accorde au thème de la paresse et fonde l'opinion de Le Maire sur "leur manque de soin pour vivre", dénoncé dans l'article "Nègre" de la table des matières. Une phrase sur "leur pauvreté" est insérée directement dans le discours général sur le génie des Nègres, et les juge "tous fort pauvres" (43).

Enfin troisième série de caractères dépréciés que l'on peut distinguer, les aptitudes intellectuelles du Nègre sont niées. Le vocabulaire est ici aussi très explicite : stupide et niais, sans génie et esprit, ignorants et sans adresse. Le Maire dresse le portrait du Nègre idiot, à l'entendement limité. Toute vivacité d'esprit, toute finesse et perspicacité semble lui être étrangère.

Ils ont incultes, et leur "ignorance va jusqu'à ne pas savoir que deux et deux font quatre, non plus que leur âge et les jours de la semaine auxquels ils n'ont pas donné de noms..." (44).

On peut se demander, face à ce paragraphe, si dans le choix des critères de l'ignorance il ne serait pas possible de percevoir une infantilisation du Noir. En effet, ces notions font partie des premières connaissances que l'on inculque à un enfant européen.

Ce portrait en raccourci ne permet pas de se prononcer

définitivement. Si l'idée est présente, elle ne doit être ici que sous jacente. L'infantilisation du Nègre n'est pas perceptible ailleurs, et renvoie plutôt au XIXème siècle. Le Maire insiste sur une prétendue carence des Nègres dans le domaine des connaissances, qu'il choisit volontairement élémentaire pour accentuer son jugement général sur la culture noire.

Dans le même ordre d'idée, les danses et les chants sont dévalorisés. Les femmes "chantent la première chose qui leur vient à la bouche, sans qu'il y ait ny rime, ny raison". Lors des danses, elles se font accompagner par une "calbasse ou un chaudron", qui, ironie, "leur sert de violon, car elles veulent du bruit" (45). On ne parle même pas de musique. D'ailleurs les griots responsables des chants, ont une "voix peu mélodieuses", et ne savent pas "bien toucher leurs instruments..." (46). Ils démontrent aussi le goût des Nègres pour la flatterie, que le XVIIème siècle, avec La Fontaine, n'apprécie guère.

En un mot l'ensemble des comportements peut se résumer ainsi : les Nègres "n'ont aucune teinture de civilité". La condamnation est définitive et sans appel.

Il faut remarquer cette expression, qui aura un succès grandissant au XVIIIème siècle, où l'on jugera les comportements humains d'après la présence ou non d'une "teinture de civilité" ou d'un "vernis philisophique". Le Maire emploie une deuxième fois le mot "teinture", quand il parle des marabouts wolofs possédant parfois "une légère teinture d'Arabe". Le terme est explicite : les nègres ne possèdent que quelques connaissances superficielles, mais aucune science en profondeur (48).

Le portrait moral du Nègre que nous venons de dresser débouche donc sur un constat sans réserve : le nègre est un être particulièrement dépravé, et intellectuellement déficient. Cette constatation s'accorde avec l'image laissée par l'étude de la société noire. Aucune échappatoire possible. Comme pour conclure dans une vaste généralisation qui épuise en quelque sorte la démonstration, toutes les attitudes des Nègres sont condamnées : "ils sont insupportables en toute"

leur manière, et surtout quand ils se croient utiles à quelque chose..." (49). Ainsi donc, si les Noirs essayent de démentir le triste portrait dressé par Le Maire, ne s'activant auprès des Européens notamment, ils sont rejetés et réintroduits brutalement dans le cadre que l'on a édifié pour eux.

Peut-on expliquer dans le contact, une opinion aussi catégorique ? La difficulté qu'éprouvent les Français à manoeuvrer les indigènes pourrait en être une des causes. Le commerce n'est pas aussi facile qu'il paraît sur la côte d'Afrique. Les rois indigènes savent fort bien tirer profits des traitants en levant des taxes, et les simples habitants ne se laissent pas aisément bernier. La colère de Le Maire contre les interprètes est révélatrice "ils ne redisent presque jamais juste ce que l'on dit". Les Européens rencontrent donc une résistance et sont déçus dans leur attente, à l'instar des missionnaires catholiques échouant dans leur entreprise.

A moins que le portrait donné par Le Maire ne relève d'une intention, comme nous le verrons plus loin.

Il est cependant une particularité de la société noire que Le Maire ne peut ignorer et qui l'amène à considérer dans l'article "Nègres" de la table des matières, "leurs bonne qualités". Si la phrase se trouve employée au pluriel, elle renvoie au paragraphe intitulé "quelle est leur bonne qualité au singulier". Les nègres "n'ont qu'une seule bonne qualité, ils sont hospitaliers" (50).

Certes on nous précise bien que cette qualité est unique, mais néanmoins, Le Maire ne peut pas aller jusqu'à la nier. Deux points sont à développer.

Les auteurs du temps sont assez unanimes pour célébrer le bon accueil que l'on reçoit de la part des habitants de cette contrée entre Sénégal et Gambie, et ils sont d'autre part frappés par le rôle que joue l'hospitalité dans la société noire. Tellement qu'on ne peut s'empêcher de noter que la société européenne ne souffre pas la comparaison. D'ailleurs, un nouveau recours au dictionnaire de Furretière va nous permettre de préciser notre pensée : l'hospitalité est définie comme "une des plus belles vertus", c'est une "charité qu'on exerce envers les passants et les pauvres..." (51).

Ce sera dans le langage courant du XVIIIème siècle, une "libéralité que l'on exerce en recevant quelqu'un sous son toit..." (52). L'hospitalité est donc quelque chose d'assez exceptionnel (une vertu), qui sanctifie (charité) l'hôte ou qui le distingue par sa générosité, sa largesse (libéralité). Le Maire admire donc dans la société africaine ce qui est une vertu dans la société française, alors que l'hospitalité n'est pour les Africains que l'expression spontanée de leur sociabilité. Non pas une vertu, mais un acte ordinaire (53). Le lecteur est averti : les Nègres ont toutes sortes de vices, mais l'étranger est bien accueilli.

Mais d'autre part, cette qualité reste pour Le Maire une qualité suspecte. Les Nègres se cachent de leur hôte pour boire de l'eau de vie, car "ils seraient honteux de ne leur en pas donner si on les voyait faire" (54). L'eau de vie donne alors, selon Le Maire, un caractère intéressé à cette hospitalité : "ils se récompensent de l'hospitalité envers les montagnards en attrapant l'eau de vie qu'ils ont eû en échange de leurs marchandises et ne leur en laissent jamais emporter la moitié" (55).

Suspectée ici, elle est complètement dévalorisée dans un autre passage : si la marchandise manque aux artisans, ils arrêtent de travailler et vont "faire les parasites chez leurs voisins". Le paragraphe concernant les artisans se révèle par ailleurs riche d'un thème, sur lequel Le Maire construit la majeure partie de son argumentation pour dévaloriser le Nègre. Un paragraphe spécial doit lui être consacré.

II - LE THEME DE LA PARESSE.

Une étude particulière sur la notion de paresse s'impose en effet par sa place dominante dans les thèmes abordés par Le Maire. Sur quoi se fonde-t-il pour affirmer la fainéantise des Nègres ?

Il observe le travail des artisans wolofs, puis après son exposé, déclare "En général tous ces artisans sont fainéants et passent plus de la moitié de leur temps à discourir..." (57). Leur manière de forger lui semble révélatrice de cet état

d'esprit car "lorsqu'ils forgent, ils sont toujours deux ou trois ensemble à l'ombre d'un arbre et assis sur le cul la pip à la main..." (58). Si les tisserands confectionnent des toiles de très petit gabarit, c'est par manque de coton, qui viendrait pourtant "chez eux en abondance s'ils voulaient se donner la peine de le cultiver..." (59). Le vocabulaire est révélateur : le Nègre ne cherche pas à faire mieux.

Les méthodes culturelles sont aussi dépréciées : "leur manière de labourer est plaisante", dit Le Maire, c'est à dire qu'elle fait rire. Furretière donne cette définition à l'article "plaisant", et complète en donnant un synonyme, "bouffon", et des exemples : "on dit qu'il faut préférer l'utile au plaisant ce qui sert à ce qui ne fait que divertir" (60).

La manière de travailler la terre ne doit même pas être prise au sérieux.

L'idée de paresse apparaît dès qu'il s'agit de caractériser l'activité des Noirs. Aucune explication n'est recherchée hors de l'individu - par exemple dans le climat - mais bien en lui même. Par exemple, la récolte effectuée trois mois après les semis, montre "la bonté de la terre qui sans cette stérilité et leur paresse naturelle leur produirait des grains en abondance" (61). La phrase est importante. Elle affirme que la paresse fait partie intégrante de la nature du Nègre, qu'elle est un élément intrinsèque de son génie. Elle dévalorise fortement l'individu au regard de la morale européenne. Pour Furretière, la paresse "est un des sept péchés capitaux... cause des péchés d'omission que commet un chrétien" mais c'est aussi "un vice moral, une nonchalance... qui empêche de faire son devoir ou de vaquer à ses affaires". Le mot paresseux "se dit de ce qui est débile ou lent" et "de celui qui ne fait pas son devoir, sa besogne" (62).

La critique des pêcheurs s'insèrent parfaitement dans cette optique. Ceux-ci ne font pas leur "besogne" quand Le Maire constate "leur négligence à conserver le poisson" (63), qui pourrit avant d'être sec. Ils ne se donnent même pas la peine de le porter dans les villages. La paresse devient le responsable d'un gaspillage évident, car comme ceux de l'intérieur sont

"aussi paresseux à le venir chercher... leur paresse est cause qu'il se gâte enfin et leur devient inutile" (64).

La même imprévoyance fait parfois naître la pénurie de grains, car "ils sont même si paresseux que souvent ils n'en ont pas la moitié de ce qu'il leur en faut", et vivent alors d'une racine. Cette attitude légère est directement responsable des malheurs des Wolofs, et si "leur récolte manque ils meurent de faim" (65). En fait la paresse est la cause de l'imprévoyance des Nègres ("ils ne se soucient point d'avoir des grains de reste"), de l'absence de rentabilité du travail des artisans, et des famines. Le Maire enchaîne tous ces malheurs en en faisant une sorte de cercle vicieux dont l'Africain est seul responsable, au travers de sa paresse.

Autre instant révélateur de ce vice : la guerre des marabouts.

C'est à cause de leur fainéantise que, d'après Le Maire, les Noirs arrêtent de cultiver leurs champs car les marabouts leur promirent "forces miracles" dont "celui de faire rapporter leur terre en abondance sans qu'ils prissent la peine de la cultiver" et "cette promesse convenable à leur paresse, les charma" (66) La paresse nourrit la crédulité. Quand Le Maire relate l'évènement, il n'en indique qu'accessoirement l'aspect de guerre sainte -les marabouts dirigent le mouvement- et souligne que la paresse des Noirs est la cause première de la guerre : les marabouts promettent que les terres rapporteront dans qu'il soit nécessaire de les travailler.

Si l'aspect économique (concurrence du commerce transaharien) de cette guerre pouvait échapper à un observateur, son aspect religieux ne le pouvait pas, même si Le Maire parle d'un évènement passé depuis cinq ans. Pourtant cet extérieur religieux est minimisé - ("sous prétexte de religion" un marabout "se rendit maître de tout le pays..." (67) - au profit de la mise en évidence d'un trait de caractère du Noir. Une volonté de convaincre apparaît donc ; un épisode historique est détourné de son sens pour fournir un argument à la démonstration de Le Maire. Les effets directs de la guerre, champs abandonnés, activités agricoles perturbées, famines, sont transformés en

conséquences de la nonchalance africaine. Le récit de la guerre est d'ailleurs inséré dans une diatribe contre la paresse.

Ce thème est donc central chez Le Maire, et ceci ne doit pas nous étonner. L'oisiveté, la paresse préoccupent le XVII^{ème} siècle, et nombreux sont les auteurs qui dénoncent leurs méfaits, surtout à partir de 1614 (68). Un ouvrage de Le Brun La Rochette, juriconsulte beaujolais, est révélateur de cet état d'esprit : il dénonce la fainéantise "source tous crimes malheureux", et donne un tableau qui fait de la paresse la mère de tous les vices. Elle est un obstacle à l'épanouissement de l'homme, un péché en elle-même : "les oisifs rompent l'harmonie terrestre car les animaux travaillent tous ; ils enfreignent la loi de Dieu" (69). Elle est aussi une occasion de pécher, qui conduit la Compagnie du Saint Sacrement à oeuvrer contre elle (70).

Un autre auteur, A. de Montchrétien pense que l'on peut obliger les oisifs au travail "en toute justice et équité naturelle" (71).

L'enfermement des mendiants, des vagabonds, ceux que leur oisiveté, désormais condamnée, désigne, se met en place. La France sacrifie toute une partie de sa population à son démarage économique. Cette politique est parfaitement admise, soutenue, demandée par la fraction entreprenante de la bourgeoisie : l'oisif fait peur et ne sert à rien. Le personnel de l'Hotel Dieu, pièce maîtresse de l'assistance-répression est avec les Hôpitaux Généraux, certainement acquis à cette idée. (Le fait que le responsable en dernier lieu de la relation de Le Maire, Barthélémy Saviard soit chirurgien de l'Hôtel Dieu de Paris, n'est pas étranger à la dénonciation de la fainéantise des Nègres.

Malgré des réticences dans la population laborieuse celle qui risque le plus de franchir le seuil de pauvreté à la moindre difficulté, malgré la permanence d'une mentalité qui sanctifie le mendiant et le pauvre, une politique répressive est en place à la fin du XVII^{ème} siècle, suivant de près la dénonciation de la paresse. L'enfermement entend traiter le

paupérisme sous l'angle moral (73). Le Maire, disons Saviard, se montre très sensible sur ce point.

Pourquoi Le Maire insiste-t-il si notoirement sur ce thème de la paresse ?

Un premier élément de réponse se trouve dans le voyageur lui-même. Sa dénonciation de ce vice, avec ses conséquences que sont l'absence de profit, de rendement, révèle un axe majeur de la mentalité de Le Maire, homme du XVII^{ème} siècle sur lequel nous reviendrons. L'attitude du nègre se trouve alors jugée selon une grille d'interprétation écrasé par le jugement dévalorisant qui en découle.

D'un autre côté, ne peut-on pas voir dans cet ouvrage une volonté délibérée de montrer que le Nègre ne sait pas tirer profit des ressources de son pays ? Il possède en lui un vice, la paresse, qui annihile toutes ses tentatives.

L'article "Nègre" possède une rubrique "leur peu de soin pour vivre" qui renvoie à la page où la paresse est dénoncée comme facteur d'imprévoyance dans l'agriculture, et responsable des disettes. La conclusion de cette analyse peut alors être contenue dans cette phrase "Par ce que je viens de dire il est facile de conclure que si ce pays-là ne permet pas aux Habitans d'être heureux à cause de sa stérilité, ils contribuent eux mêmes à leur misère par leur peu d'industrie" (74). Le mot industrie

doit être entendu comme travail (industriels). Le nègre se retrouve donc, en tant qu'individu, quasiment seul responsable de ses conditions de vie, considérées comme fort élémentaires, voire même dévaluées par Le Maire (cf le thème de la pauvreté)

Ceci est à relier à un projet de colonisation agricole du Sénégal élaboré par Chambonneau à la fin du XVII^{ème} siècle, qui prévoit une occupation de certains pays, ce qui ne ferait "aucun tort aux Nègres puisqu'ils ont plus de trois quart de leur pays en friche" (75). Le raisonnement contient en germe les arguments des colonisateurs du XIX^{ème} siècle, sur l'exploitation des ressources non mises en valeur au Sénégal. L'idée même d'une pénétration dans cette partie de l'Afrique se retrouve chez le père Gaby (76).

Aucune action effective n'a été tentée à cette époque, mais il faut noter cette présence d'indices sur une pensée nouvelle, à laquelle Le Maire semble se rapporter.

Un autre instant du discours paraît confirmer ce point de vue.

III - LA COMPARAISON ENTRE LES NEGES ET LES MAURES.

La dévalorisation du Noir éclate dans les pages 66 et 67, quand, parlant du fleuve Sénégal qui "sépare les Azoaghes, Maures ou bazanés d'avec les noirs", l'auteur met en parallèle les mérites respectifs des deux peuples et des pays qu'ils habitent. Nous devons citer le passage dans son entier.

"Le Sénégal sépare les Azoaghes, Maures ou bazanez d'avec les Noirs, de manière que d'un coté du fleuve sont les Maures plus blancs que noirs et de l'autre des hommes parfaitement noirs. Les premiers sont errants, campent, et ne font de séjour en un lieu qu'autant qu'ils y trouvent de pâturage, au lieu que les seconds, c'est à dire les Nègres, sont sédentaires et habitent des villages.

Ceux-là n'ont de supérieurs que ceux qu'ils veulent et sont libres, mais ceux-ci ont des rois qu'ils tyrannisent et les font esclaves. Les Maures sont petis, maigres et de mauvaise mine, ayant l'esprit fin et délié ; les Nègres au contraire sont grands, gros et bienfaits, mais niais et sans génie. Le païs habité par Les Maures n'est qu'un sable stérile, privé de toute verdure, et celui des Nègres est fécond en pâturages, en mill et en arbres toujours verts..." (77).

Le portrait du Noir que nous avons déjà dressé dans les pages précédentes, étaient essentiellement extrait de la partie "Caractères des Nègres", donc en gros dans le dernier tiers de l'ouvrage. Le tableau donné maintenant forme plutôt une sorte de présentation générale, et se situe, dans le discours de Le Maire, à l'instant où celui-ci aborde à Gorée. Il fixe une première image, qui ne se démentira pas par la suite.

On ne reviendra pas ici sur les caractères en eux-mêmes, mais nous examinerons les concordances apparues dans cet exercice de comparaison. Trois points semblent importants.

Après avoir opposé les qualités des Maures aux défauts des Noirs, Le Maire en arrive à opposer les pays. Ainsi le Maure présenté avantageusement (blanc, libre et à l'esprit fin) vit dans un pays stérile, tandis que le Noir, niais et sans génie occupe une région fertile et verdoyante. Rien n'est dit, mais il est évident qu'aux yeux de l'auteur l'injustice est flagrante.

Au delà de cette constatation, nous sommes dès le début de l'ouvrage prévenu : il n'y a pas de raison pour que le Noir présente de si mauvais caractères. L'environnement est favorable, donc le Noir doit ses vices à sa nature humaine, à son essence même. Il est naturellement tel qu'on nous le décrit et décrira plus loin : fourbe, menteur, paresseux etc... Aucune excuse ou explication n'est à chercher dans l'environnement, dans le milieu.

Ainsi on rejoint les idées déjà exprimées sur la nature du Nègre, contaminée par un vice, la paresse, qui oblige à chercher les causes de la médiocrité de la vie dans l'individu.

Pourtant, dans sa volonté de bien faire, Le Maire se contredit avec la description du pays. Comme nous l'avons signalé, il ne tranche pas entre ces deux assertions : le pays des Nègres est à la fois stérile et verdoyant, à la fois milieu accueillant et répulsif. Mais sa conclusion reste toujours la même, et dévalorise le Nègre.

Faut-il voir ici une réfutation de certaines théories prônant l'action du milieu sur l'homme, notamment exprimées dans la controverse sur la noirceur des Africains ? On a en effet avancé que la peau noire était due à l'action du soleil, du climat, à la terre, arguments laissant la possibilité de rechercher les causes de la noirceur ailleurs que dans la nature humaine du Noir. Le Maire en reste au constat : ni pour la peau, ni pour les qualités morales des Africains il ne cherche de causes. Le Noir est considéré comme une nature autonome et dépravée. (78)

L'autre point à souligner, est la valorisation du Maure face au Noir. Tout oppose les deux peuples : le physique, le moral, le politique, le social.

Le Maure est un blanc, malgré son teint basané, et le Maure ne manque pas de le souligner.

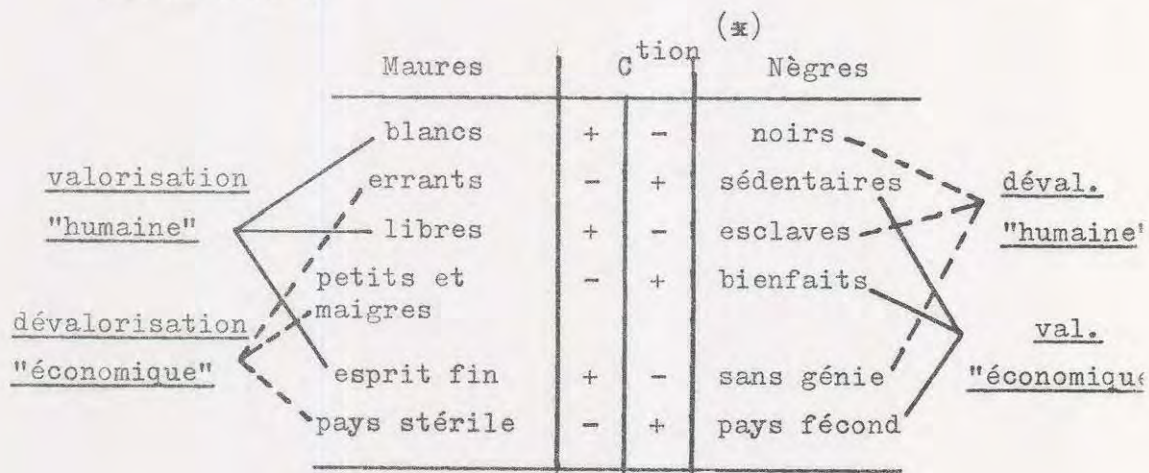
Dés à présent il met en évidence deux thèmes riches de l'ouvrage. Le Maure se distingue du Noir par son goût pour la liberté, son refus de se laisser imposer une autorité qu'il n'aurait pas choisie. La fierté et l'insoumission des hommes du désert est une opinion, peut-être un cliché, à la vie dure. Face à eux, les Noirs gémissent sous la tyrannie de leurs rois.

D'autre part, naïf et sans génie, le Noir ne peut pas être confronté au Maure sans perdre tout crédit. C'est aussi un lieu commun que de louer le raffinement d'esprit des Maures. Par exemple, le père Gaby qui prétend avoir discuté religion avec des marabouts, les juge plus spirituels que les Nègres.

Léon l'Africain considère l'Afrique blanche "gouvernée et régie par police de loi et ordre de raison" (79).

Le tableau est d'autre part fort bien construit, fait alterner, pour le portrait du Maure comme pour celui des Noirs les connotations positives et négatives.

Nous avons sous les yeux un système double de valorisation-dévalorisation que l'on peut schématiser ainsi, et qui prend toute sa valeur si on le replace dans le contexte négrier de la fin du XVII^es.



Chez les Maures on met en évidence des qualités de type humain (couleur de la peau, politique, esprit), qui sont dévalorisées chez le Noir. Inversement, chez les Noirs, on met en évidence des qualités de type économique (village, physique avantage, pays fécond), qui sont niées pour les Maures.

(*) connotation

Ce schéma convient évidemment dans la mesure où l'on admet de la part de Le Maire, une analyse commerciale, dans l'optique de la traite.

Les pays de Sénégal et Gambie ont tout pour attirer le commerce esclaves : un pays fécond où les hommes, insignifiants par l'esprit mais rentables par leur physique, sont habitués à vivre dans l'esclavage. Sous entendu, ils accepteraient la servitude, les Maures jamais.

Ceci permet de réunir dans un trinôme déjà commun à la fin du XVII^e siècle, justificatif de l'asservissement, les trois temps forts de l'argumentation : négritude, physique avantageuse du nègre, docilité inhérente à son absence d'esprit.

Le tableau montre exactement l'enchaînement des idées exprimées par Le Maire. Faut-il considérer ce paragraphe comme anodin et reflétant, en un résumé bien ramassé, les lieux communs développés dans l'ouvrage ? Faut-il considérer au contraire que cet enchaînement, dans l'optique de l'exploitation physique du Noir, ne peut être fortuit, mais bien voulu dans un effort de démonstration ?

Ce petit paragraphe de comparaison atteint d'ailleurs son but : le lecteur le retient aisément, comme semble l'indiquer l'article du Journal des Savants (30 mai 1695) qui est reproduit en partie.

Avant d'aller plus loin, il faut conclure ce portrait et faire un constat.

L'image finale peut être trouvée dans la table des matières.

Une typologie distingue grossièrement la moitié des articles ayant trait à des références géographiques, et la moitié concernant les Africains (mœurs, situation politique, contact avec les Blancs...). Sur l'ensemble de ces derniers, l'image pessimiste donnée dans le cours du discours est reproduite intégralement et forme un résumé où s'entrecroisent les thèmes tyrannie, pauvreté, dépravation morale.

Particulièrement révélateurs sont les articles Nègre, Roi des

Nègres et Roi du Sénégal, où l'on retrouve l'ensemble du vocabulaire dépréciatif pré-cité, à l'exclusion de toute référence positive. (Une circonstance atténuante pour l'expression "leurs bonnes qualités", mais on sait ce qu'il en est. D'ailleurs si le lecteur, partant de la table des matières, veut connaître ces bonnes qualités, la lecture des pages concernées aboutit à la conclusion qu'ils n'ont pas vraiment de bonnes qualités).

Nous reproduisons ici ces trois articles simultanément. (cf. page 140).

Il est utile de revenir sur le portrait du Nègre tel que Le Maire nous l'a brossé. Physiquement, il tient en une phrase letmotiv, "bien faits et proportionnés", donc avantageux. Moralement, le portrait est sombre. Il dévalorise, faut-il le répéter, systématiquement le nègre.

Sur le plan de la morale stricte, le Nègre est quelqu'un en qui on ne peut avoir confiance. Il faut s'en méfier car il est voleur, perfide, fourbe et menteur. Il gagne donc à être séparé des autres hommes.

Son comportement provoque la même conclusion en en faisant une sorte de bête, car le Nègre est brutal, ivrogne, sale et "insupportable".

Enfin, ce qui passe habituellement pour distinguer l'homme des animaux, l'intelligence, semble à peu près absente de ce portrait. Le Nègre est défini comme "niais et sans génie".

Les deux thèmes principaux de cet ouvrage, celui de la tyrannie, et de la paresse oriente encore le discours dans son travers dévalorisant. Le Nègre vit chez lui, dans un quasi esclavage, sous des rois despotes. Une situation politique effectivement troublée fait croire au voyageur non conscient de l'aspect diachronique de la période, à un état de fait permanent à une dépravation des institutions. Enfin la nonchalance africaine vigoureusement dénoncée, vient heurter l'un des préjugés les plus forts de l'époque.

Une conclusion s'impose alors : l'image du Nègre, grand, fort, niais, paresseux, et plus ou moins sauvage est fixée dès la fin du XVII^{ème} siècle.

Nègres, leurs caracteres, 116. Leurs tromperies dans le negoce, *là-même*. Ils ne craignent point les punitions, 117. Combien ils sont fourbes lorsqu'on se sert d'eux, *là-même*. Leurs brutalitez & leur yvrognerie, 118. Leur ignorance, *là-même*. Leurs bonnes qualitez, 119. Leur pauvreté, & combien ils aiment les loüanges, 120. La Loy qu'ils observent, 134. Leur opinion payenne, & de qui ils tiennent leur Religion, 135. Leurs Prieres ridicules, 137. Ils croyent à la prédestination, *là-même*. Ils se vendent les uns les autres, & se rendent Esclaves, 74. Combien ils aiment la fumée, 61. Leur misere par leur peu d'industrie, 62. 131. Combien ils sont faineans, 90. *Et suiv.* Comment ils cultivent & labourent leurs terres 89. *Et suiv.* Leur peu de soin pour yivre, 91. Ils sont duppez par un de leurs Prêtres, *là-même*. En moy consistent leurs richesses, 93. Leur croyance sur les Singes & sur les Rats, 102

Roy des Nègres, 71. 91. Combien de petits Rois lui sont tributaires, 75. Etendue de son Empire, *là-même*. Noms de ces Peuples, 76 sa nourriture, *là-même*. Comment on en approche, 161. Combien il est respecté & absolu, 163. Qui sont ceux qui ont le plus de liberté, 163. Combien il aime les presens, & qui sont ceux qu'on lui apporte, 164. Qui sont ceux qui donnent, 166. Combien il aime l'eau-de-vie, 165. Sa mauvaise foy & son peu d'équité, 166. *Et suiv.* Sa conduite lorsqu'il va en campagne, 170
Le Roy du Senegal, son nom & son caractere, 72. Combien il aime le Tabac & l'eau-de-vie. Sa maniere de l'épargner lors qu'elle diminue, *là-même*. Sa tyrannie envers ses Sujets & ses Voisins, 73. Sa suite, quels gens sont, *là-même*.

Chapitre II : LA PLACE DE LE MAIRE DANS LA
PERMANENCE DE L'IMAGE.

De même que l'information de Le Maire sur l'Afrique a été puisée dans des écrits antérieurs, son portrait du Noir emprunte de beaucoup à la tradition. Tous les thèmes exprimés précédemment sont réperables dans les écrits les plus anciens ; la chose étant connue nous le mettrons en évidence rapidement. Pourtant, le discours de Le Maire va se révéler original dans son contenu, par une accentuation des vices africains.

Nous essaierons ensuite de voir la place et le rôle de Le Maire dans la continuité historique.

I - L'ACCENTUATION DES VICES AFRICAINS.

La dévalorisation du Noir n'est pas un fait nouveau au XVII^{ème} siècle. Si Le Maire reprend des clichés antérieurs, il opère aussi un travail de sélection qui l'amène à accentuer les vices africains. Il est aidé aussi par sa rhétorique. Ceci oblige à poser le problème de l'intention.

1^o) Face aux écrits antérieurs.

Le Maire n'est évidemment pas le seul à dresser un sombre portrait du Noir, et il emprunte largement aux thèmes développés avant lui. Il existe d'ailleurs une longue tradition dans les écrits sur l'Afrique.

L'Antiquité a connu le continent et ses habitants à travers les textes d'Hérodote.

Le pays des "Garamants" est rempli de bêtes féroces. Certains "vivent de serpents, de lézards et d'autres reptiles", et quand ils parlent, "on croit entendre le cri des chauves-souris". Chez leurs voisins, les Auséens "les femmes sont en commun... et les deux sexes se voient publiquement à la manière des bêtes"(1).

Pline l'Ancien prend la relève avec son "Histoire Naturelle", suivi par Solinus au III^{ème} siècle, et d'autres.

Ils seront copiés pendant dix siècles (2). Ainsi, par exemple,

Davity fonde son jugement relatif aux vices des Africains, sur une citation de Salvien qui date du Vème siècle, mais se rapporte en fait à la province romaine d'Afrique (3). Salvien, prêtre à Marseille, les juge tous corrompus. Un autre auteur du temps le dit indignes d'un pays si magnifique car ils sont fourbes et menteurs (4).

Si ces textes se rapportent en fait à l'Afrique blanche, ils profitent par la suite au portrait du Noir, comme le prouve Davity ; cependant la fourberie reste aussi un privilège des Maures (5).

Avec l'arrivée de l'Islam jusqu'en Espagne, l'occident perd tout contact avec l'Afrique noire, pour près de dix siècles. Cet écran vient s'ajouter à celui que formait déjà le désert du Sahara. Aucune information neuve ne parvient, et les opinions émises par les Anciens sont les seules sources possibles. Cependant le monde Arabe reste en contact avec l'Afrique noire, surtout grâce aux géographes-voyageurs. Des hommes comme Ibn Tahir (Xème siècle), El Idrissi (1100-1165) et Ibn Batuta (1304-1377), parcourent plus ou moins la zone soudanaise et rapportent leur témoignage. Pour Ibn Tahir, les "Zanj... ont la peau noire, le nez plat, les cheveux crépus. Ils sont peu intelligents et comprennent fort peu de choses" (6). Mais les Arabes ont une bonne connaissance de l'intérieur, notamment des pistes caravanières.

Les relations de voyages de El Idrissi et Ibn Batuta ne furent connues que plus tard, El Idrissi n'étant traduit en latin qu'en 1619.(7).

La Renaissance redécouvre alors Plin, et six éditions de son "Histoire Naturelle" voient le jour entre 1450 et 1550, mais l'évènement est créé par un musulman converti, Jean Léon l'Africain.

Né à Grenade à la fin du XVème siècle, d'une famille musulmane, obligée de se réfugier à Fez après la prise de la ville par les Espagnols (1492), il parcourt la zone soudanaise en plusieurs fois et passe par Tombouctou, Gao, l'Egypte. Il visite selon ses dires, quinze royaumes noirs. En 1518, au retour de son

pèlerinage à La Mecque, il est fait prisonnier par des corsaires italiens. Il se convertit à la foi catholique et est baptisé par le pape Léon X, sous le nom de Jean Léon (1520).

Il compose en Italien une "Description de l'Afrique" qui n'est éditée qu'en 1550 à Venise, mais sa renommée date de 1556, année où Jean Temporal le publie à Lyon. Sa description est divisée en neuf parties dont seule la septième est consacrée au pays des Noirs.

Son information est méthodique, il a pris des notes et construit plus un traité de géographie qu'une relation de voyage. Son travail sert pour l'opinion européenne, de référence absolue pour les pays et les moeurs d'Afrique (8). Son jugement sur les habitants est donc capital.

Or celui-ci est dans l'ensemble défavorable.

Il est construit en deux temps. Un paragraphe énumère les vices des Africains "tous les Africains sont de vile nature..., brutaux..., larons..., ignorans..., couars..., timides". Les femmes vierges y sont très rares. Les Noirs sont jugés "fort ruraux, sans raison, sans esprit ny pratique" (9). Au Royaume de Borno, ils sont sans religion, mènent une vie brutale et ont leurs femmes en commun (10).

D'autre part, l'ensemble du portrait est ramassé dans son tableau général de l'Afrique : "les gens de la terre des Noirs sont des brutes sans raison, sans intelligence et sans expérience. Ils n'ont absolument aucune notion de quoi que ce soit... vivent comme des bêtes sans règle et sans loi" (11).

Léon l'Africain confirme donc ici, et amplifie dans une certaine mesure, les jugements négatifs de l'Antiquité.

Jean Temporal édite en même temps que Léon l'Africain, la relation d'un voyageur, capitaine vénitien au service des Portugais, Ca Da Mosto, qui reconnaît les côtes d'Afrique occidentale entre 1455 et 1463. C'est un journal de bord, s'intéressant avant tout aux côtes, avec les mouillages, les atterrages etc... Quelques notations sur les moeurs des Africains livrent une image, concordant avec la tradition : pauvreté réelle des rois, polygamie, mensonge et volubilité des Nègres. (12).

fin du XVII^e siècle, ne font souvent que reprendre Léon l'Africain et Ca da Mosto. Des relations de voyages en plus grand nombre commencent à paraître alors. Le Hollandais Dapper rapporte la paresse et la pesanteur d'esprit des habitants, jugés fort ignorants, ne sachant ni lire ni écrire (13).

Le Lyonnais La Croix copie sans vergogne Dapper et dans son traité, il fait du Noir un être ayant "les épaules larges, les bras gros, les mains grandes" mais "l'air sombre et farouche comme leur esprit" (14). Ils sont avant tout "bons receleurs" et "adroits larrons". La polygamie n'est à ses yeux qu'une manière "d'assouvir la licence de ces peuples brutaux" (15).

Des voyageurs comme Villaud de Bellefond, Froger reprennent les défauts attribués aux Nègres par la tradition: mensonge, vol, cupidité, et les compilateurs abondent dans ce sens. Avant La Croix, le père Boussingault stigmatisait l'esprit des Noirs "si ignorants qu'ayant abondance de lin ils manquent de toile". Ils ignorent tout "des lois et de la médecine...", et surtout sont "nés à l'esclavage" (16).

Les missionnaires comme Alexis de Saint Lô, et le père Gaby se préoccupent des mœurs sexuelles des Africains; ils trouvent ceux-ci "plongés dans toutes sortes de vices", vautés "dans les plaisirs sensuels", pratiquant une "débauche sans modération et sans pudeur..." (17).

Nous arrêterons là cette énumération qui montre deux choses.

Tout d'abord, le jugement négatif porté sur les Noirs s'ancre dans une longue tradition, alimentée et confirmée à différents instants de l'histoire. Elle justifie l'opinion d'un historien, selon laquelle "longtemps avant d'avoir visité eux-mêmes l'Afrique, les Français ont porté un jugement négatif sur les Africains" (18).

D'autre part, on voit que Le Maire n'innove en rien en construisant son portrait du Nègre. Il ne fait que reprendre, comme pour son information, disons "objective", sur le pays, les dires antérieurs. Il est possible de repérer avant lui, tous les axes dévalorisants qu'il développe.

Pourtant, comparé à ses prédécesseurs, le portrait moral donné par Le Maire diffère sur un point essentiel. Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, on ne peut pas repérer une quelconque connotation morale positive dans son texte. Or, si les traités de géographie, les relations de voyage du XVII^e siècle et d'avant, sont extrêmement critiques sur ce plan, ils laissent toujours transparaître quelques adoucissements et attribuent de bonnes qualités aux Africains. Détaillons les.

Aux XVI^eme siècle, Léon l'Africain compose un paragraphe entier sur les vices des Africains, mais il est précédé d'un article aussi long sur leurs qualités. Ainsi, "les Noirs mènent une bonne vie et sont de fidèle nature, faisant volontiers plaisir aux passants". "Très francs", ils sont aussi "fort modestes", et leur esprit est tout à fait apte à la disputation, car ils "ont en grand honneur et révérence les hommes doctes et religieux, ayant meilleur temps que tout le reste des autres peuples..." (19). Le temps qui ne leur est pas compté, est ici un avantage appréciable.

Sur le thème de la paresse, certains voyageurs sont aussi plus réservés. Ainsi Dapper les juge certes "paresseux pendant tout le cours de l'année", mais pas au "temps des semailles et moissons", où alors "ils travaillent tous, riches et pauvres sans exception" (20). La Croix plagiaire de Dapper n'oublie pas cette phrase dans son traité (21).

Même quand il les juge fainéants, Dapper donne une exception majeure: "hormis que la nécessité les presse..."

Davity, lui les trouve adroits et "fort bons ouvriers" (22).

Villaud de Bellefond leur reconnaît aussi des qualités d'esprit, du jugement, de l'adresse et du goût pour les manières civiles (23). François de Paris trouve les Nègres de Gambie "affables, amy du paisible commerce", et souligne leur tempérance "on ne voit point ces gens se saouler d'eau de vie" (24). Ce voyageur qui suit les traces de Le Maire, ne généralise donc pas comme ce dernier.

Le père Alexis de Saint Lô ouvre quant à lui, sa relation

sur cette phrase : "vous verrez par la suite de ce discours combien l'air est bon et les Nègres humains." Il ne voit d'autre part aucune différence entre eux et le reste de l'humanité puisqu'ils sont sujet à la mort comme les autres (25).

Enfin les Etats politiques ne sont pas toujours décrits même par ceux qui ont effectivement voyagé dans la région. Boussingault, on l'a vu, parle des richesses en or du Roi fort puissant des Jaloffes (26). Mais l'opinion du compilateur est aussi corroborée par celle du missionnaire Gaby qui parle des "royaumes pas moins éclatants à leurs manières que ceux du Mogol et de la Chine". Son introduction en forme de dédicace, annonce qu'aucune partie du Monde "n'a point de raretés et de merveilles qui soient plus dignes de votre louable curiosité"(27).

Comme Le Maire, mais plus franchement que lui, les voyageurs sont unanimes à reconnaître l'extraordinaire hospitalité de ces gens, ainsi que leur bravoure. Même un homme, fortement engagé dans la traite constate : "ils ont de l'esprit" (28). Un autre leur trouve des traits forts réguliers, de la fierté et de la douceur (29).

On le voit, il n'est pas de voyageurs et plus généralement de personnes ayant écrit sur l'Afrique qui n'aient, quelle que soit leur motivation profonde, adouci leur portrait moral du Nègre - globalement pessimiste c'est certain - par quelques connotations valorisantes.

Le texte de Le Maire modifie alors ce portrait en retirant les références positives de l'image traditionnellement ambiguë. A ce titre, on peut parler d'une accentuation des vices africains, et donc du cliché général, dans un sens défavorable au Nègre.

Cette accentuation s'accompagne d'un effort de démonstration repérable dans le discours même du voyageur.

2°) Les procédés démonstratifs.

La vision générale de l'Afrique et des Africains qui émane de la relation de Le Maire, est un constat unilatéral défavorable. C'est l'aspect humain de la description qui regroupe l'ensemble de l'argumentation. Le Nègre en tant qu'être

soient mises en évidence des contreparties originales et valorisantes. Cet aspect constitue déjà une remarquable singularité, et permet de traduire le discours de Le Maire en terme d'intention. Il ne semble pas que ce soit un hasard si seules les références négatives ont été retenues par l'auteur. D'autant que son effort démonstratif peut se repérer en d'autres instants.

La manière de traiter la comparaison des Nègres et des Maures est l'un de ces instants.

Le Maire n'est pas le premier à repérer la région du Sénégal comme une zone de transition. Dans l'édition de Ca da Mosto en 1556, on peut lire déjà le début de la confrontation "Et me semble fort étrange et admirable que de là le fleuve, tous les peuples sont très noirs, grands, gros, de belle taille bien formés, le païs verdoyant peuplé d'arbres et fertile; et deçà les habitants se voient maigres, essuis, de petites stature le païs sec et stérile." (30)

Le capitaine vénitien est frappé par le fait que le physique des hommes semble s'accorder à la richesse de leurs pays respectifs.

Le Maire reprend cette comparaison et fait quelques rajouts significatifs qui orientent le rapprochement d'une manière différente.

Il y ajoute des jugements moraux. Face aux Maures, qualifiés de Blancs, réputés hommes d'esprit et vivant en complète liberté, il présente les Nègres comme sans génie, soumis chez eux à un esclavage perpétuel.

En complétant le tableau de Ca da Mosto de cette façon, il place le problème sur un plan humain : on ne confronte des pays et leurs habitants, mais maintenant les qualités morales respectives de deux types d'individus.

La surprise de Ca da Mosto ne transparait plus, et laisse la place à une sorte de comptabilité, un jeu intellectuel qui expose un pour et un contre.

Le Maire procède également d'une façon tout à fait remarquable quand il veut démontrer un mauvais penchant des Africains. Il utilise à plusieurs reprises des anecdotes.

Pour montrer la perfidie des Noirs, il argumente sur le thème de l'esclavage. Dans un premier temps, il énonce la règle générale : "ils se vendent l'un l'autre sans égard aux degrés du sang, en sorte que le père vendra son fils et le fils son père et sa mère. Ils prennent prétexte d'engager ceux qu'ils veulent vendre, à les aider à porter quelque chose à l'habitation, et quand ils y sont, ils les livre à quiconque en veut..." Il vérifie ensuite par l'exemple la loi énoncée : "Voici à cette occasion une aventure arrivée il y a quelque temps, qui vérifie ce que je dis". L'anecdote est un temps fort de l'argumentation. Elle suit exactement les propositions de la loi. Premièrement un père "misérable(s) forma le dessein de vendre son fils" : on vérifie que les parents vendent leurs enfants. Deuxièmement le fils se doute de quelque chose, vend son père et quand celui-ci se voit mettre les fers aux pieds, il "se tourmente, dit que l'autre est son fils, celui-ci le renie" ; on vérifie que les fils vendent leurs parents. L'aventure s'accorde parfaitement à l'opinion (31).

Quand il s'agit de démontrer l'iniquité des Rois Nègres, Le Maire fait encore appel à l'anecdote, après avoir annoncé "...il arriva une plaisante chose qui montre bien ce que peuvent les présents sur ces princes et combien ils ont peu d'équité". Suivent quatre pages énonçant le conflit entre le fils d'un défunt seigneur, et son oncle "pour la succession d'une très médiocre souveraineté". Le Roi, en arbitre, rend une première sentence et accorde le royaume au fils du défunt. A cette occasion, Le Maire fait parler le roi, "il dit d'un air plein de gravité : Dieu vous l'a donné, je vous le redonne après lui" (32). On retrouvait le même pathétique lorsque le fils vendait son père et que leur dialogue était suggéré. L'anecdote se termine sur un renversement de situation : le part de l'oncle ayant fait les plus beaux cadeaux au roi, le jeune seigneur est débouté de ses droits. Les Griots alors "louèrent celui qu'ils venaient de blâmer". La conclusion clôt le récit : "Telle est la perfidie du Prince et de ses sujets" (33).

La dénonciation de la paresse est un des temps fort du portrait moral du Noir. Or, on l' a vu, Le Maire utilise aussi l'anecdote pour démontrer son propos. Lorsqu'un marabout se rend maître du pays, il promet "de faire rapporter leurs terres en abondance, sans qu'ils prissent la peine de la cultiver". C'est cette promesse, "convenable à leur paresse", dit Le Maire, qui fait adhérer les populations au projet du marabout (34). Le détournement est ici flagrant, et nous l'avons déjà souligné (35).

D'autres anecdotes viennent aider Le Maire dans son projet. Exemple, celle d'un gentilhomme "d'assez grande taille" qui reste coincé dans l'ouverture d'une case, car ayant "passer la moitié du corps...il demeura sans pouvoir rentrer ny sortir". Le passage est construit aussi en forme de démonstration. L'aventure décrite vient à l'appui d'un énoncé qui précède : "ils ont quelquefois des maisons dont l'ouverture est si petite qu'on est étonné qu'ils y puissent entrer et sortir..." Le ridicule de la situation rejaille sur les Nègres, considérés comme incapables d'améliorer cet état de fait, puisque quelques lignes plus loin la conclusion est : ils "contribuent eux-mêmes à leur misère par leur peu d'industrie" (36).

Deux autres moments associent dévalorisation et ridicule. Malgré la chaleur, Le Maire note que dans les cases "ils font encore du feu...accompagné de beaucoup de fumée", et l'explication qu'il donne est : "cette incommodité est pour eux un agrément, car ils veulent de la fumée" (37). La volonté de ridiculiser ce comportement, en lui enlevant sa signification - il s'agit en fait de se protéger des moustiques - pourtant connue par d'autres auteurs, paraît indéniable. Quant il nous entretient de l'activité des forgerons, Le Maire qualifie le feu : "ils y emploient un si petit feu qu'à peine y pourrait-on cuire un oeuf", ce qui ne manque pas de déprécier ces artisans (38).

Ainsi, outre le déroulement du discours, organisé et plus ou moins analytique, que nous signalions au début de

bon moyen de démontrer une opinion. La généralisation à partir d'un exemple s'en trouve facilitée.

3°) L'intention.

L'ensemble de ces remarques nous amène à considérer la relation de Le Maire sous un angle nouveau. Il semble que le message prioritaire adressé au lecteur soit, à travers son portrait moral, la dévalorisation du Noir. Le voyage ne serait plus qu'un prétexte.

Dans ce cas, pourquoi cette volonté ? qu'est-ce qui justifie un tel effort de démonstration ?

L'opinion traditionnelle qui attribuait à la première décennie du XVIIIème siècle, le démarrage de la grande traite négrière, de l'exploitation maximum du trafic, paraît devoir être quelque peu modifiée. Des historiens reculent d'un certain nombre d'années à la fois l'intensification du commerce des esclaves, et la place privilégiée de ceux-ci dans les échanges avec les roisindigènes (39).

A la fin du XVIIème siècle, l'Afrique se trouve chargée de fournir une main d'oeuvre importante pour soutenir l'activité économique de la France aux Antilles, avec pour axe majeur l'industrie sucrière. Devenue monoculture dès 1690, la canne à sucre nécessite une main-d'oeuvre nombreuse, et la réduction en esclavage de certains hommes s'avère indispensable.

L'irruption de ce mode d'exploitation antique dans le monde moderne a surpris beaucoup d'historiens. Longtemps on a pensé qu'il était anachronique, et ne pouvait être de ce fait économiquement rentable. Des analyses plus récentes tendent à prouver que le système a vécu parce qu'il était effectivement payant. Une partie du démarrage économique de l'Europe et de sa richesse peut alors être imputé à la traite négrière (40).

L'utilisation des Noirs comme esclaves n'est pas une invention des traitants européens. De l'Antiquité jusqu'au XVIIème siècle, on trouve des esclaves noirs dans les pays qui sont en contact avec l'Afrique. Mais l'ampleur que prend le trafic après 1690 ne peut manquer de poser des questions aux contemporains. (41)

Le territoire français ne connaît pas l'esclavage. Quelques Infidèles, quelques Noirs sont employés dans les galères royales mais en tant que bagnards, ce qui est différent. Des Noirs sont présents en France, dans les ports notamment où ils occupent de petits emplois.

Au XVIème siècle, un armateur de Bordeaux tente de vendre quelques Noirs dans la ville, mais il doit les remettre en liberté sur intervention du Parlement, alléguant que l'esclavage n'existe pas en France.

Jusqu'au début du XVIIIème siècle, tout esclave foulant le sol national était immédiatement déclaré libre (42). En 1716, la législation change en même temps qu'est remplacé l'ensemble de l'administration de Louis XIV. Les nouveaux hommes en place permettent aux colons d'être accompagnés, en France, de leurs esclaves, sans que ceux-ci puissent prétendre à la liberté. Ce changement d'attitude est plus dicté par des préoccupations politiques que par un changement de mentalité (43).

Donc, dans les années qui voient la parution de la relation de Le Maire, il est évident que les Français sont engagés dans un processus d'exploitation intensif de l'homme avec une finalité économique. En un mot, engagés dans l'esclavage qui conserve une sombre réputation dans les mentalités. La rencontre des faits avec l'univers mental des contemporains s'est-il accompagné d'une interrogation ?

C'est ce que pense R. Mercier : le commerce et la possession des esclaves devient un "cas de conscience" dans les toutes dernières années du XVIIème siècle. (44).

Il ne faut pas exagérer ce "cas de conscience". Les termes même employés par cet historien paraissent trop forts, et nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que l'esclavage ne pose pas de problème moral aux XVII et XVIIIème siècles (45). Néanmoins si les prises de positions contre l'esclavage, les réflexions de type humanitaire restent relativement marginales, on peut estimer que le climat intellectuel est à la réflexion, surtout en cette fin de siècle où l'activité négrière de la France, intensifiée, ne peut échapper à l'opinion publique.

Déjà, en 1667, JB du Tertre, dans son "Histoire générale des Antilles" s'étonne de la proscription qui touche les Africains : "je ne sais pas, dit-il, ce que cette nation a fait, mais c'est assez que d'être noir pour être pris, vendu, et engagé à une servitude fâcheuse qui dure toute la vie" (46).

En 1698, un docteur de Sorbonne, Germain Fromageau fait paraître un "Dictionnaire des cas de conscience", où il déclare que l'esclavage par droit de guerre est injuste, par condamnation légale tyrannique, et par achat illégitime. Les "Conférences Ecclésiastiques de Paris", rédigées un peu plus tard, élèvent aussi quelques timides objections.

Autre fait, que l'on peut juger révélateur, est la réédition en 1698, des écrits de Las Casas, évêque dominicain du Mexique au XVIème siècle, vitupérant les massacres des populations locales (47).

L'acte juridique qui règle officiellement la pratique de l'esclavage, peut aussi fournir un argument en faveur de l'existence d'une réflexion sur ce problème. En 1685, Colbert donne un statut aux esclaves des Antilles, par l'édit appelé Code Noir. Face à toute une série de mesures et d'interdictions qui font de l'esclave le bien meuble, la chose, la propriété de son maître, on trouve, quand c'est l'homme qui est considéré et non l'outil de production, quelques décisions plus libérales. Un maître peut épouser l'esclave dont il a eu des enfants, et son acte affranchit la femme et l'enfant. Dès qu'il a vingt ans, le maître peut affranchir ses esclaves, sans en rendre compte à personne, et les affranchis possèdent alors les mêmes droits que les hommes nés libres (48).

Il est certain que la traite négrière n'a pas, à la fin du XVIIème siècle, soulevé des tempêtes de protestation. Les quelques éléments que nous avons relevés sont plus révélateurs de la diversité du siècle et de son ambiguïté, que d'une prise de conscience de l'opinion publique. D'ailleurs l'Afrique intéresse peu le public (49).

Pourtant si on met en parallèle le contexte (accentuation de la traite); et le caractère volontairement démonstratif de la relation de Le Maire, on est tenté de voir un lien entre les deux.

L'intense dévalorisation du Nègre exprime un alibi, fait officieusement de soutien psychologique pour excuser ou expliquer la réduction en esclavage de ces hommes.

On comprend que les deux temps majeurs du travail de Le Maire soient une critique morale de l'individu et une critique du milieu politico-économique.

En rabaissant l'individu on supprime certains remords de conscience. Pour un maximum d'efficacité, Le Maire axe sa critique morale sur ce qui passe alors pour une tare ineffable, la paresse. Il accumule les vices, et souligne à plusieurs reprises l'absence d'esprit (du bel esprit ?) des Nègres. Là où on répugnerait à asservir un homme de bonnes manières, les scrupules s'atténuent si cet homme est un être tout en muscles, un balourd sans intelligence.

En donnant d'autre part du pays du Nègre une image de pauvreté économique et de tyrannie politique, on excuse le fait d'enlever ces hommes à leur terre, on en minimise les conséquences. On sous-entend aussi qu'ils sont habitués à vivre dans l'esclavage.

Il ne faut pas oublier qu'en 1684 déjà, Bernier donnait une classification de l'humanité où le Noir se retrouvait seul, face au Blanc et à l'Indien réunis (50).

Bien sûr, on l'a dit, tous les jugements négatifs sur l'Africain datent de bien avant Le Maire.

Cependant si on admet que son image d'ensemble de l'Afrique et de l'Africain est volontairement orientée, on comprend qu'il est intéressant de voir quelle a été l'influence de la relation de Le Maire. D'autant qu'elle ne nous semble négligeable.

II - LA PLACE DE LE MAIRE DANS LA TRANSMISSION DES CLICHES.

1°) Godefroy Loyer plagiaire de Le Maire.

En 1714, un père dominicain Godefroy Loyer, faisait paraître "Relation du voyage du royaume d'Issigny". Loyer fait partie de l'expédition qui en 1701 ramène sur la Côte d'Ivoire, le prince noir Aniaba, fils présumé du roi d'Issigny, petit royaume noir de Guinée. Aniaba est arrivé à Paris en 1688, accompagné par deux frères prêcheurs qui avaient lancé une oeuvre d'évangélisation dans cette région, parallèlement aux projets d'installation de la Compagnie de Guinée. Ces derniers échouent mais en avril 1701, une nouvelle tentative est amorcée. Les Dominicains n'ont pas non plus abandonné leur projet. Un décret de la Congrégation de la Propagande nomme le père G. Loyer, préfet apostolique de la Mission de Guinée. Celui-ci reste à Issigny jusqu'en mars 1703, date à laquelle il profite d'un navire portugais pour essayer de rejoindre la France. La situation du comptoir est en effet désastreuse. Mais Loyer, après de multiples aventures entre Brésil et Antilles, ne parvient en France qu'en 1706. Malade, il se retire dans son couvent de Rennes et écrit le récit de son voyage à Issigny (51).

Son ouvrage ne traite cependant pas uniquement de la région d'Assinie. Il consacre de nombreuses pages aux îles Canaries et au Sénégal où il fait relache. Or comme l'a déjà signalé un article de Notes Africaines, toute cette partie du récit de Loyer est extraite, parfois mot pour mot, du texte de Le Maire. Même l'iconographie reste celle de Le Maire (52). Ce point est acquis : Loyer en 1714, concernant cette partie de l'Afrique Occidentale, reproduit le message donné par Le Maire en 1695, bien qu'il nous dise dans sa préface avoir composé sa relation non "sur le témoignage d'autrui, mais sur celui de (s)es yeux" (53).

Pourtant, il faut aller plus loin, et comparer le texte de 1714 avec celui de 1695. Sur certains points nous pensons pouvoir relever, là encore, une accentuation de l'aspect péjoratif du témoignage, une nouvelle aggravation de l'image des Africains.

double valeur du témoignage où le savoir, l'héritage mental des siècles précédents vient heurter le vécu.

Nous pouvons donner quelques exemples de ce gauchissement du témoignage.

Gauchissement dans les mots d'abord. La préface de G. Loyer est sans nuances ; copiée en grande partie sur celle de Le Maire, elle présente aussi un passage annonçant le contenu du récit. "On sera sans doute surpris d'y voir des Royaumes dont les Monarques sont des paysans, des villes... faites que de roseaux... et surtout des peuples qui vivent sans soin, qui parlent sans règle, qui négocient sans écriture, qui marchent sans habits..." (54). On reconnaît ici certains thèmes développés par Le Maire, et qu'il annonce aussi dans sa propre préface. Mais tandis que Le Maire axait son avant propos sur le pays, les animaux, les habitants, Loyer n'annonce lui que des travers excécrables propres aux Noirs. Alors que Le Maire reste vague, impersonnel, voire modéré - "on y trouvera la perfidie de ces peuples... leur misère faute d'industrie et de prévoyance..." - Loyer accentue dès sa préface la dévalorisation des Noirs. Nous avons cité un passage qui parle de ces peuples en général, mais les mots suivants sont encore plus durs "les uns s'établissent dans les rivières comme des poissons, et les autres dans des trous comme des vers, dont ils ont la nudité et presque l'indifférence" (55).

A diverses reprises, le vocabulaire dévalorise l'habitat. On se rappelle l'épisode rapporté par Le Maire concernant l'entrée des cases : l'ouverture en est si petite qu'un gentilhomme qui "quoiqu'il rampât comme un serpent" en resta prisonnier (56). Loyer reprend cet épisode en s'attribuant le rôle de la victime. Fait notable, la référence au serpent change de destinataire : les Nègres "se glissent en rampant pour y entrer ventre à terre, comme des serpents" (57). Un autre exemple commun est le passage sur les lits, que Le Maire juge "encore moins commodes que leurs maisons" (58), mais que Loyer trouve "encore plus grotesque que leur maison" (59). De même celles-ci rappellent à Loyer les ruches et les glacières de France.

Il serait faux de dire que l'ensemble de l'image donnée par Loyer, accentue le côté négatif du portrait du Noir. Il lui arrive, dans cette partie de son récit directement inspirée de Le Maire, de souligner le bon esprit des Nègres, voire même leur désir de travailler; "tous savent quelques métiers pour gagner leur vie" (60). Mais en homme d'Eglise, Loyer s'attarde plus sur les moeurs sexuelles des Nègres, et surtout des Nègresses. La même évolution du vocabulaire s'observe alors par rapport à Le Maire.

Pour ce dernier, "les caresses des Blancs plaisent beaucoup" aux femmes, qui ne leur "accordent point de faveur pour rien". Même "les hommes tiennent à honneur qu'un Français couche avec leur femme, leurs soeurs, ou leurs filles..." et souvent même "font des avances". Le même discours est repris par Loyer, accentué :

"Elles aiment éperdument les Blancs... les maris ne sont point jaloux de leurs femmes... au contraire ils les prostituent volontiers et pour fort peu de chose, aussi bien que leurs soeurs et leurs filles dès leur plus tendre jeunesse..." (61).

Avec Le Maire, le doute était encore permis. Bien sûr cette prétendue licence était bien mise en parallèle avec une idée de prostitution ("pas de faveur pour rien"), mais le mot n'était pas prononcé. Chez Le Maire c'est d'abord le mythe de la liberté sexuelle hors d'Europe que l'on perçoit, tandis que chez Loyer c'est le jugement moral dévalorisant qui l'emporte.

La nudité des habitants de l'Afrique, notée à quelques reprises par Le Maire, mais sans insistance outrancière est plus remarquée de Loyer. S'il la dénonce, il introduit aussi un critère de relativisation, une référence aux Européens absents du texte de Le Maire. Ce que l'on pouvait sous-entendre dans le texte de ce dernier, la supériorité de l'homme habillé sur l'homme nu, se trouve, en 1714 clairement exprimé :

"lorsqu'ils se trouvent avec les Blancs, ils couvrent par honte leur nudité d'un pagne" (62).

L'Européen se trouve installé comme norme de référence. L'habit devient clairement un critère de jugement. Le Maire n'allait pas aussi loin.

d'exprimer plus explicitement les dires de Le Maire. Celui-ci parlant de l'immense respect dû au roi, l'attribue à la "sévérité" du monarque. Loyer parle lui de sa "conduite barbare" qui "a tout imprimé de terreur" ses "propres sujets" (63).

D'autre part la comparaison des deux auteurs fait apparaître le rôle de la compilation dans la transmission des clichés. La partie prise à Le Maire occupe à peine un tiers du récit de Loyer. Les deux tiers suivants intéressent une autre partie de l'Afrique, la côte de Guinée. Là, Loyer a effectivement séjourné, auprès des Africains, et donne donc un témoignage vécu, plus sincère sans doute que les lignes empruntées à Le Maire.

Or quelques indices montrent la force des écrits antérieurs. Loyer reprend tels quels les jugements exprimés par Le Maire sur les Nègres du Sénégal, et entre parfois en désaccord avec son propre vécu, celui qu'il donne par la suite à Issyngy.

Ainsi les maisons de paille, les rûches, font place plus au Sud à des cases "joliment travaillées... pas rondes comme chez le roi Damel mais bien carrées". Pourtant elles sont aussi faites de roseaux, mais pour Loyer elles s'approchent sans doute plus de l'habitat européen : quelques-unes ont deux étages et une porte plus haute (64).

De même, lorsque près de Rufisque Loyer notait l'emploi de la fumée de bois vert dans les cases il le faisait à l'instar de Le Maire ; "cette incommodité, qui nous est insupportable, est pour eux un agrément dont ils ne se peuvent passer" (65).

Or, peu avant d'arriver à Issyngy il constate une pratique identique, dont il donne cette fois-ci la raison : "beaucoup de fumée pour chasser les maringouins mousquittes et autres importuns insectes, qui ne les laisseraient jamais en repos" (66).

Loyer ne parle pas de l'esprit des Nègres du Sénégal, les jugeant seulement "docile" et "grand menteurs". A Issyngy, "ils ont un esprit et un jugement exquis", quoique non moins grands voleurs.

Il est sûr que ces quelques exemples ne constituent pas une véritable démonstration. Ils sont simplement les révélateurs d'une puissance, celle de l'héritage intellectuel issu des écrits antérieurs. Même lorsque le vécu vient contredire le cliché, ce dernier reste le plus solide. L'ensemble du témoignage de Loyer laisse une image tout à fait dégradante des Noirs. Les thèmes développés par Le Maire se retrouve chez son plagiaire, mais on peut également suivre dans le XVIIIème siècle quelques indices issus directement de cette "Relation du voyage du Sieur Le Maire". Enfin un rapide sondage va nous révéler l'ampleur de la permanence des manières de penser.

2°) La filiation de Le Maire.

On l'a montré rapidement, les idées qu'exprime Le Maire sur les vices des Africains puisent largement dans une tradition qui remonte même à Hérodote. Les écrits des Anciens ont été renforcé par les dires des géographes arabes, dix siècles plus tard, puis confirmés par les relations de voyages de Léon l'Africain et de Ca Da Mosto au XVIème siècle, puis par celles du XVIIème siècle.

L'impact du récit de Le Maire sur les mentalités collectives ne doit pas se mesurer en considérant uniquement l'édition double de 1695. Son texte presque intégral est reproduit en 1714 dans la relation du père Loyer. Celle-ci est rééditée en 1740, à Paris toujours, et se conforme tout autant au texte et à l'iconographie de 1695. Le message de Le Maire couvre ainsi un demi-siècle.

Mais il y a plus. En effet, Godefroy Loyer est une des sources du père Jean Baptiste Labat (1663-1738), (68), voyageur et missionnaire aux Antilles, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique - où il n'est jamais allé - ou sur les îles. Le contact qu'il a eu avec les esclaves noirs employés dans les sucreries est sa seule expérience du monde africain. Il publie cependant "Nouveaux Voyages aux îles" en 1722, après "Nouvelle relation de l'Afrique occidentale" en 1728.

Loyer fait partie de ses sources, ainsi que les rapports de Chambonneau, La Courbe et Brüe (69).

Labat peut être considéré comme un bilan des connaissances du XVII^{ème} siècle sur l'Afrique (70). Il demeure pour le XVIII^{ème} siècle l'une des sources principales pour alimenter une éventuelle curiosité sur le continent noir, avec les ouvrages de l'abbé Demanet.

Or Labat reprend tous les clichés développés précédemment. Il décrit la tyrannie des rois, "leur tempérament chaud" et l'impudeur des danses (71). Il porte son effort sur le portrait moral du Noir, et cherche à démontrer que l'esclavage est le "moyen infaillible et l'unique qu'il y eut pour inspirer... et les faire persévérer jusqu'à la mort dans la religion chrétienne" (72).

Labat et Loyer sont deux personnages essentiels qui fixent une image dégradée de l'Africain. Labat, souvent réédité, ancre puissamment les clichés dans la mentalité collective des Français (73). Ainsi, à travers le relai du père Loyer, le Sieur Le Maire voit son récit étendre son influence sur le siècle des philosophes.

Ces derniers ont puisé largement dans les écrits du XVII^{ème} siècle dès qu'il s'agissait de parler des pays étrangers. Ainsi Montesquieu réemploie Tavernier pour fournir de la matière aux "Lettres Persanes", ainsi Labat et Loyer servent de référence aux auteurs de l'Encyclopédie pour les articles Nègres, Afrique, etc...

Et soudain Le Maire réapparaît, au tournant d'une phrase. S'inspirant de Labat, Diderot présente un roi nègre, dans son article Sénégal : "ce n'est qu'un misérable qui le plus souvent n'a pas de mil à manger et qui pille les villages de son domaine" (74). C'est exactement ce que Le Maire dit du roi Brak : "tout souverain qu'il est, c'est un misérable qui le plus souvent n'a pas du mill à manger..." (75). La syntaxe même traverse le siècle.

La syntaxe, et aussi la comparaison développée par Le Maire entre les Nègres et les Maures, que l'on retrouve presque intacte dans l'Encyclopédie (ed. 1765) : la rivière

du Sénégal "sépare les Maures bazanés d'avec les Nègres, de façon que d'un coté du fleuve sont les Maures jaunâtres et de l'autre des hommes parfaitement noirs ; les premiers sont errants et libres ; les Nègres sont sédentaires et ont des rois què les font esclaves. Les Maures sont petits, maigres, d'un esprit fin et délié ; les Nègres sont grands, gras, sans génie."

De même que Le Maire employait des phrases toutes faites pour exprimer ses opinions, juste retour des choses, les encyclopédistes utilisent, surement sans le savoir, la syntaxe de notre voyageur.

Les relations de voyage du XVIIème siècle prennent alors une place singulière dans la transmission du savoir et des clichés. "Les voyages ont certainement eu une influence s'exerçant surtout par la répétition de quelques idées", dit G. Atkinson, relevant aussi l'ascendant des relations de voyage sur les philosophes du XVIIIème siècle. Il fait même de celles-ci "l'une des causes" de leur rationalisme (76).

3°) De formidables permanences.

Au XVIIIème siècle, les philosophes consolident l'image léguée par les époques précédentes (77). Le désintérêt pour l'Afrique subsiste d'ailleurs, surtout parce que les explorations sont limitées, le continent restant impénétrable et dangereux (maladies).

Les grands auteurs, comme les moindres, reprennent les clichés anciens. Pour Montesquieu, dans l'Esprit des lois "la plupart des peuples de la côte d'Afrique sont sauvages ou barbares" (78) et dans les Lettres Persannes "les petits rois... vendent leurs sujets" (79). Pour Voltaire, "un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur ; ce négoce démontre notre supériorité ; celui qui se donne un maitre est né pour en avoir" (80). Le thème de la tyrannie déssert beaucoup les systèmes politiques africains. Au XIXème siècle, l'Europe viendra délivrer les Noirs de la tyrannie de leurs rois... Plus tard, Buffon, dans son "Histoire Naturelle" nous apprend que la "débauche sexuelle

les epulse", que les terres riches ne sont pas cultivées, que les Noirs sont privés de "génie".

Le supplément de l'Encyclopédie (1780) récapitule ce que le siècle a retenu de l'Afrique : "le gouvernement est presque partout bizarre, despotique... Ces peuples n'ont pour ainsi dire que les idées d'un jour, leurs lois (sont) une morale avortée... une habitude indolente et aveugle. On les accuse de férocité, de cruauté, de perfidie, de lâcheté, de paresse. Cette accusation n'est peut être que trop vraie" (81).

Dans sa réédition de 1759, le Dictionnaire de Moreri est encore plus vif dans le raccourci. Dans son article Nègre, l'activité des populations est décrite d'une phrase "la plupart des Nègres se font continuellement la guerre", et l'article Négritie, nous présente les Nègres dans le vocabulaire familier de Le Maire : ils "sont brutaux, impudiques, paresseux, grossiers, ignorants" (82).

Les voyageurs perpétuent aussi l'image : le père Deglicourt, préfet apostolique, est de passage à Saint Louis en 1778-79. Les gens s'en sont pas instruits, dit-il, "on peut facilement en venir à bout pour les convertir". Le roi Brac, "tout noir" et "couvert d'un mauvais pagne" reçoit le duc de Lauzun ; "on ne peut rien voir de plus risible" (83) que cela. A côté des Nègres, insolents, paresseux... les Maures montrent beaucoup de finesse et de fierté... (84). La comparaison n'est pas neuve.

Un célèbre voyageur, Mollien, parcourt en 1818, la même région que Le Maire, puis s'enfonce dans l'intérieur. On voit ici encore surgir les mêmes appréciations développées déjà chez Le Maire.

Sur l'imprévoyance des populations : "le peuple de Cayor... réfléchit peu, ne pense jamais à l'avenir pour ses besoins." Sur leur paresse : après la récolte, "les Nègres Iolofs restent pendant neuf mois couchés sur leurs nattes", tandis que la région "offrirait cependant d'assez grandes ressources à un peuple qui serait plus industriel..." (85). Sur le mariage : "Doit-on appeler mariage une union presque fortuite où l'on peut quitter le lendemain la femme que l'on a prise la veille ?"

d'ailleurs "la pudeur n'est pas une vertu qui brille chez les femmes de ce pays", et lors des danses, "la lascivité préside à ces jeux" (86). L'amour n'existe pas ici, car on "achète les femmes : c'est un objet de spéculation pour les parents" (87). Le thème de la tyrannie est lui aussi superbement illustré par un passage ; Mollien se rend auprès du roi Damel ; face à lui, il laisse échapper son sentiment, "la vue d'un tyran, quelque soit sa couleur, inspire toujours un certain frissonnement : j'avoue que je ne pus m'en défendre". Pourtant le Damel était bien déchu à cette époque. L'imaginaire se mêle alors à la réalité ; "sa voix est douce, mais son regard a quelque chose de rude et de farouche"... (88).

Nous pouvons poursuivre notre sondage, au XIXème siècle. Le dictionnaire républicain, le Grand Larousse Universel du XIXème siècle, possède un article nègre édifiant. Il débute par une étymologie qui montre que le champ sémantique du mot noir, est depuis longtemps à connotation négative : noir, ténébreux, "la mort du jour", d'une racine sanskrite signifiant détruire, périr. Une série d'exemple suit, où l'on relève avant tout le mythe de la frénésie sexuelle : l'amour excite chez les Nègresses des transports inconnus partout ailleurs... La définition arrive ensuite avec les explications suivantes : les Nègres ont les sens très développés, ils sentent beaucoup mais réfléchissent peu ; ils s'abandonnent à leur sensualité avec une espèce de fureur ; quelques philanthropes ont essayé de prouver leur intelligence, mais quelques cas ne suffisent pas à prouver l'existence chez eux de grandes facultés intellectuelles (89).

On n'est pas éloigné de l'expression "niais et sans génie" de Le Maire.

Enfin, tous les critères de jugement et leurs conséquences dans la construction des clichés sur l'Africain, que Le Maire a révélé, se retrouvent jusqu'à nos jours.

R. F. Guilcher, père des Missions Africaines, publie en 1956, "Missions Africaines", pour le centenaire de la société des Missions Africaines de Lyon (90). Après l'historique, la deuxième partie s'intitule "l'oeuvre continue", et la troisième prétend présenter la "terre africaine", pour permettre

peut être une première approche du novice. On nous décrit le milieu humain, avec les Peuls qui "appartiennent à la race blanche", les Noirs caractérisés par "l'écrasement du nez, l'ouverture des narines... les cheveux crépus". Il faut distinguer entre l'homme des plaines et l'homme des forêts : "le sylvestre" a "un torse exagéré, les jambes courtes, ... une grosse tête" ; l'homme des plaines est "physiquement mieux proportionné" (91). Le vocabulaire du XVIIème siècle, celui de Le Maire est toujours là. Le mariage est "une sorte de transaction, une espèce d'achat de la femme", et la "polygamie est la source d'abus assez graves" (92). Les Noirs sont "exubérants, naturellement portés au plaisir, à la danse, à la musique", mais "deviennent aisément cruels et tyranniques". De plus, il suffirait d'une "éducation sagement conduite" pour relever "le niveau intellectuel du Noir" (93). Il faudrait encore analyser les petites gravures en tête de chaque chapitre : un Noir prosterné devant un fétiche-arbre, la danse avec des postures effectivement "lascives et infâmes" ! (94) etc...

Nous pouvons même traquer les permanences jusque dans les écrits les plus anodins. Osons ouvrir le Guide Bleu consacré au Sénégal et page 114, lisons le paragraphe intitulé "le fruit le moins défendu" (95). L'Afrique est encore le lieu de la transgression possible des interdits sexuels. Enfin, la conversation de tous les jours nous convainc vite que le critère premier de Le Maire pour juger l'Africain, l'aptitude au travail, la volonté d'agir sur la nature reste celui de la majorité de nos contemporains. D'où l'intérêt de fouiller un peu plus la mentalité du Sieur Le Maire.

Chapitre III : LA MENTALITE DU SIEUR LE MAIRE.

Nous avons à plusieurs reprises au cours de ce travail, expliqué les jugements du voyageur en les reliant au contexte. Par là, nous avons fait apparaître certains traits de mentalité du XVIIème siècle. Homme du temps, Le Maire participe à ces courants d'idées. Ses réactions permettent de mieux situer sa personnalité, et celle du siècle.

I - LE MAIRE, PORTEUR DES IDEAUX DE L'EUROPE TECHNICIENNE ET MARCHANDE.

1°) Une philosophie de l'action.

On ne peut pas évoquer la mentalité du Sieur Le Maire sans revenir sur le thème de la paresse. Si Le Maire dénonce avec virulence la fainéantise des Nègres, c'est parce la France a entrepris, chez elle, de lutter contre ce vice et ceux qui s'y complaisent. C'est peut-être aussi parce que Le Maire comme Chambonneau, estime que les Français peuvent intervenir en Sénégambie.

Mais les deux interprétations débouchent sur une même idée centrale, sur une même philosophie, celle de l'action.

Lorsque Le Maire juge le travail des Nègres, il compare deux économès, ou plutôt deux conceptions de l'activité humaine. Sa référence, le livre étant édité en 1695, est sans conteste l'esprit mercantiliste.

Au delà de ses axes monétaires - l'accumulation du métal précieux, et donc barrière douanière, fortifications des entreprises nationales - cette pensée considère que le travail productif est une richesse en soi (1). Sur ce point la réflexion économique est soutenue par la réflexion morale, celle qui fait de la paresse un vice, la mère de tous les vices. Furretière, Le Brun La Rochette que nous avons cités plus haut, expriment ce point de vue.

Le grand ordonnateur est bien sûr Colbert. La correspondance de Colbert témoigne de son hostilité contre "la fainéantise, les aumônes, les pèlerinages, les fêtes chômées" (2).

Son optique, indépendamment du commerce extérieur fournisseur d'or, est celle du travail : il faut travailler le plus et le mieux possible. D'où un encadrement plus strict du monde du travail, une discipline plus rude, imposés aux fabricants et ouvriers (3). Le siècle fortifie cette morale du travail, et Le Maire ne peut que critiquer l'activité des artisans nègres "assis sur le cul la pipe à la main", qui ont l'air de confondre détente et activité.

Pour montrer à quel point, la référence de Le Maire au travail est grande, il faut prendre un exemple dans son passage sur les animaux. Il fait une énumération sans grande passion, et soudain s'arrête sur l'oiseau tisserand. C'est l'occasion d'une "Remarque sur l'industrie d'un petit oiseau", dont le vocabulaire est révélateur : "je n'en sais point de plus industrieux" que ceux-ci qui font leur nid "d'une manière bien singulière et par un instinct merveilleux" ; ils tissent en effet une sorte de balle, suspendue au bout d'un jonc à une faible branche "trop faible pour supporter les animaux qui voudraient s'en approcher". La table des matières signale bien "l'industrie" de ce petit oiseau. Ainsi, même dans la nature, c'est l'effort, le travail qui forme une grille de lecture (4).

L'activité est valorisée face à la non-activité, le mouvement prend une connotation positive face à l'immobilisme. Le Maire développe alors une philosophie de l'action avec son corollaire, une pensée du vouloir. Il exprime ici "un humanisme tourné vers l'action, soucieux d'agir..." (5).

Une expression est révélatrice de ce point de vue ; à plusieurs reprises, décrivant la situation de pauvreté des Nègres, il laisse entendre, ou dit carrément, qu'il n'en serait rien "s'ils voulaient se donner la peine de ...". Ainsi "le coton viendrait en abondance, s'ils voulaient se donner la peine de le cultiver". Ce n'est pas le cas, et ils vont nus (6).

Ainsi "ils feraient de grnds profits s'ils se voulaient donner la peine de" porter le poisson dans les villages. Comme ils ne le font pas, au pire ils meurent de faim, au mieux ils perdent un profit (7).

Cette locution contient en elle-même toute la philosophie de Le Maire, celle de l'effort et de la volonté, celle contenue dans une autre expression : "...l'ambition est une passion inconnue à ces peuples" (8).

Par ce point Le Maire montre son incapacité à comprendre la société africaine, où plutôt il nous révèle l'un des écueils majeurs qui a longtemps empoisonné la vision européenne des sociétés étrangères.

Le culte de la volonté, de l'effort, s'ouvre aussi sur le culte de l'égo. L'homme occidental est à partir de cette époque un être qui "pense". Confiant en lui même, il met consciemment ses capacités au service d'un grand projet : maîtriser le monde. D'où une "recherche constance de nouveauté, d'application utilitaire, c'est à dire au service des hommes" (9). Voici le nerf de l'Europe technicienne qui se battit alors.

Bien différente est la conception africaine "Ecrasé par les forces naturelles ambiantes, dit J. Ki Zerbo, l'homme noir plutôt que de dompter a préféré participer" (10). Il a préféré se couler dans la Nature, plutôt que de l'asservir. Sa volonté de faire mieux, d'aller au delà va s'en trouver singulièrement réduite. Son attitude sera une attitude passive il subira plus, dès lors, l'évènement. Ainsi pour Le Maire, les Nègres "se contentent du nécessaire, et souvent même à moins" (11). Ils se contentent...

Quelque soit l'aspect intentionnel du discours de Le Maire, sa dénonciation de la nonchalance africaine correspond bien à une idée force du XVIIème siècle, idée novatrice qui mettra encore quelque temps à imprégner toutes les couches sociales, mais idée que Le Maire, ou Saviard, semble avoir à la lecture de son récit, parfaitement intégrée. Cette philosophie de l'action, fait apparaître aussi, comme l'englobant, une autre donnée culturelle, celle du temps.

2°) Le temps de Le Maire face au temps africain.

Le point de départ est encore une fois l'observation de Le Maire. Il est facile de se rendre compte qu'au delà de ses critiques sur la paresse des Noirs, ce sont deux conceptions du temps qui se heurtent.

Les artisans "passent la moitié de leur temps à discourir" (12) dit Le Maire, après nous avoir déjà expliqué que si les paysans "travaillent une heure, ils en passent deux à discourir" (13).

Les palabres, interminables, surprennent beaucoup les voyageurs. Rapportant le conflit entre deux personnes prétendant à l'héritage d'une médiocre "souveraineté", Le Maire refuse d'évoquer leurs raisons respectives "trop longues et trop peu considérables pour être déduites ici" (14). La palabre le rite est là pour calmer les outrances, permettre un règlement en douceur, en un mot contrôler la violence. Une société où aucune institution suréminente, aucun système judiciaire indépendant ne peut limiter le processus de vengeance, est menacée et contrainte d'employer des dérivatifs (15). Le temps y participe. Le Maire ne peut pas percevoir cet aspect de la palabre : les échanges d'arguments lui paraissent ridicules, et surtout une perte de temps.

Du rapport entre temps et activité naissent les notions de rendement et de rentabilité.

Son appréciation de cette donnée culturelle fait souvent corps avec une optique marchande ; par exemple quand Le Maire s'émeut de voir "un homme venant de 6 lieues pour apporter une barre de fer de demy pied" (16). La confrontation entre l'importance de l'investissement (pensons temps, énergie) et les marchandises transportées pour être vendues surprend l'Européen : il y voit une disproportion évidente. Le déplacement de cet homme apparaît sans objet, sans intérêt.

Les forgerons utilisent une enclume étroite, mal adaptée : "en frappant dessus elle est si enfoncée dans le sable après deux ou trois coups qu'il faut la relever, ce qui consomme tout leur temps" (17). Ils n'ont aucun rendement dans le travail.

Peu importe à l'artisan si l'ouvrage lui manque, peu importe s'il faut un jour entier pour se rendre et revenir du marché local, peu importe si l'on discute à loisir... Ici le temps n'est pas compté.

Le Maire, lui ne peut s'extraire du temps, du temps mesuré.

La conquête du temps est une des acquisitions les plus importantes du XVII^e et XVIII^e siècle. C'est au XVII^e siècle que l'on perfectionne les premières montres ; c'est la fin "au niveau du quotidien d'une civilisation traditionnelle de l'à peu près" (18). L'Europe technicienne a besoin de tenir le temps. Les "artisans de la science" ont tous leur origine dans la bourgeoisie, celle de l'office et de la robe. Elle développe le goût de l'ordre, de la précision, du chiffre. Elle a une passion de la mesure (19).

Passion de la mesure, et passion du calcul, de la prévoyance. Quand les Nègres sèment le mil, dit Le Maire, "ils ne se soucient pas d'avoir du Grain de reste", ce qui ne manque pas de leur être fatal.

L'incompréhension est indépassable, et nous n'en sommes encore pas revenus de nos jours.

Cette civilisation du temps mesuré s'épanouit dans un cadre particulier, celui de la ville. Nombreuses sont les appréciations, qui font de Le Maire, un homme de la ville.

3°) Le Maire, un homme de la ville.

Dans un de ces paragraphes, Le Maire nous livre explicitement un de ses critères de jugement : "ils ne se sont pas mis en peine de bâtir des villes, des châteaux et des maisons de plaisance", et n'habitent "qu'en des villages" (20) Par ces éléments de comparaison on comprend pourquoi la civilisation africaine est mal perçue par le voyageur. Avec ses cases de paille -même celles des rois- l'Afrique ne peut soutenir un tel rapprochement et se trouve dévalorisée.

De plus, Le Maire se pose ici en homme de la ville, en représentant d'une civilisation urbaine. Au XVII^e siècle, la ville cesse d'être une anomalie, un monde à part et protégé comme au Moyen-Âge. Un courant de pensée qui prend ses racines dans le XVI^e siècle, fait de la cité, la norme

puis bientôt la seule référence. A la fin du XVII^e siècle, la ville a confisqué toutes les élites sociales, et veut affirmer sa primauté (21).

L'article "village" de Furretière est révélateur : village se dit "par mépris d'une chose comparée à une autre de même nature. Ce n'est qu'un curé de village, qu'un seigneur de village". La campagne est désormais synonyme de médiocrité ; on raille la grossièreté d'esprit et les manières des campagnards. Ne faut-il pas voir là un des critères importants permettant à Le Maire de bâtir son jugement ?

La maison du Roi Damel est faite de paille comme celle de ses sujets, et Le Maire ne peut s'empêcher d'ironiser à la vue de "ces beaux palais". Et les Nègres habitent dans des villages, où l'on ne trouve "ni mils ny vivres", les gens ne vivant "que de racines" (22). N'est-ce pas déjà l'image du rustre, du paysan vu par un citadin ?

Mais il y a plus ; le regard que jette Le Maire sur la "manière de manger" des Nègres, révèle lui aussi une optique citadine. Ils mangent "fort salement... prenant à pleine main dans la gamelle", "ne se servent ny de nappes, ny de serviettes" et n'ont "point l'usage des couteaux" (23).

Venant du XVI^e siècle et de l'Italie, un savoir vivre s'installe en France au XVII^e siècle, qui concerne l'art de la table. S'il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour qu'il atteigne l'ensemble des Français, on peut voir aux réactions de Le Maire, ces pratiques bien instaurées dans le monde urbain(24)

D'autre part, ce que Le Maire sous-entend, seulement, le plagiaire G. Loyer, l'exprime clairement dans sa préface : "on sera sans doute surpris d'y voir des Royaumes dont les Monarques sont des paysons, des Villes qui ne sont faites que de roseaux..." (25). L'ouvrage de Loyer, paraît à peine vingt ans après celui de Le Maire, et exprime tout haut ce que Le Maire dit tout bas. Comme le texte de Loyer reprend in extenso celui de notre voyageur, la préface citée est bien révélatrice du sentiment ressenti par le lecteur.

La ville abrite aussi les lettrés ; elle est en position de privilège culturel face à une campagne dont la

culture est différente, jugée moindre. La ville est le lieu de l'écrit, de la culture savante (26). La société africaine n'offre-t-elle pas quelques analogies avec les campagnes françaises ? La civilisation orale qui s'y épanouit, dont les griots sont les détenteurs, reste inaccessible pour Le Maire.

Les aptitudes du Noir sont exprimées en deux mots : il est "niais et sans génie". Or grâce à Furretière, on voit que le rapprochement que nous faisons entre le Nègre et l'homme de la campagne jugé par un citadin, n'est pas fortuite. Dans son article "niais", le lexicographe donne sa définition : se dit d'une personne "simple et crédule" (or les Nègres croient tout ce qu'on leur dit comme la guerre des Marabout l'a montré), et "qui n'a pas vu le monde". L'exemple est alors le suivant : "les paysans sont niais"...

C'est aussi la ville qui perfectionne les "civilités", un savoir vivre particulier. Face à lui, les Noirs ne peuvent qu'être "insupportables en toutes leurs manières" ou "importuns". Le catalogue de Jacques Collombat, on se le rappelle, comporte une majorité d'ouvrages consacrées à la vie en société : l'art de bien écrire, "L'art de plaire dans la conversation".

Autre détail intéressant : dans l'édition la plus luxueuse de Le Maire, celle qui nous sert de support, ^{sur} la première page, à la fois page de titre et début du récit, une vignette sert de frontispice. Cette petite gravure, illustrant donc un voyage "aux îles Canaries, Cap Vert, Sénégal et Gambie" représente une bibliothèque, vue en perspective ; des milliers d'ouvrages sont rangés sur les rayons, et un petit bureau supporte un livre ouvert et un encrier. Une mappemonde, plutôt un globe, se tient dans un coin. Enfin deux petits personnages, un homme et une femme, semblent discuter de bonne manière... Etrange illustration pour une livre sur l'Afrique. Cette édition cerne bien par là son public, un public de lettrés, tandis que l'autre édition de 1695, plus sommaire, porte un dessin figuratif

Il est vrai que Le Maire passe aussi aux Canaries, visitant le gouverneur et les "gens de qualités" qui s'y trouvent. A Ténériffe se trouve le Siège Episcopal, le Tribunal de l'Inquisition, le Souvêrain Conseil. N'est pas encore pour mieux faire sentir le dénuement des royaumes nègres ?

Et il ne faut pas oublier que Le Maire se dit chirurgien de l'Hôtel Dieu, que Saviard est aussi maître chirurgien de ce grand hôpital, organe particulier à une grande ville. Il est un homme de science, et seule la ville abrite cette médecine, dont il est très fier.

Dernier élément révélateur, le plan du port de Brest : peut-être n'est-ce point un hasard si Le Maire nous parle de ce port. Il est une des rares réussites du siècle (avec Versailles et Le Havre) dans la série des "villes nouvelles" ; l'intérêt de Richelieu puis de Colbert pour ce village, en fait vite un des principaux ports militaires, après un essor fulgurant (27).

Tout ceci nous incite à penser que les critères urbains du siècle, font partie de la grille de lecture du Sieur Le Maire.

II - LA MEFIANCE FACE AU CORPS ET A LA FEMME.

Après les idéaux de l'Europe marchande, un deuxième temps révèle en Le Maire sa conception de l'expression, et son jugement sur la femme.

1°) Le refus de l'expressionnisme.

L'instant de la description des danses africaines, dévoile en Le Maire une autre composante de l'esprit classique : son goût de l'ordre et son refus de l'expressionnisme.

Lorsque les femmes dansent, elles tiennent "une main sur la tête, l'autre sur le derrière, en avançant le corps en devant et frappant du pied à terre". Les déhanchements qu'elles opèrent sont l'occasion pour le voyageur de s'indigner, et de juger "leurs postures... lascives et infâmes" (28).

Les hommes, eux "s'exercent à la lutte". Le combat est précédé de gestes d'intimidation qui font sourire Le Maire : ils "font en s'approchant des postures ridicules, ... en se montrant le doigt, le poing ou le pied" (29).

Pourquoi Le Maire refuse-t-il l'expressionnisme africain ? Pour lui, comme pour ses contemporains, son idéal est fait de sensibilité contenue, de passion domptée (30). La fin du siècle, rappelons le, voit la victoire en France, du

style classique sur le baroque. Même dans le domaine de l'art et du comportement humain, la maxime de l'ordre est à l'honneur

On comprend les réactions de Le Maire aux ^{face} danses et exercices africains si l'on consulte encore Furretière. Par exemple, ses articles danse, danser. Danser pour le lexicographe, et pour Le Maire, "c'est se plier et se relever en cadence, c'est à dire au commencement de la mesure d'un air", la danse devient alors une série de "sauts et pas mesurés". Cet instant d'expression intense est, en Occident, règlementé : il s'agit de maintenir ce dérèglement dans les limites "raisonnables". On refuse au corps de s'affirmer en lui-même, au dehors des cadres permis.

Les danses des habitants de l'Afrique de l'Ouest sont l'opposé de ce dirigisme artistique. Lorsqu'un homme et une femme s'arrachent du groupe des spectateurs, et au rythme des battements, sautent sur place sans se toucher, l'observateur européen est bien incapable de discerner, dans cette frénésie extraordinaire, le début de l'air ou la cadence (31). Les mots manquent pour décrire ce spectacle, alors que l'on peut toujours expliquer une danse "technique", comme sont les menuets de Monsieur Lully.

Le chant est aussi un lieu règlementé. C'est une "modulation de la voix qui élève ou qui baisse les tons de la prononciation des paroles" dit Furretière, pour rendre, "un son agréable à l'oreille" (32). Pour le chant on parle de mesure, de temps, mots révélateurs d'une conception faite de retenue, dans la production artistique : le temps en terme de musique et de danse est une distinction "qu'il est nécessaire d'observer pour faire d'agréables cadences" (33) signale Furretière.

On ne s'étonne alors pas que Le Maire juge les chants africains ainsi : ils "chantent la première chose qui leur vient à la bouche sans qu'il y ait ni rime ni raison" (34). La raison est déjà le mot préféré des penseurs de la fin de ce siècle.

Dans cet ordre d'idée, il faut ranger le jugement définitif de Le Maire sur les Nègres, "insupportables dans toute

leurs manières, surtout quand ils se croient utiles à quelque chose" (35). C'est le même expressionnisme dénoncé dans la danse et la lutte, qui sert ici à condamner l'Africain.

Cette peur des passions corporelles est encore plus évidente quand LE Maire nous entretient de la femme africaine.

2°) La hantise du corps.

Lorsque les voyageurs parlent des femmes africaines, c'est avant tout l'occasion de dénoncer de prétendues licences sexuelles. La nudité est le premier constat de Le Maire "les filles et les femmes sont nues depuis la ceinture en haut..." (36). Ensuite l'attitude des femmes ne semble être que débordement et dépravation. Le vocabulaire est sans équivoque : "elles ont plus d'esprit que les hommes, et sont fort lubriques" Leurs danses ne sont alors plus que l'expression de leur animalité "leurs postures sont lascives et infâmes, surtout quand elles dansent avec un garçon..." (37).

Ces jugements révèlent ici deux temps de l'imaginaire propre à Le Maire.

Tout d'abord, Le Maire exprime, comme précédemment, son refus de l'expression corporelle, sa méfiance face à tout ce qui touche au corps. Le domaine sexuel est le point extrême de cette aversion. Le Maire exprime, comme nombre de voyageurs, la morale stricte de l'Europe.

Consultons encore une fois Furretière. A l'article plaisir, il donne deux définitions. C'est tout d'abord une joie que sent l'âme ou le corps, étant excités par quelque objet agréable, par exemple la contemplation de Dieu ou de la vérité. Mais le mot se dit aussi de la volupté ou du dérèglement des passions. L'exemple donné par le lexicographe va nous renvoyer directement à Le Maire, "les plaisirs de la chair sont sales et brutaux" (38).

Lorsque Le Maire nous décrit la procession qui suit la nuit de noce, son vocabulaire exprime la vidence, la déraison, en un mot le dérèglement des passions. Le paragraphe est intitulé "leur folie" : quand la jeune fille a été "donnée pour pucelle..."

on met une paigne blanche sur le lit qui doit servir de champ de bataille" et si on y trouve du sang "répandu après le combat", celle-ci est considérée vierge. Folie, champs de bataille et combat sont les termes dégradant employés par Le Maire pour exprimer l'acte sexuel (39).

Cet épisode révèle aussi l'intérêt que l'Occident porte à la virginité. Celle-ci est sanctifiée, élevée au rang de la plus haute vertu. Elle dépasse sa simple définition anatomique pour atteindre un plan spirituel, supposant alors tout un style de vie : pas d'aliment "échauffant", contrôle de soi et contrôle de ses pensées. L'esprit de Le Maire est imprègné de ces maximes morales, et l'Occident n'est pas loin de se considérer comme l'unique dépositaire de ces vertus. Furretière nous dit que la "chasteté" est une vertu "chrétienne" - donc Européenne pour l'époque (la terre de Chétienté) - "et morale par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair" Et il s'agit aussi d'user "modérément des légitimes", par exemple, "la chasteté se peut garder dans le mariage" (40).

La morale européenne apparaît alors comme un sûr moyen de réfreiner les passions. L'Européen, Le Maire, verrait alors dans les Africains, l'expression de l'animalité de l'homme ; selon le mot d'un historien, les hommes occidentaux "projetèrent sur les autochtones la crainte de voir surgir l'être que chacun d'eux pouvait devenir..." (41).

Platon, déjà avait défini le désir sexuel comme un animal dans l'animal. Au XVIIème et XVIIIème siècle, on ne semble le retenir que pour la femme.

Leur attitude, notamment lors des danses mais aussi lors des contacts commerciaux, est interprétée comme une véritable provocation. Si le jugement de Le Maire se polarise sur la femme, c'est aussi parce qu'il attend d'elle, de la retenue, de la pudeur. La pudeur est avec la beauté l'attribut exclusif de la femme. Le Maire pense sans doute comme Furretière pour qui la pudeur est "une honte naturelle (qui) sied bien aux femmes" (42). Et lorsqu'il parle de beauté, c'est à propos des femmes. Nous passons alors au deuxième temps de l'imaginaire du voyageur : sa dénonciation cache aussi une fascination.

Il suffit semble-t-il de quitter l'Europe pour découvrir des pays de débauche. Pourtant les voyageurs, au de de leur dénonciation parfois virulente, laissent percer un sentiment équivoque : en témoigne le vocabulaire de LE Maire.

Les femmes africaines sont belles, et "à l'exception de la noirceur, il y a des Nègresses aussi bien faites que nos dames européennes" (43). L'érotisme exotique émane des termes "caresses, ... lubriques... lascives... infâmes", autant que la condamnation morale. Quand Le Maire dit, parlant des Nègresses "les caresses des Blancs leur plaisent beaucoup", ne faut-il pas retourner les propositions, et lire, entre les lignes, qu'il l'Afrique permet de transgresser l'un des plus fort interdit sévissant en France ? (44).

En tout cas, le lecteur est averti : il peut se livrer ici aux "plaisirs illicites de la chair" selon l'expression de Furretière, car les femmes y sont faciles : "Sous prétexte d'apporter des marchandises, elles venaient se divertir avec nos Matelots" dit Le Maire, et ceux-ci "s'en accommodaient" (45). Bien plus, il semble que les maris et les pères se réjouissent d'un adultère français : "les hommes tiennent à honneur qu'un Français couche avec leurs femmes, leurs soeurs ou leurs filles, souvent même ils lui font des avances" (46).

Comment mieux faire comprendre au lecteur que ces pays, extra-européens, sont le lieu privilégié de la transgression interdits, de la morale permissive ?

Ce sentiment de libération que ressent le voyageur quand il quitte le sol de France, transparaît dans son discours sur les Canaries. En effet, Le Maire tient certains propos relativement ambigus sur les religieuses de la Grande Canarielles "me comblaient de caresses et m'accablaient de biscuit de confitures... qu'elles m'envoyaient sur des plats de porcelaine garnis de roses, d'oeillets...". Voulant profiter du médecin "plusieurs se dire malades sans l'être...", mais de toute façon on prit "grand soin de moi", dit Le Maire (47). Si l'on admet l'interprétation de ces propos, et l'inexistence du Sieur Le Maire, nous avons ici, plus qu'ailleurs,

Saviard, prisonnier des institutions et des conventions de sa société.

Il reste cependant une question : cette dénonciation d'une sexualité débridée n'est-elle que l'expression de l'imaginaire du voyageur ?

En effet, les sociétés primitives sont aussi très puritaines. Par exemple, en Afrique occidentale, on n'admet pas de passion de manifestations d'affection en public. On doit laisser voir même entre mari et femme, une totale indifférence. En cas de manifestation sentimentale, la "honte" s'abat sur les contrevenants, disent les Wolofs (48).

Par une sorte de compensation, la littérature orale l'expression corporelle (la danse) deviennent alors le lieu privilégié de ces manifestations. C'est la première conséquence des interdits. Ceux-ci existent bel et bien mais sont simplement placés en d'autres moments, en d'autres lieux, ce qui les rend invisibles à Le Maire.

Mais le voyageur nous révèle une deuxième conséquence de l'interdit. Comme Le Maire exprime son sentiment de la libéralité sexuelle des Africains, les Africains et Africaines expriment la libéralité sexuelle qui s'attache aux Européens ils ont à honneur qu'un Français couche avec leurs femmes, mais "il n'en est pas de même entre eux, car si cela arrive, ils s'entretuent à coup de sabre" (49). L'adultère, interdit entre les membres de la société, est permis pour un étranger. Le schéma est alors renversé, et c'est pour les Nègres que l'Européen, l'autre, devient l'instant d'une libération des interdits. Le Maire en témoigne.

Le discours de Le Maire sur les pratiques conjugales des Nègres, dévoile encore une fois le regard d'un homme de la ville.

Le lendemain des noces on promène, le pagne blanc taché de sang, prouvant la virginité de l'épousée ; la procession est accompagnée des griots qui chantent "les louanges de la femme et le bonheur du mari". Cette pratique est jugée comme une "folie" (50). Or, les campagnes françaises la connaissent encore largement au XVII^{ème} siècle (51).

De même, nous dit Le Maire, si la fille n'est pas pucelle, le mari peut la rendre à son père, "mais cela arrive rarement" car "on éprouve la fille auparavant". La fille rendue n'est d'ailleurs jamais méprisée.

Cette critique s'accorde alors parfaitement aux efforts des autorités religieuses qui essaient d'extirper les pratiques de fréquentations pré-nuptiales des campagnes françaises. Dans certaines régions, comme en Corse, en Vendée, le concubinage pré-nuptial est de règle (52).

Le milieu bourgeois a depuis longtemps intégré des pratiques jugées plus orthodoxes, et soutient l'action de l'Eglise. Pour Le Maire, le simulacre de mariage qu'il nous décrit, ne peut être qu'une folie.

3°) La place "naturelle" de la femme.

Deux instants du discours de Le Maire, un étonnement et un constat, ouvrent une réflexion sur la place de la femme dans la société.

Lorsque Le Maire arrive dans la région du fleuve Sénégal, il constate avec surprise, "comme autant de pays, autant de coutume, nous reconnûmes qu'en celui-là les hommes ne se mêlaient de rien, ce sont les femmes qui y font le trafic." Cette activité commerciale semble déranger des a priori, et contredire une certaine conception du rôle de la femme. Sa place n'est pas dans le "commerce international", et les pages suivantes en nous décrivant son travail, révèle la véritable place de la femme.

Dans le passage qu'il leur consacre en effet plus particulièrement, Le Maire attribue deux activités spécifiques aux femmes wolofs : la tenue du ménage et l'éducation des enfants.

La cuisine est leur domaine : dur labeur que celui de préparer le mill et en faire du sanglet ou de la couscoute (53). Le voyageur rend hommage à leur activité, mais note que "l'ordonnance du ménage" ne leur donne pas beaucoup de peine, ayant peu de meubles et d'ustensiles.

Après la cuisine, vient l'éducation des enfants. Les lignes que Le Maire lui accorde, suivent exactement le paragraphe

sur la cuisine, comme si on suivait là un cheminement naturel. Les femmes s'occupent plus ou moins bien des jeunes enfants ; elles portent les plus petits sur leur dos, mais laissent les autres "nus sur le sable où ils se trainent..." (56).

En deux fois, Le Maire nous indique son opinion sur la femme : celle-ci est, et se doit d'être, une femme d'intérêt ainsi que la responsable de l'éducation des jeunes enfants. Toute autre activité est alors incompréhensible. Voilà qui concorde parfaitement avec l'idée que l'on se fait alors de la fonction naturelle de la femme. Le XVIIème siècle voit l'éducation des filles se mettre en place. Le programme chez Madame de Maintenon à Saint Cyr, ou chez les éducateurs, comme par exemple Fénelon, est construit pour répondre à la finalité naturelle de la femme, future mère et maitresse de maison (57)

Une hypothèse peut alors être avancée qui nous ramène directement aux voyageurs. Leurs témoignages à l'exemple de celui de Le Maire, ne viennent-ils pas renforcer cette idée d'une fonction naturelle de la femme ?

Ils observent dans toutes parties du monde les mêmes tâches féminines. En confrontant les écrits on peut être amené à considérer comme universelle la finalité féminine définie plus haut.

Pourtant il faut aussi considérer que le voyageur ne retient de son observation que ce qu'il croit être le fait majeur, la vérité. Persuadé que dans la division sexuelle des activités, la femme reçoit l' "ordonnance du ménage" et l'éducation des enfants, le voyageur repère seulement ces fonctions précises. Révélateur de ce point de vue est le problème de l'éducation des enfants. Le Maire ne perçoit pas, d'autres éducateurs que la mère. Or la société wolof, et nombre de sociétés africaines, laissent la formation des jeunes à la responsabilité des oncles maternels, et des "classes d'ages", dès les premiers instants de la sociabilisation de l'enfant.

La grille d'interprétation qui permet à Le Maire de juger la société africaine, se complète d'un nouveau critère. Cependant ce thème reste en retrait, au profit de la dénonciation unilatérale du dévergondage féminin.

III - LE MAIRE ET LA RELIGION.

Nous ne pouvons pas terminer ce tour d'horizon de la mentalité de Le Maire sans aborder son sentiment religieux.

Nous l'avons déjà cerné quelque peu à travers son témoignage sur la religion des Nègres. L'évidente incapacité du voyageur à percevoir le sacré s'exprime dans son vocabulaire.

Si l'Islam est considéré comme une religion c'est parce qu'il est connu et reconnu par le monde occidental, mais c'est aussi parce qu'il s'exprime à travers des rites, facilement repérables et qui offrent une certaine conformité avec les rites occidentaux. Ainsi le Sala est une prière, elle même exécutée dans un lieu privilégié qui peut faire le pendant des églises chrétiennes.

Plus difficiles à appréhender sont les rites animistes : Le Maire comme Européen est trop éloigné de la cosmologie indigène pour sentir l'utilité de ces pratiques. Une phrase suffit pour résumer sa perception : ils n'ont "aucune religion".

Il faut noter que Le Maire n'exprime pas son étonnement, sa possible admiration ou sa non moins éventuelle colère face à l'attitude religieuse des populations indigènes. D'ordinaire il n'est pas rare que les voyageurs rendent volontairement ou non hommage à l'esprit profondément religieux de ces populations, en reconnaissant leur immense ferveur. Un homme comme Robert Challe est stupéfait de l'attitude des hommes de l'Océan Indien lorsque ceux-ci se prosternent respectueusement face à leurs Dieux dans un silence accablant. Cette réaction renvoie directement à l'attitude irrespectueuse des foules européennes dans les églises, où les rixes même, sont fréquentes.

Chez Le Maire, pas de réactions de cette sorte. On peut rattacher ce constat à l'écriture ou réécriture opérée par Saviard, mais on peut aussi la mettre en parallèle avec un fait important.

On a sans doute remarqué que Le Maire ne parle pas de la religion catholique. A aucun moment il ne mentionne la présence de prêtres à l'Habitation (certes il n'y en a pas

toujours), ni même ne prend à témoin la chrétienté pour juger situations et moeurs locales.

Pourtant dès le début, la préoccupation religieuse était présente. Les Portugais avaient le désir d'étendre la foi chrétienne. Devant les échecs répétés, l'ardeur baisse. Quelques tentatives sporadiques sont tentées au XVIIème siècle (58). Les Jésuites au Cap Vert sont relayés par des Capucins en 1635, établis à Rufisque et Joal. Le siège épiscopal du Cap Vert reste pourtant vacant. Après 1646, plus aucun essai d'évangélisation ; jusqu'en 1766, date de création d'une préfecture apostolique, l'Eglise se détourne de ces contrées. L'administration quant à elle se désintéresse de l'activité des missionnaires (59).

La vie dans les comptoirs est d'ailleurs fort dissolue, le ministère des éventuels prêtres présents sombre aussi dans le scabreux.

Lorsque La Courbe visite Saint Louis, il édicte un règlement et force les commis à se séparer de leurs concubines noires, ce qui ne va pas sans difficultés. Les hommes d'Eglise ne manquent pas d'invoquer le mauvais exemple donné par les Blancs pour expliquer leur échec.

Rien d'étonnant à ce que Le Maire donc ne parle pas de l'état déplorable du sentiment catholique sur les côtes d'Afrique. Il n'est pas à l'honneur, et une vie si dissolue ne peut que choquer objectivement un esprit d'inspiration puritaine.

Mais d'autre part, cette absence totale de référence à ce qui est tout de même l'un des pôles d'attraction majeurs de la pensée du XVIIème siècle, la religion catholique, souligne l'indifférence de Le Maire, et pose le problème de l'existence d'un sentiment religieux chez ce personnage. La religion catholique semble être le cadet de ses soucis.

Pourtant Le Maire parle bien, une fois, de la catholicité, mais d'une manière tout à fait révélatrice. De passage aux Canaries, il est invité par les religieuses des différents couvents qui profitent du passage d'un chirurgien pour s'offrir une consultation médicale. La raillerie de Le Maire porte alors sur deux points.

Les religieuses lui offrent force gâteaux et confitures, et le comblent "de caresses". On semble bien vivre dans ces couvents espagnols des îles. Quant à l'équivoque émanant de ses propos, elle doit être soulignée et fait bien corps avec le jugement qui suit.

Le Maire consulte, mais constate que plusieurs religieuses "se dirent malades sans l'être". C'est à son avis l'occasion "d'avoir plus de liberté", et le diagnostic est alors : "la plupart n'avaient point d'autre mal que celui d'être séparées du monde par une grille" (60). La vocation religieuse est bien remise en question. La critique s'abat sur les couvents espagnols, mais il ^{ne} faut pas se tromper ; elle déborde surement sur l'ensemble de l'institution.

Si Le Maire reste prudent dans ses propos, d'autres voyageurs sont plus hardis : par exemple cet anonyme qui parcourt la côte lors de l'expédition de l'Amiral D'Estrée en 1670-71. Parlant des gris-gris, il signale que les Noirs "lorsqu'ils voient nos scapulaires et nos croix, ils les traitent de même nom ; il est vrai sans vouloir profaner nos reliques, qu'il y a en cela quelque espèce de conformité, car ils croient aussi bien que nous que toutes ces choses ont le pouvoir de les sauver en bien des rencontres" (61). Voilà qui en dit long sur l'émiettement du sentiment religieux chez un homme du XVII^e siècle. On rejoint alors cette idée essentielle : l'occident n'est pas, ou plus, capable de discerner le sacré et la puissance des symboles. La croix ne vaut pas mieux qu'un gris-gris. Certains ont dû frémir en lisant cette relation en 1674, mais beaucoup ont dû également acquiescer.

Tous les voyageurs ne sont donc pas comme La Courbe imprégné d'un certain puritanisme, beaucoup s'en faut. On comprend que Le Maire soit insensible au sacré, en constatant l'érosion du sentiment religieux chrétien chez ce voyageur. Il ne peut pas percevoir chez les autres ce qu'il ne ressent plus lui même en France.

Il est banal de dire que les écrits de la fin du XVII^e siècle préparent l'esprit du siècle des lumières. Pourtant, à travers l'exemple de Le Maire, bien des idées

s'amorcent, et forment une grille de lecture qui prendra tout son sens quelques années plus tard, voire jusqu'à nos jours.

Que ce soit la morale du travail, la place de la femme, la critique de la religion, Le Maire nous révèle une sensibilité étrangement circonscrite : il est bien le représentant type d'une civilisation européenne en pleine émergence.

"Les nombreux auteurs de peu de valeur littéraire sont toujours nous semble-t-il ceux qui révèlent d'abord les nouvelles façons de sentir", dit G. Atkinson. Il continue ainsi : "... une lecture des auteurs mineurs est indispensable à qui veut connaître les goûts et l'état d'esprit du public français vers la fin du règne de Louis XIV" (62).

L'image défavorable laissée par la lecture du récit, s'appuie sur une grille de lecture, constituant la mentalité du Sieur Le Maire. Jugée et comparée grâce à cette grille, la civilisation africaine est immanquablement dévaluée face aux différents critères qui font la civilisation classique : une morale du travail stricte, une morale sexuelle sévère, l'essor des villes, enfin, un cadre de pensée, humaniste et volontariste, voyant dans les attitudes des hommes la source de leurs maux.

Le voyageur n'a pas la sensation de découvrir une civilisation quand il arrive en Afrique, à la fin du XVII^e siècle - les grands Empires de l'intérieur se sont écroulés depuis longtemps - et les discours n'ont rien à voir avec ceux sur le monde ottoman ou chinois.

Chez Le Maire, on cherche avant tout dans l'homme la cause de cette situation dégradée : tyrannie, paresse, lubricité. Avant tout mais pas exclusivement, puisque Le Maire reconnaît la stérilité du sol. Cependant, il apparaît que le portrait du Noir est le message essentiel que cette relation prétend donner. D'où la question de l'intention que nous avons posé.

Enfin l'influence de Le Maire semble bien dépasser le cadre de sa petite relation : à travers divers relais, le message s'est perpétué, et les quelques traces syntaxiques relevées jusque dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, dévoilent les permanences de la pensée, et le rôle de la compilation dans la transmission des clichés.

Une question se pose alors : qu'est-ce que la relation de voyage du Sieur Le Maire ? Nous concluerons sur elle

CONCLUSION GENERALE :

Nous n'avons pas voulu conclure à la fin du chapitre de la première partie sur le problème de l'authenticité du récit, reculant devant l'estime en laquelle était tenu l'ouvrage. Au terme de ce travail, et après avoir examiné l'apport informatif de Le Maire nous pensons pouvoir affirmer que ce récit est un faux, et que le personnage de Le Maire est fictif. L'ouvrage serait alors l'oeuvre de Saviard. Détaillons ou rappelons les arguments.

1°) Les "preuves".

Le mot doit être mis entre guillemets car aucun document d'archives n'affirme in extenso que Le Maire est un personnage inventé. Pourtant deux points sont à souligner.

Ce qui reste des archives des compagnies ne révèle rien sur Le Maire, son nom est inconnu et n'apparaît jamais dans les documents. Il en est de même dans les archives de l'Hôtel Dieu (1).

D'autre part, la relation inédite d'un capitaine, François de Paris, qui se trouvait à Gorée en 1682 et qui a servi sous les ordres de Dancourt, ne mentionne aucunement le chirurgien Le Maire. La relation de François de Paris ne peut pas être mise en doute, elle est trop précise et rapporte des événements confirmés par les archives (2).

2°) Les incohérences.

Le récit de Le Maire offre d'autre part des incohérences troublantes.

La question la plus grave est celle des dates du voyage (3). Le Maire est en contradiction flagrante avec François de Paris en ce qui concerne le séjour de Dancourt au Sénégal. Dès Juillet 1682, François de Paris signale le départ imminent de la Sainte Catherine pour la France, tandis que Le Maire fait durer le séjour au moins jusqu'au delà de Janvier 1683. Serait-ce pour faire cadrer le retour de la Sainte Catherine en France avec un document du Havre enregistrant son arrivée en Juillet 1683, mais qui de l'avis de G. Thilmans concerne un voyage ultérieur ? (4).

Le voyage par terre que Le Maire prétend avoir effectué de la presqu'île du Cap Vert jusqu'à Saint Louis est lui aussi assez suspecte. D'après François de Paris, un grave conflit a éclaté entre les commis de la Compagnie et les autorités locales (Alcaïre), à Rufisque précisément à ce moment. Or Le Maire prétend être parti de ce village tranquillement à dos d'âne. En fin ce voyage se place au lendemain d'une guerre civile, ou le comptoir de Saint Louis avait pris parti. Ce n'était sûrement pas le moment de parcourir l' "intérieur" du pays.

L'habitude des Européens est au contraire, à cette époque, de rester prudemment à l'abri dans les barques, sauf éventuellement pour la traite ou la visite à un roi (5).

Ce périple terrestre ne nous semble être évoqué que pour valider les informations. Barthélémy Saviard aurait voulu trop bien faire.

Le même sentiment se dégage de l'iconographie. Passe partout, elle n'apporte guère de renseignements. Sa paternité n'est pas claire, et Saviard s'embrouille dans ses explications : il semble qu'il en soit lui-même l'auteur. L'iconographie participerait alors de son effort de validation du récit (6).

3°) Le contenu du récit.

Enfin, troisième série de présomptions, le contenu du récit laisse le lecteur sceptique.

A la suite d'un travail de comparaison, l'apport informatif de Le Maire est apparu comme quasiment nul. Mieux, son discours est un rétrécissement des connaissances, réorienté en quelques axes, en quelques données élémentaires. Il semble même avoir largement puisé dans les traités de géographie très classiques : Léon l'Africain et Davity (7).

Sa prudence dans le discours est exemplaire : dès qu'apparaît un point où le faux pourrait se révéler, Saviard, par une pirouette, escamote l'obstacle. Rien sur les affaires de la Compagnie qui ne sont pas de son fait ; rien sur d'éventuels animaux qu'il ne serait pas possible de voir dans les ménageries de France ; rien sur son voyage terrestre entre le départ

de Rufisque et l'arrivée à Saint Louis... (8).

Enfin, le ton impersonnel du récit, même si on admet un remaniement ultérieur par Saviard, expulse toute concrétisation. Ce récit de voyage ressemble à un exposé (9).

L'ensemble de ces données nous paraît suffisant pour affirmer que le seul responsable de l'ouvrage est Barthélémy Saviard, chirurgien de l'Hôtel Dieu, et que le personnage de Le Maire est fictif, inventé pour l'occasion. En effet Saviard ne peut pas prétendre avoir fait lui-même ce voyage. Un nouveau titre peut sans doute être ajouté à la liste des supercheries littéraires...

Si l'on admet ce point de vue, une autre question surgit, plus difficile à résoudre : Saviard a-t-il composé ce récit pour son propre compte ou a-t-il acquité une commande ?

Tous les éléments pré-cités obligent en effet à s'interroger sur la nature de la relation de Le Maire.

L'inspection de Dancourt n'est pas à remettre en cause, mais la relation qui en est tirée ne rapporte pas le voyage : elle se veut une description objective du pays et des hommes. Aussi cette inspection apparaît-elle plutôt comme un prétexte.

On l'a dit l'intérêt majeur de cette relation réside dans le portrait du Noir : celui-ci est sur le plan moral totalement dévalorisé. Nous pensons avoir montré que cela est intentionnel : une volonté démonstrative semble apparaître.

Si on relie cette intention au contexte, la relation de Le Maire écrite par Saviard pourrait être un soutien psychologique à la traite négrière.

Dévaloriser le Nègre permet de réduire un éventuel cas de conscience, et il est bon que l'opinion publique d'alors soit convaincue qu'il n'est pas si grave d'asservir des hommes aussi dépravés.

Le corollaire ^{de} cette propagande, serait alors un encouragement prodigué à ceux qui hésitent, pour des questions morales, à s'engager, financièrement, dans les compagnies de traite. Celle-ci éprouve quelques difficultés comme en

témoigne le rachat de toutes les actions de la Compagnie du Sénégal par D'Appoungny en 1694, un an avant la parution de la relation.

L'intérêt de passer par la relation d'un voyageur plus ou moins anonyme est double.

L'opération n'apparaît pas commanditée par le pouvoir dont les capitalistes français se méfient (10).

Le voyage en Afrique permet de montrer le Noir dans son milieu, et donc authentifie le portrait.

S'il y a effectivement soutien psychologique à la traite négrière, l'intention doit dépasser le personnage de Saviard. Comment le lien se fait-il entre l'homme de loi, qui pourrait avoir l'initiative d'une oeuvre de propagande et le chirurgien ? Peut-être par l'entremise de Jacques Collombat.

Né en 1668 à Grenoble, il vient à Paris en 1689, où grâce à un cousin avocat au Parlement, il fait son apprentissage chez un grand de la librairie Jean Guignard. Il épouse Madeleine de Hausy, d'une vieille famille d'imprimeurs, et il est reçu libraire le 4 février 1695. Or après réorganisation de la profession par Colbert, on ne devient pas facilement libraire (11). Trois mois après sa réception, Collombat édite "Les voyages du Sieur Le Maire".

A partir de 1695, sa fortune est faite, et son irrésistible ascension succite des jalousies. Imprimeur de la Duchesse de Bourgogne en 1700, il s'agrandit, prend dix compagnons et cette même année édite le "Calendrier de la Cour". On n'autorise sans doute pas n'importe qui à publier les faits et gestes des courtisans. En 1710 il est l'un des 36 imprimeurs privilégiés de la Capitale. Enfin, en 1714 il est imprimeur-ordinaire du Roi et dirige l'imprimerie du Cabinet du Roi. Il meurt en 1744, et après lui sa maison végète (12).

Jacques Collombat a donc eu une réussite remarquable pour un jeune ouvrier arrivé de Province, réussite qui prend corps en 1695. On peut penser qu'il entretenait d'excellents rapports avec des personnes proches du pouvoir. Sa collaboration a pu lui être demandée pour éditer une oeuvre de propagande.

Le fait qu'un chirurgien soit préssenti pour rédiger cette oeuvre, n'est pas non plus incompréhensible. Outre d'éventuels rapports personnels entre les intéressés, un indice montre quels liens peuvent exister entre la traite et l'Hôtel Dieu. Le privilège royal accordé à la Compagnie d'Afrique en 1673, repris en 1681 prévoit des amendes pour ceux qui enfreindraient le monopole : trois milles livres réparties également entre le Roi, la Compagnie et l'Hôpital Général. Ainsi la réglementation du commerce atlantique viendrait financer, très partiellement, l'enfermement parisien ceci souligne la cohérence de la politique royale. L'intervent de Saviard, premier chirurgien de l'Hôtel Dieu, apparait dès lors moins extravagante (13).

Sur cette question d'une éventuelle commande de l'ouvrage, on en reste bien sûr au niveau de l'hypothèse. Plus sérieux nous semblent les arguments en faveur de la non existence du Sieur Le Maire, et de la paternité de la relation attribuée à Saviard.

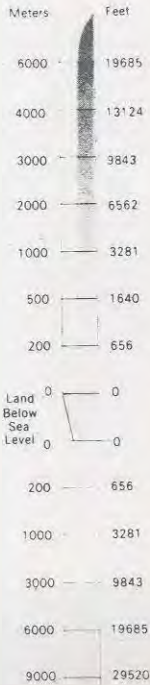
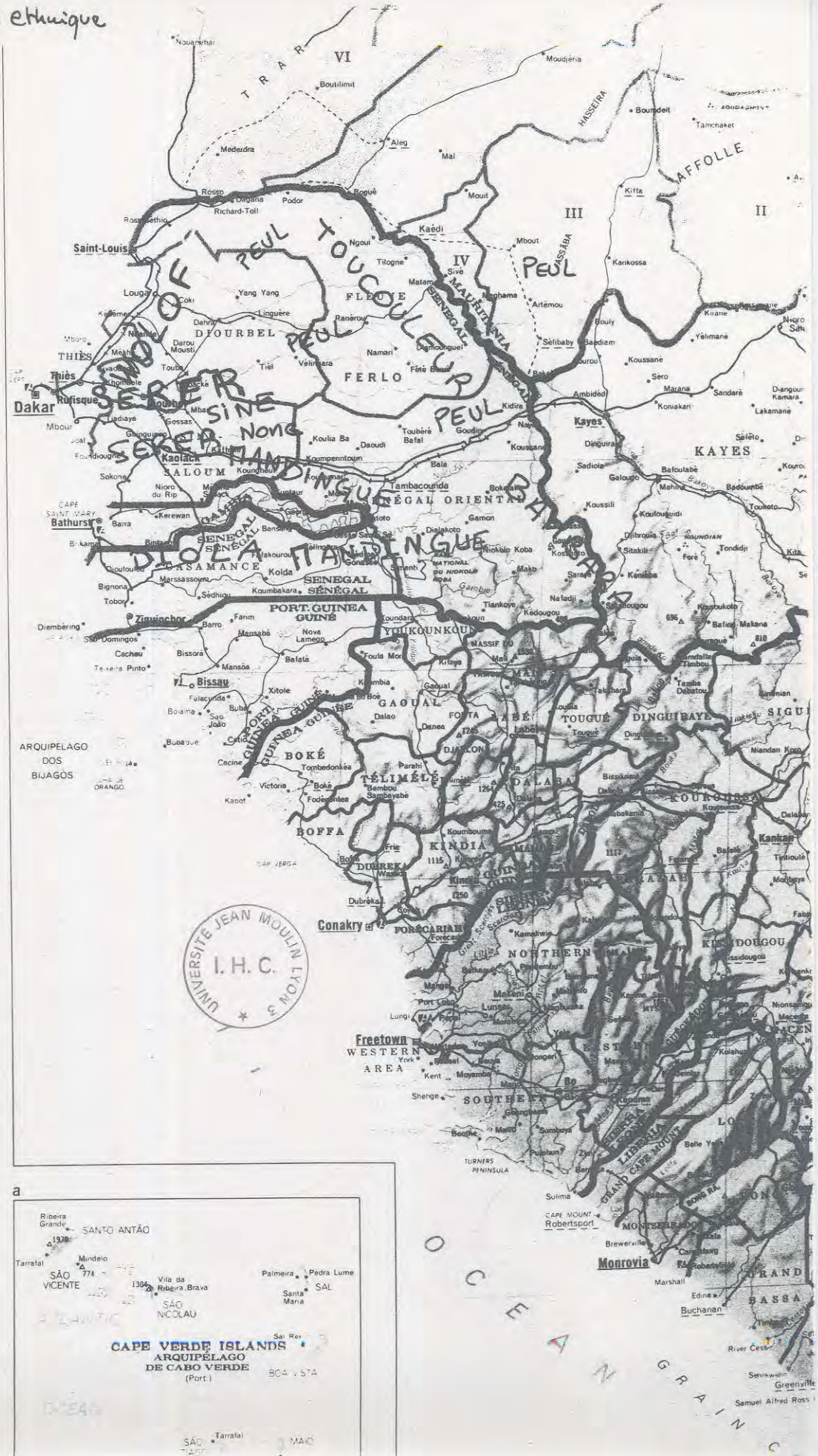
D'autre part, que Saviard ait écrit pour son propre compte ou pour honorer une commande, aboutit au même résultat le texte est là qui véhicule un portrait particulièrement pessimiste du Noir. Or, nous pensons avoir montré que la place de cette relation dans la transmission de l'image du Noir au niveau des écrits du XVIIIème siècle n'est pas négligeable. Son rôle à l'égard de la dépréciation de l'homme africain dans les mentalités françaises, peut sembler important, voire dépasser ce que l'on peut attendre d'une simple relation de voyage.

Voilà qui redonne de l'intérêt à un texte au premier abord anodin.

ANNEXES.

- 1 Carte du Sénégal.
- 2 Lettres patentes créant la Compagnie du Sénégal. On reconnaît la signature de Dappouigny enregistrant le document
- 3 Arrêt du Conseil de février 1684, citant Dancourt.
- 4 Arrêt du Conseil de décembre 1683, citant Dancourt.
- 5 à 9 Iconographie de Le Maire :
 - 5 Maisons et lits des Nègres.
 - 6 Mores sur leurs chameaux.
 - 7 Récolte du vin de Palme.
 - 8 Seigneurs.
 - 9 Femmes et enfants.
- 10 Iconographie : Dapper, et gravures du XVII^eS.
- 11 Carte de Pierre du Val d'Abbeville.
- 12 La paresse dénoncée au XVII^eme siècle.

Complexité ethnique



Jullet 1681

DESSIN

DESSEIN



à Versailles

le 22^e de Juillet 1681



LETTRES PATENTES

DU ROY.

EN FORME DE DECLARATION

Du mois de Juillet 1681.

Portant confirmation de la nouvelle Compagnie du Senegal & d'Affrique, & de ses Privileges.



LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous presens & à venir, SALUT. Par nos Lettres Patentes du mois de Juin 1679. Nous avons confirmé & approuvé la nouvelle Compagnie establee en execution des Arrests de nostre Conseil & du Contract sur ce fait avec

A

En Sol

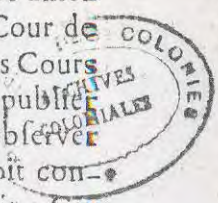


à Versailles

9

blics, Vaisseaux, Canons, & partout ailleurs où elle jugera à propos.

SI DONNONS EN MANDEMENT A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris, Cour des Aydes, & autres nos Cours & Officiers, que ces presentes ils fassent lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder & observer selon la forme & teneur, sans souffrir qu'il y soit contravenu en aucune sorte & maniere que ce soit: Car tel est nostre plaisir; Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre Scel à celdites patentes, sauf en autre chose nostre droit. & l'autruy et toutes. DONNE' à Versailles au mois de Juillet l'an de grace mil six cens quatre-vingts-un. Et de nostre regne le trente-neufieme. Signé LOUIS. Et plus bas, par le Roy, COLBERT. Et scellées du grand Sceau de cire verte, & contrescellées en lacs de Soye rouge & verte.



collationné à l'Original, par Nous Conseiller Secretaire du Roy, Maison Couronne de France, & de ses Finances.

Colbert



0
*Prise adjugée à la Compagnie
du Sénégal*



ARREST DV CONSEIL D'ESTAT DV ROY,

Du 20. Février 1684.

Qui en conformité du Privilege de la Compagnie du Sénégal, declare de bonne prise le Navire nommé la Sirene, ses Marchandises, Agrets, Appareux, & Ustanciles, & les adjuge au profit de ladite Compagnie.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

VEU par le Roy estant en son Conseil, le Procez verbal fait le 23. Avril 1682. par le sieur Jamineau Commandant en la Forteresse de Gorée, & Agent general du Commerce de la Compagnie du Sénégal, au sujet de la prise d'un Navire Hollandois, se disant Curlandois, nommé la Sirene, du port d'environ cent quatre-vingt Tonneaux, commandé par le Capitaine Corniles Gildeum, natif d'Amsterdam, trouvé negociant & faisant sa Traite en la Riviere de Gambie, & mouillé proche d'Albreda lieu de l'Habitation de ladite Compagnie, & dans les limites de sa Concession; lad. prise faite par un Navire appartenant à ladite Compagnie du Sénégal, nommé le Conquis, commandé par le Capitaine la Guiolle; l'Inventaire faite à Gorée le 27. May audit an, par le sieur Dencourt Directeur General & Bailly de Robbe-longue & d'Epée pour ladite Compagnie, tant des Marchandises & Vivres, qu'Agrets, Appareux, & Armes trouvez dans ledit

Navire

13^{de} 1683

Compagnie du Sénégal



A R R E S T

DV CONSEIL D'ESTAT

DU ROY;

SIGNE' EN COMMANDEMENT COLBERT:

Du 13. Decembre 1683.

Qui confirme les Privilèges de la Compagnie du Sénégal, & qui declare de bonne prise les Nègres, Marchandises, Agrets & Appareaux de la Caravelle Portugaise, la Nostre-Dame de Conception S. Jean Baptiste, & qui les adjuge à ladite Compagnie; avec deffenses à tous les Sujets du Roy & Estrangers, de Negocier depuis Arguin jusques & compris la Riviere de Gambie, à l'exception de la Compagnie Angloise, pour ladite Riviere de Gambie.

EXTRAIT DES REGISTRES DV CONSEIL D'ESTAT.

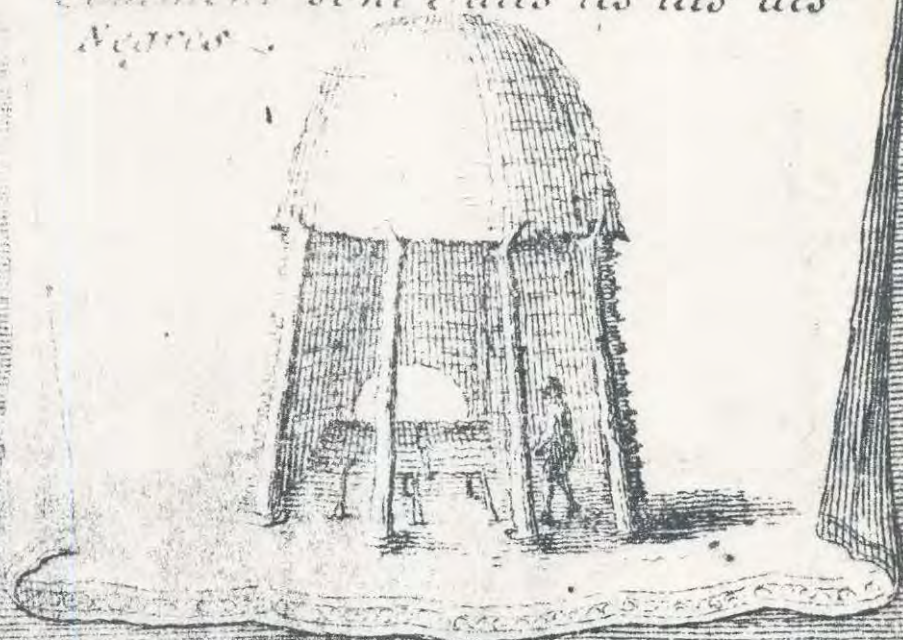
VEU PAR LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL les procedures faites au sujet de la prise d'une Caravelle Portugaise dans la Riviere de Gambie, nommée la Conception & saint Jean Baptiste, ladite prise faite par un Vaisseau de la Compagnie établie par Lettres Patentes de Sa Majesté pour le Commerce du Sénégal & Costes d'Afrique; Sçavoir, le Procez Verbal du Sieur Dancour Baillif de Robbe-longue & d'épée dans l'étenduë de la Concession de ladite Compagnie, fait le 7. Juin 1682. sur le Rapport du Capitaine la Guiolle commandant le Navire le Conquis, appartenant à ladite Compagnie; contenant, Qu'il a pris ladite Caravelle dans la Riviere de Gambie, dans les limites de la Concession de ladite Compagnie, chargée de deux cens Negres, & commandée par Jean Porto Portugais. Interrogatoire dudit Porto presté par-devant ledit Baillif, contenant qu'il portoit son chargement de Negres aux Isles du Cap-Vert; qu'il a traité lesdits Negres, de la Cire & du Morphil, en Gambie; Qu'il avoit esté deux mois dans ladite Riviere sans en ozer sortir, sur l'avis qui avoit esté donné que des Vaisseaux François l'attendoient & prenoient les Bastimens negocians, sans permission de Sa Majesté; qu'il n'avoit aucune Commission, Congez, Patentes de santé, ny autres semblables papiers que les gens

2

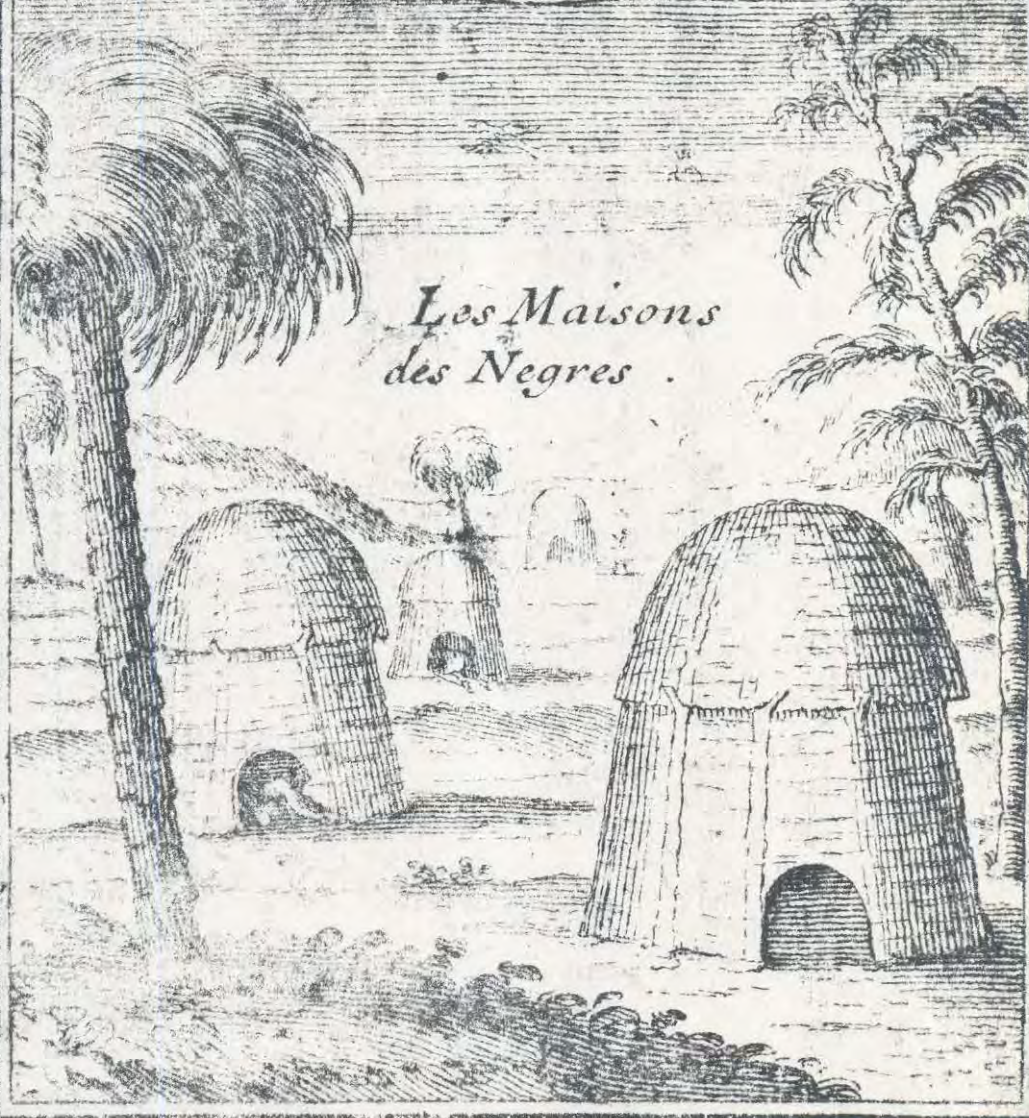
de Mer ont accoûtumé de porter; Et sur ce qu'il a esté requis de signer le procez verbal, a répondu qu'il souffriroit plustost d'estre brullé que de signer aucune chose de peur de surprise, n'entendant point les affaires. Autre Interrogatoire dudit jour, d'Anthoine Macedo de Lisbonne, Marchand passager trouvé sur lad. prise, lequel a déclaré que ledit Navire a demeuré deux mois dans la Riviere de Gambie au dessus du Fort des Anglois, d'où il estoit sorty de peur d'estre pris par les François; qu'il a negocié audit lieu, le Capitaine & autres passagers ayant traité pour des Peignes & autres Marchandises, plus de soixante pains de Cire, des Vivres, & du Morphil. Autres Interrogatoires de Manüel Dias, & d'Honoré Cabusun, conformes à celuy dudit Macedo. Autre Interrogatoire d'Antonio Porto frere dudit Capitaine, contremaitre du Navire pris; par lequel il a déclaré qu'ils ont esté pris sortant de la Riviere de Gambie; que ledit Navire estoit chargé de deux cens Nègres qu'ils portoient aux Isles du Cap-Vert, cinq ou six quintaux de Cire & du Morphil; qu'ils n'avoient aucune Commission ny Parentes faisant le Commerce, sans ayeu ny permission du Prince Regent de Portugal; mais que ce voyage, comme deux precedens, ont esté pour des particuliers Nègres desdites Costes appellez Portugais, & pour quelques autres Nègres de l'Isle de S. Yago, lesquels font faire ces voyages de contrebande, en payant quelques droits à la Compagnie Portugaise de Guinée. Autre Interrogatoire du nommé Ribero de l'Isle de S. Yago ou Cap-vert, conforme à ceux cy-dessus; tous lesquels Deposans

Dias qui y a fait sa marque, ne sçachant écrire. Inventaire des Nègres & Marchandises trouvées sur ledit Navire; Rapport fait au Siege de l'Admirauté de Dieppe par ledit la Guiolle à son arrivée en France le 26. Mars 1683. conforme au Rapport par luy fait à Gorée, ajoutant que ledit Dancour a renvoyé ledit Navire avec l'Equipage aux Isles du Cap-vert, leur ayant donné des vivres pour leur trajet, & fait rendre leurs hardes; que le Capitaine dudit Navire ne voulut s'y embarquer, crainte que les gens de son Equipage ne le jettassent à la mer, parce qu'ils se plaignoient qu'il les avoit trompez, & qu'il leur avoit fait entendre qu'il avoit une Commission, & que cependant il n'en avoit aucune; que luy Deposant a chargé deux cens sept Nègres provenans de ladite prise, & les a déchargés à S. Christophle & à sainte Croix. Memoire présenté à Sa Majesté par l'Envoyé de Portugal, tendant à ce qu'il luy plaise faire rendre & restituer au Capitaine du Navire pris, les Nègres & Marchandises de son chargement, ou la valeur; ledit Memoire contenant que les Ordonnances sur le fait des prises faites en Mer, portent que lors qu'un Vaisseau en prend un autre, il doit le mener ou envoyer avec toute sa charge en quelqu'un des Ports de France, avec quatre ou trois au moins des principaux de l'Equipage pris, afin de faire adjuger la prise; à quoy lesdits de la Compagnie du Sénégal ont tellement contrevenu, qu'ils ont tiré dudit Vaisseau, pris toute la Cargaison, & l'ont en suite fait sortir en Mer, sans l'est, sans vituailles, & les Portugais en chemises, esperant de les faire perir; & par là, de n'estre repris du pillage dudit Vaisseau, ayant mesme retenu le Pilote sous pretexte de l'envoyer en France, ce qui est justifié par le procez verbal fait à S. Yago le 17. Juin 1682. par le Gouverneur & le Juge du lieu, sur la déposition de vingt-quatre témoins, lesquels ont déclaré qu'ils venoient de Cachau, & que n'ayant pû aborder l'Isle de S. Yago, parce que le Soleil qu'ils avoient sur la teste, & le temps broüillé sur l'Isle les en empescha, & qu'ils furent contraints de relâcher à Gambie pour faire de l'eau; qu'en sortant de Gambie, ils prirent

*Comment sont faits les lits des
Negres .*



*Les Maisons
des Negres .*



Palme
Comment les Negres
recueillent le vin de
Palme .

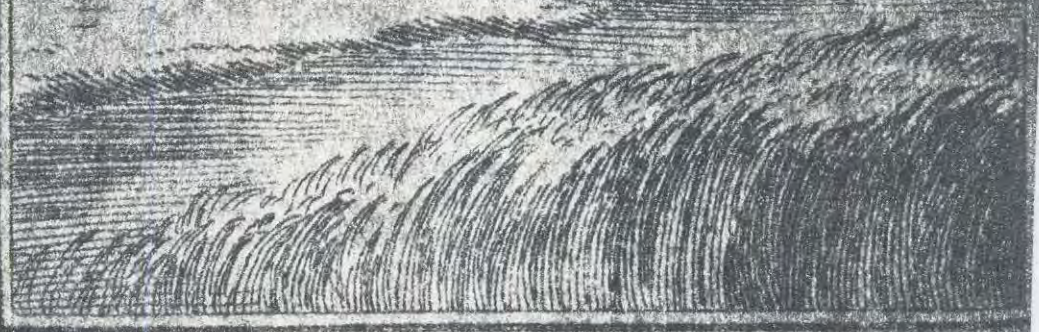


Comment ils
montent sur
les Palmiers .

Comme les Negres
font leurs incisions
pour retirer le vin
de Palme .



Comme ils sont
habillés .



*Habillemens des Siamois
et personnes considerables.*

Page 10



par-
ché
r de
idre
eux
gar-
and

ines
é-
ifes
ro-
des
es ;
s au
a'ü-
te,
des
de
en
de

en-
ils

fol. 125
Comment les femmes sont habillées,
et comme elles portent leurs enfans
sur leur dos. page 152.



*Maniere dont les Negres
dancent en rond. Page
154.*

Université Jean Moulin
Lyon III

LA RELATION DU SIEUR LE MAIRE

1682 - 1695

Un voyage en Afrique ? 1682-83

Edition de 1695



Mémoire de maîtrise

Jacques Grosson

1981-1982

- SOMMAIRE -

Sources et bibliographie	
Introduction	1
<u>1° PARTIE - L'OUVRAGE DANS LE CONTEXTE</u>	3
<u>Chap. 1 : L'EUROPE FACE A L'AFRIQUE</u>	4
I - L'arrivée des Européens	5
II - La destabilisation des royaumes africains	7
III - La compagnie du Sénégal	11
<u>Chap. 2 : LES PROTAGONISTES DU RECIT</u>	16
I - Le Maire	16
1°) une absence de preuves historiques	16
2°) le parcours du voyageur d'après sa relation	19
II - Saviard	24
1°) un personnage bien réel	24
2°) le problème de la réécriture	26
III - Dancourt et la relation de François de Paris ...	27
<u>Chap. 3 : L'OUVRAGE</u>	32
I - Histoire des éditions	32
II - Structure de l'ouvrage	34
1°) le catalogue	35
2°) la préface	37
la réfutation d'un auteur (37)	
les thèmes (39), la contribution de Saviard (39)	
3°) l'iconographie	40
4°) la relation anonyme	41
III - Le récit.....	43
1°) un récit structuré	43
2°) la symbolique du voyage	44
<u>2° PARTIE - L'APPORT INFORMATIF</u>	49
<u>Chap. 1 : LE PAYS ET LES HOMMES</u>	50
I - Un pays contrasté	50
1°) une vision géographique réduite	50
2°) les rivières.....	52
le Sénégal, une bouche du fleuve Niger (52); l'obsession des rivières(55)	
3°) le bestiaire africain	57

II - L'approche politique	60
1°) les peuples	60
2°) un aperçu des structures politiques	64
3°) le thème de la tyrannie	70
III - L'économie traditionnelle et la vie domestique	74
1°) du monde paysan au commerce local	74
2°) la vie quotidienne : le thème de la pauvreté	78
<u>Chap. 2</u> : LE TEMOIGNAGE SUR LA SOCIETE AFRICAINE	82
I - Quelques aspects particuliers	82
1°) l'environnement social	82
2°) la femme africaine	85
3°) culture et sociabilité	90
II - La religion	93
1°) présence de l'Islam	93
2°) la religion traditionnelle	97
<u>Chap. 3</u> : LA PRESENCE DES EUROPEENS	101
I - La traite	101
1°) les échanges et le profit	101
2°) les contacts	105
II - Le monde de la traite	109
1°) Français et Portugais	109
2°) Mulâtres et Gourmets	112
Conclusion	116
<u>3° PARTIE</u> - L'IMAGE DU NEGRE ET LA MENTALITE DU SIEUR LE MAIRE.....	119
<u>Chap. 1</u> : L'IMAGE DU NOIR	120
I - Le portrait du Noir	120
1°) le portrait physique	120
2°) le portrait moral	123
II - Le thème de la paresse	130
III - La comparaison entre les Nègres et les Maures..	135
<u>Chap. 2</u> : LA PLACE DE LE MAIRE DANS LA PERMANENCE DE L'IMAGE	141
I - L'accentuation des vices africains	141
1°) face aux écrits antérieurs	141
2°) les procédés démonstratifs	146
3°) l'intention	150

II - Le rôle de Le Maire dans la transmission des clichés	154
1°) Godefroy Loyer, plagiaire de Le Maire	154
2°) la filiation de Le Maire.....	158
3°) de formidables permanences	160
<u>Chap. 3</u> : LA MENTALITE DU SIEUR LE MAIRE.....	164
I - Le Maire porteur des idéaux de l'Europe technicienne et marchande	164
1°) une philosophie de l'action.....	164
2°) le temps de Le Maire face au temps africain	167
3°) Le Maire : un homme de la ville....	168
II - La méfiance face au corps et à la femme.....	171
1°) le refus de l'expressinnisme.....	171
2°) la hantise du corps.....	173
3°) la place "naturelle" de la femme...	177
III - Le Maire et la religion	180
Conclusion	184
 CONCLUSION GENERALE	 185
 ANNEXES	 191
 NOTES	 202

888888888888888888

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ABREVIATIONS:

B.N : Bibliothèque Nationale de Paris
B.M : Bibliothèque Municipale de Lyon
B.U : Bibliothèque Interuniversitaire de Lyon
B.IFAN : Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire
R.F.H.O.M : Revue Française d' Histoire d'Outre Mer.

I - SOURCES:

1°) Archives : nous avons consulté,

A.N. fond ancien colonies

Col. C6 1 Compagnies des Indes Occidentales d'Afrique
et du Sénégal 1588-1689

Col. C6 2 idem 1690-1699

Col. C6 27 Mémoires et documents 1667-1802

Col. E Dossiers du personnel colonial ancien

A.N. fond ancien marine

Mar. C7 Dossiers du personnel ancien.

2°) Imprimés anciens :

R.P. BOUSSINGAULT : Le nouveau théâtre du Monde...l'Afrique
Paris 1681 298p (BN)

O. DAPPER : Nouvelle description de l'Afrique
Amsterdam 1686 534p (BN)

P. DAVITY : Etats ou Empires... T3 Description générale
de l'Afrique seconde partie du Monde
Paris 1637 490p (BN)

F. FROGER : Relation d'un voyage fait en 1695-1697 aux côtes
d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil...
Amsterdam 1699 227p (BN)

père GABY : Relation de la Négritie Paris 1689 92p (BN)

J.B. LABAT : Nouveaux voyages aux îles Paris 1722
2 vol. (BM, BN)

Relation de l'Afrique Occidentale Paris 1728
5 vol. T2 376p (BM, BN)

A.P. de LA CROIX : Relation universelle de l'Afrique ancien
et moderne Lyon 1688 4 vol.
T2 et T3 495 et 520p (BN, BM)

LE MAIRE : Les voyages du sieur Le Maire aux îles Canaries,
Cap Vert, Sénégal et Gambie Paris 1695 205p

Les voyages du sieur Le Maire... "suivant la copie
à Paris" Paris 1695

LEON L'AFRICAIN : Description de l'Afrique Lyon 1556
2 vol. T2

+3 descriptions anonymes qui précèdent

' pp. 477-485

Cartes pp. 453-54.

- A. de SAINT LO : Relation du voyage au Cap Vert
Rouen 1637 175p (BN)
- anonyme : Relation du voyage fait sur les côtes d'Afrique
au mois de novembre et décembre 1670...
Paris 1674 23p (BU)
- 3°) Imprimés récents :
- L. MOREAU de CHAMBONNEAU : Traité de l'origine des Nègres
du Sénégal
in CARSON I. RITCHIE : Deux textes sur le Sénégal
1673-1677 B.IFAN T30 jan. 1968 p 289
- G. LOYER : Relation du royaume d'Issyny 1702-1704 Paris 174
in P. ROUSSIER : L'établissement d'Issyny
1935 242p
- G.T. MOLLIEN : L'Afrique Occidentale en 1818, vue par un
explorateur français C.Lévy 1967 300p
- M. PARK : Voyage dans l'intérieur de l'Afrique
Maspero 1980 359 p
- FRANCOIS de PARIS : Voyage à la côte d'Afrique dite de
Guinée et aux îles de l'Amérique, fait
en années 1682-1683 (inédit)
in G. THILMANS : La relation de F. de Paris
B.IFAN T38 1976 p41
- VILLAUD de BELLEFOND : Relation des côtes d'Afrique appelé
Guinées Paris 1669
in G. THILMANS - N.I. de MORAES : Villaud de Bellef
sur la côte occidentale d'Afrique. Les deux
première campagne de l'Europe 1666-1671
B.IFAN T38 n°2 1976 p
- FURRETIERE : Dictionnaire de la langue française (1690)
ed. Robert 1978 3 vol.
- Dictionnaire raisonné des sciences...ou Encyclopédie
Genève 1751-1777
Grand Larousse du XIX^es Paris 1874
- M. BRIELE : Documents pour servir à l'histoire de l'Hôtel
Dieu de Paris Paris A.N. 1872 4 vol.
- II - BIBLIOGRAPHIE :
- 1°) sur l'Afrique :
- B. BARRY : Le royaume du Woalo : le Sénégal avant la
conquête Maspero 1972 395p
- C. BECKER, V. MARTIN : Kayor et Baol : royaumes sénégalais
et traite des esclaves au XVIII^es
R.F.H.O.M 1975 p 270

- P. CULTRU : Histoire du Sénégal Larose 1910 376p
- H. DESCHAMPS : Les Européens hors d'Europe 1434-1815
Coll. Sup PUF 1972 200p
- G. MEILLASSOUX : L'esclavage en Afrique précoloniale,
17 études présentées par G.M.
Maspero 1975 582p
- J.C. NARDIN : Recherches sur les Gourmets d'Afrique
Occidentale R.F.H.O.M 1966 p 215
- M. NIANG : L'évolution du statut de la femme en Afrique
traditionnelle et moderne
B.IFAN T38 n°1 1976 p 52
- J. KI ZERBO : Histoire de l'Afrique Noire
Hatier 1972 704p
- Dictionnaire des civilisations africaines
F.Hazan 1968 456p

2°) sur les Compagnies :

- P. BONNASSIEUX : Les Grandes Compagnies de commerce, étude
pour servir à l'histoire de la colonisation
Plon 1892 567p
- L. CORDIER : Les Compagnies à chartes et la politique
coloniale de Colbert thèse Nancy 1906 304p
- P. CULTRU : Le premier voyage du sieur de La Courbe fait
à la côte d'Afrique en 1685
Champion Larose 1913
- A. LY : La Compagnie du Sénégal de 1673 à 1696. Evolution
du commerce français d'Afrique noire dans le dernier
quart du XVII^os thèse Bordeaux 1955 310p
- J. MACHAT : Documents sur les établissements français
d'Afrique Occidentale au XVIII^os
thèse Paris 1905 140p

3°) sur le contexte européen et les mentalités :

- G. ATKINSON : Les relations de voyages du XVII^os et
l'évolution des idées
Champion 1924
- J. MENDEZ-CASTRO, R. MAUNY : G.Loyer (1714) plagiaire de
Le Maire (1695)
Notes Africaines juillet 1952
vol. 55 p 88
- F. BRAUDEL : Civilisation matérielle, économie et capitalisme
A.Colin 1979 T2 599p
- P. CHAUNU : La civilisation de l'Europe classique
Arthaud 1970 708p
- W.B. COHEN : Français et Africains : les Noirs dans le
regard des Blancs 1530-1880
NRF 1981 408 p

- Mgr DELACROIX : Histoire universelle des missions
T2 Les missions modernes 423p
Paris 1956-1958
- J.L. FLANDRIN : Les amours paysannes XVI-XIX^{es}
Archives Julliard 1977 256p
- J.P. GUTTON : La société et les pauvres : l'exemple de la
généralité de Lyon 1534-1789
thèse Lyon 1971 504p
- A. LY : La conséquence des cas Labat et Loyer
B.IFAN janvier 1953 p751
- R. MANDROU : Histoire de la civilisation française
Coll. U 1969 T2 379p
- H.J. MARTIN : Livres, pouvoirs et société à Paris au XVII^{es}
Droz Genève 1969 2 vol. 1092p
- R. MERCIER : L'Afrique noire dans la littérature française:
les premières images XVII-XVIII^{es}
Publication de la Section de Langues et
Littérature n° 11 Dakar 1962 242p
- dir G. DUBY : Histoire de la France urbaine Seuil 1981
5 vol. T3 652p

4°) Autres :

- Encyclopédia Universalis : art. Afrique, Negro-Africain.
- P.M. CONLON : Prélude au siècle des Lumières en France.
Répertoire chronologique
3 vol. 1970 T2 1692-1699 527p
- A. HIRSCH : Biographisches Lexikon der hervorragenden Ärzte
6 vol 1962

Catalogue du British Muséum

National Union Catalogue

A short title Catalogue of french book 1601-1700
fascicule IV

INTRODUCTION

En mai 1695, paraissait à Paris un petit ouvrage in 12, "Les voyages du Sieur Le Maire aux Isles Canaries, Cap Vert, Sénégal et Gambie...", relation d'un Français embarqué en 1682 avec le Sieur Dancourt, directeur d'une compagnie de commerce.

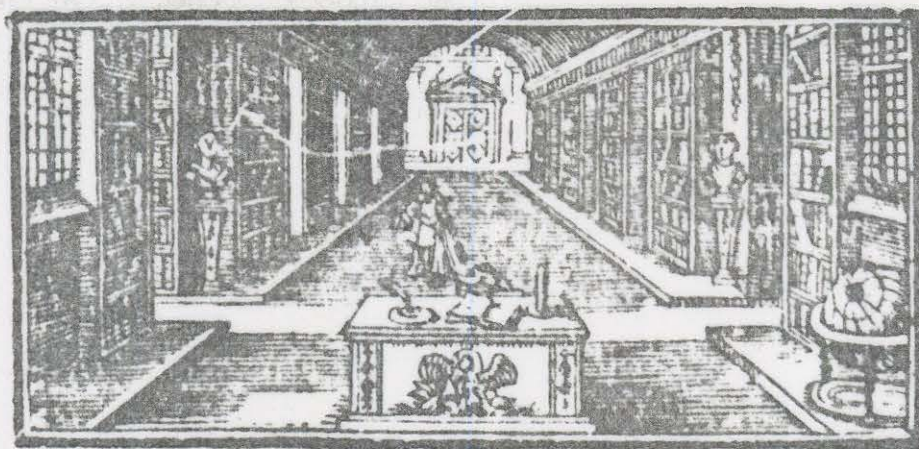
Lyon possède deux exemplaires provenant du fond ancien de l'ex-bibliothèque du séminaire Saint Irénée, déposés, l'un à la Bibliothèque Municipale (cote 345.750), l'autre à la Bibliothèque Interuniversitaire de Lyon (cote 34.310). L'iconographie et la carte de Brest de ce dernier, a disparu.

Nous nous proposons d'étudier certains aspects de cette relation de voyage. Elle a été présentée comme l'un des premiers témoignages sur les moeurs des peuples entre Sénégal et Gambie. Nous verrons ce qu'il en est.

Si le voyageur témoigne sur les pays qu'il parcourt, il est aussi à travers ses réactions et ses jugements, un fidèle témoin de son temps, de son propre pays dont il fait apparaître les traits de mentalité majeurs. Nous essaierons de les distinguer, mais nous nous attarderons aussi sur l'image de l'Afrique et des Africains, l'image qui peut rester après la lecture de Le Maire. En reliant cette analyse constamment au contexte, et d'abord au problème de la traite négrière qui s'intensifie au XVII^{ème} siècle, nous verrons qu'une simple relation de voyage joue son rôle dans la transmission des schémas mentaux.

D'autres écrits ont paru sur cette partie de l'Afrique au XVII^{ème} siècle ; des relations de voyages, celle du Hollandais Dapper, du Père Gaby, des traités de Géographie Générale, ceux de Davity, du Lyonnais La Croix, du Père Boussingault, des rapports des commis de la Compagnie du Sénégal, comme Chambonneau, La Courbe. Ces écrits, que nous privilègerons dans cette étude, et d'autres, nous seront de précieux éléments de comparaison. Mais au delà du XVII^{ème} siècle, d'autres auteurs ont écrits sur l'Afrique, et un modeste sondage à travers les siècles peut mettre en évidence d'étonnantes permanences.





LES
 VOYAGES
 DU SIEUR
 LE MAIRE,

*Faits aux Isles Canaries, Cap-
 vert, Senegal, & Gambie.*



L y avoit près de trois
 ans que je servois en
 qualité de Chirurgien
 à l'Hôtel-Dieu de Pa-
 ris, lorsque j'appris que Mon-

Départ
 de Paris.

A

PREMIERE PARTIE :

L'ouvrage dans le contexte.

La relation de Le Maire est l'instant d'un contact, celui entre l'Afrique et l'Europe : les contextes particuliers de chacun des continents, ainsi que les modalités du contact doivent retenir notre attention. Une recherche dans les archives des Compagnies, les Archives Hospitalières de Paris et la lecture d'une relation inédite de 1683, permet de situer parfois, les protagonistes du récit. Enfin l'ouvrage lui-même demande qu'on s'y arrête : sa structure très complète nous est un exemple de l'édition de la fin du XVIIème siècle.

Chapitre I : L'EUROPE FACE A L'AFRIQUE.

La période la plus brillante de l'histoire africaine occidentale est celle qui correspond pour nous au Moyen-Age. De grands empires se construisent, comme celui du Ghana (VIII-XIèmes siècles) entre Niger et Sénégal, mentionné par les géographes arabes. Trop vaste, il succombe sous le coup des Almoravides en 1076, ceux-ci apportant l'Islam sur les bords du Sénégal. (1). Les Sérères réfractaires à l'Islam émigrent au Sud. Ce royaume et de nombreux autres passent sous la domination des Mandingues, à partir de la fin du XIIIème siècle, qui édifient le vaste empire du Mali. Ce dernier atteint son apogée avec Kankou Moussa (1312-1337) dont le pèlerinage fastueux à la Mecque en 1324 fit sensation (2). D'une part l'Afrique entrait sur la scène internationale ; d'autre part ce pèlerinage marque le début de la fabuleuse légende de l'or du Soudan qui hantera les imaginations européennes jusqu'au XIXème siècle...

L'empire du Mali s'épuise dans les luttes de succession, et dès le XIVème siècle, s'édifie un royaume puissant, le Songhaï qui soumet au XVème siècle tous les royaumes avoisinants, notamment ceux de la Côte. Cette civilisation atteint son apogée vers 1550-1580, mais les Sultans du Maroc convoitant le sel de Teghazza et l'or du Soudan lancent des expéditions dès 1577. En 1591, les troupes du Sultan Al Mansour armées de mousquets et commandée par un renégat portugais, le pacha Djouder, écrasent à Tomdibi les guerriers songhaïs, nettement supérieurs en nombre. L'empire s'écroule mais les Marocains abandonnent le Soudan à lui même, l'épuisement des gisements aurifères africains et la découverte des mines américaines détournant de lui l'attention. Mais dans les mentalités, les mines d'or fabuleuses du Soudan existent toujours.

La période des grands empires est terminée.

Une phase dualiste, amorcée à la fin du XVème siècle et qui durera jusqu'au milieu du XIXème siècle, s'affirme, qui

Européens, et d'autre part, une zone intérieure inconnue de ces derniers, et orientée vers les échanges sahariens avec l'Afrique blanche.

L'image de l'Afrique dans la mentalité européenne sera tributaire de ce contact.

I - L'ARRIVEE DES EUROPEENS.

Au XVème siècle les puissances ibériques amorcent l'expansion de l'Europe. Seules à être prêtes aux découvertes, elles ont en elles les forces nécessaires : une bourgeoisie commerçante active, un potentiel d'hommes de guerre et de hobereaux désargentés, avides de conquêtes, la volonté du pouvoir royal et enfin la technique.

Le Portugal, sa croisade intérieure terminée, s'empare de Ceuta, au début du XVème siècle et se lance dans des expéditions maritimes vers le sud : en 1434, le Cap Bojador est passé, par Gil Eanes, et dès lors on lance une expédition tous les ans. La peur est vaincue, les légendes terrifiantes s'estompent, l'habitude se prend de manoeuvrer malgré les alisés.

En 1441 le Cap Blanc est atteint, en 1443 Arguin, en 1444 le Sénégal et le Cap Vert (occupé en 1461), en 1462 on arrive à Sierraléone et le fond du golf de Guinée est rejoint en 1475, en même temps qu'est occupée l'île de Sao Tomé.

En 1443, le Portugal reçoit le monopole du commerce, mais de nombreux interlopes, espagnols puis français, fréquentent les côtes africaines, en quête de la maniguette (faux poivre) et de l'or (4).

Au début du XVIIème siècle, les Hollandais se lancent contre les possessions portugaises de l'Océan Indien et de l'Afrique. S'appuyant sur la Compagnie des Indes Orientales (1602), la Banque d'Amsterdam (1609) qui facilite le crédit, et enfin la Compagnie des Indes Occidentales, ils ravissent presque tous les comptoirs, notamment Arguin, Gorée (1617), La Mine, Loanda (5).

Les Français quant à eux, fréquentent les côtes d'Afrique depuis le XIVème siècle si l'on en croit la

tradition qui attribue aux Dieppois les premières relations commerciales avec cette partie du monde. Leur présence est plus sûre ^{au} XVème siècle, notamment sous Louis XI, puisque des corsaires français sont au Cap Vert, un certain Jean Baptiste ayant sa base sur l'île Mayo (6).

Vers 1540, apparait un commerce triangulaire, qui devient vite régulier. Vers 1556, les Français sont à Gorée et Rufisque et jusqu'en 1570 ils tiennent de nombreux comptoirs au Brésil. Le Sénégal n'est presque jamais mentionné dans les sources. Ce trafic est bien sûr illégal, l'Afrique étant un domaine réservé aux Portugais ; à la paix de Cambrai (1529) François Ier s'est vu interdire pour ses sujets le voyage de Guinée ; et l'Amiral de France est obligé, suite aux plaintes des ambassadeurs ibériques, d'interdire parfois le départ des vaisseaux normands. (7)

Ce n'est qu'au début du XVIIème siècle que les établissements français se fixent définitivement. En 1626, des marchands de Rouen ont formé une compagnie privée pour exploiter la côte du Sénégal à la Gambie. Ils installent la première habitation à l'embouchure du Sénégal en 1638, (les Anglais ont tenté de s'y installer en 1628 sans succès). Un certain Capitaine Lambert construit sur une île du fleuve, l'île Bocos, qui appartient à un chef local, nommé Jean Barre, maître de la rivière, une méchante bâtisse de briques. L'habitation ne sert encore que d'escale; de lieu de séjour pendant les mois de traite, et ce n'est qu'en 1641 que des commis y demeurent en permanence. Deux ans plus tard, on élève des fortifications, mais l'île est ravagée en 1658 par la mer qui brise le cordon de dune. Le commis Caulier fait rétablir une habitation sur une autre île, mieux protégée, qui deviendra l'île Saint Louis, centre de la traite du fleuve Sénégal (8). Ce dont Le Maire témoigne :

"Il y a environ vingt ans qu'elle (la digue) s'ouvrit vis à vis de l'île où étoit l'habitation des Français : ils furent obligés de monter plus haut". (9)

Le 1er novembre 1677, l'amiral d'Estré s'empare facilement de Gorée, île hollandaise dont il fait raser les forts,

suivante de Rufisque, Portudal et Joal et conclut des traités avec les chefs indigènes.

L'année suivante, Ducasse attaque Arguin et prend l'habitation (août ou novembre 1678), après être passé en Gambie et avoir repoussé les Hollandais venus récupérer Gorée, acquise définitivement au traité de Nimègue.

Les Français ont, en 1679, établi des comptoirs fixes à Arguin, Saint Louis, Rufisque, Gorée, Portudal, Joal et enfin Albreda sur l'embouchure de la Gambie, éliminant ainsi les Hollandais de la côte sénégalaise (10).

Mais la position reste instable et les rois indigènes conservent parfois l'initiative : en 1679 sur l'instigation des Hollandais, les rois du Sine et de Baol font arrêter les commis de la compagnie et piller les comptoirs de Joal et Portudal. Ducasse mène une dure répression et obtient un traité qui garantit la seigneurie de la compagnie sur le rivage et le monopole du commerce (11). Le Maire ne signale pas cet événement survenu trois ans avant son arrivée.

Les Français tolèrent les comptoirs anglais de Gambie, mais en 1693, Saint Louis et les autres habitations sont occupées par Booker, de la Royal African Compagny. Repris en 1694, les comptoirs reçoivent pour gouverneur André Brûe à partir de 1697.

II - LA DESTABILISATION DES ROYAUMES AFRICAINS.

Au XVème siècle, les pays wolof, sérère et le Tekrour sont conquis et unifiés par le roi (ou Bour) du Diolof, lui même tributaire du Mali. En 1482, le frère de ce prince lui conteste son pouvoir et demande aide au roi Jean du Portugal qui lui dépêche sans succès quelques caravelles (12). Chaque province de cet empire à l'exception du Walo qui avait un vice-roi ou Brak, était dirigée par un gouverneur dit Lamane, payant tribut à chaque grande fête de l'année. Le Lamane du Cayor devrait en plus apporter du sable blanc qu'on étalait sur le sol du palais (13).

La dislocation de l'empire Diolof à la fin du XVIème siècle, due aux conflits dynastiques et à l'esprit d'indépendance des Lamanes, donne naissance à de petits royaumes côtiers. Le premier coup est porté par le Lamane du Cayor qui écrase l'armée impériale et proclame l'indépendance en 1549 ; il prend le titre de Damel, le sécessionniste.

Les autres provinces font de même et les Lamanes dissidents prennent des titres royaux : celui de Baol devient le Tein, celui du Siné, le Bour Siné, celui du Walo garde son ancien titre de Brak. Le Diolof démenbré est réduit à l'ancienne province du Ferlo et son roi doit se défendre contre l'ambition du Damel (14).

Ces royaumes wolofs évoluent sensiblement de la même façon : on observe la même dégradation des rapports entre l'aristocratie et la paysannerie, la même ascension du groupe militaire des tiedos, guerriers esclaves animistes, les mêmes conflits dynastiques entretenus par le commerce des esclaves, les Français soutenant leur candidat.

Deux faits dominent l'histoire de cette région, la traite des esclaves et les menées de l'Islam qui parfois ne font qu'un.

Jusque vers 1675, les rapports avec les Européens restèrent cordiaux. Les épices, l'or, la gomme, les peaux, les esclaves en petit nombre, alimentaient les échanges. Mais dès la fin du XVIIème siècle, la traite des esclaves devenait l'élément essentiel du commerce. Les chefs locaux perçoivent des redevances sur les traitants et ravitaillent les comptoirs français. L'insécurité devient permanente : pillages et enlèvements se succèdent. Le Maire expose bien cette situation et nous y reviendrons.

Dès le XVIIème siècle, "il faut conclure à une désorganisation de la société traditionnelle et à la transformation des structures sociales, politiques et religieuses" (15).

Une classe sociale liée aux rois et aux prétendants, celle des guerriers-captifs, modifie les rapports avec la paysannerie : les tiedos n'hésitent pas à piller les sujets du roi et les lamanes, chefs paysans détenteurs de droits fonciers, qui pouvaient encore au XVIIème siècle, destituer le Damel dans

le royaume du Cayor, voit leur rôle réduit en même temps que les paysans perdent leur place dans la société. Des réactions ont lieu contre cette autorité politique trop engagée dans la traite, et en 1673, elles prennent l'allure d'un soulèvement religieux.

Depuis longtemps l'Islam est présent dans l'ensemble de la Sénégambie, mais l'islamisation reste très relative et inégale. Pourtant en 1673, le Marabout Nasir Al Din et son parti les Toubenans (convertis), après avoir tenté vainement de convertir le Saïgi (17), (Le Maire parle du Cheyratik), suscite un soulèvement populaire et religieux contre les rois. Après le Saïgi, le Damel -dynastie Fall-, c'est le Bëk du Walo qui est éliminé. Nasir Al Din oriente sa prédication sur deux points : la lutte contre les pratiques non orthodoxes des dogmes de l'Islam et la lutte contre la tyrannie des rois, suscitées par la traite atlantique. Le Maire souligne ce dernier aspect du conflit, "il se rendit maître de tout le pays... leur disant qu'il était suscité du ciel pour venger la tyrannie de leur roi" (18).

Cet épisode peut être vu comme une réaction du commerce transaharien contre le monopole, ou la trop forte concurrence du commerce du fleuve par Saint-Louis.

Le mouvement n'est pas dirigé contre l'esclavage en lui même mais contre le trafic exclusif des Européens. Sous le couvert de l'Islam, le parti Toubenan tente d'installer des monarchies théocratiques tournées uniquement vers le commerce transaharien. (19)

Le gouverneur de Saint-Louis de Muchin, après un premier échec, réussit à convaincre le nouveau brak Yérim Kodé qui quitte le parti Toubenan et le combat désormais. En 1674, Nasir Al Din est tué; la guerre est entretenue par les rois locaux et profite à Saint-Louis grâce à un commerce intense de captifs. En 1677, le parti Toubenan est éliminé, les marabouts se réfugient dans le Fouta Djallon d'où ils ont peut être contribué à préparer les révolutions théocratiques du XVIIIème siècle.

Cet échec est le triomphe de Saint-Louis qui élimine une force politique susceptible d'unifier le pays. C'est aussi

dominées par les guerriers tiedos dont l'activité essentielle est le pillage et la fourniture d'esclaves aux comptoirs français. Le thème de la tyrannie des rois nègres, si fréquent dans les relations de voyage, révèle, malgré les erreurs de jugement, ce nouvel état.

Lorsque Le Maire visite la région, la guerre a provoqué une rude famine, obligeant les habitants à se vendre eux-mêmes. En 1676, le Damel, successeur de Yerim Kodé, semble être (20) Fara Penda qui règne jusqu'en 1686. La région est déstabilisée. Les royaumes wolofs sont souvent en guerres, et les Damels tentent à plusieurs reprises de mettre la main sur l'ensemble de la région, mais échouent.

Plus de grands empires mais dorénavant des royaumes nombreux vont se constituer sur une base plus étroitement ethnique (21).

Royaumes wolofs du Walo, du Cayor, petits royaumes sérères dont celui du Baol, royaumes peuls le long du fleuve Sénégal, qui tous tirent un profit maximum du commerce, soit en traitant directement avec les comptoirs français, de l'ivoire, des cuirs et surtout des esclaves, soit en exploitant les tribus de l'intérieur.

"Lors qu'il vient quelques montagnards (c'est ainsi qu'ils nomment ceux des terres) pour négocier avec nous, il n'y a point de tromperie que les Nègres des côtes ne leur fassent. Car sous prétexte de les aider à porter leur marchandise et de leur servir d'interprètes, ils leur retiennent la moitié du paiement qu'ils reçoivent de nous, comme s'il y avait à se satisfaire pour quelque droit". (22)

Au cours du XVII^{ème} siècle, les contacts avec l'Afrique perdent leur caractère individuel : désormais les initiatives privées sont limitées. Les relations de la France avec le continent noir se feront désormais jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle par l'intermédiaire des grandes compagnies de commerce.

III - LA COMPAGNIE DU SENEGAL.

La première compagnie établie en France pour faire le commerce du Sénégal avait été formée vers 1626 par quelques marchands de Dieppe et de Rouen, qui, "sans lettres patentes, sans concession du roi entreprirent le négoce des côtes d'Afrique..." (23)

Puis Richelieu accorde les premiers privilèges sur le commerce d'Afrique occidentale, concédant le monopole du Sénégal à la Gambie, à la compagnie Rozée, en juin 1633, qui fixe le premier établissement français à l'embouchure du Sénégal. Cette compagnie subsiste jusqu'en 1658, date à laquelle elle est rachetée par la nouvelle "compagnie du Cap Vert et Sénégal". A noter deux autres compagnies privées qui se partagent ce commerce, celle de Jean Briant Larcy, bourgeois de Saint-Malo, et celle de Pierre de la Haye ; elles reçoivent leur monopole respectivement en 1634 et 1635 (24)

En 1664, la compagnie des Indes Occidentales est constituée. Par l'ordonnance du 22 mai, les petites compagnies sont invitées à céder leurs établissements (25). La nouvelle compagnie a le monopole du commerce du Cap Blanc au Cap de Bonne Espérance. Ce champ d'action s'avère vite trop vaste ; les Antilles suffisant à absorber toute l'activité de la compagnie qui ne fait rien pour s'étendre en Amérique, "encore moins pour mettre à profit ses concessions d'Afrique" (26). Une mauvaise administration, des pertes infligées par les Anglais, de nombreux accidents, comme l'incendie qui détruit cinq vaisseaux en rade à la Martinique, font que la société se trouve vite en situation critique.

Dès 1672, la compagnie est ruinée ; en 10 ans elle a perdu trois millions de livres. Par l'arrêt du 9 avril 1672, le roi ordonne la décharge de tout commerce et nomme des commissaires pour liquider l'affaire. Ces derniers arrêtent deux mesures :
- la dissolution de la Compagnie des Indes Occidentales ;
- la création d'une Compagnie du Sénégal (27).

Le 8 novembre 1673, la Compagnie des Indes Occidentales vend aux Sieurs François, Ergot et Raguenet "l'habitation et effets du Sénégal avec la faculté d'y

négociier et jusque à la rivière de Gambie..."

La Compagnie de Sénégal voit le jour "avec privilège d'un commerce exclusif pendant 30 années, aux mêmes exemptions et privilèges dont avait joui la compagnie d'occident et dans toute l'étendue de sa concession" (28). Elle a pour principale mission l'approvisionnement en esclaves noirs des colonies d'Amériques, soutenue en cela par le privilège exclusif de la traite, concédé par Colbert.

Le 31 décembre 1674, le roi acquiert pour lui même et réunit à son domaine toutes les terres et îles de la Compagnies des Indes Occidentales, qu'il déclare ouvertes au trafic pour tous ses sujets. Des directeurs sont nommés pour gérer le domaine. Ménager et Bellinzani, directeurs, signent ce contrat avec la Compagnie. Cette compagnie se révèle également trop faible et malgré une tentative de Colbert, en juin 1679, qui introduit de nouveaux hommes dont la richesse devait permettre "de pousser le négoce du Sénégal autant qu'il était convenable pour le besoin des îles".

La Compagnie du Sénégal doit déposer son bilan (29).

Les livraisons d'esclaves restent largement insuffisantes pour l'économie des îles : 600 noirs sont livrés en 1679-80 pour une période de 16 mois, au lieu de 200 par an demandés.

La guerre contre la Hollande (1678-79), les lourdes pertes successives de nègres pendant les voyages dues à l'inexpérience des négriers français, les naufrages et destructions de marchandises, les dépenses excessives pour honorer le contrat de 1679 concernant la fourniture de chiourmes pour les galères de Marseille, ruinent la compagnie. La faillite des banquiers Kerver et Simonnet qui en 1680, avaient endossé les lettres de change de la Compagnie, met un point final à cette chute. La Compagnie du Sénégal est mise en vente par décision royale. Après des difficultés pour trouver des acquéreurs, le contrat de vente du 2 juillet 1681 est signé entre l'ancienne compagnie et Claude Dappouigny, officier de finance. Les nouveaux acquéreurs sont "...Claude Dappouigny conseiller secrétaire du roi et de ses finances, seigneur de Jambeville... ; Guillaume de Kessel,

ordinaire en sa chambre des comptes ; Guillaume Mesnager
conseiller du roi, directeur général du domaine royal
d'Occident, René de Larré, Escuyer Seigneur du dit lieu,
Conseiller Secrétaire du Roi, receveur général du dit lieu,
Conseiller Secrétaire du Roi, Receveur Général des Finances
à Caen ; Paul Acéré, écuyer sieur des Forges...

Jean Massiot Le Jeune, marchand demeurant à La Rochelle, de
présent à Paris... Jean Faure, Ecuyer Prieur de Valfery et de
Nostre Dame du Puy serviant... Jean du Casse, Claude Ceberet
Ecuyer sieur du Boullay... " (31)

Ils se substituent dans tous leurs droits et obligations aux anciens intéressés dont seul subsiste le Sieur François François sans qu'il apparaisse dans le contrat, et s'engagent à payer la somme de 110 015 livres, montant des dettes de la compagnie.

C'est dans le cadre de cette nouvelle "Compagnie Royale du Sénégal" que se place l'inspection de Dancourt. On ne relève pas son nom dans la liste des acquéreurs. Directeur Général, il a été "nommé par les intéressés pour s'occuper de toutes leurs affaires quelles qu'elles fussent", et, on s'en doute, surtout celles qui concernent les lointains comptoirs d'Afrique.

La vente est homologuée par les lettres patentes du 22 juillet 1681 (32) qui confirment tous les privilèges de l'ancienne compagnie, et apportent quelques modifications. La compagnie possède "en toute propriété, justice et seigneurie" toute la côte d'Afrique. Elle a le pouvoir de nommer les gouverneurs, les officiers de guerre et de justice, les prêtres et curés. (33)

La Compagnie peut disposer de son privilège comme bon lui semble, par exemple le vendre, à condition que ce soit au profit de Français, l'autonomie de l'organisation de la Compagnie est reconnue aux intéressés qui décident "entre eux en leurs assemblées à la pluralité des voix..." et peuvent entrer dans la société dans déroger. La compagnie reçoit les armes de la Compagnie des Indes Occidentales

modifiées "un écusson en champ d'azur semé defleur de lys sans nombre, deux nègres pour support et une couronne tressée". Deux sauvages supportaient l'écusson de la Compagnie des Indes.

Les terres sont divisées en trois catégories : les concessions faites par le roi, les terres acquises par traités avec les indigènes, et les conquêtes, notamment les comptoirs pris aux Hollandais dont Gorée (prise le 30 octobre 1677 par Ducasse) (34)

Dès fin 1681, Claude D'Appougny rachète certaines parts aux actionnaires, et devient pour longtemps, le principal soutien de la Compagnie d'Afrique. (35) Cette opération est considérée comme une tentative de "sauvetage et d'assainissement" à l'initiative du pouvoir royal. (36). La personnalité de Dappougny renforce cette idée. Conseiller Secrétaire du roi, Maison Couronne de France et de ses Finances, Dappougny paraphe lui-même les documents, lettres patentes, contrats de vente, "collationnés à l'original" alors qu'il est le principal intéressé en cette affaire. On reconnaît aisément sa signature et son titre sur les documents. (37)

Malgré, semble-t-il une tentative de réorganisation du marché antillais -Ducasse est le représentant de la compagnie à la Martinique -le mouvement des navires s'est considérablement ralenti. Le 12 septembre 1684 tout en reconnaissant à la Compagnie du Sénégal la totalité de ses droits et privilèges sur le "pays de Sénégal, Cap Vert et lieux circonvoisins jusque et y compris la rivière de Gambie". Le roi révoque les privilèges de la compagnie sur le reste des côtes d'Afrique. (38). Après une plainte de Dappougny (janvier 1685) auprès du roi, le privilège est étendu du Cap Blanc au Nord à la Sierre Léone au Sud. La Compagnie de Guinée, créée en janvier 1685, exploite alors le reste des côtes, spécialement celles de Guinée, et s'oriente exclusivement vers la traite des esclaves (39). Les conflits entre les deux compagnies sont jugés au Conseil du Roi.

Les années 1680 sont aussi marquées par une lutte sourde entre des groupes financiers dont Dappougny pour

obtenir la ferme du Domaine d'Occident (40). Attribuée au financier Jean Oudiette depuis 1675, elle se termine en 1681 mais lui est prorogé jusqu'au 1er juillet 1685, date à laquelle elle passe à Fauconnet, malgré les visées de Dappoungny et Ceberet, directeurs de la Compagnie du Sénégal. Au 1er janvier 1688, la ferme échoit enfin à Dappoungny (41). La Compagnie Royale du Sénégal est en perte de plus d'un million de livres en 1687. Dappoungny, seul soutien de la compagnie, rachète l'ensemble des parts des autres directeurs, en juin 1692 pour 300 000 livres. En janvier 1696, Dappoungny crée une nouvelle société, qui reçoit les mêmes privilèges jusqu'en 1709 où Dappoungny est écarté au profit d'un autre groupe financier, celui de Mustelier (42).

Tous ces remaniements n'ont eu qu'un but, assainir la situation financière catastrophique des différentes sociétés. Dans les comptoirs de graves problèmes subsistent : les bâtiments s'effondrent, le personnel ne s'occupe pas toujours des affaires de la compagnie et il existe souvent des conflits de personnes, que les tournées d'inspection essaient de résoudre.

Dancourt doit régler un désaccord entre Van Doorn, agent général sur la côte et Jamineau, gouverneur de Gorée.

En 1687, La Courbe inspecte les comptoirs et s'affronte plus ou moins à Chambonneau, commis de Saint-Louis.

Les conflits sont dus avant tout à la définition très vague des compétences de chacun. Même au niveau de l'entreprise, "pas d'idées logiques des résultats à atteindre, ni des moyens à employer... seulement des désirs, des vellétés, des projets peu arrêtés" (43). En somme, la spontanéité du XVIIème siècle s'exprime même dans ses entreprises commerciales.

Chapitre II : LES PROTAGONISTES DU RECIT.

Trois personnages sont à l'origine du récit.

Tout d'abord l'auteur présumé, le Sieur Le Maire. Conserve-t-on souvenir de lui dans les archives, et quel a été son parcours en Afrique ?

Celui qui a mis en forme les notes de Le Maire est un certain Monsieur Saviard, comme nous l'apprend un précieux entrefilet du libraire. Qui est-il et quelle est sa part dans l'ouvrage ? Enfin, le voyage de Le Maire a pour support la visite de Dancourt, directeur général de la Compagnie du Sénégal fondée par Dappouigny. Qui est-il et quel a été son action en Afrique ?

I - LE MAIRE.

1°) Une absence de preuve historique.

On ne sait rien ou presque sur le personnage de Le Maire. Seules les indications données par lui-même dans son livre permettent de le situer. "Il y avait près de trois ans que je servois en qualité de chirurgien à l'Hôtel Dieu de Paris, lorsque j'appris que Monsieur Dancourt était prest à partir pour le Cap Vert". (1)

Le Maire fait donc partie du milieu des chirurgiens de l'Hôtel Dieu, chargés de soigner les pauvres. Il n'indique pas sa situation très précisément. A-t-il été reçu maître chirurgien ? Cela paraît peu probable, les études sont très longues, on le verra pour Saviard, et dans cette éventuelle position, il n'aurait guère eu d'intérêt à s'engager dans la Compagnie d'Afrique, pour un métier plein de danger. A notre avis, Le Maire n'a occupé qu'une place subalterne à l'Hôtel Dieu, et le contrat signé avec Dancourt est pour lui une promesse de réussite.

Car nous ne pensons pas que Le Maire accompagna Dancourt "autant par amitié pour lui que par curiosité... sans faire d'ailleurs partie du cadre des employés". (2). Il est dit expressément que Le Maire a été présenté aux Messieurs de la

Compagnie qui acceptèrent son voyage, peut-être en tant que chirurgien de navire : "Dancourt agréa que je fusse de la partie et après être convenus ensemble des conditions, il me présenta le 14 janvier 1682 à Messieurs de la Compagnie qui ratifièrent le Traité que nous venions de conclure".

On ne peut pas avancer que Le Maire ait été envoyé comme chirurgien dans les établissements du Sénégal à la seule lecture du livre. D'ailleurs Le Maire ne parle jamais de son métier de chirurgien. Le Maire est-il revenu en même temps que Dancourt ? Deux éléments plaident pour l'affirmative ; Saviard déclare que la relation lui a été remise par Le Maire, "au retour du voyage qu'il a fait dans les pays qu'il décrit", et d'autre part la dernière date donnée par Le Maire est le début de l'année 1683. Le prétexte du voyage reste l'inspection de Dancourt qui rentre en France cette même année. De plus dans le cours du discours, il ajoute "Voicy ce que j'ai observé en ces lieux-là pendant le peu de temps que j'y ai été". Nous n'en savons pas plus. Les grandes biographies spécialisées, notamment celle de Hirsch (3), sur les médecins, ne le mentionnent pas, alors qu'il est possible de trouver des traces de Saviard.

La relation de François de Paris récemment découverte et éditée (4), n'apporte aucune précision : François de Paris se trouvait en 1682 à Gorée, lorsque Dancourt est arrivé pour son inspection, mais il ne mentionne à aucun moment le nom de Le Maire ni même la présence d'un chirurgien. Ce qui nous semble conforter l'idée que si Le Maire est parti avec le directeur général de la compagnie, c'est comme employé, et non comme ami particulier, ce qui l'aurait nécessairement mis en avant dans les contacts avec un témoin comme François de Paris.

Notre recherche dans les archives hospitalières n'a rien donné. Nous avons fait quelques sondages dans des Archives de l'Hôtel Dieu (5), (inventaires et répertoires), ainsi que dans "Collections de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris", qui reprend les délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel Dieu (6). Aucune trace d'un chirurgien du nom de Le Maire. Les archives des compagnies restent pauvres,

et nous n'avons découvert aucune mention de Le Maire, ni dans les cartons des sous-séries Colonie C6, (1,2, 27), ni dans les dossiers du personnel colonial ancien que renferme la série E. Rien non plus dans la série Marine. (6 bis)

On le voit, nous en sommes réduits aux conjectures, et même nous pouvons aller jusqu'à mettre en doute l'existence de Le Maire, face à cette absence totale de témoignage historique. Une hypothèse peut être avancée. Le nom de Dancourt revient fréquemment dans l'ouvrage, la plupart du temps avec son titre de "Directeur Général de la Compagnie". Il est présent dans le titre même, "Les voyages du Sieur Le Maire... sous Monsieur Dancourt, Directeur Général de la Compagnie Royale d'Afrique", puis la préface nous apprend sa contribution à l'oeuvre : Saviard, l'ami de Le Maire qui a fait paraître la relation, a consulté Dancourt sur le contenu du récit, pour juger de sa véracité. Saviard ne manque pas de faire l'éloge du Directeur. "Monsieur Dancourt, Directeur Général de la Compagnie d'Afrique sous qui mon ami a fait le voyage, qui s'est acquis une parfaite connaissance des vies et des moeurs des peuples qui habitent ces îles et des singularités de ce Païs par les longs voyages qu'il a faits, presque dans toutes les parties du monde ce qui lui a acquis l'estime de Messieurs Colbert et Seignelay n'a pas peu contribué à me déterminer en faveur de cette dernière relation par les conférences que j'ai eues avec lui et il l'a trouvée fort exacte, et l'Auteur est entré dans des particularités qui n'avaient été jusqu'ici remarquées de personne". (7)

La présence de Dancourt au Sénégal dès la fin de l'année 1682 est certaine. Il a effectivement parcouru le pays de Gorée à Saint-Louis, et peut donc rapporter tout aussi bien que Le Maire des informations sur le pays. L'insistance avec laquelle on présente avantageusement Dancourt - "le mérite de Monsieur Dancourt est si connu dans l'Europe...", dit le libraire - l'absence à la fois de preuve historique de l'existence de Le Maire et d'information sur lui-même ou son travail dans la relation, peut laisser supposer la non-existence de Le Maire : l'ouvrage serait alors celui de Saviard et Dancourt.

Mais en l'absence de preuves effectives, nous nous en tiendrons pour l'instant, à ce que dit l'ouvrage : c'est un chirurgien entré à l'Hôtel Dieu de Paris vers l'année 1677-1678, parti en 1682 pour le Sénégal dans le cadre de la Compagnie Royale d'Afrique, créée l'année précédente. Il aurait remis ses notes de voyage à un ami parisien, Saviard, à son retour, dans le milieu de l'année 1683.

2°) Parcours du voyageur d'après sa relation.

Le 14 janvier 1682, Le Maire est présenté par Dancourt aux Messieurs de la Compagnie d'Afrique "qui ratifient le traité que nous venions de conclure" (8). Le 4 février il est à Brest, mais ce n'est que le 20 mars que la Sainte-Catherine sort de cale sèche. Le 12 avril 1682, Dancourt arrive enfin à Brest où la frégate appareille dans l'instant. Le dimanche 26, par $32^{\circ} 13'$ longitude est, le Cap Cantin et les côtes du Maroc sont en vues (à 6 lieues) alors que semble-t-il, le pilote pensait être passé très à l'ouest de Madère. Le capitaine est un dénommé Moncégur (9). Le 29 avril (mercredi) "on aperçut l'île de l'Ancerotte l'une des sept Canaries, que nous laissâmes environ à dix lieues au Sud Est", (10), et le vendredi 1er mai 1682, le vaisseau mouille près du chateau espagnol de la grande Canarie et repart le lendemain. Après avoir croisé au large de Sainte-Croix (Ténériffe), le 3 mai, la Sainte-Catherine passe le tropique du Cancer "le jeudi septième à midy, étant par 23° de latitude septentrionale et par 28 minutes de longitude est. Puis on retrouve Le Maire le lendemain, au large des côtes de Barbaries ($21^{\circ} 47'$ LN) mais il est alors trop tard pour gagner le Cap Blanc, qui n'est rejoint que le samedi 9 mai, le cap étant localisé "à vingt degrez trente minutes de latitude septentrionale et 359 degrez, dix minutes de longitude occidentale" (12). Le vaisseau fait une escale à Arguin. Moncégur "y descendit avec trente hommes, croyant y trouver encore le vaisseau La Ville De Hambourg", navire hollandais interlope. Il ne reste qu'une barque que Moncégur fait incendier.

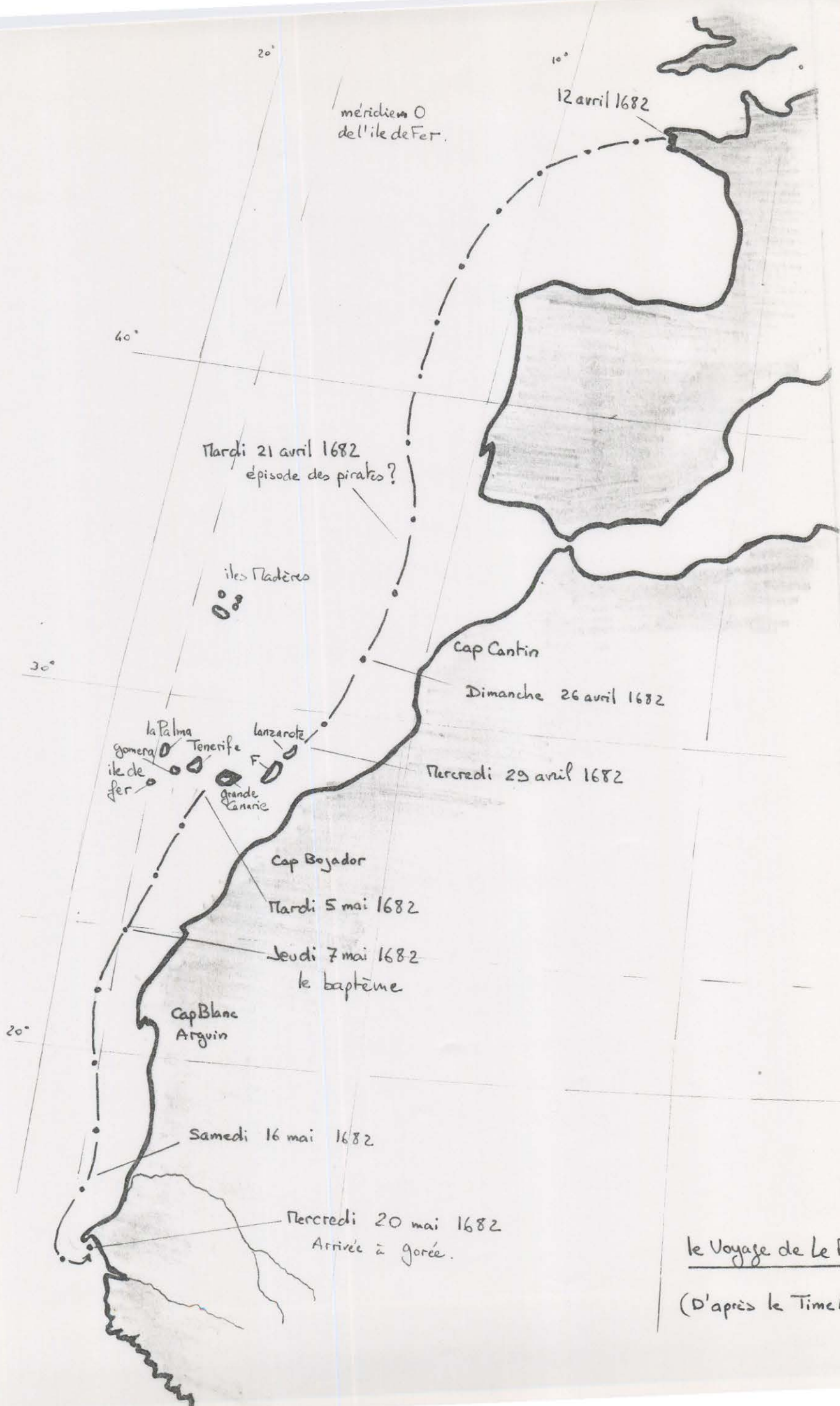
Il faut ensuite huit jours pour gagner l'embouchure du Sénégal, et "le samedi seizienne nous continuâmes nôtre route pour Gorée" (13). "Le mardi 19 nous découvrimes le Cap Vert..." (14° 45' LN) pour enfin arriver à Gorée le mercredi 20 mai 1682 après donc 38 jours de voyage.

Il faut attendre le 6 décembre 1682 pour que Dancourt commence sa "tournee d'inspection" le long de la côte, entre Sénégal et Gorée. C'est l'avantdernière date citée par Le Maire. Alors que celui-ci abonde en précision sur son voyage en mer, indiquant pour nombre de points le jour, parfois l'heure où il s'y trouve, il reste d'une discrétion déconcertante pour tout ce qui touche son périple terrestre, se contentant d'indiquer la date de départ de Gorée (le 2 décembre 1682), la date d'arrivée à Saint-Louis (le 13 décembre à deux heures après minuit), (14), et la date du réembarquement de Saint-Louis pour Gorée, le 10 janvier 1683 (15). Dancourt reste donc près d'un mois à Saint-Louis pour y régler les affaires de la compagnie. C'est par terre que Dancourt commence son inspection "...par le Sénégal, où nous ne pûmes aller par mer à cause d'un vent de Nord absolument contraire", problème bien connu des marins de l'époque qui pour rentrer en Europe se devait de passer par les îles d'Amérique. "Cependant comme les affaires de ce lieu (Saint-Louis) requéraient la présence de Mr. Dancourt, à cause de la mort du gouverneur arrivée quelques jours auparavant, il résolu d'y aller par terre..."; il envoie le vaisseau "La Renomé" à Saint-Louis. Celui-ci fit plus de 500 lieues de route pour atteindre le Sénégal alors que le droit chemin n'en est que de 40, à cause des vents de Nord qui obligent à louvoyer (16). Le voyage par terre dure six jours pendant lesquels Le Maire "s'instruisis de tous ce qui concerne le pays, la religion, les moeurs et les coutumes des Africains du Cap Vert..." (17).

Il semble que Dancourt ait également visité les comptoirs du Cap Vert à la Gambie, notamment Joal que Le Maire signale. Une phrase ambiguë nous l'indique : quand Dancourt eut "donné ses ordres en tous les comptoirs, nous reprimes la route que nous avions tenue et emplyâmes huit jours entiers à revenir" (19). Il faut considérer que Le Maire a employé

contraires. Le Maire mentionne d'ailleurs la rivière de Gambie, mais dit ne pas connaître le Rio Grande (20). Aucune allusion n'est faite au comptoir d'Albreda.

Les deux cartes suivantes permettent de mieux suivre le voyageur.



meridiem 0
del'ile de Fer.

12 avril 1682

Mardi 21 avril 1682
episode des pirates?

iles Madères

Cap Cantin

Dimanche 26 avril 1682

Mercredi 29 avril 1682

la Palma
Tenerife
lanzarote
F.
Grande Canarie
Gomera
ile de fer

Cap Boyador

Mardi 5 mai 1682

Jeudi 7 mai 1682
le baptême

Cap Blanc
Arguin

Samedi 16 mai 1682

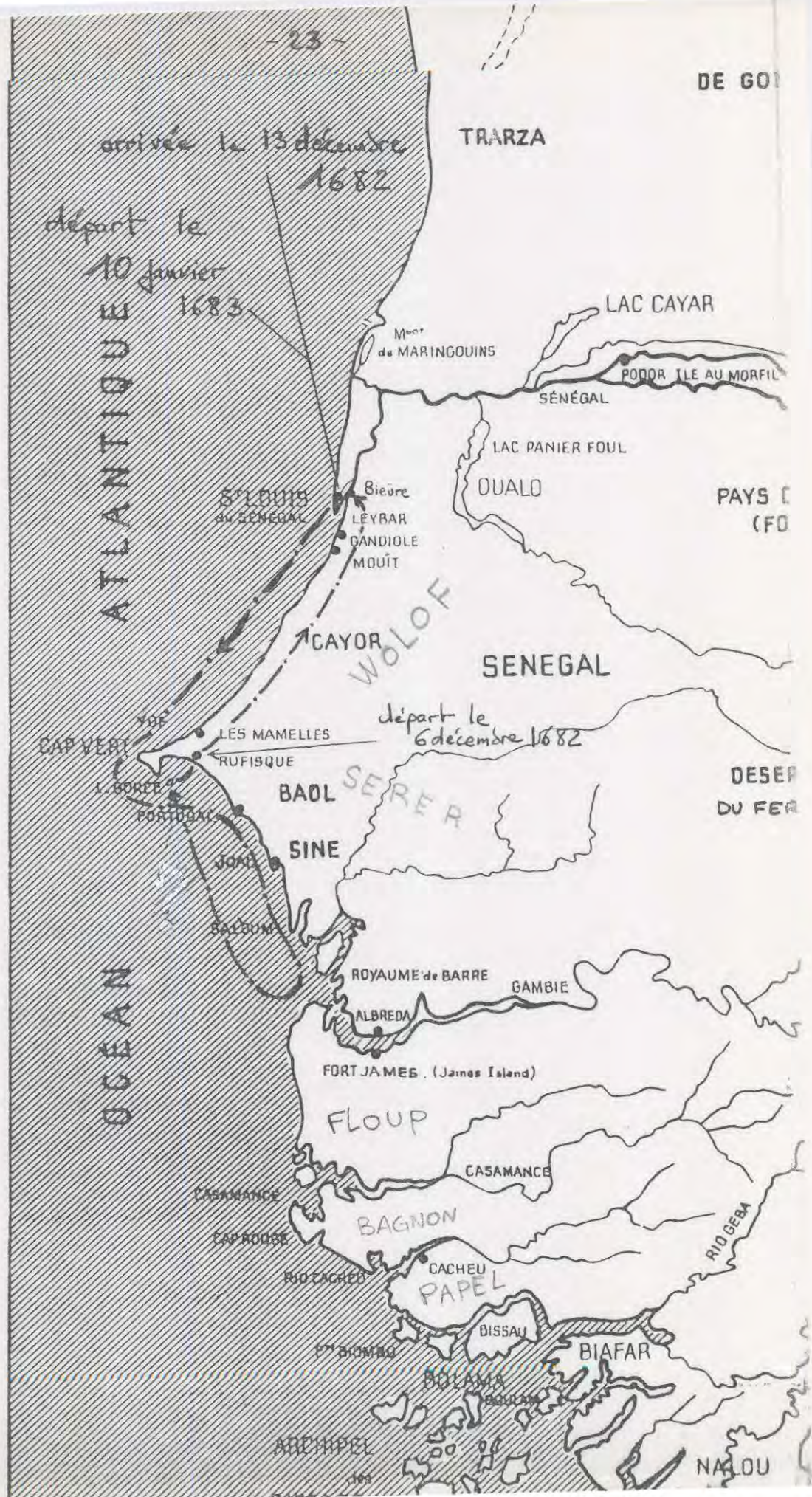
Mercredi 20 mai 1682
Arrivée à gorée.

le Voyage de Le Plaire

(D'après le Time Atlas)

Carte

(carte tracée de
RHOM 1964)



ATLANTIQUE

OCEAN

arrivée le 13 décembre
1682

départ le
10 janvier
1683

départ le
6 décembre 1682

S^t LOUIS
du SENEGAL

WOLOF

SERER

TRARZA

LAC CAYAR

SENÉGAL

SENEGAL

BAOL

SINE

FLOUP

CASAMANCE

BAGNON

PAPEL

BISSAU

BIAFAR

ARCHIPEL

NAOU

Mont
de MARINGOUINS

LAC PANIER FOUL

DUALO

PAYS C
(FO

DESER
DU FER

PODOR ILE AU MORFIL

Bière
LEYBAR
CANDIOLE
MOUÏT

CAYOR

CAP VERT

YOF

LES MAMELLES

RUFISQUE

L'OPRÉE

PORTOAL

JOAL

BAMBUM

ROYAUME de BARRE

GAMBIE

ALBREDA

FORT JAMES (James Island)

CASAMANCE

CAPADOUSE

RIO ENCHRED

RIO GEBA

P^{te} BIONTO

BISSAU

BAGNON

II - SAVIARD.

1°) Un personnage bien réel.

Ce dernier a laissé plus de traces. Barthélémi Saviard est né le 18 octobre 1656 à Marolles-sur-Seine, et est mort à Paris le 15 août 1702 (21).

Le 31 juillet 1687, il est reçu maître chirurgien ; les délibérations du bureau de l'hôpital de Paris en conserve le souvenir :

" Se sont trouvés au bureau les sieurs Garbes pères, Marteau, Lombard, Morin, Enguehard et Garbes fils, médecins ordinaires de l'Hôtel Dieu, le sieur Du Tertre , Substitut perpétuel du médecin du roi, les sieurs Hostomes Ducos, Simon et Le Breton, prévôts des maîtres chirurgiens de Paris suivant qu'ils en avaient été priés de la part du Bureau, pour interroger B. Saviard, le plus ancien des compagnons chirurgiens de l'Hôtel Dieu et donner leurs avis s'ils le trouvaient capable de remplir la place de compagnon chirurgien de l'Hôtel Dieu gagnant sa maîtrise, auquel interrogatoire ils ont vaqué l'un après l'autre... et ont tous dit qu'ils le trouvaient capable. sur quoi la Compagnie a admis ledit Saviard en ladite place de premier compagnon chirurgien de l'Hôtel Dieu, aux mêmes gages et droits dont ont joui ceux qui l'ont précédé en ladite place pour, après six années continuelles, être reçu maître-chirurgien dans Paris, sans examen et sans frais." (22)

Saviard a donc été reçu définitivement maître chirurgien, vers le mois de juillet 1693. Si l'on suit le grand Larousse du XIXème siècle qui signale sa promotion au rang de maître après 17 ans d'études et de pratiques à l'Hôtel Dieu et au collège Saint-Côme (23), on peut avancer que Saviard a commencé ses études dans les années 1676, ce qui nous place à peu de chose près à l'instant de l'entrée de Le Maire. Nous aurions ainsi l'explication de l'amitié entre ces deux personnages : entrés sensiblement à la même date à l'Hôtel Dieu, l'un aurait poursuivi ses études de chirurgie, tandis que l'autre, peut-être rebuté par l'extrême longueur des études, aurait cherché le moyen "d'arriver" plus vite.

Saviard acquit la réputation d'un des plus habiles opérateurs de son temps, notamment "pour les opérations de la taille"; et l'on trouve dans la collection des délibérations du Bureau, en date du 20 septembre 1692, cette décision :
"Sur le rapport fait par monsieur le premier président que s'étant informé du nombre des pauvres qui ont été taillés en la présente année à l'Hôtel Dieu on lui adit qu'il y en a eu 104 et qu'il n'en est mort que 18 et qu'il croit y avoir de la justice de donner une petite gratification aux chirurgiens opérateurs, en reconnaissance de leurs peines et soins et pour les exciter à les continuer à l'avenir, la Compagnie a accordé scavoir 200 livres au Sieur Saviard, premier opérateur, 150 livres au Sieur de Jovy, second opérateur et 60 livres à Maurice, qui a le soin du pansement"(24).
Dans les années 1696-1698, un différent l'oppose au sieur de Jovy, et à Madame de Gouley, sage femme de l'Hôtel Dieu, concernant la mort d'une femme enceinte, mort due sans doute à une grossesse extra-utérine. Saviard fait paraître un rapport sous forme de lettre dans le Journal des Savants du 26 novembre 1696 concernant cette mort mystérieuse, mais il est attaqué quelques temps après par son condisciple de Jovy, et par la sage femme, sous le prétexte qu'il n'était pas suffisamment bien placé lors de l'autopsie pour pouvoir donner ses conclusions (25). En 1698, Saviard donne une "Réponse de Monsieur Saviard... à la critique de l'extrait de sa lettre..." et c'est à Jacques Collombat qu'il confie le soin d'imprimer et de diffuser ce petit opuscule (26), après avoir fait paraître chez lui, en 1695, "les voyages du Sieur Le Maire...". C'est encore chez Jacques Collombat, qu'en 1702, Saviard fait paraître "Nouveau recueil d'observations chirurgicales", ouvrage fort apprécié des maîtres de la médecine du temps si l'on en juge par les approbations en début du recueil (27). Il en existe d'ailleurs une traduction anglaise de 1740 (28).

2°) Le problème de la réécriture.

Nous avons cerné autant que faire se peut, le personnage de Saviard qui n'est pas mis en avant dans l'ouvrage qui reste supposé de la plume de Le Maire. Mais ce voyageur s'est rendu en Afrique dans les années 1682-83 et la relation n'a été éditée qu'en 1695, et par Saviard. Il faut donc poser le problème de la réécriture, car l'ouvrage que nous avons en main est très certainement plus celui de Saviard que celui de Le Maire. C'est un homme de Paris, n'ayant pas vécu le voyage, ni connu l'Afrique, si ce n'est à travers l'ouvrage d'un "Auteur de ce siècle" (29), qui nous livre ce témoignage.

Voilà qui explique le sentiment du non-vécu que l'on ressent à la lecture de Le Maire, sentiment renforcé si on le met en parallèle avec des récits comme ceux de La Courbe, ou de François de Paris. Contrairement à ces derniers "les voyages du Sieur Le Maire" sont structurés ; il y a un plan dans l'exposé, un plan qui n'est pas linéaire ou chronologique, c'est-à-dire, qui suivrait le voyageur mais bien ici thématique, voire analytique.

Voilà qui explique aussi le jugement de Guy Thilmans considérant la relation de Le maire "terne, vague et pleine de réticences" (30) quand il la compare avec celle de François de Paris. Mais il faut considérer que ce dernier écrit dès son retour en France en 1683, et effectivement son récit fourmille de détails sur son séjour, alors que Saviard reprend les notes de Le Maire, douze ans après l'expédition. Manifestement, ce ne sont pas les allers et venus de Le Maire que l'on a eu l'intention de donner au public, mais bien une image de l'Afrique.

Dans cette optique la réécriture opérée par Saviard devient tout à fait intéressante pour l'étude des mentalités. Tout d'abord, quels aspects de l'Afrique va-t-on retenir, et transmettre par le livre ? Et ensuite quelles sont les idées forces de la civilisation européenne que va nécessairement faire apparaître Saviard, chirurgien de l'Hôtel Dieu, qui ne connaît de l'Afrique que ce qu'on lui a rapporté ?

contacts de civilisation. Ce serait même un élément catalyseur.

Par contre, il faudra suivre de près les informations qu'il nous donne sur l'Afrique et les Africains. Apporte-t-il une nouvelle somme de connaissances ou ne fait-il que reprendre ce que l'on sait déjà ? La réponse à cette question, influencera notre opinion finale sur l'ouvrage, et éclairera les rapports entre ces deux personnages, Le Maire et Saviard.

III - DANCOURT ET LA RELATION DE FRANÇOIS DE PARIS.

Dancourt n'a pas laissé, en tant qu'individu, beaucoup de traces aux archives. Rien dans les dossiers du personnel colonial ancien et peu de chose dans les dossiers Colonies C6.

L'action de Dancourt à Gorée et au Sénégal nous est connu paradoxalement par une autre relation de voyage, jamais éditée en son temps, celle de François de Paris, qui se trouvait lui-même à Gorée au temps de l'arrivée de Dancourt (31)

Le Maire quant à lui reste extrêmement discret sur ce point, et sur les affaires de la compagnie en général. Arrivé à Gorée le mercredi 20 mai 1682, Dancourt montra "les lettres de la compagnie qui l'établissait Directeur" et "prit possession de son emploi. Il trouva les affaires en très mauvais état, par la conduite méchante de deux personnes qui prétendaient toutes deux le commandement. L'un était français et commandant de Gorée pour la compagnie, et l'autre leur agent général le long de la côte" (32). Voilà tout ce qu'il nous apprend, la phrase suivante, comme une nouvelle réticence, nous en expliquant le pourquoi "comme ces choses ne sont point de mon fait, je n'en dirai pas davantage".

Grâce à François de Paris que P. Cultru ignorait alors, nous savons que Van Doorn "commis général de la côte pour les Français", s'était brouillé avec le gouverneur de Gorée, Jamineau, et lui avait refusé des marchandises (33). Après une visite au roi de Barre et une tournée en Gambie, Jamineau et François de Paris sont de retour à Gorée le 24 mai 1682 où ils trouvent un vaisseau "venu nouvellement de Brest, nommé la Catherine, commandée par Moncegu, armé de

40 pièces de canon qui avait amené Monsieur Dancourt pour directeur général dans toute l'Afrique" (34).

Avant même d'avoir mis pied à terre, Jamineau apprend sa destitution, tandis que Moncégu part pour Portudal, capturer Van Doorn. Il est fait prisonnier par André, un métis portugais qui veut être dédomagé des pertes subies lors de l'action répressive de Ducasse en 1679. Monségurs' évade grâce à un lapto. "La Catherine" est de retour dans la nuit du 9 au 10 juillet et va mouiller près de Sarène où Moncégu avec trente hommes va massacrer le portugais André. François de Paris rapporte alors l'épisode d'Arguin où Dancourt a fait incendier un "brigantin neuf qui était encore sur les chantiers et prirent au large un bot flamand qui était à la pêche à la tortue..." (35).

Jamineau, le 19 avril 1682 avait capturé un navire coulandais interlope, "La Sirène". Expédié à Gorée, le bâtiment est inventorié par Dancourt le 27 mai. Une déclaration de bonne prise au Conseil d'Etat du 20 février 1684 signale le fait et confirme la présence de Dancourt à Gorée (36).

Un autre épisode du même type apporte une troisième preuve du voyage de Dancourt, après François de Paris et cette déclaration : un navire portugais, "La conception Saint Jean Baptiste" est arraisonné car "il n'avait point de commission" (37). Un témoignage portugais rapporte que "l'équipage fut mis dans la forteresse commandée par le Général Dancor..." (38).

François de Paris est déçu de voir échapper cette capture car "ce pauvre navire... fut mis en proie aux gens du fort et des autres navires de la rade, qui le pillèrent comme des forbans" (39), sur ordre de Dancourt "disent que tout lui appartenait y compris le navire puisqu'il était le maître de toute cette côte et que personne n'y pouvait commercer..." (40)

Le navire portugais déchargé, l'équipage, sauf le capitaine Joao Porto "qui demanda à rester à Gorée pour passer en France" selon François de Paris, "maintenu prisonnier... et qui mourut misérablement à Gorée" selon S. Barcellos, est renvoyé avec son bâtiment sur l'île Saint Jago.

arrêt du Conseil d'Etat en date du 13 décembre 1683, qui confirme les dires de notre témoin et la présence de Dancourt qualifiée de "Baillif de longue robe est d'épée dans l'étendue de la concession de ladite compagnie..." (41).

Désigné par les directeurs de la compagnie pour s'occuper de toute leur affaire (42), les attributions de Dancourt dépassent le simple cadre commercial : la justice royale est présente dans les concessions africaines, par l'intermédiaire de la Compagnie qui possède des droits de seigneurie sur ces terres et doit prêter l'hommage-lige au roi (43).

Dancourt exerce son pouvoir à partir de Gorée avec autorité, ce qui semble être quelque chose de nouveau. Selon la relation inédite, le gouverneur de l'île n'avait autrefois sous son commandement que le fort de Gorée et la côte du Cap Vert à la Gambie "... mais de présent, depuis que Monsieur Dancourt y est arrivé, il porte la qualité de Directeur Général de la compagnie sur la coste d'Afrique, tellement que le Sénégal dépend aussi de lui, ainsi que la côte du Jûdat d'Adre. Même les navires qui partiront de France pour cett-cy seront tenus de venir recevoir leurs ordres à Gorée du Directeur Général du commerce d'Afrique qui y fait sa résidence." (44). Cette réforme coïncide donc bien avec une tentative de reprise en main du commerce, opérée par la Compagnie du Sénégal sous l'impulsion de Dappoungny, dans ces années 1681-82. Même s'il ne faut pas exagérer le témoignage de François de Paris, simple officier de navire, voilà qui redonne à l'inspection de Dancourt une importance qui lui était contestée. A. Ly, dans sa thèse sur la Compagnie du Sénégal note "que la seule source de l'histoire de ce que l'on est convenu d'appeler 'l'inspection de Dancourt' soit l'ouvrage de Le Maire... quant aux résultats... ils ne durent pas être appréciables (Cultru 1910, page 78), il n'en reste, en tout cas aucune trace à notre connaissance. C'est pour cette raison que nous ne reviendrons plus sur ce sujet dont l'importance semble avoir été exagérée du fait de l'existence de la relation de Le Maire." (45).

Que les résultats aient été médiocres cela est fort probable

les commis, dès le départ de Dancourt ont dû reprendre leurs habitudes. Le règlement que La Courbe édicta en 1687 n'aura pas plus de succès. Mais les différentes preuves invoquées ici, soulignent l'objet du voyage : réorganiser au niveau local les structures de la Compagnie, défendre le monopole et activer le commerce (46).

Le bateau de François de Paris reçoit trois fois l'ordre d'aller en Gambie faire la Traite, puis au retour "Dancourt nous fit appareiller pour Portudal y quérir 4000 cuirs... que la Catherine, laquelle y étoit allé charger les marchandises du Sénégal, devait venir quérir pour retourner en France..." De plus "... on attendait de jour en jour à Gorée le navire La Prudence que Mr. Dancourt avait mandé du Sénégal", et qui n'arrive que le 16 juillet 1682 (47). A la fin de ce mois, François de Paris signale le départ imminent de La Catherine (48).

On aura sans doute remarquer quelques discordances de dates entre la relation de Le Maire et celle inédite découverte à Aix en Provence.

	! François de Paris	! Le Maire
! arrivée de Dancourt	! 20 mai 1682	! 20 mai 1682
! à Gorée	!	!
!	!	!
! départ pour	! vers le 5 juillet	! 6 décembre 1682
! Saint-Louis	! 1682	!
!	!	!
! retour de	! 15 juillet 1682	! 10 janvier 1683
! Saint-Louis	!	!
!	!	!
! départ pour la	! fin juillet 1682	! ?
! France	!	!
!	!	!

Les deux récits sont d'accord sur la date d'arrivée de Dancourt à Gorée, mais alors que François de Paris donne le retour de Dancourt pour la France dès la fin juillet 1682, Le Maire fait séjourner le Directeur Général et lui-même plus de huit mois en Afrique. De plus, on se souvient que Le Maire prétend avoir parcouru la côte du Cap Vert à Saint-Louis à dos d'âne entre le 6 et le 13 décembre 1682, en compagnie de Dancourt, que le navire "La Renomé" partait pour Saint-Louis pour les ramener à Gorée. François de Paris ne signale pas ce périple terrestre. Dancourt ne semble d'ailleurs pas même quitter Gorée. Seul Moncégur (49), avec "La Catherine" est allé traiter au comptoir du Sénégal et en est revenu le 15 juillet 1682. De même aucune mention d'un vaisseau "La Renomé" n'est relevée dans la relation inédite. Le Maire ne donne pas la date du retour en France et aucun document ne certifie que le navire "La Catherine" soit présent en France à l'automne 1682. Par contre les archives conservent un document mentionnant son retour, au Havre le 8 septembre 1683, "considérablement chargée de cuirs, de gomme, de morfire, de cire", et donc venant du Sénégal. Pour Guy Thilman, il ne peut concerner qu'un voyage ultérieur(

Ces discordances dans la trame événementielle entre les deux relations, venant s'ajouter à l'absence de preuve sur l'existence du personnage de Le Maire, pose avec acuité le problème de l'authenticité du récit étudié. Le parcours de Le Maire, par terre, ne serait alors qu'un argument pour valider les informations recueillies sur le pays et ses habitants. L'aspect événementiel, n'étant que secondaire dans la relation de Le Maire, nous attendrons l'examen de son apport informatif pour conclure.

Nous avons cerné autant qu'il nous était possible les auteurs et les participants de ce voyage. Il est nécessaire maintenant de s'arrêter sur l'ouvrage lui-même. Après l'histoire des éditions, nous détaillerons certains aspects structurels de l'ouvrage, avant de mettre en évidence deux points particuliers du récit, savoir le style d'exposé de Le Maire-Saviard et la forme symbolique du voyage.

I - HISTOIRE DES ÉDITIONS.

La Bibliothèque Nationale possède deux exemplaires des "Voyages du Sieur Le Maire..." que l'on ne peut consulter que sur microfiche (1)_{1a}. Deux autres exemplaires sont présents à Lyon, provenant de bibliothèque du Séminaire Saint-Irénée.

1695 : Une double édition est proposée cette année là : l'original et une réédition "suivant la copie à Paris", chez le même éditeur Jacques Collombat. La comparaison des deux publications montre que l'ouvrage a été typographiquement recomposé, mais sans rien changer au texte du voyage, de l'anonyme, de la préface.

La page de titre est la même à deux exceptions près ; le prénom du libraire est orthographié Jaques, ainsi que la rue Saint Jaques, et l'emblème, l'estampille du libraire n'est pas la même : au lieu du pélican, enseigne de Collombat, nous avons une tête ailée. Dans le corps de l'ouvrage, la pagination est différente - le récit commence page 9 dans la copie - et les phrases sont coupées différemment. Les frontispices et enluminures des premières lettres sont différents, mais les gravures quoique d'une moindre qualité, sont identiques. Les tables des matières sont les mêmes ainsi que les privilèges, mais on constate l'absence du Catalogue du libraire dans l'édition copie.

En règle générale on peut dire que la seconde édition "suivant la copie à Paris" est la moins luxueuse.

1696 : Dès 1696, il existe une traduction anglaise, "A voyage of the Sieur Le Maire to the Canary Islands, Cape Verd, Sénégal and Gamby, under Monsieur Dancourt Director General of the Royal African Company Printed at Paris 1695 and now done into English", imprimée à Londres, en 1696, pour F. Mills et W. Turner in 12 (4).

L'ouvrage est accessible aux Anglais dans cette édition autonome, mais aussi, et dès 1696, dans un autre récit de voyage de Abraham Duquesne Le Jeune, intitulé "A new voyage to the east Indies in 1690-1691 by M. D." auquel est joint "a description of the Canary Islands, Cape Verd, Senegal and Gambia by Le Maire, done into english from the paris edition." (5) Signalons que les deux éditions françaises de 1695 sont présentes au British Museum.

Au XVIIIème siècle, aucune réédition n'est à signaler, en France; Le Maire semble encore intéresser les Anglais et les Allemands.

1745 : En 1745 parait à Londres "A collection of voyages and travels...", collection d'ouvrages inconnus ou édités partiellement, en deux volumes, par Thomas et Osborne, où figure la relation de Le Maire.

1752 : Elle est encore présente dans la célèbre "Collection of voyages and travels..." de Churchill, en 1752, volume 8, (page 597), (6).

A Leipzig, l'éditeur allemand Joham Joachim Schwabe, qui écrit aussi sous le pseudonyme de Blauroekel, publie lui aussi une collection de voyage en 14 volumes, entre 1747 et 1774, où la relation de Le Maire figure, traduite en allemand, sous le titre "Reise nach den Canarieninseln dem Grünen Vorgebirge, der Sanaga und Gambia... 1682". (7).

1826-31 : Il faut attendre le milieu du XIXème siècle pour voir réapparaître Le Maire en France, dans une "Collection des relations de voyage en Afrique", dirigée par le baron de Walkenaer, et éditée de 1826 à 1831 en 21 volumes,

1887 : En Angleterre, Edmond Marsden Goldsmid, insère une traduction de Le Maire "Voyage to the Canaries, Cape Verd and the coast of Africa, under the command of M. Dancourt... translated from the French by E. Goldsmid", dans un des derniers volumes de sa "Bibliotheca Curiosa", éditée en 1883 à Edinburgh (9).

La relation a fait l'objet d'un article dans le "Journal des Savants", en date du 30 mai 1695. L'auteur fait un résumé du récit, reprenant le parcours de Le Maire, son aventure en France, que nous détaillons plus loin, ses étapes sur mer. Aucun renseignement sur l'auteur n'est donné. Par contre, l'article reflète une idée contenue dans la préface : l'auteur a remarqué "beaucoup de choses des moeurs des peuples, de la nature des arbres, de celle des animaux..." (10), idée reprise dans le Grand Larousse du XIXème siècle.

Ainsi, hormis les deux éditions françaises de 1695 et l'édition anglaise de 1696, la relation de Le Maire n'a plus été éditée en elle-même, mais insérée dans des collections générales sur les voyages. Ce désintérêt est à souligner et trouvera son explication dans le contenu de l'ouvrage étudié plus loin.

II - STRUCTURE DE L'OUVRAGE.

La relation de Le Maire nous est un exemple de l'édition du XVIIème siècle et à ce titre nous allons en examiner certaines parties constitutives. On trouve successivement une page de titre, une préface écrite par Saviard, un encart du libraire, un "catalogue des livres nouveaux qui se vendent chez le même libraire, rue Saint-Jacques au Pélican", la relation de Le Maire proprement dite (des pages 1 à 179), une relation anonyme d'un "particulier fort connu qui a voyagé dans les côtes d'Afrique..."

tel que le présente un "avis du libraire au lecteur", mais sans citer son nom.

Vient ensuite une table des matières, (un index), où les sujets sont rangés par ordre alphabétique, et parfois résumés rapidement. A la fin de l'ouvrage se trouve le privilège du roi "registré sur le livre de la communauté des Libraires et imprimeurs de Paris, le 18 novembre 1694".

Nous nous arrêterons ici sur le catalogue, la préface, l'iconographie et la relation anonyme.

1°) Le catalogue.

Quarante deux ouvrages sont présentés en cette année 1695 par le libraire. Son catalogue est ordonné et nous pouvons distinguer successivement :

+ 11 titres ayant trait à l'histoire, à l'état présent de la France et de pays étrangers, dont 5 ouvrages traitant de régions non européennes,

"L'Etat présent du royaume de Perse" par le Sieur Sanson,

"L'Etat de l'empire de Maroc" par M. de S. Olon,

"L'Etat présent de l'Arménie",

"Journal du Voyage de Siam" par M. l'Abbé de Choisy,

"Les Voyages du Sieur Le Maire".

La Perse, le Maroc, l'Arménie, le Siam et un ouvrage sur l'Afrique Noire, celui de Le Maire.

Seules les relations de Le Maire et de l'Abbé de Choisy portent sur des voyages, pour les trois autres, on ne peut savoir s'il s'agit d'une "information neuve", mais il y a fort à parier que nous ayons affaire à des ouvrages de compilation. Un peu plus de 10% du catalogue constitue donc un regard, une fenêtre ouverte sur le monde extérieur à l'Europe. Nous retrouvons ici les modes de l'époque, et d'abord le monde musulman et l'Orient.

Enfin la relation de Le Maire se signale par son titre, le plus long du catalogue, cité dans son ensemble.

classer dans une rubrique "bel esprit".

Ce sont des manuels pour apprendre à bien se conduire en société.

+ Suivent divers ouvrages de morale religieuse, des traités de dévotions et quelques ouvrages en latin. En tout 12 ouvrages.

Quel enseignement peut-on tirer de ce catalogue ?

D'abord que les ouvrages traitant d'un sujet hors européens sont très minoritaires ; ce sont les ouvrages de maximes, de pensées, ceux de conduite en société, auxquels on peut ajouter les livres sur l'homme ou la femme honnête et raisonnable qui forment le corps principal du catalogue. Ceci nous renseigne sur le goût du public et sur le marché de l'édition. L'histoire également est un centre d'intérêt avec des biographies et plusieurs histoire de France.

D'autre part cette position très minoritaire donne tout son intérêt à la présence des cinq ouvrages privilégiés ici. Les pays d'Islam sont déjà connus par de nombreuses relations et donc l'attention se porte naturellement sur les deux ouvrages restant : celui de l'Abbé de Choisy "Journal du Voyage de Siam" et celui de Le Maire.

Le Siam a été un instant à la mode grâce à la percée missionnaire affectée par des Jésuites dans les années 1680 (11).

L'ouvrage de Le Maire reste alors l'unique source de renseignements sur l'Afrique. Or peu d'ouvrages ont paru sur l'Afrique aux XVI et XVIIèmes siècles.

Selon Atkinson (12), 250 ouvrages de géographie ont été publiés entre 1480 et 1609, dont 5 seulement sur l'Afrique Noire. Entre 1600 et 1650, 341 ouvrages consacrés au monde européen sont édités, dont 16 seulement parlent des côtes de l'Afrique et de l'intérieur, après 1650, 22 sur 334.

L'Afrique du Nord suscite beaucoup d'intérêt, comme de nombreuses autres régions du monde, mais l'Afrique Noire laisse indifférents les éditeurs.

H. J. Martin fait la même remarque : les curiosités du public se déplacent au cours du siècle, mais l'indifférence pour l'Afrique demeure. Dans les graphiques qu'il donne sur la fréquence des sujets édités, l'Afrique Noire n'est même pas prise en compte (13).

Voilà qui donne de l'importance à tout récit concernant l'Afrique Noire, et qui fait de la relation de Le Maire une pièce capitale du catalogue. Son intérêt peut être souligné encore par la nécessité de deux éditions la première année.

2°) La préface.

La préface écrite par Saviard est intéressante à plusieurs titres :

a) La réfutation d'un auteur.

Saviard se présente : "Il y a longtemps que cette relation m'avait été mise en main par le Sieur Le Maire mon amy particulier au retour du voyage qu'il a fait dans le pays qu'il décrit". Cependant il n'a pas dans un premier temps accueilli favorablement la relation : "J'en ai trouvé la lecture si divertissante et la description si singulière qu'elle m'a d'abord paru suspecte...", avant tout parce qu'elle "était différente en plusieurs choses essentielles à ce qu'en a dit un auteur de ce siècle dans un recueil qu'il a donné au public".

Malheureusement Saviard ne précise pas plus sa pensée. A quel ouvrage fait-il référence ?

Ou bien a-t-on affaire à un procédé littéraire classique qui consiste à décrier ce qu'ont dit les auteurs précédents, en affirmant avancer quant à soi la vérité ?

Relativement peu d'auteurs ont écrit sur l'Afrique au XVII^e siècle. Un seul des ouvrages que nous avons consulté est fortement en contradiction avec l'image générale donnée par Le Maire. Le R. P. Boussingault, dans son "Nouveau théâtre du monde" présente cette partie de l'Afrique comme très fertile, et grâce au débordement du Niger la "terre ne laisse pas de produire quantité de chose en abondance." (14) .

étans malades y recouvrent aisément leur santé..." et l'on y trouve aucune "maladie pestilente et contagieuse" (15).

Le pays quant à lui "abonde en diverses choses comme or et argent". Le roi des Jalofes est fort puissant et riche en or, sa résidence est une ville, Tubacaton. "Les hommes sont tous soldats...", vont nus et se couvrent d'or moulu, ou bien sont complètement tatoués, ce qui leur sert d'habit, faute de moyens (16). Boussingault parle également des célèbres mines d'or de Guinée, et de la richesse du roi de Tombur.

On trouve aussi chez le même, l'image d'une Afrique misérable, peuplés d'hommes ignorants et nés à l'esclavage, mais cette image est moins développée que chez d'autres (17). Cette oeuvre de compilation d'un auteur "de ce siècle" reste la plus éloignée des propos tenus par Le Maire et peut passer pour ^{le} recueil réfuté par celui-ci.

Néanmoins il ne faut pas perdre de vue le procédé rhétorique de réfutation : contester un auteur, ou prétendre que ce que l'on va exposer contredit formellement un ouvrage antérieur est une bonne façon de mettre en évidence ses propres dires. C'est également chose courante. Par exemple, le Père Gaby, dans sa préface nous précise bien qu'à un certain moment il va réfuter catégoriquement une affirmation de Moreri : dans son dictionnaire celui-ci donne la ville de Tulucatan comme la capitale du royaume de Sénégal, le Père Gaby par deux fois (18), conteste (avec raison) l'existence de cette ville. Son insistance sur ce point particulier montre l'intérêt que l'on porte à ce procédé. Autre exemple, d'un autre siècle : dans la relation de son deuxième voyage, plus ou moins imaginaire (1784-85), François Levailant réfute plusieurs fois les dires de ses prédécesseurs (19).

Tout est fait pour démontrer la qualité de l'information contenue dans l'ouvrage. Il faut noter l'effort de renseignement, vrai ou simplement prétendu, opéré par Saviard, qui consulte différents témoins, dont Dancourt, pour s'assurer de l'exactitude du témoignage de Le Maire. Saviard tend à souligner l'authenticité du récit. Les dernières phrases de la relation se rattachent à cette idée : tout ce que le

lecteur peut "compter à mon égard" c'est que "je (Le Maire) préfère la vérité à la réputation de mètre distingué par des récits plus remplis de singularité, que ceux des autres" (20).

b) Les thèmes.

La préface retient ensuite notre attention par les thèmes qu'elle propose au lecteur : à propos des "peuples qui habitent les côtes d'Afrique", "on y verra leur origine, la tyrannie qu'ils exercent envers leurs sujets et leurs voisins, ... leur police et leur manière de faire la guerre..."

La première image d'une Afrique où règnent des despotes guerriers est suivie par un avertissement, "on y trouvera la perfidie de ces peuples envers les Européens sur le fait du négoce...", puis par un thème remarquable de cette relation, la mise en parallèle de deux aspects de l'Afrique et des Africains : "on y trouvera... la fertilité du pays sans le cultiver, leurs misères faute d'industrie et de prévoyance..." Les animaux "communs dans ce climat" sont évidemment annoncés, ainsi que "tout ce qu'il y a de plus singulier dans ces îles qui ne se voit point ailleurs".

La préface annonce sommairement et sans nuances le contenu de l'ouvrage ; de la même façon que G. Loyer au XVIIIème siècle. Ce dernier a repris mot pour mot l'image donnée ici (21).

L'origine des peuples, que nous promet Saviard, n'est pas expliquée dans le corps de l'ouvrage. Le préfacier a cédé à une mode, celle de donner l'origine et en même temps le pourquoi de la différence des peuples. Une des explications était alors de considérer les Africains comme les descendants de Cham, fils maudit de Noé, telle qu'on la trouve par exemple dans le "traité de l'origine des Nègres..." de Chambonneau(22). Le Maire par la suite n'aborde pas ce problème, comme s'il était sans importance à ses yeux : la situation observée reste l'élément essentiel.

c) La contribution de Saviard.

Il indique ce que le lecteur lui doit dans l'ouvrage et sa phrase n'est pas très claire :

"et afin que le lecteur n'ait quelque obligation de cet ouvrage, quoi que je n'en sois pas l'auteur, j'ai donné au

il a pris soin de faire graver des planches fort exactes de ce qu'il y a de plus curieux, dont il est parlé dans ce livre" Saviard aurait confié des dessins à Collombat, ce qui serait sa contribution à l'ouvrage, mais des dessins faits sur place. Il affirme cela pour donner un peu d'authenticité à l'iconographie, mais les sujets décrits laissent supposer le contraire.

3°) L'iconographie.

L'ouvrage de Le Maire possède une série de six gravures, dont la première est un plan du port de Brest. Les cinq autres (23) concernent respectivement :

"Les maisons des Nègres, et comment sont faits les lits". (p 6)

"Comment les Mores vont sur leurs chameaux..." (p 68)

"Comment les Nègres recueillent le vin de Palme..." (p 95)

"Habillage des Seigneurs et personnes considérables"(p124)

"Comment les Femmes sont habillées et comme elles portent leur enfant sur leur dos" (p 126).

Cette iconographie peut se caractériser par deux points.

Elle est d'un style dépouillé, assez élémentaire qui contraste avec les représentations allégoriques de certains ouvrages. Ici l'Afrique n'est pas une belle Signare entourée d'animaux sauvages, et de fruits exotiques. Il suffira de comparer les documents donnés en annexes. Même l'iconographie de Dapper présente un aspect allégorique, qui n'a pas sa place chez Le Maire (24).

Les gravures de cette relation se distinguent par un réalisme passe-partout. Elles sont destinées à montrer des curiosités - les lits, la manière de monter aux arbres ou de porter les enfants - qui sont déjà en elles mêmes des stéréotypes, ou plutôt qui vont le devenir. Un bon exemple est donné par "les Maisons des Nègres" (25), montrant une cabane ronde, au mur de paille relâchée dans les piquets qui soutiennent un toit arrondi. L'image de la CASE est ainsi fixée.

Elles se distinguent également par un manque de précision flagrant. Les arbres n'ont guère de caractères et

sont presque stylisés. Le paysage de collines qui, à plusieurs reprises, forme l'arrière-plan du décor semble sorti de l'imagination du dessinateur (26). De même il est bien difficile de comprendre le système d'attache qui permet aux femmes de maintenir leur enfant dans les pagnes...

Le dernier aspect curieux que nous relèverons ici concerne les visages des personnages. Si l'on observe plus particulièrement les trois dernières gravures (27), l'absence de traits négroïdes est évidente. Ils ne sont absolument pas marqués dans le cas du jeune homme qui s'apprête à recueillir le vin de Palme, et peut-être très légèrement esquissé dans le nez et la bouche de la femme. Ces visages présentent un faciès tout à fait européen : le nez est droit, la bouche petite, et les cheveux de la femme lui tombent sur les épaules. La couleur de la peau est simplement parfois suggérée par une légère série de points noirs, surajoutés aux hachures marquant les ombres. Comme il l'annonce lui-même, avec ambiguïté dans sa préface, Saviard est sans doute l'auteur des cartons. La présence étrange d'un plan du port de Brest confirme cette idée.

Brest fait partie des grands travaux portuaires exécutés sous l'impulsion de Colbert, par le Chevalier de Clerville, maître de Vauban (28). C'est l'occasion pour Saviard d'exalter la grandeur et "la puissance du Maître à qui de si grandes choses appartiennent..." (29).

4°) La relation anonyme.

La relation de Le Maire proprement dite occupe 179 pages. Elle est suivie par une relation anonyme, qui décrit la côte d'Afrique entre la rivière de Bresalme (Saloum) et celle de Rio Grande. Nous ne savons rien de l'auteur, mais selon l'"avis du libraire au lecteur" (30), il s'agit d'un "particulier fort connu qui a voyagé dans les côtes d'Afrique". Il prétendait d'autre part avoir connu Le Maire, car il "dit avoir vu l'auteur de ces voyages résident à Gorée". En l'absence de plus grande précision il est impossible d'avancer un nom ; ce point viendrait plutôt s'ajouter aux différentes tentatives pour authentifier la relation.

L'anonyme termine d'ailleurs par ces mots "Je ne parle point du Cap Verd, ny des îles Canaries, ny de Sénégal, attendu que le Sieur Le Maire... en dit plus que je n'en pourrais dire" (32)

L'anonyme décrit les terres entre le Cap Vert et le Rio Grande.

L'édition du XVIIème siècle est encore artisanale : il faut vendre le maximum et tout de suite (32). Cette relation est ajoutée pour donner à l'ouvrage une meilleure consistance, le libraire jugeant que la relation de Le Maire seule ne suffit pas. Cette pratique est courante au XVIIème siècle et, par exemple, on trouve dans l'ouvrage de Pyrard de Laval, "Voyage de François Pyrard" (Paris 1679), un traité ajouté par l'éditeur Louis Billaine "discours des voyages aux pays éloignés et des préparatifs nécessaires pour les entreprendre et en composer des relations exactes." (33).

On réunissait aussi des courtes relations, sans lien entre elles que l'on éditait en un seul ouvrage ; c'est le cas de la relation d'un voyageur anonyme parcourant les côtes africaines en compagnie de l'Amiral D'Estrée, insérée avec un traité sur le royaume du prêtre Jean, une relation sur Saint-Christophe... Le tout édité à Paris en 1674 (34).

L'édition se termine par une table des matières très complète dont certains articles, Nègres, Roy des Nègres, seront détaillés plus loin. Il est difficile de faire une typologie devant l'ambiguïté de certains articles, mais sommairement on peut distinguer deux grandes catégories, les références d'ordre géographique (lieux, rivière, faune...) et les références pour tout ce qui touche les Africains, avec un léger avantage numérique pour la seconde.

Celle-ci peut se détailler par ordre quantitatif décroissant, en société, politique, caractère des "Nègres", religion.

Ce livre est donc une édition très complète, dont les éléments qui entourent la relation elle-même ont permis d'apporter quelques précisions.

1°) Un récit structuré.

Le récit ne suit pas le voyageur, on ne parcourt pas le pays en sa compagnie. Il est au contraire ordonné en trois parties assez distinctes, quoique non individualisées dans le texte : le voyage de Paris à Gorée, le pays et les peuples du Sénégal et Gambie, les "moeurs et génie des Nègres". Le nombre de pages est respectivement pour chacune, 63, 53, et 63, montrant donc une structure très équilibrée.

Le voyage comprend successivement les péripéties du départ et la visite des îles Canaries, le tout entrecoupé de deux instants obligés : la vue des pirates (35), et le baptême du Tropique (36). Le Maire rappelle enfin pourquoi les Français possèdent ces comptoirs : l'action du Capitaine "Ducas" et de l'Amiral d'Estrées (37).

Le second grand ensemble est complexe et manque d'unité. Le Maire nous parle de la région du fleuve Sénégal au Saint-Louis, les royaumes noirs et la présence des Maures. Le commerce des Français est abordé, puis les inondations du "Niger" auxquelles il donne une explication. Le retour à Gorée est évoqué d'une phrase et on passe à l'énumération des royaumes nègres de la région du Cap Vert.

Après une digression sur l'économie du pays, l'habitat etc... un grand nombre de pages est consacré aux animaux (20 sur les 179 de la relation). Le tout est entrecoupé de jugements divers sur l'aptitude des Africains à mettre en valeur le pays.

La dernière partie est plus nettement thématique : un portrait physique et moral du Noir, les aspects de la société, de l'économie traditionnelle, des structures politiques. Elle succède, fait à signaler, directement au paragraphe sur les animaux.

Nous employons à plusieurs reprises le terme d'exposé pour qualifier cette relation. Ceci ne fait que refléter le sentiment que l'on éprouve à sa lecture : un effort est fait pour donner au lecteur une somme de résultats. Le vécu est plus ou moins expulsé.

Le récit de Le Maire tient à la fois du traité de géographie, où il faut sans doute reconnaître la plume de Saviard, et de la relation de voyage.

2°) La symbolique du voyage.

Les relations de voyages semblent répondre à un modèle précis concernant le voyage en lui-même. On retrouve en effet une structure identique dans de nombreuses relations. Suivons Le Maire.

Il lui faut exactement 16 pages (38), entre l'instar où il quitte Paris et celui où il appareille à Brest le 12 avril, ayant couru sur le chemin, des dangers tels qu'il n'en connaîtra jamais en Afrique.

"Après avoir employé quelques jours à donner ordre à mes affaires et à prendre congé de mes amis, nous partimes pour Orléans, d'où nous primes un bateau, afin de nous rendre par la Loire à Nantes". Un tel voyage occupait habituellement deux ou trois jours, mais "il en fallut sept ou huit tous entiers et encore ce ne fut pas sans courir de grands risques".

"Nous eûmes toujours le vent contraire" et la Loire étant en crue "nous nous trouvions quelquefois échoués sur des troncs" (Après dix jours passés à Nantes, Le Maire traverse la Bretagne et arrive à Brest où le vaisseau "n'était pas en état on trouva que son radoub ne valait rien et qu'il était dénué de la plupart de ses agrès". Il faut donc attendre deux mois qu'on le remette "en état de résister à la mer et aux ennemis qu'on peut y rencontrer." (40).

Attendant l'arrivée de Dancourt, l'auteur décide d'une partie de chasse avec "quatre fils de famille qui venaient avec nous" ce qui nous donne droit à un épisode tragi-comique assez étonnant : les cinq chasseurs dans la barque du cuisinier gagnent la terre, à quelques lieues de Camaret, où ils abordent "au premier endroit, sans penser au péril que nous courions en passant sur des rochers escarpés, au bas desquels était la mer où je pensai tomber deux ou trois fois". Ne trouvant aucun gibier, ils décident de retourner au bateau mais à peine se

sont-ils éloignés du rivage "qu'il s'éleva un si gros vent que je pris le parti d'être dévot, croyant périr à toute heure". Cette tempête les oblige à regagner la terre, d'où malheur, ils aperçoivent "le humier défrêlé" de la Catherine "qui est le signal ordinaire quand on veut mettre à la voile". Et le bateau s'éloigne, laissant Le Maire au désespoir "sans aucun de (ses) instruments, exposé au hasard de la fortune", qui ce jour ne lui sourit guère puisque les cinq chasseurs perdus, passent une partie de la nuit à "s'entrechercher" et s'enlisent dans les marécages. Ce n'est que le lendemain que les infortunés constatent que leur vaisseau "n'était pas parti et qu'il mouillait à la rade de Camaret à trois lieues de Brest" (41), et il faut encore affronter les rochers, les vagues et le froid "jusqu'à ce qu'après bien des aventures nous arrivâmes à bord".

Huit lignes plus tard le bateau appareille enfin pour l'Afrique

On conviendra que le départ de Le Maire pour les côtes d'Afrique ne s'est pas fait sans embûches. Ce n'est pas n'importe qui, qui peut prétendre accéder à l'Afrique, et pas n'importe comment. Toute une série d'obstacles sont franchis par Le Maire. Quitter la France demande d'être averti des dangers et de savoir les surmonter. Le Maire a ainsi passé comme une sorte de test qui lui donne le droit d'affronter l'Afrique. Comprenons : ceux qui s'aventurent au loin ne sont pas des tendres. Cette idée est renforcée par un parallèle entre deux incidents. L'épisode de la barque échouée sur des troncs d'arbres lors des crues de la Loire, fait écho le même incident survenu à une expédition française sur le fleuve Sénégal : "...leur barque entre autre demeura à sec sur des arbres" (42). Les mêmes pages parlent de la violence de la barre et des dangers courus par les barques, qui rappellent l'ambiance sur les rochers de Bretagne.

La même mise en condition se retrouve dans la relation du Père Gaby : celui-ci, parti pour Le Havre de Grâce, apprend en cours de route l'incendie de l'église de Bayeux, puis une forte tempête sur la Bretagne empêche d'appareiller. Plus tard on craint de rencontrer des pirates mais par bonheur on n'en voit pas (43).

François de Paris reste trois mois à Dieppe "à attendre le départ du navire le Conquis qui était retardé par la violence des vents contraires" et il sort enfin "pour, dieu aidant, faire le voyage à la coste d'Afrique dite de Guinée". Un épisode est significatif. Le bateau tente de sortir du port et se range dans la rade, mais quelques jours plus tard "les vents se rejettent d'aval avec une violence si extraordinaire... (qu')il fut contraint de donner dedans le port" (44), et doit attendre trois semaines pour repartir. Ici aussi il faut se battre pour gagner l'Afrique.

Après ces difficiles embarquements, le voyage comprend trois autres instants stéréotypés, chers aux voyageurs : la tempête, les pirates et le baptême. François de Paris essuie trois semaines de gros temps et l'auteur, malade reste alité neuf jours. Neuf jours qui coïncident trop étagement avec un possible archétype de la gestation pour que le rapprochement n'en soit que fortuit. Et cette maladie précède de peu l'instant du baptême ... (45). Le Père Loyer, en 1701, subit aussi la tempête au large de la Bretagne. Sur le navire "l'épouvante y fut universelle : les matelots se laissant aller au désespoir abandonnant la manoeuvre, les uns fondant en larmes, et les autres implorant la miséricorde du Seigneur", (46), tandis que le prêtre prie. Le XVIIIème siècle popularise cette image, déjà romantique. Le Maire évoque la tempête et l'épisode des pirates : "on aperçut deux navires (et) A l'effort qu'ils firent pour nous gagner le vent on jugea que ce devait être des corsaires" qui n'insistent pas car "jugeant à notre contenance qu'il n'y avait que des coups à gagner". (47).

Et enfin comme pour clore le voyage, ou le consacrer la cérémonie du baptême, dont on peut détailler les éléments symboliques : l'eau, l'offrande et le rôle du Pilote - qui n'est pas le capitaine du navire - grand prêtre, celui qui seul peut faire passer le navire de l'autre côté de la "ligne" (le tropique). A noter aussi le caractère égalitaire de la cérémonie à

laquelle même un amiral ne saurait échapper (48). Il y a ici comme un nivellement, voire un renversement des valeurs. Ce que l'individu pouvait être avant, sur terre, ne lui sert de rien ici. Les maîtres sont le pilote et les marins initiés. La cérémonie donne lieu parfois à des règlements de compte.

Pour Le Maire, on peut, semble-t-il, ajouter une étape à ce chemin initiatique. Avant le baptême, il aborde aux Canaries, étape obligée vers l'Afrique. Outre que le bateau peut y faire du bois et de l'eau, acheter des vivres, ces îles sont un lieu intermédiaire qui évite au voyageur une rencontre trop brutale avec l'Afrique. Les Canaries, sont le premier contact avec la chaleur, les couleurs du Sud, le "sable gris et rouge mêlé de corail" (49). Le Maire est dans un milieu déjà étranger, où les habitants "qui sont restés dans leur patrie, se sont civilisés, et vivent à la manière de leurs conquérants" (50), les Espagnols, mais encore familier : il est reçu par le Consul français, un certain Rémond et nous décrit la Grande Canarie, siège du Souverain Conseil, du Tribunal de l'Inquisition et du palais épiscopal. Il y exerce même son art, la médecine, auprès des habitants et dans les maisons religieuses, ce qui lui donne l'occasion d'affirmer avec émotion la supériorité des chirurgiens français face à leurs collègues espagnols, "c'est ce qui fait que ces Insulaires sont si avides de chirurgiens français" (51). On a besoin de lui, on le demande. Passées les Canaries, Le Maire n'en parlera plus, le chirurgien disparaîtra. Ces îles jouent leur rôle de transition ; elles gardent un caractère familier, et annoncent un autre monde avec ses difficultés, (exemple : le refus du gouverneur de Sainte-Croix de recevoir le bateau, la mauvaise qualité de l'eau (52)) et son exotisme, présent déjà dans la curiosité des lieux (53)... Les maisons "sont toutes en terrasse par dessus... on dirait que se sont des maisons brûlées".

Dans certaines relations (Le Maire, François de Paris) les préparatifs et le voyage lui même occupent un nombre de

pages appréciables (54). L'aspect littéraire est bien sûr évident, et l'on est tenté de parler de stéréotype devant des analogies flagrantes : pas de voyages sans pirates et sans baptême. Le voyage réel, ennuyeux, rendu difficile par la promiscuité et le voisinage des marins, hommes rudes et violents le plus souvent rebus de la société, est escamoté, réduits à quelques instants particuliers (55).

Si toutes les relations reprennent ces instants, et plus particulièrement le baptême, c'est peut-être au delà du stéréotype, le moyen inconscient d'exprimer un sentiment. Faire un tel voyage demande un engagement de soi et l'on est pas sûr d'en revenir. Cette expérience est intransmissible, et l'on signifie au lecteur, que le baptême a fait entrer le voyageur dans un groupe d'hommes restreint, véritables initiés. Un passage de la relation de Villand de Bellefond est révélateur : il se félicite de n'avoir, pendant le voyage, perdu qu'un seul homme, le reste "ayant toujours été sain, dispos et gaillard sans aucune maladie". Le fait est assez rare pour qu'il le signale (56).

DEUXIEME PARTIE :

L'apport informatif.

Après avoir analysé et cerné l'ouvrage et son contexte, nous nous situerons maintenant dans une optique purement informative. Qu'apprend-t-on sur l'Afrique , sur les Africains, sur les Européens au Sénégal à la simple lecture de Le Maire ?

Une comparaison avec les écrits de l'époque permettra de déterminer l'originalité de son discours, si elle existe. Hier, comme aujourd'hui, l'information dépend de la qualité du regard que porte le voyageur, et il faudra en tenir compte.

Chapitre I : LE PAYS ET LES HOMMES.

Il s'agit de voir ici quelle image est donnée du pays (et d'abord ses qualités intrinsèques (géographie)). Aborder un continent, c'est aussi essayer de connaître les hommes, et Le Maire s'arrête sur les structures politiques, d'où va se dégager un thème important.

Enfin la perception économique fournit une autre vision schématique.

I - UN PAYS CONTRASTE.

Le Maire aborde par petites touches les problèmes géographiques tout au long de sa relation. Seul le bestiaire africain est traité dans un paragraphe monolithique.

1°) Une vision géographique réduite.

Le Maire détaille d'abord les côtes de "Barbarie" "Depuis le Cap Cantin" jusqu'au "Cap Blanc... sablonneux et stérile" où l'on "n'y voit pas la moindre verdure", s'étend une "plaine couverte de sable... nommée par les Anciens, désert de Lybie et par les Arabes Zaara". On apprend fort peu de chose sur cette région.

"Ces déserts confinent au Nord au Mont Atlas et midy au pays des Nègres"... "ce qui comprend 300 lieues d'étendue".

Le Maire évoque ensuite les tempêtes de sable qui "couvre(nt) homme et chameaux" (1).

A partir de l'instant où Le Maire va aborder la région de "Sénégal", deux images vont être données au lecteur : celle d'une région hospitalière, verdoyante et celle d'un territoire désolé, sableux et stérile.

Le Maire aperçoit le Cap Vert, ainsi nommé "par les Portugais qui le découvrirent... parce qu'ils y virent d'abord quantité d'arbres dont plusieurs sont verts toute l'année" (2), et lui même "cotoya toujours la terre, dont l'aspect est agréable par un nombre infini d'arbres perpétuellement verts." (3).

Plus loin on lit : le pays des Nègres "fécond en pâturages et

en arbres toujours verts" (4) puis "le païs est peuplé et fourny d'arbres" (5).

L'absence de l'automne et de ses conséquences sur la végétation frappe toujours les voyageurs. Cette verdure perpétuelle laisse l'image d'un terroir accueillant et facile, d'autant plus que Le Maire ne distingue pas les zones végétales ; il parle indifféremment du "pays des Nègres", qu'il soit près de la Mauritanie ou dans la région de Gambie.

L'auteur a du mal à repérer les pays géographiques. La réécriture opérée par Saviard se révèle encore ici. D'ailleurs on peut lire que tous leurs pays sont à peu près semblables et donc l'auteur emploie "...l'exemple de celui-ci (pays wolof) pour vous faire connaître les autres" (6).

On passe alors indifféremment de l'image d'abondance à celle de la rigueur : "les païs sont sablonneux et stériles", mais "fourny d'arbres" (7). On souligne la "stérilité" du terroir mais aussi "la bonté de la terre" puisque les paysans sèment et récoltent en trois mois (8). Pourtant la famine est présente le grain est rare et les populations mangent des racines (9).

Cette vision géographique est peu concrète. On en reste le plus souvent à des appréciations subjectives sur le pays. Seule exception, la description de la côte : la situation du Cap Vert "est mal marquée sur la carte qui la met à 14 degrés juste, au lieu qu'il est à 14 degrés et demy". "Il est haut, ... sur la cime sont deux Montagnes rondes ausquelles on a donné le nom de Mamelles". Très avancé dans la mer, le Cap "a un grand concours de Marées qui portent au Sud" et "va en se retirant au Nord Ouest et fait une Ance" où se trouve l'île de Gorée qui "a environ un quart de lieue de circuit... entourée de rochers, excepté une petite Anse". etc... (10).

On peut faire la même lecture sur une carte.

La côte reste le domaine des Européens. Elle est de mieux en mieux repérée, et constitue, associée avec les comptoirs, un monde à part de l'Afrique. Sur l'intérieur on ne sait rien ; le périple terrestre de Le Maire aurait dû au moins mettre en évidence la platitude du pays.

Autre élément révélateur : lors du voyage en mer, l'auteur fait

sur une carte. Quant au voyage sur terre, on sait simplement qu'il va de Rufisque à Saint-Louis. La rapidité avec laquelle Le Maire passe sur cet itinéraire est à souligner.

La lecture de la relation anonyme, confirme ce que peut être l'Afrique pour un voyageur du XVIIème siècle : un liseret côtier.

2°) Les rivières.

La vision générale du pays peut être complétée par un thème présent en plusieurs points de la relation, celui des rivières. Nous distinguerons deux temps, et tout d'abord le fleuve Sénégal.

a) Le Sénégal : une bouche du fleuve Niger.

Le Sénégal et la Gambie sont présentés comme les "deux bouches du fleuve Niger" (11). Si on consulte une carte du XVIIème siècle, celle d'Abbeville par exemple (12), on constate que l'époque imaginait un grand fleuve, le Niger, coulant d'Est en Ouest depuis le lac de Borno et se déversant dans l'Atlantique par d'innombrables bras.

Le Maire se conforme aux connaissances véhiculées par les traités de géographie de l'époque (13), et admises par tous (14). Seule exception singulière La Courbe pour qui, toutes les rivières de la région "n'ont aucune communication navigable les unes avec les autres." (15).

Ainsi "le Sénégal est un bras du Niger, sortant de ce fleuve environ 600 lieues au dessus de son embouchure".

Conformément à la carte de d'Abbeville, le Niger "se répand dans le royaume de Cantorsi, et de là se divise en plusieurs branches, dont les principales" hormis le Sénégal, "sont Gambie et Rio Grande" (16). Dans un article de la table des matières, on lit : "tentative pour naviguer du Sénégal à Gambie".

Quelques années auparavant "Messieurs de la compagnie... vouloient essayer si l'on pourroit naviguer de la Rivière du Sénégal en celle de Gambie..." (17), pour court-circuiter la traite anglaise par ce fleuve. Cette expédition qui échoua, est rapportée également par François de Paris (18).

Le fleuve Sénégal est plus précisément décrit dans son cours et ses inondations.

"Après avoir roulé depuis Cantorsi", le Sénégal "se vient rendre dans la mer par deux bouches à 15 degrés 32 minutes de latitude Septentrionale..." (19). Le Maire décrit l'embouchure particulière de ce fleuve plus précisément que ne la présente la carte d'Abbeville. Le Sénégal ne se jette pas directement dans l'océan, mais "entre la mer et la rivière, il y a une espèce de digue ou dune de sable" qui fait "qu'elle continue son cours l'espace de six lieues, sans se jeter dans la mer, quoi que leurs eaux soient de niveau". Cette bande de sable "dont l'endroit le plus large n'est que d'une petite portée de canon" est "percée en deux endroits" (20) formant ainsi une île. L'île Saint-Louis quant à elle, est "située au milieu de la rivière, cinq lieues au dessus de son embouchure". (21).

Les crues du fleuve n'ont pas manqué de frapper tous les observateurs et sont connues depuis longtemps (22).

Le Maire nous les rapporte et nous les explique.

Il ne pleut pas "sous la zone torride... hormis aux mois de Juillet, d'Août et de Septembre", - on se rappelle que Le Maire est sur le Sénégal au mois de Janvier - tandis qu'au "Sud de la ligne Equinoxiale les pluies commencent de meilleure heure et tombent en abondance..."

Ici, pendant trois mois les pluies "sont accompagnées de vents furieux" et suivies "d'un si grand calme et d'une chaleur si excessive, qu'à peine on peut respirer". "Deux ou trois heures après, la Tempête recommence". (23).

Malgré une première réticence à fournir une explication au phénomène - "...il est à propos de marquer quand et comment cela arrive, sans pourtant en vouloir rapporter aucunes causes physiques..." (24) - Le Maire, propose son analyse : "on sçait tout ce qui se dit des causes de l'inondation du Nil, ainsi je ne les rapporterai point. Celles du Niger doivent être produites par un même principe". Sa théorie, et ici on sent la plume de Saviard, peut se résumer ainsi : "...le soleil en repassant la ligne de Cancer... ramasse des vapeurs, qui se résolvant après en de grosses pluies continuelles, produisent ces débordements".

Juin ; icy c'est vers le 15 de Juillet... (qu')elles augmentent pendant quarante jours et diminuent autant de temps". (25).

Le rôle essentiel de ces inondations est souligné par Le Maire elles "fertilisent les campagnes".

Pendant cette saison "on ne connaît plus le lit du fleuve... " qui remplit "les campagnes, les Vallées et égalise(nt) tout", même si Le Maire se contredit quelque peu, car auparavant il notait : l'inondation "ne s'étend qu'au voisinage du rivage"(2) Il est d'ailleurs difficile de parler de vallées proprement dites dans cette région.

Deux dangers sont liés aux crues.

"Il est dangereux de naviguer sur ce fleuve... à moins qu'on en connaisse bien le Canal...". La barque de l'expédition française, que mentionne Le Maire "demeura à sec sur des arbres", (27), quand l'eau vint à se retirer. (Cet épisode est pendant africain d'un même incident survenu, on se le rappelle à Le Maire sur la Loire).

D'autre part "Cela cause de grandes maladies, des fièvres, des cholera morbus, des ulcères aux jambes, des vers de quatre ou cinq pieds aux extrémités et de fréquentes convulsions suivies de mort et de paralysie". (28).

On est loin de l'opinion de Boussingault sur le pays : "ceux même qui s'y retirent étans malades y recouvrent aisément leur santé" (29). Les traités de géographie et les relations de voyage soulignent fréquemment l'insalubrité des lieux, (30), et on devine la forte mortalité du personnel de la Compagnie. C'est à cause de la mort du commis^{de} Saint-Louis que Dancourt intervient sur le Sénégal.

Les chaleurs, enfin, "y sont plus grandes au mois de Janvier qu'en Juillet et Août en France" (31).

L'embouchure du fleuve est mouvante : "A chacune de ses bouches il se fait plusieurs bancs de sable que la Rivière entraîne avec elle et que la mer repousse", laissant des "levées très dangereuses pour les bâtiments, à cause du peu d'eau qui y passe." (32). Mais la grande difficulté de la côte reste la barre, phénomène bien connu des Français :

"Le mouvement continuel de la mer trouvant de la résistance contre ces bancs, rend les vagues d'une hauteur et d'une grosseur effroyable, et brisent souvent ou jettent les vaisseaux à la côte". Il n'y a alors que peu de ressources pour l'équipage car si "les hommes se veulent sauver à la nage ils sont presque toujours mangés par les requiems."

Ce passage "n'est dangereux que quand les Marées sont basses, et non lors du débordement du Niger" (33).

Le Maire ne donne pas de nom à ce phénomène, mais lorsque Dancourt décide de quitter Saint-Louis, il trouve que "la Babarre, ou embouchure étoit belle à passer à cause d'un petit vent d'Est qu'il faisait alors" (34). Le passage de la barre nécessite d'ailleurs des bâtiments spéciaux, - Dancourt fait "le trajet dans une barque destinée à cela" (35) jusqu'au vaisseau "La Renomé" - et également un personnel spécialisé, que Le Maire ne mentionne pas ici, mais sur lequel nous reviendrons.

b) L'obsession des rivières.

Hormis le fleuve Sénégal sur lequel Le Maire s'attarde, on n'apprend rien sur les autres fleuves, parfois cités comme la Gambie ou le Rio Grande. Rendant compte d'une réalité, puisqu'entre le Sud du Cap Vert et le Sénégal, aucun fleuve n'est présent, Le Maire n'est pas obsédé par les rivières mais s'intéresse au plat pays.

Tout autre est la relation anonyme placée en fin de l'ouvrage, qui offre l'image d'une côte découpée par un grand nombre de rivières : rivière de "Bresalme" (Saloum), de Gambie de "Zamenée" (Gasamance), de "Saint Domingue", avec ses affluents "Linguin" et "Bouguinde", de "Nounne", "Pougues" et "Sierlone" (Sierra Léone), de "Gève" (Rio Geba) et enfin de "Rio Grande". (36).

Le discours de l'anonyme est organisé en paragraphes détaillant chaque cours d'eau. On comprend que les fleuves sont les axes majeurs d'une certaine pénétration de l'Afrique. Mais les Blancs ne s'aventurent pas dans le pays. Ils restent sur leur bateau, remontent les petits fleuves côtiers et n'entrent en contact avec les différents peuples que pour les transactions commerciales et le ravitaillement en vivres,

rivières. L'Afrique désormais se limite sur les cartes à un liseret côtier, le plus souvent repéré précisément, avec toutes les embouchures de fleuves, les lieux de ravitaillement. Le Capitaine Monséguir a dressé une carte des côtes de Guinée qui est un bel exemple de cette nouvelle Afrique. (37).

Si la pénétration des fleuves au Sud de la Gambie reste limitée, surtout à cause de la faible profondeur des fleuves qui arrête les bateaux, des tentatives pour naviguer sur les plus grands cours d'eau ont été lancées. Le Maire rappelle une de ces expériences, arrivée "il y a environ 15 ans" soit vers l'année 1667-68 : la Compagnie, envoie pendant la crue du Sénégal, une expédition de "trente hommes dans ces barques qui allèrent jusqu'à près de 400 lieues de nôtre habitation". La saison des crues est choisie car "on ne pouvait travailler à cette découverte qu'en ce temps-là, où par le secours des eaux, on passe sur des rochers secs en un autre temps". L'objectif était de pouvoir gagner la Gambie "dont les Anglais qui sont Maîtres de l'embouchure, en empêche le commerce aux autres, par le Fort qu'ils y ont" (38). Il n'est pas question pour les expéditions, celle-ci rapportée par Le Maire, plus tard celle de Chambonneau, évoquée par La Courbe de quitter la sécurité du fleuve. Les Français ne s'aventurent dans le plat pays que pour rendre visite à un monarque ou pour traiter rapidement au bord du fleuve (39). Le parcours terrestre de Le Maire, apparaît à ce titre une exception. Parcourir le pays de Rufisque à Saint-Louis, à dos d'âne, soit 180 kilomètres, et en "six jours", relève de l'exploit. Ce parcours a lieu d'autre part au lendemain d'un conflit entre les traitants et les intermédiaires noirs de Rufisque même, et qui aboutit à la suppression du comptoir (40). Si l'on ajoute la fin de la "guerre des Marabouts" qui a secoué violemment la région, il paraît alors surprenant que le Directeur Général Dancourt soit parti de Rufisque jusqu'à Saint-Louis, par terre.

Pour ce qui est des rivières, la relation de Le Maire proprement dite n'apporte rien de plus aux connaissances du

siècle, mais il a le mérite d'exposer clairement les choses. C'est un homme du XVIIème siècle qui s'étonne, observe et finalement cherche une explication, sans l'imposer : quand il expose sa théorie des pluies, ne dit-il pas "je croy que leur véritable cause procède de..." et sur les "causes physiques" : "si l'on peut les trouver par le détail des circonstances à la bonne heure, les voicy telles qu'elles m'ont paru" (41).

François de Paris note qu'en cette année 1682, la Compagnie a voulu lancer une expédition par le Sénégal, mais la saison des pluies était trop avancée : il faut en effet se trouver dès le mois de mai devant les rochers situés à 120 lieues de l'habitation. Le Maire ne dit rien de cette initiative (42).

3°) Le bestiaire Africain.

Peu de relation, voire même de traités de géographie accordent une large place aux animaux. Le Maire par contre nous entretient de la faune africaine pendant vingt pages, dans un paragraphe monolithique, sorte de catalogue sans passion. Tous les animaux traditionnellement énumérés quand on parle du continent noir sont présents : éléphants, léopards, tigres (sic), lions, singes, oiseaux multicolores, amphibiens. Cependant avant de commencer son catalogue, Le Maire, ou Saviard, nous avertit :

"Tout le long de la Côte il y a une infinité de sortes d'animaux, dont je ne prétens pas décrire tous les genres, parce que je suis trop peu versé dans cette sorte de science", en conséquence "je ne parlerai que de ceux qui me sont connus et dont on peut voir grand nombre en Europe, par le soin que divers Princes ont pris d'y en faire transporter." (43).

Ce ci appelle deux remarques.

Une nouvelle pièce s'ajoute au dossier concernant l'authenticité de la relation. Cette attitude est une nouvelle reculade, une prudence mesurée qui rappelle celle qui a conduit Le Maire, à ne rien rapporter sur les affaires de la Compagnie car n'étant "point de mon fait je n'en dirai pas davantage" (44)

D'autre part il faut y voir un certain rationalisme. Tous les animaux présentés existent bel et bien ; on ne trouve pas d'animal légendaire, merveilleux comme c'est encore le cas dans certains écrits (45).

Peut-être Le Maire-Saviard veut-il alors cacher sa méconnaissance du pays.

L'énumération distingue les bêtes féroces et le gibier. L'éléphant "renverse les hommes de sa trompe et les foule aux pieds, jusqu'à ce qu'il les fasse expirer" et il "renverse en marchant... les maisons des nègres" (46).

Après le lion, le "Tigre est plus furieux..." encore. Quel est ce tigre en question, dont "sa longueur et sa hauteur est presque comme celle d'un lévrier" ? Peut-être le guépard car les autres félins sont détaillés.

Le "léopard est cruel et agile..." et l'"Once que l'on dit estre plus cruel que le Tigre" est "ce que nous appellons panthère".

"Le Loup ne diffère en rien des nôtres, qu'en ce qu'il est plus grand et plus cruel" (47).

Le danger est aussi dans la Gambie où "des crocodiles de plus de trente pieds de long et gros à proportion... avalent un chevreau tout entier... sont très dangereux... dévorent les hommes", (48), et dans les airs avec "les vautours... qui dévorent les petits enfans quand ils les peuvent attraper à l'écart" (49).

Sur la côte il faut craindre le "requiem, monstre marin..." (50)

A cette image d'une Afrique dangereuse, s'oppose le thème de l'Afrique giboyeuse.

"On mange beaucoup de venaison icy... les sangliers y sont communs... les Gazelles, chevreuils et lièvres s'y trouvent en grand nombre".

Il faut encore y ajouter perdrix, pintades et poissons en abondance (parques, dorades, thons, mullets...), plus quelques curiosités comme l'autruche, le perroquet et l'oiseau tisserand (51). Rien n'est dit sur les poissons de rivières.

Une place particulière est faite aux singes, dont il existe plusieurs sortes, dont les "guenons avec une longue queue" et les "Magots qui n'en ont pas". Le Maire dans une

nouvelle preuve d'honnêteté intellectuelle précise "Je n'ai point vu de ces derniers". Ce qui ne l'empêche tout de même pas de les signaler (52).

Ces animaux "ont non seulement les pieds et les mains, mais encore quelque chose d'approchant de l'homme dans le geste". C'est sans doute ce qui fascine l'homme occidental si peu habitué à les cotoyer. Pourtant "ces animaux ne se plaisent qu'à mordre et à déchirer... cependant nous les aimons beaucoup". Un épisode comique donne la mesure de ce ridicule : cet attachement "... donna lieu aux Nègres du Sénégal de nous apporter des rats en cages, comme si nous n'eussions été curieux que de méchantes bêtes ; et ils disaient qu'étant plus jolis et brisant tout de même que les singes, nous les devions aimer davantage." !

Pour les Noirs, ces animaux ne sont que les principaux dévastateurs des champs de mil (53). Par cette anecdote le Nègre montre ici beaucoup d'esprit !

D'autres ont parlé des singes, et dans les mêmes termes que Le Maire : l'image de "la femelle qui porte ses petits contre son ventre" est déjà un lieu commun, comme leur manière de piller les champs, en groupe, protégé par une sentinelle (54).

Il n'y a rien à ajouter à cette description de l'Afrique. On reste dans les connaissances des traités de géographie. Pour Le Maire, visiblement, l'intérêt de l'Afrique ne réside pas dans ses aspects géographiques. Le long passage sur les animaux, quant à lui, est très banal. Cependant une double image de l'Afrique est donnée : une Afrique dangereuse (les animaux, la barre, le climat...), et une Afrique plus accueillante (le gibier, la bonté de la terre, paysages verdoyants, les rivières). Quelle vision va-t-on retenir en dernier lieu ? L'examen des aspects humains et économiques orientera cette image vers son pôle négatif.

II - L'APPROCHE POLITIQUE.

Si Le Maire, contrairement à Chambonneau par exemple (55), nous renseigne peu sur le contexte et les événements historiques africains, il s'arrête néanmoins sur les différents royaumes et leurs structures politiques.

1°) Les peuples.

Le fleuve Sénégal, à l'exemple de O. Dapper, est défini comme une frontière géographique et raciale "le Sénégal sépare les Azoaghes, Maures ou bazanez d'avec les Noirs... le païs habité par les Maures n'est qu'un sable stérile privé de toute verdure et celui des Nègres est fécond en paturage, en mils et en arbres toujours verts..." (56).

Cette distinction par le fleuve, assurément trop tranchée, au moins en ce qui concerne la géographie, est corrigée, sur le plan racial, quand Le Maire parle du commerce et de la présence de marabouts maures auprès des souverains Noirs, rétablissant ainsi, l'idée d'une présence maure diffuse au Sud du fleuve (57). On sait peu de choses sur ces derniers, sinon qu'ils sont "errans, campent et ne font de séjour en un lieu qu'autant qu'y trouvent de paturages" (58). Leur univers politique est résumé rapidement, dans le cadre d'une comparaison avec le système noir : face aux rois nègres, tyrans, "ceux-là n'ont de supérieurs que ceux qu'ils veulent et sont libres" (59). Leur activité principale est le commerce, surtout la gomme arabique mais, "ils se retirent dans les terres sitôt que le Niger commence à déborder" (60). Dernier aspect de cette société, la présence des bouchers : des boeufs "ils les égorgent eux-mêmes autrement ils n'en mangeraient pas et il y a des personnes entre eux destinées à cela..." (61).

Le Maire détaille ensuite les royaumes nègres, et d'abord ceux qui bordent le fleuve.

"Le royaume du Sénégal est le premier de la terre des Nègres... son roi "s'appelle Brac, qui est un nom de dignité", et "sa domination s'étend le long du rivage l'espace de 40 lieues, sans compter quelques petits seigneurs près de l'embouchure qui lui sont tributaires et environ dix ou douze lieues dans la terre" (68). Le royaume du waolo que nous décrit Le Maire, est

fort déchu à la fin du XVIIème siècle "Il étoit autrefois très considérable ; présentement c'est peu de chose, quoy qu'il ait fort brave, parce que faute de forces, ce prince est devenu tributaire d'un autre." (63). Le souvenir des grands empires, ceux du Tekkrour, du Dioloff des siècles passés, perdure.

En remontant le fleuve "Après les états du Brac, on trouve ceux de Cheyratick, c'est à dire du très grand, de l'Empereur." (64). Il s'agit du Siratique, ou Sira Tigi, maître du fleuve, à qui les commis de la compagnie payaient des droits de commerce. "Son empire s'étend sur deux rives du fleuve du Sénégal et contient bien 300 lieues de païs". De lui dépendent "plus de dix petits rois et autres médiocres souverains" (65). Il peut, poursuit Le Maire "mettre 50 000 hommes en campagne", chiffre excessif pour un royaume tout de même modeste, "mais faute de vivres, ils n'y subsisteraient pas longtemps" (66).

Enfin "au delà des Etats de Cheyratick, sont les pays de Fargots et d'Enguelland, à 300 lieues de notre habitation". Ces trois royaumes sont des états peuls : "on nomme ces peuple Foules", que Le Maire distingue par leur trait physique "ils ne sont pas noirs, ny aussi si blancs que les Maures, mais ils tiennent un milieu". Ces groupes peuls sont les premiers et les plus fortement islamisés ; pour Le Maire, il existe un signe évident de cette imprégnation musulmane : un Peul "boit du lait, jamais de vin ny d'eau de vie, observant la loi de Mahomet plus religieusement que les autres nègres" (67). François de Paris parle de Fargot (Sarakollé) et de Malincope (Malinké). Les Fargots ne se rattacheraient pas à l'ethnie peule comme le prétend Le Maire (68). Le Maire, fidèle à l'idée de ne dire que ce dont il a été témoin, note "comme il est impossible de monter plus haut, ma connaissance se borne ici et je ne sais rien par delà" (69). Pourtant auparavant il indiquait : le "royaume de Cantorsi" comme lieu où le Sénégal se sépare du Niger (70). En fait, Le Maire fait quelques concessions aux traités de géographie, et à leurs listes plus ou moins fantaisistes de royaumes africains de l'intérieur. Il cite "Hoden qui est à quatre journées dans la terre et où arrivent

les caravannes de Gualata, Tombut et autres endroits de la Lybie intérieure et pays des nègres" (71). Cantorsi, Gualata et Tombut sont des royaumes admis habituellement. Le Maire donne "Tombut, Melly, Borneo" comme point de chute des caravannes de Fez (72). Nicolas Sanson dans son traité "L'Afrique et plusieurs cartes nouvelles et exactes..." (73) reprend tous ces noms dans son répertoire des royaumes africains, après Davity, Léon l'Africain et d'Abbeville.

On passe ensuite aux peuples côtiers ; "les peuples qui habitent la côte depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à Gambie sont divisés en trois, scavoir les Geloffes, les Serere et les Barbecins..." (74). Le royaume le plus puissant est celui du Cayor, nom que Le Maire semble ignorer. Par contre son souverain wolof est mentionné "le plus grand terrien de tous est le roi d'Amel, souverain des Geloffes". Les Wolofs occupent une grande partie de la côte puisqu'ils "habitent depuis l'embouchure du Sénégal", donc depuis le royaume wolof du Brac, "40 lieues de côte maritime et de l'est à l'ouest cent dans les terres" (75). Les "Geloffes" n'ont donc pas encore atteint la presqu'île du Cap Vert, où ils se heurtent aux Sérers. "Le païs des Serères a pour roi, celui que nous nommons de Portugady, à cause d'un village qu'on appelle ainsi et qui lui appartient. Tain est le nom de sa dignité". On aura reconnu le Tègne (Tein) du Baol, souverain d'un royaume qui a "dix ou douze lieues le long de la côte et s'étend à près de cent dans les terres". Poursuivant son inventaire, plus au Sud, Le Maire signale "le royaume des Barbecins autrement de Joïalle (pour une raison semblable à celle que j'ai alléguée sur Sereres)" (76).

Pour préciser les dires, assez vagues, de Le Maire, quelques mots de La Courbe : Portudal (Portugady) est une escale "du roi de Baule (Baol) qu'on appelle Thein" suivi par le "royaume de chin dont le roi s'appelle Bourchin, et par corruption Barbechin" (77). Ceci permet de comprendre que Le Maire se trompe en présentant les Barbessins comme un peuple il s'agit du nom de dignité d'un roi, Serèr Sine (Chin) autre branche sérer concentrée autour de Joal. Le nom de Bour Sine rappelle le titre des souverains du Diolloff. François de Paris

ne fait pas une telle erreur (78). Ce dernier petit royaume "n'a pas plus de terre que le précédent, avec lequel il est souvent en guerre" (79).

La relation anonyme située à la fin de l'ouvrage complète cette connaissance des peuples. Les premières lignes reprennent l'erreur de Le Maire "le royaume des Barbessins... est fort petit". Il suit celui des "Iôloffes, commençant à un village nommé Ioüalle" (80). Le fleuve Gambie sépare le "royaume de Barra" dont "les peuples et habitants s'appellent Mandingues", au Nord, des "Nègres Floupe... à l'entrée de la bande du Sud". Ces nègres Floupes (Diola Floup) "peuple extrêmement sauvage... barbare et très cruel" occupent aussi les environs de la rivière "Zaménée" (Casamance). On les prétend anthropophages. Ils "sont tous payens", "n'ont point de roi" et "occupent environ six lieues dans les terres" (81). Les "Nègres Bagnons" dont le roi "demeure à douze à treize lieues éloigné de la mer" occupent les alentours des rivières de Saint Domingue et de Bouguinde. Mais on retrouve ici des "Floupes beaucoup plus familiers que ceux dont j'ai parlé cy-vant (sic)" séparés des "Papels" par un mince ruisseau (82). On trouve également dans cette même région des Mandingues, puis de nouveau des Papels sur les îles de "Bussi" et Bisseaux qui font face au territoire des "Biaffares" (83). "La rivière de Gève serpente environ soixante et dix lieues dans les terres... Tous les villages qui sont des deux cotés... sont habités par des Biaffares" (84). L'anonyme mentionne la présence importante de métis portugais, ainsi que leur rôle d'intermédiaire dans le commerce. Nous y reviendrons plus précisément. L'exposé de Le Maire, clair, synthétique s'oppose ici à celui de l'anonyme, et rend compte d'une réalité : les peuples (Woloff, Sérèr, Peul) du Sénégal au Cap Vert sont plus facilement localisables, d'autant que les Peuls n'ont pas encore trop pénétré la région cotière, tandis que les pays au Sud de la Gambie et jusqu'à Rio Grande, dernière rivière citée par l'anonyme, offrent un conglomérat ethnique très complexe.({

2°) Un aperçu des structures politiques.

Parlant du "Roi d'Amel, souverain des Geloffes", Le Maire nous avertit : "Comme tous leurs gouvernements sont à peu près semblables, de même que leurs peuples et leurs païs j'emploieray l'exemple de celui-cy pour vous faire connaître les autres" (86). Si on peut déplorer cette généralisation outrancière, Le Maire a le mérite d'informer, malgré lui peut-être, le lecteur des limites de son témoignage. Les structures politiques se ressemblent mais les différences ne sont pas vue entre Sérér, Peul, Woloff... Les informations doivent être considérées par nous, comme décrivant le monde politique du royaume du Cayor, sans oublier que l'image retenue par le lecteur, sera une indifférentiation des situations et des structures politiques.

Le Damel reste pour nous anonyme. Le Maire ne cite pas son nom, mais stipule bien que "le nom d'Amel n'est pas particulier à ce prince c'est un nom de dignité", de même que celui de Brak (88). On apprend d'abord que "la Maison du Palais du Roi Damel surpasse toutes les autres en magnificence". Une grande palissade l'entoure : "en dehors aux cotés de cette palissade sont les cases des grands seigneurs". On ne précise pas qui sont ces grands seigneurs, mais une certaine "hiérarchie" se distingue dans l'ordonnement du palais. On y entre "par une large avenue... les personnes qui approche le plus près de celle du roy, ont leurs cases aux cotés de cette avenue" et, déjà au dessus des seigneurs logés à l'extérieur, "leur proximité ou éloignement de la combette royale marque leur rang". Les combettes sont des sortes de "pavillons" : une personne considérable en aura plus de trente "un pauvre n'en aura que deux ou trois ; et le roy plus de cent". Elles sont entourées de palissades, aussi faut-il "passer bien des courts avant de parvenir au roy". Les femmes du roi y "ont leur logement séparé et cinq ou six esclaves chacune pour les servir" (89).

Quant à la combette du roi, "peu de gens osent entrer dans la sienne", et un grand respect entoure la personne royale. Pour approcher le monarque, il faut se plier à un cérémonial que nous détaillerons plus loin.

Cependant les grands et le roi, "ont d'ordinaire auprès d'eux un Maraboux Maure". Ces étrangers "ont tout crédit sur leur esprit" (90). De même "personne ne mange avec le roy que le grand Marabou ou un des Seigneurs le plus qualifié, souvent il mange seul" (91). Quel poids politique représentent les Marabouts ? Il est difficile de le dire à la lecture de Le Maire d'autant plus qu'il se contredit : ils "n'ont plus présentement de Marabouts dans leur païs, tous ceux qu'ils peuvent attraper ils les font esclaves". Ce que l'on sait du contexte permet de penser que les Marabouts représentaient une force hostile aux comptoirs français (92). Une dernière remarque peut être faite : il existe une certaine solitude du pouvoir, institutionnelle : on n'approche pas le roi, on ne mange pas avec lui. Le pouvoir ferait du roi un être à part, mais tandis que cette vision reste plus ou moins romantique en Europe, elle serait inscrite dans les structures politiques africaines (93).

La fonction principale du roi est de rendre la justice. Ceci donne lieu à un double cliché. Pour Le Maire "leur manière ridicule de se justifier" consiste, pour l'accusé à "se passer un fer rouge trois fois sur la langue. Si elle est brûlée : il est réputé coupable" (94). L'ordalie, décrite par les auteurs anciens, est toujours associée au thème du "peu d'équité" des rois, que Le Maire argumente par une nouvelle anecdote.

"Deux petits rois tributaires de celui de Damel eurent différend pour la succession d'une très médiocre souveraineté" C'était "l'oncle et le neveu, c'est-à-dire fils du feu roi" (95). Le roi arbitre le conflit, et accorde le royaume au fils. Tandis que les griots célèbrent le bonheur du jeune héritier, "son oncle n'ayant point perdu de temps avoit fait un si beau présent au roi, qu'il oublia celui du neveu et le déposséda au matin de ce qu'il lui avoit donné le soir et installa l'autre à sa place" (96)

Cette image d'une justice dévoyée, est dévalorisante. Elle se rattache au jugement porté par beaucoup sur le manque de parole des Noirs (97). Pour Dapper les rois exercent mal la justice, et qui donne le plus emporte la cause (98).

déjà ancienne.

Dans un autre paragraphe, Le Maire donne un exemple de punition du vol : "le châtement est assez rigoureux, car ils deviennent en ce cas, les Esclaves de ceux qu'ils ont volés" Sont punis de cette peine infamante "les vols faits de nuit et les personnes prises sur le fait" (99).

Il faut relever l'utilisation de l'esclavage comme sanction pénale. Cette observation vient s'ajouter à l'ordalie.

L'anecdote précédente peut révéler, au delà de l'injustice dénoncée par LE Maire, le système de succession : l'oncle, frère du défunt possède les mêmes droits, sinon plus que le fils du défunt. Mais l'iniquité réside dans le retournement de situation : le roi revient sur sa décision, et en dépit d'une loi de succession que l'Européen juge naturelle; le frère et non le fils du défunt hérite du royaume. La succession du roi à son neveu "qui paraît bizarre a pour fondement qu'il n'est pas certain que les enfans que le prince a de ses femmes soient véritablement de lui, au lieu qu'étant incontestable que les fils de sa soeur sont certainement d'elle il s'en suit qu'ils sont plutôt du sang royal que les siens"(100). Avons nous affaire ici à une explication sociale fondée, ou à une interprétation européenne ? Le principe choque Le Maire : le fils, héritier "naturel", est débouté de ses droits. Tout rentre dans l'ordre avec une explication rationnelle. Trop peut être. On ne peut pas réduire à une unique interprétation biologique cette pratique sociale qui met en cause la notion occidentale de la famille et révèle une société structurée et complexe, difficilement appréhendée par le voyageur. Le lignage féminin joue un rôle important dans la transmission de la royauté et l'on peut penser que ce système successoral se trouve à tous les niveaux de la société ; la pratique au niveau de l'aristocratie pouvant être considérée comme l'émanation des rouages sociaux de base (101).

(Aujourd'hui les Sénégalais expliquent de la même façon leur système successoral. Les Africains ont-ils eux-mêmes intégré à leur mentalité ce cliché développé par les Européens jusqu'à la fin de la période coloniale ? Ils auraient sur ce point

particulier, une vision occidentale de leur propre société, qui en réduit l'originalité. Si cela pouvait se vérifier ce serait un bel exemple d'acculturation).

Le Maire voit dans cette pratique la cause des nombreux conflits de la période, ainsi "... l'Empire est toujours contesté et demeure au plus fort et plus heureux" (10

Un autre exemple intéressant de désignation du roi est donné par l'anonyme. Il concerne les Papels, peuple animiste, "Comment ils font l'élection des rois" : les différents prétendants sont les "Géagres... qui sont comme on pourrait dire les Ducs et Pairs de France". "Ils s'assemblent en rond, au milieu duquel est le Roy défunt dans une tombe faite de roseau et de bois extrêmement léger, soutenu en l'air par plusieurs Nègres, qui la font sauter, et celui sur qui elle tombe est reconnu pour Roy en place du défunt" (103).

Le monarque défunt, qui a rejoint l'au-delà, le royaume des morts et des ancêtres, désigne son successeur. Les hommes ne sont que des intermédiaires.

"Le roi a sous lui plusieurs ministres qui le soulagent dans le gouvernement de l'Etat et dans l'exercice de la justice" nous dit Le Maire, avant de citer trois grands dignitaires.

"Le Condy... est comme le connétable et a le commandement général des troupes". Quand la guerre arrive, il "fait assembler les grands seigneurs et les autres sujets dont il compose sa cavalerie et son infanterie".

"Le grand Geraff est le haut justicier dans toute l'étendue des Etats du roi Damel. Il parcourt de temps en temps tout le royaume pour écouter les plaintes de chacun". Enfin "l'Alzaïr du roi exerce le même emploi que le Géraff, mais son pouvoir est plus limité. Il a sous lui les Alkatys ou Alkaïrs des grands villages, qui en sont comme les seigneurs particuliers" (104).

Les structures politiques ne sont pas vues en profondeur. Il y a une simplification, une schématisation des institutions politiques et Le Maire manque de vocabulaire pour expliquer la situation. En fait, il projette les structures européennes. Le Condy est un "connétable" véritablement ressemblant à un

modèle français, puisque lui aussi "est un souverain... tributaire" du roi (105). Et il agit comme un seigneur de France, appelant le ban et l'arrière-ban pour former son armée "L'Alzaïr" est lui au sommet d'une pyramide hiérarchique, bien dans la conception que l'Europe se fait déjà de l'autorité. L'anonyme désigne les prétendants à la succession des rois Papels comme des "Ducs et pairs de France" (106). Si nous n'avons pas repéré le terme de Condy dans les écrits d'avant 1695, les autres dignitaires sont déjà bien connus. François de Paris parle des droits que les traitants paient "tant au roi... qu'aux Alcaires et Giraffes", Alexis de Saint Lô parle lui des "Alkaïres", et Dapper des "Alcaïdes", sorte de gouverneur. (107). Les "Alcaires" étaient chargés de percevoir les taxes sur les traitants lorsque ceux-ci venaient se ravitailler en vivres, eau et bois. Le Maire ne repère pas cette fonction, ^{fait} échange pour quelqu'un en contact avec la traite. Par contre il signale que les palmiers, pour la production d'huile de palme, "doivent quelque droit à l'Alzaïr ou seigneur du village" (108).

Les guerriers occupent une place importante dans la relation. L'"Armée" se compose d'une "cavalerie" et d'une "infanterie" peu nombreuse, elle dépasse "rarement un corps de plus de douze ou quinze cents hommes parce que leur guerre qu'une espèce de course". Le chiffre de 50 000 hommes avancés pour l'armée du Siratique apparaît alors très fantaisiste. "Les cavaliers sont armés de Zagayes... façon de dard large et long, de trois ou quatre javelots... (qu') ils lancent assez loin". Munis d'un sabre et d'un "couteau à la Moresque", "ils parent les coups d'une rondache faite d'un cuir fort épais". Le "fantassin" possède, en plus du sabre et du javelot, un "arc... fait d'un roseau" et un "carquois garni de cinquante ou soixante flèches empoisonnées et dont la blessure est toujours mortelle, si l'on n'y met le feu". Le Maire leur reconnaît d'ailleurs une adresse remarquable "ils sont si adroits qu'ils donnent de cinquante pas dans un rond de la grandeur d'un écu" (109). D'autre part "les gens distingués dans l'Armée, surtout les cavaliers sont chargés de gris-gris".

Si l'observation de Le Maire, discernant dans cette "Armée" différents corps, voire une hiérarchie dans les "gens distingués", s'accorde à une image européenne du système militaire, la troupe en campagne surprend par son absence de méthode "Ils marchent sans aucun ordre de bataille, même dans le pays Ennemi", cependant que "les Guiriotz les excitent au Combat par le son de leurs instruments" (110). Le rôle de l'armée dans la fourniture des esclaves est à noter : lors des batailles "Ils tuent moins d'Ennemis qu'ils peuvent, afin de faire plus de captifs". Les conflits seraient peu meurtriers, mais "comme ils sont nus et d'ailleurs adroits, leurs guerres sont plus cruelles qu'elles ne seraient sans cela". D'ailleurs, tous sont "hardis et se laissent plutôt ôter la vie que de faire paraître la moindre lacheté". Le sort des prisonniers est l'esclavage perpétuel, "comme si la guerre était éternelle" mais les chefs, les "personnes de qualités ne sont point épargnées" (111).

Le dernier point à souligner est une question de vocabulaire. Le Maire qualifie les hommes qui entourent le monarque de "Favoris" (112), soulignant encore le rapprochement qu'il fait avec l'exemple français. Si plus loin, il parle des "Coquins", composant la suite du monarque, il ne fait pas le lien avec les favoris. Ceci amène à une remarque.

Dans son exposé des structures politiques, Le Maire ne laisse pas transparaître une critique des institutions françaises. Le système politique des étrangers donne parfois l'occasion au voyageur de mettre en évidence les mauvais côtés des institutions nationales. L'épisode des "Favoris" aurait pu être un de ces instants. Il n'en est rien.

En fait, deux idées peuvent expliquer cela.

Tout d'abord, il semble évident que les contacts, s'ils ont eu lieu, n'ont été, et ne sont jamais que très sporadiques et superficiels.

De plus, un obstacle autrement sérieux se dresse pour contrarier une bonne compréhension du système politique africain. Ce dernier ne fournit pas une structure observable pour un Européen.

Le Maire cherche une hiérarchie pyramidale, il n'y en a pas,

il cherche des fonctions (connétable), des délégations de pouvoir (haut justicier, ministres)... Contrairement au monde politique de l'Islam, l'Afrique Noire offre beaucoup moins une forme de gouvernement, directement assimilable, et transposable par un observateur européen.

Enfin, les quelques éléments qui caractérisent le pouvoir noir renvoient plus ou moins à une image européenne de la royauté, voire même à une image moyenâgeuse : un roi -mais le mot a-t-il le même sens ici ?- entouré d'un Haut Justicier, d'un connétable, fonction tombée en désuétude en France, rend une justice primitive sanctionnée par un Jugement de Dieu... Si telle est la vision de Le Maire alors les institutions noires sont dévalorisées en elles-mêmes : le Moyen Age est une période obscure pour l'époque classique.

3°) Le thème de la tyrannie.

Le respect des sujets envers le roi est un thème important dans cette relation. Il rejoint et ne fait qu'un avec un autre thème, déjà classique de l'Afrique noire, celui de la tyrannie.

"L'on approche du roy qu'avec bien de la peine et de circonspections, aussi peu de gens ont le privilège d'être admis à l'intérieur de son palais". Ce respect extrême de la personne royale, s'exprime dans le cérémonial des audiences : "lorsque quelque grand Seigneur fut il même de ses parents, veut avoir une audience de lui, il ote sa chemise dès l'entrée de la cour et étant tout nu de la ceinture en haut, quand il est proche du lieu où est le roi, il se prosterne les deux genoux en terre. Il baisse ensuite la tête et avec ses deux mains se porte plusieurs fois du sable sur le front et sur la tête, se relève après, réitère la même cérémonie de distance en distance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à deux pas du roi" (11). Jamais le sujet ne porte alors son regard sur le monarque.

On pourrait penser que Le Maire nous donne ici un exemple concret de ce qu'il a vu. En fait, ce cérémonial fait déjà partie de l'imagerie traditionnelle, celle du roi tyran. Ce protocole est connu, et dans les mêmes termes employés par

Le Maire, depuis la visite du prince wolof Bemoy au Portugal, à la fin du XV^{ème} siècle. Davity l'expose dans sa "Description Générale de l'Afrique" (114).

A une telle humiliation du sujet, correspond le mépris du roi : "Le prince fort méprisant pour ses sujets, semble à peine l'écouter pendant qu'il parle. Il ne laisse pourtant pas à la fin de répondre en peu de mots à sa demande avec une extrême gravité..."

Cette cérémonie est pour Le Maire l'expression même de l'absolutisme, de la tyrannie. Une confusion s'opère, "Je ne crois pas qu'il y ait de prince au monde plus respecté et plus absolu que ces rois nègres". Le respect du sujet envers le roi (sujet → roi) est perçu comme l'expression de l'autorité du roi sur le sujet (roi → sujet). D'où la conclusion "Cette déférence est un effet de leur sévérité : car pour la moindre chose que fait un de leur sujet et qui ne plaira pas au Prince, il vient un ordre de trancher la tête, tous les biens sont confisqués et toute la famille est esclave" (115). Nous pouvons faire deux remarques.

Tout d'abord, si Le Maire, et les voyageurs en général, sont étonnés de ce respect, qui n'existe pas uniquement dans leur imagination, c'est peut être que les cours d'Europe n'offrent pas le même spectacle. Le Versailles de Louis XIV est parfois le théâtre de plaisanteries grivoises, même en présence du roi, et que Saint Simon s'est fait un plaisir de conter.

Ensuite, le contexte historique, figé par Le Maire à un instant précis, et qu'il ne perçoit pas comme changeant, apporte une explication. Comme nous l'avons exprimé dans la première partie de ce travail, la fin du XVII^{ème} siècle voit la montée d'un pouvoir personnel absolutiste, liée à l'affaiblissement des Badoles (paysans libres).

Le Maire ne perçoit pas ces changements, mais livre un instantané.

Après la cérémonie d'audience, l'épisode du roi en campagne est révélateur d'une certaine ambiance "quand il va en campagne il n'a pas besoin de vivandiers parce qu'il est défrayé par les femmes du village où il passe avec toute sa suite" (116).

Même en temps de paix, "parcourant son propre païs, demeurant deux jours dans un village trois dans un autre, où il se fait nourrir avec toute sa suite... composée de deux cent coquins des plus raffinés..." sans doute les guerriers tyedos que nous évoquions plus haut. Le Maire tient beaucoup à cette image d'une Afrique déstabilisée : dans la partie assez composite de son discours qui suit immédiatement le récit du voyage en mer, on lit "Si sa tyrannie n'a pu s'exercer sur ses voisins, il la fait sentir à ses sujets", avec un développement sur ce thème repris une seconde fois à la fin de l'ouvrage dans sa partie "moeurs et génie des nègres".

La suite du roi, ses guerriers-esclaves ruinent les villages, où "ils y font souvent des esclaves à la moindre ombre d'offence" (117).

La crise sociale atteint toutes les couches de la société, car "si le Prince est perfide, ses sujets ne le sont pas moins, car ils se vendent l'un l'autre sans égard aux degr de sang ensorte que le père vendra son fils et le fils son père et sa mère quand le cas y échoit". Suit une aventure "arrivée il y a quelque temps, qui vérifie ce que je (Le Maire) dit" : un père à l'intention de vendre son fils, mais ce dernier "s'en aperçut et dissimulant la chose, comme il entendoit le François,... il fut au Magazin, déclara qu'il avoit un esclave en traite et convient du prix, le livre et le vend ; cet esclave étoit le père". Ce crime, dit Le Maire ne resta pas impuni : un grand Seigneur fait esclave ce mauvais fils "et le vend à l'Habitation" (118).

Cette anecdote appelle deux observations :

Le Maire n'est pas le premier à exploiter ce thème d'un fils et du père. Pour François de Paris "un homme vendra sa femme ou la femme son mari, un père vendra son enfant ou l'enfant son père" et le cliché est présent déjà chez Léon l'Africain (119).

Une phrase revient comme un leitmotiv : ils se vendent l'un l'autre. L'anecdote rapportée par Le Maire n'ajoute rien à l'idée.

Cette dégradation des rapports sociaux, voire familiaux, est directement liée à la traite négrière. Le fils et l

père traitent avec les Français de l'Habitation et le seigneur vend le fils dans un comptoir.

Il apparaît clairement que les razzias opérées par les rois ont pour objectif la fourniture d'esclaves aux comptoirs. Mais il faut le lire entre les lignes (120).

Le sentiment d'oppression politique est renforcée par une constatation : vis à vis des rois "les Azoaghes, les Maraboux et les Français ont bien plus de liberté que les Nègres". L'audience est alors révélatrice : "quand les Européans, l'abordent, ils lui font la révérence, et il leur présente la main pour mettre sur la leur" (121). Le Maire insiste sur ce point. Dans la table des matières à l'article "Roy des Nègres", il y a un renvoi à "qui sont ceux qui ont le plus de liberté".

La description géographique nous avait laissé une double image. L'approche politique du monde africain vient accentuer l'image défavorable esquissée précédemment. Rien à ajouter sur la distinction des peuples et sur les structures politiques, sinon rappeler que les contacts superficiels de Le Maire, et d'une façon générale des hommes de la traite, avec les autorités locales ne permettent pas de définir correctement les formes politiques. Par contre la situation politique troublée aboutit à la constitution du thème de la tyrannie, ou plutôt vient renforcer l'opinion déjà contenue dans les traités de Léon l'Africain et de Davity. Le voyageur ne perçoit pas un monde en mouvement. Il donne un instantané qui passe pour être une situation constante. L'opinion de deux historiens est parfaitement justifiée ici : "Malgré les erreurs fréquentes et les jugements erronés qu'elles traduisent, les descriptions européennes au sujet de l'autorité et de la 'tyrannie' des rois manifestent clairement les changements survenus dans les relations entre souverains et sujets" (122).

Cette conséquence de la traite, fournit des arguments au thème de la tyrannie, qui, conforté au cours du XVIIIème siècle, permet aux colonisateurs du XIXème siècle de venir "libérer" le peuple de l'oppression de ses rois.

III - L'ECONOMIE TRADITIONNELLE ET LA VIE DOMESTIQUE.

Il faut entendre le mot économie dans son sens classique, et suivre Le Maire dans les parties de son discours qui nous renseignent sur les activités et la vie quotidienne des Nègres du Cap Vert.

1°) Du monde paysan au commerce local.

Les travaux des champs sont bien circonscrits dans le temps, entre Juin et Septembre, et le lien organique avec la saison des pluies est noté.

Les paysans "commencent à la fin de Juin à cultiver leurs terres,... les sèment quelque temps après qu'il a plu", c'est à dire vers Juillet, car les pluies qui commencent "vers le 15 de juillet", provoquent aux abords du Sénégal une "inondation qui fertilise les campagnes" (123). Comme ils "font la moisson en Septembre", pour Le Maire "cela fait voir la bonté de la terre" car en "trois mois ils labourent, sèment et recueillent". Une telle terre "leur produirait du grain en abondance, j'entends du mill", si deux obstacles n'entravaient pas ce projet : "cette stérilité" du terroir que le voyageur reconnaît encore une fois, et "leur paresse naturelle" (124).

Le travail est collectif : "ils se mettent quatre ou cinq ensemble, dans le champ qu'ils nomment Cougan ou Courgar" (125), et "ils grattent la terre qu'ils jettent devant eux et qu'ils ne pénètrent pas plus avant de trois ou quatre doigts." Ce labour en surface, adapté à un sol sableux et fragile, s'effectue avec un outil traditionnel l'hiler que l'on nous décrit ainsi "une manière de palette ronde de fer, un peu plus grande que la main et emmanchée de bois" (126). Le Maire confirme l'ancienneté de cet outil, que l'on a l^ogtemps cru importé par les Peuls au début du XIX^e siècle. (127). La terre labourée, "ils l'ensemencent comme quand on sème des pois en France". Le mill n'est pas la seule ressource, et on trouve "une racine noire qu'ils font sécher sans saveur", et "une autre nommée Gernotte dont le goût a du rapport à celui de la noisette", sans doute le manioc, ainsi que "des fèves noire et blanches", le Niébé, et des "Melons remplis d'une eau

insipide". Le Maire ne mentionne donc pas la culture attelée, d'introduction fort récente, et souligne la précarité de cette agriculture : "si par haserd leur récolte leur manque, ils meurent de faim", mais cela surtout parce qu'ils "ne se soucie point d'avoir du grain de reste" (128).

Ce témoignage n'apporte pas de précision sur le régime de la terre. Le Maire a constaté le travail en groupe, mais la terre est-elle un champ collectif ? Existe-t-il des "propriétaires" de la terre, et dans cette éventualité qui sont ils ? Les contacts ne sont encore que ^{trop} superficiels pour arriver à discerner un tel aspect de la société. D'autre part, la traite atlantique^{ne} se fait pas avec les paysans mais avec des chefs de guerre. La classe paysanne perd d'ailleurs son rôle dominant pendant cette période. Elle n'intéresse guère les traitants.

Une phrase qui permet à Le Maire de juger l'élevage bovin se retrouve comme un véritable leitmotiv dans tous les écrits sur l'Afrique : "leurs boeufs ne sont pas plus gros qu'un veau de huit ou neuf mois en France", cependant, Le Maire nuance "je crois que la sécheresse en est cause, car le long du rivage du Sénégal qui est rempli de pâturages, ils sont aussi gros qu'en Europe". Ces troupeaux représentent toute la richesse des Nègres car "qui en a le plus est estimé d'avantage" (129).

Le Maire signale trois types d'artisans (130), "Les nègres ont peu d'artisans parmi eux, les plus ordinaires sont les forgerons, les tisserands et les potiers", détaillés séparément.

Les forgerons "font les couteaux, les fers des esclaves, les menilles d'or, d'argent, de cuivre, de fer, les garnitures de couteaux ou de sabre et les couvertures des gris-gris". Ils ne font pas office de maréchaux "parce qu'ils ne ferment point leurs chevaux". Le travail se fait "à deux ou trois ensemble", mais Le Maire ne repère pas la tâche de chacun. Ils emploient un "petit feu", activé par "un soufflet fait de deux peaux, lequel ils pressent pour en faire sortir le vent, et qui ressemble à une vessie enflée". L'enclume ressemble à la "pierre dont les Faucheurs se servent pour affiler leur faux",

c'est à dire une pièce de métal comme un gros clou fiché dans le sol.

Peu de chose sur les tisserands : "les femmes filent le coton et les hommes font la toile, dont la pièce n'a que cinq doigts de largeur". Ils travaillent fort peu, car les Nègres "ne font pas un grand usage d'habits".

Les potiers ont aussi une activité modérée, et "ne font que d'une sorte de pots qui servent de marmites, et des pipes dont la tête seule est de terre... "

Ces artisans, appartiennent aux trois professions castées -ce que Le Maire ne remarque pas- et se situent, socialement, en dessous de la classe des hommes libres non castés (dyambour), (131). L'originalité de Le Maire est de nous les présenter dans une position groupée, comme si intuitivement il sentait ce partage. A la diversité des petits métiers artisanaux européens, s'oppose la stricte tripartition artisanale des sociétés africaines wolofs. En fait, le paysan africain n'a pas besoin de chercher ailleurs ce qu'il peut fabriquer lui-même.

Le littoral est le domaine des pêcheurs :

"La plupart de ceux qui (y) habitent... sont pêcheurs" car "Ils exercent de bonne heure leurs enfants à leur métier". La pêche s'effectue dans des canots "faits d'un seul arbre creusé et tout d'une pièce" qu'admirent tous les voyageurs. Fait à souligner, ils "vont à rame et à voile", ce que d'autres confirment dans leurs écrits.

La pêche se pratique ordinairement à deux, et "ils prennent le large jusqu'à six lieues en mer", soit près de vingt-cinq kilomètres. Leur courage est encore souligné par Le Maire ; "quand le vent est grand et la mer grosse, le canot tourne souvent, mais ils ne s'en soucient guère parcequ'ils sont bons nageurs...", ils retournent alors le canot "avec les épaules et remontent dedans comme si de rien n'était" (132).

Deux techniques sont utilisées ; "leur pêche se fait d'ordinaire à la ligne", mais pour les gros poissons, "ils les harponnent avec des fers... emmanchés au bout d'un bâton... et retenus d'une corde avec laquelle ils retirent le crampon après l'avoir dardé"

Aux yeux de Le Maire, la méthode de conservation du poisson, laisse à désirer. "Ils font sécher les petits poissons comme la sardine et ils fendent les gros comme on fait la morue" mais "comme on ne les sale point, ils sont presque toujours pourris avant d'être secs" (133).

On ne nous dit rien des pêcheurs de rivières, qui pourtant posent parfois des problèmes quand ils refusent l'accès des fleuves pour y faire l'eau et le bois. Un témoignage de Damon nous l'indique (134).

Le dernier aspect de l'économie traditionnelle concerne les échanges commerciaux. Les quelques lignes où Le Maire déplore leur médiocrité, permettent d'entrevoir le rôle des marchés locaux.

Même s'ils sont "peu importants", ces "marchés particuliers" sont des lieux d'échanges : on y trouve des "mauvaises légumes" "comme fèves et citrouilles", des ustensiles ménagers comme "des écuelles de bois et des nattes de palmiers", mais "aussi quelquefois des marchandises plus précieuses... des bagues d'or ou des grains de collier nommés par eux Dougaret du même métal...", mais le tout dépasse rarement "la valeur de cinq pistoles".

Il existe donc bien des courants commerciaux, axés sur des marchés dont il est difficile de préciser l'effet attractif sur les alentours. Le Maire vit "entr'autres un homme venant de six lieues pour apporter une barre de fer de demy-pied", mais c'est pour dénoncer la disproportion entre le trajet parcouru et la valeur marchande du produit qu'il souligne ce point.

Le troc a été supplanté par l'usage d'une monnaie : "Autrefois ils échangeaient tout, mais depuis leur commerce avec les Européens, ils se servent au lieu de monnaie de la Rassade et de bagatelles de verre, aussi bien que de la barre de fer"(135)

La barre, introduite par les Européens, est d'une taille et d'un poids variables selon les régions. Le fer est très recherché par les populations pour confectionner des outils agricoles et des armes. La toile sert aussi parfois de monnaie de compte, avec les Maures et en Guinée notamment. En fait, Le Maire se trompe en attribuant l'usage d'une monnaie

à l'arrivée des Européens. Depuis longtemps l'Afrique Soudanaise utilise les coquillages, notamment les cauris, pour ses échanges commerciaux. (136).

Une remarque s'impose. Si le commerce interne à cette région n'est pas à négliger, il semble cependant évident que l'intérêt commercial majeur ne réside pas dans les échanges traditionnels. Les chiffres que donne Le Maire sur le profit de la traite atlantique fait aussi apparaître les gains possibles des traitants nègres très supérieurs à la valeur des marchandises ici décrites (137).

De plus les échanges ne sont pas uniquement intérieurs. Un trafic existe avec les Maures que Le Maire note rapidement il "consiste en chevaux et chameaux" ; les Maures "reçoivent deux, six, huit jusqu'à dix esclaves pour un cheval ; mais pour chameau un, deux et quelquefois trois seulement". (138).

On constate déjà la disproportion en valeur des marchandises échangées entre le commerce transaharien et les marchés locaux. Les échanges portent ici essentiellement sur les chevaux et les esclaves. Quel est l'intensité de ce trafic ? Difficile à dire à la lecture de Le Maire. Un cheval a une valeur considérable. Le roi Brak "se contente d'une pipe de tabac et un peu d'eau de vie afin de laisser le mill à trois ou quatre chevaux qu'il a" (139).

Les Maures commercent depuis toujours avec les royaumes noirs. L'arrivée des Européens vient contrarier ce commerce.

2°) La vie quotidienne : le thème de la pauvreté.

Il est une caractéristique qui distingue le voyageur du XVIII^{ème} siècle de ses successeurs modernes : celui là est d'un naturel curieux. Beaucoup de choses l'étonnent, le surprennent et il en fait part au lecteur. Pourtant au delà des observations, se dégage une image "économique" de l'Afrique. Pauvreté de l'agriculture, somnolence de l'artisanat, faibles courants commerciaux sont les points relevés jusqu'à maintenant auxquels s'ajoutent certains aspects de la vie de tous les jours, souvent peu flatteurs.

Les maisons ordinaires, faites de "palmiers ou de paille assez industrieusement entrelacée" ont "environ quatre pas de diamètre". Le plus surprenant est qu'elles "n'ont ni portes, ni fenêtres... hormis un trou semblable à l'ouverture d'un four de village", mais si petite "qu'on est étonné qu'ils y puissent entrer et sortir". Pour mieux nous convaincre Le Maire nous raconte une anecdote qui souligne le ridicule de l'habitat : "un gentilhomme d'assez grande taille " y "demeura sans pouvoir rentrer ny sortir". Ces maisons n'ont qu'"plancher de sable où l'on enfonce à mi-jambe" (140).

L'iconographie rend compte du type d'habitation décrit ici, et une coupe montre un intérieur rudimentaire, dont le seul mobilier est un lit "encore moins commode(s) que leurs maisons car formé "d'une quantité de bâtons... joints ensemble par une corde... comme une claye... de gros bâtons tordus... remplisse les entre-deux et semblent uniquement placés pour rompre les côtes". Malgré cela "ils couchent la dessus sans autre façon..." (141).

La table des matières possède une rubrique "meubles des nègres" renvoyant à un paragraphe révélateur : "les meubles du plus grand Seigneur se réduisent à quelques pôts de terre, à quelques vaisseaux de bois et des calebasses fendues par la moitié et dont ils se servent comme de tasses" (142). Cette description est très commune : La Croix et Dapper s'expriment dans les mêmes termes (143). A cette rusticité des intérieurs s'ajoute une pratique inconnue par Le Maire : ils font du dans leur case, "qui est toujours accompagné de beaucoup de fumée". Il est étrange qu'un voyageur n'ait pas perçu l'utilité de cette pratique. Le Maire se distingue d'ailleurs car d'autres indiquent qu'il s'agit par là de se protéger des moustiques(144).

Une boisson typique de la région est le vin de palme "Par des incisions que les Nègres font à ces palmiers" s'écoule une "liqueur de couleur de perle que l'on appelle vin de Palme". "Doux et agréable", le premier jour, "plus il est vieux plus il entête" ! Chaque arbre produit "environ un pot et demy de cette liqueur", qui reste rare mais ne "manque point chez les personnes considérables".

Détail amusant, Le Maire nous fait savoir que ces arbres produisent une "espèce de petit cocos, dont on tire l'huile punique, d'odeur de violette, de couleur de safran et de goût d'olive" et qui "entre dans la composition de l'Huile Musselin de Nicolas Alexandrin". Procédé publicitaire intéressant ! Les incisions se pratiquent au sommet de l'arbre. Comme le montre assez bien l'iconographie, Le Maire nous explique "leur manière de monter dessus", grâce à "une espèce de cercle fait d'écorce... dans lequel ils se passent". Ils montent alors "comme assis dessus et posant les pieds contre l'arbre". Cet exercice nous livre l'unique instant d'émotion vécue par le voyageur : "On ne saurait sans frayeur les voir si hauts et soutenus de si peu de chose" (145).

Le vin de palme est cependant peu courant, et la boisson ordinaire reste "l'eau de quelque(s) méchant(s) puits et souvent de quelque mare où elle aura croupi". Le lait même est rare (146).

La cuisine occupe quelques pages. Deux plats, deux recettes sont données ; celle du sanglet, préparation de mill "cuit ou avec du lait, ou avec du beurre ou du bouillon de viande, ou du poisson sec, ou avec de l'eau", et celle de la "couscouse... de mill broyé", parfaitement décrite. Un tel ragout dit Le Maire "est assez bon s'il est bien préparé et qu'il n'y ait point de sable, car il leur arrive souvent d'y en laisser" (147).

Au terme de cette description économique succincte, un thème nouveau apparaît, celui de la pauvreté. Après la stérilité des sols, l'indigence des populations. Le Maire s'arrête le soir dans les villages "mais on n'y trouve ny vivres pour nous ny mill pour nos voitures", et pourtant le mill est "la nourriture ordinaire des Nègres, qui souvent ne vivent que de racines faute de grains". Ils reçoivent de leur mieux les voyageurs "mais leur extrême pauvreté rendait ce miel insupportable..." (148).

Ils n'ont pas bâti "des Villes, des châteaux" mais des maisons "faites de paille et celle de leur roy aussi". Ainsi le roi "Brac", "tout souverain qu'il est c'est un misérable qui le plus souvent n'a pas du Mill à manger", et ne possède que trois ou quatre chevaux (149).

De même le roi des "Gefoffes", ne veut point que les Blancs le voient à table, parce qu' "il a honte de sa pauvreté" (150). Tous les Nègres "sont fort pauvres, n'ayant pour tout bien que quelques boeufs, le plus riche en aura quarante ou cinquante", parfois quelques chevaux et esclaves mais "il est rare quand ils ont quelques menilles d'or valant chacune onze ou douze pistoles" (151).

Le discours appris, les quelques connotations positives sur le pays "fécond en paturages, en mils, en arbres toujours verts...", s'effacent peu à peu devant la réalité. A ce propos, l'absence de référence à une légende pourtant coriace, celle de l'or du Soudan, est révélateur. Comme nous l'avons déjà noté, le merveilleux est expulsé de cette relation. Le mythe, fortement présent chez Boussingault, laisse plus de place à l'image de la "pauvreté des nègres" chez le Père Gaby (152), et disparaît quasiment chez Le Maire, laissant au lecteur l'impression d'une médiocrité de la vie, que renforce encore le portrait moral du Nègre, axé sur le thème de la paresse.

Chapitre II : LE TEMOIGNAGE SUR LA SOCIETE AFRICAINE

Voyons maintenant le témoignage dans son aspect plus "sociologique". Décrire une situation extérieure reste possible pour Le Maire, on l'a vu, mais son regard a plus de peine à pénétrer certaines profondeurs sociales. Pourtant on peut distinguer, dans l'étonnement du voyageur quelques formes particulières de la société africaine. Parallèlement, nous poursuivrons notre comparaison avec les écrits de l'époque.

I - QUELQUES ASPECTS PARTICULIERS.

1°) L'environnement social.

Le lecteur sera sans doute surpris de voir traiter parfois dans un même paragraphe l'habitat, les coutumes vestimentaires et les "classes" sociales africaines. Il s'agit simplement de suivre Le Maire et son regard d'homme du XVIIème siècle pour qui l'extérieur, le masque, révèle la fonction (1).

Si toutes les maisons "sont faites de paille", Le Maire distingue nettement celles des grands et repère bien les différences entre personnes : ils ont plusieurs maisons "selon la qualité des personnes et leurs biens... la maison d'un grand seigneur sera quelque fois composée de trente pavillons, qu'ils nomment Combettes et même de quarante et de cinquante...". Un pauvre "n'en aura que deux ou trois", tandis que le roi en possèdera "plus de cent" (2).

Le Maire nous explique ensuite l'organisation de ces sortes de palais, avec une distribution complexe des combettes, des cour intérieures qui contraste avec l'image rudimentaire et rustique donnée par l'iconographie. "Celles des personnes considérables sont enfermées de palissades de paille ou d'épine... les combettes communiquent toutes les unes dans les autres par des chemins disposés en forme de labyrinthe".

Mais c'est la "maison du palais du roi Damel" qui attire le plus l'attention. "Avant que d'arriver à la porte de la palissade qui fait son grand enclos, on trouve une place spacieuse...

grands seigneurs. On entre de cette place, dans le palais par une large avenue... Les personnes qui approchent le plus près de celle du roi ont leurs cases aux cotés de cette avenue et leur proximité ou éloignement de la Combette royale marque leur rang". L'organisation interne ne s'arrête pas là, car "Chacune de leurs cases étant aussi enfermée de palissade, il faut passer bien des courts avant de parvenir au roi". Les plus pauvres ont aussi plusieurs cases, et non pas une unique maison comme le laisse supposer l'iconographie (3).

Détail important, "les femmes ont leur logement séparé" nous dit Le Maire.

On devine à travers l'habitat une véritable société, complexe et organisée, qui contredit l'image monolithique que Le Maire nous donne par ailleurs.

Si l'aristocratie wolof se distingue par son logement, qui en Afrique, comme en Europe (4), est le lieu d'une représentation sociale, elle se démarque aussi du commun par son vêtement. Les grands possèdent un habillement qui tranche face à la quasi nudité du peuple :

"Les seigneurs et personnes considérables... ont des chemises de coton faites comme la robe d'un cordelier, avec des manches longues et larges... n'ont qu'une ouverture à passer la tête".

"Ils portent aussi un haut de chausse comme une robe de femme cousue par le bas" et "ont des sandales". "Ils couvrent leur tête d'un bonnet étroit d'entrée et large de fond... "

Une bonne illustration est donnée par la figure 4 (5). On note la sensibilité de Le Maire pour distinguer les personnes considérables par leurs habits, leur résidence, comme d'autres l'ont fait avant lui (6).

Quant aux "pauvres gens" ils "n'ont qu'un morceau de toile de coton d'environ un demi pied de largeur sur les parties honteuses. Il est attaché avec une corde qui leur sert de ceinture. Ils laissent pendre devant et derrière les 2 bouts de la toile..." (7). Les femmes, et les filles nous dit Le Maire "sont nues depuis la ceinture en haut" et "se couvrent l'autre partie du corps d'un paigne", qui est une "pièce de toile de coton rayé... de la grandeur d'un petit linceul qui descend jusqu'à la moitié de la jambe" (8).

Il accorde aussi quelques lignes aux cheveux des hommes et des femmes qui "quoique courts, sont fort bien tressés", garnis de gris gris faits "d'argent, de cuir, de corail, de cuivre" et remarque une particularité de la coiffure féminine, "leur coiffure fait une huppe sur la tête de la hauteur d'un demi pied plus elle est haute et plus cela les fait estimer", plus ou moins bien rendue par l'image (9).

Le Maire décrit ici une coutume peule, qu'il généralise à tous les peuples.

Il ne nous dit rien, directement, des femmes des grands. Hormi cette nette distinction entre le peuple et l'aristocratie, les structures sociales et leur fonctionnement ne sont guère perçus en profondeur. Ainsi, notre voyageur note bien que "les filles et les garçons vont tous nus jusqu'à l'âge d'onze ou douze ans" (10), mais en reste à la constatation du fait. Ne plus aller nu signifie que le jeune quitte le monde de l'enfance, c'est un moment important de la vie, une étape liée à l'éducation (11). Ce fait est rapporté ici dans un paragraphe qui a trait essentiellement à l'habillement, et reflète toute la difficulté qu'il y a à comprendre une société étrangère.

Le regard du voyageur ne peut pas aller au delà de certaines constatations. Lorsqu'il nous parle des artisans il ne mentionne pas leur appartenance à une caste, qui fait des forgerons, tisserands, potiers, mais aussi des cordonniers, bouchers, griots, des hommes socialement inférieurs, hors de la société (12). Révélateur de ce point de vue est le discours sur les esclaves noirs. Le Maire, une seule fois, parle de l'esclavage africain ; le voleur prit sur le fait devient l'esclave de celui qu'il a volé (13). L'esclavage existe en Afrique antérieurement à l'arrivée des Européens. Dans la zone sahélienne, les esclaves représentent souvent 30 à 50 % de la population. Leur état est héréditaire et irréversible. Ils sont voués à l'exploitation de la terre, à la garde des troupeaux, mais ils peuvent être artisans, commerçants, soldats. Dans les zones forestières de Guinée, ils représentent de 1/5 à 1/7 de la population, et il existe un processus d'absorption, puisque le mariage avec une femme libre n'est pas prohibé. Le concept d'esclave n'a pas ici la même signification que dans le monde

d'exploitation, de notion de production, d'aspect moral. Les liens sont étroits entre esclavage et parenté. Ce sont ces critères complexes que cherchent à mettre en évidence des études récentes (14).

La traite atlantique favorise les états guerriers, et relance l'activité de capture, même si la traite extérieure existait déjà, avec le monde saharien depuis la plus haute antiquité, avec les Arabes en Afrique orientale.

Dé-socialisé et dépersonnalisé, le captif est économiquement et socialement disponible (15). Le témoignage de Mungo Park fait comprendre le système de la réduction en esclavage "... un malheureux esclave passe souvent d'un marchand à l'autre jusqu'à ce qu'il ait perdu tout espoir de jamais retourner dans son pays" (16).

Les esclaves africains peuvent avoir une origine biologique "esclaves de naissance ou ceux... nés de mère esclave", ou bien "étant nés libres sont tombés en servitude par l'un des moyens suivants : guerre... famine... insolvabilité... délits" (17). A la suite de la famine consécutive à la guerre des Marabouts, Le Maire rapporte que les Nègres se rendaient esclaves volontairement. Et Mungo Park signale le même phénomène dans les pays voisins de la Gambie (18). Mais Mungo Park s'est enfoncé profondément dans le continent, au tout début du XIXème siècle ; il a vécu, seul, parmi les Africains. Le Maire n'a fait que passer, et malgré son périple terrestre supposé, ne pouvait pas pousser aussi loin son analyse.

Les mêmes difficultés d'observation et d'interprétation vont apparaître pour les deux thèmes suivants.

2^o) La femme africaine.

Les femmes africaines ont de multiples activités, et d'abord les occupations domestiques.

Elles préparent, "dès la pointe du jour", le mill, "nourriture ordinaire des Nègres occidentaux", pour faire du couscous, ou du sanglet qui nécessite "six heures entières" de préparation. Elles pilent le mill "en des mortiers de bois hauts et profonds".



n'ayant pas l'usage des moulins". Ce travail est collectif, "elles se mettent deux ou trois à cela...", puis "quant le mill a quitté son écorce", elles "le vanne(nt) avec des vans faits de feuilles de palmiers" (19). Le Maire donne la recette du couscous puis rend hommage au travail de la femme africaine "Comme les femmes recommencent tous les jours cette manoeuvre elles ne sont pas peu occupées", et ajoute "s'il fallait que celles de France prissent tant de peine pour leur mari, ils passeraient souvent mal leur temps" (20). L'activité domestique est le rôle essentiel de la femme, souligné par Le Maire, qui en profite pour juger sévèrement l'attitude des Françaises : à ses yeux elles sont loin d'égaliser l'empressement des Africaines.

Elles s'occupent des jeunes enfants qu'elles portent "sur leurs dos... avec les jambes sur le coté, allongeant leurs pieds par devant, et les liants derrière avec une paigne dont elles se ceignent". Tant qu'ils "ne se peuvent encore soutenir seuls", les femmes les ont "toujours ainsi empaquetés sur leurs dos", "quelques ouvrages qu'elles fassent" et même "quand elle battent le mill" ; quand ils sont plus grands, elles "les laissent nus sur le sable, où ils se traînent le long des jours" (21). Le Maire donne l'image d'un laisser aller complet en ce qui concerne l'éducation des enfants. L'observation des attitudes extérieures, l'enfant nu qui se traîne par terre, vient simplement contredire sa connaissance de l'éducation en Europe où l'enfant est emmaillotté dans son berceau. Plus qu'un témoignage son observation est encore ici un jugement, que Dapper exprimait déjà (22). Les tâches domestiques ne sont pas les seules occupations de la femme. Elle participe à l'économie familiale : "les femmes filent le coton et les hommes font la toile", et au commerce : lorsque Le Maire arrive au Walo, il constate "comme autant de païs autant de coutûmes, nous reconnûmes qu'en celui-là les hommes ne se mêloient de rien, ce sont les femmes qui y font le trafic" (23).

L'instant de l'union conjugale fait partie de la description d'une société étrangère. Ici lorsqu'un homme trouve "quelque fille à son gré, il(s) la demande(nt) à son père". Ensemble ils conviennent "du prix" dit Le Maire, et "des boeufs"

font la dote qui tourne au profit du père", mais "jamais cette dote ne passe cinq boeufs". Le système dotal fonctionne à l'inverse du système français ; le jeune homme semble acheter sa compagne. C'est ainsi que Le Maire voit cette tractation où "le père en tire toujours quelques boeufs". Aucune cérémonie ne semble sceller l'union : "ce marché conclu ils couchent ensemble sans autre cérémonie" (24). A l'intérieur de cette "union", la femme conserve une certaine liberté : si le mari dans la suite "se lasse de sa femme, il la chasse" et "en est quitte pour perdre ce qu'il a donné", la femme "de même peut congédier son époux en lui rendant ses boeufs" (25). Cette procédure de divorce est à signaler ; elle tranche sur les habitudes européennes où le mariage est sanctifié à vie par un sacrement. On ne peut pas le rompre en tant que lien religieux et même la société laïque vise depuis le XVIème siècle à renforcer le pouvoir du mari sur la femme (26). L'équilibre des pouvoirs semble plus assuré dans la société wolof. Une fille n'apparaît pas non plus comme une charge dans une famille puisque "le père en tire toujours quelques boeufs". La présentation qu'en fait Le Maire est bien sûr ambiguë, il n'y voit qu'un marché, un échange commercial, voire une prostitution (le prix).

La même ambiguë s'observe dans tous ses propos sur la polygamie. Le Maire reprend à son compte un leitmotiv séculaire sur "leur facilité à avoir des femmes en quantité" ; la description du système polygame tient en une phrase, de connotation économique, ils ont autant de femmes "qu'ils en peuvent nourrir" (27). Davity quand il décrit les moeurs des Nègres Geloffes du royaume de Sénégal, note "ils ont autant de femmes qu'ils peuvent en entretenir, de sorte que leur roi en ont plus de trente". Phérotée de La Croix en 1688, reprend "un homme peut épouser autant de femmes qu'il en peut entretenir" et "lorsqu'un homme a jété les yeux sur une fille... il n'a qu'à la demander à ses parents". Des relations de voyage ont popularisé ce thème (28). La polygamie est constamment interprétée comme une licence sexuelle, renvoyant l'observation du voyageur à l'imaginaire collectif européen (29). Le Maire n'est pas le seul non plus à noter la place de la femme dans l'aristocratie :

5 ou 6 esclaves chacune pour les servir", et l'une d'elles est la favorite "Il y en a toujours une qu'il aime mieux..." (30) Son analyse ne va pas plus loin. S'il note bien la présence d'une favorite, donc d'une "hiérarchie" entre les femmes du roi, son observation est contaminée par un modèle européen : la position prépondérante d'une femme n'est due qu'au souhait du roi et "quand ils'en lasse il l'envoie en quelque village avec ses esclaves et lui donne les terres nécessaires pour son entretien", agissant comme le font les rois de France, et "A celle-là succède une autre" (31). De même "lorque le roi veut gratifier quelques grands il lui donne une des ses femmes mais ce grand ne la peut répudier et le Prince la peut reprendre quand il veut" (32). Sa vision est tout à fait superficielle et ne rend pas compte ni du système fort complexe de la polygamie africaine, ni du rôle prépondérant de la première femme et de la femme en général dans la société wolof. Par exemple les domaines et esclaves ne sont pas concédés par le roi qui d'ailleurs n'est pas le propriétaire exclusif de la terre, mais appartiennent en propre à la femme (33). De ce système rigide, Le Maire n'en voit que l'extérieur, et interprète : "le roi peut coucher avec laquelle il veut", et, ce qui n'est pas le cas à la cour de Louis XIV, cela "sans qu'elles e soient jalouses" (34). Cette description est en fait toute subjective et se confond avec le jugement moral du voyageur. Son information reste parcellaire et peu originale. Reprenant le chiffre de La Croix, Le Maire donne 30 femmes au roi Damel. Le même La Croix note l'absence de cérémonie de mariage (35).

Le Maire consacre quelques pages à la virginité et décrit une pratique, il dit "leur folie", que l'on retrouve déjà dans un récit de La Courbe en 1685 (36). Si la fille "a été donnée pour pucelle... on met une paigne blanche sur le lit qui doit servir de champ de bataille. S'il trouve du sang répandu après le combat ils tiennent pour sûr qu'elle est pucelle... alors on promène cette paigne dans le village accompagné de plusieurs guirioltz qui chantent les louanges de la femme et le bonheur du mari..." (37).

La suite semble montrer que la virginité n'a pas une connotation positive aussi forte qu'en Europe, l'intérêt de Le Maire, et des autres voyageurs, pour cette "vertu féminine" n'est qu'une projection des structures mentales de l'Europe. Il n'est pas sûr que la virginité de la jeune fille africaine soit pour elle un faire valoir.

"Si au contraire la fille n'est pas telle qu'on la promise" ; c'est à dire, s'il y a un manquement à la parole donnée, ce qui place le problème sur un plan moral différent, alors "le père est obligé à la reprendre si le mary veut et à lui restituer ses boeufs".

"Mais, dit Le Maire, cela arrive rarement parce qu'on éprouve la fille auparavant et qu'on en fait la demande qu'après l'examen", et il souligne "la fille rendue n'en est pas plus méprisée parce que si elle n'est pas femme de l'un, elle sera concubine à un autre". Bel exemple d'interprétation et de confusion des références culturelles : le concubinage ne se définit que négativement par rapport au mariage, or ici où est le mariage ? Le premier rapport sexuel est la "consommation" du sacrement pour l'Européen. La perte de sa virginité fait de la jeune fille une future concubine.

La même ambiguïté réapparaît ensuite "ainsi le père en tire toujours quelques boeufs" (38).

Le Maire reconnaît aux femmes "plus d'esprit que les hommes", bien qu'elles soient "fort lubriques" (39). La galanterie est fort mal vue une fois que la femme est épousée, et les hommes "s'entretuent à coup de sabre ou de couteau", sauf si le galan est français ! (40). La Courbe signale aussi que "sitôt qu'elles ont pris un mari elles se font scrupule de lui être infidèle"(

Si Le Maire réserve à la femme africaine une place notable dans son discours, c'est avant tout pour dénoncer un état de prétendue licence sexuelle. Il faut chercher dans le témoignage du voyageur ce qu'il ne dit pas pour distinguer le rôle véritable de la femme dans la société wolof, rôle que l'on peut supposer différent, voire plus marquant, qu'en Europe. Le Maire se contente souvent de décrire, mais sans grand détail l'expression extérieure des structures sociales et noie son observation dans des jugements moraux. En cela il se conforme

aux autres témoins de l'époque : La Courbe, Chambonneau parler aussi de prostitution, de concubinage, de luxure...

La femme wolof devrait pourtant retenir l'attention elle possède son propre patrimoine (troupeaux, esclaves), elle gère son budget, contracte avec qui elle veut et possède une réelle indépendance juridique et économique face à son mari. Sur le plan politique surtout, la Lingeer, soeur, mère ou nièce du roi est une force politique prépondérante, (domaines, esclaves armées). Dans le discours de Le Maire, l'initiative de l'union conjugale semble réservée au mari et au père, comme si tout était organisé autour d'une vision patriarcale de la société. Il n'en est rien, car le lignage féminin, le meen, est dans la plupart des cas prépondérant (42).

3°) Culture et sociabilité.

Un aspect de la société wolof est particulièrement mal saisi et interprété par Le Maire : le phénomène culturel des griots. Les griots sont des gens cultivés, à la fois poètes et philosophes, musiciens et historiens. Ils sont hommes de caste et leur rôle essentiel est de conter les légendes, l'histoire du peuple et des rois, en un mot ils sont la mémoire vivante de l'Afrique, des "spécialistes du verbe"(43). Or Le Maire nous les dépeint comme de pâles flatteurs : "ils aiment tant les louanges qu'ils ont des gens appelés guiriots, qui n'ont d'autre métier que celui d'en donner... celles qu'ils leur donnent d'ordinaire, c'est qu'ils sont grands seigneurs, riches, aussi puissants que les Blancs qui sont les grands esclaves du Roi, et en un mot un infinité de pareilles sottises" (44). La raison d'être du griot ne serait que la satisfaction d'une vanité naturelle du Noir. Ces derniers "sont ravis de ces éloges et récompensent largement le guiriots et otent "jusqu'à leurs habits pour en payer ces fades et fausses louanges" (45).

Les griots, possèdent un réel pouvoir, car s'ils sont mal récompensés, ils "décrient, en publiant dans les villages autant de mal qu'ils en ont dit de bien", ceux qu'ils louaient précédemment(46).

Le roi possède son griot personnel, le plus estimé de tous et

"C'est pour eux le comble de l'honneur quand le griot du roi chante leurs louanges, aussi est-il bien récompensé car ils lui donnent jusqu'à 2 et 3 boeufs, et enfin la meilleure partie de ce qu'ils ont " (47).

Les griots reçoivent beaucoup, 2 ou 3 boeufs étant une richesse importante comme le signale Le Maire par ailleurs.

Le chant et la musique sont le domaine du griot : "les griotz portent des espèces de tambours longs de 4 ou 5 pieds... ils ont aussi des tambours à la mauresque" ainsi que des instruments à cordes. Mais décrits dans leur fonction, les griots le sont aussi dans leurs aptitudes musicales personnelles : leurs instruments seraient "assez harmonieux s'ils le savaient bien toucher", mais ils "accordent ces différents instruments au son de leur voix peu mélodieuse et chantent ainsi les louanges..." (48).

L'Européen est absolument insensible à cette manifestation culturelle : "ces griotz s'avisent aussi de chanter nos louanges en criant que nous sommes grands, riches et seigneurs de la mer. Mais ils ne trouvent pas leur compte avec nous, qui n'en sommes pas si friands que les nègres" (49).

Ainsi le griot n'est qu'un flatteur qui vit aux dépens de ceux qui l'écoutent. Son rôle dans la société n'est pas perçu. Mais d'autre part le témoignage de Le Maire souligne encore ici l'état de décomposition de la civilisation africaine dans les grands empires d'avant le XVIème siècle, le griot a indubitablement un rôle central dans la transmission de la culture orale, mais la déstabilisation politique a dévié sa fonction. Si l'on suit Le Maire, les griots ne sont plus que des intrigants politiques. L'autre point souligné par cette diatribe contre les griots, est l'importance dans la société noire de la renommée d'un personnage : la plus cruelle punition pour quelqu'un jugé ingrat envers l'éloge du griot sera la mauvaise réputation que celui-ci répandra dans le pays. Signe encore une fois de l'importance des contacts entre personnes, des relations sociales.

D'autres informations peuvent préciser la place spéciale du griot dans la société. Celle-ci se venge de son

pouvoir en le maintenant dans sa caste de paria. Dapper et Alexis de Saint Lô rapportent que les griots ne sont pas mis en terre, mais "enterrés" dans les arbres par ignominie.

La culture noire est réglée en une phrase : ils "n'ont aucune teinture de civilité, leur ignorance va jusqu'à ne pas savoir que deux et deux dont quatre, non plus que leur âge et les jours de la semaine auxquels ils n'ont point donné de noms". Le contact a été très superficiel et ces connotations négatives ne nous apprennent rien sur le monde africain du XVII^{ème} siècle, mais fait apparaître une grille de lecture sur laquelle nous reviendrons. Une civilisation orale est difficilement perceptible par l'homme de la culture écrite.

La culture s'exprime aussi à travers les chants et la danse : les femmes "sont gaies et aiment à danser surtout au soir et lorsque la lune se renouvelle", avec des postures "lascives... surtout quand un garçon danse avec elle". Ils s'accompagnent avec "unealebasse ou un chaudron (qui) leur sert de violon" et "chantent la première chose qui leur vient à la bouche" (50). Notons l'observation dévalorisante.

On notera en passant l'importance de la lune, même si Le Maire ne fait pas ouvertement le lien avec une cérémonie possible. La danse semble être le domaine des femmes, tandis que "l'exercice des hommes" est la lutte, avec ses rites où l'on célèbre le corps : ils se montrent "le doigt, le poing ou le pied... sont nus... se donnent de rudes secousses et le vaincu tombe lourdement" (51).

Attitude révélatrice d'une certaine sociabilité, l'hospitalité des Africains est soulignée par Le Maire qui en fait leur "seule bonne qualité". Quoiqu'ils soient très pauvres ils accueillent tous les voyageurs, ne laissant passer "aucuns étrangers de leur Nation sans leur donner à boire et à manger de ce qu'ils ont et même durant plusieurs jours" (52).

Les Wolofs font de grands trajets à pied, n'hésitent pas à venir de très loin apporter quelques marchandises au marché local. S'il n'est pas rare de voir "un homme venant de 6 lieues pour apporter une barre de fer de demi-pieds" (53), c'est que le marché n'a pas qu'un rôle économique. Il est un lieu de rencontre et de distribution de l'information.

veut nous le faire croire Le Maire. Si les Nègres "mangent tout fort salement couchés par terre, prenant à pleine main dans la gamelle"; il existe quand même un code de politesse : pour manger "ils ne se servent que de la main droite... La gauche est destinée pour le travail et ils regardent à cause de cela comme une indécence de s'en servir en mangeant..." (54).

II - LA RELIGION.

1°) Présence de l'Islam.

Le Maire relate brièvement un épisode historique, la guerre des Marabouts et son aspect religieux : la prédication musulmane. Les manifestations de l'Islam retiennent l'attention de Le Maire, mais la difficulté qu'il éprouve à les ordonner, à les séparer des croyances animistes est révélatrice d'une situation complexe. Dans les pages qu'il leur consacre, il passe sans distinguer des croyances animistes à l'Islam, ridiculisant les convictions des uns et les prières des autres. Il fait apparaître deux points essentiels : l'effort d'islamisation de la fin du XVIIIème siècle, et l'osmose de celui-ci avec les religions traditionnelles.

Les Noirs "ont pris la religion mahométane des Azoaghes ou Arabes" qu'ils observent "depuis cette côte jusqu'à la Gambie". Ce fleuve est la limite de pénétration de l'Islam car "dans les terres devers Sierre Léone et de la côte d'or ils n'ont pour la plupart point de religion" (55), note Le Maire qui pourtant n'est pas allé si loin, reprenant sans doute cette donnée dans un autre ouvrage. Il existe des mosquées, "le roy et les grands en ont" bien que "couvertes de paille comme leurs autres maisons...". Sensible aux manifestations extérieures, Le Maire décrit "leurs exercices et cérémonies dans leur mosquée" et on assiste à la prière d'un grand : "Ils s'y tiennent longtemps debout, regardant du côté du soleil levant, puis ils marchent deux pas en avant, marmotant quelques paroles entre les dents puis se couchent de leur long, le visage contre terre, ensuite se lèvent, se mettent sur les genoux, font un cercle sur la terre autour d'eux et sur la

tête deux ou trois fois. Ils baisent après la terre à plusieurs reprises, se mettent du sable sur le front avec les 2 mains et recommencent les mêmes cérémonies pendant demy-heure" (56).

Le vocabulaire dévalorise la cérémonie : la prière du volontairement silencieuse n'est plus qu'une "ridicule prière" que l'écrit marmonne (57).

De même, le contenu de la prière -demande de miséricorde, de luxure et d'abondance- ne réhausse pas le jugement : "l'un demande à Dieu de n'avoir point d'ennemi qu'il ne défasse, que Dieu ne leur fera point de mal, l'autre qu'il lui donne de belles femmes, beaucoup de Mill..."

Ils font "leur Sala au prière 3 fois le jour, le matin au lever du soleil, vers midi et au soir, quelques uns après midi..."(58)

Outre l'instant de la prière, le voyageur s'arrête à un deuxième temps important de l'Islam, "le ramadan ou Carême" "Le jour ils ne mangent, ny ne boivent, ny ne fument, quelques uns même n'osent cracher", mais "dès que le soleil est couché, ils font un grand bruit avec leur tambour et boivent et mangent jusqu'à la pointe du jour".

Pendant le ramadan a lieu l'épreuve de la circoncision

"Ils attendent pour la faire que l'enfant ait dix ou douze ans C'est un marabou qui coupe le prépuce, il le fait manger au circoncis, qui ne doit pas se plaindre quelque douleur qu'il sente...", et Le Maire semble impressionné par leur bravoure : "aussi rient-ils d'ordinaire lors même qu'on leur applique le feu pour arrêter le sang" (59).

Le Maire ne semble pas avoir repéré cette pratique en dehors d'un contexte islamique.

Le dernier tiers du XVIIème siècle apparaît comme un tournant dans l'orientation religieuse des couches sociales. C'est du moins ce qu'il ressort des propos de Le Maire. Dans un premier temps il constate que la religion, c'est à dire l'Islam "est fort mal observée par le petit peuple qui n'en a qu'une légère teinture", tandis que "les grands y sont plus attachés" (60). Ceux-ci possèdent des mosquées, font leurs prières avec assiduité et ferveur, et se couvrent de gris-gris.

"Les grands seigneurs surtout en ont leurs chemises toutes couvertes..." (61). Cette islamisation poussée de l'aristocratie s'explique par la présence de marabouts maures : "les grands y sont plus attachés parce qu'ils ont d'ordinaire auprès d'eux un marabout maure", et leur influence est grande car "ces coquons ont tout crédit sur leurs esprits" (62). Ils sont seuls admis au repas des rois.

Cependant la prédication est aussi le fait de marabouts autochtones, "qui ont quelquefois une légère teinture d'Arabe". Le véhicule de l'islamisation, de la Religion du livre, est la langue et l'écriture arabe. Même les marabouts nègres "écrivent leurs gris-gris en cette langue" (63).

Mais cette distinction semble se modifier, voire s'inverser dès cette époque ; lors du conflit de 1673 c'est une prédication populaire qui amène le renversement des dynasties royales. Alors que l'histoire des siècles précédents confirme le passage à l'Islam des chefs noirs, le XVII^e siècle voit donc le menu peuple subir un début d'islamisation qui conduira aux grandes entreprises du XVIII^e siècle.

"Sous prétexte de religion" un marabout, dont le nom n'est pas donné par Le Maire, "se rendit maître de tout le pays" et le roi fut déposé, mais quelques années après le damel est remis dans ses états. "Ils n'ont plus présentement de Marabout dans leur pays tous ceux qu'ils peuvent attraper ils les font esclaves" (64). La réaction anti-islamique oblige les marabouts à fuir les pays wolofs.

L'échec de cette tentative islamique est le succès des rois, c'est à dire de ce pouvoir personnel autoritaire favorisé par la traite atlantique. Il faut alors considérer que ce sont plus les monarchies qui refusent l'Islam et son programme politique (opposition à Saint Louis par exemple), que l'ensemble de l'aristocratie traditionnelle proprement dite.

Le Maire affronte la complexité de la réalité religieuse. Soulignons encore une fois le peu d'originalité de son témoignage, limité et vague, voire détourné : la guerre des marabouts est le prétexte pour démontrer la crédulité et la paresse des Nègres, plus qu'un exposé de la situation religieuse. Nous y reviendrons dans la troisième partie.

Pour plus de précision, il faut alors consulter Chambonneau contemporain des événements, La Courbe et même Gaby qui s'est inspiré du rapport de Chambonneau (65).

L'autre caractéristique de cet Islam noir est son aspect syncrétiste. Véhiculé par les Maures et par des marabou autochtones, il se charge de croyances locales et s'imprègne de la mentalité animiste, ce qui rend l'observation plus difficile.

Dans son exposé très succinct des croyances, Le Maire en amalgamant et en généralisant à tous certaines attitudes, souligne l'osmose entre animisme et islam : "ils croient la prédestination, et quand il leur arrive quelques disgrâces ils disent que la cause en vient de Dieu", exprimant ainsi une attitude musulmane classique, mais il enchaine sur une superstition générale empreinte de religion traditionnelle : l'animisme totem (66). Les commandements du Coran ne sont pas tous suivis "quoique ils ne puissent avoir plus de quatre femmes selon l'Alcoran ils en ont néanmoins tant qu'ils en peuvent nourrir" (67).

Cet islam tout particulier s'exprime surtout dans le phénomène des gris-gris, "billets dont les caractères sont arabes et entrelacés de figures de nécromance que les marabou leur vendent". Les Noirs ont en eux une confiance illimitée "les uns servent, à ce qu'ils croient, pour les empêcher d'être blessé, pour bien nager, pour faire bonne pêche ; d'autres pour avoir beaucoup de femmes... pour tout ce qu'ils craignent et souhaitent". Ils attendent sans crainte un coup de flèche. Les seigneurs, dont Le Maire signale la forte islamisation, "en ont leur chemise toute couverte et leurs bonnets et ils s'en couvrent si fort qu'ils sont souvent contraints de se faire mettre à cheval". Cela leur donne "l'air de diable" et "les rassurent dans les combats qu'ils peuvent avoir entre-eux..." (68). Les amulettes sont faites de petits sacs de cuir rouge le plus souvent, portées comme des colliers mais "dans lesquels les marabou ne mettent souvent rien, comme je l'ai examiné dans quelques uns de ceux de nos esclaves", et il faut offrir parfois 3 esclaves pour un gris-gris (69).

certains temps où ces prétendus sorciers font mille grimaces,
chantant ou pleurans quand le diable bat", et pourtant Le Maire
auparavant contestait cette présence "l'opinion qu'ont ces
nègres en leurs gris-gris, a fait croire à des français ignora
que chez ces peuples on voyait fréquemment des sorciers" (70).
Son appréciation en reste à cette équivoque.

Un dernier point peut être soulevé, au travers d'une
phrase en apparence anodine. Concernant l'efficacité des gris-
gris, les Noirs constatent, selon Le Maire "qu'il n'y a point
de gris-gris contre les poufs, c'est le nom qu'ils donnent à
nos armes" (71). Cette phrase montre la fissure qu'introduit
le contact de deux civilisations dans la structure mentale de
l'une d'elles. Le Maire s'attarde longtemps sur l'emploi des
amulettes soulignant par là un aspect important d'un système
d'explication du monde. Or face aux armes à feu, ce système
ne fournit pas de réponse. L'Africain persuadé jusqu'alors que
les gris-gris le protègent de tout, doit constater leur ineffi-
cacité brutale. Nous avons peut être ici l'exemple d'une
société menacée parce qu'elle ne peut pas trouver en elle-même
une réponse, donc dans une certaine mesure une défense, à une
confrontation désavantageuse.

2°) La religion traditionnelle.

L'islam a recouvert la religion traditionnelle :
"Autrefois ils étaient idolâtres, adorant le diable auquel ils
sacrifiaient des boeufs" (72). Cette citation pose d'entrée le
problème de la définition des religions animistes. Face aux
Chrétiens, et aux Infidèles, les peuples païens, les Gentils,
voient leurs croyances définies de manière négative. Ainsi pour
Le Maire, "dans les Terres devers Sierre Léone et de la côte
d'Or ils n'ont pour la plupart point de Religion" ; ce sont au
des "idolâtres adorant le diable" (73). L'homme occidental a
beaucoup de mal à discerner l'aspect sacré des manifestations
religieuses mais il témoigne quand même des croyances et des
pratiques.

L'opinion selon laquelle les Gentils n'ont pas de
religion est courante. Elle précède régulièrement un autre

cliché qui caractérise la religion traditionnelle africaine, dont Le Maire se fait l'écho : les Nègres "adorent la première chose qu'ils rencontrent au matin" (74). L'auteur anonyme, va encore plus loin. Les croyances et les pratiques animistes semblent absolument laissées à l'appréciation de chacun : les Flouppes "sont tous payens ayant chacun des Dieux selon sa volonté". Ainsi ils adorent "l'un une corne de boeuf, les autres un animal ou un arbre". Les rites même ne semblent pas réglés par un cérémonial : "Ils sacrifient en leur manière" (75). On reconnaît tout de même des croyances et des pratiques uniformes sur toute la côte. Les Flouppes, les Bagnons, les Papel sacrifient "à leurs Dieux qui ne sont ordinairement qu'un ou plusieurs arbres, ou une corne de boeuf et chose semblable". D'une manière générale ils immolent "des boeufs, des vaches, des cabrettes et des chapons" (76). Le Maire avance une opinion plus hardie : "quoi qu'ils mangeassent des animaux, ils croyaient cependant la Métempsycose" (77). Mais il est difficile de savoir si ces croyances englobent réellement tout ce que le mot désigne.

Ainsi, "il y en a même encore qui ne veulent point qu'on tue certains lézards qui courent dans leur case parce disent-ils que c'est l'âme de leur père ou mère" qui vient faire le Folga avec eux (78), c'est à dire la réjouissance. Un autre voyageur avait déjà constaté cette vénération, car "ayant voulu en tuer un, ... mon Noir se récria et me fit connaître par des gestes que ces animaux pouvaient quelque chose à leur sort..." (79). Les lézards ne sont pas les seuls animaux-totem : "ils s'imaginent qu'ayant de certains noms, on ne doit pas toucher aux bêtes qui peuvent en avoir en approchant du leur parce que cela les ferait mourir, ou leur attirerait quelque malheur" (80). On assiste d'autre part à une séance d'exorcisme : si l'envouté est une femme "ils l'habillent en homme avec une zagaye à la main et la promènent en chantant" (81). Il s'agit de tromper les forces du mal.

L'au-delà joue un grand rôle. On l'a vu par exemple pour l'élection d'un roi animiste, désigné par le souverain défunt.

Les rites de mort retiennent souvent l'attention des voyageurs.

Deux enterrements sont relatés dans l'ouvrage, un par Le Maire l'autre par l'anonyme. Celui de Le Maire, dont nombre d'éléments se retrouvent dans une relation antérieure, reprend parfois les instants d'une cérémonie occidentale : le mort est lavé et paré "des plus belles paignes qu'il ait eu pendant sa vie", et le marabout, maître de cérémonie "vient après dire quelques mots à l'oreille du mort", "...l'arc, le carquois et les zaga du défunt sont déposés près de lui (82).

Par la suite le mort est enterré dans sa cse, dont le dôme est abattu. L'endroit est entouré "d'épines ou de grands fossés pour défendre le corps des bêtes sauvages". L'enterrement est l'occasion d'un festin en l'honneur du défunt, tandis que "les guiriots ne cessent point de chanter ses belles qualités". Des chants et danses semblent mimer le combat contre la mort : "les garçons courent de toutes leurs forces les uns après les autres, le sabre nu à la main et s'entrechoquent à la rencontre en se frappant chacun sur le sabre de celui qui se présente". Lorsque tout est fini, "les pleureux continuent encore leurs grimaces pendant huit jours" (83).

Ce que Le Maire avançait sur l'imaginaire religieux se confirme par cette pratique mortuaire : on met près du mort "un pot de couscous et un d'eau qui est sa provision d'un an, parce qu'il imaginent qu'ils mangent quoique morts" (84). On se préoccupe beaucoup de la vie dans l'au-delà ; si le mort a besoin ici de nourriture, dans d'autres régions les grands personnages doivent être accompagnés de leurs serviteurs et de leur fortune.

L'anonyme en témoigne "Quand il meurt quelqu'un des rois, l'on a soin d'étrangler plus de trente personnes, surtout des jeunes filles et les esclaves qui ont été les plus fidèles au défunt que l'on enterre avec lui. L'on met dans sa tombe toutes ses richesses". Le passage est désigné par un encart "Cruauté. Ce qu'ils font à la mort des rois" (85).

On l'a constaté l'observation des rites animistes débouche sur une dévalorisation de ces pratiques. Outre la définition négative -les payens sont ceux qui n'ont pas de religion- quelques mots employés par Le Maire sont révélateurs grimace, superstition, sottises ennuyeuses (86).

Le voyageur a beaucoup de mal à percevoir le sacré. Il ne sent

anarchie là où les rites sont minutieusement réglés. Lorsque Le Maire nous dit que les Nègres adorent les forêts, qu'en est-il au juste ? Esct-ce que les hommes rendent véritablement un culte à la végétation? Il semble plutôt que nous ayons affaire à la forêt sacrée, périmètre tabou qui ne reçoit pas un véritable culte pour lui-même, mais est le lieu privilégié des cérémonies. Dans ce sens, le regard du voyageur est une simplification de la réalité; l'esprit animiste est relégué au rang des superstitions.

Le même processus d'interprétation à partir des critères européens est visible dans le témoignage sur l'islam le marabout est considéré comme un "prêtre", alors que l'islam ignore la césure entre clerc et laïque. Le marabout n'est qu'un chef de prière, il n'exerce pas un sacerdoce (87).

L'aspect important à retenir est la présence de l'Islam et sa répartition sociale qui est alors en train de changer : à l'ancienne conception, l'aristocratie islamisée, le peuple fort peu, lue déjà dans Léon l'Africain et reprise par Le Maire, il semble que les années 80 voient les prémices d'un renversement des convictions. La guerre des marabouts en est l'instant révélateur. De la rencontre entre le Coran et la religion traditionnelle naît ce que l'on a appelé depuis l'Isl Noir, un syncrétisme dont Le Maire se fait, parfois involontairement, l'écho.

Force est de constater encore une fois que l'information de Le Maire n'est pas originale. Situation et pratique religieuses ont déjà été données par beaucoup. Il faut retenir de ce paragraphe, la dévalorisation des pratiques et des croyances religieuses, aussi bien celle de l'Islam que de l'animisme, et la difficulté d'observation de cette profondeur sociologique qu'est la religion, conduisant à une simplification de l'image, une schématisation de la réalité. Sur le sujet de la religion, le procédé de réduction opéré par Le Maire est bien visible.

Chapitre III : PRESENCE DES EUROPEENS.

Bien que les affaires de la compagnie ne soient pas de son fait, Le Maire expose brièvement le principe de la traite, objet essentiel de la présence des Français.

Qu'échange-t-on, comment et quel en est le profit ?

Les Européens fréquentent les côtes d'Afrique depuis la fin du XVème siècle, et le commerce se fait grâce à des intermédiaires particuliers que nous révèle la relation.

I - LA TRAITE.

Nous distinguerons le commerce proprement dit, en considérant les marchandises et le profit, puis la problématique du contact, avec le rôle primordial qu'y joue l'eau de vie.

1°) Les échanges et le profit.

Les principaux lieux de commerce français sur la côte africaine sont Albreda, Joal, Portudal, Rufisque et Saint Louis. C'est quand il nous entretient de ce dernier comptoir que Le Maire aborde les problèmes de la traite. Il faut distinguer les échanges faits avec les Noirs et avec les Maures.

Les berges du fleuve Sénégal sont le lieu ordinaire du contact avec les Maures. Le commerce porte essentiellement sur la gomme arabique. Celle-ci "croit aux arbres qui la porte comme celle qui vient aux cerisiers et aux pruniers en France" Les "Azoaghes" la cueillent "dans les déserts de Lybie intérieure", au Nord du fleuve, où existaient les forêts de gommiers, aujourd'hui pratiquement disparues. La date de la transaction est fixe, "ils la viennent vendre un mois ou six semaines avant l'inondation du Niger", soit en mai et juin (1). Il est difficile de négocier avec eux, note Le Maire, et "il y a toujours de leur côté ou tromperie ou insulte...". Les marchandises payées sont immédiatement chargées sur les barques sinon on s'expose à se les voir reprendre de force par ces Maures, qui viennent de "cinq et six cent lieues dans les terres pour apporter, l'un un demy quintal de gomme et l'autre plus ou moins". L'échange se fait à l'Escale du Désert,

"à trente lieues au dessus de l'Habitation" (2). Les commis offrent "du drap bleu, de la toile de la même couleur et quelque peu de fer". Les toiles sont souvent des pièces de coton, de teinte indigo appelées Guinées, nom que semble ignorer Le Maire. Ce commerce difficile passe par une convention ; les traitants français fournissent des vivres aux Maures : "on achète leurs boeufs exprès afin de les en nourrir... en partie lorsqu'ils viennent pour trafiquer", comme en témoigne aussi La Courbe (3). Ensuite, "ils se retirent dans les terres sitôt que le Niger commence à déborder" (4).

Le Maire ne donne pas à proprement parlé de chiffre sur l'ensemble du trafic mauritanien. Celui-ci est plus considérable à Arguin qu'au bord du fleuve, mais chaque fois que le commerce est entravé près du Cap Blanc, la traite de la gomme augmente beaucoup à Saint Louis. Nous pouvons donner quelques références, non contenues dans Le Maire. La Courbe estime à 4000 quintaux de gomme, la traite à Arguin, qui reçoit aussi beaucoup de plumes d'autruche, un peu d'ivoire, et d'or provenant "du royaume de Tombuc" selon Ducasse (5). La gomme est contenue dans des sacs de cuir, ce qui désole les commis préférant trafiquer le cuir que d'en faire des sacs.

Si l'activité de Saint Louis est liée au régime du fleuve pour son commerce avec les Maures, les échanges avec les Noirs en sont moins dépendants. On repère deux types de contact.

Habituellement, les Noirs viennent trafiquer directement au fort de Saint Louis. "C'est là que les Nègres apportent cuirs, ivoire, captifs et quelque fois de l'ambre gris" (6) ; ce dernier est devenu assez rare vers 1682 (7). Ces marchandises caractérisent le commerce de cette partie de l'Afrique. Les cuirs sont fournis par les nombreux troupeaux de boeufs que Le Maire signale au cours de son récit, et l'ivoire se présente la plupart du temps sous sa forme brute dite morphil. En échange, on donne "à ces Nègres de la toile, du coton, du cuivre, de l'étain, du fer, de l'eau de vie et quelques bagatelles de verre" (8).

Mais les commis se rendent aussi dans les villages du fleuve ou des marigots, comme le note La Courbe en 1685, qui fait faire lui même une traite à terre par un commis et deux laptot. Le roi du Diolof donne rendez vous aux Français près du lac de Guier (9).

Question données quantitatives, aucune précision chez Le Maire. Selon Ducasse en 1697, il faut compter par an : 10 000 cuirs, 150 000 livres de gomme arabique, 20 000 livres d'ivoire ; 100 esclaves, quelques caisses de plumes d'autruche. Chambonneau donne des chiffres à peine moindres, en 1688 (10).

Par contre Le Maire avance deux chiffres significatifs sur le plan du profit commercial. La valeur des marchandises échangées, verroterie, toile et fer contre ivoire, esclaves et cuirs, laissent supposer un gain appréciable. Ainsi "le profit qu'on tire de ce commerce est de 800 %" (11), calcul fait pour le comptoir de Saint Louis vers 1682. Les témoignages s'accordent à reconnaître un profit considérable à ce trafic, qui inclu le commerce des esclaves. Le chiffre de Le Maire peut paraître excessif, mais il se comprend si on admet qu'il est calculé sur la valeur des marchandises échangées sur place. On ne tient pas compte alors des frais qui s'ajoutent par la suite, et d'abord le transport et le salaire des commis.

L'estimation faite par Le Maire du profit sur les esclaves est double.

En chiffre, "on en a des meilleurs à dix francs pièce, et on les revend plus de cent écus". Acheté dix livres aux comptoirs d'Afrique, l'esclave est revendu 300 livres aux îles d'Amérique soit trente fois plus cher.

Le Maire estime également que "pour quatre ou cinq pots d'eau de vie, souvent on aura un assez bon esclave" (12). D'autres approximations peuvent être tirées d'un rapport de La Courbe en 1693. Le prix d'un esclave sur la côte d'Afrique est donné à 36 livres, et il est revendu aux îles pour 300 livres, donnant ainsi un profit nettement moindre que celui annoncé par Le Maire (13).

En 1681, un devis est présenté au roi, qui permet de situer les données chiffrées du trafic. Pour un navire de 300 tonneaux, il faut dépenser 11. 400 livres pour le salaire des cinquantes hommes d'équipage, non compris le capitaine, 8000 livres pour les marchandises de traite, toile, verroterie, eau de vie etc..., et 4000 livres pour la nourriture des 200 esclaves que l'on se propose de traiter. Vendus aux îles, ces derniers rapportent 60 000 livres, plus la cargaison de sucre ramenée et vendue en France pour 10 000 livres. En tout 70 000 livres de recette pour 23. 400 livres de dépense (14).

En fait ce calcul est très théorique, et nous éloigne des propos de Le Maire. Celui-ci expose les données du problème. Les esclaves ne sont pas chers, mais "la dépense est moins dans l'achat que dans le transport à cause des grandes dépenses des vaisseaux" (15). On a vu le prix d'armement d'un navire, et il faut ajouter à cela les pertes considérables subies lors des traversées. La partie du voyage triangulaire, entre Afrique et Antille est la plus aléatoire. Si les marchandises sont souvent détériorées par l'eau lors des tempêtes, ou à fond de cale, les esclaves quant à eux supportent très mal le voyage. Il n'est pas rare que plus de la moitié des captifs meurent; l'entassement crée des conditions d'hygiène désastreuses, offrant un terrain favorable aux épidémies, sans compter parfois les suicides d'esclaves. Le prix d'un esclave est alors multiplié en proportion des pertes.

Ceci, ajouté aux frais d'armement d'un navire, justifie l'opinion de Le Maire, qui apparaît ici au fait des difficultés de la traite.

A partir des comptoirs, les marchandises prennent deux directions : "les cuirs et l'ivoire et la gomme se portent en France" (16). Le cuir, acheté 5 sols la pièce à Gorée est revendu 3 livres 5 sols ; l'ivoire 24 livres le quintal à Gorée se retrouve à 100 livres sur le marché français, si l'on suit les chiffres de La Courbe (17).

"Quant aux esclaves, on les envoie aux îles françaises de l'Amérique pour travailler au sucre" (18).

Les Antilles ont d'abord mis l'accent sur la culture du tabac

... XVIIème siècle. Une crise de surproduction, avec avilissement des cours, des spéculations néfastes sur la ferme du tabac, obligent à chercher une culture de remplacement, qui après des essais de coton et d'indigo, se fixe sur la canne à sucre. On attribue traditionnellement l'introduction de la canne et de l'industrie sucrière à des Juifs et Nègres "portugais" à partir du Brésil, et à l'initiative des Hollandais. A la Martinique, la Guadeloupe, Saint Christophe les années de crise du tabac, 1639-1645, marquent le début de la canne à sucre, qui s'impose comme monoculture dans les années 1680. La production de sucre nécessite "un changement dans la nature et le mode des cultures" (19). Désormais, il faut de grandes exploitations, avec plantation étendue, main-d'oeuvre nombreuse et matériel manufacturier. Dès les premiers essais, il apparaît préférable d'utiliser les esclaves non qualifiés, plutôt que les engagés, les "petits blancs", employés jusqu'alors, en même temps que les Noirs. Sujets du roi, ceux là sont plus difficilement exploitables, et le monde des engagés, à l'exception des corporations utiles (chirurgien, maçon, contremaitre..) disparaît. L'évolution de l'économie des îles vers une monoculture sucrière est terminée à la toute fin du XVIIème siècle, et apparaît comme un des facteurs essentiels de l'aggravation du trafic (20) négrier. Avant 1675, le commerce atlantique n'accordait pas encore une priorité au trafic des esclaves, et les échanges étaient diversifiés. La grande traite s'amorce à l'aube du XVIIIème siècle (21).

Le mot nègre devient aux Antilles synonyme de travailleur servile adulte. Le Maire emploie le mot nègre sans connotation péjorative liée au système esclavagiste. Il désigne ici les habitants noirs de l'Afrique, et la signification antillaise du mot n'a pas encore contaminé le vocabulaire européen.

2°) Les contacts.

Revenons plus précisément au récit de Le Maire pour essayer de voir comment se fait le contact avec les rois indigènes. Là aussi nous sommes un peu déçus du témoignage de Le Maire, car il ne nous présente jamais le déroulement d'une traite, contrairement à beaucoup de ceux qui, voyageurs ou

commis de la compagnie, ont eu des contacts commerciaux avec les chefs noirs. Et pourtant selon son témoignage, Dancourt lors de son séjour, s'employa "à faciliter le commerce, (à) visiter les comptoirs...", et "à rechercher l'amitié des rois nègres et des principaux chefs", ce qui n'aurait pas manqué de frapper Le Maire, qui accompagna le Directeur Général "dans tous ses voyages le long de la côte" (22). Son témoignage reste encore une fois assez impersonnel, et distant face à la réalité.

On se rappelle avec quelle déférence les sujets s'approchent de leur souverain. Le cérémonial est tout à fait différent lorsqu'il s'agit des Maures ou des Européens, en un mot des étrangers. Les Français "ont bien plus de liberté que les Nègres". Quand ils abordent le roi "ils lui font la révérence et il leur présente la main pour mettre sur la leur". Lors des audiences, le monarque est habituellement "assis ou couché... ayant la pipe à la bouche". Il fait asseoir les envoyés auprès ^{de lui}, et "demande ce qu'on lui apporte" (23).

Le système des cadeaux, ce code de politesse est incompris et transcrit en termes moraux. L'article "Roy des Nègres" dans la table des matières ne manque pas de souligner "combien il aime les présents". L'échange de cadeau ne se fait pas pour lui même. Si "on n'y vient jamais sans présents", c'est selon Le Maire, parce qu'il s'agit toujours "de lui demander quelque grâce, ou de se plaindre de ses officiers et des insultes faites à quelques Blancs" (24). Les contacts ne dépassent effectivement jamais le strict cadre commercial.

L'échange de cadeaux se fait dans les deux sens, les Français, avant toute discussion offrent "dix ou douze pots d'eau de vie, un peu de sucre, quelques têtes d'ail, cinq ou six aunes de toile, et quelques morceaux de corail", et parfois des habits, à moins que le monarque ne se serve lui même. L'anecdote du roi deshabillant littéralement l'envoyé européen, prend forme au XVII^{ème} siècle pour devenir bientôt un cliché classique. "Quand un envoyé a quelques choses sur lui qui plaisent au roi... il demande à les essayer et se les approprie les unes après les autres". Cette aventure est bien sûr arrivée "à un envoyé de Monsieur Dancourt" qui "serait revenu

L'iconographie du début du XVIIIème siècle montre déjà les rois à moitié nus et affublés d'ornements européens comme chapeau et veste d'uniforme. Le Père Loyer, qui puise dans Le Maire, donne dès 1714 une telle image (26).

Le roi offre pour sa part, la nourriture, "un quartier de chameau qui est un très mauvais manger", et du vin de palme. Parfois, selon Le Maire, il congédie l'envoyé "en lui donnant deux ou trois esclaves". Cette affirmation paraît assez suspecte, quand on sait le prix d'un esclave. Il semble que Le Maire argumente ici pour dénoncer encore une fois la tyrannie du roi, car "on ne choisit point et les premiers vents font la matière du présent" (27).

Le rôle de l'eau de vie dans les cadeaux et dans les marchandises de commerce est particulièrement important. On l'a vu, le mauvais alcool des traitants fait la meilleure part des présents au roi. Un voyageur anonyme gagne l'amitié des Nègres "en leur faisant boire de l'eau de vie". C'est le chemin ordinaire de la prise de contact, "c'est par là que j'ay toujours commencé mes compliments" dit-il, et "je m'en suis bien trouvé"(28).

L'eau de vie est échangée contre des esclaves, quatre ou cinq pots pour un homme, et apparaît comme le vecteur essentiel de la traite. Le Brak combat ses voisins, "les faits quelquefois esclaves et les vend pour de l'eau de vie". Il l'estime à un point tel qu'il doit lutter contre lui-même pour ne pas la boire dans l'instant. Quand sa réserve diminue, il l'enferme dans un coffre et "donne la clé à un de ses Favoris qu'il envoie à 30 lieues de là... et épargne ainsi ce qui lui reste" (29).

Quand au Damel, "tant que dure l'eau de vie, le Prince est yvre", et il faut attendre qu'il soit "desenyvré" pour obtenir réponse à une requête (30).

L'exemple des rois est d'ailleurs suivi par les sujets car selon Le Maire, "leur yvrognerie est extrême" et ils sont "incessamment plein d'eau de vie". Ses dires relèvent d'une généralisation abusive, mais souligne l'impact de l'alcool sur

le comportement des Noirs : leur ivresse est suivie "d'une perte totale de raison et d'une brutalité furieuse" (31). L'eau de vie a donc sa part dans le pourrissement des sociétés africaines de la côte.

Le Maire ne parle à aucun moment des droits ou "coutumes" que les traitants doivent payer aux "officiers" des différents rois, ceux qu'un voyageur appelle "le capitaine de l'eau", "le capitaine du bois" (32).

Pourtant, les rois ont su très vite profiter des traitants européens, instituant des taxes, faisant payer l'eau douce, le bois, les vivres. Par exemple près de Rufisque, il faut donner "un flacon d'eau de vie pour chaque chalouppée à l'alcaïre du village", dit François de Paris (33).

Les interprètes sont absolument nécessaires au commerce, ce que Le Maire déplore : "on est malheureux et exposé à leur fourberie" car ils "ne redisent presque jamais juste ce qu'on leur a dit et ils cherchent toujours quelque détour qui nous est contraire". Malgré le profit de 800 % annoncé, Le Maire pense que les interprètes rendent ainsi les "marchés litigieux" ! (34). La réputation de fourberie que fait Le Maire aux Nègres, peut aussi être imputée aux pratiques frauduleuses des Européens. Ceux-ci trompent souvent leurs partenaires sur la qualité et la quantité des produits : les tissus sont usagés, les armes rouillées, et les récipients qui servent à mesurer les marchandises sont parfois à double fond (35). La mauvaise foi des Africains répond à celle des Européens.

Quand on veut aborder la problématique du contact à travers la relation de Le Maire, de grosses difficultés surgissent. On ne peut pas comparer ses observations avec celle par exemple de Mollien ou Mungo Park. Dans ces deux derniers cas, le contact est effectif, et n'est pas entaché d'intention. Mollien et Park sont seuls et voyagent pour eux mêmes. Quelque soit leurs motivations, ils nous livrent un témoignage vécu, dont l'authenticité est indéniable, et qui laisse apparaître leurs sentiments et réactions face à un monde différent. Ceci permet de poser une problématique du contact : comment sont interprétées les attitudes des Africains par le voyageur européen ?

populations et les rois nègres est tout différent. Les Blancs sont ici avec une intention bien arrêtée, celle de réussir avantageusement la traite des marchandises ou des esclaves. Le contact est nettement plus intentionnel et passe par des instants obligés : échanges des cadeaux, discussion, traite. Ces moments stéréotypés font l'essentiel des récits des traites et c'est à ceux-ci que Le Maire se limite. Il ne nous fait aucunement part de ses émotions. La problématique du contact s'en trouve singulièrement réduite.

II - LE MONDE DE LA TRAITE.

Dans ses propos Le Maire aborde les problèmes de la traite uniquement dans ses grandes lignes. L'état des comptoirs du personnel n'est pas ou peu vu. Le Maire s'attarde seulement à revendiquer la légitimité de la présence française.

La situation des établissements français ne fournit donc pas ici un chapitre de premier ordre. Nous renvoyons à la partie contextuelle pour plus d'information.

Cette relation, livrée au "grand public" entend s'attarder plus sur l'Afrique et ses habitants que sur les menées européennes. Deux points sont pourtant à développer : les quelques informations sur les Européens en Afrique, et la présence d'une population indigène, particulière, métissée ou non, engagée dans le commerce atlantique.

1°) Français et Portugais.

Le principal comptoir français est Saint-Louis, situé sur une île du Sénégal. "Messieurs de la Compagnie y ont leur magasins... un commandant et des commis" (36). Le Maire ne nous apprend rien sur les bâtiments de l' "Habitation", mais par contre nous restitue la situation désastreuse de l'autre centre de la traite, Gorée. Les Français ont rebâti le vieux fort hollandais, dont "les bâtiments... servent de Magazins", protégés "d'une méchante muraille, élevée sur les ruines de l'ancien fort". Cette construction est là "seulement pour réprimer les insultes qui pourraient arriver de la part des Nègres" (37), son état de délabrement lui enlevant toute

efficacité contre une éventuelle attaque navale des concurrents européens. Les voyageurs s'accordent à reconnaître le mauvais entretien des comptoirs. Un mémoire de Ducasse de 1687, parle des établissements du Sénégal "en état de ne pouvoir pas se défendre contre une chaloupe, la forteresse sans parapet, ... tous les canons sans affût... les maisons en ruine" (38).

Hormis ces quelques lignes, rien sur la situation matérielle des postes de traite ; mais par contre, Le Maire n'oublie pas de rappeler la légitimité du commerce français. Ainsi, à propos du fleuve Sénégal : "plusieurs nations de l'Europe trafiquoient autrefois en cette rivière, à présent ce sont les seuls Français qui y font le commerce" (39).

Les Hollandais ont été éliminés à Gorée et Arguin, comme le rappelle brièvement Le Maire "Monsieur le Comte d'Estrées, Vice-Amiral de France en 1678 au mois de Novembre s'empara" de Gorée et rasa les forts. (40). De même le fort d'Arguin, "pris par les Hollandais sur les Portugais", est "repris sur les autres... par Monsieur Ducas Capitaine de la Compagnie Royale d'Afrique". Le Maire place cet événement en 1672. Il a eu lieu en fait en 1678, presque un an après la prise de Gorée par d'Estrées, réalisée, elle, le 1er novembre 1677 (42).

Arguin "est demeuré aux Français par la Pais de Nimègue, comme tous les autres lieux qu'occupe la Compagnie" (43).

Les Anglais quant à eux conservent le monopole du commerce sur une bonne partie de la Gambie, et, maîtres de l'embouchure, "en empêchent le commerce aux autres par le fort qu'ils y ont" (44). L'anonyme donne le nom du principal comptoir britannique, "un village qui s'appelle Zeelfray" (45).

Il faut considérer que ce rappel bref des événements historiques constitue un réel effort de la part de Le Maire, pour affirmer la légitimité de la présence française. Les dates sont erronées mais l'essentiel -le message au lecteur- réside dans la revendication de la primauté nationale au commerce de Sénégambie. Malgré le traité de Nimègue (1678), les Hollandais continuent d'envoyer des navires de traite à Arguin, ce qui constitue pour Le Maire "une infraction manifeste" (46).

Il est regrettable que Le Maire ne décrive pas plus avant l'organisation des comptoirs, sur lesquels nous sommes

gouverneurs vivaient au dépend de la compagnie et la quittaient ensuite, le plus souvent, parce qu'elle ne les payait pas. Les commis quant à eux n'étaient que fripons, voleurs et débauchés. De son côté la compagnie n'envoyait guère que le 1/4 des marchandises nécessaires à la vie des comptoirs, qui dépendaient ainsi beaucoup des indigènes (47). En constante difficulté financière, la compagnie devait soutenir des procès contre certains de ses membres, par exemple Ducasse, pourtant un des directeurs, qui se retire en 1684. C'est aussi le cas de Monséur, capitaine de la Sainte Catherine qui se tourne contre la compagnie, cette même année et fonde à Dieppe sa propre entreprise avec l'aide de Ducasse (48).

Une partie du témoignage de l'anonyme se rapporte aux établissements portugais qui montrent une organisation plus affirmée. La ville de Cacheau, occupée par les Portugais possède trois forts. "Un capitaine Major en a le gouvernement mais il dépend lui-même du "gouverneur des îles du Cap Vert", autre colonie portugaise. Ce gouverneur rend la justice. Le territoire est organisé comme peuvent l'être les Antilles françaises : les bâtiments qui viennent négocier à Cacheau "payent dix pour cent d'entrée et de sortie" à un "Receveur de droits du Roy". L'administration possède un notaire et un greffier. Ces établissements sont autre chose que de simples lieux de traite.

La présence chrétienne est très affirmée : "il y a encore une Eglise paroissiale, un Curé et un Visitador qui est comme un grand vicaire en France", sans oublier "un couvent de Capucins mais "où ils ne sont jamais guère que trois ou quatre religieux" (49).

Le récit de cet anonyme est particulièrement intéressant pour cerner le personnel de cette véritable colonie, et surtout ^{en} ce qui concerne la garnison. Tous les ans la métropole envoie "trente ou quarante soldats de Portugal qui en sont ordinairement bannis". Le pays se débarrasse ainsi de ses éléments indésirables, déchet de la société, qui viennent ici "remplacer ceux qui meurent faute de bonne nourriture".

Même si "c'est pour eux une manière d'exil", il semble cependant que pour certains ce soit "quelquefois supportable" (50).

Dernier élément qu'apporte Le Maire : il note que, déjà au XVII^e siècle, les Noirs désignaient l'ensemble des Blancs, sous le ^{nom} générique de "Thoubabes" (51).

2°) Mulâtres et gourmets.

L'Afrique a d'abord été un domaine réservé aux Portugais. Relayés par les Hollandais, les Anglais puis les Français, ils ne possèdent plus de comptoirs entre Sénégal et Gambie. Ils ont pourtant laissé derrière eux toute une population métissée, dont Le Maire révèle la présence : il y a un peuple "qui est d'une espèce de Portugais", issus "de ceux qui habitèrent les premiers cette côte après l'avoir découverte". Ainsi "des Nègresses qu'ils épousèrent nâquirent ces Mulâtres". Le processus de métissage ne semble pas s'être poursuivi car de ces mulâtres "viennent des plus noirs qu'eux". Ceux que l'on nomme portugais sont de véritables Noirs possédant un ancêtre européen. Le Maire pourrait avoir tiré cette phrase d'un rapport de Chambonneau car parlant des mulâtres il dit : ils "en ont fait encore de plus noir" (52). Le Maire leur attribue une deuxième origine possible : "Ils peuvent être aussi des Fugitifs du Cap Vert ou de Cacheau, autre colonie de cette Nation...". Les Portugais possèdent encore de nombreux petits fortins dans la région du Rio Cacheo.

Quel rôle jouent ces métis ? Le Maire nous en parle fort peu, mais ce qui semble les caractériser particulièrement sont leurs convictions religieuses : "comme ils ont suivi la religion de leurs anciens maîtres ils sont partie Juifs, partie Catholiques", et se distinguent en portant "un gros chapelet au col" (53). En effet, le Portugal a exilé à plusieurs reprises les Juifs de son territoire, en les envoyant notamment dans ses comptoirs d'Afrique (54). Le Maire ne se fait aucune illusion sur la conversion effective des métis ; pour lui "ils ne sont pas plus l'un que l'autre", juifs ou catholiques. "Ils se disent bon chrétien quoique... la plus grande partie ne sachent autre chose que le signe de la croix", dit d'eux, François de Paris (55).

On rencontre surtout les mulâtres portugais au sud de la Gambie, à Farim et Cacheau, ville qui "peut bien avoir.. deux ou trois cent habitants, la plupart mulâtres" (56), mais dans le domaine français, le témoignage de Le Maire ne permet pas de préciser leur présence et leur rôle. Pourtant un incident survenu en 1682, éclaire ce rôle. Le capitaine de la Catherine Moncégur élimine André, un mulâtre et met en évidence l'effort fait par les hommes de la compagnie pour supprimer les intermédiaires "portugais" (57).

Les métis sont très souvent des traitants, et sont assimilés à la haute société. Le Maire reste muet sur ce point mais François de Paris nous signale une "femme de cette nation nommée Marie Mar "laquelle est des plus considérée après le roi ayant, dit-on, plus de 40 mille livres de biens", en or, captifs et boeufs. Cette mulâtre qui réside à "Hieulefroid" (Geelfray) se distingue de ses compatriotes en ce qu'elle reçoit bien les Français.

Les métis ont quitté le cadre traditionnel et se distinguent par leur esprit d'indépendance. Ils travaillent pour eux mêmes et "se mettent fort peu en peine d'obéir au roi d'Houmel et Barbeçins" (58).

Les Européens ont engendré un autre phénomène, très répandu sur cette partie de la côte africaine, les "Gourmets", qui n'ont rien à voir avec des métis.

D'après l'anonyme, "tous les villages depuis Cacheau jusqu'à Farim sont habités par les gourmets des Portugais..." (59).

D'où vient ce nom curieux et qui sont-ils ?

Le mot vient du portugais "grumete", qui désigne le mousse, le jeune matelot dévolu aux basses besognes sur un navire (60) Ainsi Furretière, donne une double définition : les gourmets sont "des valets de navires qui servent... à nettoyer le navire tirer à la pompe, halier sur les cordages...", ils sont aussi sur les rivières, les jeunes valets, les gardes "que les marchands mettent sur les bateaux pour la conservation de leur marchandises" notamment le vin (61).

Le long des côtes d'Afrique, un phénomène marin, la barre, pose de gros problèmes aux barques qui veulent aborder. Premiers auxiliaires des Européens, des Noirs aident à franchir l'obsta

et emploient une "barque destinée à cela" dit Le Maire, profil spécialement avec uneproue surélevée. (62)

Ainsi on passe du gourmète européen au gourmète ou gourmet africain par analogie : les manoeuvres indigènes qui halent les barques des Blancs seront désignés du même nom que les matelots européens non qualifiés.

Ces Africains seront les premiers et les plus profondément européanisés. Très tôt, ils se font baptiser et vivent à l'Européenne. Le nom Gourmet glisse alors vers un nouveau sens celui de noir chrétien. Il désigne désormais les Noirs détribalisés, occidentalisés et chrétiens (63).

Les gourmets ne se contentent bientôt plus de hâler les barques sur les fleuves. Connaissant les langues et les moeurs du pays, indispensables comme personnel local, ils forment souvent l'essentiel des équipages des petits navires spécialisés dans la traite, notamment sur le Sénégal. On leur confie de plus en plus de responsabilités : ils passent ainsi d'une position subalterne à une position sociale plus élevée : la haute société des gourmets est assimilée aux mulâtres (64). Souvent au service des compagnies de traite, les gourmets sont des noirs libres, dans une société esclavagiste. L'apogée des gourmets français se place vers 1770 surtout à Saint Louis, mais avec l'abolition de l'esclavage au XIXème siècle, la caste des gourmets tendra à disparaître (65).

Dans le domaine portugais, et c'est sur lui que porte le témoignage de l'anonyme, la situation est quelque peu différente. Près du Rio Cacheau et Rio Géba, les "gourmets des Portugais" (66) habitent dans des villages particuliers et forment des îlots de noirs lusitanisés au milieu des Païens. Deux points sont à souligner. La captivité semble être une étape de la vie des gourmets portugais ; l'anonyme parle d'une île "occupée par les Gourmets, ou Nègres, qui se sont retirés de l'esclavage des Portugais" (67). Le gourmet n'est pas un mulâtre, mais ici un ancien esclave affranchi. Mais si "la plupart ayant même reçu le baptême", ils ont maintenant "renoncé à la foy catholique". Cette coupure d'avec le monde européen s'affirme dans les faits. Les villages de la région de Farim, sont indépendants : les gourmets y trafiquent pour leur compte.

"Ils cultivent cette île... ont des canots dont ils se servent pour négocier avec les Nègres de la grande terre" et "ont un soin particulier d'empêcher qu'aucunes barques ny batiments n'approchent de leur ile" (68). Cette attitude volontaire et individualiste, caractérise les gourmets portugais de Guinée, qui seront à l'origine des mouvements d'indépendance au XIXème siècle.

Les îlots de métis portugais et de noirs lusitanisés au milieu des tribus païennes, sont peuplés de trois types d'habitants. Quelques négociants, blanc ou mulâtres vivent à l'Européenne. Les gourmets travaillent comme ouvriers ou matelots, "font des pagnes et quelque peu de cire, ... ramassent du coton". Enfin troisième composante, la garnison, mal vêtue, indisciplinée, déchet de la société portugaise (69)

Dans leur ascension sociale les gourmets ont laissé la place libre à une autre classe, celle des laptots. Ces employés nègres sont au service de la compagnie, comme matelot cuisiniers, hommes de métier, tandis que les gourmets sont devenus des maîtres d'équipages, des charpentiers. A l'adéquation gourmet-homme libre, s'oppose la relation laptot-nègre servile (ou assimilé). Cependant au XVIIème siècle, le laptot reste encore un homme libre (70). C'est un laptot qui sauve Moncégur prisonnier du métis André (71).

Si Le Maire se fait peu d'illusion sur la conviction religieuse des chrétiens métis, un témoin portugais juge encore plus durement l'attitude des gourmets : "ils sont chrétiens en ce qu'ils assistent à la messe... (et) entremèlent de quelques litanies de notre religion les faussetés de leur paganisme" (72). Ces intermédiaires noirs sont aussi des éléments troubles. Gourmets ou laptots, à Saint Louis comme en Guinée, profitent des expéditions de traite pour faire de la contrebande, jeter le trouble dans les villages, se servant sans payer, et laisse parfois échapper les captifs. Mais la compagnie dépend trop de son personnel local pour imposer des sanctions trop fortes (73)

Ce monde de la traite, au niveau local, est complexe et encore mal connu.

Au terme de cette seconde partie, nous pouvons conclure sur deux points.

Nous pensons avoir montré, à la suite d'un travail de comparaison, que la relation de Le Maire n'apporte rien de plus à la connaissance des pays visités. Toute son information peut avoir pour origine des écrits antérieurs. Cette relation apparaît comme un excellent condensé de ce que l'on sait à l'époque, réunissant à la fois les données des traités de géographie classique comme celui de Davity, ^{et Léon l'Africain} qui puisent dans la tradition et les informations des relations de voyages du siècle, celle de Dapper et Gaby notamment.

Le Maire n'est pas un plagiaire ; il n'a pas copié une relation particulière, mais semble avoir fait un véritable travail de compilation, en éliminant à la fois les aspects "merveilleux" des écrits traditionnels (légendes, animaux fabuleux, moeurs bizarres), et le caractère de précision des véritables relations de voyages. On peut difficilement prendre en défaut son information, car elle se caractérise par un certain flou : l'auteur s'en tient prudemment aux choses admises.

Son information ne justifie alors en rien l'opinion, présente dans la préface, puis dans un article du Journal des Savants, selon laquelle l'auteur aurait remarqué beaucoup de choses des arbres, des animaux, des moeurs des indigènes... ignorées jusqu'alors par d'autres. Faut-il rappeler par exemple que Le Maire ne parle que des animaux dont différents spécimens sont présents dans les ménageries de France ? Qu'il ne dit rien des affaires de la Compagnie car elles ne sont pas de son fait. La partie, moeurs et génie des Nègres, apparaît très en deçà des données fournies par O. Dapper (1663), qui reste la relation de référence, pillée par les auteurs du siècle. ^{Aussi l'}avis donné dans le Grand Larousse du XIXème siècle, seule encyclopédie cependant à signaler Le Maire, voyageur du XVIIème siècle, est-il tout à fait erroné : Le Maire n'est pas le "premier voyageur à nous renseigner sur les moeurs des habitants de Sénégambie".

Enfin, un caractère évident du récit, est l'absence de concret. A aucun moment on ne parcourt le pays en compagnie du voyageur. Alors que le voyage de Paris à Gorée est concrétisé

par des aventures, des positionnements géographiques nombreux --Le Maire fait très souvent le point sur mer-- le périple terrestre est à peine abordé. De même, les seules aventures de l'auteur sont des anecdotes tellement rabattues qu'elles en ont perdu leur saveur.

Ceci ajouté au peu d'information, contenue dans la relation, est peut-être le facteur essentiel expliquant le peu d'intérêt suscité par cet ouvrage. Hormis deux éditions en 1695, il n'a plus été réédité pour lui-même en France, et n'a paru qu'associé à des collections de récit de voyages à l'étranger.

Cette conclusion relativement pessimiste sur l'ouvrage de Le Maire ne doit pas faire oublier l'effort général fait par le XVII^{ème} siècle pour augmenter ses connaissances sur le continent noir. L'attitude qui consiste à éliminer des traités anciens tout aspect légendaire et que nous avons repéré chez Le Maire, ne lui est pas particulière. Toutes les relations, et tous les rapports plus confidentiels portent cette marque de rationalité. Il semble donc y avoir au XVII^{ème} siècle, un double mouvement des connaissances : une large perte d'information concernant l'intérieur (les cartes ne portent plus par exemple, les pistes caravanières), et un relatif gain sur les peuples et sociétés de la côte. Le XVIII^{ème} siècle jusqu'à son extrême fin, n'ajoutera que fort peu de chose au savoir du siècle classique.

Malheureusement l'apport du XVII^{ème} siècle s'accompagne d'une confirmation des jugements dévalorisants portés par les traités anciens.

Abstraction faite de ces premières remarques qui parfois dépassent le cadre de la relation de Le Maire, celle-ci donne au lecteur une image d'ensemble de l'Afrique dont il faut ici rassembler et résumer les éléments épars.

Le pays vu par Le Maire, est présenté alternativement comme fertile et stérile. La bonté de la terre est soulignée puisque sous la zone tropicale la période d'hivernage (saison des pluies) permet de semer et de récolter dans l'espace de trois mois. Cependant la stérilité de la terre est dénoncée plusieurs fois. Le paragraphe sur les animaux est lui aussi

ambiguë, car il se partage équitablement entre des connotations négatives (animaux sauvages) et positives (gibiers). Le Maire ne prend pas parti pour l'une ou l'autre des images. Pour l'ensemble on garde une image relativement favorable ; Le Maire au contraire de certains contemporains, insiste peu par exemple sur les maladies dévastatrices qui infestent ces régions.

Par contre, l'analyse des sociétés autochtones oriente la description vers son pôle négatif. Sur le plan politique, le thème de la tyrannie est fortement développé. Sur le plan économique, le thème de la pauvreté concerne tous les aspects de la vie. Les manifestations culturelles sont quant à elles, systématiquement dévalorisées.

Si l'image du pays reste ambiguë, celle de la société et des hommes est claire : on ne trouve pas en Afrique une civilisation élaborée, mais au contraire rusticité de la vie et anarchie politique.

L'aspect humain donne un ton parfaitement négatif à l'image finale.

D'où l'intérêt de détailler maintenant le portrait de l'Afrique du Nègre.

TROISIEME PARTIE :

L'image du Nègre et la mentalité du Sieur Le Maire.

Différent du simple apport informatif, le portrait physique et moral du Noir relève ici du jugement de valeur et de l'intention. Nous traiterons maintenant de trois points particuliers afférents à l'histoire des mentalités : la dévalorisation du Noir, la transmission des clichés, et la mentalité du Sieur Le Maire. Ce dernier point dépasse la personne du voyageur et révèle les lignes de force de la pensée européenne du moment.

Chapitre I : L'IMAGE DU NOIR.

Ce chapitre se développe autour de trois paragraphes qui composent essentiellement un portrait du Nègre tel que la relation de Le Maire le livre au lecteur. Il est nécessaire de cerner le plus près possible ce portrait avant de l'insérer dans une continuité historique, comme le chapitre suivant se propose de le faire.

I - LE PORTRAIT DU NOIR.

Nous pouvons distinguer dans ^{les} propos de Le Maire deux parties disproportionnées : le portrait physique du Nègre, peu développé et son portrait moral qui constitue un aspect majeur de la relation.

1°) Le portrait physique.

Quand il en a terminé avec sa longue description du bestiaire africain, Le Maire se propose de nous entretenir "des moeurs et du génie des Nègres" (1), et c'est tout naturellement qu'il commence par une description physique qui, par sa brièveté, va nous donner une sorte de portrait type : "Les Nègres sont tous bien faits et proportionnés dans leur taille..." (2).

Cette expression est un véritable leitmotiv dans les ouvrages de l'époque, où les nègres sont invariablement "bien faits et proportionnés".

Ils sont tels dans une relation anonyme de 1674, où "Ces inhumains sont bien faits de corps, ayant tous les membres proportionnés" (3), ainsi que dans un rapport de La Courbe, jugeant les Galofes "grands et bien faits et bien proportionnés" (4). Dans le grand classique du siècle sur l'Afrique, de Pierre Davity "ils sont des plus noirs mais bien proportionnés de leur membres..." (5), l'un compensant l'autre d'une certaine manière. Le Maire ne fait donc que reprendre un jugement déjà ancien ; il le confirme mais n'apporte rien de plus. Il n'est pas intéressé par une recherche des qualités physiques des peuples qu'il rencontre, et particulièrement en ce qui concerne les Noirs. Qu'ils soient du Sénégal ou de Guinée, une phrase suffit pour les définir.

Par contre Le Maire reste discret, là où d'autres comme Boussingault insistent sur les "grosses lèvres... le nez enfoncé... les cheveux cotonés" des indigènes (6), et où un anonyme fustige "le vilain nez camart"... et la "grosse bouche des Noirs" (7).

Les premiers mots de Le Maire débouchent donc sur un généralisation outrancière. Tous les Africains possèdent un physique avantageux et "on ne voit ni bossu ni boiteux chez eux" (8).

Hormis ce constat, qui tient en deux lignes, Le Maire s'étend peu sur les caractères physiques des Gélouffes. Ainsi, c'est à peine s'il note la couleur de la peau. Parlant du fleuve Sénégal, il nous dit que celui-ci sépare les Maures "bazanés" des Nègres parfaitement noirs (9). Plus loin, il parle des Foules, ou Peuls : "pas Noirs, ni aussi blancs que les Maures, ... ils tiennent un milieu" (10).

Mais s'il en parle peu, la noirceur de peau des Africains est bien insérée dans un tableau général qui instaure une hiérarchie en tête les Maures, puis les Foules, "plus civilisés que les autres nègres" et enfin les Gélouffes. La succession est donnée par une mise en parallèle des qualités respectives des peuples et la couleur de leur peau. Rien n'est dit bien sûr, mais le rapprochement est évident. Cela fait partie du portrait général du Noir.

Quand il parle des femmes, Le Maire est plus explicite : "A l'exception de la Noirceur, il y a des Nègresses aussi bien faites que nos dames européennes..." (12).

Ainsi la couleur de la peau reste un obstacle infranchissable si l'on veut comparer Blanc et Noir.

L'aspect purement physique du Noir n'est abordé dans le détail que par allusion. Parlant des enfants, l'auteur donne l'explication, au demeurant classique, du nez camus des Africains et du ventre protubérant des enfants que les femmes portent "empaquetés sur leur dos, même quand elles battent leur mill, c'est là vient qu'ils ont tous le ventre gros et le nez enfoncé, parce que la mère en se baissant et haussant par secousses leur fait donner du nez contre son dos et que ces enfants, pour éviter

ce coup qu'ils reçoivent néanmoins toujours, se retirent en arrière, avançant le ventre" (13), et Le Maire de conclure "Je crois que c'est la seule raison pourquoi les Nègres sont camus", car il est bien évident que le nez aplati des Noirs ne résulte que de la déformation mécanique d'un nez "normal", droit et pointu, donc d'un nez européen. De même que l'on recherche l'explication de la noirceur de la peau dans le soleil, le climat, la terre (éléments extérieurs), les caractères négroïdes, ici le nez, sont considérés comme des anomalies qui peuvent être expliquées rationnellement (14). C'est ma même conception que reflète Furretière dans son article "nez", où on lit l'exemple suivant : "Chez les Mores (comprendons les Noirs), les nez camus sont les plus beaux nez on leur aplatit, on leur escache le nez". (15)

Il poursuit, dans ses allusions descriptives en s'opposant à l'idée selon laquelle les Nègres aimeraient leur physique !...

"il n'est pas vrai qu'ils estiment le plus les grosses lèvres et le nez le plus écrasé" (15) car "ils considèrent autant la beauté que nous...". Qu'est ce que la beauté ? A cette question soulevée en son temps par Platon, Le Maire répond simplement "les beaux yeux, la petite bouche, les belles lèvres et le nez proportionné...", en un mot le visage européen ! (16).

L'iconographie jointe à l'ouvrage montre d'ailleurs des portraits supposés des nègres, qui ne sont que l'expression de l'esthétique classique : le nez est droit, l'œil rond, la bouche à peine plus accentuée. On a l'impression ici que l'on se refuse à croire à l'existence d'un homme physiquement différent, et surtout aussi éloigné du type européen.

La nudité caractérise les nègres. Ils ne portent "qu'un morceau de toile... sur les parties honteuses..." retenus par "une corde qui leur sert de ceinture" (17).

Cependant, "les seigneurs et personnes considérables" portent chemises, "de même que les chemises des Européens" (18), culottes et bonnets. Ainsi les seules personnes habillées sont de l'aristocratie, des couches sociales élevées, dominant le peuple qui va nu.

Par exemple si "le commun peuple" va les pieds nus, "les gens de qualité ont des sandales". Détail intéressant, ces dernières sont identiques aux "sandales des Anciens" (19). Par voie de conséquence, l'Européen, proche dans son attitude vestimentaire des "grands", se trouve valorisé face à la multitude de ceux qui sont presque nus. Il faut sans doute déjà voir dans ces requêtes, le sentiment de supériorité de l'homme "civilisé", de l'individu vêtu sur l'homme nu.

Très souvent les voyageurs, et Le Maire, ne peuvent s'empêcher d'ironiser à la vue des pagnes dont les Noirs "laissent pendre devant et derrière les deux bouts de la toile". Le comble paraît être qu'ils "regardent cela comme un grand ornement" (20).

Cette dévalorisation rejoint en fait le thème de la pauvreté développé précédemment, et concerne alors plus la société que la personne du Nègre. L'originalité de Le Maire est de donner un portrait physique en raccourci qui fait du Nègre, quel qu'il soit, un "grand costaud".

Cette généralisation se retrouve bien sûr depuis longtemps dans les écrits européens. Cependant, si les voyageurs s'accordent parfois à reconnaître des différences dans le physique des populations (21), l'Africain reste un homme avec les "épaules larges, les bras gros, les mains grandes" (22).

2°) Le portrait moral.

Si Le Maire s'étend peu sur les caractères physiques des Noirs, il est par contre prolixé quand il s'agit de dresser d'eux un portrait moral. Le Noir est ici totalement dévalorisé. "Ils sont stupides et dans adresse, même pour les moindres bagatelles, grands menteurs, encore plus grands voleurs" (23). Sans qualités intellectuelles, ils n'ont "ni esprit, ni talent" (24). Ce sont des brutes : ivres le plus souvent, "leur ivresse est suivie d'une perte totale de raison et d'une brutalité furieuse..." (25).

Dans les trois pages où l'auteur s'occupe plus particulièrement du "caractère des Nègres", on ne trouve à aucun moment des connotations positives. L'unique mention d'une "bonne qualité", l'hospitalité est immédiatement mise en doute

et suspectée, et l'on y voit hypocrisie et parasitisme. Détaillons ces différents points.

Sur le plan de la morale pure, le Nègre est défini en quatre mots, tout au long du récit : il est voleur, perfide, fourbe et menteur.

Les Nègres volent les Européens, raflant tout ce qui traîne, et malgré leur peu d'adresse, "le larcin est la seule chose pour laquelle ils ont de la dextérité... ramassant d'un pied ce qu'ils veulent prendre et le recevant par derrière" (26).

Ils pratiquent le vol, sans crainte des dures peines imposées par les rois. En quelque sorte les Nègres sont incapables d'aller contre leur nature. C'est du moins ce que le passage suivant laisse entendre : "la crainte des peines dont leurs rois punissent les vols... ne saurait les guérir de ce vice" (27). Habiles à voler, ils sont aussi habiles dans le commerce avec les Européens, en tant qu'intermédiaires indispensables entre les traitants et les tribus de l'intérieur. Le Maire parle alors de la fourberie des interprètes qui "ne redisent presque jamais juste ce qu'on leur a dit" (28).

On ne peut pas même reprocher à Le Maire de baser son jugement sur les rapports difficiles entre Blancs et Noirs. Il prétend au contraire nous révéler une situation générale. Il argumente en prenant des exemples dans la société noire. Perfides, voleurs et menteurs à l'égard des Européens, les Noirs ne le sont pas moins entre eux.

Par leur qualité d'intermédiaire du commerce, ils sont bien placés pour voler ceux de l'intérieur, les "montagnards" à qui "ils retiennent la moitié du paiement qu'ils reçoivent de nous, comme s'il y avait à se satisfaire pour quelque droit". Ce passage est souligné par un encart : "leur tromperie dans le négoce" (29).

Une anecdote participe de ce même principe, celle où le fils et le père veulent se vendre réciproquement comme esclave au comptoir de traite. Ainsi la table des matières possède un article "Perfidie des sujets du roi de Sénégal à se vendre les (uns) les autres" qui renvoie à cette anecdote (30).

tement du prince. Le Maire fait une "remarque sur le peu d'équité des rois Nègres" (31), d'après lui il est très facile de corrompre l'autorité suprême dans l'exercice de la justice. Le conflit de succession que nous avons déjà évoqué se règle grâce aux cadeaux faits au roi ; et souligne "sa mauvaise foi et son peu d'équité" (32).

Une conclusion s'impose : ce n'est pas le contact avec les Blancs qui pousse le Noir à une telle conduite, puisqu'entre eux les mêmes vices s'observent. Cependant, une constatation ultérieure modifie ce jugement. Parlant des coquins qui constituent la suite du roi Damel, Le Maire dit d'eux qu'ils n'ont retenu des Blancs que "les mauvaises qualités" (33). Mais il faut considérer ici que Le Maire réduit son constat à une catégorie particulière des Nègres, ceux en contact direct avec la traite. Pour les autres leur nature s'exprime librement.

La question du vocabulaire est ici importante, et souligne l'aspect dévalorisant de l'argumentation. Une fourberie est, nous dit Furretière, "une tromperie, un déguisement de la vérité". Mais plus révélateurs encore sur le plan des mentalités sont les exemples donnés par le lexicographe : "les honnêtes gens sont ennemis de la fourbe", et "lorsqu'on a découvert qu'un homme est un fourbe... on n'a plus de créance en lui" (34).

De même lorsque Le Maire traite de "coquins" les membres de la suite royale, il pense sans doute qu'ils n'ont en eux "aucun sentiment d'honesteté", puisque c'est la caractéristique principale, selon Furretière, de ces "petites gens qui mènent une vie libertine, friponne, fainéante", que sont les coquins (35).

Un autre thème cher à l'époque est la dénonciation d'un caractère sensuel du Nègre. Le Maire souligne "leur facilité à avoir des femmes en quantité" (36). Pourtant il reste relativement discret sur ce point, face à certains qui font de la luxure le vice majeur des Africains.

Ce sont surtout les femmes qui pâtissent de cette réputation. Elles sont "fort lubriques" et "les caresses des Blancs leur

plaisent beaucoup". Les contacts avec les Blancs sont immédiatement interprétés en terme de prostitution, et "comme ces femmes sont fort intéressées, elles ne leur accordent point de faveur pour rien" (37).

Même mieux, elles viennent débaucher les matelots. A saint Louis les femmes font du commerce, mais "sous prétexte d'apporter des marchandises elles venaient se divertir avec nos matelots qui s'en accommodaient" (38).

Les danses sont l'expression d'une sensualité dépravée ; les femmes y prennent "des postures lascives et infâmes, surtout quand un garçon danse avec elles".

Face aux femmes, les hommes semblent avoir plus de retenue, et l'adultère n'est guère toléré ; "ils s'entretuent à coup de sabre ou de couteau" si cela arrive (39).

Passons au second temps de la démonstration : le comportement social du Noir est constamment appréhendé dans une optique moralisante. Les situations décrites relèvent en effet toujours d'un jugement.

Le Maire dénonce l' "yvrognerie... extrême" de ces Nègres, "incessamment plein d'eau de vie" (40), comme si cette intempérance était une constante de leurs moeurs. L'exemple des rois, friands d'alcool, est répercuté sur l'ensemble des sujets.

L'emploi du mot "yvrognerie", à forte connotation morale, met en évidence ce "vice infâme". En même temps, sa dénonciation cache le rôle joué par les Européens, ceux qui fournissent l'eau de vie, en faisant passer les conséquences de cet aspect de la traite pour l'effet d'un vice moral particulier au Nègre. L'alcoolisme a son corollaire, la brutalité : "leur yvresse est suivie d'une perte totale de raison et d'une brutalité furieuse" (41).

Autre instant important qui provoque une réaction de la part de Le Maire, la "manière de manger des Nègres". Elle heurte fortement les préjugés de l'Européen. "Ils mangent tous fort salement", car ils prennent "à pleine main dans la gamelle", n'usant "ny de nappes ny de serviette". La descriptio

du repas est exprimée en termes dévalorisants, et veut traduire une certaine bestialité : "ils se jettent sur la viande qu'ils déchirent avec leurs doigts", ou bien "après y avoir mordu ils la remettent dans le plat pour ceux qui en veulent" (42).

Le Noir est aussi et surtout, "paresseux... fainéant". Nous touchons ici un grand thème de l'ouvrage, la paresse des Nègres. Les termes paresseux et fainéants sont présents dès qu'il s'agit de qualifier leur activité.

Le thème de la tyrannie doit être ajouté à cette dépréciation du comportement des Nègres. Il influence beaucoup l'observation du voyageur, et rejoint son jugement sur leur brutalité, leur "fourberie" à se rendre esclave les uns les autres.

Il en est de même du thème de la pauvreté qui s'accorde au thème de la paresse et fonde l'opinion de Le Maire sur "leur manque de soin pour vivre", dénoncé dans l'article "Nègre" de la table des matières. Une phrase sur "leur pauvreté" est insérée directement dans le discours général sur le génie des Nègres, et les juge "tous fort pauvres" (43).

Enfin troisième série de caractères dépréciés que l'on peut distinguer, les aptitudes intellectuelles du Nègre sont niées. Le vocabulaire est ici aussi très explicite : stupide et niais, sans génie et esprit, ignorants et sans adresse. Le Maire dresse le portrait du Nègre idiot, à l'entendement limité. Toute vivacité d'esprit, toute finesse et perspicacité semble lui être étrangère.

Ils ont incultes, et leur "ignorance va jusqu'à ne pas savoir que deux et deux font quatre, non plus que leur âge et les jours de la semaine auxquels ils n'ont pas donné de noms..." (44).

On peut se demander, face à ce paragraphe, si dans le choix des critères de l'ignorance il ne serait pas possible de percevoir une infantilisation du Noir. En effet, ces notions font partie des premières connaissances que l'on inculque à un enfant européen.

Ce portrait en raccourci ne permet pas de se prononcer

définitivement. Si l'idée est présente, elle ne doit être ici que sous jacente. L'infantilisation du Nègre n'est pas perceptible ailleurs, et renvoie plutôt au XIXème siècle. Le Maire insiste sur une prétendue carence des Nègres dans le domaine des connaissances, qu'il choisit volontairement élémentaire pour accentuer son jugement général sur la culture noire.

Dans le même ordre d'idée, les danses et les chants sont dévalorisés. Les femmes "chantent la première chose qui leur vient à la bouche, sans qu'il y ait ny rime, ny raison". Lors des danses, elles se font accompagner par une "calbasse ou un chaudron", qui, ironie, "leur sert de violon, car elles veulent du bruit" (45). On ne parle même pas de musique. D'ailleurs les griots responsables des chants, ont une "voix peu mélodieuses", et ne savent pas "bien toucher leurs instruments..." (46). Ils démontrent aussi le goût des Nègres pour la flatterie, que le XVIIème siècle, avec La Fontaine, n'apprécie guère.

En un mot l'ensemble des comportements peut se résumer ainsi : les Nègres "n'ont aucune teinture de civilité". La condamnation est définitive et sans appel.

Il faut remarquer cette expression, qui aura un succès grandissant au XVIIIème siècle, où l'on jugera les comportements humains d'après la présence ou non d'une "teinture de civilité" ou d'un "vernis philisophique". Le Maire emploie une deuxième fois le mot "teinture", quand il parle des marabouts wolofs possédant parfois "une légère teinture d'Arabe". Le terme est explicite : les nègres ne possèdent que quelques connaissances superficielles, mais aucune science en profondeur (48).

Le portrait moral du Nègre que nous venons de dresser débouche donc sur un constat sans réserve : le nègre est un être particulièrement dépravé, et intellectuellement déficient. Cette constatation s'accorde avec l'image laissée par l'étude de la société noire. Aucune échappatoire possible. Comme pour conclure dans une vaste généralisation qui épuise en quelque sorte la démonstration, toutes les attitudes des Nègres sont condamnées : "ils sont insupportables en toute"

leur manière, et surtout quand ils se croient utiles à quelque chose..." (49). Ainsi donc, si les Noirs essayent de démentir le triste portrait dressé par Le Maire, ne s'activant auprès des Européens notamment, ils sont rejetés et réintroduits brutalement dans le cadre que l'on a édifié pour eux.

Peut-on expliquer dans le contact, une opinion aussi catégorique ? La difficulté qu'éprouvent les Français à manoeuvrer les indigènes pourrait en être une des causes. Le commerce n'est pas aussi facile qu'il paraît sur la côte d'Afrique. Les rois indigènes savent fort bien tirer profits des traitants en levant des taxes, et les simples habitants ne se laissent pas aisément bernier. La colère de Le Maire contre les interprètes est révélatrice "ils ne redisent presque jamais juste ce que l'on dit". Les Européens rencontrent donc une résistance et sont déçus dans leur attente, à l'instar des missionnaires catholiques échouant dans leur entreprise.

A moins que le portrait donné par Le Maire ne relève d'une intention, comme nous le verrons plus loin.

Il est cependant une particularité de la société noire que Le Maire ne peut ignorer et qui l'amène à considérer dans l'article "Nègres" de la table des matières, "leurs bonne qualités". Si la phrase se trouve employée au pluriel, elle renvoie au paragraphe intitulé "quelle est leur bonne qualité au singulier". Les nègres "n'ont qu'une seule bonne qualité, ils sont hospitaliers" (50).

Certes on nous précise bien que cette qualité est unique, mais néanmoins, Le Maire ne peut pas aller jusqu'à la nier. Deux points sont à développer.

Les auteurs du temps sont assez unanimes pour célébrer le bon accueil que l'on reçoit de la part des habitants de cette contrée entre Sénégal et Gambie, et ils sont d'autre part frappés par le rôle que joue l'hospitalité dans la société noire. Tellement qu'on ne peut s'empêcher de noter que la société européenne ne souffre pas la comparaison. D'ailleurs, un nouveau recours au dictionnaire de Furretière va nous permettre de préciser notre pensée : l'hospitalité est définie comme "une des plus belles vertus", c'est une "charité qu'on exerce envers les passants et les pauvres..." (51).

Ce sera dans le langage courant du XVIIIème siècle, une "libéralité que l'on exerce en recevant quelqu'un sous son toit..." (52). L'hospitalité est donc quelque chose d'assez exceptionnel (une vertu), qui sanctifie (charité) l'hôte ou qui le distingue par sa générosité, sa largesse (libéralité). Le Maire admire donc dans la société africaine ce qui est une vertu dans la société française, alors que l'hospitalité n'est pour les Africains que l'expression spontanée de leur sociabilité. Non pas une vertu, mais un acte ordinaire (53). Le lecteur est averti : les Nègres ont toutes sortes de vices, mais l'étranger est bien accueilli.

Mais d'autre part, cette qualité reste pour Le Maire une qualité suspecte. Les Nègres se cachent de leur hôte pour boire de l'eau de vie, car "ils seraient honteux de ne leur en pas donner si on les voyait faire" (54). L'eau de vie donne alors, selon Le Maire, un caractère intéressé à cette hospitalité : "ils se récompensent de l'hospitalité envers les montagnards en attrapant l'eau de vie qu'ils ont eû en échange de leurs marchandises et ne leur en laissent jamais emporter la moitié" (55).

Suspectée ici, elle est complètement dévalorisée dans un autre passage : si la marchandise manque aux artisans, ils arrêtent de travailler et vont "faire les parasites chez leurs voisins". Le paragraphe concernant les artisans se révèle par ailleurs riche d'un thème, sur lequel Le Maire construit la majeure partie de son argumentation pour dévaloriser le Nègre. Un paragraphe spécial doit lui être consacré.

II - LE THEME DE LA PARESSE.

Une étude particulière sur la notion de paresse s'impose en effet par sa place dominante dans les thèmes abordés par Le Maire. Sur quoi se fonde-t-il pour affirmer la fainéantise des Nègres ?

Il observe le travail des artisans wolofs, puis après son exposé, déclare "En général tous ces artisans sont fainéants et passent plus de la moitié de leur temps à discourir..." (57). Leur manière de forger lui semble révélatrice de cet état

d'esprit car "lorsqu'ils forgent, ils sont toujours deux ou trois ensemble à l'ombre d'un arbre et assis sur le cul la pip à la main..." (58). Si les tisserands confectionnent des toiles de très petit gabarit, c'est par manque de coton, qui viendrait pourtant "chez eux en abondance s'ils voulaient se donner la peine de le cultiver..." (59). Le vocabulaire est révélateur : le Nègre ne cherche pas à faire mieux.

Les méthodes culturelles sont aussi dépréciées : "leur manière de labourer est plaisante", dit Le Maire, c'est à dire qu'elle fait rire. Furretière donne cette définition à l'article "plaisant", et complète en donnant un synonyme, "bouffon", et des exemples : "on dit qu'il faut préférer l'utile au plaisant ce qui sert à ce qui ne fait que divertir" (60).

La manière de travailler la terre ne doit même pas être prise au sérieux.

L'idée de paresse apparaît dès qu'il s'agit de caractériser l'activité des Noirs. Aucune explication n'est recherchée hors de l'individu - par exemple dans le climat - mais bien en lui même. Par exemple, la récolte effectuée trois mois après les semis, montre "la bonté de la terre qui sans cette stérilité et leur paresse naturelle leur produirait des grains en abondance" (61). La phrase est importante. Elle affirme que la paresse fait partie intégrante de la nature du Nègre, qu'elle est un élément intrinsèque de son génie. Elle dévalorise fortement l'individu au regard de la morale européenne. Pour Furretière, la paresse "est un des sept péchés capitaux... cause des péchés d'omission que commet un chrétien" mais c'est aussi "un vice moral, une nonchalance... qui empêche de faire son devoir ou de vaquer à ses affaires". Le mot paresseux "se dit de ce qui est débile ou lent" et "de celui qui ne fait pas son devoir, sa besogne" (62).

La critique des pêcheurs s'insèrent parfaitement dans cette optique. Ceux-ci ne font pas leur "besogne" quand Le Maire constate "leur négligence à conserver le poisson" (63), qui pourrit avant d'être sec. Ils ne se donnent même pas la peine de le porter dans les villages. La paresse devient le responsable d'un gaspillage évident, car comme ceux de l'intérieur sont

"aussi paresseux à le venir chercher... leur paresse est cause qu'il se gâte enfin et leur devient inutile" (64).

La même imprévoyance fait parfois naître la pénurie de grains, car "ils sont même si paresseux que souvent ils n'en ont pas la moitié de ce qu'il leur en faut", et vivent alors d'une racine. Cette attitude légère est directement responsable des malheurs des Wolofs, et si "leur récolte manque ils meurent de faim" (65). En fait la paresse est la cause de l'imprévoyance des Nègres ("ils ne se soucient point d'avoir des grains de reste"), de l'absence de rentabilité du travail des artisans, et des famines. Le Maire enchaîne tous ces malheurs en en faisant une sorte de cercle vicieux dont l'Africain est seul responsable, au travers de sa paresse.

Autre instant révélateur de ce vice : la guerre des marabouts.

C'est à cause de leur fainéantise que, d'après Le Maire, les Noirs arrêtent de cultiver leurs champs car les marabouts leur promirent "forces miracles" dont "celui de faire rapporter leur terre en abondance sans qu'ils prissent la peine de la cultiver" et "cette promesse convenable à leur paresse, les charma" (66) La paresse nourrit la crédulité. Quand Le Maire relate l'évènement, il n'en indique qu'accessoirement l'aspect de guerre sainte -les marabouts dirigent le mouvement- et souligne que la paresse des Noirs est la cause première de la guerre : les marabouts promettent que les terres rapporteront dans qu'il soit nécessaire de les travailler.

Si l'aspect économique (concurrence du commerce transaharien) de cette guerre pouvait échapper à un observateur, son aspect religieux ne le pouvait pas, même si Le Maire parle d'un évènement passé depuis cinq ans. Pourtant cet extérieur religieux est minimisé - ("sous prétexte de religion" un marabout "se rendit maître de tout le pays..." (67) - au profit de la mise en évidence d'un trait de caractère du Noir. Une volonté de convaincre apparaît donc ; un épisode historique est détourné de son sens pour fournir un argument à la démonstration de Le Maire. Les effets directs de la guerre, champs abandonnés, activités agricoles perturbées, famines, sont transformés en

conséquences de la nonchalance africaine. Le récit de la guerre est d'ailleurs inséré dans une diatribe contre la paresse.

Ce thème est donc central chez Le Maire, et ceci ne doit pas nous étonner. L'oisiveté, la paresse préoccupent le XVII^{ème} siècle, et nombreux sont les auteurs qui dénoncent leurs méfaits, surtout à partir de 1614 (68). Un ouvrage de Le Brun La Rochette, juriconsulte beaujolais, est révélateur de cet état d'esprit : il dénonce la fainéantise "source tous crimes malheureux", et donne un tableau qui fait de la paresse la mère de tous les vices. Elle est un obstacle à l'épanouissement de l'homme, un péché en elle-même : "les oisifs rompent l'harmonie terrestre car les animaux travaillent tous ; ils enfreignent la loi de Dieu" (69). Elle est aussi une occasion de pécher, qui conduit la Compagnie du Saint Sacrement à oeuvrer contre elle (70).

Un autre auteur, A. de Montchrétien pense que l'on peut obliger les oisifs au travail "en toute justice et équité naturelle" (71).

L'enfermement des mendiants, des vagabonds, ceux que leur oisiveté, désormais condamnée, désigne, se met en place. La France sacrifie toute une partie de sa population à son démarage économique. Cette politique est parfaitement admise, soutenue, demandée par la fraction entreprenante de la bourgeoisie : l'oisif fait peur et ne sert à rien. Le personnel de l'Hôtel Dieu, pièce maîtresse de l'assistance-répression est avec les Hôpitaux Généraux, certainement acquis à cette idée. (Le fait que le responsable en dernier lieu de la relation de Le Maire, Barthélémy Saviard soit chirurgien de l'Hôtel Dieu de Paris, n'est pas étranger à la dénonciation de la fainéantise des Nègres.

Malgré des réticences dans la population laborieuse celle qui risque le plus de franchir le seuil de pauvreté à la moindre difficulté, malgré la permanence d'une mentalité qui sanctifie le mendiant et le pauvre, une politique répressive est en place à la fin du XVII^{ème} siècle, suivant de près la dénonciation de la paresse. L'enfermement entend traiter le

paupérisme sous l'angle moral (73). Le Maire, disons Saviard, se montre très sensible sur ce point.

Pourquoi Le Maire insiste-t-il si notoirement sur ce thème de la paresse ?

Un premier élément de réponse se trouve dans le voyageur lui-même. Sa dénonciation de ce vice, avec ses conséquences que sont l'absence de profit, de rendement, révèle un axe majeur de la mentalité de Le Maire, homme du XVII^{ème} siècle sur lequel nous reviendrons. L'attitude du nègre se trouve alors jugée selon une grille d'interprétation écrasé par le jugement dévalorisant qui en découle.

D'un autre côté, ne peut-on pas voir dans cet ouvrage une volonté délibérée de montrer que le Nègre ne sait pas tirer profit des ressources de son pays ? Il possède en lui un vice, la paresse, qui annihile toutes ses tentatives.

L'article "Nègre" possède une rubrique "leur peu de soin pour vivre" qui renvoie à la page où la paresse est dénoncée comme facteur d'imprévoyance dans l'agriculture, et responsable des disettes. La conclusion de cette analyse peut alors être contenue dans cette phrase "Par ce que je viens de dire il est facile de conclure que si ce pays-là ne permet pas aux Habitans d'être heureux à cause de sa stérilité, ils contribuent eux mêmes à leur misère par leur peu d'industrie" (74). Le mot industrie

doit être entendu comme travail (industriels). Le nègre se retrouve donc, en tant qu'individu, quasiment seul responsable de ses conditions de vie, considérées comme fort élémentaires, voire même dévaluées par Le Maire (cf le thème de la pauvreté)

Ceci est à relier à un projet de colonisation agricole du Sénégal élaboré par Chambonneau à la fin du XVII^{ème} siècle, qui prévoit une occupation de certains pays, ce qui ne ferait "aucun tort aux Nègres puisqu'ils ont plus de trois quart de leur pays en friche" (75). Le raisonnement contient en germe les arguments des colonisateurs du XIX^{ème} siècle, sur l'exploitation des ressources non mises en valeur au Sénégal. L'idée même d'une pénétration dans cette partie de l'Afrique se retrouve chez le père Gaby (76).

Aucune action effective n'a été tentée à cette époque, mais il faut noter cette présence d'indices sur une pensée nouvelle, à laquelle Le Maire semble se rapporter.

Un autre instant du discours paraît confirmer ce point de vue.

III - LA COMPARAISON ENTRE LES NEGES ET LES MAURES.

La dévalorisation du Noir éclate dans les pages 66 et 67, quand, parlant du fleuve Sénégal qui "sépare les Azoaghes, Maures ou bazanés d'avec les noirs", l'auteur met en parallèle les mérites respectifs des deux peuples et des pays qu'ils habitent. Nous devons citer le passage dans son entier.

"Le Sénégal sépare les Azoaghes, Maures ou bazanez d'avec les Noirs, de manière que d'un coté du fleuve sont les Maures plus blancs que noirs et de l'autre des hommes parfaitement noirs. Les premiers sont errants, campent, et ne font de séjour en un lieu qu'autant qu'ils y trouvent de pâturage, au lieu que les seconds, c'est à dire les Nègres, sont sédentaires et habitent des villages.

Ceux-là n'ont de supérieurs que ceux qu'ils veulent et sont libres, mais ceux-ci ont des rois qu'ils tyrannisent et les font esclaves. Les Maures sont petis, maigres et de mauvaise mine, ayant l'esprit fin et délié ; les Nègres au contraire sont grands, gros et bienfaits, mais niais et sans génie. Le païs habité par Les Maures n'est qu'un sable stérile, privé de toute verdure, et celui des Nègres est fécond en pâturages, en mill et en arbres toujours verts..." (77).

Le portrait du Noir que nous avons déjà dressé dans les pages précédentes, étaient essentiellement extrait de la partie "Caractères des Nègres", donc en gros dans le dernier tiers de l'ouvrage. Le tableau donné maintenant forme plutôt une sorte de présentation générale, et se situe, dans le discours de Le Maire, à l'instant où celui-ci aborde à Gorée. Il fixe une première image, qui ne se démentira pas par la suite.

On ne reviendra pas ici sur les caractères en eux-mêmes, mais nous examinerons les concordances apparues dans cet exercice de comparaison. Trois points semblent importants.

Après avoir opposé les qualités des Maures aux défauts des Noirs, Le Maire en arrive à opposer les pays. Ainsi le Maure présenté avantageusement (blanc, libre et à l'esprit fin) vit dans un pays stérile, tandis que le Noir, niais et sans génie occupe une région fertile et verdoyante. Rien n'est dit, mais il est évident qu'aux yeux de l'auteur l'injustice est flagrante.

Au delà de cette constatation, nous sommes dès le début de l'ouvrage prévenu : il n'y a pas de raison pour que le Noir présente de si mauvais caractères. L'environnement est favorable, donc le Noir doit ses vices à sa nature humaine, à son essence même. Il est naturellement tel qu'on nous le décrit et décrira plus loin : fourbe, menteur, paresseux etc... Aucune excuse ou explication n'est à chercher dans l'environnement, dans le milieu.

Ainsi on rejoint les idées déjà exprimées sur la nature du Nègre, contaminée par un vice, la paresse, qui oblige à chercher les causes de la médiocrité de la vie dans l'individu.

Pourtant, dans sa volonté de bien faire, Le Maire se contredit avec la description du pays. Comme nous l'avons signalé, il ne tranche pas entre ces deux assertions : le pays des Nègres est à la fois stérile et verdoyant, à la fois milieu accueillant et répulsif. Mais sa conclusion reste toujours la même, et dévalorise le Nègre.

Faut-il voir ici une réfutation de certaines théories prônant l'action du milieu sur l'homme, notamment exprimées dans la controverse sur la noirceur des Africains ? On a en effet avancé que la peau noire était due à l'action du soleil, du climat, à la terre, arguments laissant la possibilité de rechercher les causes de la noirceur ailleurs que dans la nature humaine du Noir. Le Maire en reste au constat : ni pour la peau, ni pour les qualités morales des Africains il ne cherche de causes. Le Noir est considéré comme une nature autonome et dépravée. (78)

L'autre point à souligner, est la valorisation du Maure face au Noir. Tout oppose les deux peuples : le physique, le moral, le politique, le social.

Le Maure est un blanc, malgré son teint basané, et le Maure ne manque pas de le souligner.

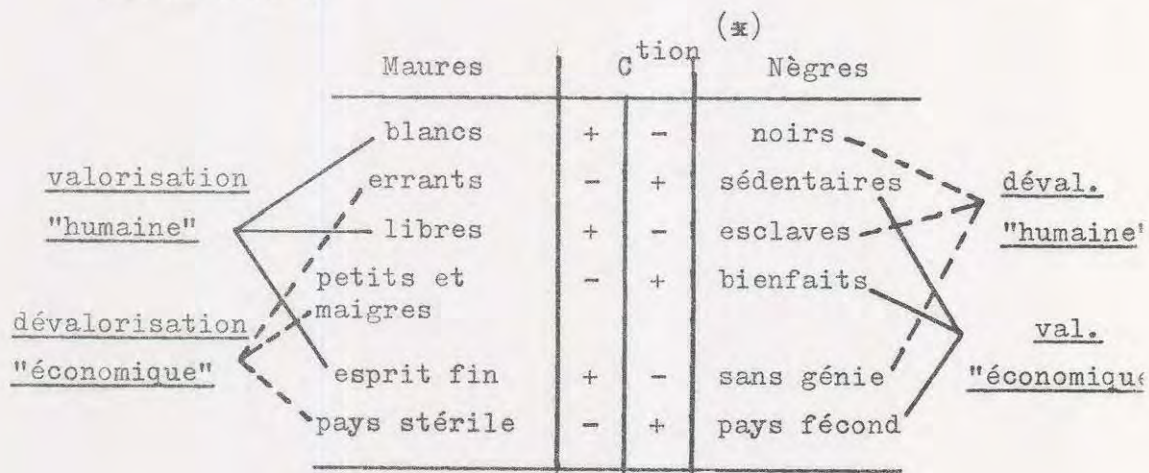
Dés à présent il met en évidence deux thèmes riches de l'ouvrage. Le Maure se distingue du Noir par son goût pour la liberté, son refus de se laisser imposer une autorité qu'il n'aurait pas choisie. La fierté et l'insoumission des hommes du désert est une opinion, peut-être un cliché, à la vie dure. Face à eux, les Noirs gémissent sous la tyrannie de leurs rois.

D'autre part, naïf et sans génie, le Noir ne peut pas être confronté au Maure sans perdre tout crédit. C'est aussi un lieu commun que de louer le raffinement d'esprit des Maures. Par exemple, le père Gaby qui prétend avoir discuté religion avec des marabouts, les juge plus spirituels que les Nègres.

Léon l'Africain considère l'Afrique blanche "gouvernée et régie par police de loi et ordre de raison" (79).

Le tableau est d'autre part fort bien construit, fait alterner, pour le portrait du Maure comme pour celui des Noirs les connotations positives et négatives.

Nous avons sous les yeux un système double de valorisation-dévalorisation que l'on peut schématiser ainsi, et qui prend toute sa valeur si on le replace dans le contexte négrier de la fin du XVII^es.



Chez les Maures on met en évidence des qualités de type humain (couleur de la peau, politique, esprit), qui sont dévalorisées chez le Noir. Inversement, chez les Noirs, on met en évidence des qualités de type économique (village, physique avantage, pays fécond), qui sont niées pour les Maures.

(*) connotation

Ce schéma convient évidemment dans la mesure où l'on admet de la part de Le Maire, une analyse commerciale, dans l'optique de la traite.

Les pays de Sénégal et Gambie ont tout pour attirer le commerce esclaves : un pays fécond où les hommes, insignifiants par l'esprit mais rentables par leur physique, sont habitués à vivre dans l'esclavage. Sous entendu, ils accepteraient la servitude, les Maures jamais.

Ceci permet de réunir dans un trinôme déjà commun à la fin du XVII^e siècle, justificatif de l'asservissement, les trois temps forts de l'argumentation : négritude, physique avantageuse du nègre, docilité inhérente à son absence d'esprit.

Le tableau montre exactement l'enchaînement des idées exprimées par Le Maire. Faut-il considérer ce paragraphe comme anodin et reflétant, en un résumé bien ramassé, les lieux communs développés dans l'ouvrage ? Faut-il considérer au contraire que cet enchaînement, dans l'optique de l'exploitation physique du Noir, ne peut être fortuit, mais bien voulu dans un effort de démonstration ?

Ce petit paragraphe de comparaison atteint d'ailleurs son but : le lecteur le retient aisément, comme semble l'indiquer l'article du Journal des Savants (30 mai 1695) qui est reproduit en partie.

Avant d'aller plus loin, il faut conclure ce portrait et faire un constat.

L'image finale peut être trouvée dans la table des matières.

Une typologie distingue grossièrement la moitié des articles ayant trait à des références géographiques, et la moitié concernant les Africains (mœurs, situation politique, contact avec les Blancs...). Sur l'ensemble de ces derniers, l'image pessimiste donnée dans le cours du discours est reproduite intégralement et forme un résumé où s'entrecroisent les thèmes tyrannie, pauvreté, dépravation morale.

Particulièrement révélateurs sont les articles Nègre, Roi des

Nègres et Roi du Sénégal, où l'on retrouve l'ensemble du vocabulaire dépréciatif pré-cité, à l'exclusion de toute référence positive. (Une circonstance atténuante pour l'expression "leurs bonnes qualités", mais on sait ce qu'il en est. D'ailleurs si le lecteur, partant de la table des matières, veut connaître ces bonnes qualités, la lecture des pages concernées aboutit à la conclusion qu'ils n'ont pas vraiment de bonnes qualités).

Nous reproduisons ici ces trois articles simultanément. (cf. page 140).

Il est utile de revenir sur le portrait du Nègre tel que Le Maire nous l'a brossé. Physiquement, il tient en une phrase letmotiv, "bien faits et proportionnés", donc avantageux. Moralement, le portrait est sombre. Il dévalorise, faut-il le répéter, systématiquement le nègre.

Sur le plan de la morale stricte, le Nègre est quelqu'un en qui on ne peut avoir confiance. Il faut s'en méfier car il est voleur, perfide, fourbe et menteur. Il gagne donc à être séparé des autres hommes.

Son comportement provoque la même conclusion en en faisant une sorte de bête, car le Nègre est brutal, ivrogne, sale et "insupportable".

Enfin, ce qui passe habituellement pour distinguer l'homme des animaux, l'intelligence, semble à peu près absente de ce portrait. Le Nègre est défini comme "niais et sans génie".

Les deux thèmes principaux de cet ouvrage, celui de la tyrannie, et de la paresse oriente encore le discours dans son travers dévalorisant. Le Nègre vit chez lui, dans un quasi esclavage, sous des rois despotes. Une situation politique effectivement troublée fait croire au voyageur non conscient de l'aspect diachronique de la période, à un état de fait permanent à une dépravation des institutions. Enfin la nonchalance africaine vigoureusement dénoncée, vient heurter l'un des préjugés les plus forts de l'époque.

Une conclusion s'impose alors : l'image du Nègre, grand, fort, niais, paresseux, et plus ou moins sauvage est fixée dès la fin du XVII^{ème} siècle.

Nègres, leurs caracteres, 116. Leurs tromperies dans le negoce, *là-même*. Ils ne craignent point les punitions, 117. Combien ils sont fourbes lorsqu'on se sert d'eux, *là-même*. Leurs brutalitez & leur yvrognerie, 118. Leur ignorance, *là-même*. Leurs bonnes qualitez, 119. Leur pauvreté, & combien ils aiment les loüanges, 120. La Loy qu'ils observent, 134. Leur opinion payenne, & de qui ils tiennent leur Religion, 135. Leurs Prieres ridicules, 137. Ils croyent à la prédestination, *là-même*. Ils se vendent les uns les autres, & se rendent Esclaves, 74. Combien ils aiment la fumée, 61. Leur misere par leur peu d'industrie, 62. 131. Combien ils sont faineans, 90. *Et suiv.* Comment ils cultivent & labourent leurs terres 89. *Et suiv.* Leur peu de soin pour yivre, 91. Ils sont duppez par un de leurs Prêtres, *là-même*. En moy consistent leurs richesses, 93. Leur croyance sur les Singes & sur les Rats, 102

Roy des Nègres, 71. 91. Combien de petits Rois lui sont tributaires, 75. Etendue de son Empire, *là-même*. Noms de ces Peuples, 76 sa nourriture, *là-même*. Comment on en approche, 161. Combien il est respecté & absolu, 163. Qui sont ceux qui ont le plus de liberté, 163. Combien il aime les presens, & qui sont ceux qu'on lui apporte, 164. Qui sont ceux qui donnent, 166. Combien il aime l'eau-de-vie, 165. Sa mauvaise foy & son peu d'équité, 166. *Et suiv.* Sa conduite lorsqu'il va en campagne, 170
Le Roy du Senegal, son nom & son caractere, 72. Combien il aime le Tabac & l'eau-de-vie. Sa maniere de l'épargner lors qu'elle diminue, *là-même*. Sa tyrannie envers ses Sujets & ses Voisins, 73. Sa suite, quels gens sont, *là-même*.

Chapitre II : LA PLACE DE LE MAIRE DANS LA
PERMANENCE DE L'IMAGE.

De même que l'information de Le Maire sur l'Afrique a été puisée dans des écrits antérieurs, son portrait du Noir emprunte de beaucoup à la tradition. Tous les thèmes exprimés précédemment sont réperables dans les écrits les plus anciens ; la chose étant connue nous le mettrons en évidence rapidement. Pourtant, le discours de Le Maire va se révéler original dans son contenu, par une accentuation des vices africains.

Nous essaierons ensuite de voir la place et le rôle de Le Maire dans la continuité historique.

I - L'ACCENTUATION DES VICES AFRICAINS.

La dévalorisation du Noir n'est pas un fait nouveau au XVII^{ème} siècle. Si Le Maire reprend des clichés antérieurs, il opère aussi un travail de sélection qui l'amène à accentuer les vices africains. Il est aidé aussi par sa rhétorique. Ceci oblige à poser le problème de l'intention.

1^o) Face aux écrits antérieurs.

Le Maire n'est évidemment pas le seul à dresser un sombre portrait du Noir, et il emprunte largement aux thèmes développés avant lui. Il existe d'ailleurs une longue tradition dans les écrits sur l'Afrique.

L'Antiquité a connu le continent et ses habitants à travers les textes d'Hérodote.

Le pays des "Garamants" est rempli de bêtes féroces. Certains "vivent de serpents, de lézards et d'autres reptiles", et quand ils parlent, "on croit entendre le cri des chauves-souris". Chez leurs voisins, les Auséens "les femmes sont en commun... et les deux sexes se voient publiquement à la manière des bêtes"(1).

Pline l'Ancien prend la relève avec son "Histoire Naturelle", suivi par Solinus au III^{ème} siècle, et d'autres.

Ils seront copiés pendant dix siècles (2). Ainsi, par exemple,

Davity fonde son jugement relatif aux vices des Africains, sur une citation de Salvien qui date du Vème siècle, mais se rapporte en fait à la province romaine d'Afrique (3). Salvien, prêtre à Marseille, les juge tous corrompus. Un autre auteur du temps le dit indignes d'un pays si magnifique car ils sont fourbes et menteurs (4).

Si ces textes se rapportent en fait à l'Afrique blanche, ils profitent par la suite au portrait du Noir, comme le prouve Davity ; cependant la fourberie reste aussi un privilège des Maures (5).

Avec l'arrivée de l'Islam jusqu'en Espagne, l'occident perd tout contact avec l'Afrique noire, pour près de dix siècles. Cet écran vient s'ajouter à celui que formait déjà le désert du Sahara. Aucune information neuve ne parvient, et les opinions émises par les Anciens sont les seules sources possibles. Cependant le monde Arabe reste en contact avec l'Afrique noire, surtout grâce aux géographes-voyageurs. Des hommes comme Ibn Tahir (Xème siècle), El Idrissi (1100-1165) et Ibn Batuta (1304-1377), parcourent plus ou moins la zone soudanaise et rapportent leur témoignage. Pour Ibn Tahir, les "Zanj... ont la peau noire, le nez plat, les cheveux crépus. Ils sont peu intelligents et comprennent fort peu de choses" (6). Mais les Arabes ont une bonne connaissance de l'intérieur, notamment des pistes caravanières.

Les relations de voyages de El Idrissi et Ibn Batuta ne furent connues que plus tard, El Idrissi n'étant traduit en latin qu'en 1619.(7).

La Renaissance redécouvre alors Plin, et six éditions de son "Histoire Naturelle" voient le jour entre 1450 et 1550, mais l'évènement est créé par un musulman converti, Jean Léon l'Africain.

Né à Grenade à la fin du XVème siècle, d'une famille musulmane, obligée de se réfugier à Fez après la prise de la ville par les Espagnols (1492), il parcourt la zone soudanaise en plusieurs fois et passe par Tombouctou, Gao, l'Egypte. Il visite selon ses dires, quinze royaumes noirs. En 1518, au retour de son

pèlerinage à La Mecque, il est fait prisonnier par des corsaires italiens. Il se convertit à la foi catholique et est baptisé par le pape Léon X, sous le nom de Jean Léon (1520).

Il compose en Italien une "Description de l'Afrique" qui n'est éditée qu'en 1550 à Venise, mais sa renommée date de 1556, année où Jean Temporal le publie à Lyon. Sa description est divisée en neuf parties dont seule la septième est consacrée au pays des Noirs.

Son information est méthodique, il a pris des notes et construit plus un traité de géographie qu'une relation de voyage. Son travail sert pour l'opinion européenne, de référence absolue pour les pays et les moeurs d'Afrique (8). Son jugement sur les habitants est donc capital.

Or celui-ci est dans l'ensemble défavorable.

Il est construit en deux temps. Un paragraphe énumère les vices des Africains "tous les Africains sont de vile nature..., brutaux..., larons..., ignorans..., couars..., timides". Les femmes vierges y sont très rares. Les Noirs sont jugés "fort ruraux, sans raison, sans esprit ny pratique" (9). Au Royaume de Borno, ils sont sans religion, mènent une vie brutale et ont leurs femmes en commun (10).

D'autre part, l'ensemble du portrait est ramassé dans son tableau général de l'Afrique : "les gens de la terre des Noirs sont des brutes sans raison, sans intelligence et sans expérience. Ils n'ont absolument aucune notion de quoi que ce soit... vivent comme des bêtes sans règle et sans loi" (11).

Léon l'Africain confirme donc ici, et amplifie dans une certaine mesure, les jugements négatifs de l'Antiquité.

Jean Temporal édite en même temps que Léon l'Africain, la relation d'un voyageur, capitaine vénitien au service des Portugais, Ca Da Mosto, qui reconnaît les côtes d'Afrique occidentale entre 1455 et 1463. C'est un journal de bord, s'intéressant avant tout aux côtes, avec les mouillages, les atterrages etc... Quelques notations sur les moeurs des Africains livrent une image, concordant avec la tradition : pauvreté réelle des rois, polygamie, mensonge et volubilité des Nègres. (12).

fin du XVII^e siècle, ne font souvent que reprendre Léon l'Africain et Ca da Mosto. Des relations de voyages en plus grand nombre commencent à paraître alors. Le Hollandais Dapper rapporte la paresse et la pesanteur d'esprit des habitants, jugés fort ignorants, ne sachant ni lire ni écrire (13).

Le Lyonnais La Croix copie sans vergogne Dapper et dans son traité, il fait du Noir un être ayant "les épaules larges, les bras gros, les mains grandes" mais "l'air sombre et farouche comme leur esprit" (14). Ils sont avant tout "bons receleurs" et "adroits larrons". La polygamie n'est à ses yeux qu'une manière "d'assouvir la licence de ces peuples brutaux" (15).

Des voyageurs comme Villaud de Bellefond, Froger reprennent les défauts attribués aux Nègres par la tradition: mensonge, vol, cupidité, et les compilateurs abondent dans ce sens. Avant La Croix, le père Boussingault stigmatisait l'esprit des Noirs "si ignorants qu'ayant abondance de lin ils manquent de toile". Ils ignorent tout "des lois et de la médecine...", et surtout sont "nés à l'esclavage" (16).

Les missionnaires comme Alexis de Saint Lô, et le père Gaby se préoccupent des mœurs sexuelles des Africains; ils trouvent ceux-ci "plongés dans toutes sortes de vices", vautés "dans les plaisirs sensuels", pratiquant une "débauche sans modération et sans pudeur..." (17).

Nous arrêterons là cette énumération qui montre deux choses.

Tout d'abord, le jugement négatif porté sur les Noirs s'ancre dans une longue tradition, alimentée et confirmée à différents instants de l'histoire. Elle justifie l'opinion d'un historien, selon laquelle "longtemps avant d'avoir visité eux-mêmes l'Afrique, les Français ont porté un jugement négatif sur les Africains" (18).

D'autre part, on voit que Le Maire n'innove en rien en construisant son portrait du Nègre. Il ne fait que reprendre, comme pour son information, disons "objective", sur le pays, les dires antérieurs. Il est possible de repérer avant lui, tous les axes dévalorisants qu'il développe.

Pourtant, comparé à ses prédécesseurs, le portrait moral donné par Le Maire diffère sur un point essentiel. Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, on ne peut pas repérer une quelconque connotation morale positive dans son texte. Or, si les traités de géographie, les relations de voyage du XVII^e siècle et d'avant, sont extrêmement critiques sur ce plan, ils laissent toujours transparaître quelques adoucissements et attribuent de bonnes qualités aux Africains. Détaillons les.

Aux XVI^eme siècle, Léon l'Africain compose un paragraphe entier sur les vices des Africains, mais il est précédé d'un article aussi long sur leurs qualités. Ainsi, "les Noirs mènent une bonne vie et sont de fidèle nature, faisant volontiers plaisir aux passants". "Très francs", ils sont aussi "fort modestes", et leur esprit est tout à fait apte à la disputation, car ils "ont en grand honneur et révérence les hommes doctes et religieux, ayant meilleur temps que tout le reste des autres peuples..." (19). Le temps qui ne leur est pas compté, est ici un avantage appréciable.

Sur le thème de la paresse, certains voyageurs sont aussi plus réservés. Ainsi Dapper les juge certes "paresseux pendant tout le cours de l'année", mais pas au "temps des semailles et moissons", où alors "ils travaillent tous, riches et pauvres sans exception" (20). La Croix plagiaire de Dapper n'oublie pas cette phrase dans son traité (21). Même quand il les juge fainéants, Dapper donne une exception majeure: "hormis que la nécessité les presse..." Davity, lui les trouve adroits et "fort bons ouvriers" (22).

Villaud de Bellefond leur reconnaît aussi des qualités d'esprit, du jugement, de l'adresse et du goût pour les manières civiles (23). François de Paris trouve les Nègres de Gambie "affables, amy du paisible commerce", et souligne leur tempérance "on ne voit point ces gens se saouler d'eau de vie" (24). Ce voyageur qui suit les traces de Le Maire, ne généralise donc pas comme ce dernier.

Le père Alexis de Saint Lô ouvre quant à lui, sa relation

sur cette phrase : "vous verrez par la suite de ce discours combien l'air est bon et les Nègres humains." Il ne voit d'autre part aucune différence entre eux et le reste de l'humanité puisqu'ils sont sujet à la mort comme les autres (25).

Enfin les Etats politiques ne sont pas toujours décrits même par ceux qui ont effectivement voyagé dans la région. Boussingault, on l'a vu, parle des richesses en or du Roi fort puissant des Jaloffes (26). Mais l'opinion du compilateur est aussi corroborée par celle du missionnaire Gaby qui parle des "royaumes pas moins éclatants à leurs manières que ceux du Mogol et de la Chine". Son introduction en forme de dédicace, annonce qu'aucune partie du Monde "n'a point de raretés et de merveilles qui soient plus dignes de votre louable curiosité"(27).

Comme Le Maire, mais plus franchement que lui, les voyageurs sont unanimes à reconnaître l'extraordinaire hospitalité de ces gens, ainsi que leur bravoure. Même un homme, fortement engagé dans la traite constate : "ils ont de l'esprit" (28). Un autre leurs trouve des traits forts réguliers, de la fierté et de la douceur (29).

On le voit, il n'est pas de voyageurs et plus généralement de personnes ayant écrit sur l'Afrique qui n'aient, quelle que soit leur motivation profonde, adouci leur portrait moral du Nègre - globalement pessimiste c'est certain - par quelques connotations valorisantes.

Le texte de Le Maire modifie alors ce portrait en retirant les références positives de l'image traditionnellement ambiguë. A ce titre, on peut parler d'une accentuation des vices africains, et donc du cliché général, dans un sens défavorable au Nègre.

Cette accentuation s'accompagne d'un effort de démonstration repérable dans le discours même du voyageur.

2°) Les procédés démonstratifs.

La vision générale de l'Afrique et des Africains qui émane de la relation de Le Maire, est un constat unilatéral défavorable. C'est l'aspect humain de la description qui regroupe l'ensemble de l'argumentation. Le Nègre en tant qu'être

soient mises en évidence des contreparties originales et valorisantes. Cet aspect constitue déjà une remarquable singularité, et permet de traduire le discours de Le Maire en terme d'intention. Il ne semble pas que ce soit un hasard si seules les références négatives ont été retenues par l'auteur. D'autant que son effort démonstratif peut se repérer en d'autres instants.

La manière de traiter la comparaison des Nègres et des Maures est l'un de ces instants.

Le Maire n'est pas le premier à repérer la région du Sénégal comme une zone de transition. Dans l'édition de Ca da Mosto en 1556, on peut lire déjà le début de la confrontation "Et me semble fort étrange et admirable que de là le fleuve, tous les peuples sont très noirs, grands, gros, de belle taille bien formés, le païs verdoyant peuplé d'arbres et fertile; et deçà les habitants se voient maigres, essuis, de petites stature le païs sec et stérile." (30)

Le capitaine vénitien est frappé par le fait que le physique des hommes semble s'accorder à la richesse de leurs pays respectifs.

Le Maire reprend cette comparaison et fait quelques rajouts significatifs qui orientent le rapprochement d'une manière différente.

Il y ajoute des jugements moraux. Face aux Maures, qualifiés de Blancs, réputés hommes d'esprit et vivant en complète liberté, il présente les Nègres comme sans génie, soumis chez eux à un esclavage perpétuel.

En complétant le tableau de Ca da Mosto de cette façon, il place le problème sur un plan humain : on ne confronte des pays et leurs habitants, mais maintenant les qualités morales respectives de deux types d'individus.

La surprise de Ca da Mosto ne transparait plus, et laisse la place à une sorte de comptabilité, un jeu intellectuel qui expose un pour et un contre.

Le Maire procède également d'une façon tout à fait remarquable quand il veut démontrer un mauvais penchant des Africains. Il utilise à plusieurs reprises des anecdotes.

Pour montrer la perfidie des Noirs, il argumente sur le thème de l'esclavage. Dans un premier temps, il énonce la règle générale : "ils se vendent l'un l'autre sans égard aux degrés du sang, en sorte que le père vendra son fils et le fils son père et sa mère. Ils prennent prétexte d'engager ceux qu'ils veulent vendre, à les aider à porter quelque chose à l'habitation, et quand ils y sont, ils les livre à quiconque en veut..." Il vérifie ensuite par l'exemple la loi énoncée : "Voici à cette occasion une aventure arrivée il y a quelque temps, qui vérifie ce que je dis". L'anecdote est un temps fort de l'argumentation. Elle suit exactement les propositions de la loi. Premièrement un père "misérable(s) forma le dessein de vendre son fils" : on vérifie que les parents vendent leurs enfants. Deuxièmement le fils se doute de quelque chose, vend son père et quand celui-ci se voit mettre les fers aux pieds, il "se tourmente, dit que l'autre est son fils, celui-ci le renie" ; on vérifie que les fils vendent leurs parents. L'aventure s'accorde parfaitement à l'opinion (31).

Quand il s'agit de démontrer l'iniquité des Rois Nègres, Le Maire fait encore appel à l'anecdote, après avoir annoncé "...il arriva une plaisante chose qui montre bien ce que peuvent les présents sur ces princes et combien ils ont peu d'équité". Suivent quatre pages énonçant le conflit entre le fils d'un défunt seigneur, et son oncle "pour la succession d'une très médiocre souveraineté". Le Roi, en arbitre, rend une première sentence et accorde le royaume au fils du défunt. A cette occasion, Le Maire fait parler le roi, "il dit d'un air plein de gravité : Dieu vous l'a donné, je vous le redonne après lui" (32). On retrouvait le même pathétique lorsque le fils vendait son père et que leur dialogue était suggéré. L'anecdote se termine sur un renversement de situation : le part de l'oncle ayant fait les plus beaux cadeaux au roi, le jeune seigneur est débouté de ses droits. Les Griots alors "louèrent celui qu'ils venaient de blâmer". La conclusion clôt le récit : "Telle est la perfidie du Prince et de ses sujets" (33).

La dénonciation de la paresse est un des temps fort du portrait moral du Noir. Or, on l' a vu, Le Maire utilise aussi l'anecdote pour démontrer son propos. Lorsqu'un marabout se rend maître du pays, il promet "de faire rapporter leurs terres en abondance, sans qu'ils prissent la peine de la cultiver". C'est cette promesse, "convenable à leur paresse", dit Le Maire, qui fait adhérer les populations au projet du marabout (34). Le détournement est ici flagrant, et nous l'avons déjà souligné (35).

D'autres anecdotes viennent aider Le Maire dans son projet. Exemple, celle d'un gentilhomme "d'assez grande taille" qui reste coincé dans l'ouverture d'une case, car ayant "passer la moitié du corps...il demeura sans pouvoir rentrer ny sortir". Le passage est construit aussi en forme de démonstration. L'aventure décrite vient à l'appui d'un énoncé qui précède : "ils ont quelquefois des maisons dont l'ouverture est si petite qu'on est étonné qu'ils y puissent entrer et sortir..." Le ridicule de la situation rejaille sur les Nègres, considérés comme incapables d'améliorer cet état de fait, puisque quelques lignes plus loin la conclusion est : ils "contribuent eux-mêmes à leur misère par leur peu d'industrie" (36).

Deux autres moments associent dévalorisation et ridicule. Malgré la chaleur, Le Maire note que dans les cases "ils font encore du feu...accompagné de beaucoup de fumée", et l'explication qu'il donne est : "cette incommodité est pour eux un agrément, car ils veulent de la fumée" (37). La volonté de ridiculiser ce comportement, en lui enlevant sa signification - il s'agit en fait de se protéger des moustiques - pourtant connue par d'autres auteurs, paraît indéniable. Quant il nous entretient de l'activité des forgerons, Le Maire qualifie le feu : "ils y emploient un si petit feu qu'à peine y pourrait-on cuire un oeuf", ce qui ne manque pas de déprécier ces artisans (38).

Ainsi, outre le déroulement du discours, organisé et plus ou moins analytique, que nous signalions au début de

bon moyen de démontrer une opinion. La généralisation à partir d'un exemple s'en trouve facilitée.

3°) L'intention.

L'ensemble de ces remarques nous amène à considérer la relation de Le Maire sous un angle nouveau. Il semble que le message prioritaire adressé au lecteur soit, à travers son portrait moral, la dévalorisation du Noir. Le voyage ne serait plus qu'un prétexte.

Dans ce cas, pourquoi cette volonté ? qu'est-ce qui justifie un tel effort de démonstration ?

L'opinion traditionnelle qui attribuait à la première décennie du XVIIIème siècle, le démarrage de la grande traite négrière, de l'exploitation maximum du trafic, paraît devoir être quelque peu modifiée. Des historiens reculent d'un certain nombre d'années à la fois l'intensification du commerce des esclaves, et la place privilégiée de ceux-ci dans les échanges avec les roisindigènes (39).

A la fin du XVIIème siècle, l'Afrique se trouve chargée de fournir une main d'oeuvre importante pour soutenir l'activité économique de la France aux Antilles, avec pour axe majeur l'industrie sucrière. Devenue monoculture dès 1690, la canne à sucre nécessite une main-d'oeuvre nombreuse, et la réduction en esclavage de certains hommes s'avère indispensable.

L'irruption de ce mode d'exploitation antique dans le monde moderne a surpris beaucoup d'historiens. Longtemps on a pensé qu'il était anachronique, et ne pouvait être de ce fait économiquement rentable. Des analyses plus récentes tendent à prouver que le système a vécu parce qu'il était effectivement payant. Une partie du démarrage économique de l'Europe et de sa richesse peut alors être imputé à la traite négrière (40).

L'utilisation des Noirs comme esclaves n'est pas une invention des traitants européens. De l'Antiquité jusqu'au XVIIème siècle, on trouve des esclaves noirs dans les pays qui sont en contact avec l'Afrique. Mais l'ampleur que prend le trafic après 1690 ne peut manquer de poser des questions aux contemporains. (41)

Le territoire français ne connaît pas l'esclavage. Quelques Infidèles, quelques Noirs sont employés dans les galères royales mais en tant que bagnards, ce qui est différent. Des Noirs sont présents en France, dans les ports notamment où ils occupent de petits emplois.

Au XVIème siècle, un armateur de Bordeaux tente de vendre quelques Noirs dans la ville, mais il doit les remettre en liberté sur intervention du Parlement, alléguant que l'esclavage n'existe pas en France.

Jusqu'au début du XVIIIème siècle, tout esclave foulant le sol national était immédiatement déclaré libre (42). En 1716, la législation change en même temps qu'est remplacé l'ensemble de l'administration de Louis XIV. Les nouveaux hommes en place permettent aux colons d'être accompagnés, en France, de leurs esclaves, sans que ceux-ci puissent prétendre à la liberté. Ce changement d'attitude est plus dicté par des préoccupations politiques que par un changement de mentalité (43).

Donc, dans les années qui voient la parution de la relation de Le Maire, il est évident que les Français sont engagés dans un processus d'exploitation intensif de l'homme avec une finalité économique. En un mot, engagés dans l'esclavage qui conserve une sombre réputation dans les mentalités. La rencontre des faits avec l'univers mental des contemporains s'est-il accompagné d'une interrogation ?

C'est ce que pense R. Mercier : le commerce et la possession des esclaves devient un "cas de conscience" dans les toutes dernières années du XVIIème siècle. (44).

Il ne faut pas exagérer ce "cas de conscience". Les termes même employés par cet historien paraissent trop forts, et nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que l'esclavage ne pose pas de problème moral aux XVII et XVIIIème siècles (45). Néanmoins si les prises de positions contre l'esclavage, les réflexions de type humanitaire restent relativement marginales, on peut estimer que le climat intellectuel est à la réflexion, surtout en cette fin de siècle où l'activité négrière de la France, intensifiée, ne peut échapper à l'opinion publique.

Déjà, en 1667, JB du Tertre, dans son "Histoire générale des Antilles" s'étonne de la proscription qui touche les Africains : "je ne sais pas, dit-il, ce que cette nation a fait, mais c'est assez que d'être noir pour être pris, vendu, et engagé à une servitude fâcheuse qui dure toute la vie" (46).

En 1698, un docteur de Sorbonne, Germain Fromageau fait paraître un "Dictionnaire des cas de conscience", où il déclare que l'esclavage par droit de guerre est injuste, par condamnation légale tyrannique, et par achat illégitime. Les "Conférences Ecclésiastiques de Paris", rédigées un peu plus tard, élèvent aussi quelques timides objections.

Autre fait, que l'on peut juger révélateur, est la réédition en 1698, des écrits de Las Casas, évêque dominicain du Mexique au XVIème siècle, vitupérant les massacres des populations locales (47).

L'acte juridique qui règle officiellement la pratique de l'esclavage, peut aussi fournir un argument en faveur de l'existence d'une réflexion sur ce problème. En 1685, Colbert donne un statut aux esclaves des Antilles, par l'édit appelé Code Noir. Face à toute une série de mesures et d'interdictions qui font de l'esclave le bien meuble, la chose, la propriété de son maître, on trouve, quand c'est l'homme qui est considéré et non l'outil de production, quelques décisions plus libérales. Un maître peut épouser l'esclave dont il a eu des enfants, et son acte affranchit la femme et l'enfant. Dès qu'il a vingt ans, le maître peut affranchir ses esclaves, sans en rendre compte à personne, et les affranchis possèdent alors les mêmes droits que les hommes nés libres (48).

Il est certain que la traite négrière n'a pas, à la fin du XVIIème siècle, soulevé des tempêtes de protestation. Les quelques éléments que nous avons relevés sont plus révélateurs de la diversité du siècle et de son ambiguïté, que d'une prise de conscience de l'opinion publique. D'ailleurs l'Afrique intéresse peu le public (49).

Pourtant si on met en parallèle le contexte (accentuation de la traite); et le caractère volontairement démonstratif de la relation de Le Maire, on est tenté de voir un lien entre les deux.

L'intense dévalorisation du Nègre exprime un alibi, fait officieusement de soutien psychologique pour excuser ou expliquer la réduction en esclavage de ces hommes.

On comprend que les deux temps majeurs du travail de Le Maire soient une critique morale de l'individu et une critique du milieu politico-économique.

En rabaissant l'individu on supprime certains remords de conscience. Pour un maximum d'efficacité, Le Maire axe sa critique morale sur ce qui passe alors pour une tare ineffable, la paresse. Il accumule les vices, et souligne à plusieurs reprises l'absence d'esprit (du bel esprit ?) des Nègres. Là où on répugnerait à asservir un homme de bonnes manières, les scrupules s'atténuent si cet homme est un être tout en muscles, un balourd sans intelligence.

En donnant d'autre part du pays du Nègre une image de pauvreté économique et de tyrannie politique, on excuse le fait d'enlever ces hommes à leur terre, on en minimise les conséquences. On sous-entend aussi qu'ils sont habitués à vivre dans l'esclavage.

Il ne faut pas oublier qu'en 1684 déjà, Bernier donnait une classification de l'humanité où le Noir se retrouvait seul, face au Blanc et à l'Indien réunis (50).

Bien sûr, on l'a dit, tous les jugements négatifs sur l'Africain datent de bien avant Le Maire.

Cependant si on admet que son image d'ensemble de l'Afrique et de l'Africain est volontairement orientée, on comprend qu'il est intéressant de voir quelle a été l'influence de la relation de Le Maire. D'autant qu'elle ne nous semble négligeable.

II - LA PLACE DE LE MAIRE DANS LA TRANSMISSION DES CLICHES.

1°) Godefroy Loyer plagiaire de Le Maire.

En 1714, un père dominicain Godefroy Loyer, faisait paraître "Relation du voyage du royaume d'Issigny". Loyer fait partie de l'expédition qui en 1701 ramène sur la Côte d'Ivoire, le prince noir Aniaba, fils présumé du roi d'Issigny, petit royaume noir de Guinée. Aniaba est arrivé à Paris en 1688, accompagné par deux frères prêcheurs qui avaient lancé une oeuvre d'évangélisation dans cette région, parallèlement aux projets d'installation de la Compagnie de Guinée. Ces derniers échouent mais en avril 1701, une nouvelle tentative est amorcée. Les Dominicains n'ont pas non plus abandonné leur projet. Un décret de la Congrégation de la Propagande nomme le père G. Loyer, préfet apostolique de la Mission de Guinée. Celui-ci reste à Issigny jusqu'en mars 1703, date à laquelle il profite d'un navire portugais pour essayer de rejoindre la France. La situation du comptoir est en effet désastreuse. Mais Loyer, après de multiples aventures entre Brésil et Antilles, ne parvient en France qu'en 1706. Malade, il se retire dans son couvent de Rennes et écrit le récit de son voyage à Issigny (51).

Son ouvrage ne traite cependant pas uniquement de la région d'Assinie. Il consacre de nombreuses pages aux îles Canaries et au Sénégal où il fait relache. Or comme l'a déjà signalé un article de Notes Africaines, toute cette partie du récit de Loyer est extraite, parfois mot pour mot, du texte de Le Maire. Même l'iconographie reste celle de Le Maire (52). Ce point est acquis : Loyer en 1714, concernant cette partie de l'Afrique Occidentale, reproduit le message donné par Le Maire en 1695, bien qu'il nous dise dans sa préface avoir composé sa relation non "sur le témoignage d'autrui, mais sur celui de (s)es yeux" (53).

Pourtant, il faut aller plus loin, et comparer le texte de 1714 avec celui de 1695. Sur certains points nous pensons pouvoir relever, là encore, une accentuation de l'aspect péjoratif du témoignage, une nouvelle aggravation de l'image des Africains.

double valeur du témoignage où le savoir, l'héritage mental des siècles précédents vient heurter le vécu.

Nous pouvons donner quelques exemples de ce gauchissement du témoignage.

Gauchissement dans les mots d'abord. La préface de G. Loyer est sans nuances ; copiée en grande partie sur celle de Le Maire, elle présente aussi un passage annonçant le contenu du récit. "On sera sans doute surpris d'y voir des Royaumes dont les Monarques sont des paysans, des villes... faites que de roseaux... et surtout des peuples qui vivent sans soin, qui parlent sans règle, qui négocient sans écriture, qui marchent sans habits..." (54). On reconnaît ici certains thèmes développés par Le Maire, et qu'il annonce aussi dans sa propre préface. Mais tandis que Le Maire axait son avant propos sur le pays, les animaux, les habitants, Loyer n'annonce lui que des travers excécrables propres aux Noirs. Alors que Le Maire reste vague, impersonnel, voire modéré - "on y trouvera la perfidie de ces peuples... leur misère faute d'industrie et de prévoyance..." - Loyer accentue dès sa préface la dévalorisation des Noirs. Nous avons cité un passage qui parle de ces peuples en général, mais les mots suivants sont encore plus durs "les uns s'établissent dans les rivières comme des poissons, et les autres dans des trous comme des vers, dont ils ont la nudité et presque l'indifférence" (55).

A diverses reprises, le vocabulaire dévalorise l'habitat. On se rappelle l'épisode rapporté par Le Maire concernant l'entrée des cases : l'ouverture en est si petite qu'un gentilhomme qui "quoiqu'il rampât comme un serpent" en resta prisonnier (56). Loyer reprend cet épisode en s'attribuant le rôle de la victime. Fait notable, la référence au serpent change de destinataire : les Nègres "se glissent en rampant pour y entrer ventre à terre, comme des serpents" (57). Un autre exemple commun est le passage sur les lits, que Le Maire juge "encore moins commodes que leurs maisons" (58), mais que Loyer trouve "encore plus grotesque que leur maison" (59). De même celles-ci rappellent à Loyer les ruches et les glacières de France.

Il serait faux de dire que l'ensemble de l'image donnée par Loyer, accentue le côté négatif du portrait du Noir. Il lui arrive, dans cette partie de son récit directement inspirée de Le Maire, de souligner le bon esprit des Nègres, voire même leur désir de travailler; "tous savent quelques métiers pour gagner leur vie" (60). Mais en homme d'Eglise, Loyer s'attarde plus sur les moeurs sexuelles des Nègres, et surtout des Nègresses. La même évolution du vocabulaire s'observe alors par rapport à Le Maire.

Pour ce dernier, "les caresses des Blancs plaisent beaucoup" aux femmes, qui ne leur "accordent point de faveur pour rien". Même "les hommes tiennent à honneur qu'un Français couche avec leur femme, leurs soeurs, ou leurs filles..." et souvent même "font des avances". Le même discours est repris par Loyer, accentué :

"Elles aiment éperdument les Blancs... les maris ne sont point jaloux de leurs femmes... au contraire ils les prostituent volontiers et pour fort peu de chose, aussi bien que leurs soeurs et leurs filles dès leur plus tendre jeunesse..." (61).

Avec Le Maire, le doute était encore permis. Bien sûr cette prétendue licence était bien mise en parallèle avec une idée de prostitution ("pas de faveur pour rien"), mais le mot n'était pas prononcé. Chez Le Maire c'est d'abord le mythe de la liberté sexuelle hors d'Europe que l'on perçoit, tandis que chez Loyer c'est le jugement moral dévalorisant qui l'emporte.

La nudité des habitants de l'Afrique, notée à quelques reprises par Le Maire, mais sans insistance outrancière est plus remarquée de Loyer. S'il la dénonce, il introduit aussi un critère de relativisation, une référence aux Européens absents du texte de Le Maire. Ce que l'on pouvait sous-entendre dans le texte de ce dernier, la supériorité de l'homme habillé sur l'homme nu, se trouve, en 1714 clairement exprimé :

"lorsqu'ils se trouvent avec les Blancs, ils couvrent par honte leur nudité d'un pagne" (62).

L'Européen se trouve installé comme norme de référence. L'habit devient clairement un critère de jugement. Le Maire n'allait pas aussi loin.

d'exprimer plus explicitement les dires de Le Maire. Celui-ci parlant de l'immense respect dû au roi, l'attribue à la "sévérité" du monarque. Loyer parle lui de sa "conduite barbare" qui "a tout imprimé de terreur" ses "propres sujets" (63).

D'autre part la comparaison des deux auteurs fait apparaître le rôle de la compilation dans la transmission des clichés. La partie prise à Le Maire occupe à peine un tiers du récit de Loyer. Les deux tiers suivants intéressent une autre partie de l'Afrique, la côte de Guinée. Là, Loyer a effectivement séjourné, auprès des Africains, et donne donc un témoignage vécu, plus sincère sans doute que les lignes empruntées à Le Maire.

Or quelques indices montrent la force des écrits antérieurs. Loyer reprend tels quels les jugements exprimés par Le Maire sur les Nègres du Sénégal, et entre parfois en désaccord avec son propre vécu, celui qu'il donne par la suite à Issyngy.

Ainsi les maisons de paille, les rûches, font place plus au Sud à des cases "joliment travaillées... pas rondes comme chez le roi Damel mais bien carrées". Pourtant elles sont aussi faites de roseaux, mais pour Loyer elles s'approchent sans doute plus de l'habitat européen : quelques-unes ont deux étages et une porte plus haute (64).

De même, lorsque près de Rufisque Loyer notait l'emploi de la fumée de bois vert dans les cases il le faisait à l'instar de Le Maire ; "cette incommodité, qui nous est insupportable, est pour eux un agrément dont ils ne se peuvent passer" (65).

Or, peu avant d'arriver à Issyngy il constate une pratique identique, dont il donne cette fois-ci la raison : "beaucoup de fumée pour chasser les maringouins mousquittes et autres importuns insectes, qui ne les laisseraient jamais en repos" (66).

Loyer ne parle pas de l'esprit des Nègres du Sénégal, les jugeant seulement "docile" et "grand menteurs". A Issyngy, "ils ont un esprit et un jugement exquis", quoique non moins grands voleurs.

Il est sûr que ces quelques exemples ne constituent pas une véritable démonstration. Ils sont simplement les révélateurs d'une puissance, celle de l'héritage intellectuel issu des écrits antérieurs. Même lorsque le vécu vient contredire le cliché, ce dernier reste le plus solide. L'ensemble du témoignage de Loyer laisse une image tout à fait dégradante des Noirs. Les thèmes développés par Le Maire se retrouve chez son plagiaire, mais on peut également suivre dans le XVIIIème siècle quelques indices issus directement de cette "Relation du voyage du Sieur Le Maire". Enfin un rapide sondage va nous révéler l'ampleur de la permanence des manières de penser.

2°) La filiation de Le Maire.

On l'a montré rapidement, les idées qu'exprime Le Maire sur les vices des Africains puisent largement dans une tradition qui remonte même à Hérodote. Les écrits des Anciens ont été renforcé par les dires des géographes arabes, dix siècles plus tard, puis confirmés par les relations de voyages de Léon l'Africain et de Ca Da Mosto au XVIème siècle, puis par celles du XVIIème siècle.

L'impact du récit de Le Maire sur les mentalités collectives ne doit pas se mesurer en considérant uniquement l'édition double de 1695. Son texte presque intégral est reproduit en 1714 dans la relation du père Loyer. Celle-ci est rééditée en 1740, à Paris toujours, et se conforme tout autant au texte et à l'iconographie de 1695. Le message de Le Maire couvre ainsi un demi-siècle.

Mais il y a plus. En effet, Godefroy Loyer est une des sources du père Jean Baptiste Labat (1663-1738), (68), voyageur et missionnaire aux Antilles, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique - où il n'est jamais allé - ou sur les îles. Le contact qu'il a eu avec les esclaves noirs employés dans les sucreries est sa seule expérience du monde africain. Il publie cependant "Nouveaux Voyages aux îles" en 1722, après "Nouvelle relation de l'Afrique occidentale" en 1728.

Loyer fait partie de ses sources, ainsi que les rapports de Chambonneau, La Courbe et Brüe (69).

Labat peut être considéré comme un bilan des connaissances du XVII^e siècle sur l'Afrique (70). Il demeure pour le XVIII^e siècle l'une des sources principales pour alimenter une éventuelle curiosité sur le continent noir, avec les ouvrages de l'abbé Demanet.

Or Labat reprend tous les clichés développés précédemment. Il décrit la tyrannie des rois, "leur tempérament chaud" et l'impudeur des danses (71). Il porte son effort sur le portrait moral du Noir, et cherche à démontrer que l'esclavage est le "moyen infaillible et l'unique qu'il y eut pour inspirer... et les faire persévérer jusqu'à la mort dans la religion chrétienne" (72).

Labat et Loyer sont deux personnages essentiels qui fixent une image dégradée de l'Africain. Labat, souvent réédité, ancre puissamment les clichés dans la mentalité collective des Français (73). Ainsi, à travers le relai du père Loyer, le Sieur Le Maire voit son récit étendre son influence sur le siècle des philosophes.

Ces derniers ont puisé largement dans les écrits du XVII^e siècle dès qu'il s'agissait de parler des pays étrangers. Ainsi Montesquieu réemploie Tavernier pour fournir de la matière aux "Lettres Persanes", ainsi Labat et Loyer servent de référence aux auteurs de l'Encyclopédie pour les articles Nègres, Afrique, etc...

Et soudain Le Maire réapparaît, au tournant d'une phrase. S'inspirant de Labat, Diderot présente un roi nègre, dans son article Sénégal : "ce n'est qu'un misérable qui le plus souvent n'a pas de mil à manger et qui pille les villages de son domaine" (74). C'est exactement ce que Le Maire dit du roi Brak : "tout souverain qu'il est, c'est un misérable qui le plus souvent n'a pas du mill à manger..." (75). La syntaxe même traverse le siècle.

La syntaxe, et aussi la comparaison développée par Le Maire entre les Nègres et les Maures, que l'on retrouve presque intacte dans l'Encyclopédie (ed. 1765) : la rivière

du Sénégal "sépare les Maures bazanés d'avec les Nègres, de façon que d'un coté du fleuve sont les Maures jaunâtres et de l'autre des hommes parfaitement noirs ; les premiers sont errants et libres ; les Nègres sont sédentaires et ont des rois què les font esclaves. Les Maures sont petits, maigres, d'un esprit fin et délié ; les Nègres sont grands, gras, sans génie."

De même que Le Maire employait des phrases toutes faites pour exprimer ses opinions, juste retour des choses, les encyclopédistes utilisent, surement sans le savoir, la syntaxe de notre voyageur.

Les relations de voyage du XVIIème siècle prennent alors une place singulière dans la transmission du savoir et des clichés. "Les voyages ont certainement eu une influence s'exerçant surtout par la répétition de quelques idées", dit G. Atkinson, relevant aussi l'ascendant des relations de voyage sur les philosophes du XVIIIème siècle. Il fait même de celles-ci "l'une des causes" de leur rationalisme (76).

3°) De formidables permanences.

Au XVIIIème siècle, les philosophes consolident l'image léguée par les époques précédentes (77). Le désintérêt pour l'Afrique subsiste d'ailleurs, surtout parce que les explorations sont limitées, le continent restant impénétrable et dangereux (maladies).

Les grands auteurs, comme les moindres, reprennent les clichés anciens. Pour Montesquieu, dans l'Esprit des lois "la plupart des peuples de la côte d'Afrique sont sauvages ou barbares" (78) et dans les Lettres Persannes "les petits rois... vendent leurs sujets" (79). Pour Voltaire, "un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur ; ce négoce démontre notre supériorité ; celui qui se donne un maitre est né pour en avoir" (80). Le thème de la tyrannie déssert beaucoup les systèmes politiques africains. Au XIXème siècle, l'Europe viendra délivrer les Noirs de la tyrannie de leurs rois... Plus tard, Buffon, dans son "Histoire Naturelle" nous apprend que la "débauche sexuelle

les epulse", que les terres riches ne sont pas cultivées, que les Noirs sont privés de "génie".

Le supplément de l'Encyclopédie (1780) récapitule ce que le siècle a retenu de l'Afrique : "le gouvernement est presque partout bizarre, despotique... Ces peuples n'ont pour ainsi dire que les idées d'un jour, leurs lois (sont) une morale avortée... une habitude indolente et aveugle. On les accuse de férocité, de cruauté, de perfidie, de lâcheté, de paresse. Cette accusation n'est peut être que trop vraie" (81).

Dans sa réédition de 1759, le Dictionnaire de Moreri est encore plus vif dans le raccourci. Dans son article Nègre, l'activité des populations est décrite d'une phrase "la plupart des Nègres se font continuellement la guerre", et l'article Négritie, nous présente les Nègres dans le vocabulaire familier de Le Maire : ils "sont brutaux, impudiques, paresseux, grossiers, ignorants" (82).

Les voyageurs perpétuent aussi l'image : le père Deglicourt, préfet apostolique, est de passage à Saint Louis en 1778-79. Les gens s'en sont pas instruits, dit-il, "on peut facilement en venir à bout pour les convertir". Le roi Brac, "tout noir" et "couvert d'un mauvais pagne" reçoit le duc de Lauzun ; "on ne peut rien voir de plus risible" (83) que cela. A côté des Nègres, insolents, paresseux... les Maures montrent beaucoup de finesse et de fierté... (84). La comparaison n'est pas neuve.

Un célèbre voyageur, Mollien, parcourt en 1818, la même région que Le Maire, puis s'enfonce dans l'intérieur. On voit ici encore surgir les mêmes appréciations développées déjà chez Le Maire.

Sur l'imprévoyance des populations : "le peuple de Cayor... réfléchit peu, ne pense jamais à l'avenir pour ses besoins." Sur leur paresse : après la récolte, "les Nègres Iolofs restent pendant neuf mois couchés sur leurs nattes", tandis que la région "offrirait cependant d'assez grandes ressources à un peuple qui serait plus industriel..." (85). Sur le mariage : "Doit-on appeler mariage une union presque fortuite où l'on peut quitter le lendemain la femme que l'on a prise la veille ?"

d'ailleurs "la pudeur n'est pas une vertu qui brille chez les femmes de ce pays", et lors des danses, "la lascivité préside à ces jeux" (86). L'amour n'existe pas ici, car on "achète les femmes : c'est un objet de spéculation pour les parents" (87). Le thème de la tyrannie est lui aussi superbement illustré par un passage ; Mollien se rend auprès du roi Damel ; face à lui, il laisse échapper son sentiment, "la vue d'un tyran, quelque soit sa couleur, inspire toujours un certain frissonnement : j'avoue que je ne pus m'en défendre". Pourtant le Damel était bien déchu à cette époque. L'imaginaire se mêle alors à la réalité ; "sa voix est douce, mais son regard a quelque chose de rude et de farouche"... (88).

Nous pouvons poursuivre notre sondage, au XIXème siècle. Le dictionnaire républicain, le Grand Larousse Universel du XIXème siècle, possède un article nègre édifiant. Il débute par une étymologie qui montre que le champ sémantique du mot noir, est depuis longtemps à connotation négative : noir, ténébreux, "la mort du jour", d'une racine sanskrite signifiant détruire, périr. Une série d'exemple suit, où l'on relève avant tout le mythe de la frénésie sexuelle : l'amour excite chez les Nègresses des transports inconnus partout ailleurs... La définition arrive ensuite avec les explications suivantes : les Nègres ont les sens très développés, ils sentent beaucoup mais réfléchissent peu ; ils s'abandonnent à leur sensualité avec une espèce de fureur ; quelques philanthropes ont essayé de prouver leur intelligence, mais quelques cas ne suffisent pas à prouver l'existence chez eux de grandes facultés intellectuelles (89).

On n'est pas éloigné de l'expression "niais et sans génie" de Le Maire.

Enfin, tous les critères de jugement et leurs conséquences dans la construction des clichés sur l'Africain, que Le Maire a révélé, se retrouvent jusqu'à nos jours.

R. F. Guilcher, père des Missions Africaines, publie en 1956, "Missions Africaines", pour le centenaire de la société des Missions Africaines de Lyon (90). Après l'historique, la deuxième partie s'intitule "l'oeuvre continue", et la troisième prétend présenter la "terre africaine", pour permettre

peut être une première approche du novice. On nous décrit le milieu humain, avec les Peuls qui "appartiennent à la race blanche", les Noirs caractérisés par "l'écrasement du nez, l'ouverture des narines... les cheveux crépus". Il faut distinguer entre l'homme des plaines et l'homme des forêts : "le sylvestre" a "un torse exagéré, les jambes courtes, ... une grosse tête" ; l'homme des plaines est "physiquement mieux proportionné" (91). Le vocabulaire du XVII^{ème} siècle, celui de Le Maire est toujours là. Le mariage est "une sorte de transaction, une espèce d'achat de la femme", et la "polygamie est la source d'abus assez graves" (92). Les Noirs sont "exubérants, naturellement portés au plaisir, à la danse, à la musique", mais "deviennent aisément cruels et tyranniques". De plus, il suffirait d'une "éducation sagement conduite" pour relever "le niveau intellectuel du Noir" (93). Il faudrait encore analyser les petites gravures en tête de chaque chapitre : un Noir prosterné devant un fétiche-arbre, la danse avec des postures effectivement "lascives et infâmes" ! (94) etc...

Nous pouvons même traquer les permanences jusque dans les écrits les plus anodins. Osons ouvrir le Guide Bleu consacré au Sénégal et page 114, lisons le paragraphe intitulé "le fruit le moins défendu" (95). L'Afrique est encore le lieu de la transgression possible des interdits sexuels. Enfin, la conversation de tous les jours nous convainc vite que le critère premier de Le Maire pour juger l'Africain, l'aptitude au travail, la volonté d'agir sur la nature reste celui de la majorité de nos contemporains. D'où l'intérêt de fouiller un peu plus la mentalité du Sieur Le Maire.

Chapitre III : LA MENTALITE DU SIEUR LE MAIRE.

Nous avons à plusieurs reprises au cours de ce travail, expliqué les jugements du voyageur en les reliant au contexte. Par là, nous avons fait apparaître certains traits de mentalité du XVII^{ème} siècle. Homme du temps, Le Maire participe à ces courants d'idées. Ses réactions permettent de mieux situer sa personnalité, et celle du siècle.

I - LE MAIRE, PORTEUR DES IDEAUX DE L'EUROPE TECHNICIENNE ET MARCHANDE.

1°) Une philosophie de l'action.

On ne peut pas évoquer la mentalité du Sieur Le Maire sans revenir sur le thème de la paresse. Si Le Maire dénonce avec virulence la fainéantise des Nègres, c'est parce la France a entrepris, chez elle, de lutter contre ce vice et ceux qui s'y complaisent. C'est peut-être aussi parce que Le Maire comme Chambonneau, estime que les Français peuvent intervenir en Sénégambie.

Mais les deux interprétations débouchent sur une même idée centrale, sur une même philosophie, celle de l'action.

Lorsque Le Maire juge le travail des Nègres, il compare deux économistes, ou plutôt deux conceptions de l'activité humaine. Sa référence, le livre étant édité en 1695, est sans conteste l'esprit mercantiliste.

Au delà de ses axes monétaires - l'accumulation du métal précieux, et donc barrière douanière, fortifications des entreprises nationales - cette pensée considère que le travail productif est une richesse en soi (1). Sur ce point la réflexion économique est soutenue par la réflexion morale, celle qui fait de la paresse un vice, la mère de tous les vices. Furretière, Le Brun La Rochette que nous avons cités plus haut, expriment ce point de vue.

Le grand ordonnateur est bien sûr Colbert. La correspondance de Colbert témoigne de son hostilité contre "la fainéantise, les aumônes, les pèlerinages, les fêtes chômées" (2).

Son optique, indépendamment du commerce extérieur fournisseur d'or, est celle du travail : il faut travailler le plus et le mieux possible. D'où un encadrement plus strict du monde du travail, une discipline plus rude, imposés aux fabricants et ouvriers (3). Le siècle fortifie cette morale du travail, et Le Maire ne peut que critiquer l'activité des artisans nègres "assis sur le cul la pipe à la main", qui ont l'air de confondre détente et activité.

Pour montrer à quel point, la référence de Le Maire au travail est grande, il faut prendre un exemple dans son passage sur les animaux. Il fait une énumération sans grande passion, et soudain s'arrête sur l'oiseau tisserand. C'est l'occasion d'une "Remarque sur l'industrie d'un petit oiseau", dont le vocabulaire est révélateur : "je n'en sais point de plus industrieux" que ceux-ci qui font leur nid "d'une manière bien singulière et par un instinct merveilleux" ; ils tissent en effet une sorte de balle, suspendue au bout d'un jonc à une faible branche "trop faible pour supporter les animaux qui voudraient s'en approcher". La table des matières signale bien "l'industrie" de ce petit oiseau. Ainsi, même dans la nature, c'est l'effort, le travail qui forme une grille de lecture (4).

L'activité est valorisée face à la non-activité, le mouvement prend une connotation positive face à l'immobilisme. Le Maire développe alors une philosophie de l'action avec son corollaire, une pensée du vouloir. Il exprime ici "un humanisme tourné vers l'action, soucieux d'agir..." (5).

Une expression est révélatrice de ce point de vue ; à plusieurs reprises, décrivant la situation de pauvreté des Nègres, il laisse entendre, ou dit carrément, qu'il n'en serait rien "s'ils voulaient se donner la peine de ...". Ainsi "le coton viendrait en abondance, s'ils voulaient se donner la peine de le cultiver". Ce n'est pas le cas, et ils vont nus (6).

Ainsi "ils feraient de grnds profits s'ils se voulaient donner la peine de" porter le poisson dans les villages. Comme ils ne le font pas, au pire ils meurent de faim, au mieux ils perdent un profit (7).

Cette locution contient en elle-même toute la philosophie de Le Maire, celle de l'effort et de la volonté, celle contenue dans une autre expression : "...l'ambition est une passion inconnue à ces peuples" (8).

Par ce point Le Maire montre son incapacité à comprendre la société africaine, où plutôt il nous révèle l'un des écueils majeurs qui a longtemps empoisonné la vision européenne des sociétés étrangères.

Le culte de la volonté, de l'effort, s'ouvre aussi sur le culte de l'égo. L'homme occidental est à partir de cette époque un être qui "pense". Confiant en lui même, il met consciemment ses capacités au service d'un grand projet : maîtriser le monde. D'où une "recherche constance de nouveauté, d'application utilitaire, c'est à dire au service des hommes" (9). Voici le nerf de l'Europe technicienne qui se battit alors.

Bien différente est la conception africaine "Ecrasé par les forces naturelles ambiantes, dit J. Ki Zerbo, l'homme noir plutôt que de dompter a préféré participer" (10). Il a préféré se couler dans la Nature, plutôt que de l'asservir. Sa volonté de faire mieux, d'aller au delà va s'en trouver singulièrement réduite. Son attitude sera une attitude passive il subira plus, dès lors, l'évènement. Ainsi pour Le Maire, les Nègres "se contentent du nécessaire, et souvent même à moins" (11). Ils se contentent...

Quelque soit l'aspect intentionnel du discours de Le Maire, sa dénonciation de la nonchalance africaine correspond bien à une idée force du XVIIème siècle, idée novatrice qui mettra encore quelque temps à imprégner toutes les couches sociales, mais idée que Le Maire, ou Saviard, semble avoir à la lecture de son récit, parfaitement intégrée. Cette philosophie de l'action, fait apparaître aussi, comme l'englobant, une autre donnée culturelle, celle du temps.

2°) Le temps de Le Maire face au temps africain.

Le point de départ est encore une fois l'observation de Le Maire. Il est facile de se rendre compte qu'au delà de ses critiques sur la paresse des Noirs, ce sont deux conceptions du temps qui se heurtent.

Les artisans "passent la moitié de leur temps à discourir" (12) dit Le Maire, après nous avoir déjà expliqué que si les paysans "travaillent une heure, ils en passent deux à discourir" (13).

Les palabres, interminables, surprennent beaucoup les voyageurs. Rapportant le conflit entre deux personnes prétendant à l'héritage d'une médiocre "souveraineté", Le Maire refuse d'évoquer leurs raisons respectives "trop longues et trop peu considérables pour être déduites ici" (14). La palabre le rite est là pour calmer les outrances, permettre un règlement en douceur, en un mot contrôler la violence. Une société où aucune institution surélevée, aucun système judiciaire indépendant ne peut limiter le processus de vengeance, est menacée et contrainte d'employer des dérivatifs (15). Le temps y participe. Le Maire ne peut pas percevoir cet aspect de la palabre : les échanges d'arguments lui paraissent ridicules, et surtout une perte de temps.

Du rapport entre temps et activité naissent les notions de rendement et de rentabilité.

Son appréciation de cette donnée culturelle fait souvent corps avec une optique marchande ; par exemple quand Le Maire s'émeut de voir "un homme venant de 6 lieues pour apporter une barre de fer de demy pied" (16). La confrontation entre l'importance de l'investissement (pensons temps, énergie) et les marchandises transportées pour être vendues surprend l'Européen : il y voit une disproportion évidente. Le déplacement de cet homme apparaît sans objet, sans intérêt.

Les forgerons utilisent une enclume étroite, mal adaptée : "en frappant dessus elle est si enfoncée dans le sable après deux ou trois coups qu'il faut la relever, ce qui consomme tout leur temps" (17). Ils n'ont aucun rendement dans le travail.

Peu importe à l'artisan si l'ouvrage lui manque, peu importe s'il faut un jour entier pour se rendre et revenir du marché local, peu importe si l'on discute à loisir... Ici le temps n'est pas compté.

Le Maire, lui ne peut s'extraire du temps, du temps mesuré.

La conquête du temps est une des acquisitions les plus importantes du XVII^e et XVIII^e siècle. C'est au XVII^e siècle que l'on perfectionne les premières montres ; c'est la fin "au niveau du quotidien d'une civilisation traditionnelle de l'à peu près" (18). L'Europe technicienne a besoin de tenir le temps. Les "artisans de la science" ont tous leur origine dans la bourgeoisie, celle de l'office et de la robe. Elle développe le goût de l'ordre, de la précision, du chiffre. Elle a une passion de la mesure (19).

Passion de la mesure, et passion du calcul, de la prévoyance. Quand les Nègres sèment le mil, dit Le Maire, "ils ne se soucient pas d'avoir du Grain de reste", ce qui ne manque pas de leur être fatal.

L'incompréhension est indépassable, et nous n'en sommes encore pas revenus de nos jours.

Cette civilisation du temps mesuré s'épanouit dans un cadre particulier, celui de la ville. Nombreuses sont les appréciations, qui font de Le Maire, un homme de la ville.

3°) Le Maire, un homme de la ville.

Dans un de ces paragraphes, Le Maire nous livre explicitement un de ses critères de jugement : "ils ne se sont pas mis en peine de bâtir des villes, des châteaux et des maisons de plaisance", et n'habitent "qu'en des villages" (20) Par ces éléments de comparaison on comprend pourquoi la civilisation africaine est mal perçue par le voyageur. Avec ses cases de paille -même celles des rois- l'Afrique ne peut soutenir un tel rapprochement et se trouve dévalorisée.

De plus, Le Maire se pose ici en homme de la ville, en représentant d'une civilisation urbaine. Au XVII^e siècle, la ville cesse d'être une anomalie, un monde à part et protégé comme au Moyen-Âge. Un courant de pensée qui prend ses racines dans le XVI^e siècle, fait de la cité, la norme

puis bientôt la seule référence. A la fin du XVII^{ème} siècle, la ville a confisqué toutes les élites sociales, et veut affirmer sa primauté (21).

L'article "village" de Furretière est révélateur : village se dit "par mépris d'une chose comparée à une autre de même nature. Ce n'est qu'un curé de village, qu'un seigneur de village". La campagne est désormais synonyme de médiocrité ; on raille la grossièreté d'esprit et les manières des campagnards. Ne faut-il pas voir là un des critères importants permettant à Le Maire de bâtir son jugement ?

La maison du Roi Damel est faite de paille comme celle de ses sujets, et Le Maire ne peut s'empêcher d'ironiser à la vue de "ces beaux palais". Et les Nègres habitent dans des villages, où l'on ne trouve "ni mils ny vivres", les gens ne vivant "que de racines" (22). N'est-ce pas déjà l'image du rustre, du paysan vu par un citadin ?

Mais il y a plus ; le regard que jette Le Maire sur la "manière de manger" des Nègres, révèle lui aussi une optique citadine. Ils mangent "fort salement... prenant à pleine main dans la gamelle", "ne se servent ny de nappes, ny de serviettes" et n'ont "point l'usage des couteaux" (23).

Venant du XVI^{ème} siècle et de l'Italie, un savoir vivre s'installa en France au XVII^{ème} siècle, qui concerne l'art de la table. S'il faut attendre la fin du XVIII^{ème} siècle pour qu'il atteigne l'ensemble des Français, on peut voir aux réactions de Le Maire, ces pratiques bien instaurées dans le monde urbain(24)

D'autre part, ce que Le Maire sous-entend, seulement, le plagiaire G. Loyer, l'exprime clairement dans sa préface : "on sera sans doute surpris d'y voir des Royaumes dont les Monarques sont des paysons, des Villes qui ne sont faites que de roseaux..." (25). L'ouvrage de Loyer, paraît à peine vingt ans après celui de Le Maire, et exprime tout haut ce que Le Maire dit tout bas. Comme le texte de Loyer reprend in extenso celui de notre voyageur, la préface citée est bien révélatrice du sentiment ressenti par le lecteur.

La ville abrite aussi les lettrés ; elle est en position de privilège culturel face à une campagne dont la

culture est différente, jugée moindre. La ville est le lieu de l'écrit, de la culture savante (26). La société africaine n'offre-t-elle pas quelques analogies avec les campagnes françaises ? La civilisation orale qui s'y épanouit, dont les griots sont les détenteurs, reste inaccessible pour Le Maire.

Les aptitudes du Noir sont exprimées en deux mots : il est "niais et sans génie". Or grâce à Furretière, on voit que le rapprochement que nous faisons entre le Nègre et l'homme de la campagne jugé par un citoyen, n'est pas fortuite. Dans son article "niais", le lexicographe donne sa définition : se dit d'une personne "simple et crédule" (or les Nègres croient tout ce qu'on leur dit comme la guerre des Marabout l'a montré), et "qui n'a pas vu le monde". L'exemple est alors le suivant : "les paysans sont niais"...

C'est aussi la ville qui perfectionne les "civilités", un savoir vivre particulier. Face à lui, les Noirs ne peuvent qu'être "insupportables en toutes leurs manières" ou "importuns". Le catalogue de Jacques Collombat, on se le rappelle, comporte une majorité d'ouvrages consacrés à la vie en société : l'art de bien écrire, "L'art de plaire dans la conversation".

Autre détail intéressant : dans l'édition la plus luxueuse de Le Maire, celle qui nous sert de support, ^{sur} la première page, à la fois page de titre et début du récit, une vignette sert de frontispice. Cette petite gravure, illustrant donc un voyage "aux îles Canaries, Cap Vert, Sénégal et Gambie" représente une bibliothèque, vue en perspective ; des milliers d'ouvrages sont rangés sur les rayons, et un petit bureau supporte un livre ouvert et un encrier. Une mappemonde, plutôt un globe, se tient dans un coin. Enfin deux petits personnages, un homme et une femme, semblent discuter de bonne manière... Etrange illustration pour une livre sur l'Afrique. Cette édition cerne bien par là son public, un public de lettrés, tandis que l'autre édition de 1695, plus sommaire, porte un dessin figuratif

Il est vrai que Le Maire passe aussi aux Canaries, visitant le gouverneur et les "gens de qualités" qui s'y trouvent. A Ténériffe se trouve le Siège Episcopal, le Tribunal de l'Inquisition, le Souvêrain Conseil. N'est pas encore pour mieux faire sentir le dénuement des royaumes nègres ?

Et il ne faut pas oublier que Le Maire se dit chirurgien de l'Hôtel Dieu, que Saviard est aussi maître chirurgien de ce grand hôpital, organe particulier à une grande ville. Il est un homme de science, et seule la ville abrite cette médecine, dont il est très fier.

Dernier élément révélateur, le plan du port de Brest : peut-être n'est-ce point un hasard si Le Maire nous parle de ce port. Il est une des rares réussites du siècle (avec Versailles et Le Havre) dans la série des "villes nouvelles" ; l'intérêt de Richelieu puis de Colbert pour ce village, en fait vite un des principaux ports militaires, après un essor fulgurant (27).

Tout ceci nous incite à penser que les critères urbains du siècle, font partie de la grille de lecture du Sieur Le Maire.

II - LA MEFIANCE FACE AU CORPS ET A LA FEMME.

Après les idéaux de l'Europe marchande, un deuxième temps révèle en Le Maire sa conception de l'expression, et son jugement sur la femme.

1°) Le refus de l'expressionnisme.

L'instant de la description des danses africaines, dévoile en Le Maire une autre composante de l'esprit classique : son goût de l'ordre et son refus de l'expressionnisme.

Lorsque les femmes dansent, elles tiennent "une main sur la tête, l'autre sur le derrière, en avançant le corps en devant et frappant du pied à terre". Les déhanchements qu'elles opèrent sont l'occasion pour le voyageur de s'indigner, et de juger "leurs postures... lascives et infâmes" (28).

Les hommes, eux "s'exercent à la lutte". Le combat est précédé de gestes d'intimidation qui font sourire Le Maire : ils "font en s'approchant des postures ridicules, ... en se montrant le doigt, le poing ou le pied" (29).

Pourquoi Le Maire refuse-t-il l'expressionnisme africain ? Pour lui, comme pour ses contemporains, son idéal est fait de sensibilité contenue, de passion domptée (30). La fin du siècle, rappelons le, voit la victoire en France, du

style classique sur le baroque. Même dans le domaine de l'art et du comportement humain, la maxime de l'ordre est à l'honneur

On comprend les réactions de Le Maire aux ^{face} danses et exercices africains si l'on consulte encore Furretière. Par exemple, ses articles danse, danser. Danser pour le lexicographe, et pour Le Maire, "c'est se plier et se relever en cadence, c'est à dire au commencement de la mesure d'un air", la danse devient alors une série de "sauts et pas mesurés". Cet instant d'expression intense est, en Occident, règlementé : il s'agit de maintenir ce dérèglement dans les limites "raisonnables". On refuse au corps de s'affirmer en lui-même, au dehors des cadres permis.

Les danses des habitants de l'Afrique de l'Ouest sont l'opposé de ce dirigisme artistique. Lorsqu'un homme et une femme s'arrachent du groupe des spectateurs, et au rythme des battements, sautent sur place sans se toucher, l'observateur européen est bien incapable de discerner, dans cette frénésie extraordinaire, le début de l'air ou la cadence (31). Les mots manquent pour décrire ce spectacle, alors que l'on peut toujours expliquer une danse "technique", comme sont les menuets de Monsieur Lully.

Le chant est aussi un lieu règlementé. C'est une "modulation de la voix qui élève ou qui baisse les tons de la prononciation des paroles" dit Furretière, pour rendre, "un son agréable à l'oreille" (32). Pour le chant on parle de mesure, de temps, mots révélateurs d'une conception faite de retenue, dans la production artistique : le temps en terme de musique et de danse est une distinction "qu'il est nécessaire d'observer pour faire d'agréables cadences" (33) signale Furretière.

On ne s'étonne alors pas que Le Maire juge les chants africains ainsi : ils "chantent la première chose qui leur vient à la bouche sans qu'il y ait ni rime ni raison" (34). La raison est déjà le mot préféré des penseurs de la fin de ce siècle.

Dans cet ordre d'idée, il faut ranger le jugement définitif de Le Maire sur les Nègres, "insupportables dans toute

leurs manières, surtout quand ils se croient utiles à quelque chose" (35). C'est le même expressionnisme dénoncé dans la danse et la lutte, qui sert ici à condamner l'Africain.

Cette peur des passions corporelles est encore plus évidente quand LE Maire nous entretient de la femme africaine.

2°) La hantise du corps.

Lorsque les voyageurs parlent des femmes africaines, c'est avant tout l'occasion de dénoncer de prétendues licences sexuelles. La nudité est le premier constat de Le Maire "les filles et les femmes sont nues depuis la ceinture en haut..." (36). Ensuite l'attitude des femmes ne semble être que débordement et dépravation. Le vocabulaire est sans équivoque : "elles ont plus d'esprit que les hommes, et sont fort lubriques" Leurs danses ne sont alors plus que l'expression de leur animalité "leurs postures sont lascives et infâmes, surtout quand elles dansent avec un garçon..." (37).

Ces jugements révèlent ici deux temps de l'imaginaire propre à Le Maire.

Tout d'abord, Le Maire exprime, comme précédemment, son refus de l'expression corporelle, sa méfiance face à tout ce qui touche au corps. Le domaine sexuel est le point extrême de cette aversion. Le Maire exprime, comme nombre de voyageurs, la morale stricte de l'Europe.

Consultons encore une fois Furretière. A l'article plaisir, il donne deux définitions. C'est tout d'abord une joie que sent l'âme ou le corps, étant excités par quelque objet agréable, par exemple la contemplation de Dieu ou de la vérité. Mais le mot se dit aussi de la volupté ou du dérèglement des passions. L'exemple donné par le lexicographe va nous renvoyer directement à Le Maire, "les plaisirs de la chair sont sales et brutaux" (38).

Lorsque Le Maire nous décrit la procession qui suit la nuit de noce, son vocabulaire exprime la vidence, la déraison, en un mot le dérèglement des passions. Le paragraphe est intitulé "leur folie" : quand la jeune fille a été "donnée pour pucelle.."

on met une paigne blanche sur le lit qui doit servir de champ de bataille" et si on y trouve du sang "répandu après le combat", celle-ci est considérée vierge. Folie, champs de bataille et combat sont les termes dégradant employés par Le Maire pour exprimer l'acte sexuel (39).

Cet épisode révèle aussi l'intérêt que l'Occident porte à la virginité. Celle-ci est sanctifiée, élevée au rang de la plus haute vertu. Elle dépasse sa simple définition anatomique pour atteindre un plan spirituel, supposant alors tout un style de vie : pas d'aliment "échauffant", contrôle de soi et contrôle de ses pensées. L'esprit de Le Maire est imprègné de ces maximes morales, et l'Occident n'est pas loin de se considérer comme l'unique dépositaire de ces vertus. Furretière nous dit que la "chasteté" est une vertu "chrétienne" - donc Européenne pour l'époque (la terre de Chétienté) - "et morale par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair" Et il s'agit aussi d'user "modérément des légitimes", par exemple, "la chasteté se peut garder dans le mariage" (40).

La morale européenne apparaît alors comme un sûr moyen de réfreiner les passions. L'Européen, Le Maire, verrait alors dans les Africains, l'expression de l'animalité de l'homme ; selon le mot d'un historien, les hommes occidentaux "projetèrent sur les autochtones la crainte de voir surgir l'être que chacun d'eux pouvait devenir..." (41).

Platon, déjà avait défini le désir sexuel comme un animal dans l'animal. Au XVIIème et XVIIIème siècle, on ne semble le retenir que pour la femme.

Leur attitude, notamment lors des danses mais aussi lors des contacts commerciaux, est interprétée comme une véritable provocation. Si le jugement de Le Maire se polarise sur la femme, c'est aussi parce qu'il attend d'elle, de la retenue, de la pudeur. La pudeur est avec la beauté l'attribut exclusif de la femme. Le Maire pense sans doute comme Furretière pour qui la pudeur est "une honte naturelle (qui) sied bien aux femmes" (42). Et lorsqu'il parle de beauté, c'est à propos des femmes. Nous passons alors au deuxième temps de l'imaginaire du voyageur : sa dénonciation cache aussi une fascination.

Il suffit semble-t-il de quitter l'Europe pour découvrir des pays de débauche. Pourtant les voyageurs, au de de leur dénonciation parfois virulente, laissent percer un sentiment équivoque : en témoigne le vocabulaire de LE Maire.

Les femmes africaines sont belles, et "à l'exception de la noirceur, il y a des Nègresses aussi bien faites que nos dames européennes" (43). L'érotisme exotique émane des termes "caresses, ... lubriques... lascives... infâmes", autant que la condamnation morale. Quand Le Maire dit, parlant des Nègresses "les caresses des Blancs leur plaisent beaucoup", ne faut-il pas retourner les propositions, et lire, entre les lignes, qu'il l'Afrique permet de transgresser l'un des plus fort interdit sévissant en France ? (44).

En tout cas, le lecteur est averti : il peut se livrer ici aux "plaisirs illicites de la chair" selon l'expression de Furretière, car les femmes y sont faciles : "Sous prétexte d'apporter des marchandises, elles venaient se divertir avec nos Matelots" dit Le Maire, et ceux-ci "s'en accommodaient" (45). Bien plus, il semble que les maris et les pères se réjouissent d'un adultère français : "les hommes tiennent à honneur qu'un Français couche avec leurs femmes, leurs soeurs ou leurs filles, souvent même ils lui font des avances" (46).

Comment mieux faire comprendre au lecteur que ces pays, extra-européens, sont le lieu privilégié de la transgression interdits, de la morale permissive ?

Ce sentiment de libération que ressent le voyageur quand il quitte le sol de France, transparaît dans son discours sur les Canaries. En effet, Le Maire tient certains propos relativement ambigus sur les religieuses de la Grande Canarielles "me comblaient de caresses et m'accablaient de biscuit de confitures... qu'elles m'envoyaient sur des plats de porcelaine garnis de roses, d'oeillets...". Voulant profiter du médecin "plusieurs se dire malades sans l'être...", mais de toute façon on prit "grand soin de moi", dit Le Maire (47). Si l'on admet l'interprétation de ces propos, et l'inexistence du Sieur Le Maire, nous avons ici, plus qu'ailleurs,

Saviard, prisonnier des institutions et des conventions de sa société.

Il reste cependant une question : cette dénonciation d'une sexualité débridée n'est-elle que l'expression de l'imaginaire du voyageur ?

En effet, les sociétés primitives sont aussi très puritaines. Par exemple, en Afrique occidentale, on n'admet pas de passion de manifestations d'affection en public. On doit laisser voir même entre mari et femme, une totale indifférence. En cas de manifestation sentimentale, la "honte" s'abat sur les contrevenants, disent les Wolofs (48).

Par une sorte de compensation, la littérature orale l'expression corporelle (la danse) deviennent alors le lieu privilégié de ces manifestations. C'est la première conséquence des interdits. Ceux-ci existent bel et bien mais sont simplement placés en d'autres moments, en d'autres lieux, ce qui les rend invisibles à Le Maire.

Mais le voyageur nous révèle une deuxième conséquence de l'interdit. Comme Le Maire exprime son sentiment de la libéralité sexuelle des Africains, les Africains et Africaines expriment la libéralité sexuelle qui s'attache aux Européens ils ont à honneur qu'un Français couche avec leurs femmes, mais "il n'en est pas de même entre eux, car si cela arrive, ils s'entretuent à coup de sabre" (49). L'adultère, interdit entre les membres de la société, est permis pour un étranger. Le schéma est alors renversé, et c'est pour les Nègres que l'Européen, l'autre, devient l'instant d'une libération des interdits. Le Maire en témoigne.

Le discours de Le Maire sur les pratiques conjugales des Nègres, dévoile encore une fois le regard d'un homme de la ville.

Le lendemain des noces on promène, le pagne blanc taché de sang, prouvant la virginité de l'épousée ; la procession est accompagnée des griots qui chantent "les louanges de la femme et le bonheur du mari". Cette pratique est jugée comme une "folie" (50). Or, les campagnes françaises la connaissent encore largement au XVII^{ème} siècle (51).

De même, nous dit Le Maire, si la fille n'est pas pucelle, le mari peut la rendre à son père, "mais cela arrive rarement" car "on éprouve la fille auparavant". La fille rendue n'est d'ailleurs jamais méprisée.

Cette critique s'accorde alors parfaitement aux efforts des autorités religieuses qui essaient d'extirper les pratiques de fréquentations pré-nuptiales des campagnes françaises. Dans certaines régions, comme en Corse, en Vendée, le concubinage pré-nuptial est de règle (52).

Le milieu bourgeois a depuis longtemps intégré des pratiques jugées plus orthodoxes, et soutient l'action de l'Eglise. Pour Le Maire, le simulacre de mariage qu'il nous décrit, ne peut être qu'une folie.

3°) La place "naturelle" de la femme.

Deux instants du discours de Le Maire, un étonnement et un constat, ouvrent une réflexion sur la place de la femme dans la société.

Lorsque Le Maire arrive dans la région du fleuve Sénégal, il constate avec surprise, "comme autant de pays, autant de coutume, nous reconnûmes qu'en celui-là les hommes ne se mêlaient de rien, ce sont les femmes qui y font le trafic." Cette activité commerciale semble déranger des a priori, et contredire une certaine conception du rôle de la femme. Sa place n'est pas dans le "commerce international", et les pages suivantes en nous décrivant son travail, révèle la véritable place de la femme.

Dans le passage qu'il leur consacre en effet plus particulièrement, Le Maire attribue deux activités spécifiques aux femmes wolofs : la tenue du ménage et l'éducation des enfants.

La cuisine est leur domaine : dur labeur que celui de préparer le mill et en faire du sanglet ou de la couscoute (53). Le voyageur rend hommage à leur activité, mais note que "l'ordonnance du ménage" ne leur donne pas beaucoup de peine, ayant peu de meubles et d'ustensiles.

Après la cuisine, vient l'éducation des enfants. Les lignes que Le Maire lui accorde, suivent exactement le paragraphe

sur la cuisine, comme si on suivait là un cheminement naturel. Les femmes s'occupent plus ou moins bien des jeunes enfants ; elles portent les plus petits sur leur dos, mais laissent les autres "nus sur le sable où ils se trainent..." (56).

En deux fois, Le Maire nous indique son opinion sur la femme : celle-ci est, et se doit d'être, une femme d'intérêt ainsi que la responsable de l'éducation des jeunes enfants. Toute autre activité est alors incompréhensible. Voilà qui concorde parfaitement avec l'idée que l'on se fait alors de la fonction naturelle de la femme. Le XVIIème siècle voit l'éducation des filles se mettre en place. Le programme chez Madame de Maintenon à Saint Cyr, ou chez les éducateurs, comme par exemple Fénelon, est construit pour répondre à la finalité naturelle de la femme, future mère et maitresse de maison (57)

Une hypothèse peut alors être avancée qui nous ramène directement aux voyageurs. Leurs témoignages à l'exemple de celui de Le Maire, ne viennent-ils pas renforcer cette idée d'une fonction naturelle de la femme ?

Ils observent dans toutes parties du monde les mêmes tâches féminines. En confrontant les écrits on peut être amené à considérer comme universelle la finalité féminine définie plus haut.

Pourtant il faut aussi considérer que le voyageur ne retient de son observation que ce qu'il croit être le fait majeur, la vérité. Persuadé que dans la division sexuelle des activités, la femme reçoit l' "ordonnance du ménage" et l'éducation des enfants, le voyageur repère seulement ces fonctions précises. Révélateur de ce point de vue est le problème de l'éducation des enfants. Le Maire ne perçoit pas, d'autres éducateurs que la mère. Or la société wolof, et nombre de sociétés africaines, laissent la formation des jeunes à la responsabilité des oncles maternels, et des "classes d'ages", dès les premiers instants de la sociabilisation de l'enfant.

La grille d'interprétation qui permet à Le Maire de juger la société africaine, se complète d'un nouveau critère. Cependant ce thème reste en retrait, au profit de la dénonciation unilatérale du dévergondage féminin.

III - LE MAIRE ET LA RELIGION.

Nous ne pouvons pas terminer ce tour d'horizon de la mentalité de Le Maire sans aborder son sentiment religieux.

Nous l'avons déjà cerné quelque peu à travers son témoignage sur la religion des Nègres. L'évidente incapacité du voyageur à percevoir le sacré s'exprime dans son vocabulaire.

Si l'Islam est considéré comme une religion c'est parce qu'il est connu et reconnu par le monde occidental, mais c'est aussi parce qu'il s'exprime à travers des rites, facilement repérables et qui offrent une certaine conformité avec les rites occidentaux. Ainsi le Sala est une prière, elle même exécutée dans un lieu privilégié qui peut faire le pendant des églises chrétiennes.

Plus difficiles à appréhender sont les rites animistes : Le Maire comme Européen est trop éloigné de la cosmologie indigène pour sentir l'utilité de ces pratiques. Une phrase suffit pour résumer sa perception : ils n'ont "aucune religion".

Il faut noter que Le Maire n'exprime pas son étonnement, sa possible admiration ou sa non moins éventuelle colère face à l'attitude religieuse des populations indigènes. D'ordinaire il n'est pas rare que les voyageurs rendent volontairement ou non hommage à l'esprit profondément religieux de ces populations, en reconnaissant leur immense ferveur. Un homme comme Robert Challe est stupéfait de l'attitude des hommes de l'Océan Indien lorsque ceux-ci se prosternent respectueusement face à leurs Dieux dans un silence accablant. Cette réaction renvoie directement à l'attitude irrespectueuse des foules européennes dans les églises, où les rixes même, sont fréquentes.

Chez Le Maire, pas de réactions de cette sorte. On peut rattacher ce constat à l'écriture ou réécriture opérée par Saviard, mais on peut aussi la mettre en parallèle avec un fait important.

On a sans doute remarqué que Le Maire ne parle pas de la religion catholique. A aucun moment il ne mentionne la présence de prêtres à l'Habitation (certes il n'y en a pas

toujours), ni même ne prend à témoin la chrétienté pour juger situations et moeurs locales.

Pourtant dès le début, la préoccupation religieuse était présente. Les Portugais avaient le désir d'étendre la foi chrétienne. Devant les échecs répétés, l'ardeur baisse. Quelques tentatives sporadiques sont tentées au XVIIème siècle (58). Les Jésuites au Cap Vert sont relayés par des Capucins en 1635, établis à Rufisque et Joal. Le siège épiscopal du Cap Vert reste pourtant vacant. Après 1646, plus aucun essai d'évangélisation ; jusqu'en 1766, date de création d'une préfecture apostolique, l'Eglise se détourne de ces contrées. L'administration quant à elle se désintéresse de l'activité des missionnaires (59).

La vie dans les comptoirs est d'ailleurs fort dissolue, le ministère des éventuels prêtres présents sombre aussi dans le scabreux.

Lorsque La Courbe visite Saint Louis, il édicte un règlement et force les commis à se séparer de leurs concubines noires, ce qui ne va pas sans difficultés. Les hommes d'Eglise ne manquent pas d'invoquer le mauvais exemple donné par les Blancs pour expliquer leur échec.

Rien d'étonnant à ce que Le Maire donc ne parle pas de l'état déplorable du sentiment catholique sur les côtes d'Afrique. Il n'est pas à l'honneur, et une vie si dissolue ne peut que choquer objectivement un esprit d'inspiration puritaine.

Mais d'autre part, cette absence totale de référence à ce qui est tout de même l'un des pôles d'attraction majeurs de la pensée du XVIIème siècle, la religion catholique, souligne l'indifférence de Le Maire, et pose le problème de l'existence d'un sentiment religieux chez ce personnage. La religion catholique semble être le cadet de ses soucis.

Pourtant Le Maire parle bien, une fois, de la catholicité, mais d'une manière tout à fait révélatrice. De passage aux Canaries, il est invité par les religieuses des différents couvents qui profitent du passage d'un chirurgien pour s'offrir une consultation médicale. La raillerie de Le Maire porte alors sur deux points.

Les religieuses lui offrent force gâteaux et confitures, et le comblent "de caresses". On semble bien vivre dans ces couvents espagnols des îles. Quant à l'équivoque émanant de ses propos, elle doit être soulignée et fait bien corps avec le jugement qui suit.

Le Maire consulte, mais constate que plusieurs religieuses "se dirent malades sans l'être". C'est à son avis l'occasion "d'avoir plus de liberté", et le diagnostic est alors : "la plupart n'avaient point d'autre mal que celui d'être séparées du monde par une grille" (60). La vocation religieuse est bien remise en question. La critique s'abat sur les couvents espagnols, mais il ^{ne} faut pas se tromper ; elle déborde sûrement sur l'ensemble de l'institution.

Si Le Maire reste prudent dans ses propos, d'autres voyageurs sont plus hardis : par exemple cet anonyme qui parcourt la côte lors de l'expédition de l'Amiral D'Estrée en 1670-71. Parlant des gris-gris, il signale que les Noirs "lorsqu'ils voient nos scapulaires et nos croix, ils les traitent de même nom ; il est vrai sans vouloir profaner nos reliques, qu'il y a en cela quelque espèce de conformité, car ils croient aussi bien que nous que toutes ces choses ont le pouvoir de les sauver en bien des rencontres" (61). Voilà qui en dit long sur l'émiettement du sentiment religieux chez un homme du XVII^e siècle. On rejoint alors cette idée essentielle : l'occident n'est pas, ou plus, capable de discerner le sacré et la puissance des symboles. La croix ne vaut pas mieux qu'un gris-gris. Certains ont dû frémir en lisant cette relation en 1674, mais beaucoup ont dû également acquiescer.

Tous les voyageurs ne sont donc pas comme La Courbe imprégné d'un certain puritanisme, beaucoup s'en faut. On comprend que Le Maire soit insensible au sacré, en constatant l'érosion du sentiment religieux chrétien chez ce voyageur. Il ne peut pas percevoir chez les autres ce qu'il ne ressent plus lui même en France.

Il est banal de dire que les écrits de la fin du XVII^e siècle préparent l'esprit du siècle des lumières. Pourtant, à travers l'exemple de Le Maire, bien des idées

s'amorcent, et forment une grille de lecture qui prendra tout son sens quelques années plus tard, voire jusqu'à nos jours.

Que ce soit la morale du travail, la place de la femme, la critique de la religion, Le Maire nous révèle une sensibilité étrangement circonscrite : il est bien le représentant type d'une civilisation européenne en pleine émergence.

"Les nombreux auteurs de peu de valeur littéraire sont toujours nous semble-t-il ceux qui révèlent d'abord les nouvelles façons de sentir", dit G. Atkinson. Il continue ainsi : "... une lecture des auteurs mineurs est indispensable à qui veut connaître les goûts et l'état d'esprit du public français vers la fin du règne de Louis XIV" (62).

L'image défavorable laissée par la lecture du récit, s'appuie sur une grille de lecture, constituant la mentalité du Sieur Le Maire. Jugée et comparée grâce à cette grille, la civilisation africaine est immanquablement dévaluée face aux différents critères qui font la civilisation classique : une morale du travail stricte, une morale sexuelle sévère, l'essor des villes, enfin, un cadre de pensée, humaniste et volontariste, voyant dans les attitudes des hommes la source de leurs maux.

Le voyageur n'a pas la sensation de découvrir une civilisation quand il arrive en Afrique, à la fin du XVII^e siècle - les grands Empires de l'intérieur se sont écroulés depuis longtemps - et les discours n'ont rien à voir avec ceux sur le monde ottoman ou chinois.

Chez Le Maire, on cherche avant tout dans l'homme la cause de cette situation dégradée : tyrannie, paresse, lubricité. Avant tout mais pas exclusivement, puisque Le Maire reconnaît la stérilité du sol. Cependant, il apparaît que le portrait du Noir est le message essentiel que cette relation prétend donner. D'où la question de l'intention que nous avons posé.

Enfin l'influence de Le Maire semble bien dépasser le cadre de sa petite relation : à travers divers relais, le message s'est perpétué, et les quelques traces syntaxiques relevées jusque dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, dévoilent les permanences de la pensée, et le rôle de la compilation dans la transmission des clichés.

Une question se pose alors : qu'est-ce que la relation de voyage du Sieur Le Maire ? Nous concluerons sur elle

CONCLUSION GENERALE :

Nous n'avons pas voulu conclure à la fin du chapitre de la première partie sur le problème de l'authenticité du récit, reculant devant l'estime en laquelle était tenu l'ouvrage. Au terme de ce travail, et après avoir examiné l'apport informatif de Le Maire nous pensons pouvoir affirmer que ce récit est un faux, et que le personnage de Le Maire est fictif. L'ouvrage serait alors l'oeuvre de Saviard. Détaillons ou rappelons les arguments.

1°) Les "preuves".

Le mot doit être mis entre guillemets car aucun document d'archives n'affirme in extenso que Le Maire est un personnage inventé. Pourtant deux points sont à souligner.

Ce qui reste des archives des compagnies ne révèle rien sur Le Maire, son nom est inconnu et n'apparaît jamais dans les documents. Il en est de même dans les archives de l'Hôtel Dieu (1).

D'autre part, la relation inédite d'un capitaine, François de Paris, qui se trouvait à Gorée en 1682 et qui a servi sous les ordres de Dancourt, ne mentionne aucunement le chirurgien Le Maire. La relation de François de Paris ne peut pas être mise en doute, elle est trop précise et rapporte des événements confirmés par les archives (2).

2°) Les incohérences.

Le récit de Le Maire offre d'autre part des incohérences troublantes.

La question la plus grave est celle des dates du voyage (3). Le Maire est en contradiction flagrante avec François de Paris en ce qui concerne le séjour de Dancourt au Sénégal. Dès Juillet 1682, François de Paris signale le départ imminent de la Sainte Catherine pour la France, tandis que Le Maire fait durer le séjour au moins jusqu'au delà de Janvier 1683. Serait-ce pour faire cadrer le retour de la Sainte Catherine en France avec un document du Havre enregistrant son arrivée en Juillet 1683, mais qui de l'avis de G. Thilmans concerne un voyage ultérieur ? (4).

Le voyage par terre que Le Maire prétend avoir effectué de la presqu'île du Cap Vert jusqu'à Saint Louis est lui aussi assez suspecte. D'après François de Paris, un grave conflit a éclaté entre les commis de la Compagnie et les autorités locales (Alcaïre), à Rufisque précisément à ce moment. Or Le Maire prétend être parti de ce village tranquillement à dos d'âne. En fin ce voyage se place au lendemain d'une guerre civile, ou le comptoir de Saint Louis avait pris parti. Ce n'était sûrement pas le moment de parcourir l' "intérieur" du pays.

L'habitude des Européens est au contraire, à cette époque, de rester prudemment à l'abri dans les barques, sauf éventuellement pour la traite ou la visite à un roi (5).

Ce périple terrestre ne nous semble être évoqué que pour valider les informations. Barthélémy Saviard aurait voulu trop bien faire.

Le même sentiment se dégage de l'iconographie. Passe partout, elle n'apporte guère de renseignements. Sa paternité n'est pas claire, et Saviard s'embrouille dans ses explications : il semble qu'il en soit lui-même l'auteur. L'iconographie participerait alors de son effort de validation du récit (6).

3°) Le contenu du récit.

Enfin, troisième série de présomptions, le contenu du récit laisse le lecteur sceptique.

A la suite d'un travail de comparaison, l'apport informatif de Le Maire est apparu comme quasiment nul. Mieux, son discours est un rétrécissement des connaissances, réorienté en quelques axes, en quelques données élémentaires. Il semble même avoir largement puisé dans les traités de géographie très classiques : Léon l'Africain et Davity (7).

Sa prudence dans le discours est exemplaire : dès qu'apparaît un point où le faux pourrait se révéler, Saviard, par une pirouette, escamote l'obstacle. Rien sur les affaires de la Compagnie qui ne sont pas de son fait ; rien sur d'éventuels animaux qu'il ne serait pas possible de voir dans les ménageries de France ; rien sur son voyage terrestre entre le départ

de Rufisque et l'arrivée à Saint Louis... (8).

Enfin, le ton impersonnel du récit, même si on admet un remaniement ultérieur par Saviard, expulse toute concrétisation. Ce récit de voyage ressemble à un exposé (9).

L'ensemble de ces données nous paraît suffisant pour affirmer que le seul responsable de l'ouvrage est Barthélémy Saviard, chirurgien de l'Hôtel Dieu, et que le personnage de Le Maire est fictif, inventé pour l'occasion. En effet Saviard ne peut pas prétendre avoir fait lui-même ce voyage. Un nouveau titre peut sans doute être ajouté à la liste des supercheries littéraires...

Si l'on admet ce point de vue, une autre question surgit, plus difficile à résoudre : Saviard a-t-il composé ce récit pour son propre compte ou a-t-il acquité une commande ?

Tous les éléments pré-cités obligent en effet à s'interroger sur la nature de la relation de Le Maire.

L'inspection de Dancourt n'est pas à remettre en cause, mais la relation qui en est tirée ne rapporte pas le voyage : elle se veut une description objective du pays et des hommes. Aussi cette inspection apparaît-elle plutôt comme un prétexte.

On l'a dit l'intérêt majeur de cette relation réside dans le portrait du Noir : celui-ci est sur le plan moral totalement dévalorisé. Nous pensons avoir montré que cela est intentionnel : une volonté démonstrative semble apparaître.

Si on relie cette intention au contexte, la relation de Le Maire écrite par Saviard pourrait être un soutien psychologique à la traite négrière.

Dévaloriser le Nègre permet de réduire un éventuel cas de conscience, et il est bon que l'opinion publique d'alors soit convaincue qu'il n'est pas si grave d'asservir des hommes aussi dépravés.

Le corollaire ^{de} cette propagande, serait alors un encouragement prodigué à ceux qui hésitent, pour des questions morales, à s'engager, financièrement, dans les compagnies de traite. Celle-ci éprouve quelques difficultés comme en

témoigne le rachat de toutes les actions de la Compagnie du Sénégal par D'Appoungny en 1694, un an avant la parution de la relation.

L'intérêt de passer par la relation d'un voyageur plus ou moins anonyme est double.

L'opération n'apparaît pas commanditée par le pouvoir dont les capitalistes français se méfient (10).

Le voyage en Afrique permet de montrer le Noir dans son milieu, et donc authentifie le portrait.

S'il y a effectivement soutien psychologique à la traite négrière, l'intention doit dépasser le personnage de Saviard. Comment le lien se fait-il entre l'homme de loi, qui pourrait avoir l'initiative d'une oeuvre de propagande et le chirurgien ? Peut-être par l'entremise de Jacques Collombat.

Né en 1668 à Grenoble, il vient à Paris en 1689, où grâce à un cousin avocat au Parlement, il fait son apprentissage chez un grand de la librairie Jean Guignard. Il épouse Madeleine de Hausy, d'une vieille famille d'imprimeurs, et il est reçu libraire le 4 février 1695. Or après réorganisation de la profession par Colbert, on ne devient pas facilement libraire (11). Trois mois après sa réception, Collombat édite "Les voyages du Sieur Le Maire".

A partir de 1695, sa fortune est faite, et son irrésistible ascension succite des jalousies. Imprimeur de la Duchesse de Bourgogne en 1700, il s'agrandit, prend dix compagnons et cette même année édite le "Calendrier de la Cour". On n'autorise sans doute pas n'importe qui à publier les faits et gestes des courtisans. En 1710 il est l'un des 36 imprimeurs privilégiés de la Capitale. Enfin, en 1714 il est imprimeur-ordinaire du Roi et dirige l'imprimerie du Cabinet du Roi. Il meurt en 1744, et après lui sa maison végète (12).

Jacques Collombat a donc eu une réussite remarquable pour un jeune ouvrier arrivé de Province, réussite qui prend corps en 1695. On peut penser qu'il entretenait d'excellents rapports avec des personnes proches du pouvoir. Sa collaboration a pu lui être demandée pour éditer une oeuvre de propagande.

Le fait qu'un chirurgien soit préssenti pour rédiger cette oeuvre, n'est pas non plus incompréhensible. Outre d'éventuels rapports personnels entre les intéressés, un indice montre quels liens peuvent exister entre la traite et l'Hôtel Dieu. Le privilège royal accordé à la Compagnie d'Afrique en 1673, repris en 1681 prévoit des amendes pour ceux qui enfreindraient le monopole : trois milles livres réparties également entre le Roi, la Compagnie et l'Hôpital Général. Ainsi la réglementation du commerce atlantique viendrait financer, très partiellement, l'enfernement parisien ceci souligne la cohérence de la politique royale. L'intervent de Saviard, premier chirurgien de l'Hôtel Dieu, apparait dès lors moins extravagante (13).

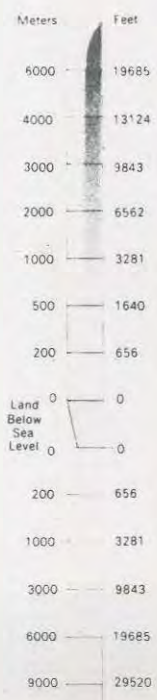
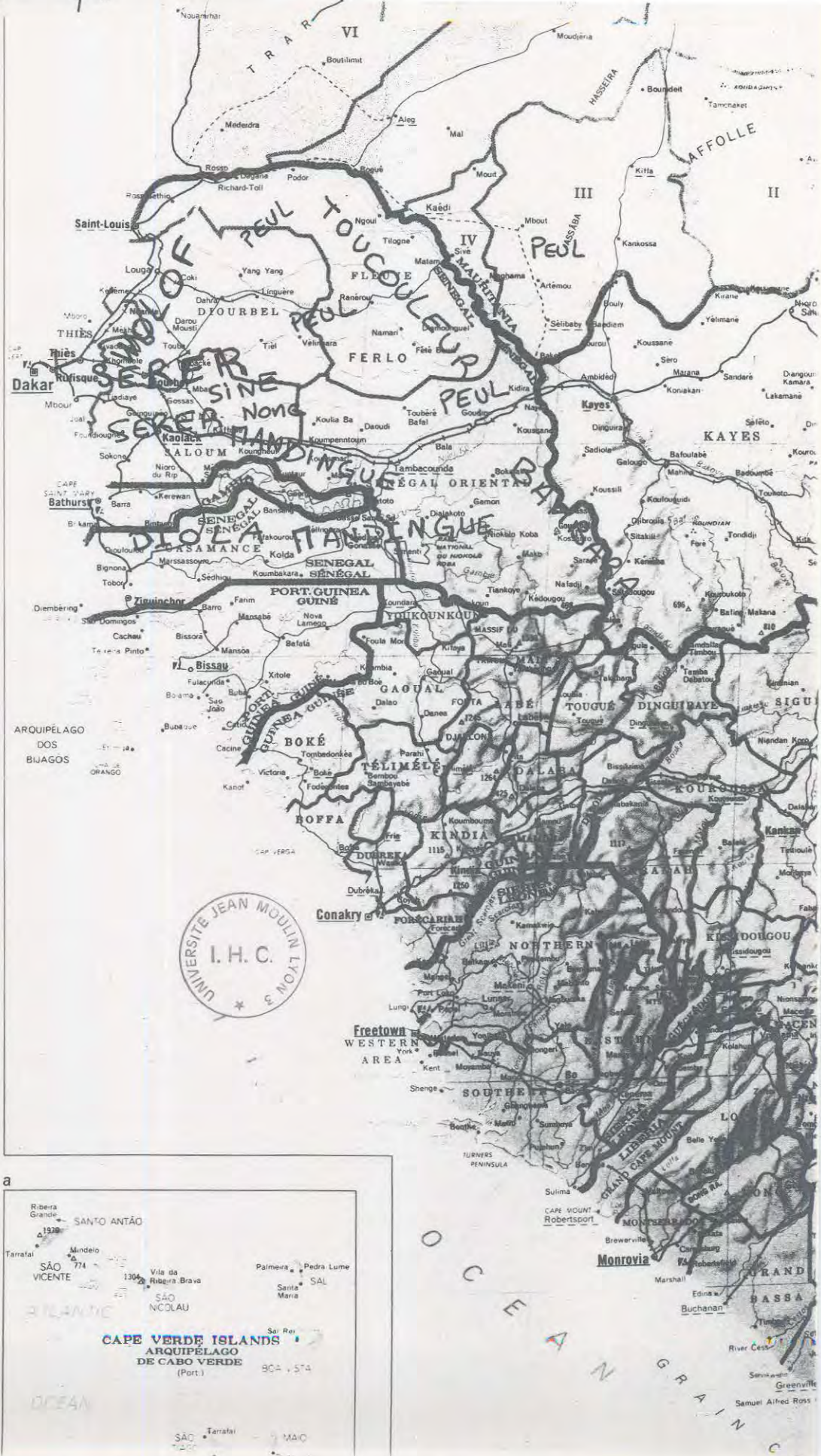
Sur cette question d'une éventuelle commande de l'ouvrage, on en reste bien sûr au niveau de l'hypothèse. Plus sérieux nous semblent les arguments en faveur de la non existence du Sieur Le Maire, et de la paternité de la relation attribuée à Saviard.

D'autre part, que Saviard ait écrit pour son propre compte ou pour honorer une commande, aboutit au même résultat le texte est là qui véhicule un portrait particulièrement pessimiste du Noir. Or, nous pensons avoir montré que la place de cette relation dans la transmission de l'image du Noir au niveau des écrits du XVIIIème siècle n'est pas négligeable. Son rôle à l'égard de la dépréciation de l'homme africain dans les mentalités françaises, peut sembler important, voire dépasser ce que l'on peut attendre d'une simple relation de voyage.

Voilà qui redonne de l'intérêt à un texte au premier abord anodin.

ANNEXES.

- 1 Carte du Sénégal.
- 2 Lettres patentes créant la Compagnie du Sénégal. On reconnaît la signature de Dappouigny enregistrant le document
- 3 Arrêt du Conseil de février 1684, citant Dancourt.
- 4 Arrêt du Conseil de décembre 1683, citant Dancourt.
- 5 à 9 Iconographie de Le Maire :
 - 5 Maisons et lits des Nègres.
 - 6 Mores sur leurs chameaux.
 - 7 Récolte du vin de Palme.
 - 8 Seigneurs.
 - 9 Femmes et enfants.
- 10 Iconographie : Dapper, et gravures du XVII^eS.
- 11 Carte de Pierre du Val d'Abbeville.
- 12 La paresse dénoncée au XVII^eme siècle.



Jullet 1687

En Sol

DETT



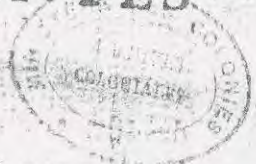
ROYAUME

Paris

xxv



LETTRES PATENTES
DU ROY.
EN FORME DE DECLARATION



Du mois de Juillet 1687.

Portant confirmation de la nouvelle Com-
pagnie du Senegal & d'Affrique,
& de ses Privileges.



LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE:
A tous presens & à venir, SALUT. Par
nos Lettres Patentes du mois de Juin
1679. Nous avons confirmé & approuvé
la nouvelle Compagnie établie en execution des Ar-
rests de notre Conseil & du Contract sur ce fait avec

A

En Sol

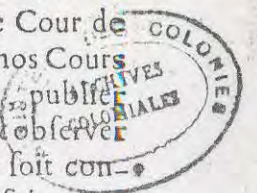


Paris

9

blics, Vaisseaux, Canons, & partout ailleurs où elle
jugera à propos.

SI DONNONS EN MANDEMENT A nos amez
& feaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de
Parlement à Paris, Cour des Aydes, & autres nos Cours
& Officiers, que ces presentes ils fassent lire, publier
& registrer, & le contenu en icelles garder & observer
selon la forme & teneur, sans souffrir qu'il y soit con-
trevenu en aucune forte & maniere que ce soit : Car
tel est nostre plaisir; Et afin que ce soit chose ferme
& stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre Scel
à celdites patentes, sauf en autre chose nostre droit.
& l'autruy et toutes. DONNE à Versailles au mois
de Juillet l'an de grace mil six cens quatre-vingts-un.
Et de nostre regne le trente-neufieme. Signé LOUIS.
Et plus bas par le Roy, COLBERT. Et scellées du
grand Sceau de cire verte, & contrescellées en lacs
de Soye rouge & verte.



collationné à l'Original, par Nous Conseiller
Secretaire du Roy, Maison Couronne de
France, & de ses Finances.

Handwritten signature: J. Appollon

0
Prise adjugée à la Compagnie
du Sénégal



ARREST DV CONSEIL D'ESTAT DV ROY,

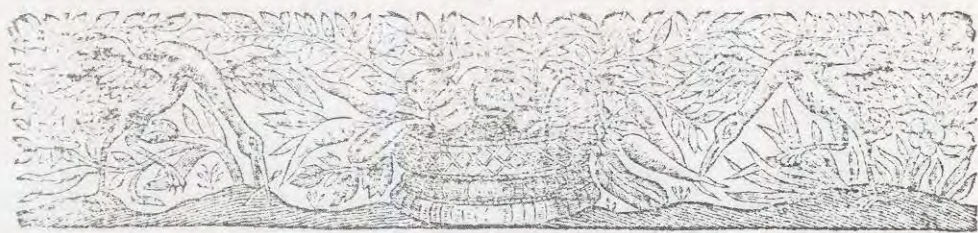
Du 20. Février 1684.

Qui en conformité du Privilege de la Compagnie du Sénégal, declare de bonne prise le Navire nommé la Sirene, ses Marchandises, Agrets, Appareux, & Ustanciles, & les adjuge au profit de ladite Compagnie.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

VEU par le Roy estant en son Conseil, le Procez verbal fait le 23. Avril 1682. par le sieur Jamineau Commandant en la Forteresse de Gorée, & Agent general du Commerce de la Compagnie du Sénégal, au sujet de la prise d'un Navire Hollandois, se disant Curlandois, nommé la Sirene, du port d'environ cent quatre-vingt Tonneaux, commandé par le Capitaine Corniles Gildeum, natif d'Amsterdam, trouvé negociant & faisant sa Traite en la Riviere de Gambie, & mouillé proche d'Albreda lieu de l'Habitation de ladite Compagnie, & dans les limites de sa Concession; lad. prise faite par un Navire appartenant à ladite Compagnie du Sénégal, nommé le Conquis, commandé par le Capitaine la Guiolle; l'Inventaire faite à Gorée le 27. May audit an, par le sieur Dencourt Directeur General & Bailly de Robbe-longue & d'Epée pour ladite Compagnie, tant des Marchandises & Vivres, qu'Agrets, Appareux, & Armes trouvez dans ledit

Navire



A R R E S T

DV CONSEIL D'ESTAT

DU ROY;

SIGNE' EN COMMANDEMENT COLBERT:

Du 13. Decembre 1683.

Qui confirme les Privilèges de la Compagnie du Sénégal, & qui declare de bonne prise les Nègres, Marchandises, Agrets & Appareaux de la Caravelle Portugaise, la Nostre-Dame de Conception S. Jean Baptiste, & qui les adjuge à ladite Compagnie; avec deffenses à tous les Sujets du Roy & Estrangers, de Negoier depuis Arguin jusques & compris la Riviere de Gambie, à l'exception de la Compagnie Angloise, pour la dite Riviere de Gambie.

EXTRAIT DES REGISTRES DV CONSEIL D'ESTAT.

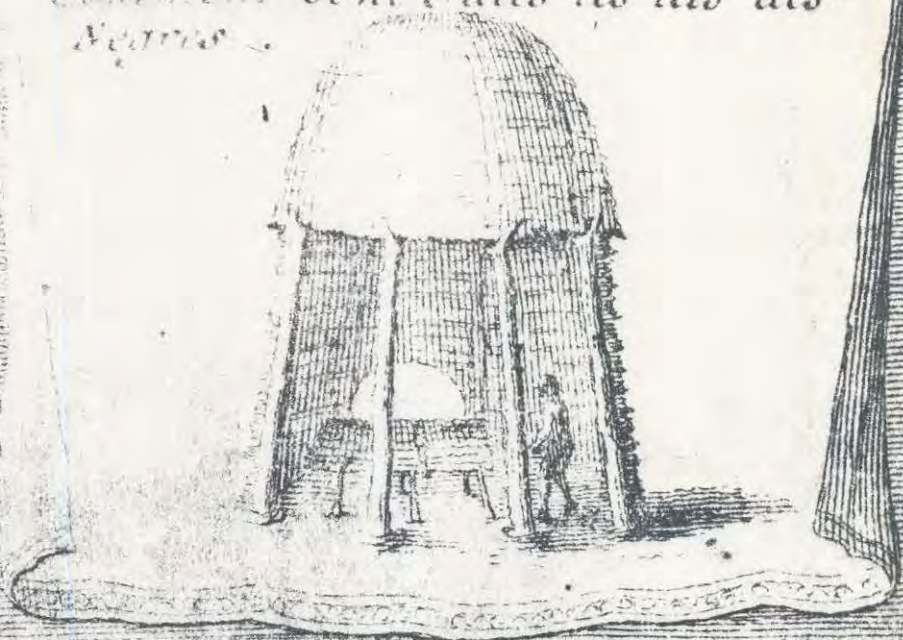
VEU PAR LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL les procedures faites au sujet de la prise d'une Caravelle Portugaise dans la Riviere de Gambie, nommée la Conception & saint Jean Baptiste, ladite prise faite par un Vaisseau de la Compagnie établie par Lettres Patentes de Sa Majesté pour le Commerce du Sénégal & Costes d'Affrique; Sçavoir, le Procez Verbal du Sieur Dancour Baillif de Robbe-longue & d'épée dans l'étenduë de la Concession de ladite Compagnie, fait le 7. Juin 1682. sur le Rapport du Capitaine la Guiolle commandant le Navire le Conquis, appartenant à ladite Compagnie; contenant, Qu'il a pris ladite Caravelle dans la Riviere de Gambie, dans les limites de la Concession de ladite Compagnie, chargée de deux cens Negres, & commandée par Jean Porto Portugais. Interrogatoire dudit Porto presté par-devant ledit Baillif, contenant qu'il portoit son chargement de Negres aux Isles du Cap-Vert; qu'il a traité lesdits Negres, de la Cire & du Morphil, en Gambie; Qu'il avoit esté deux mois dans ladite Riviere sans en ozer sortir, sur l'avis qui avoit esté donné que des Vaisseaux François l'attendoient & prenoient les Bastimens negocians, sans permission de Sa Majesté; qu'il n'avoit aucune Commission, Congez, Patentes de santé, ny autres semblables papiers que les gens

2

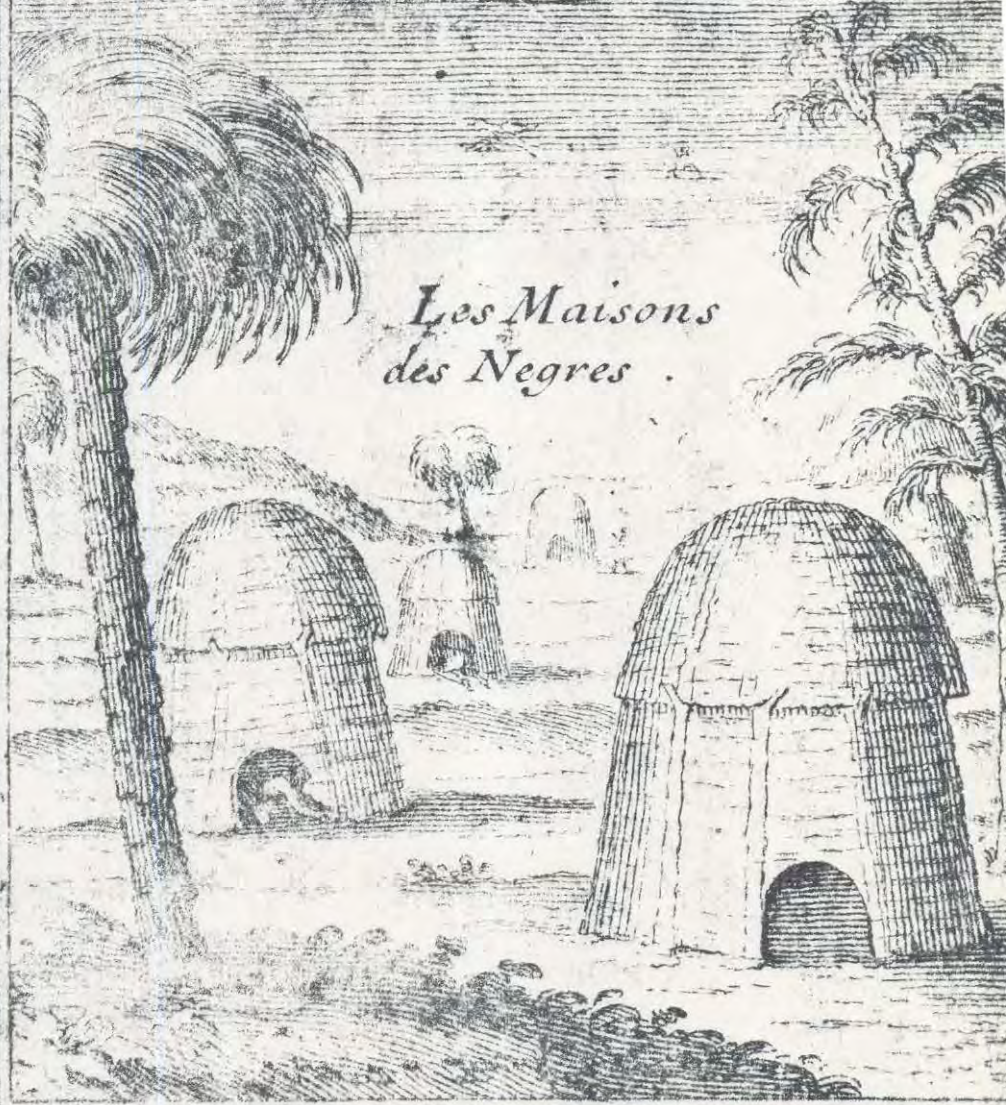
de Mer ont accoustumé de porter; Et sur ce qu'il a esté requis de signer le procez verbal, a répondu qu'il souffriroit plustost d'estre brulé que de signer aucune chose de peur de surprise, n'entendant point les affaires. Autre Interrogatoire dudit jour, d'Anthoine Macedo de Lisbonne, Marchand passager trouvé sur lad. prise, lequel a déclaré que ledit Navire a demeuré deux mois dans la Riviere de Gambie au dessus du Fort des Anglois, d'où il estoit sorty de peur d'estre pris par les François; qu'il a negocié audit lieu, le Capitaine & autres passagers ayant traité pour des Peignes & autres Marchandises, plus de soixante pains de Cire, des Vivres, & du Morphil. Autres Interrogatoires de Manüel Dias, & d'Honoré Cabufun, conformes à celuy dudit Macedo. Autre Interrogatoire d'Antonio Porto frere dudit Capitaine, contremaitre du Navire pris; par lequel il a déclaré qu'ils ont esté pris sortant de la Riviere de Gambie; que ledit Navire estoit chargé de deux cens Nègres qu'ils portoient aux Isles du Cap-Vert, cinq ou six quintaux de Cire & du Morphil; qu'ils n'avoient aucune Commission ny Patentes faisant le Commerce, sans aveu ny permission du Prince Regent de Portugal; mais que ce voyage, comme deux precedens, ont esté pour des particuliers Nègres desdites Costes appellez Portugais, & pour quelques autres Nègres de l'Isle de S. Yago, lesquels font faire ces voyages de contrebande, en payant quelques droits à la Compagnie Portugaise de Guinée. Autre Interrogatoire du nommé Ribero de l'Isle de S. Yago ou Cap-vert, conforme à ceux cy-dessus; tous lesquels Deposans

Dias qui y a fait sa marque, ne sçachant écrire. Inventaire des Nègres & Marchandises trouvées sur ledit Navire; Rapport fait au Siege de l'Admirauté de Dieppe par ledit la Guiolle à son arrivée en France le 26. Mars 1683. conforme au Rapport par luy fait à Gorée, ajoutant que ledit Dancour a renvoyé ledit Navire avec l'Equipage aux Isles du Cap-vert, leur ayant donné des vivres pour leur trajet, & fait rendre leurs hardes; que le Capitaine dudit Navire ne voulut s'y embarquer, crainte que les gens de son Equipage ne le jettassent à la mer, parce qu'ils se plaignoient qu'il les avoit trompez, & qu'il leur avoit fait entendre qu'il avoit une Commission, & que cependant il n'en avoit aucune; que luy Deposant a chargé deux cens sept Nègres provenans de ladite prise, & les a déchargés à S. Christophle & à sainte Croix. Memoire présenté à Sa Majesté par l'Envoyé de Portugal, tendant à ce qu'il luy plaise faire rendre & restituer au Capitaine du Navire pris, les Nègres & Marchandises de son chargement, ou la valeur; ledit Memoire contenant que les Ordonnances sur le fait des prises faites en Mer, portent que lors qu'un Vaisseau en prend un autre, il doit le mener ou envoyer avec toute sa charge en quelqu'un des Ports de France, avec quatre ou trois au moins des principaux de l'Equipage pris, afin de faire adjuger la prise; à quoy lesdits de la Compagnie du Sénégal ont tellement contrevenu, qu'ils ont tiré dudit Vaisseau; pris toute la Cargaison, & l'ont en suite fait sortir en Mer, sans l'est, sans vituailles, & les Portugais en chemises, esperant de les faire perir; & par là, de n'estre repris du pillage dudit Vaisseau, ayant mesme retenu le Pilote sous pretexte de l'envoyer en France, ce qui est justifié par le procez verbal fait à S. Yago le 17. Juin 1682. par le Gouverneur & le Juge du lieu, sur la déposition de vingt-quatre témoins, lesquels ont déclaré qu'ils venoient de Cachau, & que n'ayant pû aborder l'Isle de S. Yago, parce que le Soleil qu'ils avoient sur la teste, & le temps broüillé sur l'Isle les en empescha, & qu'ils furent contraints de relâcher à Gambie pour faire de l'eau; qu'en sortant de Gambie, ils prirent

*Comment sont faits les lits des
Negres .*



*Les Maisons
des Negres .*



Comme les Mores vont sur leurs Jokes
Chameaux, Chevaux et Bœufs,
avec leurs marchandises.



Comment les Nègres
recueillent le vin de
Palme .



Comme les Nègres
font leurs incisions
pour retirer le vin
de Palme

Comme ils
montent sur
les Palmiers

Comme ils sont
habillés

*Habillemens des Seigneurs
et personnes considerables*

Page 104



fol. 125
Comment les Femmes sont habillées,
et comment elles portent leurs enfans
sur leur dos. page 152.



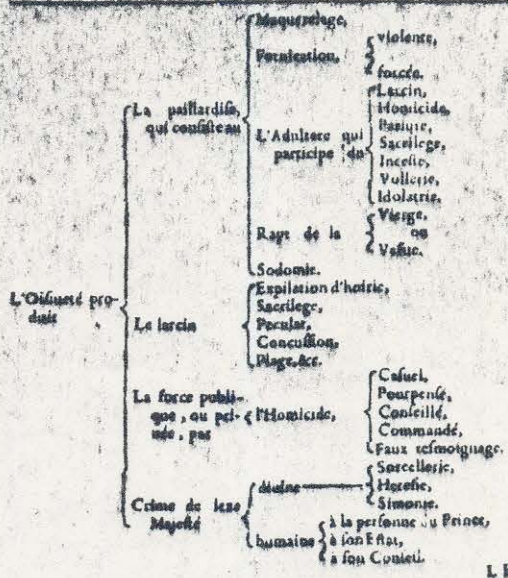
*Maniere dont les Negres
dangent en rond. Page
154.*



Carte de l'Afrique Occidentale, dessinée en 1653 par P. du Val d'Abbeville.

A
MONSIEVR LE BRVN
 SVR SON OEUVRE DV
 PROCES CRIMINEL.

■ *AT le procès, Homage des beaux esprits,
 A tous delits, mais non pas à l'Ennie:
 Car en mondans les plus rares esprits,
 Par ses tourmens, son vice est chassé.*
 A. PERRAY, Lyonnais.



Cl. LE BRUN DE LA ROCHETTE, *Le procès civil et criminel*. Lyon, 1628. Page 2 du *Procès criminel*.

Dans la première moitié du XVII^e siècle :
 Poinsetté dénoncée.



C. RIPA, *Iconologie...*, Amsterdam, édition de 1698, t. I, p. 175.

La pauvreté, handicap au développement harmonieux de l'homme.

in J.P. Gutton "la société et les pauvres"

NOTES (les notes sont distribuées par chapitres)

Première partie :

I - L'Europe face à l'Afrique.

- 1 S.M. CISSOKO : Histoire de l'Afrique Occidentale p. 25
- 2 S.M. CISSOKO : op. cit pp. 46-54
- 3 Encyclopédie Universalis : art. Afrique, Tome 1 p. 348
- 4 H. DESCHAMPS : Les Européens hors d'Europe... pp. 28-32
- 5 H. DESCHAMPS : op. cit pp. 60-62
- 6 P. CULTRU : Le premier voyage du Sieur La Courbe pp X-XI
- 7 P. CULTRU : op cit ppXII-XIII
- 8 P. CULTRU : op cit pp XXV-XVIII
- 9 P. CULTRU : op cit pp XLI
- 10 A. LY : La compagnie du Sénégal p 129
- 11 A. LY : op cit p 144-147
- 12 J. KI ZERBO : Histoire de l'Afrique p 232
- 13 S.M. CISSOKO : op cit pp 129-130
- 14 S.M. CISSOKO : op cit pp 254-258
- 15 S.M. CISSOKO : op cit pp 258-260
- 16 C. BECKER, V. MARTIN : Kayor et Baol pp 273-280
- 17 "Maures du côté du mont Atlas" dit LE MAIRE : Les Voyages p 71
- 18 Nom des souverains peuls le long du fleuve Sénégal
- 19 LE MAIRE : op cit p 91 ; C. BECKER, V. MARTIN op cit p 276
- 20 B. BARRY : Le royaume du Walo p133
- 21 B. BARRY : op cit pp146-154 ; LE MAIRE et CHAMBONNEAU signalent tous deux ce fait.
- 22 J. KI ZERBO : op cit p 231, voir annexe : doc. n°1
- 23 LE MAIRE : op cit p117
- 24 P. BONNASSIEUX : Les grandes compagnies, 1892 p 223
- 25 A. LY : op cit pp 67-70
- 26 P. BONNASSIEUX : op cit p 224
- 27 P. BONNASSIEUX : op cit p 370
- 28 P. BONNASSIEUX : op cit pp 370-373
- 29 P. BONNASSIEUX : op cit p 225
- 30 P. BONNASSIEUX : op cit p 227 ; A. LY : op cit p 156
- 31 En mars 1679, la compagnie s'engage à fournir 2000 nègres aux îles pendant huit ans, moyennant 13 livres de gratification par esclave en plus du prix auquel les agents de la compagnie aux îles les vendraient. Ce contrat est repris en 1681, par la compagnie qui emploie Dancourt et Le Maire.
- 32 A. LY : op cit pp 163-169
- 33 A. N.Col. C6 1 1588-1689 ; A. LY : op cit p 169
- 34 P. CULTRU : Histoire du Sénégal
- 35 P. BONNASSIEUX : op cit pp 370-371
- 36 A. LY : op cit pp 170-171
- 37 P. BONNASSIEUX : op cit note 3 p 229
- 38 A. LY : op cit p 169
- 39 cf. annexe doc. n° 2 ; A. N. Col. C6 1
- 40 A. LY : op cit pp 175-187
- 41 Elle obtient l'Assiento, c'est à dire l'organisation du trafic négrier espagnol, en 1701. (jusqu'en 1713, Bonnassieux op cit p. 392). On trouve dans Col C6 1, une lettre de protestation de Dappoungny au Roi (19 sept. 1684), réclamant une concession plus large pour la Cie du Sénégal.

- 40 A. LY : op cit p 195
41 A. LY : op cit pp 201-213
42 P. BONNASSIEUX : op cit pp 230-232
43 J. MACHAT : Documents... pp 12-13

II - Les protagonistes du récit.

- 1 LE MAIRE : op cit p 1
2 P. CULTRU : Histoire du Sénégal p 76. R. MERCIER dans
l'Afrique noir dans la littérature française... 1956 . p 38
en fait le secrétaire de Dancourt.
3 HIRSCH : Biographisches Lexikon... 1962
4 La relation de François de Paris in G. THILMANS B. IFAN
janvier 1976 p 4
5 A. N. Catalogues par départements (Paris). M. BRIELE signale
l'incendie de 1871 qui détruit les trois quarts des archives
de l'Hôtel Dieu de Paris. Dans les index de noms des différen
volumes consultés, nous n'avons rien trouvé sur Le Maire.
6 M. BRIELE : Collections de documents pour servir à l'histoire
de l'Hôtel Dieu" 4 tomes 1872, T1 1599-1768
7 A.N. Col C6 1,2. Dans C6 27 1667-1802 peu de choses sur le XV
Nous avons consulté aussi Marine C7, dossier du personnel anc
8 LE MAIRE op cit p 2
9 LE MAIRE op cit p 20. Le navire, "du port de 400 tonneaux, e
montés de 40 pièces de canons", a été construit à Flessingue
aux Pays Bas. (Le Maire op cit p 5)
10 LE MAIRE op cit p 10
11 ibid p 38
12 ibid p 42
13 ibid p 49
14 ibid p 64
15 ibid p 85
16 ibid pp 55-56
17 ibid p 55
18 ibid p 87, "le royaume des Barbeçons autrement de Jouïalle..."
19 ibid p 86
20 ibid p 66
21 A.HIRSCH : op cit T5 art. Saviard
22 M.BRIELE : op cit T1 p 232
23 Grand Larousse du XIX^os art.Saviard
24 M.BRIELE : op cit T1 p 243
25 B.N. Récit exacte d'une grossesse extraordinaire observée à
l'Hotel Dieu de Paris. Extraits de la lettre de M.Saviard ave
la critique. 1696 in 12 37p. Dans le catalogue B.N. le
livret est classé à B.Saviard.
26 B.N. SAVIARD : Réponse de M.Saviard...à la critique de l'ext
de sa lettre. 1698 in 12 38p.
27 B.N. SAVIARD : Nouveaux recueil d'observations chirurgicales
Paris 1702 chez J.Collombat in 8, 595p.
28 A.HIRSCH : op cit T5 art. Saviard
29 LE MAIRE : op cit préface
30 G.THILMANS : La relation de François deParis p4
30bis Les recherches sur Dancourt ont été menées parallèlement avec
celles sur Le Maire, dans les archives des Cies (Col C6 1,2,2'
Col E pers. col. ancien, Mar C7 pers. ancien). Nous n'avons r
trouvé sur le personnage. Nous donnons en annexe les seuls

- documents citant Dancourt, présents aux archives (n°3,4).
- 31 G.THILMANS : La relation de F.de Paris
32 LE MAIRE : op cit p 52
33 G.THILMANS : op cit p 2
34 F. DE PARIS in G.THILMANS : La relation... p 17
35 F.DE PARIS in G.THILMANS : La relation... pp 18-19
LE MAIRE : op cit pp 47-48
36 G.THILMANS : La relation... note 49 p 46. Signale le document
en A.N. AE Mémoires et Documents Afr 12 fol 99-100
Cf annexe doc. n°3 (A.N. Col C6 1)
37 F.DE PARIS in G.THILMANS : La relation... p 21
38 G.THILMANS : La relation...note 62 p 48
39 F.DE PARIS in G.THILMANS : La relation... p 22
40 C.J DE SENNA BARCELLOS : cité in G.THILMANS op cit p48
41 Cf annexe doc. n°4
42 P.CULTRU : Histoire du Sénégal 1910 p 76
43 P.CULTRU : op cit p 54
44 F.DE PARIS in G.THILMANS op cit pp 37-38
45 A.LY : op cit note 3 p 175
46 Ce qui va dans le sens de la thèse de A.Ly qui souligne l'eff
soutenu par la France à la fin du XVIIème s. pour activer le
commerce d'Afrique et notamment la traite négrière.
47 F.DE PARIS in G.THILMANS op cit p 33
48 G.THILMANS : op cit note 54 p 47
49 Moncégur a laissé une carte, "Les côtes de la Guinée...tirées
par moi, de Moncégur dans les voyages que j'y ai fait, dont 1
dernier a été cette courante année 1686." (B.N. Dept. Cartes
plans, port. 111, div. 2, pièce 12/1). Il fait un commentaire
utile pour la navigation, mais on ne trouve aucunes allusions
à ses voyages. Moncégur, comme Ducasse, se tourne contre la
Cie, et tente, avec ce dernier, d'exploiter lui-même quelques
navires (A.Ly op cit p 186). Ce capitaine possède un dossier
aux A.N. Mar. C7; c'est sa nomination dans la marine royale
comme capitaine en second sur le Dauphin Royal, le 9 avril 16
50 A.N. Mar B3 42 fol 207 in G.THILMANS op cit p 47
51 Le catalogue B.N. donne un prénom à Le Maire, Jacques Joseph.
Or ce prénom n'est pas présent dans l'ouvrage. Il pourrait
avoir été inventé par le Baron de Walkenaer. Malheureusement
nous n'avons pas pu vérifier ce point car les ouvrages de
Walkenaer étaient alors inaccessibles à la B.N. La piste rest
cependant ouverte, et nous la signalons, mais sans y attacher
trop d'importance cependant.

III - L'ouvrage et le récit.

- 1 E.N. m 148 et m 1159
2 C'est cette édition qui nous sert de support pour les renvois
de notes.
3 Catalogue du British Muséum, art Le Maire. Cf aussi "A short
title Catalogue of french Books 1601-1700" 1976
4 B.N. National Union Catalogue pré 1956 n°325 art. Le Maire
5 ibid
6 ibid
7 J.J.SCHWATE : Allgemeine Historie der Reisen zu Wasser und
Lande...ins Deutsch übersetzt" 14 vol. in 4 1747-1774
8 N.U.C pré 1956 n°325 art. Le Maire
9 Catalogue du British Muséum et N.U.C, E.GOLDSMID Bibliotheca
Curiosa. 64 vol in 8 1887 p 76, édition limitée à 400 exempla
à Edinbourgh.

- 10 B.N. Journal des Savants mai 1695 pp 241-244. La préface à l'édition de Le Maire souligne que "...l'auteur est entré dans des particularités qui n'avaient été jusqu'icy remarquées de personne".
- 11 L'abbé de Choisy : (1644-1724) ecclésiastique et aventurier, fait partie, en 1685 de l'ambassade du Chevalier de Chaumont, sans doute pour échapper à ses créanciers. (Diot. de biograph français. R. d'Amat 1960).
- 12 G. ATKINSON : Les nouveaux horizons de la Renaissance française, Paris 1935 p 10
- 13 H.J. MARTIN : Livres pouvoirs et sociétés... 1968 graphique XII p 93
- 14 BOUSSINGAULT : Nouveau théâtre du Monde, Paris 1681 p 136
- 15 BOUSSINGAULT : op cit p 118
- 16 BOUSSINGAULT : op cit p 134
- 17 BOUSSINGAULT : op cit pp 120-123
- 18 GABY : Relation de la Négritie, Paris 1689 pp 24-82
- 19 cf. Certificat de licence 1981, Les relations de voyages.
- 20 LE MAIRE : op cit p 179
- 21 G. LOYER : préface in P. ROUSSIER, L'établissement d'Issiny 1935 p 111
- 22 L.M. de CHAMBONNEAU : Traité de l'origine des nègres... 1673 in C.I. RITCHIE B. IFAN n° 30 1968 p 321
- 23 cf annexe doc. n° 5 à 9
- 24 cf annexe doc. n° 10
- 25 cf annexe doc n° 5
- 26 Le paysage ne présente pas de telles buttes. Il faut s'enfoncer dans le pays, dans la région actuelle de Thiès pour trouver un paysage de collines.
- 27 cf annexe doc. n° 7-8-9
- 28 G. DUBY (dir.) : Histoire de la France, Larousse 1977 p 294
- 29 LE MAIRE : op cit p 7
- 30 LE MAIRE : op cit p 180
- 31 LE MAIRE : op cit p 2
- 32 Sur l'ensemble des problèmes du livre voir H.J. MARTIN op cit
- 33 F. PYRARD DE LAVAL : Les voyages de F. Pyrard, Paris 1679
- 34 W.B. COHEN : Français et Africains : les Noirs dans le regard des Blancs 1530-1850, N.R.F. 1981 p 138
- 35 LE MAIRE : op cit p 19
- 36 ibid p 38
- 37 ibid p 46
- 38 ibid pp 2 à 17
- 39 ibid pp 2-3
- 40 ibid pp 4-5
- 41 ibid pp 10-15
- 42 ibid pp 83-84
- 43 GABY : Relation de la Négritie pp 3-4
- 44 F. de PARIS : in G. THILMANS op cit p 6
- 45 ibid
- 46 G. LOYER : in P. ROUSSIER op cit p 126
- 47 LE MAIRE : op cit pp 19-20
- 48 ibid pp 38-41
- 49 ibid pp 20-22
- 50 ibid pp 26
- 51 ibid pp 28-30
- 52 ibid pp 33-34
- 53 LE MAIRE : op cit pp 23-25
- 54 Pour François de Paris, près de 1/4 de sa courte relation. Plus de 16 pages pour Le Maire.
- 55 Sur l'histoire maritime voir DE LA RONCIERE
- 56 VILLANT DE BELLEFOND in B.FAN T. 38 1976 p 261

Deuxième partie :

I - Le pays et les hommes.

- 1 LE MAIRE : op cit pp 42-43
- 2 ibid pp 49-50
- 3 ibid p 85
- 4 ibid p 67
- 5 ibid p 89
- 6 ibid p 86
- 7 ibid p 89
- 8 ibid p 90
- 9 ibid p 59 - François de Paris repère mieux les différences
entre les pays gambiens et le Nord du Cap Vert cf p 23
- 10 ibid pp 50-53
- 11 ibid p 55
- 12 cf annexe doc. n° 11, carte d'Abbeville
- 13 Ceux de P. DAVITY, PH. de la CROIX
- 14 D'autres relations reprennent ce point, ex : GABY op cit p 89
- 15 F. CULTRU : premier voyage... pp 15-16
- 16 LE MAIRE : op cit pp 65-66
- 17 LE MAIRE : op cit pp 83-84
- 18 F. de PARIS : in G. THILMANS op cit p 30
- 19 LE MAIRE : op cit p 77
- 20 LE MAIRE : op cit pp 77-78
- 21 LE MAIRE : op cit p 64
- 22 par exemple BOUSSINGAULT op cit pp 117-118
- 23 LE MAIRE : op cit p 81
- 24 ibid p 80
- 25 ibid p 82
- 26 ibid pp 82-83
- 27 ibid pp 83-84
- 28 ibid p 81
- 29 BOUSSINGAULT : op cit p 118
- 30 voir par exemple DAVITY : Description générale, de l'Afrique
pp 1 à 36
- 31 LE MAIRE : op cit p 89
- 32 ibid p 78
- 33 ibid p 79
- 34 ibid p 85
- 35 ibid p 85
- 36 ibid pp 181-204
- 37 cf note 49 p 31 (Première partie, chapitre II)
- 38 LE MAIRE : op cit pp 83-84. F. de PARIS témoigne aussi de ce
cf ci-dessus note 18. Labat donne un certain Jacquet comme
directeur du Sénégal dans les années 1665 (In P. CULTRU, premi
voyage... p XXXVIII)
- 39 cf par exemple : Relation du voyage fait sur les côtes
d'Afrique. Anonyme 1676
- 40 épisode relaté dans F. de PARIS in G. THILMANS op cit pp 13-
sur la guerre des Marabouts cf p 9 et 95. F. de Paris, on se
rappelle ne mentionne que le retour de "La Catherine" à Gorée
en provenance de Saint Louis, cf ici p 30
- 41 LE MAIRE : op cit p 80
- 42 F. de PARIS in G. THILMANS op cit p 30
- 43 LE MAIRE : op cit p 96
- 44 LE MAIRE : op cit p 52
- 45 Davity énumère tous les animaux cités par Le Maire plus
quelques inconnus : le Dant, le Guatex... (op cit pp 8-19)

- 46 LE MAIRE : op cit pp 97-98
47 ibid pp 99-100
48 ibid p 113
49 ibid p 105
50 ibid p 108
51 ibid pp 103-106; voir Davity ci-dessus note 45
52 ibid p 101
53 ibid p 102
54 ibid p 103; voir par exemple Davity op cit p 16, La Croix
op cit p 99. Ce qui pourrait passer pour une observation
concrète, n'est que la reprise d'un cliché déjà ancien.
55 Chambonneau est le contemporain des événements de 1673-1677.
56 LE MAIRE : op cit pp66-67. On lit dans O.DAPPER op cit p 233
au nord du Sénégal des "bazanés" et au midi des gens "extrê-
mement noirs"...
- 57 LE MAIRE : op cit p 136
58 ibid p 66
59 ibid
60 ibid p 71
61 ibid p 69; les bouchers sont une caste endogame méprisée.
62 ibid pp 71-72
63 ibid p 71
64 ibid p 75
65 ibid p 76
66 ibid p 77
67 ibid pp 76-77
68 François de Paris parle de Fargots (Sarakollé) et Malincopes
(Malinké). Les Fargots ne feraient pas partie de l'ethnie
peule comme le dit Le Maire.
- 69 LE MAIRE : op cit p 77
70 ibid p 65
71 ibid p 45
72 ibid p 43
73 N. SANSON : L'Afrique et plusieurs cartes nouvelles et exactes
Paris 1666 répertoire
74 LE MAIRE : op cit p 86
75 ibid p 87
76 ibid
77 LA COURBE in P. CULTRU Le premier voyage... p 189
78 F. de PARIS in G. THILMANS op cit p 26
79 LE MAIRE : op cit p 87
80 ibid p 181
81 ibid p 186
82 ibid p 190-191
83 ibid p 195
84 ibid p 202
85 annexe doc. n°1
86 LE MAIRE : op cit pp 86-87
87 ibid p 160
88 ibid p 86
89 ibid p 133-134
90 ibid p 136
91 ibid p 171
92 ibid pp 92-93 (cf ici p 9)
93 Sur cet aspect particulier du pouvoir des Rois africains, cf
René Girard La Violence et le Sacré ed Pluriel pp25 et 163-
94 LE MAIRE : op cit p 174
95 ibid p 167
96 ibid pp 169-170

- 97 par exemple Davity op cit p 387
- 98 O. DAPPER : Nouvelle description des Pays africains... Paris 1663 p 238
- 99 LE MAIRE : op cit p 117
- 100 ibid pp 160-161
- 101 M. NIANG : Evolution du statut de la Femme... B. IFAN 1976 p
- 102 LE MAIRE : op cit p 161
- 103 ibid p 98
- 104 ibid pp 173-174
- 105 ibid p 172
- 106 ibid p 198
- 107 F. de PARIS in G. THILMANS op cit p 32. A. de SAINT LO Relat du Voyage au Cap Vert Rouen 1637 p 98. O. DAPPER op cit p 2
- 108 LE MAIRE : op cit p 95
- 109 ibid pp175-177
- 110 ibid p 177
- 111 ibid pp 177-178
- 112 ibid p 73
- 113 ibid pp 161-162
- 114 J. KI ZERBO : op cit p 56. DAVITY : op cit p 389
- 115 LE MAIRE : op cit pp 162-163
- 116 ibid p 170
- 117 ibid p 73
- 118 ibid pp 74-75
- 119 F. de PARIS in G. THILMANS op cit p 25
LEON L'AFRICAIN : Description de l'Afrique... Lyon 1556 tabl des matières art. Noir
- 120 LE MAIRE : op cit p 177
- 121 ibid p 164
- 122 C. BECKER, V. MARTIN : Kayor et Baol... p 293
- 123 LE MAIRE : op cit p 89 et p 82
- 124 LE MAIRE : op cit p 89. Selon O.Dapper, on trouve peu de cho à de "la paresse et de la pesanteur d'esprit des Habitants" op cit. p 231
- 125 LE MAIRE : op cit pp 89-90. A. de Saint Lô appelle les champ "lougar" op cit p 54
- 126 LE MAIRE : op cit p 90. A. de Saint Lô donne la même manière de travailler op cit p 54
- 127 P. CULTRU : Histoire du Sénégal p 73
- 128 LE MAIRE : op cit pp 90-93
- 129 LE MAIRE : op cit pp 93-94. Voir la même phrase concernant le troupeaux dans La Croix op cit p 97. De nos jours encore le troupeaux représentent un capital que l'on cherche à préserve
- 130 LE MAIRE : op cit pp 149-150
- 131 C. BECKER, V. MARTIN : Kayor et Baol p 295
- 132 LE MAIRE : op cit pp 156-157
- 133 ibid pp 158-159
- 134 P ROUSSIER : op cit Relation du Chevalier Damon pp 158-159
- 135 LE MAIRE : op cit pp 158-159
- 136 Il existait un marché à l'échelle du continent, les cauris arrivaient de la merRouge.
- 137 Cf II° partie, chap. 3; les chefs se procurent du fer, de l'étain, de la toile, du verre, du papier...
- 138 LE MAIRE : op cit p 46
- 139 ibid p 72
- 140 ibid pp 60-61
- 141 ibid p 62
- 142 ibid p 151
- 143 LA CROIX : op cit pp 420 et suiv. O. DAPPER op cit p 233

- 144 F. de PARIS in G. THILMANS op cit p 11. On brûle d'ordinaire des feuilles de figuiers sauvages.
- 145 LE MAIRE : op cit pp 94-96
- 146 ibid p 131
- 147 ibid pp 129-130. La Courbe donne aussi ces recettes, in P. Cultru op cit Le premier voyage... p 29
- 148 LE MAIRE : op cit p 59
- 149 ibid p 72
- 150 ibid p 171. En fait, il s'agit d'une politesse, comme en témoigne Mollien : son hôte mangeait et sa femme, ses enfants "se retiraient alors, car il ne leur est permis de manger qu'après leur père; même en signe d'humilité, ils détournent la tête pour ne pas le voir manger" L'Afrique Occidentale en 1818 ed C.Lévy 1967 p 52
- 151 LE MAIRE : op cit p 120
- 152 BOUSSINGAULT : op cit pp 116 et 134. GABY : op cit pp 51-52 La description générale donnée par O.Dapper est cependant celle qui se rapproche le plus de Le Maire.

II - Le témoignage sur la société africaine.

- 1 Le XVIIème voit l'épanouissement de l'uniforme, militaire mais aussi civil : toge des magistrats, habit des médecins. Pascal s'est montré sensible au pouvoir de l'uniforme, disant en substance: quand un soldat fait voler en l'air le chapeau du Premier Président, celui-ci n'a plus d'autorité...
- 2 LE MAIRE : op cit pp 131-132
- 3 LE MAIRE : op cit p 133. Cf annexe doc. n°5
- 4 Voir par exemple le cours Mirabeau d'Aix-en-Provence, qui était une vaste cour rectangulaire fermée sur elle-même, sur laquelle s'ouvraient les hôtels particuliers de l'aristocratie.
- 5 annexe doc. n° 8
- 6 Par exemple chez Dapper, "les plus considérables ont une chemise blanche qui leur descend jusqu'au genoux et qui a les manches fort larges..." op cit p 234 et suiv.
- 7 LE MAIRE : op cit pp 123-124
- 8 ibid pp 126-127
- 9 ibid pp 126-127 et cf annexe doc. n° 9
- 10 LE MAIRE : op cit p 127
- 11 Dictionnaire des Civilisations africaines : art. éducation
- 12 ibid p 88. Dapper est bien mieux renseigné sur les Griots, hommes méprisés que l'on "enterre" dans les arbres de peur que leurs corps ne stérilisent la terre. op cit pp 234-235
- 13 LE MAIRE : op cit p 117
- 14 C. MEILLASSOUX (dir) : L'esclavage en Afr. précoloniale 1977 pp 11-20
- 15 C. MEILLASSOUX : op cit p 20-23
- 16 M. PARK : Voyage à l'intérieur de l'Afrique Maspero 1979 p2
- 17 M. PARK : op cit p 286
- 18 LE MAIRE : op cit p 92, M. PARK : op cit p 290
- 19 LE MAIRE : op cit p 128-129
- 20 ibid p 130
- 21 ibid p 152
- 22 O. DAPPER : op cit pp 234-235
- 23 LE MAIRE : op cit p 127 et p 63
- 24 ibid pp 144-145
- 25 ibid p 145
- 26 J.L. FLANDRIN : Les amours paysannes Archives 1975 p 42 Henri II a particulièrement renforcé la législation, accordé tout pouvoir au père surtout, et au mari.

- 27 LE MAIRE : op cit p 143
28 DAVITY : op cit p 388, LA GROIX : op cit T3 p 128
DAPPER : op cit p 234
29 Cf III^o partie chap. 3
30 LE MAIRE : op cit p 134
31 ibid p 142
32 ibid p 145
33 M. NIANG : Le statut de la femme... p 58
34 LE MAIRE : op cit p 142
35 LA GROIX : op cit T2 p 424. LE MAIRE : op cit p 142
mais aussi DAPPER : op cit p 234
36 P. CULTRU : Le premier voyage... p31
37 LE MAIRE : op cit p 144
38 ibid pp 144-145
39 ibid p 153
40 ibid p 154
41 P. CULTRU : op cit p 31
42 M. NIANG : Le statut de la femme... pp 54-59
J. KI ZERBO : op cit p 176
43 S.M. GIS'OKO : op cit p 74
44 LE MAIRE : op cit p 120 et p 122
45 ibid p 120
46 ibid p 123
47 ibid p 129
48 ibid p 120 et 122
49 ibid p 123
50 ibid p 154-155
51 ibid p 155
52 ibid p 119
53 ibid p 158
54 ibid p 172
55 ibid pp 134-136
56 ibid p 136
57 La sourate XX 6 dit : "si tu récites la prière à haute voix,
tu fais ce qui est inutile, car Dieu connaît le secret, et
même encore ce qui est plus caché" Le Coran ed G.F. p 244
58 LE MAIRE : op cit pp 136-137
59 LE MAIRE : op cit p 142, voir aussi CHAMBONNEAU op cit pp 31
et 314? et GABY : op cit pp 39-42
60 LE MAIRE : op cit pp 135-136
61 ibid p 139
62 ibid p 136 et p 171
63 ibid p 119
64 ibid p 92
65 CHAMBONNEAU in C.I. RITCHIE Deux textes... pp 314-316
LA COURBE in P. CULTRU Le premier voyage... introduction.
B. BARRY : op cit p 139 et suiv.
Pour les dessous politiques de l'affaire cf I^o partie chap. 1
66 LE MAIRE : op cit pp 137-138
67 LE MAIRE : op cit p 143
68 LE MAIRE : op cit pp 138-140. L'anonyme édité en 1674 parle
de ces "petits morceaux d'étoffe" que les Nègres portent pour
"garantir d s lions,...pour ne se noyer pas..." op cit p 5.
69 LE MAIRE : op cit p 141
70 ibid p 141
71 ibid p 141
72 ibid p 135
73 ibid pp 134-135
74 ibid p 135
75 ibid pp 185-186
76 ibid pp 135, 191, 199, 201.

- 77 LE MAIRE : op cit p 135. Cf aussi GABY :op cit pp 76-78
78 LE MAIRE : op cit p 135, le mot Folgar est connu de Gaby et
Chambonneau.
79 Anonyme : Relation du voyage... 1674 p 7
80 LE MAIRE : op cit p 138
81 ibid pp 141-142
82 ibid p 147
83 ibid p 148
84 ibid p 148
85 ibid p 198
86 ibid p 138 et p 148
87 ibid p 91

III - Présence des Européens.

- 1 LE MAIRE : op cit p 67
2 LE MAIRE : op cit pp 68-69. Le nom Escale du Désert est donné
par un traité de La Courbe (in P.CULTRU Premier voyage... p
et A. LY : op cit p 282). Le Maire ignore ce nom.
3 LE MAIRE : op cit p 68. LA COURBE in A. LY op cit p 282
4 A. LY : op cit p 281
5 A. LY : op cit p 282
6 LE MAIRE : op cit p64
7 A. LY : op cit p 283
8 LE MAIRE : op cit p 65
9 A. LY : op cit p 283
10 A. LY : op cit pp 283-284
11 LE MAIRE : op cit p 65
12 LE MAIRE : op cit p 65
13 LA COURBE : Mémoire du commerce de Guinée mars 1693
in A. LY op cit p223
14 Rapport de Desclouzeaux in A. LY op cit p 224
15 LE MAIRE : op cit p 65
16 LE MAIRE : op cit p 65
17 LA COURBE : Mémoire... in A. LY op cit p 223
18 LE MAIRE : op cit p 65
19 G. DEBIEN : Les engagés partis de la Rochelle... p 75 in A.L.
op cit p 42
20 A. LY : op cit pp 31-51
21 C. BECKER, V. MARTIN : Kayor et Baol... pp 297-298
22 LE MAIRE : op cit p 55
23 ibid pp 163-164
24 ibid p 164
25 ibid p 165
26 G. LOYER : Relation du voyage du Royaume d'Issyny ed 1740
in P. ROUSSIER op cit p 111
27 LE MAIRE : op cit p 165-166
28 Anonyme : Relation du voyage... 1674 p 8
29 LE MAIRE : op cit pp 72-73
30 ibid p 165
31 ibid p 118
32 Anonyme : Relation du voyage... 1674 p 4
33 F. de PARIS : in G. THILMANS op cit p 10
34 LE MAIRE : op cit p 117-118
35 P. de MARIÈS : Description du Royaume de Guinée p 21
in R. MERCIER op cit p 25
36 LE MAIRE : op cit p 64
37 LE MAIRE : op cit p 54

- 38 DUCASSE : Mémoire... in A. LY op cit p 203
39 LE MAIRE : op cit p 80
40 ibid p 54
41 ibid p 46
42 P. CULTRU : Le premier voyage... pp XL-XLI
43 LE MAIRE : op cit p 47
44 ibid p 84
45 ibid p 184
46 ibid p 47
47 P. CULTRU : Le premier voyage... p LIII
48 Procès intenté par Moncégur à la Cie, in A. LY p 186
Ducasse fonde une Cie avec "un certain Moncégur" dit le
Dictionnaire de biographie française, (dir) R.d'Aumat
art. Ducasse.
49 LE MAIRE : op cit pp 192-193
50 ibid p 192
51 ibid p 171
52 A. LY : op cit p 260
53 LE MAIRE : op cit pp 88-89
54
55 F. de PARIS : in G. THILMANS op cit p 26
56 LE MAIRE : op cit p 192-193
57 G. THILMANS : La relation... p 5
58 F. de PARIS : in G. THILMANS op cit p 26
59 LE MAIRE : op cit p 195
60 JC. NARDIN : Recherches sur les Gourmets d' Afrique Occident.
RFHM 1966 p 215. Les informations sur le phénomène des
Gourmets et Laptots sont essentiellement tirées de cet article
61 FURRETIERE : Dictionnaire 1690, ed 1978 art. gourmette
62 LE MAIRE : op cit p 85
63 JC. NARDIN : Recherches...pp 221-222
64 ibid pp 222-223
65 ibid p 229
66 LE MAIRE : op cit p 194
67 LE MAIRE : op cit p 195. JC.Nardin cite son témoignage (p 2
68 LE MAIRE : op cit pp 195-196
69 JC Nardin corrobore les dires de l'anonyme: Recherches...p 23
70 JC. NARDIN : Recherches... p 228; une double évolution a été
les Gourmets et abaissé les Laptots.
71 F. de PARIS : op cit p 20
72 JC. NARDIN : Recherches... p 238
73 ibid p 224

Troisième partie :

I - L' image du Noir.

- 1 LE MAIRE : op cit p 115
2 LE MAIRE : op cit p 116
3 Anonyme : Relation du voyage...1674 p 13
4 LA COURBE in P. CULTRU Le premier voyage... p30
5 DAVITY : op cit p 387
6 BOUSSINGAULT : op cit p 121
7 Anonyme : Relation du voyage...1674 p 16
8 LE MAIRE : op cit p 116
9 ibid p 66
10 ibid p 76
11 ibid p 76
12 ibid p 153
13 ibid p 152

- 14 Cette interprétation développée déjà par AW.Cohen (op cit p34)
s'applique parfaitement à la description de Le Maire.
- 15 LE MAIRE : op cit p 152
- 16 ibid p 153
- 17 ibid p 123
- 18 ibid p 124
- 19 ibid p 126
- 20 LE MAIRE : op cit p 124. Quand La Courbe parle des tatouages
des femmes, il dit d'elles , qu'elles "s'imaginent en être
mieux parées" (in P. CULTRU : Le premier voyage... p 215)
- 21 Anonyme : Relation d'un voyage...1674 p 16
- 22 LA CROIX : op cit T3 p 111
- 23 LE MAIRE : op cit p 116
- 24 ibid p 120
- 25 ibid p 118
- 26 ibid p 116
- 27 ibid p117
- 28 ibid p 118
- 29 ibid p 117
- 30 ibid pp 73-74
- 31 ibid p 166
- 32 ibid table des matières art. "Roy des Nègres"
- 33 LE MAIRE : op cit p 73
- 34 FURRETIERE : Dictionnaire 1690 art. fourbe, fourberie
- 35 FURRETIERE : op cit art. coquin
- 36 LE MAIRE : op cit p 143
- 37 ibid p 153
- 38 ibid p 63
- 39 ibid pp 154-155
- 40 ibid p 118
- 41 ibid p 118
- 42 ibid p 172
- 43 ibid p 120
- 44 ibid p 118
- 45 ibid pp154-155
- 46 ibid p 122
- 47 ibid p 118
- 48 ibid p 118. Le comte Potoki, voyageur des Lumières, axe souv
son jugement à partir du plus ou moins de "verniss philosophic
qu'il prétend trouver chez les poulations étrangères.
- 49 LE MAIRE : op cit p 118
- 50 ibid p 119
- 51 FURRETIERE : op cit art. hospitalité
- 52 Dictionnaire ROBERT 1981 art. hospitalité
- 53 Ce que Mollien souligne au début du XIXème s. (op cit p 105)
- 54 LE MAIRE : op cit p 119. Voir aussi note n°150, II° partie
chap. 1, sur le témoignage de Mollien.
- 55 LE MAIRE : op cit p 119
- 56 ibid p 151
- 57 ibid p 150
- 58 ibid p 149
- 59 ibid p 127
- 60 FURRETIERE : op cit art. plaisant
- 61 LE MAIRE : op cit p 90
- 62 FURRETIERE : op cit art. paresse, paresseux
- 63 LE MAIRE : op cit p 157
- 64 ibid p 158
- 65 ibid pp 90-91
- 66 ibid p 91
- 67 ibid p 91

- 68 JP. GUTTON : La société et les pauvres...Lyon 1973 p 2
69 LE BRUN LA ROCHEPTE : Lesprocès civils et criminels Lr
in JP. GUTTON op cit p 316
70 JP. GUTTON : op cit pp 324-326
71 A. de MONCHRETIEN : Traité de l'oeconomie politique
in JP. GUTTON :op cit p 317
72 JP. GUTTON : op cit p 148
73 ibid p 137
74 LE MAIRE : op cit p 91. Le mot industrie doit être entendu
dans son sens classique d'art, d'activité, de savoir faire.
75 A. LY : op cit p 258
76 GABY : op cit pp 81-82 in A. LY op cit p 262
77 LE MAIRE : op cit pp66-67
78 AW. COHEN : op cit p 116 et 123
79 GABY : op cit p 32. LEON L'AFRICAIN : op cit T2 p 2

II - Place de Le Maire dans la permanence des mentalités.

- 1 HERODOTE : Histoires ed Maspéro 1980 pp 253-255
2 AW. COHEN : op cit p 21. Cohen reconstitue la profondeur
historique du jugement dépréciatif porté sur les Africains,
dans son 1^o chapitre.
3 R. MERCIER : op cit p 35
4 C. LEPELLEY : Les cités d'Afrique romaine au Bas Empire 197
p 409.
5 Le Maire les dit aussi tous fourbes (op cit p 69)
6 AW. COHEN : op cit p 23
7 R. MERCIER : op cit pp 9-10
8 ibid pp 13-14
9 LEON L'AFRICAIN : op cit T2 p 44
10 ibid p 330
11 R. MERCIER : op cit p 15
12 CA DA MOSTO : Le voyage de Ca da Mosto, in Léon l'Africain
Description de l'Afrique 1556 à Lyon chez J.Temporal
13 O. DAPPER : op cit pp 231 et suiv.
14 LA CROIX : op cit T3 p 111
15 ibid p 129
16 BOUSSINGAULT : op cit pp 120-121
17 GABY : op cit p 64
18 AW. COHEN : op cit p 20
19 LEON L'AFRICAIN : op cit T2 p 43
20 O. DAPPER : op cit p 233
21 LA CROIX : op cit T3 p 423
22 O. DAPPER : op cit p 233. DAVITY : op cit p 389
23 R. MERCIER : op cit p 37
24 F. de PARIS in G. THILMANS op cit p 23
25 A. de SAINT LO : op cit p 68. R. MERCIER : op cit p 34
26 BOUSSINGAULT : op cit p 133
27 GABY : op cit p 79 et introduction.
28 LA COURBE in P. CULTRU : Le premier voyage... p 30
29 Anonyme : Relation du voyage...1674 p 16
30 CA DA MOSTO : op cit T2 p 407
31 LE MAIRE : op cit pp 74-75
32 ibid pp 166-169
33 ibid p 170
34 ibid p 92
35 Cf ici p 132
36 LE MAIRE : op cit pp 61 et 63
37 ibid p 60